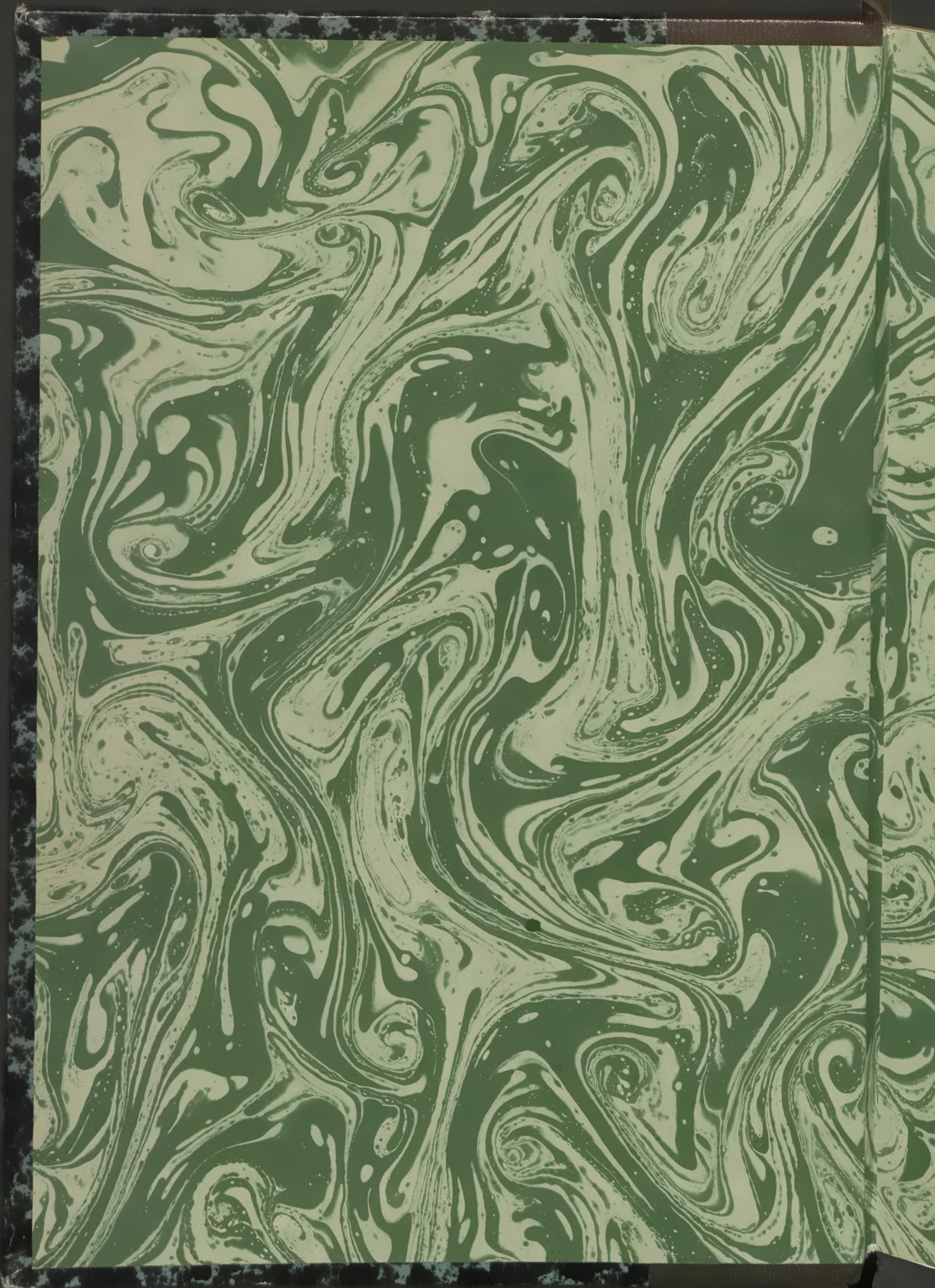
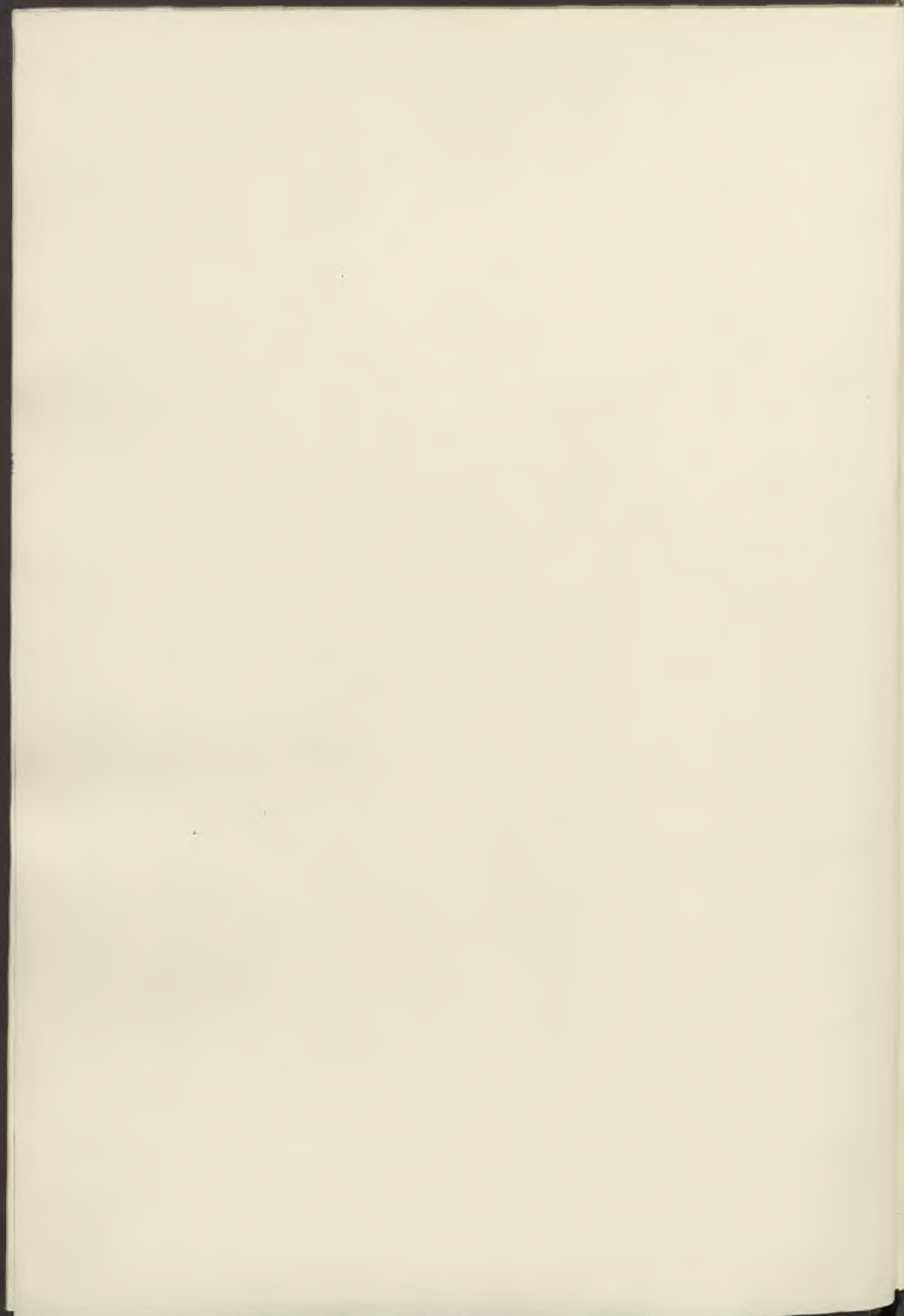


79







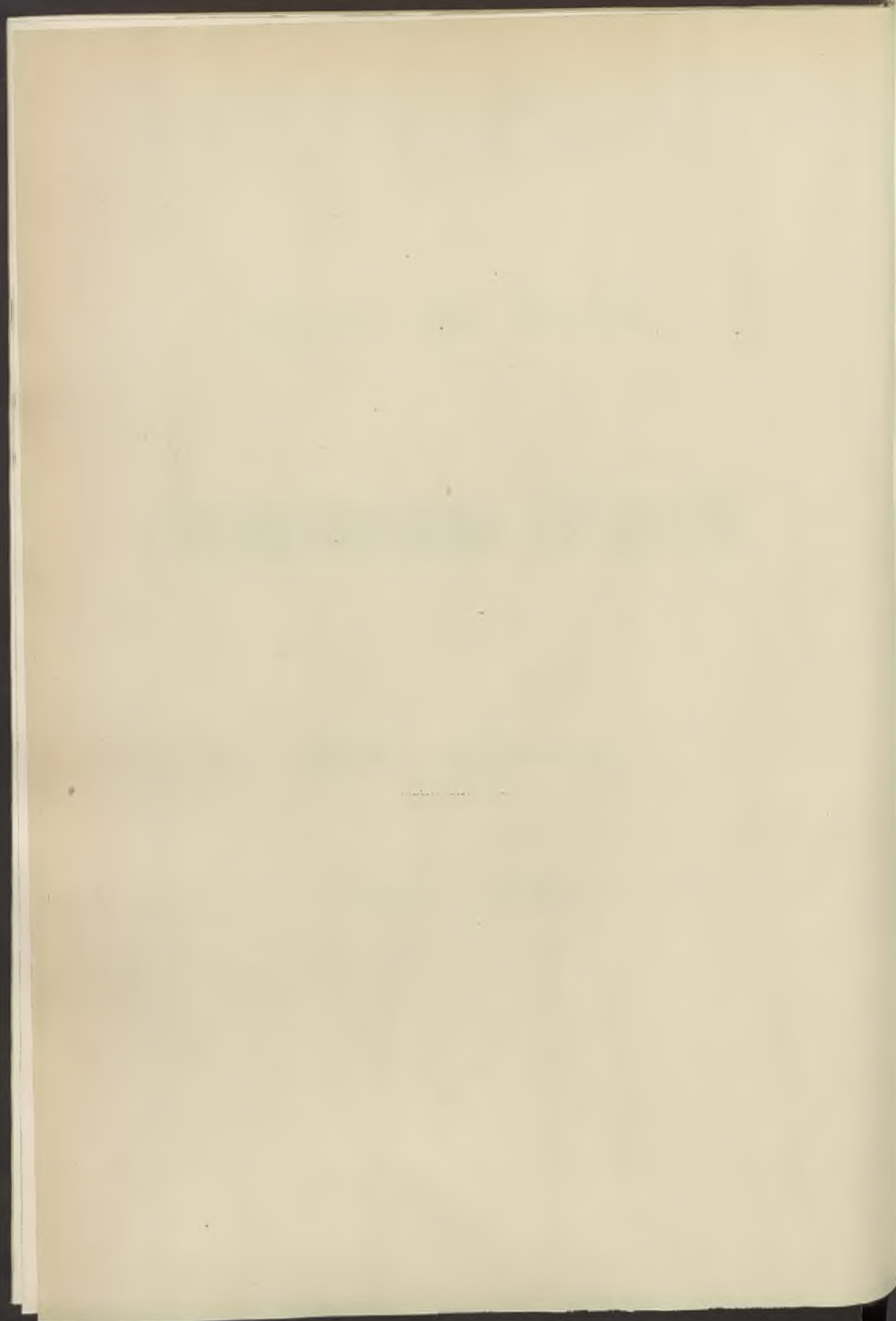
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

ANNÉE 1950

TOME LXXIX



ADMINISTRATION MUNICIPALE

Élue le 19 Octobre 1947

Maire :
M. GAIFIE René

Adjoints :
MM. MINNE Jean
PAGET Marcel
LUBREZ Charles
DUTERNE Henri
ROMBAUT Gustave

M^{elle} MARTINACHE Madeleine
MM. COOLEN Richard
HENNEBELLE Constant
DECAMPS André

Adjoints supplémentaires :
M. MAIRE Henri
M^{me} DEFLINE Paule
M. LOURDEL Alain

Secrétaire Général :
M. GRANGEON Léon



VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

PREMIER TRIMESTRE 1950

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Délégations aux adjoints.

Arrêté n° 3.295 du 11 février 1950

Article 1. — Les services municipaux ci-après désignés restent placés sous notre autorité directe:

Relations extérieures — Police — Archives — Elections — Affaires militaires — Construction et entretien des trottoirs, des égouts, des voies publiques en général.

Article 2. — Les fonctions municipales ci-après sont déléguées à Messieurs les adjoints:

M. Jean Minne — Premier adjoint:

Assistance — Bureau de Bienfaisance — Hospices — Hôpitaux — Dispensaires — Centre Hospitalier — Œuvres sociales — Caisse des Ecoles publiques.

M. Marcel Paget — Deuxième adjoint:

Hygiène et Salubrité publique — Bains — Piscines — Désinfection — Laboratoire Municipal — Théâtres Municipaux — Office municipal du Logement.

M. Charles Lubrez — Troisième adjoint:

Contentieux — Adjudications — Contrats communaux — Eclairage public — Signalisation — Circulation — Autorisations et droits de voirie — Service des Eaux — Services publics concédés (Transports urbains — Gaz — Energie électrique —

Pompes funèbres) — Collecte et traitement des ordures ménagères — Services de la propreté publique et des transports municipaux.

M. Henri Duterne — Quatrième adjoint:

Sports — Education physique — Sécurité publique — Sapeurs-pompiers — Fêtes et Cérémonies publiques.

M. Gustave Rombaut — Cinquième adjoint:

Finances — Economat — Contributions — Taxes et Impôts communaux.

M^{lle} Martinache — Sixième adjoint:

Instruction publique — Bibliothèques — Musées — Conservatoire de Musique — Beaux-Arts.

M. Richard Coolen — Septième adjoint:

Etat Civil — Cimetières.

M. Constant Hennebelle — Huitième adjoint:

Halles et Marchés — Abattoirs — Marchands ambulants sur la voie publique.

M. André Decamps — Neuvième adjoint:

Personnel municipal.

M. Henri Maire — Premier adjoint supplémentaire:

Travaux et Bâtiments communaux.

M^{me} Paule Defline — Deuxième adjoint supplémentaire:

Service de la Famille — Crèches — Jardins d'enfants.

M. Alain Lourdel — Troisième adjoint supplémentaire:

Urbanisme — Jardins et promenades publics — Jardins ouvriers.

Article 3. — MM. les Adjoints sont habilités à procéder à l'ordonnancement des dépenses sur les crédits régulièrement ouverts au budget communal, et à signer les mandats.

Article 4. — En cas d'absence de l'adjoint délégué à l'Etat civil, MM. les adjoints auront pouvoir pour établir, recevoir et signer tous actes de l'Etat civil.

Article 5. — MM. les adjoints auront pouvoir pour signer les extraits et copies conformes des délibérations du Conseil Municipal, et les copies conformes d'arrêtés.

Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

AGRICULTURE. — Tribunaux paritaires de baux ruraux.

Revision de la liste électorale — Année 1949

Additions: Néant.

Retrachements: Néant.

Inscrits pour 1949: 8, soit 1 bailleur et 7 preneurs.

AGRICULTURE. — Destruction des ennemis des cultures.

Arrêté n° 3.180 du 13 janvier 1950

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 août 1949, 30 août 1949, 2 septembre 1949 et 14 décembre 1949:

Article 1. — La destruction des campagnols sera entreprise le samedi 21 janvier 1950 sur tout le territoire de la commune au moyen d'appâts empoisonnés.

Article 2. — La direction de la lutte et les mesures de réalisation auront lieu par les soins et sous la responsabilité du Groupement de Défense contre les Ennemis des Cultures ou, à défaut, par le Syndicat Agricole.

M. Vanden Hende, président de ce groupement, est chargé de l'approvisionnement et de la répartition des produits nécessaires à la lutte. Il donnera toutes les instructions utiles aux personnes chargées de l'exécution et en surveillera la réalisation.

Article 3. — Pendant le jour ci-dessus indiqué, il est interdit de laisser errer les animaux domestiques (chiens, volailles et pigeons).

Article 4. — A l'expiration de ce délai, les appâts empoisonnés non utilisés ou non consommés seront enfouis ou brûlés sur place.

Le délégué ci-dessus désigné est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de la population par affichage.

BATIMENTS. — Chauffage.

Adjudication en six lots de la fourniture de charbon aux Bâtiments Communaux au profit de:

1^{er} lot. — Les Etablissements Mory et C^{ie}, 40, rue Hégel à

Lomme, moyennant la somme de 2.966.250 francs, rabais de 15 fr. 25 % déduit.

2^e lot. — Les Etablissements Mory et C^{ie}, 40, rue Hégel à Lomme, moyennant la somme de 2.542.500 francs. Rabais de 15 fr. 25 % déduit.

3^e lot. — Les Etablissements Mory et C^{ie}, 40, rue Hégel à Lomme, moyennant la somme de 1.816.000 francs. Rabais de 9 fr. 20 % déduit.

4^e lot. — La Société Ch. Destailleurs, 37, rue de La Bassée à Lille, moyennant la somme de 1.674.000 francs. Rabais de 16 fr. 30 % déduit.

5^e lot. — Les Etablissements P. Joire, 25, quai Vauban à Lille, moyennant la somme de 2.982.000 francs. Rabais de 14 fr. 80 % déduit.

6^e lot. — Les Etablissements P. Joire, 25, quai Vauban à Lille, moyennant la somme de 1.798.000 francs. Rabais de 10 fr. 10 % déduit.

Conseil municipal n° 1.726 du 24 janvier 1950.

Répertoire Contentieux: 29 mars 1950.

BATIMENTS. — Entretien.

Marché pour fourniture d'articles de quincaillerie aux Services Municipaux au profit des Etablissements Trénois et Decamps, 40, rue des Arts à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.548.

Répertoire Contentieux: 16 janvier 1950.

BATIMENTS. — Entretien. Matériel électrique.

Complément au marché pour fourniture de matériel électrique au profit de la Société Mildé et C^{ie}, 99 bis, rue du Molinel à Lille et portant le montant du marché de 500.000 à 1.300.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.691¹.

Répertoire Contentieux: 27 janvier 1950.

BATIMENTS. — Couverture, zinguage, plomberie.

Marché pour entretien des Bâtiments Communaux, couverture, zinguage, plomberie, au profit de M. Victor Cauche, 121, rue Meurein à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.698.

Répertoire Contentieux: 2 février 1950.

BATIMENTS. — Entretien. Fourniture de textiles.

Marché pour fournitures de textiles aux Bâtiments Communaux au profit de M. Emile Delacherie, 3, rue des Célestines à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.697.

Répertoire Contentieux: 27 janvier 1950.

BATIMENTS. — Travaux d'entretien.

Adjudication des travaux d'entretien des Propriétés Communales à exécuter entre le 1^{er} avril 1950 et le 31 mars 1952, au profit de :

1^{er} lot. — Duprez Frères et Ronchin, 5 bis, rue Eugène-Jacquet à Lille, moyennant la somme de 1.700.000 francs, rabais de 15 % déduit.

2^e lot. — L. Boullier, 3, rue Duhem à Lille, moyennant la somme de 1.720.000 francs, rabais de 14 % déduit.

3^e lot. — Emile Danneels, 83, rue Notre-Dame à Ronchin, moyennant la somme de 1.740.000 francs, rabais de 13 % déduit.

4^e lot. — H. Chantry Fils, 99, rue Barthélémy-Delespaul à Lille, moyennant la somme de 1.740.000 francs, rabais de 13 % déduit.

5^e lot. — Société Fontana et Cadenne, 24, quai de l'Ouest à Lille, moyennant la somme de 1.760.000 francs, rabais de 12 % déduit.

6^e lot. — Etablissements Bateurs, 14, rue Félix-Faure à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 750.000 francs, rabais de 25 % déduit.

7^e lot. — Société Carrelages et Revêtements Industriels, 48, rue des Meuniers à Lille, moyennant la somme de 790.000 francs, rabais de 21 % déduit.

8^e lot. — Jean Polet, 110, rue A.-Delemar à Mons-en-Barœul, moyennant la somme de 1.460.000 francs, rabais de 27 % déduit.

9^e lot. — H. Vandebossche, 78, rue de Pologne à Lille, moyennant la somme de 1.460.000 francs, rabais de 27 % déduit.

10^e lot. — Bienvenu, 4, rue Armand-Carrel à Lille, moyennant la somme de 1.500.000 francs, rabais de 25 % déduit.

11^e lot. — F. Dubar, 92, boulevard Victor-Hugo à Lille, moyennant la somme de 1.520.000 francs, rabais de 24 % déduit.

12^e lot. — Société Devroudt, 2, rue de l'Arbrisseau à Lille, moyennant la somme de 1.560.000 francs, rabais de 22 % déduit.

13^e lot. — Ed. Béhin, 32, place Louise-de-Bettignies à Lille, moyennant la somme de 1.080.000 francs, rabais de 46 % déduit.

14^e lot. — G. Hennebelle, 23, rue du Long-Pot à Lille, moyennant la somme de 1.120.000 francs, rabais de 44 % déduit.

15^e lot. — H. Grimonpon, 6, rue Coustou à Lille, moyennant la somme de 1.140.000 francs, rabais de 43 % déduit.

16^e lot. — Société Demaretz et C^{ie}, 88, rue de Rivoli à Lille, moyennant la somme de 1.140.000 francs, rabais de 43 % déduit.

17^e lot. — R. Barbieux, 1 bis, rue Ambroise-Paré à Lille, moyennant la somme de 1.180.000 francs, rabais de 41 % déduit.

18^e lot. — Ed. Behin, 32, place Louise-de-Bettignies à Lille, moyennant la somme de 1.080.000 francs, rabais de 46 % déduit.

19^e lot. — Société Demaretz et C^{ie}, 88, rue de Rivoli à Lille, moyennant la somme de 1.100.000 francs, rabais de 45 % déduit.

20^e lot. — H. Grimonpon, 6, rue Coustou à Lille, moyennant la somme de 1.120.000 francs, rabais de 44 % déduit.

21^e lot. — Établissements Cobbaut-Thieffry et C^{ie}, 44, rue de Gand à Lille, moyennant la somme de 1.140.000 francs, rabais de 43 % déduit.

22^e lot. — Lecour Fils et C^{ie}, 73, rue des Postes à Lille, moyennant la somme de 1.140.000 francs, rabais de 43 % déduit.

23^e lot. — F. Ponchau, 122, rue d'Esquermes à Lille, moyennant la somme de 800.000 francs, rabais de 20 % déduit.

24^e lot. — P. Chantry, 12, rue Pascal à Lille, moyennant la somme de 860.000 francs, rabais de 14 % déduit.

25^e lot. — Delemailly Père et Fils, 78, rue du Faubourg-de-

Roubaix à Lille, moyennant la somme de 870.000 francs, rabais de 13 % déduit.

26^e lot. — Société A. Didier, 23, rue de la Halle à Lille, moyennant la somme de 1.260.000 francs, rabais de 10 % déduit.

27^e lot. — A. Gombert, 103, rue Geoffroy-Saint-Hilaire à Lille, moyennant la somme de 1.260.000 francs, rabais de 10 % déduit.

28^e lot. — A. Cotte et C^{ie}, 149, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 1.260.000 francs, rabais de 10 % déduit.

29^e lot. — Société Cauderlier, 15 bis, rue Bohin à Lille, moyennant la somme de 1.260.000 francs. Rabais de 10 % déduit.

30^e lot. — Ed. Behin, 32, place Louise-de-Bettignies à Lille, moyennant la somme de 540.000 francs, rabais de 46 % déduit.

31^e lot. — Lecour Fils et C^{ie}, 73, rue des Postes à Lille, moyennant la somme de 450.000 francs, rabais de 45 % déduit.

32^e lot. — Société Demaretz et C^{ie}, 88, rue de Rivoli à Lille, moyennant la somme de 550.000 francs, rabais de 45 % déduit.

33^e lot. — Etablissements G. Mouquet, 43, rue d'Angleterre à Lille, moyennant la somme de 980.000 francs, rabais de 51 % déduit.

34^e lot. — J. Facon, 41, rue Colbert à Lille, moyennant la somme de 1.020.000 francs, rabais de 49 % déduit.

35^e lot. — Société « Le Travail », 89, rue Gantois à Lille, moyennant la somme de 1.040.000 francs, rabais de 48 % déduit.

36^e lot. — Société H. Demanne, rue Jacquemars-Giélée, 77, à Lille, moyennant la somme de 1.060.000 francs, rabais de 47 % déduit.

37^e lot. — J. Longuepée, 65, rue Jacquemars-Giélée à Lille, moyennant la somme de 1.100.000 francs, rabais de 45 % déduit.

38^e lot. — Société Coopérative de Peinture, 16, rue Philippe-de-Comines à Lille, moyennant la somme de 1.040.000 francs, rabais de 48 % déduit.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.440.

Répertoire Contentieux: 1^{er} mars 1950.

BATIMENTS. — Vidange des fosses d'aisances.

Soumissions pour vidange des fosses d'aisances des Bâti-
ments Communaux au profit de:

1^{er} lot. — M. Victor Delefosse, 159, rue du Marais à Lomme,
moyennant la somme de 265.000 francs.

Enregistré le 17 mars 1950 sous le n° 710.

2^e lot. — M. Léon Lambin à Ennetières-en-Weppes, moyen-
nant la somme de 274.000 francs.

Enregistré le 16 mars 1950 sous le n° 732.

3^e lot. — M. Victor Delefosse, 159, rue du Marais à Lomme,
moyennant la somme de 173.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.639.

Répertoire Contentieux: 13 février 1950.

BATIMENTS. — Colonie de Wormhoudt.

Adjudication des travaux de reconstitution de la colonie de
vacances de Wormhoudt, troisième phase. Lots 1 à 6 au profit
de:

1^{er} lot. — Terrassement, maçonnerie: M. A. Pavesi, 32, rue
du Jeu-de-Paume à Dunkerque, moyennant la somme de
2.640.000 francs, rabais de 20 % déduit.

2^e lot. — Carrelage: La Société « Carrelages et Revêtements
Industriels », 48, rue des Meuniers à Lille, moyennant la somme
de 166.000 francs, rabais de 17 % déduit.

3^e lot. — Menuiserie: M. R. Robitaillie, 38, Grand'Place à
Steenvoorde, moyennant la somme de 1.850.000 francs, rabais
de 26 % déduit.

4^e lot. — Couverture: MM. Démaretz et C^{ie}, 88, rue de Rivoli
à Lille, moyennant la somme de 444.000 francs, rabais de 20 %
déduit.

5^e lot. — M. André Garreau, 55, Cité du Kursaal à Dunker-
que, moyennant la somme de 204.050 francs, rabais de 23 %
déduit.

6^e lot. — La Société L. et J. Lefebvre, 104, rue du Port à
Lille, moyennant la somme de 207.400 francs, rabais de 39 %
déduit.

Conseil municipal: 11 mars 1949, n° 953.

Répertoire Contentieux: 1^{er} février 1950.

BATIMENTS. — Colonie de Wormhoudt.

Adjudication de travaux de reconstitution de la colonie de vacances de Wormhoudt, deuxième phase. Lots 2 à 6 au profit de:

2^e lot. — Carrelage: L'Entreprise Lilloise de Carrelages, 12 bis, rue d'Ennetières à Lille, moyennant la somme de 869.000 francs, rabais de 21 % déduit.

3^e lot. — Charpente-menuiserie: M. Camille Grouwet, 113, rue J.-Hentgès à Halluin, moyennant la somme de 2.097.100 francs, rabais de 33 % déduit.

4^e lot. — Couverture-zingage: M. Gaston Carpentier, 13, rue de Dunkerque à Armentières, moyennant la somme de 920.460 francs, rabais de 31 % déduit.

5^e lot. — Plomberie sanitaire: M. Gaston Carpentier, 13, rue de Dunkerque à Armentières, moyennant la somme de 700.350 francs, rabais de 31 % déduit.

6^e lot. — Peinture-Vitrierie: La Société L. et J. Lefebvre, 104, rue du Port à Lille, moyennant la somme de 475.200 francs, rabais de 40 % déduit.

Conseil municipal: 11 mars 1949, n° 953.

Répertoire Contentieux: 22 février 1950.

BATIMENTS. — Collège Valentine-Labbé.

Adjudication en trois lots des travaux d'aménagement d'une salle de dessin au Collège Technique Valentine-Labbé, au profit de:

1^{er} lot. — Charpente-Menuiserie: M. Joseph Sarrazin, 120, rue de la Rianderie à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme de 975.000 francs, rabais de 35 % déduit.

2^e lot. — Couverture-Zingage: La Société A. Landrieux, 51, rue Sainte-Thérèse à Roubaix, moyennant la somme de 210.000 francs, rabais de 30 % déduit.

3^e lot. — La Société « Le Travail », 89, rue Gantois à Lille, moyennant la somme de 118.000 francs, rabais de 41 % déduit.

Conseil municipal: 14 juin 1949, n° 1.113.

Répertoire Contentieux: 22 février 1950.

BATIMENTS. — Ecoles communales.

Adjudication-concours en cinq lots de travaux d'électrification des Ecoles communales, au profit de:

1^{er} lot. — Ecole Arago: M.R. Potigny, 23, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 755.000 francs.

2^e lot. — Ecole George-Sand: Société E.L.F.E.L., 236, rue du Faubourg-d'Arras à Lille, moyennant la somme de 536.122 francs.

3^e lot. — Ecole Lamartine: La Société Milde Fils et C^{ie}, 99 bis, rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 503.750 francs.

4^e lot. — M. Georges Callens, 83, rue Brûle-Maison à Lille, moyennant la somme de 602.903 francs.

5^e lot. — Société d'Installation de Lumière et Force Electriques, 5, rue Hovelacque à Lille, moyennant la somme de 613.000 francs.

Conseil municipal: 14 juin 1949, n° 1.106.

Répertoire Contentieux: 20 septembre 1949 et 25 janvier 1950.

BATIMENTS. — Ecole de plein air.

Adjudication en sept lots des travaux de remise en état du pavillon du concierge et du pavillon médical de l'école de Plein Air Désiré-Verhaeghe au profit de:

1^{er} lot. — Maçonnerie: Les Etablissements Revillion, 244, rue des Bois-Blancs à Lille, moyennant la somme de 2.185.600 francs, rabais de 20 % déduit.

2^e lot. — Carrelage: La Société « Carrelages et Revêtements Industriels », 48, rue des Meuniers à Lille, moyennant la somme de 495.762 francs, rabais de 22,05 % déduit.

3^e lot. — Plâtrerie: L'Entreprise Haest, 24, rue du Fort-Malakoff à Armentières, moyennant la somme de 324.300 francs, rabais de 31 % déduit.

4^e lot. — Menuiserie: M. Alfred Michez, 17, rue Joseph-Bara à Hellenmes, moyennant la somme de 1.081.080 francs, rabais de 22 % déduit.

5^e lot. — Couverture: M. Edouard Béhin, 32, place Louise-de-Bettignies à Lille, moyennant la somme de 808.680 francs, rabais de 31 % déduit.

6^e lot. — Ferronnerie: M. A. Gombert, 13, rue Geoffroy-Saint-Hilaire à Lille, moyennant la somme de 93.480 francs, rabais de 18 % déduit.

7^e lot. — Peinture: La Société J. et L. Lefebvre, 104, rue du Port à Lille, moyennant la somme de 281.840 francs, rabais de 48 % déduit.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.437.

Répertoire Contentieux: 22 mars 1950.

BATIMENTS. — Halles Centrales.

Adjudication-concours des travaux de réfection des baies vitrées des Halles Centrales au profit des Etablissements Jonquez Frères, 43, rue Bonte-Pollet à Lille, moyennant la somme de 1.739.251 francs.

Conseil municipal: 27 juillet 1949, n° 1.296.

Répertoire Contentieux: 20 septembre 1949 et 25 janvier 1950.

BATIMENTS. — Halles Centrales et Théâtre Sébastopol.

Marché pour revêtements métalliques aux Halles Centrales et au Théâtre Sébastopol au profit de M. H. Havet, 20, rue Jeanne-Maillotte à Lille, moyennant la somme approximative de 1.200.000 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.364.

Répertoire Contentieux: 1^{er} février 1950.

BATIMENTS. — Hôtel de Ville.

Soumission pour fourniture de mobilier pour le classement des Archives Municipales au profit de la Société anonyme « Forges de Strasbourg », 75, allée de la Robertsau à Strasbourg, moyennant la somme de 891.410 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.687.

Répertoire Contentieux: 25 mars 1950.

BATIMENTS. — Lycée Faidherbe.

Adjudication des travaux d'aménagement d'une nouvelle chaufferie au Lycée Faidherbe au profit de M. Jean Stutel, 32,

boulevard Thiers à Béthune, moyennant la somme de 2.901.178 fr. 18, rabais de 24 % déduit.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.681.

Répertoire Contentieux: 1^{er} mars 1950.

BATIMENTS. — Lycée Fénelon.

Adjudication-concours de travaux de remise en état de la façade du Lycée Fénelon au profit de:

1° — L'Entreprise Générale Burette et C^{ie}, 58, rue de Turenne à Lille, moyennant la somme de 3.046.400 francs.

2° — M. J. Barthels, 14, rue de Fleurus à Lille, moyennant la somme de 1.413.200 francs.

Conseil municipal: 27 juillet 1949, n° 1.284.

Répertoire Contentieux: 20 décembre 1949 et 22 février 1950.

BATIMENTS. — Palais des Beaux-Arts.

Marché pour fourniture de machines-outils au Palais des Beaux-Arts, au profit des Etablissements Trénois et Decamps, 40, rue des Arts à Lille, moyennant la somme de 340.000 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.498.

Répertoire Contentieux: 16 janvier 1950.

BAUX ET LOCATIONS. — Foire Commerciale. Concession de terrain. Avenant.

Entre les soussignés:

M. René Gaifie, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 27 juillet 1949 (n° 1.314) qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part;

Et M. Georges Bouchery, industriel, demeurant à Lille, rue du Molinel, n° 102, agissant en sa qualité de Président-Directeur Général de la « Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille », société anonyme dont le siège est à Lille, rue Faidherbe, n° 69, nommé à cette fonction avec tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du 29 décem-

bre 1949, du procès-verbal de laquelle délibération un extrait sur timbre, certifié conforme, demeurera joint et annexé aux présentes.

d'autre part.

Il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

Exposé

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du dix juillet mil neuf cent trente et un, approuvé par M. le Préfet du Nord le vingt et un du même mois et enregistré à Lille (2^e A.C.) pour la première fois le 15 septembre 1931, folio 62, case 525, aux droits de 950 fr. 40, la Ville de Lille a concédé à la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale la jouissance des terrains d'une superficie de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents mètres carrés (99.500) nécessaires à l'installation de la Foire Commerciale.

Cette concession a été octroyée pour une durée de soixante-cinq ans qui a commencé à courir le 1^{er} janvier 1932, moyennant paiement :

- a) d'une redevance annuelle et forfaitaire de 65.000 francs ainsi que des impôts et taxes de toute nature ;
- b) d'une redevance calculée sur le produit des entrées.

La Ville de Lille a ensuite autorisé la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale à occuper temporairement à compter du 1^{er} janvier 1939, les terrains d'une superficie totale de 57.000 mètres carrés contigus au Nord à ceux déjà concédés limités par la rue du Grand-Balcon et le chemin des Morts et repris au cadastre section « D » sous partie des n^{os} 3.064, 3.061, 3.062, 3.066, 3.070, 2.952 à 2.957, 2.959 à 2.967, 2.973, 2.974, 2.981 et 2.982.

Cette occupation a été consentie à titre précaire et révocable à première demande de la Ville, moyennant une redevance annuelle et forfaitaire de 15.000 francs, payable à termes échus en décembre de chaque année.

Par délibération du 3 avril 1941 approuvée par M. le Préfet du Nord le 9 mai 1941, le Conseil Municipal a décidé de suspendre à compter du 1^{er} janvier 1939, jusqu'à la fin des hostilités, les paiements à effectuer par ladite Société.

La Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale ayant par la suite sollicité la remise partielle de sa dette et de nouveaux délais de s'acquitter, le Conseil Municipal a, par délibération du 22 mars 1945, décidé de neutraliser les effets des contrats passés avec la Foire jusqu'à la date légale de cessation des hostilités fixée par décret.

La Société Immobilière a demandé que les contrats reprennent leur effet à compter du 1^{er} juillet 1946 et a sollicité la concession des terrains d'une surface de 57.000 mètres carrés fixant l'objet de l'autorisation à titre précaire.

Etant donné que les terrains dont il s'agit ne sont plus intéressés par le plan d'agrandissement de la gare de Lille, le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 juillet 1949, ayant décidé d'accueillir favorablement cette demande, il est passé l'avenant suivant:

Avenant

Art. 1. — D'un commun accord entre les parties, le contrat de concession des terrains en date du 10 juillet 1931 suspendu le 1^{er} janvier 1939, reprendra son effet à compter du 1^{er} juillet 1946, il est prorogé d'une durée égale à celle de la suspension.

Art. 2. — La Ville concède, à compter de la même date, à la Foire Commerciale en location pour une durée qui expirera en même temps que celle des terrains faisant l'objet de la convention du 18 juillet 1931 relative à l'ensemble des terrains de la Foire, la parcelle de terrain de 52.500 mètres carrés figurant au plan joint sous teinte jaune, à prendre dans un plus grand terrain de 57.000 mètres carrés contigus aux terrains susvisés.

Le surplus, soit 4.500 mètres carrés, figurant au plan joint sous teinte bleue est concédé à titre précaire jusqu'au moment de l'exécution du prolongement du boulevard Louis-XIV.

En échange, la Société remettra à la Ville, à partir du jour où celle-ci le demandera, une bande de terrain de 16 mètres de profondeur reprise au plan joint sous teinte verte, s'étendant le long du boulevard Hoover de l'arête du pignon sud de la salle des Congrès actuellement édifiée, jusqu'à la voie ferrée de raccordement à la gare Saint-Sauveur.

Dès maintenant, cette bande de terrain devra être aménagée

en jardins ou espaces verts par les soins et aux frais de la Foire pour donner une plus belle allure au boulevard.

Toutefois, la desserte actuelle le long des bâtiments pourra être maintenue.

Aucune construction de quelque nature que ce soit ne pourra être érigée sur le prolongement du boulevard Louis-XIV.

Dans la partie nouvellement concédée, la Société de la Foire devra aménager des espaces verts et des jardins qui entoureront en quelque sorte les bâtiments provisoires et démontables pouvant être construits.

Art. 3. — Par dérogation à l'article 4 du contrat primitif, la redevance annuelle forfaitaire est portée de 25.000 francs à 40.000 francs pour l'ensemble des terrains.

Art. 4. — Les frais de timbre et d'enregistrement du présent contrat seront supportés par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale.

Dont acte.

Fait et signé en double, à Lille, le 26 janvier 1950.

Lu et approuvé,
G. BOUCHERY.

Le Maire de Lille,

R. GAIFIE.

Approbation préfectorale: 20 avril 1950.

Du 1 ^{er} juillet 1946 au 1 ^{er} juillet 1949 à 1 %	7.500
Du 1 ^{er} juillet 1949 au 1 ^{er} juillet 1952 à 1,15 %	8.625
	<hr/>
	16.125

Enregistré à Lille (A. Adm.), vol. 85 B, n° 167.

Enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement:

- 1°) les impôts sont évalués à 6.000 francs;
- 2°) les charges sont évaluées à 4.000 francs;
- 3°) la redevance proportionnelle basée sur le produit des entrées est évaluée à 200.000 francs.

L'enregistrement est requis pour six ans la première fois et ensuite par période triennale.

BAUX ET LOCATIONS. — Presbytères. Loyer Eglise Réformée.

Entre les soussignés,

M^e Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n^o 1.650, en date du 24 janvier 1950, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part.

Et M. Chéradame, pasteur, demeurant à Lille, 15, rue Jeanne-d'Arc, président du Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée, agissant au nom et pour le compte du Conseil presbytéral.

d'une part;

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

Exposé

Aux termes d'un bail, en date du 11 décembre 1946 enregistré à Lille, pour neuf années, le 22 avril 1947, vol. 80 A n^o 312 aux droits de trois cent quarante-quatre francs, la Ville a accordé à M. Chéradame, ès-qualité, la location, à compter du 1^{er} janvier 1947, d'une maison avec jardin sise à Lille, 15, rue Jeanne-d'Arc, à usage de presbytère, pour une durée de neuf années entières et consécutives moyennant un loyer annuel de trois mille cent vingt francs payable par trimestre et d'avance.

Les lois 471.412 du 30 juillet 1947 et 47.287 du 27 décembre 1947 ont porté le loyer annuel à 3.432 francs le 1^{er} juillet 1947 et à 4.084 francs le 1^{er} janvier 1948.

En application de l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948, prévoyant une majoration forfaitaire du loyer, en prenant comme base le loyer pratiqué le 1^{er} juillet 1948, lequel sera majoré chaque semestre d'une somme égale au tiers de cette redevance jusqu'à ce que le total des augmentations atteigne 400 % du prix pratiqué au 1^{er} juillet 1948, il a été passé l'avenant suivant:

Avenant

A dater du premier janvier mil neuf cent cinquante, le montant du loyer annuel est porté à cinq mille quatre cent quarante-cinq francs et subira chaque semestre, à compter du premier juillet mil neuf cent cinquante, une majoration de mille

trois cent soixante et un francs et ce jusqu'au premier juillet mil neuf cent cinquante-cinq inclus.

En outre, il est entendu que ce loyer subira toutes les modifications prévues par les lois ou décrets qui interviendront ultérieurement, la durée et les conditions restant celles insérées au bail du 11 décembre 1946.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront supportés par le preneur.

Pour la perception des droits d'enregistrement, les charges sont évaluées à cent francs par an et les contributions à six cents francs par an.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, les 12 janvier 1950 et 28 janvier 1950.

Approbation du Préfet du Nord, 3 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), 7 mars 1950, n° 671, vol. 84 B.

BAUX ET LOCATIONS. — Eglise Saint-André.

Entre les soussignés :

M^e Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant en sa dite qualité au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950 (n° 1.651), qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

d'une part;

Et M. le Chanoine Lepoutre, secrétaire de l'Association Diocésaine dont le siège est à Lille, 29, rue Négrier, agissant au nom et pour le compte de cette association,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit:

M^e Charles Lubrez, ès-qualité, donne par les présentes en bail à loyer pour une durée de neuf années entières et consécutives, qui ont commencé à courir le premier octobre mil neuf cent quarante-huit, à l'Association Diocésaine, ce accepté par M. le Chanoine Lepoutre, une maison à usage de presbytère, sise à Lille, rue Royale, 123.

Charges et Conditions

Le présent bail est consenti sous les conditions suivantes:

M. le Chanoine Lepoutre, ès-qualité, s'engage :

- 1°) à tenir les lieux loués constamment garnis de meubles et objets mobiliers d'une quantité et valeur suffisantes pour répondre du paiement du loyer ;
- 2°) à entretenir les lieux loués en bon état de toutes réparations autres que celles mises par la loi ou l'usage des lieux à la charge du propriétaire et à les rendre, à la fin du présent bail en bon état d'entretien ;
- 3°) à acquitter, en sus du loyer l'abonnement aux eaux potables, la prime d'assurance contre l'incendie et les contributions de toute nature, prévues et imprévues dont ladite maison est ou pourra être grevée et notamment les taxes de remplacement et de main-morte ;
- 4°) à supporter les frais occasionnés par la vidange des fosses d'aisances et le ramonage des cheminées ;
- 5°) à souffrir et laisser faire toutes les grosses réparations dont la maison pourra avoir besoin dans le cours du présent bail et à ne réclamer aucune indemnité dans le cas où ces réparations dureraient plus de quarante jours ;
- 6°) à ne pas se prévaloir de la tacite reconduction à la fin du bail.

Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de cinq mille neuf cent cinquante francs (5.950) payable par trimestre et d'avance à la Caisse de M. le Receveur Municipal.

Il est entendu que ce loyer subira chaque semestre, à compter du premier janvier mil neuf cent quarante-neuf, les majorations prévues par l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948 ainsi que toutes modifications qui interviendraient par les lois ou décrets ultérieurs.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par le preneur.

Pour la perception des droits d'enregistrement, les charges

sont évaluées à cent francs par an et les contributions à mille francs par an.

L'enregistrement est requis pour neuf ans.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 28 janvier 1950.

J. LEPOUTRE.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué:

Ch. LUBREZ.

Approbation préfectorale: 3 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 7 mars 1950, n° 672, vol. 84B.

Reçu deux mille trois cent soixante-neuf francs (2.369).

BAUX ET LOCATIONS. — Eglise Sainte-Catherine.

Entre les soussignés,

M^e Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, n° 1.651, en date du 24 janvier 1950, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part.

Et M. Paul Thone, curé-doyen de Sainte-Catherine, demeurant à Lille, terrasse Sainte-Catherine, 14,

d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

Exposé

Aux termes d'un bail en date du 20 janvier 1943, enregistré à Lille, pour neuf années, le 8 mars 1943, n° 235, aux droits de deux cent quatre-vingt-six francs vingt centimes, la Ville a accordé à M. Paul Thone, la location, à compter du 1^{er} janvier 1943, d'une maison sise à Lille, 14, terrasse Sainte-Catherine, pour une durée de neuf années entières et consécutives, moyennant un loyer annuel de deux mille neuf cent soixante francs, payable par trimestre et d'avance.

L'ordonnance du 28 juin 1945 et les lois n° 471412 du 30 juillet 1947 et n° 47287 du 27 décembre 1947 ont porté le loyer annuel à 3.848 francs le 1^{er} juillet 1945, à 4.233 francs le 1^{er} juillet 1947 et à 5.032 francs le 1^{er} janvier 1948.

En application de l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948, prévoyant une majoration forfaitaire du loyer en prenant comme base le loyer pratiqué le 1^{er} juillet 1948, lequel sera majoré chaque semestre d'une somme égale au tiers de cette redevance jusqu'à ce que le total des augmentations atteigne 400 % du prix pratiqué au 1^{er} juillet 1948, il a été passé l'avenant suivant:

Avenant

A dater du premier janvier mil neuf cent cinquante, le montant du loyer annuel est porté à six mille sept cent neuf francs et subira chaque semestre, à compter du premier juillet mil neuf cent cinquante, une majoration de mille six cent soixante dix-sept francs et ce jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent cinquante et un, date d'expiration du bail.

En outre, il est entendu que ce loyer subira toutes les modifications prévues par les lois ou décrets qui interviendront ultérieurement, la durée et les conditions restant celles insérées au bail du 30 mai 1944.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront supportés par M. Paul Thone.

Pour la perception des droits d'enregistrement, les contributions sont évaluées à cent vingt francs par an et les charges à cent francs par an.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 15 janvier 1950 et le 28 janvier 1950.

Approbation préfectorale: 3 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 7 mars 1950, n° 669, vol. 84B.

BAUX ET LOCATIONS. — Eglise Sainte-Marie-Madeleine.

Entre les soussignés,

M^e Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant en sa dite qualité au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950 (n° 1.651) qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. le Chanoine Lepoutre, secrétaire de l'Association Diocésaine, dont le siège est à Lille, 29, rue Négrier, agissant au nom et pour le compte de cette association,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit:

M^e Charles Lubrez, ès-qualité, donne par les présentes en bail à loyer pour une durée de neuf années entières et consécutives, qui ont commencé à courir le premier décembre mil neuf cent quarante-huit, à l'Association Diocésaine, ce accepté par M. le Chanoine Lepoutre, une maison à usage de presbytère, sise à Lille, 23, rue du Pont-Neuf.

Charges et Conditions

Le présent bail est consenti sous les conditions suivantes:

M. le Chanoine Lepoutre, ès-qualité, s'engage:

- 1°) à tenir les lieux loués constamment garnis de meubles et objets mobiliers d'une quantité et valeur suffisantes pour répondre du paiement du loyer;
- 2°) à entretenir les lieux loués en bon état de toutes réparations autres que celles mises par la loi ou l'usage des lieux à la charge du propriétaire et à les rendre, à la fin du présent bail, en bon état d'entretien;
- 3°) à acquitter en sus du loyer, l'abonnement aux eaux potables, la prime d'assurance contre l'incendie et les contributions de toute nature, prévues et imprévues dont la dite maison est ou pourra être grevée et notamment les taxes de remplacement et de main-morte;
- 4°) à supporter les frais occasionnés par la vidange des fosses d'aisances et le ramonage des cheminées;
- 5°) à souffrir et laisser faire toutes les grosses réparations dont la maison pourra avoir besoin dans le cours du présent bail et à ne réclamer aucune indemnité dans le cas où ces réparations dureraient plus de quarante jours;
- 6°) à ne pas se prévaloir de la tacite reconduction à la fin du bail.

Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de trois mille sept cent quarante francs (3.740 fr.) payable par trimestre et d'avance à la Caisse de M. le Receveur Municipal.

Il est entendu que ce loyer subira chaque semestre, à compter du premier janvier mil neuf cent quarante-neuf, les majorations prévues par l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948 ainsi que toutes modifications qui interviendraient par les lois ou décrets ultérieurs.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par le preneur.

Pour la perception des droits d'enregistrement les charges sont évaluées à cent francs par an et les contributions à mille francs par an.

L'enregistrement est requis pour neuf ans.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 28 janvier 1950.

J. LEPOUTRE.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué:

Ch. LUBREZ.

Approbation préfectorale: 3 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 7 mars 1950, n° 673, vol. 84B.
Reçu mille cinq cent cinquante trois francs (1.553 fr.).

BAUX ET LOCATIONS. — Eglise Saint-Maurice.

Entre les soussignés,

M^e Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, n° 1.651, en date du 24 janvier 1950, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. le Chanoine Lepoutre, secrétaire de l'Association Diocésaine, dont le siège est à Lille, 29, rue Négrier, agissant au nom et pour le compte de cette association,

d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

Exposé

Aux termes d'un bail en date du 27 juin 1946, enregistré à Lille, pour neuf années, le 17 octobre 1946, vol. 78 B, n° 1.960, aux droits de six cent trente-sept francs, la Ville a accordé à

l'Association Diocésaine la location, à compter du 1^{er} juillet 1946, d'une maison, à usage de presbytère, sise à Lille, 19, parvis Saint-Maurice, pour une durée de neuf années entières et consécutives, moyennant un loyer annuel de 5.980 francs, payable par trimestre et d'avance.

Les lois n° 471412 du 30 juillet 1947 et n° 47287 du 27 décembre ont porté le loyer annuel à 6.578 francs le 1^{er} juillet 1947 et à 7.828 francs le 1^{er} janvier 1948.

En application de l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948, prévoyant une majoration forfaitaire du loyer en prenant comme base le loyer pratiqué le 1^{er} juillet 1948, lequel sera majoré chaque semestre d'une somme égale au tiers de cette redevance jusqu'à ce que le total des augmentations atteigne 400 % du prix pratiqué au 1^{er} juillet 1948, il a été passé l'avenant suivant:

Avenant

A dater du premier janvier mil neuf cent cinquante, le montant du loyer annuel est porté à dix mille quatre cent trente-sept francs et subira chaque semestre à compter du premier juillet mil neuf cent cinquante une majoration de deux mille six cent neuf francs et ce jusqu'au trente juin mil neuf cent cinquante-cinq date d'expiration du bail.

En outre, il est entendu que ce loyer subira toutes les modifications prévues par les lois ou décrets qui interviendront ultérieurement, la durée et les conditions restant celles insérées au bail du 27 juin 1946.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront supportés par l'Association Diocésaine.

Pour la perception des droits d'enregistrement les charges sont évaluées à cent francs par an et les contributions à mille francs par an.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 28 janvier 1950.

J. LEPOUTRE.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué:

Ch. LUBREZ.

Approbation préfectorale: 8 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 7 mars 1950, n° 667, vol. 84B.
Reçu mille trois francs (1.003 fr.).

BAUX ET LOCATIONS. — Eglise Saint-Maurice-des-Champs.

Entre les soussignés,

M^o Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950 (n^o 1.651), qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. le Chanoine Lepoutre, secrétaire de l'Association Diocésaine dont le siège est à Lille, 29, rue Négrier, agissant au nom et pour le compte de cette association,

d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

Exposé

Aux termes d'un bail en date du 30 mai 1944, enregistré à Lille, pour neuf années, le 16 novembre 1944, vol. 72A/3.480-554 aux droits de quatre cent quatorze francs, la Ville a accordé à l'Association Diocésaine la location, à compter du 1^{er} mars 1944, de deux maisons à usage de presbytère sises à Lille, 117-119, rue Saint-Gabriel, pour une durée de neuf années entières et consécutives, moyennant un loyer annuel de 3.600 francs payable par trimestre et d'avance.

L'ordonnance du 28 juin 1945 et les lois n^o 471.412 du 30 juillet 1947 et n^o 47.287 du 27 décembre 1947, ont porté le loyer annuel à 4.680 francs le 1^{er} juillet 1945, à 5.148 francs le 1^{er} juillet 1947 et à 6.120 francs le 1^{er} janvier 1948.

En application de l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948, prévoyant une majoration forfaitaire du loyer en prenant comme base le loyer pratiqué le 1^{er} juillet 1948, lequel sera majoré chaque semestre d'une somme égale au tiers de cette redevance jusqu'à ce que le total des augmentations atteigne 400 % du prix pratiqué au 1^{er} juillet 1948, il a été passé l'avenant suivant:

Avenant

A dater du premier janvier mil neuf cent cinquante, le montant du loyer annuel est porté à huit mille cent soixante francs et subira, chaque semestre, à compter du premier juillet mil neuf cent cinquante, une majoration de deux mille quarante

francs et ce jusqu'au vingt-huit février mil neuf cent cinquante-trois, date d'expiration du bail.

En outre, il est entendu que ce loyer subira toutes les modifications prévues par les lois ou décrets qui interviendront ultérieurement, la durée et les conditions restant celles insérées au bail du 30 mai 1944.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront supportés par l'Association Diocésaine.

Pour la perception des droits d'enregistrement, les charges sont évaluées à cent francs par an et les contributions à neuf cents francs par an.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 28 janvier 1950.

J. LEPOUTRE.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué:

Ch. LUBREZ.

Approbation préfectorale: 3 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 7 mars 1950, n° 670, vol. 84B.
Reçu trois cent quatre-vingt-dix-huit francs (398 fr.).

BAUX ET LOCATIONS. — Eglise Saint-Michel.

Entre les soussignés,

M^e Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950 (n° 1.651), qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

d'une part,

Et M. le Chanoine Lepoutre, secrétaire de l'Association Diocésaine, dont le siège est à Lille, 29, rue Négrier, agissant au nom et pour le compte de cette association.

d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

Exposé

Aux termes d'un bail en date du 25 février 1947 enregistré à Lille, pour dix-huit années, le 15 avril 1947, vol. 86 A, n° 235, aux droits de sept cent quatre-vingt-huit francs, la Ville a accordé à l'Association Diocésaine, la location à compter du

1^{er} janvier 1947, d'une maison à usage de presbytère sise à Lille, 3, parvis Saint-Michel, pour une durée de dix-huit années entières et consécutives moyennant un loyer annuel de trois mille deux cent soixante-seize francs payable par trimestre et d'avance.

Les lois 471412 du 30 juillet 1947 et n° 47.287 du 27 décembre 1947 ont porté le loyer annuel à 3.604 francs le 1^{er} juillet 1947 et à 4.289 francs le 1^{er} janvier 1948.

En application de l'article 34 de la loi du 1^{er} septembre 1948, prévoyant une majoration forfaitaire du loyer, en prenant comme base le loyer pratiqué le 1^{er} juillet 1948, lequel sera majoré chaque semestre, d'une somme égale au tiers de cette redevance jusqu'à ce que le total des augmentations atteigne 400 % du prix pratiqué au 1^{er} juillet 1948, il a été passé l'avenant suivant:

Avenant

A dater du premier janvier mil neuf cent cinquante le montant du loyer annuel est porté à cinq mille sept cent dix-neuf francs et subira chaque semestre, à compter du premier juillet mil neuf cent cinquante, une majoration de mille quatre cent trente francs et ce jusqu'au premier juillet mil neuf cent cinquante-cinq inclus.

En outre, il est entendu que ce loyer subira toutes les modifications prévues par les lois ou décrets qui interviendront ultérieurement, la durée et les conditions restant celles insérées au bail du 25 février 1947.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent avenant seront supportés par l'Association Diocésaine.

Pour la perception des droits d'enregistrement, les charges sont évaluées à cent francs par an et les contributions à mille francs par an.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 28 janvier 1950.

J. LEPOUTRE.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué:

Ch. LUBREZ.

Approbation préfectorale: 3 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 7 mars 1950, n° 678, vol. 84 B.

Reçu deux mille deux cent soixante-seize francs (2.276 fr.).

CIMETIERES — Transports funèbres.

Arrêté n° 3.459 du 28 mars 1950

Article 1. — Par application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 20.288 du 6 mai 1949, le tarif des transports funèbres — taxes non comprises — est fixé comme ci-dessous:

Classe solennelle	14.552 fr.
1 ^{re} classe	7.725 »
2 ^e classe	4.772 »
3 ^e classe	3.178 »
4 ^e classe	610 »
5 ^e classe	289 »

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Tribunal et Chambre de Commerce.

Révision des listes électorales — Année 1949

Additions	38
Retraitements	109
Inscrits pour 1949	916

EAUX. — Forages.

Marché pour travaux d'amélioration d'un forage n° 6 bis. Soumission au profit de la Société Auxiliaire des Distributions d'Eau, 8, rue de la Gare à Saint-André-Jez-Lille, moyennant la somme approximative de 1.900.000 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.456.

Répertoire Contentieux: 14 février 1950.

Soumission pour remplacement d'une pompe au forage n° 8, au profit de la Société Nouvelle des Etablissements Wauquier, 69, rue de Wazemmes à Lille, moyennant la somme de 1.011.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.600.

Répertoire Contentieux: 15 mars 1950.

Marché pour fourniture d'une pompe destinée au forage de Wattignies, au profit de M. C. Coquillat, 45, rue de la Liberté à Briare (Loiret), moyennant la somme de 798.000 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.359.

Repertoire Contentieux: 3 janvier 1950.

EAUX. — Nettoyage des fils d'eau.

Arrêté n° 3.460 du 28 mars 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté n° 2.452, du 25 juin 1949, relatif à l'emploi de l'eau potable pour le nettoyage des fils d'eau, trottoirs et façades, sont abrogées.

En conséquence, l'usage de l'eau potable est autorisé pour les nettoyages prévus aux articles 496 et 497 du Code des arrêtés municipaux.

EAUX. — Puits de Guermanez.

Soumission pour rééquipement du puits de Guermanez à Emmerin, au profit de l'Electricité de France, 89 rue de La Barre à Lille, moyennant la somme de 700.000 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.457.

Répertoire Contentieux: 7 février 1950.

EAUX. — Distribution. Usine d'Emmerin.

Extension de marché pour fourniture de deux groupes moteurs-pompes à l'usine élévatoire des Eaux, au profit de la Société Nouvelle des Etablissements Wauquier, 69, rue de Wazemmes à Lille, moyennant la somme de 5.108.600 francs.

Conseil municipal: 27 juillet 1949, n° 1.250.

Répertoire Contentieux: 5 janvier 1950.

EAUX. — Tarifs.

Arrêté n° 3.481 du 29 mars 1950

Article 1. — Les tarifs de la distribution d'eau sont fixés ainsi qu'il suit à partir de l'exercice 1950:

I. — Eau potable.

Minimum annuel imposable: 40 m³ à 12 fr. 50 500 fr.

Le mètre cube supplémentaire 12 50

(Les consommations seront arrondies, pour la perception, au multiple de 2 supérieur.)

II. — Eau industrielle.

Minimum annuel imposable: 1.000 m³ à 11 francs .. 11.000 fr.

de 1.001 à 10.000 m³, le mètre cube 9 »

au dessus de 10.000 m³, le mètre cube 7 »

III. — Eau pour les constructions.

Taxe à appliquer par jour d'ouverture du robinet d'arrêt:

Diamètre du branchement	20 m/m	30 m/m	40 m/m et plus
Taxe	50 fr.	60 fr.	80 fr.

IV. — *Branchements d'incendie.*

Diamètre	40 m/m	60 m/m	80 m/m	100 m/m	125 m/m	150 m/m	200 m/m
Redevance annuelle	1.300 fr.	1.900 fr.	2.500 fr.	3.100 fr.	3.700 fr.	4.600 fr.	5.800 fr.

V. — *Essais de compteurs.*

Calibres de	10 à 12 m/m	90 fr.
»	15 à 20	140 »
»	25 à 30	230 »
»	40 à 60	350 »
»	80 à 100	450 »
»	150 et plus	600 »

VI. — *Replombage de compteur ou de vanne (sur place)* 90 »

VII. — *Vacation pour manœuvre de robinet* 60 »

(Toute vacation dépassant une heure est majorée de 50 % par quart d'heure en plus, tout quart d'heure commencé est dû.
— Le prix de la vacation est doublé entre 19 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.)

ECLAIRAGE. — Voie publique.

Marché pour fourniture d'appareils d'éclairage électrique au service de la Voie Publique, au profit de la Société « L'Eclairage Technique », 15, rue Claudot à Nancy, moyennant la somme de 1.600.000 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.537.

Répertoire Contentieux: 30 janvier 1950.

ECONOMAT. — Duplicateurs

Soumission pour fourniture d'un appareil duplicateur aux Services Municipaux au profit des Etablissements Gaspard Trumpy, 12, rue Caumartin à Paris, et la reprise d'un appareil

usagé, moyennant une soulte de 205.667 francs. La valeur réelle de l'appareil étant de 255.667 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.724.

Répertoire Contentieux: 27 janvier 1950.

Soumission pour fourniture d'un appareil duplicateur aux Services Municipaux et la reprise d'un appareil usagé au profit de la Société Gestetner, 33 bis, rue de Paris à Lille, moyennant une soulte de 276.940 francs. La valeur réelle de l'appareil étant de 306.940 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1724.

Répertoire Contentieux: 27 janvier 1950.

ECONOMAT. — Articles de bureau.

Soumissions pour fourniture d'articles de bureau aux Services Municipaux au profit de:

1°) MM. Rezzette et Fils, 93, rue Caumartin à Lille, moyennant la somme approximative de 800.000 francs;

2°) Société Gachie Aula et C^{ie}, 12, place du Lion-d'Or à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs;

3°) M. Dugimont, 28 bis, rue Basse à Lille, moyennant la somme approximative de 260.000 francs.

4°) Société Sopanor, 97, rue de Cassel à Lille, moyennant la somme approximative de 260.000 francs;

5°) Les Papeteries de l'Ormont à Saint-Dié, moyennant la somme approximative de 260.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.608.

Répertoire Contentieux: 28 février 1950.

ECONOMAT. — Carburant.

Adjudication pour la fourniture du carburant-auto et du gas-oil nécessaires aux Services Municipaux au profit de la Société Commerciale des Carburants, 55, rue du Vieux-Four à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de trois millions de francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.674.

Répertoire Contentieux: 29 mars 1950.

ECONOMAT. — Impressions.

Adjudication en deux lots de l'impression des Documents Administratifs au profit de:

1^{er} lot. — *Fascicules du Conseil Municipal.* — La Société Morel et Corduant, 11, rue des Bouchers à Lille, moyennant la somme approximative de 2.420.000 francs.

2^e lot. — *Fascicules du Bulletin Administratif.* — M. Joseph Douriez, 5, rue Jacquemars-Giélée à Lille, moyennant la somme approximative de 2.475.900 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.607.

Répertoire Contentieux: 22 mars 1950.

Soumission pour fournitures d'imprimés aux Services Municipaux au profit de:

1°) T. Coulembier, 5, avenue Eug.-Varlin à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

2°) Etablissements L. Danel, 93, rue Nationale à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

3°) Dervaux et Fils, 34, rue Raymond-Derain à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

4°) Douriez-Bataille, 5, rue Jacquemars-Giélée à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

5°) Jacques Duchaussoy, 29, quai du Wault à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

6°) Lefebvre-Ducrocq, 88, rue de Tournai à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

7°) Mahu-Chevalier, 28, rue Emile-Desmet à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

8°) Martin-Mamy, Crouan et Roques, 86, rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

9°) Société Morel et Corduant, 11, rue des Bouchers à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

10°) L'Imprimerie O.S.A.P., 209, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

11°) Félix Planquart, 5, rue Desrousseaux à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

12°) E. Prevost, 42, rue Mourmant à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

13°) Société Imprimeries Réunies, 55, rue de Canteleu à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

14°) Sautay et Fils, 46, rue Gauthier-de-Châtillon à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

15°) Société S.I.L.I.C., 41, rue du Metz à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.607

Répertoire Contentieux: 28 février 1950.

ECONOMAT. — Machines à écrire.

Soumission pour fourniture de cinq machines à écrire aux Services Municipaux et la reprise de cinq machines usagées au profit des Etablissements Gaspard Trumpy, 12, rue Caumartin à Paris, moyennant une soulte de 453.572 francs. La valeur réelle des machines étant de 503.572 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.544.

Répertoire Contentieux: 23 janvier 1950.

Soumission pour fourniture de cinq machines à écrire aux Services Municipaux et la reprise de cinq machines usagées au profit des Etablissements Gaspard Trumpy, 12, rue Caumartin à Paris, moyennant une soulte de 484.405 francs. La valeur réelle des machines étant de 534.405 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.606.

Répertoire Contentieux: 27 janvier 1950.

ELECTIONS POLITIQUES. — Liste électorale.

Révision — Année 1949

Additions: 3.216 dont 1.807 hommes et 1.409 femmes.

Retraitements: 3.569 dont 1.898 hommes et 1.671 femmes.

Total des inscrits au 31 mars 1949: 110.519, soit 47.362 hommes et 63.157 femmes.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux.

Arrêté n° 3.382 du 14 mars 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 3.083 du 20 décembre 1949 fixant provisoirement les traitements à allouer au personnel des Cours Municipaux Professionnels de Filles est modifié comme suit, à compter du 1^{er} mars 1950:

Enseignement Pratique: Taux heure-année: 6.500 francs

M^{lle} Capiou est chargée du cours de couture-broderie en remplacement de M^{lle} Demenge.

Article 2. — M^{lle} Capiou sera rétribuée pour six heures de cours à 6.500 francs l'heure-année, dans les mêmes conditions que le personnel enseignant des Cours Municipaux Professionnels.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux professionnels.

Arrêté n° 3.154 du 5 janvier 1950

Vu l'arrêté interministériel du 19 avril 1948, fixant la rémunération du Personnel des Cours Professionnels relevant de l'Enseignement Technique;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 1948 fixant le taux des indemnités à allouer au Personnel chargé des Cours Municipaux Professionnels;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 1949 autorisant une augmentation du nombre d'heures des Cours d'Enseignement Théorique;

Article 1. — L'état du Personnel des Cours Municipaux Professionnels de garçons (année scolaire 1949-1950) et des traitements à lui allouer est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} octobre 1949:

I. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

MM. Fontaine Henri, Directeur:

traitement annuel (12.500 × 12) 150.000

Paccard Albert, surveillant général:

(12.500 × 9) 112.500

Rocher Charles, chef de travaux:

(12.500 × 9) 112.500

PERSONNEL ENSEIGNANT DES COURS INDUSTRIELS

a) Enseignement Théorique: Taux heure-année: Fr.: 12.500

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matières			Total	Indemnité annuelle	Observations
	Français Calcul Législ.	Dessin	Technologie			
Alloy Lionel			1 1/2	1 1/2	18.750	
Aelvoet Pierre	1 1/2			1 1/2	18.750	
Aspee Edouard	1 1/2			1 1/2	18.750	
Baes Kléber			5	5	62.500	
Beaudonck André			1 1/2	1 1/2	18.750	
A reporter	3		8	11		

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matières			Total	Indemnité annuelle	Obs- ervations
	Français Calcul Législ.	Dessin	Techno- logie			
Report.....	3		8	11		
Behal André.....			4 1/2	4 1/2	56.250	
Briche Julien.....			1 1/2	1 1/2	18.750	
Caby Félix.....			1 1/2	1 1/2	18.750	
Coquerelle Gilbert ..	3			3	37.500	
Degand Henri.....			1 1/2	1 1/2	18.750	
Delcroix Robert.....	4 1/2			4 1/2	56.250	
Deltenre Gilbert.....		4 1/2	4 1/2	9	112.500	
Delvallée René.....			3	3	37.500	
Dewez Marius.....			3	3	37.500	
Dutriez Henri.....			1 1/2	1 1/2	18.750	
Farineaux Marcel ..		6		6	75.000	
Gilliers Paul.....	1 1/2			1 1/2	18.750	
Lagravière Albert ..			1 1/2	1 1/2	18.750	
Lamat Jack.....	1 1/2			1 1/2	18.750	
Maquet Ghislain.....		1 1/2		1 1/2	18.750	
Maurette Michel.....		10 1/2		10 1/2	131.250	
Meurant Gabriel.....			1 1/2	1 1/2	18.750	
Parent Alexandre ..	3			3	37.500	
Picavet Albert.....			4 1/2	4 1/2	56.250	
Poulain Noël.....	6			6	75.000	
Prunaire Roger.....		1 1/2	3	4 1/2	56.250	
Taufour Pierre.....	12			12	150.000	
Sillard Marcel.....			1 1/2	1 1/2	18.750	
Vandenberghé Léon..		9		9	112.500	
Van Hagendoren Ro- ger.....		3	1 1/2	4 1/2	56.250	
Vandrotte Jean.....	4 1/2			4 1/2	56.250	
Van Devoorde Fran- çois.....	3			3	37.500	
Vennin Jean.....			3	3	37.500	
	42	36	45 1/2	123 1/2		

II. — ENSEIGNEMENT PRATIQUE
Taux heure-année: 6.500 francs

Noms et Prénoms	Matière	Nombre d'heures semaine	Indemnité annuelle	Obs- ervations
Alloy Lionel.....	Automobile	8	52.000	
Baes Kléber.....	Offset	5	32.500	
Beaudonck André ..	Compos. Typo	7 1/2	48.750	
Blervacque Maurice..	Tournage	12	78.000	
Crombet Arthur.....	Ajustage	8	52.000	
Crombet Gaston.....	Tournage	8	52.000	
Degand Henri.....	Ajustage			
	et Automobile	10	65.000	
Dewez Marius.....	Modèlerie	10	65.000	
Dutriez Henri.....	Ajustage	6	39.000	
Hennebelle Joseph ..	Ajustage	6	39.000	
Hoste Henri.....	Ebénisterie	6	39.000	
A reporter....		83 1/2		

Noms et Prénoms	Matière	Nombre d'heures semaine	Indemnité annuelle	Observations
Report.....		83 1/2		
Lagravière Albert ..	Automobile	8	52.000	
Leflon Daniel	Electricité	4	26.000	
Macaigne Albert	Menuiserie	6	39.000	
Marti Alfred.....	Ajustage et Chaudron.	10	65.000	
Meurant Gabriel	Forg. Soud.	10	65.000	
Muguet Raymond ..	Electricité	6	39.000	
Perrin André	Chaudron.	6	39.000	
Prunaire Roger	Chaudron.	8	52.000	
Sillard Marcel	Imp. Typo	7 1/2	48.750	
Vennin Jean	Ajustage	6	39.000	
Van Hagendoren	Imp. Litho	7 1/2	48.750	
		165 1/2		

III. — PERSONNEL DES COURS COMMERCIAUX
Enseignement Théorique: Taux heure-année: 12.500 francs

Noms et Prénoms	Matière	Total	Indemnité annuelle	Observations
Barre René	Comptabilité Arithmétique Commerciale	6	75.000	
Bentley Maurice	Correspondance Commerciale Education Professionnelle	5 1/2	68.750	
Cagnard Serge	Orthographe	4	50.000	
De Caluwe Elie.....	Comptabilité Arithmétique Commerciale	7 1/2	93.750	
Leroy Julien	Comptabilité	2	25.000	
Payement Gaston....	Correspondance Commerciale Sténo-dactylo	2	25.000	
		27		

Article 2. — Modalités de paiement.

Les traitements du Personnel des Cours Professionnels calculés sur le taux de l'heure-année, sont payés durant une année scolaire (du 1^{er} octobre au 31 juillet) en dix mensualités.

Les états mensuels de paiement sont établis et certifiés exacts par le Directeur des Cours.

Article 3. — Modifications en cours d'année scolaire.

Si, en cours d'année scolaire, des modifications doivent intervenir dans la composition, la répartition, l'affectation du personnel, les fonctionnaires remplaçants, figurant ou non

parmi le personnel indiqué aux articles 1 et 2, sont choisis et nommés par le Directeur des Cours.

Ces modifications ne pourront, en aucun cas, entraîner une dépense supérieure au crédit annuel inscrit au budget municipal au chapitre « Personnel des Cours Professionnels Municipaux ».

Article 4. — Absences du Personnel.

1. — Les autorisations d'absence d'une durée égale ou inférieure à quinze jours sont accordées par le Directeur des Cours sur demande écrite et motivée des intéressés.

Celles d'une durée supérieure à quinze jours sont accordées par M. le Maire de Lille après avis du Directeur des Cours et sur demande écrite et motivée des intéressés.

2. — Pendant leur absence, quelle que soit la durée, les membres du Personnel ne peuvent recevoir aucun traitement au titre des Cours Municipaux Professionnels. Les heures d'absence sont décomptées sur la base d'un 40^e l'heure-année.

Les membres absents sont suppléés dans leurs fonctions.

Les suppléants sont choisis et nommés par le Directeur, soit parmi le personnel des Cours, soit en dehors de ce personnel.

Ils sont rétribués au même taux et dans les mêmes conditions que les titulaires qu'ils remplacent.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux professionnels.

Arrêté n° 3.428 du 20 mars 1950

Article 1. — L'état du Personnel de ces sections spéciales (deux trimestres de 1950) et des traitements à lui allouer est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} janvier 1950.

I. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

MM. Fontaine Henri, directeur:

Traitement annuel: $12.500 \times 4 = \dots\dots\dots$ 50.000

Paccard Albert, surveillant général:

Traitement annuel: $12.500 \times 3 = \dots\dots\dots$ 37.500

Rocher Charles, chef de travaux:

Traitement annuel: $12.500 \times 3 = \dots\dots\dots$ 37.500

PERSONNEL ENSEIGNANT DES COURS

Enseignement Théorique: Taux heure-année: Fr. 12.500

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matières			Total	Indemnité annuelle	Observations
	Français Calcul Légit.	Dessin	Techno- logie			
Coquerelle Gilbert ..	1 1/2			1 1/2	18.750	
Degand Henri			1 1/2	1 1/2	18.750	
Deltenre Gilbert		3	1 1/2	4 1/2	56.250	
Farineaux Marcel ..		6		6	75.000	
Lamat Jack	4 1/2			4 1/2	56.250	
Marti Alfred		6		6	75.000	
Meurillon Georges ..			3	3	37.500	
Picavet Albert			3	3	37.500	
Vallez Jean	4 1/2			4 1/2	56.250	
Vennin Jean			3	3	37.500	
	10 1/2	15	12	37 1/2	468.750	

Article 2. — Modalités de paiement.

Les traitements du personnel des Cours Professionnels calculés sur le taux de l'heure-année, sont payés durant une année scolaire (du 1^{er} octobre au 31 juillet) en dix mensualités.

Les états mensuels de paiement sont établis et certifiés exacts par le directeur des Cours.

Article 3. — Modifications en cours d'année scolaire.

Si en cours d'année scolaire, des modifications doivent intervenir dans la composition, la répartition, l'affectation du personnel, les fonctionnaires remplaçants, figurant ou non parmi le personnel indiqué aux articles 1 et 2, sont choisis et nommés par le directeur des Cours.

Ces modifications ne pourront, en aucun cas, entraîner une dépense supérieure au crédit annuel inscrit au budget municipal au chapitre « Personnel des Cours Professionnels Municipaux ».

Article 4. — Absences du Personnel.

1. — Les autorisations d'absence d'une durée égale ou inférieure à quinze jours sont accordées par le Directeur des Cours sur demande écrite et motivée des intéressés.

Celles d'une durée supérieure à quinze jours sont accordées par M. le Maire de Lille après avis du Directeur des Cours et sur demande écrite et motivée des intéressés.

2. — Pendant leur absence, quelle qu'en soit la durée, les membres du personnel ne peuvent recevoir aucun traitement au titre des Cours Municipaux Professionnels. Les heures d'absence sont décomptées sur la base d'un 40^e l'heure-année.

Les membres absents sont suppléés dans leurs fonctions.

Les suppléants sont choisis et nommés par le directeur, soit parmi le personnel des Cours, soit en dehors de ce personnel.

Ils sont rétribués au même taux et dans les mêmes conditions que les titulaires qu'ils remplacent.

ENSEIGNEMENT. — Conservatoire.

Arrêté n° 3.270 du 7 février 1950

Article 1. — Sont nommées membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire de Musique:

M^{me} Esther Gilquin-Mioux, rue Emile-Zola, Fâches-Thumesnil, en remplacement de M. Bouillard, dont les pouvoirs expireront le 27 juillet 1950;

M^{me} Oudart, 8, rue Jacquemars-Giélée, en remplacement de M. Richard-Cayez, dont les pouvoirs expireront le 27 juillet 1951.

Arrêté n° 3.269 du 7 février 1950

Article 1. — M. Maurice Lecomte et M^{me} Coiba-Devernay sont maintenus dans leurs fonctions de membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire pour une nouvelle période de trois ans arrivant à expiration le 27 juillet 1952.

Article 2. — M. Bottin, sous-chef de l'Harmonie Municipale est nommé membre de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire en remplacement de M. Desrousseaux, démissionnaire, pour une période de trois années arrivant à expiration le 27 juillet 1952.

Arrêté n° 3.446 du 23 mars 1950

Article 1. — M. Henri Bouillard est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire National de Musique de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Visa du Préfet le 31 mars 1950.

Arrêté n° 3.445 du 23 mars 1950

Article 1. — M. François Caquant est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours préparatoire de piano au Conservatoire National de Musique de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Visa du Préfet le 31 mars 1950.

Arrêté n° 3.444 du 23 mars 1950

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire du Théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Visa du Préfet le 31 mars 1950.

Arrêté n° 3.208 du 19 janvier 1950

Vu notre arrêté en date du 23 novembre 1949, confiant à M. Jean Decarme, professeur du Conservatoire, l'enseignement de la classe de solfège, précédemment assuré par M. Pierre Lecocq, rayé des cadres.

Article 1. — M. Jean Decarme, professeur au Conservatoire de Musique effectuera, pour les heures supplémentaires de cours dont il a été chargé par notre arrêté sus-visé, des versements à la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales à laquelle il est déjà affilié.

Arrêté n° 3.228 du 24 janvier 1950

Considérant que M^{me} Perrot-Vervineck, professeur de solfège au Conservatoire de Musique, se trouve momentanément dans l'impossibilité, pour des raisons personnelles, d'assurer son cours;

Qu'il est indispensable de pourvoir à son remplacement.

Article 1. — Le traitement de M^{me} Perrot-Vervineck, professeur de solfège, est suspendu à compter du 9 janvier 1950.

Article 2. — A compter de cette même date, M^{me} Depadt-Delhaye, professeur de solfège au Conservatoire, est chargée de l'intérim du cours de M^{me} Perrot-Vervineck.

Article 3. — M^{me} Depadt-Delhaye recevra pour ce service supplémentaire de six heures par semaine, un traitement mensuel de 12.291 francs non soumis à retenue pour la Caisse des Retraites, et qui sera majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 3.340 du 23 février 1950

Vu notre arrêté n° 3.228 en date du 24 janvier 1950 chargeant M^{me} Depadt-Delhaye de l'intérim du Cours de Solfège de M^{me} Perrot-Vervinck, en congé sans solde.

Considérant que M^{me} Perrot a repris ses fonctions le 9 février 1950.

Article 1. — L'intérim assuré par M^{me} Depadt-Delhaye prend fin le 8 février 1950.

Article 2. — En conséquence le traitement de M^{me} Perrot-Vervinck est rétabli à compter du 9 février 1950.

Arrêté n° 3.207 du 19 janvier 1950

Vu notre arrêté en date du 23 novembre 1949 confiant à M. Charles Deswarte, professeur au Conservatoire, l'enseignement de la classe de solfège, précédemment assuré par M. Caquant, professeur retraité.

Article 1. — M. Charles Deswarte, professeur au Conservatoire de Musique effectuera, pour les heures supplémentaires de cours dont il a été chargé par notre arrêté sus-visé, des versements à la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités locales à laquelle il est déjà affilié.

ENSEIGNEMENT. — Ecole des Beaux-Arts.

Arrêté n° 3.448 du 23 mars 1950

Article 1. — M. Marcel Deroo, professeur stagiaire du cours de métré à l'école des Beaux-Arts est titularisé dans son emploi. Approbation du Préfet le 31 mars 1950.

Arrêté n° 3.447 du 23 mars 1950

Article 1. — M^{me} Germaine Moinet, née Boucart, professeur stagiaire du cours d'Esthétique générale préparatoire à l'école des Beaux-Arts, est titularisée dans son emploi.

Approbation du Préfet le 31 mars 1950.

ENSEIGNEMENT. — Collège technique Baggio.

Soumission pour fourniture de deux fraiseuses au Collège Technique Baggio au profit de la Société Commerciale des Fraiseuses Gaston Dufour, 143, boulevard Chanzy à Montreuil-sous-Bois, moyennant la somme approximative de 1.250.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.669.

Répertoire Contentieux: 23 février 1950.

Marché pour fourniture d'un tour à charioter au Collège Technique Baggio au profit de la Société « La Machine-Outil Moderne », 3, rue du Bas-Jardin à Lille, moyennant la somme de 621.075 francs.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.531.

Répertoire Contentieux: 25 janvier 1950.

Soumission pour fourniture d'un tour à charioter et à fileter au Collège Technique Baggio, au profit de la Société « La Machine-Outil Moderne », 3, rue du Bas-Jardin à Lille, moyennant la somme de 621.075 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.668.

Répertoire Contentieux: 6 mars 1950.

ETAT CIVIL. — Officiers.

Arrêté n° 3.272 du 8 février 1950

M. André Decamps, adjoint au Maire, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil, le jeudi 16 février 1950, à 15 heures.

Arrêté n° 3.197 du 18 janvier 1950

Article 1. — M. Alain Lourdel, adjoint au Maire, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil, le mercredi 8 février 1950, à 11 heures.

Arrêté n° 3.271 du 8 février 1950

M. Henri Maire, adjoint au Maire, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil, le jeudi 16 février 1950, à 11 heures.

Arrêté n° 3.218 du 23 janvier 1950

M^e Madeleine Martinache, adjointe au Maire, sera déléguée dans les fonctions d'officier de l'état civil le jeudi 26 janvier 1950, à 10 heures.

Arrêté n° 3.198 du 18 janvier 1950

Article 1. — M^e Madeleine Martinache, adjointe au Maire, sera déléguée dans les fonctions d'officier de l'état civil le lundi 23 janvier 1950, à 17 heures.

Arrêté n° 3.365 du 8 mars 1950

M^{me} Yvonne Tytgat, conseiller municipal, sera déléguée dans les fonctions d'officier de l'état civil le samedi 18 mars 1950, à 9 heures.

ETAT CIVIL. — Médecins. Intérim.

Arrêté n° 3.182 du 13 janvier 1950

Article 1. — Le Docteur Robert Cordonnier, domicilié à Lille, 11, rue du Marché, qui, du 10 janvier, à 14 heures, au 13 janvier, à 12 heures, a remplacé le Docteur Robert Dusausoy dans les 6^e et 9^e circonscriptions, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 1948 et de l'arrêté du 14 décembre 1948.

Arrêté n° 3.311 du 15 février 1950

Article 1. — Le Docteur André Legrand, domicilié à Lille, 107, rue des Postes qui, du 14 au 16 février 1950 inclus, a remplacé le Docteur Maurice Legrand dans les 5^e et 7^e circonscriptions, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 5 juillet 1948 et l'arrêté du 14 décembre 1948.

EXPOSITION-CONCOURS. — Composition décorative et industrielle.

Arrêté 3.168 du 11 janvier 1950

Vu le règlement du 53^e Concours général de Composition Décorative et Industrielle, organisé par la « Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie » ;

Article 1. — Sont nommés membres de la Commission chargée de surveiller les épreuves du 53^e Concours général de Composition Décorative et Industrielle:

M^e Martinache, adjoint au Maire;

MM. Barbet, directeur de l'Ecole Duplex à Lille;

Houbron Michel, membre de la Chambre de Commerce,
11, rue Basse à Lille.

FETE. — Mesures d'ordre.

Arrêté n° 3.346 du 3 mars 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attirera le match de Football-Association qui se déroulera le 5 mars 1950, entre les équipes de Lille et du Racing-Club de Paris, sur le stade Henri-Jooris;

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature, y compris les tramways, seront interdits le 5 mars 1950, de 12 heures à 17 h. 30, avenue de Dunkerque, partie comprise entre le pont tournant du Port Vauban et la rue Barré.

Article 2. — La circulation sera déviée par la rue Lequeux pour les véhicules circulant avenue de Dunkerque en direction de Lille, et par la rue d'Armentières, le quai Vauban, place Catinat, rue Charles-de-Muyssaert, pour les véhicules se dirigeant vers Armentières.

Article 3. — Le parcage des voitures sera autorisé boulevard de la Lorraine, rues Charles de Muyssaert, du Sabot, Delphin-Petit et adjacentes, sauf rue Colbert.

FINANCES. — Régisseur.

Arrêté n° 3.315 du 16 février 1950

Article 1. — M. Raymond Régibo, commis principal d'ordre et de comptabilité, est chargé du paiement des salaires des travailleuses familiales.

Article 2. — En cas d'absence, M. Raymond Régibo sera remplacé par M. Henri Isbled.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

FINANCES. — Recettes dommages de guerre.*Arrêté n° 3.285 du 10 février 1950*

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1949:

Immeuble 233, rue de Paris	1.860 fr.
Immeuble 5-7-9, rue Alphonse Colas	1.897 »
Eglise du Sacré-Cœur, rue Nationale	225.010 »
Groupe Scolaire Alfred de Musset-Desbordes-Valmore et Guillaume Tell	148.650 »
Lycée Fénelon, rue Alexandre Leleux	294.930 »
Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux	4.097.530 »
Colonie de Vacances de Wormhoudt (bâtiment)	6.500.000 »
Colonie de Vacances de Wormhoudt (matériel)	409.360 »
Annexe Baggio 4, rue des Sarrazins	90.200 »
	<hr/>
	11.769.437 fr.

FOIRES, KERMESSSES. — Foire de Pâques.*Arrêté n° 3.342 du 24 février 1950*

Considérant que la foire dite de Pâques se tiendra du 26 mars au 10 avril, boulevard Jean-Baptiste-Lebas;

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite du 21 mars au 12 avril inclus, sur la chaussée centrale du boulevard Jean-Baptiste-Lebas.

Article 2. — Durant cette période, la circulation sera déviée par les chaussées latérales dudit boulevard.

GUERRE. — Armée active.*Formation de la classe 1950*

Nombre de jeunes hommes domiciliés à Lille, appelés à participer aux opérations du Conseil de Revision: 1.587.

Répartition dans les divers cantons:

Nord	37
Nord-Est	164
Est	55
Sud-Est	19
Sud	221
Sud-Ouest	273
Ouest	42
Centre	776

GUERRE. — Armée active. Recrutement.

Arrêté n° 3.344 du 1^{er} mars 1950

Article 1. — Sont invités à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, guichet 10, afin de donner toutes les indications nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement, les jeunes gens dont les père, mère ou tuteur ont leur domicile à Lille et qui remplissent l'une des conditions ci-après :

1°) Nés en France du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931, de parents français, de parents inconnus, de père étranger né en France, de parents dont la nationalité est inconnue ;

2°) Nés à l'étranger du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931, de parents français ;

3°) Nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931, Français sauf faculté de répudiation ou qui deviendront Français à leur majorité sauf faculté de décliner cette qualité, qui désirent participer volontairement aux opérations de recrutement (art. 12, par. 1^{er} de la loi du 31 mars 1928) ;

4°) Nés en France du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931 de parents étrangers devenus définitivement Français suivant déclaration souscrite pendant leur minorité devant le Juge de Paix ;

5°) Nés à l'étranger du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931, de parents étrangers naturalisés Français ;

6°) Devenus ou qui deviendront Français par voie de naturalisation ou de réintégration avant le 27 mai 1950 ;

7°) Nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931, ne justifiant d'aucune nationalité (art. 3, alinéa 2 de la loi du 31 mars 1928) :

8°) Nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1931, sans famille, recueillis dans des familles françaises ou des écoles françaises depuis plus de huit ans et qui désirent participer volontairement aux opérations de recrutement (art. 12, par 3 de la loi du 31 mars 1928) ;

9°) Omis des classes précédentes.

Les jeunes gens devront présenter le livret de famille de leurs parents ou un extrait de leur acte de naissance précisant le lieu de naissance de leurs parents.

Pièces à fournir :

1°) par les hommes mariés : Bulletin de mariage ;

2°) par les pères de familles : Bulletin de naissance du ou des enfants ;

3°) par les jeunes gens dont un ou plusieurs proches parents sont décédés victimes de la guerre: Acte de décès de la ou des victimes portant la mention « Mort pour la France »;

4°) par les jeunes gens devenus Français par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclaration: Copie du décret ou de la déclaration.

Article 2. — Les jeunes gens seront inscrits par ordre alphabétique, durant les heures habituelles d'ouverture des guichets et pendant les périodes indiquées ci-après:

du 6 au 11 mars	de A à C
du 13 au 18 mars	D
du 20 au 25 mars	E à L
du 27 mars au 1 ^{er} avril	M à R
du 3 au 8 avril	S à Z

L'affiliation à une société de formation prémilitaire ne dispense en aucune façon l'obligation de satisfaire aux formalités du présent recensement.

Article 3. — Les père, mère ou tuteur devront suppléer les jeunes gens « engagés ou ayant devancé l'appel, inscrits maritimes, disparus, détenus, internés, etc. » qui, pour quelque motif que ce soit, ne pourraient se présenter eux-mêmes.

Article 4. — Les jeunes gens qui résident à Lille sans y avoir leur domicile, devront justifier de leur inscription au tableau de recensement de la commune de leur domicile, à défaut de quoi ils seront inscrits, s'il y a lieu, au tableau de recensement de notre Ville.

Article 5. — Tout contrevenant au présent arrêté sera puni des peines édictées par la loi sur le recrutement, conformément à l'article 86 de la dite loi ainsi conçu: « Toutes fraudes ou manœuvres par suite desquelles un jeune homme aurait été omis sur les tableaux de recensement, sont déférées aux tribunaux ordinaires et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an ».

Le présent arrêté sera affiché et publié partout où besoin sera.

HALLES ET MARCHES. — Code articles 215 et 916.

Arrêté n° 3.429 du 21 mars 1950

Article 1. — L'article 916 du Code des Arrêtés municipaux est modifié comme suit:

« ARTICLE 916. — Marchés de plein air :

*PRODUITS ALIMENTAIRES
ET PRODUITS NON COMESTIBLES*

TARIFS
fixés par ar-
rêté n° 468
du 30 jan-
vier 1948.

a) *Marchands non abonnés:*

par mètre courant de façade et par marché, avec obligation d'occuper deux mètres en profondeur 9

b) *Marchands abonnés:*

par mètre courant de façade avec obligation d'occuper deux mètres en profondeur. Paiement par mois.

Marchés principaux

Wazemmes: 3 marchés par semaine 72
Sébastopol: 2 marchés par semaine 48

Marchés secondaires

Fives: 3 marchés par semaine 65
Concert: 3 marchés par semaine 65
Concert: 2 marchés par semaine 45
Déliot: 2 marchés par semaine 45
Edith-Cavel: 1 marché par semaine 23

Ces abonnements consentis au mois, seront payables d'avance. Ils seront résiliables en prévenant un mois à l'avance et par écrit le service des Halles et Marchés.

Ces tarifs sont applicables aux marchands de quatre-saisons étalagistes non-ambulants autorisés à stationner pour la vente de leurs produits, les jours de marché, aux emplacements spécialement désignés compris dans le périmètre des marchés.

Article 2. — L'article 215, paragraphe 2, alinéa B, est abrogé.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à dater du 1^{er} avril 1950.

Visa du Préfet, le 5 avril 1950.

HYGIENE. — Dépôt d'ordures.

Arrêté n° 3.436 du 22 mars 1950

Considérant que dans l'immeuble et ses dépendances, situés n° 15, rue Vantroyen, il a été constaté l'existence d'un important dépôt d'ordures de toutes sortes présentant un danger pour la santé publique ;

Article 1. — La santé publique étant menacée, il y a urgence à faire supprimer le dépôt d'ordures existant dans l'immeuble et ses dépendances situés rue Vantroyen n° 15, appartenant à M^{me} V^{ve} Spinguez, occupante.

Article 2. — Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet du Nord, en vue de l'exécution immédiate de ces travaux, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 15 février 1902.

HYGIENE. — Dératisation.

Soumission pour dératisation de la Ville de Lille au profit de la Société S.E.M.P.A., Ratin-France, 22, rue des Fossés-Saint-Jacques, à Paris, moyennant la somme de 5.460.000 fr.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.636.

Répertoire Contentieux: 13 février 1950.

HYGIENE. — Enlèvement de détritux organiques et de cadavres d'animaux.

Entre les soussignés,

M. Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950, n° 1.574, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,
d'une part,

Et la Société Soprorga, dont le siège est à Aubervilliers (Seine), 50, rue de la Haie-Coq, représentée par M. Jean Verdier, son administrateur délégué, demeurant à Paris, 62, avenue de New-York (16^e),

d'autre part,

Il a été préalablement à la convention, qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit:

Exposé

Aux termes d'une convention en date du 23 novembre 1932, enregistrée à Lille (2^e A.C.) le 21 janvier 1933, folio 66, case 733, aux droits de quatre mille cinquante francs, la Ville a confié à la Société Anonyme des Etablissements Bourgeois et Verdier-Dufour réunis, le soin de l'enlèvement des viandes, saisies, détritiques organiques, débris et cadavres d'animaux provenant des Abattoirs, halles, marchés, boucheries, triperies, boyauderies, gare et voies publiques.

La concession a été accordée pour la durée de trois, six ou neuf ans à compter du 1^{er} octobre 1932, durée renouvelable par tacite reconduction et par période de trois ans à compter du 1^{er} octobre 1941.

La redevance annuelle due par la Ville, fixée primitivement à trente mille francs, a été portée à trente-six mille francs le 1^{er} mars 1937, puis à soixante-quatre mille huit cents francs à compter du 1^{er} octobre 1945.

Lors d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme ci-dessus dénommée, tenue le 4 novembre 1948, dont une copie conforme est demeurée annexée à la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e Chauveau, notaire à Paris, le 16 novembre 1948, il a été décidé de modifier la raison sociale de la dite société qui, à compter du 4 novembre 1948, a pris la dénomination de « Soprorga », Société des Produits Organiques.

Deux expéditions de l'acte de dépôt sus-énoncé avec copie de la délibération de l'Assemblée ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le 29 novembre 1948.

En conséquence, il est passé l'avenant ci-après:

Avenant

Article 1. — A compter du 4 novembre 1948, la Société Soprorga se trouve substituée dans tous les droits et obliga-

tions de la Société Anonyme des Etablissements Bourgeois et Verdier-Dufour tels qu'ils résultent de la convention passée avec la Ville le 23 novembre 1932.

Article 2. — Les frais de timbre, d'enregistrement des présentes seront exclusivement supportés par la Société Soprorga.

Dont acte.

Fait et signé en double, à Lille, le 27 janvier 1950.

Le Président du Conseil d'Administration
Directeur général:
Jean VERDIER.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué:
Ch. LUBREZ.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 7 mars 1950, vol. 84 A, n° 715. Reçu cinq cent soixante-quinze francs.

Approbation préfectorale: 3 février 1950.



HYGIENE. — Statistique sanitaire. Janvier 1950.

Population municipale, recensement de 1946 : 179.778

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
104	14	164	185	26	13	85	90	10	6	285	294	579

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
13	3	5	2	23	410	102	28	22	222	40	262

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	3	3	2	3	»	»	»	»	»	1	5	7	»
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	1	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	3	1	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride Sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	ÉPOUILLAGE
11	11	24	1	1	1570 m3	Assainis- sment Désinsec- tisation	24 10	24 10	43 33	2505 m3 1520 m3	21 »	» »	» 1	41 »	24 »	64 3	» 14

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 3 - Visites de Contrôle: 6

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	1	1	4	5	»	»	»	6	5	4
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à taches roses ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. a. Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b. Autres maladies infect et parasit	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 17. a. Paratyphoïdes	2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	1
b. Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hémato-poïétiques	»	»	»	»	1	»	2	»	6	2	7	7	16	9	4	
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
B 20. Diabète sucré	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	2	2	2	»	
B 21. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	»	»	»	»	»	»	»	»	3	2	7	13	10	15	2	
B 23. Méningite non méningococcique	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	5	4	7	»	
B 27. Autres maladies du cœur	»	»	»	»	1	»	»	»	1	3	11	15	13	18	6	
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 30. Grippe	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	3	1	
B 31. Pneumonie	4	3	»	»	»	»	»	»	2	»	5	13	11	16	3	
B 32. Bronchite	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	3	3	1	
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1	2	»	
B 34. Appendicite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 35. Obstruction intestinale et hernie	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	»	
B 37. Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	1	
B 38. Néphrite	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	
B 39. Hyperplasie de la prostate	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 41. Malformations congénitales	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	»	
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 43. Infections du nouveau-né	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	5	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	1	3	
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	»	1	1	1	»	»	»	»	2	»	4	9	7	11	4	
B 46. Autres maladies	3	»	1	»	»	»	»	»	2	2	3	6	9	8	3	
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	1	3	1	»	
B 48. Brûlures	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	
B 49. Effets de poisons	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	2	1	»	
B 50. Autres traumatismes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
DECES TOUTES CAUSES	32	11	4	1	2	2	3	4	29	14	43	77	113	109	40	

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique s'avère satisfaisante.

Elle est caractérisée par le fait qu'aucun cas d'infection typho-paratyphique, de diphtérie ou de rougeole n'a été signalé.

La scarlatine elle-même, qui sévit cependant à l'état endémique, demeure stationnaire, parmi les 12 cas constatés, on relève 4 cas par contagion familiale.

Quant à la poliomyélite, un seul cas a été enregistré sur le territoire de la Ville de Lille.

HYGIENE. — Statistique sanitaire. Février 1950.

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
110	16	150	128	21	18	102	85	4	6	277	287	514
MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)							
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL	
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.				
8	1	3	2	14	82	99	26	32	203	36	239	

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	2	»	3	3	»	»	»	»	»	»	5	3	»	»
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILLAGE
9	13	25	4	»	2670 m3	Assainis- sement Désinsec- tisation	32	32	42	2275 m3	33	1	»	92	46	100	»
							9	9	23	1250 m3	»	»	1	»	»	2	17

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 4. Visites de Contrôle: 4

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	1	»	»	»	3	2	4	1	2	2	10	5	2
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsiales ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. a. Paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

HYGIENE. — Statistique sanitaire. Mars 1950.

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
87	21	126	150	18	25	91	101	9	9	244	285	529

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
8	3	2	"	13	79	104	43	27	218	35	253

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE												Non Domiciliés		
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus			TOTAL	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		M.	F.
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	1	»	»	3	2	1	»	»	»	»	»	»	3	4	»
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphtérie	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	»	»	»	3	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	2	»	3	»	»	2	»	»	»	»	»	»	5	2	1
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CURAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CURAGE TOTAL	ÉTUVES			MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	ÉPOUILLAGE
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
17	12	20	1	»	1180 m ³	Assainis- sement . Désinsec- tisation .	34 13	34 13	93 22	5200 m ³ 1040 m ³	40	1	» 4	122	58	183 4	5

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 2 - Visites de Contrôle: 3

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	4	4	1	1	2	»	7	5	1
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsiales ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 17. a. Paratyphoïdes
b. Autres maladies infect et parasit

B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	"	"	"	"
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	"	"	"	"	"	"	"	3	2	2	14	5	16	10	"	"	"	"
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	1	1	"	"	"	"	"	1	"	6	14	8	15	"	"	"	"	"
B 23. Méningite non méningococcique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	1
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	2	"	4	6	6	6	1	"	"	"	"
B 27. Autres maladies du cœur	1	"	"	"	1	1	1	3	5	14	14	19	21	3	"	"	"	"
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 30. Grippe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 31. Pneumonie	2	4	"	"	"	"	"	2	"	2	5	6	9	1	"	"	"	"
B 32. Bronchite	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2	"	"	"	"
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"
B 35. Obstruction intestinale et hernie	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	2	3	2	"	"	"	"	"
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	4	2	"	"	"	"	"	"	"	1	"	5	2	1	"	"	"	"
B 37. Cirrhose du foie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	"	"	"	"	"	"
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	"	"	"	"	"
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 41. Malformations congénitales	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	"	"	"
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 43. Infections du nouveau-né	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	1	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	3	"	"	"	"
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	3	5	"	"	"	"	1	3	2	8	12	14	20	3	"	"	"	"
B 46. Autres maladies	"	2	"	"	"	"	1	2	2	3	7	6	12	2	"	"	"	"
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"
B 50. Autres traumatismes	"	"	"	"	"	"	1	1	2	1	"	4	1	4	"	"	"	"
DECES TOUTES CAUSES	15	21	1	1	"	2	8	8	22	13	50	77	96	122	35	"	"	"

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure satisfaisante.

Elle est caractérisée par une légère poussée de coqueluche.

La scarlatine, qui sévit à l'état endémique, est stationnaire par rapport au mois dernier.

Il en est de même de la diphtérie qui semble ne pas devoir subir l'influence saisonnière habituelle.

IMMEUBLES. — Démolition.

Soumission pour démolition de vestiges de l'ancien Hôtel de Ville, place Rihour, au profit de M. Georges Bridelance, 1 bis, rue du Faubourg-de-Roubaix, à Lille, moyennant la somme de 640.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.691.

Répertoire contentieux: 11 février 1950.

INCENDIE. — Commission de sécurité.

Arrêté n° 3.273 du 8 février 1950

Article 1. — M. Julien Charron, commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, est nommé membre de la Commission Communale de Sécurité en remplacement de M. Victor Serrure, admis à la retraite.

JARDINS, PROMENADES. — Avenues macadamisées.

Arrêté n° 3.454 du 24 mars 1950

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, MM. Baene et Marin, 67, rue de Berkem à La Madeleine, sont autorisés à emprunter avec leurs camions automobiles l'avenue de Soubise (dans la partie comprise entre l'avenue Mathias-Delobel et la limite du territoire), les avenues Mathias-Delobel et Cuvier, l'allée des Marronniers et l'avenue du Petit-Paradis pour effectuer des livraisons chez leurs clients domiciliés dans ces artères ou à proximité.

Article 2. — A toute réquisition des services municipaux ou de police, les pétitionnaires devront justifier leur passage dans lesdites artères par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que pendant un an à compter de la date du présent arrêté et sera exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pour-

raient être causés aux pétitionnaires ou à des tiers par suite du mauvais état des avenues ou de leurs dépendances.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de MM. Baene et Marin, et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée, à leurs frais exclusifs.

JARDINS, PROMENADES. — Avenues macadamisées.

Arrêté n° 3.162 du 9 janvier 1950

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés Municipaux, la Brasserie du Pélican, dont le siège est à Lille, 2, rue Delphin-Petit, est autorisée à emprunter avec ses véhicules, les mardi et vendredi de chaque semaine, les avenues macadamisées : Mathias-Delobel, de Soubise, Cuvier et l'allée des Marronniers, pour effectuer des livraisons au « Café Marquis », avenue de Soubise, et au café « A ma Campagne », allée des Marronniers.

Article 2. — A toute réquisition des services municipaux ou de police, la société pétitionnaire devra justifier son passage auxdits endroits par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation, délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que jusqu'au 31 décembre 1950 et sera exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation des voies empruntées et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration Municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais état des chaussées empruntées.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de la Brasserie du Pélican et la remise en état sera faite aussitôt la dégradation constatée à ses frais exclusifs.

MUSEES. — Palais des Beaux-Arts. Acquisition de tableaux.

Entre les soussignés:

M. Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, demeurant à Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 1949, n° 1.192, approuvée par M. le Préfet du Nord le 25 juin 1949,

d'une part,

Et M^{me} Denise Masson, sans profession, célibataire majeure, demeurant à Marrakech (Maroc) Berb Zénvranc, n° 3,

d'autre part,

Il est passé la convention suivante:

M^{me} Masson cède par les présentes à la Ville de Lille, qui accepte les quatre tableaux ci-après désignés, moyennant les prix qui ont été respectivement fixés après expertise et avis de M. l'Inspecteur des Musées de Province:

Trois paysages de Lebourg:

« Environs de Rouen »,

« Notre-Dame de Paris »,

« La Seine aux environs de Rouen ».

pour le prix global de trois cent soixante-quinze mille francs;

Un tableau de Boudin:

« Voiliers dans le port, ciel d'orage ».

pour le prix de six cent mille francs.

Le règlement des sommes susvisées sera fait au compte n° 1.691 de M^{me} Masson, au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie à Marrakech (Maroc).

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Ville.

Fait et signé en double à Marrakech, le 6 février 1950 et à Lille, le 11 février 1950.

D. MASSON.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué

(Ch. LUBREZ.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 22 février 1950, n° 693, vol. 84 A.

ŒUVRES DIVERSES. — Cantines scolaires privées.

Convention

Entre les soussignés :

M. René Gaiffe, Maire de Lille, agissant au nom de la dite Ville, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, en date du 29 mars 1950, n° 1.925¹.

d'une part,

Et M. Emile Duflot, demeurant à Lille, 19, rue Verdi, agissant en qualité de président de l'Association dite Comité Familial Scolaire Urbain, dont le siège est à Lille, 32, rue Patou, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration de l'Association Familiale d'Education Populaire de Lille et des Flandres, dont le Comité Familial Urbain est la filiale pour Lille, en sa séance du 24 janvier 1948.

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1. — Le Comité Familial Scolaire Urbain s'engage à servir, dans les cantines privées dont il a la gestion, gratuitement ou à prix réduits selon leurs ressources, des repas de midi aux enfants lillois de familles nécessiteuses, fréquentant les écoles privées de la Ville.

Article 2. — La liste de ces enfants sera établie par les soins du Maire, après enquête faite par les Services Municipaux et adressée à la fin de chaque mois au Comité Familial Scolaire Urbain pour lui indiquer les bénéficiaires des repas gratuits ou semi-gratuits au cours du mois suivant.

Article 3. — La Ville s'engage à rembourser au Comité Familial Scolaire Urbain, chaque mois, sur la présentation par celui-ci d'une liste d'enfants par cantine et du nombre de repas servis pour chacun d'eux, qui sera au maximum de cinq par semaine pendant la durée d'ouverture des cantines scolaires publiques, une somme de soixante francs par repas servi gratuitement et de vingt-cinq francs par repas semi-gratuit, comme il est prévu à l'avant-dernier paragraphe de la délibération n° 875.

Article 4. — Pour l'exécution de la présente convention établie pour l'année 1950, et renouvelable d'année en année, par décision du Conseil Municipal, le Comité Familial Scolaire Urbain s'engage à fournir, sur simple demande, aux agents de

la Ville habilités à cet effet, ou aux délégués du Conseil Municipal à la Caisse des Ecoles, tous les renseignements concernant la consistance des repas servis et à permettre tous contrôles nécessaires.

Article 5. — Chaque semaine le Comité Familial Scolaire Urbain communiquera au service intéressé le nombre de repas servis par cantine et par jour.

Article 6. — Chaque fois que les Services Municipaux le demanderont le Comité Familial Scolaire Urbain fera connaître les menus prévus dans les cantines dont il a la gestion. Ces menus devront être de composition analogue à ceux servis dans les cantines scolaires publiques.

Article 7. — Les frais de timbre et d'enregistrement de la présente convention, s'il y a lieu, seront à la charge de la Ville. La dépense est fixée à la somme de deux cent mille francs pour l'année 1950.

Article 8. — La présente convention prendra effet le 1^{er} janvier 1950 et ne deviendra définitive qu'après son approbation par l'Autorité Supérieure.

Fait en trois exemplaires à Lille, le 22 mars 1950.

Le Maire de Lille,
R. GAIFIE.

Le Président
du Comité Familial Scolaire Urbain,
E. DUFLOT.

Approbation du Préfet, le 27 mai 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 29 juin 1950, n° 465.

ŒUVRES DIVERSES. — Colis de Noël.

Soumission pour fourniture de coquilles et biscuits pour le Noël des enfants et des vieillards au profit de la Société « L'Indépendante », 112, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme de 1.568.970 francs.

Enregistré le 16 mars 1950 sous le n° 734.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.670.

Répertoire Contentieux: 17 février 1950.

ŒUVRES DIVERSES. — Hébergement des indigents de passage.

Entre les soussignés :

M. Richard Coolen, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville, agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950, n° 1.667, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. Laurens, directeur de l'Armée du Salut, demeurant à Lille, 159, rue Gustave-Delory.

d'autre part.

Il a été fait la convention suivante :

M. Laurens assurera l'hébergement des indigents sans abri, muni d'un bon de logement, délivré par M. le Commissaire Central de Police, pendant la période du premier janvier au trente et un décembre mil neuf cent cinquante, moyennant paiement par la Ville d'une redevance journalière de soixante-quinze francs par indigent. A cet effet, il déposera à la fin de chaque mois à l'appui de son mémoire, à titre de justification, un état des personnes logées, accompagné des bons de logement que lui remettront les indigents. La redevance ne pourra être inférieure à 750 francs par jour.

Chaque réfugié aura droit à deux repas composés le soir, d'une soupe, d'un plat de légumes et d'un bol de café; le matin, d'une soupe ou d'un bol de café et de pain.

Il est bien entendu que les réfugiés seront traités avec toute la condescendance due à des malheureux, que la nourriture sera saine et que les locaux seront tenus en parfait état de propreté.

Il est convenu que M. Laurens devra se conformer aux prescriptions relatives à la salubrité des logements loués en garni fixées par le Code des Arrêtés Municipaux, articles 449, 755 et 757.

Il sera tenu de disposer à côté de chaque lit un crachoir contenant un liquide antiseptique. Tout particulièrement, il devra informer le Bureau d'Hygiène en cas de maladies qui viendraient à se produire dans son établissement. Si le malade n'a pas de médecin attitré, la Ville requerra un médecin qui ira constater la nature de la maladie.

M. Laurens sera tenu de déférer aux injonctions qui lui

seront adressées à la suite de cette visite, notamment en ce qui concerne l'isolement des malades, la désinfection des linges, des vêtements et des locaux.

Il ne recevra les réfugiés ou personnes sans abri, que sur le vu d'un certificat d'hébergement signé soit par M. le Maire de Lille ou ses adjoints, soit par M. le Commissaire Central ou MM. les Commissaires de Police de la Ville de Lille.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Laurens qui s'y oblige.

Le montant de la redevance due par la Ville pour l'hébergement des indigents pendant l'année 1950 est évalué pour l'enregistrement à deux cent soixante-treize mille francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 17 février 1950.

LAURENS.

Pour le Maire de Lille:

L'Adjoint délégué,

R. COOLEN.

Approbation du Préfet le 4 mars 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 30 mars 1950. N° 790, vol.84 A.

PERSONNEL. GENERALITES. — Indemnités.

Arrêté n° 3.378 du 11 mars 1950

Article 1. — La répartition des indemnités à allouer aux agents ci-après désignés pour services rendus en matière de répression des fraudes, est fixée comme suit pour l'année 1949:

MM. Dorchies, directeur du laboratoire municipal	100.000 fr.
Duflot, chimiste municipal	33.890 »
Dessirier, chimiste municipal	33.890 »
Leman, chimiste municipal	33.800 »

PERSONNEL. GENERALITES. — Habillement.

Soumission pour fourniture de vêtements aux sapeurs-pompiers, au profit de la Société Boutry-Tesse et C^{ie}, 18, rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme de 1.282.051 francs.

Conseil municipal. 24 janvier 1950, n° 1.634.

Répertoire Contentieux: 9 février 1950.

PERSONNEL. GENERALITES. — Reclassement. Titulaires.

Arrêté n° 3.331 du 22 février 1950

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 17 février 1948, nous autorisant à faire bénéficier le personnel municipal des indemnités à caractère général prévues en faveur des personnels de l'Etat, sous réserve d'approbation ultérieure par le Conseil Municipal;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950, décidant l'application au personnel municipal de la troisième tranche de reclassement dans les conditions arrêtées par l'Etat en faveur de ses agents;

Vu la circulaire de M. le Secrétaire d'Etat aux Finances, n° 13 6B/4 du 6 février 1950, autorisant au profit du personnel de l'Etat le versement d'un acompte à valoir sur le reclassement de 1950.

Article 1. — Pour les différents échelons de chaque grade et emploi, le montant de l'acompte à accorder au personnel municipal titulaire, suivant les modalités d'application prévues par la circulaire du 6 février 1950 susvisée, est fixé comme suit :

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Services administratifs				
Secrétaire général ..	1 ^{re}	907.000	81.425	8.100
	2 ^{me}	883.000	79.225	7.900
	3 ^{me}	853.000	80.600	8.600
	4 ^{me}	823.000	76.000	7.600
	5 ^{me}	781.000	77.975	7.700
	6 ^{me}	744.000	77.200	7.700
	7 ^{me}	711.000	74.850	7.400
Secrétaire général ad- joint	1 ^{re}	729.000	41.425	4.100
	2 ^{me}	702.000	45.950	4.500
	3 ^{me}	681.000	46.900	4.600
	4 ^{me}	658.000	48.350	4.800
	5 ^{me}	618.000	54.225	5.400
	6 ^{me}	591.000	53.275	5.300
	7 ^{me}	558.000	56.425	5.600
Chef de Division, Di- recteur du Service de l'Urbanisme, Di- recteur du Service du Contentieux ...	1 ^{re}	638.000	63.750	6.300
	2 ^{me}	618.000	59.125	5.900
	3 ^{me}	594.000	56.925	5.600
	4 ^{me}	564.000	58.525	5.800
	5 ^{me}	536.000	59.300	5.900
	6 ^{me}	496.000	67.150	6.700
	7 ^{me}	456.000	74.125	7.400

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Chef de bureau.....	1 ^{re}	468.000	52.675	5.200
	2 ^{me}	427.000	52.150	5.200
	3 ^{me}	393.000	48.300	4.800
	4 ^{me}	356.000	42.675	4.200
	5 ^{me}	323.000	34.050	3.400
	6 ^{me}	287.000	27.175	2.700
Sous-Chef de bureau	1 ^{re}	353.000	48.525	4.800
	2 ^{me}	330.000	47.050	4.700
	3 ^{me}	312.000	43.900	4.300
	4 ^{me}	291.000	41.425	4.100
	5 ^{me}	276.000	37.525	3.700
	6 ^{me}	256.000	34.375	3.400
	7 ^{me}	243.000	29.550	2.900
Rédacteur principal..	Exc.	341.000	54.025	5.400
	1 ^{re}	315.000	52.225	5.200
	2 ^{me}	295.000	47.675	4.700
	3 ^{me}	272.000	43.875	4.300
Rédacteur	1 ^{re}	249.000	39.450	3.900
	2 ^{me}	230.000	33.850	3.300
	3 ^{me}	209.000	28.950	2.800
	4 ^{me}	191.000	24.225	2.400
Commis d'administra- tion	1 ^{re}	266.000	29.875	2.900
	2 ^{me}	248.000	30.825	3.000
	3 ^{me}	235.000	29.025	2.900
	4 ^{me}	223.000	26.850	2.600
	5 ^{me}	212.000	24.625	2.400
	6 ^{me}	200.000	23.400	2.300
	7 ^{me}	186.000	19.425	1.900
	8 ^{me}	171.000	15.675	1.500
	9 ^{me}	144.000	8.325	800
Commis principal d'ordre et de comp- tabilité	Exc. 1 ^{re}	250.000	21.775	2.100
	Exc. 2 ^{me}	231.000	22.725	2.200
	H. Cl.	221.000	22.200	2.200
	1 ^{re}	213.000	21.875	2.100
	2 ^{me}	206.000	21.700	2.100
Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	194.000	20.475	2.000
	1 ^{re}	182.000	17.550	1.700
	2 ^{me}	167.000	13.500	1.300
Sténo-dactylographe.	3 ^{me}	144.000	8.325	800
	1 ^{re}	205.000	21.025	2.100
	2 ^{me}	193.000	20.100	2.000
	3 ^{me}	184.000	18.300	1.800
	4 ^{me}	175.000	16.050	1.600
	5 ^{me}	165.000	14.250	1.400
	6 ^{me}	154.000	13.125	1.300
Dactylographe	7 ^{me}	141.000	11.950	1.100
	1 ^{re}	190.000	13.675	1.300
	2 ^{me}	179.000	13.050	1.300
	3 ^{me}	170.000	11.625	1.100
	4 ^{me}	162.000	9.750	900
	5 ^{me}	153.000	8.250	800
	6 ^{me}	143.000	7.575	700
7 ^{me}	130.000	6.325	600	

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Expéditionnaire	1 ^{re}	182.000	9.925	900
	2 ^{me}	172.000	9.375	900
	3 ^{me}	163.000	7.875	700
	4 ^{me}	155.000	6.000	600
	5 ^{me}	146.000	4.575	400
	6 ^{me}	134.000	3.450	300
	7 ^{me}	123.000	2.650	200
Téléphoniste	1 ^{re}	220.000	28.600	2.800
	2 ^{me}	208.000	26.750	2.600
	3 ^{me}	198.000	24.400	2.400
	4 ^{me}	188.000	21.975	2.100
	5 ^{me}	178.000	19.550	1.900
	6 ^{me}	165.000	18.550	1.800
	7 ^{me}	153.000	17.500	1.700
Concierge assurant travaux d'entretien ou autres	1 ^{re}	195.000	21.975	2.100
	2 ^{me}	186.000	19.725	1.900
	3 ^{me}	178.000	17.550	1.700
	4 ^{me}	168.000	15.675	1.500
	5 ^{me}	157.000	14.625	1.400
	6 ^{me}	145.000	13.750	1.300
	7 ^{me}	136.000	10.825	1.000
Concierge n'assurant qu'un service de surveillance	1 ^{re}	158.000	10.875	1.000
	2 ^{me}	151.000	10.875	1.000
	3 ^{me}	146.000	9.075	900
	4 ^{me}	139.000	8.200	800
	5 ^{me}	132.000	7.075	700
	6 ^{me}	126.000	5.200	500
	7 ^{me}	121.000	3.400	300
Brigadier des Huis- siers	1 ^{re}	182.000	9.925	900
	2 ^{me}	172.000	9.375	900
	3 ^{me}	163.000	7.875	700
	4 ^{me}	155.000	6.000	600
	5 ^{me}	146.000	4.575	400
	6 ^{me}	135.000	3.825	300
	7 ^{me}	123.000	2.650	200
Expéditionnaire va- guemestre	1 ^{re}	209.000	18.900	1.800
	2 ^{me}	199.000	16.600	1.600
	3 ^{me}	190.000	13.675	1.300
	4 ^{me}	178.000	11.925	1.100
	5 ^{me}	170.000	9.000	900
	6 ^{me}	160.000	6.375	600
	7 ^{me}	150.000	3.825	300
Huissier - Garçon de bureau - Gardien de garage - Surveil- lant	1 ^{re}	158.000	10.875	1.000
	2 ^{me}	151.000	10.875	1.000
	3 ^{me}	146.000	9.075	900
	4 ^{me}	139.000	8.200	800
	5 ^{me}	132.000	7.075	700
	6 ^{me}	126.000	5.200	500
	7 ^{me}	121.000	3.400	300
Femme de service	1 ^{re}	150.000	11.250	1.100
	2 ^{me}	143.000	10.200	1.000
	3 ^{me}	138.000	8.200	800
	4 ^{me}	131.000	6.700	600
	5 ^{me}	125.000	4.400	400
	6 ^{me}	120.000	2.050	200
	7 ^{me}	114.500		

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Services techniques				
Ingénieur en chef ou Directeur des servi- ces Techniques. Ar- chitecte en chef, Di- recteur du Service d'architecture	1 ^{re}	811.000	82.000	8.200
	2 ^{me}	768.000	78.875	7.800
	3 ^{me}	731.000	72.175	7.200
	4 ^{me}	694.000	65.525	6.500
	5 ^{me}	642.000	65.700	6.500
	6 ^{me}	603.000	58.975	5.800
	7 ^{me}	558.000	56.425	5.600
Chef de section - In- génieur principal ..	1 ^{re}	638.000	63.750	6.300
	2 ^{me}	597.000	55.175	5.500
	3 ^{me}	552.000	51.300	5.100
	4 ^{me}	515.000	41.650	4.100
	5 ^{me}	458.000	40.425	4.000
	6 ^{me}	409.000	36.275	3.600
	7 ^{me}	366.000	29.050	2.900
Chef adjoint du Ser- vice de la Voie Pu- blique	1 ^{re}	578.000	64.425	6.400
	2 ^{me}	552.000	51.300	5.100
	3 ^{me}	515.000	41.650	4.100
	4 ^{me}	458.000	40.425	4.000
	5 ^{me}	409.000	36.275	3.600
	6 ^{me}	366.000	29.050	2.900
Chef de Bureau des Services Techni- ques	1 ^{re}	534.000	86.425	8.600
	2 ^{me}	489.000	83.050	8.300
	3 ^{me}	447.000	75.150	7.500
	4 ^{me}	404.000	67.425	6.700
	5 ^{me}	369.000	56.775	5.600
	6 ^{me}	329.000	47.800	4.700
Ingénieur Subdivi- sionnaire - Sous- chef de section - Di- recteur adjoint du Service des Prome- nades et Jardins - Chargé de gestion du service de la Propreté Publique.	1 ^{re}	504.000	83.925	8.300
	2 ^{me}	462.000	76.025	7.600
	3 ^{me}	424.000	66.550	6.600
	4 ^{me}	384.000	57.515	5.700
	5 ^{me}	340.000	46.150	4.600
	6 ^{me}	295.000	35.400	3.500
	7 ^{me}	254.000	23.800	2.300
Dessinateur d'études.	1 ^{re}	504.000	83.925	8.300
	2 ^{me}	462.000	76.025	7.600
	3 ^{me}	424.000	66.550	6.600
	4 ^{me}	384.000	57.150	5.700
	5 ^{me}	340.000	46.150	4.600
	6 ^{me}	295.000	35.400	3.500
	7 ^{me}	254.000	23.800	2.300
Conducteur de tra- vaux. Dessinateur géomètre, Dessina- teur projeteur	1 ^{re}	364.000	54.675	5.400
	2 ^{me}	333.000	49.900	4.900
	3 ^{me}	299.000	45.175	4.500
	4 ^{me}	269.000	38.700	3.800
	5 ^{me}	241.000	31.625	3.100
	6 ^{me}	214.000	24.500	2.400
	7 ^{me}	188.000	18.300	1.800
Agent technique - Chef mécanicien service des Eaux, usine de l'Arbon- noise - Chef électri- cien des théâtres municipaux - Con- trôleur de voirie (entré avant le 24 novembre 1948) ..	1 ^{re}	353.000	60.175	6.000
	2 ^{me}	322.000	55.400	5.500
	3 ^{me}	295.000	47.425	4.700
	4 ^{me}	266.000	40.200	4.000
	5 ^{me}	240.000	32.125	3.200
	6 ^{me}	213.000	24.750	2.400
	7 ^{me}	188.000	18.300	1.800

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Mètreur vérificateur, Chef machiniste des théâtres	1 ^{re}	345.000	64.425	6.400
	2 ^{me}	319.000	56.650	5.600
	3 ^{me}	291.000	49.425	4.900
	4 ^{me}	265.000	40.950	4.000
	5 ^{me}	238.000	33.375	3.300
	6 ^{me}	213.000	25.000	2.500
	7 ^{me}	188.000	18.300	1.800
Chef de garage	1 ^{re}	353.000	48.525	4.800
	2 ^{me}	329.000	47.550	4.700
	3 ^{me}	305.000	47.150	4.700
	4 ^{me}	287.000	43.925	4.300
	5 ^{me}	268.000	41.275	4.100
	6 ^{me}	249.000	38.375	3.800
	7 ^{me}	232.000	34.675	3.400
Commis dessinateur . .	1 ^{re}	274.000	33.925	3.300
	2 ^{me}	250.000	31.150	3.100
	3 ^{me}	231.000	26.375	2.600
	4 ^{me}	210.000	22.375	2.200
	5 ^{me}	191.000	18.850	1.800
	6 ^{me}	173.000	14.675	1.400
	7 ^{me}	150.000	11.250	1.100
Personnel de maîtrise et personnel ouvrier				
Chef de culture	1 ^{re}	353.000	60.175	6.000
	2 ^{me}	322.000	55.400	5.500
	3 ^{me}	295.000	47.425	4.700
	4 ^{me}	266.000	40.200	4.000
	5 ^{me}	240.000	32.125	3.200
	6 ^{me}	213.000	24.750	2.400
	7 ^{me}	188.000	18.300	1.800
Chef mécanicien Em- merin	1 ^{re}	320.000	43.675	4.300
	2 ^{me}	295.000	41.750	4.100
	3 ^{me}	274.000	37.075	3.700
	4 ^{me}	252.000	33.225	3.300
	5 ^{me}	233.000	28.450	2.800
	6 ^{me}	212.000	24.000	2.400
	7 ^{me}	192.000	20.100	2.000
Contremaître - Sur- veillant de travaux Brigadier fontainier	1 ^{re}	312.000	47.925	4.700
	2 ^{me}	292.000	43.000	4.300
	3 ^{me}	270.000	39.075	3.900
	4 ^{me}	251.000	33.975	3.300
	5 ^{me}	230.000	29.700	2.900
	6 ^{me}	211.000	24.250	2.400
	7 ^{me}	192.000	20.100	2.000
Chef d'équipe d'ou- vriers profession- nels, 2 ^{me} C ^{1e}	1 ^{re}	290.000	42.175	4.200
	2 ^{me}	274.000	41.175	4.100
	3 ^{me}	261.000	38.850	3.800
	4 ^{me}	245.000	36.975	3.600
	5 ^{me}	231.000	34.300	3.400
	6 ^{me}	216.000	32.175	3.200
	7 ^{me}	202.000	29.625	2.900
Chef d'équipe d'ou- vriers profession- nels, 1 ^{re} C ^{1e} , Briga- dier machiniste, Chef magasinier . .	1 ^{re}	274.000	33.925	3.300
	2 ^{me}	258.000	33.000	3.300
	3 ^{me}	245.000	30.750	3.000
	4 ^{me}	229.000	28.875	2.800
	5 ^{me}	215.000	26.200	2.600
	6 ^{me}	200.000	24.450	2.400
	7 ^{me}	187.000	22.350	2.200

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Ajusteur tourneur	1 ^{re}	254.000	35.625	3.500
- Ajusteur forge- ron - Chaudronnier	2 ^{me}	242.000	32.950	3.200
chauffeur - Cimen- tier spécialiste -	3 ^{me}	229.000	30.200	3.000
Electricien - Hor- loger réparateur -	4 ^{me}	217.000	27.025	2.700
Jardinier bûcheron	5 ^{me}	203.000	24.700	2.400
- Jardinier mosaïs- te - Maître de nage	6 ^{me}	191.000	21.725	2.100
- Menuisier ébéniste	7 ^{me}	180.000	18.675	1.800
- Ouvrier d'entree- tien spécialiste Pa- lais B.-A. - Paveur				
carreleur - Peintre				
décorateur - Plom- bier zigueur - Tou- pilleur mécanicien -				
Surveillant Propre- té publique - Me- nuisier serrurier ..				
Mécanicien en auto- mobiles - Bourrelier	1 ^{re}	248.000	38.625	3.800
sellier	2 ^{me}	237.000	35.575	3.500
	3 ^{me}	226.000	31.825	3.100
	4 ^{me}	213.000	29.025	2.900
	5 ^{me}	202.000	25.200	2.500
	6 ^{me}	191.000	21.975	2.100
	7 ^{me}	180.000	18.675	1.800
Chauffeur d'automobiles poids lourds - Maçon vérificateur.	1 ^{re}	240.000	34.575	3.400
	2 ^{me}	229.000	31.900	3.100
	3 ^{me}	220.000	28.600	2.800
	4 ^{me}	208.000	26.625	2.600
	5 ^{me}	199.000	23.775	2.300
	6 ^{me}	189.000	21.225	2.100
	7 ^{me}	180.000	18.675	1.800
Chauffeur d'automobiles tourismes et utilitaires	1 ^{re}	224.000	26.475	2.600
	2 ^{me}	213.000	23.875	2.300
	3 ^{me}	204.000	20.650	2.000
	4 ^{me}	192.000	18.600	1.800
	5 ^{me}	182.000	15.300	1.500
	6 ^{me}	172.000	12.300	1.200
	7 ^{me}	161.000	9.375	900
Bûcheron - Brossier - Carreleur - Char- pentier - Charron - Chauffeur mécani- cien - Cimentier - Contrôleur mécani- cien - Couvreur - Cuisinière - Dameur ficheur - Gazier - Jardinier - Machi- niste - Maçon - Ma- gasinier vitrier - Mécanicien station de pompage et Ets de Bains - Menui- sier - Plombier -	1 ^{re}	232.000	30.525	3.000
	2 ^{me}	220.000	27.025	2.700
	3 ^{me}	209.000	23.055	2.300
	4 ^{me}	196.000	20.850	2.000
	5 ^{me}	186.000	17.175	1.700
	6 ^{me}	175.000	13.800	1.300
	7 ^{me}	161.000	9.375	900

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Paveur - Peintre -	1 ^{re}	232.000	30.525	3.000
Peintre - vitrier -	2 ^{me}	220.000	27.025	2.700
Plâtrier - Ouvrier	3 ^{me}	209.000	23.055	2.300
d'atelier - Propreté	4 ^{me}	196.000	20.850	2.000
Publique : charron,	5 ^{me}	186.000	17.175	1.700
forgeron, tôlier, etc.	6 ^{me}	175.000	13.800	1.300
Surveillant de bas-	7 ^{me}	161.000	9.375	900
sin - Serrurier -				
Surveillant d'entret-				
ien - Tapissier -				
Tôlier - zingueur -				
Maçon - égoutier				
Brigadier - charre-				
tier				
Lingère	1 ^{re}	228.000	32.650	3.200
	2 ^{me}	214.000	29.900	2.900
	3 ^{me}	202.000	26.500	2.600
	4 ^{me}	191.000	23.475	2.300
	5 ^{me}	180.000	20.300	2.000
	6 ^{me}	165.000	18.550	1.800
	7 ^{me}	149.000	15.625	1.500
Brigadier fossoyeur -	1 ^{re}	236.000	32.550	3.200
Brigadier égoutier -	2 ^{me}	225.000	29.875	2.900
éboueur	3 ^{me}	216.000	26.575	2.600
	4 ^{me}	204.000	24.825	2.400
	5 ^{me}	195.000	21.975	2.100
	6 ^{me}	186.000	19.425	1.900
	7 ^{me}	176.000	16.800	1.600
Egoutier éboueur -	1 ^{re}	208.000	22.825	2.200
Fossoyeur Charre-	2 ^{me}	197.000	21.350	2.100
tier - Magasinier	3 ^{me}	187.000	18.925	1.800
concierge - Brigad-	4 ^{me}	177.000	16.425	1.600
dier cantonnier -	5 ^{me}	167.000	14.000	1.400
chauffeur de chau-	6 ^{me}	154.000	13.000	1.300
dière - Démôlis-	7 ^{me}	141.000	11.950	1.100
seur - Garçon de théâtre				
- Gardienne des				
chèvres - Horloger				
remonteur - Maga-				
sinier manutention-				
naire - Ouvrier qua-				
lifié - Palefrenier -				
Terrassier				
Garçon de laboratoire	1 ^{re}	201.000	19.225	1.900
- Garçon de salle	2 ^{me}	190.000	17.975	1.700
aide préparateur ..	3 ^{me}	181.000	15.925	1.500
	4 ^{me}	172.000	13.800	1.300
	5 ^{me}	163.000	11.750	1.100
	6 ^{me}	150.000	11.125	1.100
	7 ^{me}	138.000	10.075	1.000
Ouvrier et ouvrière	1 ^{re}	195.000	21.975	2.100
d'entretien - Aide	2 ^{me}	186.000	19.725	1.900
ouvrier profession-	3 ^{me}	178.000	17.550	1.700
nel - Aide cuisini-	4 ^{me}	168.000	15.675	1.500
ère	5 ^{me}	157.000	14.625	1.400
	6 ^{me}	145.000	13.750	1.300
	7 ^{me}	136.000	10.825	1.000

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Manœuvres : Services des jardins, des bâ- timents, etc.	1 ^{re}	183.000	27.975	2.700
	2 ^{me}	174.000	25.725	2.500
	3 ^{me}	167.000	22.675	2.200
	4 ^{me}	158.000	20.425	2.000
	5 ^{me}	151.000	17.375	1.700
	6 ^{me}	144.000	14.250	1.400
	7 ^{me}	136.000	10.825	1.000
Baigneur	1 ^{re}	184.000	20.550	2.000
	2 ^{me}	175.000	18.825	1.800
	3 ^{me}	165.000	17.850	1.700
	4 ^{me}	156.000	16.325	1.600
	5 ^{me}	148.000	14.725	1.400
	6 ^{me}	141.000	12.250	1.200
	7 ^{me}	132.000	8.950	800
Cabinier	1 ^{re}	176.000	24.300	2.400
	2 ^{me}	168.000	22.425	2.200
	3 ^{me}	161.000	19.675	1.900
	4 ^{me}	153.000	17.875	1.700
	5 ^{me}	147.000	15.125	1.500
	6 ^{me}	140.000	12.450	1.200
	7 ^{me}	132.000	8.950	800
Cantonnier	1 ^{re}	181.000	22.050	2.200
	2 ^{me}	171.000	20.925	2.000
	3 ^{me}	164.000	18.300	1.800
	4 ^{me}	156.000	16.625	1.600
	5 ^{me}	147.000	14.875	1.400
	6 ^{me}	141.000	12.325	1.200
	7 ^{me}	132.000	8.950	800
Veilleur de nuit - Ba- layeur et balayeuse	1 ^{re}	150.000	11.250	1.100
	2 ^{me}	143.000	10.200	1.000
	3 ^{me}	138.000	8.200	800
	4 ^{me}	131.000	6.700	600
	5 ^{me}	125.000	4.400	400
	6 ^{me}	120.000	2.025	200
	7 ^{me}	114.500		
Services divers Cimetières				
Conservateur	1 ^{re}	333.000	58.275	5.800
	2 ^{me}	308.000	53.325	5.300
	3 ^{me}	283.000	48.200	4.800
	4 ^{me}	260.000	41.625	4.100
	5 ^{me}	236.000	35.825	3.500
	6 ^{me}	212.000	29.900	2.900
	7 ^{me}	191.000	24.225	2.400
Surveillant	1 ^{re}	166.000	7.125	700
	2 ^{me}	160.000	6.375	600
	3 ^{me}	153.000	5.325	500
	4 ^{me}	146.000	4.575	400
	5 ^{me}	137.000	4.575	400
	6 ^{me}	127.000	4.825	400
	7 ^{me}	121.000	3.400	300

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Halles et marchés				
Droits de place et pesage-perception à l'abattoir				
Inspecteur principal Halles et Marchés.	1 ^{re}	411.000	56.550	5.600
	2 ^{me}	383.000	53.300	5.300
	3 ^{me}	356.000	50.300	5.000
	4 ^{me}	329.000	47.800	4.700
	5 ^{me}	296.000	43.275	4.300
	6 ^{me}	268.000	36.925	3.600
	7 ^{me}	262.000	39.675	3.900
Receveur Central des droits de place	1 ^{re}	353.000	48.525	4.800
	2 ^{me}	329.000	47.550	4.700
	3 ^{me}	305.000	47.150	4.700
	4 ^{me}	287.000	43.925	4.300
	5 ^{me}	268.000	41.275	4.100
	6 ^{me}	249.000	38.375	3.800
	7 ^{me}	232.000	34.675	3.400
Contrôleur des droits de place	1 ^{re}	282.000	13.575	1.300
	2 ^{me}	264.000	14.775	1.400
	3 ^{me}	244.000	16.475	1.600
	4 ^{me}	230.000	15.500	1.500
	5 ^{me}	216.000	15.400	1.500
	6 ^{me}	198.000	13.175	1.300
	7 ^{me}	182.000	9.925	900
Receveur des droits de place	1 ^{re}	194.000	15.550	1.500
	2 ^{me}	183.000	14.800	1.400
	3 ^{me}	174.000	13.175	1.300
	4 ^{me}	166.000	11.625	1.100
	5 ^{me}	157.000	10.125	1.000
	6 ^{me}	146.000	9.075	900
	7 ^{me}	134.000	8.200	800
Chef peseur	1 ^{re}	236.000	32.350	3.200
	2 ^{me}	225.000	29.875	2.900
	3 ^{me}	216.000	26.575	2.600
	4 ^{me}	204.000	24.825	2.400
	5 ^{me}	195.000	21.975	2.100
	6 ^{me}	186.000	19.425	1.900
	7 ^{me}	176.000	16.800	1.600
Peseur	1 ^{re}	208.000	22.825	2.200
	2 ^{me}	197.000	21.350	2.100
	3 ^{me}	187.000	18.925	1.800
	4 ^{me}	177.000	16.425	1.600
	5 ^{me}	167.000	14.000	1.400
	6 ^{me}	154.000	13.000	1.300
	7 ^{me}	141.000	11.950	1.100
Receveur aux Abat- toirs	1 ^{re}	250.000	21.775	2.100
	2 ^{me}	228.000	20.200	2.000
	3 ^{me}	212.000	17.150	1.700
	4 ^{me}	195.000	14.800	1.400
	5 ^{me}	178.000	12.175	1.200
	6 ^{me}	162.000	9.125	900
	7 ^{me}	143.000	7.575	700

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Entrepôts				
Directeur	1 ^{re}	341.000	54.025	5.400
	2 ^{me}	313.000	50.825	5.000
	3 ^{me}	290.000	44.950	4.400
	4 ^{me}	265.000	39.375	3.900
	5 ^{me}	242.000	32.950	3.200
	6 ^{me}	218.000	27.150	2.700
	7 ^{me}	195.000	21.975	2.100
Education physique				
Moniteur Chef	1 ^{re}	430.000	46.800	4.600
	2 ^{me}	400.000	45.050	4.500
	3 ^{me}	374.000	41.800	4.100
	4 ^{me}	348.000	38.550	3.800
	5 ^{me}	316.000	33.775	3.300
	6 ^{me}	283.000	29.175	2.900
	7 ^{me}	274.000	33.925	3.300
Moniteur	1 ^{re}	274.000	33.925	3.300
	2 ^{me}	250.000	31.150	3.100
	3 ^{me}	231.000	26.375	2.600
	4 ^{me}	210.000	22.375	2.200
	5 ^{me}	191.000	18.850	1.800
	6 ^{me}	173.000	14.675	1.400
	7 ^{me}	150.000	11.250	1.100
Lycée Fénelon				
Agent spécial	1 ^{re}	468.000	52.675	5.200
	2 ^{me}	427.000	52.150	5.200
	3 ^{me}	393.000	48.300	4.800
	4 ^{me}	356.000	42.675	4.200
	5 ^{me}	323.000	34.050	3.400
	6 ^{me}	287.000	27.175	2.700
Conservatoire et Ecole des Beaux-Arts				
Surveillant	1 ^{re}	209.000	18.900	1.800
	2 ^{me}	198.000	17.100	1.700
	3 ^{me}	185.000	15.925	1.500
	4 ^{me}	175.000	13.800	1.300
	5 ^{me}	164.000	11.875	1.100
	6 ^{me}	151.000	11.000	1.100
	7 ^{me}	138.000	10.075	1.000
Musées				
Préparateur Musée Histoire Naturelle.	1 ^{re}	312.000	47.925	4.700
	2 ^{me}	292.000	43.000	4.300
	3 ^{me}	270.000	39.075	3.900
	4 ^{me}	251.000	33.975	3.300
	5 ^{me}	230.000	29.700	2.900
	6 ^{me}	211.000	24.250	2.400
	7 ^{me}	192.000	20.100	2.000
Surveillant	1 ^{re}	209.000	18.900	1.800
	2 ^{me}	198.000	17.100	1.700
	3 ^{me}	185.000	15.925	1.500
	4 ^{me}	175.000	13.800	1.300
	5 ^{me}	164.000	11.875	1.100
	6 ^{me}	151.000	11.000	1.100
	7 ^{me}	138.000	10.075	1.000

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Hygiène urbaine				
Inspecteur sanitaire.	1 ^{re}	353.000	48.525	4.800
	2 ^{me}	324.000	45.075	4.500
	3 ^{me}	295.000	42.200	4.200
	4 ^{me}	271.000	36.125	3.600
	5 ^{me}	247.000	30.700	3.000
	6 ^{me}	222.000	25.025	2.500
	7 ^{me}	201.000	19.225	1.900
Etablissements de bains				
Régisseur de l'Etabl. de Bains du Bd de la Liberté, Moni- teur, Chef de nata- tion	1 ^{re}	430.000	46.800	4.600
	2 ^{me}	400.000	45.050	4.500
	3 ^{me}	374.000	41.800	4.100
	4 ^{me}	348.000	38.550	3.800
	5 ^{me}	316.000	33.775	3.300
	6 ^{me}	283.000	29.175	2.900
	7 ^{me}	274.000	33.925	3.300
Régisseur de Bains..	1 ^{re}	248.000	30.825	3.000
	2 ^{me}	235.000	29.025	2.900
	3 ^{me}	223.000	26.850	2.600
	4 ^{me}	212.000	24.625	2.400
	5 ^{me}	200.000	23.400	2.300
	6 ^{me}	186.000	19.425	1.900
	7 ^{me}	171.000	15.675	1.500
	8 ^{me}	144.000	8.325	800
Caissière	1 ^{re}	194.000	15.550	1.500
	2 ^{me}	183.000	14.925	1.400
	3 ^{me}	174.000	13.425	1.300
	4 ^{me}	166.000	11.625	1.100
	5 ^{me}	157.000	10.125	1.000
	6 ^{me}	146.000	9.075	900
	7 ^{me}	134.000	8.200	800
Hygiène sociale				
Assistante chef du service médico-so- cial	1 ^{re}	381.000	62.925	6.295
	2 ^{me}	350.000	57.900	5.700
	3 ^{me}	317.000	53.300	5.300
	4 ^{me}	291.000	46.025	4.600
	5 ^{me}	259.000	37.150	3.700
	6 ^{me}	228.000	28.250	2.800
	7 ^{me}	201.000	19.225	1.900
Assistante sociale di- plômée Jardinière d'enfants	1 ^{re}	333.000	58.275	5.800
	2 ^{me}	308.000	53.325	5.300
	3 ^{me}	283.000	48.200	4.800
	4 ^{me}	260.000	41.625	4.100
	5 ^{me}	236.000	35.825	3.500
	6 ^{me}	212.000	29.900	2.900
	7 ^{me}	191.000	24.225	2.400
Infirmière diplômée d'Etat	1 ^{re}	246.000	31.575	3.100
	2 ^{me}	228.000	28.500	2.800
	3 ^{me}	212.000	24.625	2.400
	4 ^{me}	195.000	21.975	2.100
	5 ^{me}	180.000	18.675	1.800

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Infirmière non diplômée autorisée	1 ^{re}	236.000	36.700	3.600
	2 ^{me}	218.000	33.375	3.300
	3 ^{me}	202.000	29.375	2.900
	4 ^{me}	187.000	25.975	2.500
	5 ^{me}	167.000	24.925	2.400
Infirmière non diplômée non autorisée - Aide médico-sociale	1 ^{re}	208.000	22.825	2.200
	2 ^{me}	192.000	20.100	2.000
	3 ^{me}	177.000	16.550	1.600
	4 ^{me}	162.000	13.000	1.300
	5 ^{me}	141.000	11.950	1.100
Infirmière chef des Crèches	1 ^{re}	333.000	58.275	5.800
	2 ^{me}	308.000	53.325	5.300
	3 ^{me}	283.000	48.200	4.800
	4 ^{me}	260.000	41.625	4.100
	5 ^{me}	236.000	35.825	3.500
	6 ^{me}	212.000	29.900	2.900
	7 ^{me}	191.000	24.225	2.400
Gardiennne de crèche.	1 ^{re}	208.000	22.825	2.200
	2 ^{me}	196.000	21.600	2.100
	3 ^{me}	186.000	19.425	1.900
	4 ^{me}	176.000	16.800	1.600
	5 ^{me}	166.000	14.625	1.400
	6 ^{me}	154.000	13.125	1.300
	7 ^{me}	141.000	11.950	1.100
Laboratoire municipal Directeur	1 ^{re}	638.000	63.750	6.300
	2 ^{me}	597.000	55.175	5.500
	3 ^{me}	552.000	51.300	5.100
	4 ^{me}	515.000	41.650	4.100
	5 ^{me}	458.000	40.425	4.000
	6 ^{me}	409.000	36.275	3.600
	7 ^{me}	366.000	29.050	2.900
Ingénieur chimiste	1 ^{re}	516.000	77.425	7.700
	2 ^{me}	492.000	65.050	6.500
	3 ^{me}	447.000	62.425	6.200
	4 ^{me}	407.000	54.525	5.400
	5 ^{me}	364.000	46.800	4.600
	6 ^{me}	327.000	36.150	3.600
	7 ^{me}	287.000	27.175	2.700
Service sanitaire de désinfection				
Chef du service sanitaire	1 ^{re}	442.000	40.300	4.000
	2 ^{me}	407.000	41.800	4.100
	3 ^{me}	377.000	40.050	4.000
	4 ^{me}	348.000	38.550	3.800
	5 ^{me}	319.000	32.025	3.200
	6 ^{me}	287.000	27.175	2.700
Chef désinfecteur	1 ^{re}	274.000	33.925	3.300
	2 ^{me}	258.000	33.000	3.300
	3 ^{me}	245.000	30.750	3.000
	4 ^{me}	229.000	28.875	2.800
	5 ^{me}	215.000	26.200	2.600
	6 ^{me}	200.000	24.450	2.400
	7 ^{me}	187.000	22.350	2.200

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Brigadier désinfecteur	1 ^{re}	240.000	34.575	3.400
	2 ^{me}	229.000	31.900	3.100
	3 ^{me}	220.000	28.600	2.800
	4 ^{me}	208.000	26.625	2.600
	5 ^{me}	199.000	23.775	2.300
	6 ^{me}	189.000	21.225	2.100
	7 ^{me}	180.000	18.675	1.800
Désinfecteur	1 ^{re}	236.000	36.700	3.600
	2 ^{me}	223.000	34.900	3.400
	3 ^{me}	212.000	32.225	3.200
	4 ^{me}	202.000	29.625	2.900
	5 ^{me}	192.000	27.525	2.700
	6 ^{me}	180.000	26.100	2.600
	7 ^{me}	167.000	24.925	2.400
Inspection sanitaire des denrées alimentaires				
Inspecteur principal du service de l'Alimentation, directeur des Abattoirs.	1 ^{re}	638.000	63.750	6.300
	2 ^{me}	611.000	62.375	6.200
	3 ^{me}	578.000	64.425	6.400
	4 ^{me}	555.000	62.275	6.200
	5 ^{me}	517.000	69.300	6.900
	6 ^{me}	483.000	73.000	7.300
	7 ^{me}	456.000	74.425	7.400
Vérificateur sanitaire- chef	1 ^{re}	353.000	60.175	6.000
	2 ^{me}	322.000	55.400	5.500
	3 ^{me}	295.000	47.425	4.700
	4 ^{me}	266.000	40.200	4.000
	5 ^{me}	240.000	32.125	3.200
	6 ^{me}	213.000	24.750	2.400
	7 ^{me}	184.000	16.425	1.600
Vérificateur sanitaire.	1 ^{re}	328.000	60.775	6.000
	2 ^{me}	302.000	57.025	5.700
	3 ^{me}	276.000	49.175	4.900
	4 ^{me}	250.000	42.025	4.200
	5 ^{me}	223.000	34.900	3.400
	6 ^{me}	199.000	27.575	2.700
	7 ^{me}	172.000	22.425	2.200
Police des Promenades et Jardins				
Brigadier-chef	1 ^{re}	266.000	29.875	2.900
	2 ^{me}	251.000	29.325	2.900
	3 ^{me}	238.000	27.525	2.700
	4 ^{me}	224.000	26.475	2.600
	5 ^{me}	212.000	24.625	2.400
	6 ^{me}	199.000	23.775	2.300
	7 ^{me}	195.000	26.025	2.600
Brigadier	1 ^{re}	236.000	32.550	3.200
	2 ^{me}	229.000	31.900	3.100
	3 ^{me}	224.000	30.625	3.000
	4 ^{me}	216.000	30.600	3.000
	5 ^{me}	214.000	31.350	3.100
	6 ^{me}	212.000	32.475	3.200
	7 ^{me}	210.000	33.600	3.300

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Garde Municipal	1 ^{re}	195.000	21.975	2.100
	2 ^{me}	185.000	19.050	1.900
	3 ^{me}	175.000	16.050	1.600
	4 ^{me}	164.000	13.500	1.300
	5 ^{me}	151.000	11.625	1.100
	6 ^{me}	138.000	10.075	1.000
	7 ^{me}	136.000	10.825	1.000
Service des Eaux				
Contrôleur enquêteur.	1 ^{re}	274.000	33.925	3.300
	2 ^{me}	250.000	31.150	3.100
	3 ^{me}	231.000	26.375	2.600
	4 ^{me}	210.000	22.375	2.200
	5 ^{me}	191.000	18.850	1.800
	6 ^{me}	173.000	14.675	1.400
	7 ^{me}	150.000	11.250	1.100
Contrôleur des eaux (en fonctions au 24 novembre 1948) ..	1 ^{re}	213.000	21.875	2.100
	2 ^{me}	206.000	21.700	2.100
	3 ^{me}	194.000	20.475	2.000
	4 ^{me}	182.000	17.550	1.700
	5 ^{me}	167.000	13.500	1.300
	6 ^{me}	144.000	8.325	800
Contrôleur des eaux (embauchés après le 24 novembre 1948)	1 ^{re}	198.000	13.425	1.300
	2 ^{me}	188.000	12.925	1.200
	3 ^{me}	179.000	12.300	1.200
	4 ^{me}	173.000	10.500	1.000
	5 ^{me}	165.000	9.000	900
	6 ^{me}	158.000	7.500	700
	7 ^{me}	149.000	6.450	600
	8 ^{me}	139.000	5.700	500

PERSONNEL. GENERALITES. — Reclassement Sapeurs-Pompiers.

Arrêté n° 3.374 du 10 mars 1950

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 17 février 1948, nous autorisant à faire bénéficier le personnel municipal des indemnités à caractère général prévus en faveur des personnels de l'Etat, sous réserve d'approbation ultérieure par le Conseil Municipal;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950, décidant l'application au personnel municipal de la troisième tranche de reclassement, dans les conditions arrêtées par l'Etat en faveur de ses agents;

Vu la circulaire de M. le Secrétaire d'Etat aux Finances, n° 13 6 B/A du 6 février 1950, autorisant au profit du person-

nel de l'Etat, le versement d'un acompte à valoir sur le reclassement de 1950;

Article 1. — Pour les différents échelons de chaque grade et emploi, le montant de l'acompte à accorder au personnel du Corps des Sapeurs-Pompiers, est fixé comme suit:

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Commandant	1 ^{re}	585.000	66.575	6.600
	2 ^{me}	558.000	62.850	6.200
	3 ^{me}	525.000	64.675	6.400
	4 ^{me}	486.000	69.000	6.900
	5 ^{me}	457.000	68.325	6.800
	6 ^{me}	428.000	68.650	6.800
	7 ^{me}	416.000	74.150	7.400
Capitaine	1 ^{re}	473.000	49.425	4.900
	2 ^{me}	444.000	49.250	4.900
	3 ^{me}	418.000	47.825	4.700
	4 ^{me}	391.000	46.150	4.600
	5 ^{me}	370.000	41.975	4.100
	6 ^{me}	346.000	39.050	3.900
	7 ^{me}	336.000	44.050	4.400
Lieutenant	1 ^{re}	414.000	38.550	3.800
	2 ^{me}	391.000	34.875	3.400
	3 ^{me}	365.000	32.950	3.200
	4 ^{me}	344.000	28.775	2.800
	5 ^{me}	320.000	25.850	2.500
	6 ^{me}	294.000	23.425	2.300
	7 ^{me}	288.000	26.925	2.600
Sous-Lieutenant	H. C.	396.000	38.425	3.800
	1 ^{re}	384.000	32.275	3.200
	2 ^{me}	358.000	30.350	3.000
	3 ^{me}	334.000	27.425	2.700
	4 ^{me}	313.000	23.250	2.300
	5 ^{me}	290.000	20.575	2.000
	6 ^{me}	268.000	16.800	1.600
	7 ^{me}	258.000	21.300	2.100
Adjudant-Chef	1 ^{re}	330.000	47.300	4.700
	2 ^{me}	314.000	45.100	4.500
	3 ^{me}	297.000	43.650	4.300
	4 ^{me}	283.000	40.950	4.000
	5 ^{me}	269.000	38.250	3.800
	6 ^{me}	255.000	35.125	3.500
	7 ^{me}	252.000	36.875	3.600
Adjudant	1 ^{re}	313.000	47.425	4.700
	2 ^{me}	298.000	44.725	4.400
	3 ^{me}	284.000	42.025	4.200
	4 ^{me}	270.000	39.075	3.900
	5 ^{me}	257.000	35.950	3.500
	6 ^{me}	244.000	32.825	3.200
	7 ^{me}	240.000	34.575	3.400
Sergent-Chef	1 ^{re}	293.000	40.925	4.000
	2 ^{me}	281.000	37.675	3.700
	3 ^{me}	266.000	36.350	3.600
	4 ^{me}	253.000	33.925	3.300
	5 ^{me}	240.000	31.175	3.100
	6 ^{me}	228.000	28.500	2.800
	7 ^{me}	225.000	30.125	3.000

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Sergent	1 ^{re}	284.000	37.300	3.700
	2 ^{me}	269.000	34.600	3.400
	3 ^{me}	253.000	32.725	3.200
	4 ^{me}	241.000	29.175	2.900
	5 ^{me}	226.000	27.050	2.700
	6 ^{me}	213.000	23.875	2.300
	7 ^{me}	210.000	25.500	2.500
Caporal-Chef	1 ^{re}	252.000	44.800	4.400
	2 ^{me}	242.000	41.250	4.100
	3 ^{me}	232.000	37.000	3.700
	4 ^{me}	221.000	33.450	3.300
	5 ^{me}	212.000	29.275	2.900
	6 ^{me}	203.000	25.325	2.500
	7 ^{me}	203.000	25.575	2.500
Caporal	1 ^{re}	242.000	41.625	4.100
	2 ^{me}	232.000	38.700	3.800
	3 ^{me}	223.000	35.150	3.500
	4 ^{me}	213.000	31.975	3.100
	5 ^{me}	204.000	28.500	2.800
	6 ^{me}	196.000	25.150	2.500
	7 ^{me}	195.000	25.775	2.500
Sapeur de 1 ^{re} classe qualifié 2 ^e catégorie	1 ^{re}	232.000	38.700	3.800
	2 ^{me}	222.000	35.400	3.500
	3 ^{me}	212.000	32.225	3.200
	4 ^{me}	204.000	28.750	2.800
	5 ^{me}	195.000	26.025	2.600
	6 ^{me}	185.000	23.225	2.300
	7 ^{me}	184.000	24.100	2.400
Sapeur de 1 ^{re} classe qualifié 1 ^{re} catégor.	1 ^{re}	208.000	26.625	2.600
	2 ^{me}	199.000	23.775	2.300
	3 ^{me}	190.000	20.975	2.000
	4 ^{me}	182.000	17.800	1.700
	5 ^{me}	172.000	14.925	1.400
	6 ^{me}	163.000	12.125	1.200
	7 ^{me}	162.000	13.000	1.300
Sapeur de 1 ^{re} classe non qualifié	1 ^{re}	201.000	23.025	2.300
	2 ^{me}	192.000	20.100	2.000
	3 ^{me}	183.000	17.300	1.700
	4 ^{me}	174.000	14.050	1.400
	5 ^{me}	165.000	11.250	1.100
	6 ^{me}	156.000	8.375	800
	7 ^{me}	154.000	9.250	900
Sapeur 2 ^e classe qua- lifié 2 ^e catégorie ..	1 ^{re}	222.000	35.400	3.500
	2 ^{me}	212.000	32.475	3.200
	3 ^{me}	202.000	29.625	2.900
	4 ^{me}	193.000	26.900	2.600
	5 ^{me}	184.000	24.100	2.400
	6 ^{me}	172.000	22.425	2.200
	7 ^{me}	170.000	23.800	2.300
Sapeur 2 ^e classe qua- lifié 1 ^{re} catégorie ..	1 ^{re}	203.000	25.575	2.500
	2 ^{me}	193.000	23.100	2.300
	3 ^{me}	184.000	20.550	2.000
	4 ^{me}	174.000	17.675	1.700
	5 ^{me}	165.000	14.875	1.400
	6 ^{me}	154.000	13.125	1.300
	7 ^{me}	151.000	14.500	1.400

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Majoration de reclasse- ment au 1 ^{er} Janvier 1949	Montant de l'acompte
Sapeur 2 ^e classe non qualifié	1 ^{re}	195.000	21.975	2.100
	2 ^{me}	186.000	19.425	1.900
	3 ^{me}	176.000	16.800	1.600
	4 ^{me}	167.000	14.000	1.400
	5 ^{me}	158.000	11.125	1.100
	6 ^{me}	146.000	9.450	900
	7 ^{me}	144.000	10.825	1.000

**PERSONNEL. GENERALITES. — Reclassement. Ouvriers
auxiliaires.**

Arrêté n° 3.330 du 22 février 1950

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 17 février 1948, nous autorisant à faire bénéficier le personnel municipal des indemnités à caractère général prévues en faveur des personnels de l'Etat, sous réserve d'approbation ultérieure par le Conseil Municipal;

Vu la circulaire de M. le Secrétaire d'Etat aux Finances n° 13 6 B/4 du 6 février 1950, autorisant au profit du personnel de l'Etat le versement d'un acompte à valoir sur le reclassement de 1950;

Vu notre arrêté en date de ce jour, fixant le montant de l'acompte à allouer au personnel municipal titulaire;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950, décidant l'application au personnel municipal de la troisième tranche de reclassement dans les conditions arrêtées par l'Etat en faveur de ses agents.

Article 1. — Le montant de l'acompte à allouer aux agents du cadre ouvrier auxiliaire, sera égal à celui prévu en faveur de leurs collègues du cadre titulaire, se trouvant à l'échelon de début et exerçant des fonctions analogues.

PERSONNEL. GENERALITES. — Reclassement. Auxiliaires.

Arrêté n° 3.332 du 22 février 1950

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 17 février 1948, nous autorisant à faire bénéficier le personnel municipal des indem-

nités à caractère général prévues en faveur des personnels de l'Etat, sous réserve d'approbation ultérieure par le Conseil Municipal;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950, décidant l'application au personnel municipal de la troisième tranche de reclassement dans les conditions arrêtées par l'Etat en faveur de son personnel;

Vu la circulaire de M. le Secrétaire d'Etat aux Finances n° 13 6 B/4, du 6 février 1950, autorisant au profit du personnel de l'Etat le versement d'un acompte sur le reclassement de 1950;

Article 1. — Pour les différents échelons de chaque grade ou emploi, le montant de l'acompte à accorder au personnel municipal auxiliaire suivant les modalités d'application prévues par la circulaire du 6 février 1950, est fixé comme suit:

Echelons	Traitements au 1 ^{er} janvier 1949	Traitements au 1 ^{er} janvier 1948	Majoration de reclassement	Montant de l'acompte
Auxiliaires de bureau				
1 ^{er}	121.000	118.500	2.500	200
2 ^{me}	130.500	126.500	4.000	400
3 ^{me}	138.500	133.500	5.000	500
4 ^{me}	146.500	140.500	6.000	600
5 ^{me}	154.500	147.500	7.000	700
6 ^{me}	162.500	154.500	8.000	800
7 ^{me}	170.500	161.500	9.000	900
8 ^{me}	182.000			900 (1)
Auxiliaires de service				
1 ^{er}	114.500	114.500		
2 ^{me}	120.500	119.000	1.500	100
3 ^{me}	126.000	123.000	3.000	300
4 ^{me}	131.500	127.000	4.500	400
5 ^{me}	137.000	131.000	6.000	600
6 ^{me}	142.000	135.000	7.000	700
7 ^{me}	147.000	139.000	8.000	800
8 ^{me}	155.000			800 (1)
Employés de bureau recrutés sur contrat				
1 ^{er}	152.000	145.000	7.000	700
2 ^{me}	164.000	155.000	9.000	900
3 ^{me}	176.000	165.000	11.000	1.100
4 ^{me}	188.000	175.000	13.000	1.300
5 ^{me}	200.000	185.000	15.000	1.500
6 ^{me}	212.000	195.000	17.000	1.700

(1) Sous réserve de modification ultérieure, le 8^{me} échelon n'ayant été créé qu'à compter du 1^{er} janvier 1949.

Echelons	Traitements au 1 ^{er} janvier 1949	Traitements au 1 ^{er} janvier 1948	Majoration de reclassement	Montant de l'acompte
Chauffeurs touristes et utilitaires				
1 ^{er}	134.000	126.000	8.000	800
2 ^{me}	145.000	135.000	10.000	1.000
3 ^{me}	156.000	144.000	12.000	1.200
4 ^{me}	167.000	153.000	14.000	1.400
5 ^{me}	178.000	162.000	16.000	1.600
6 ^{me}	189.000	171.000	18.000	1.800
7 ^{me}	200.000	180.000	20.000	2.000
Chauffeurs poids lourds				
1 ^{er}	148.000	138.000	10.000	1.000
2 ^{me}	159.000	147.000	12.000	1.200
3 ^{me}	170.000	156.000	14.000	1.400
4 ^{me}	181.000	165.000	16.000	1.600
5 ^{me}	192.000	174.000	18.000	1.800
6 ^{me}	203.000	183.000	20.000	2.000
7 ^{me}	214.000	192.000	22.000	2.200
Assistantes sociales et Auxiliaires sociales				

Echelons	Traitement mensuel au 1 ^{er} janvier 1949	Traitement mensuel au 1 ^{er} janvier 1948	Majoration mensuelle	Majoration annuelle	Montant de l'acompte
Echelle N° 1					
1 ^{er}	28.000	21.500	6.500	78.000	7.800
2 ^{me}	24.000	18.500	5.500	66.000	6.600
3 ^{me}	20.000	16.000	4.000	48.000	4.800
4 ^{me}	16.000	13.500	2.500	30.000	3.000
Echelle N° 2					
1 ^{er}	20.500	17.500	3.000	36.000	3.600
2 ^{me}	18.500	16.000	2.500	30.000	3.000
3 ^{me}	16.500	14.500	2.000	24.000	2.400
4 ^{me}	15.000	13.000	2.000	24.000	2.400
Echelle N° 3					
1 ^{er}	16.500	14.000	2.500	30.000	3.000
2 ^{me}	15.000	12.500	2.500	30.000	3.000
3 ^{me}	13.500	11.000	2.500	30.000	3.000
4 ^{me}	12.000	10.000	2.000	24.000	2.400

**PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congé pour convenances
personnelles.**

Arrêté n° 3.257 du 4 février 1950

Article 1. — Un congé d'un mois sans solde, est accordé à M. Jean Debuf, manœuvre auxiliaire affecté à l'Ecole des Beaux-Arts.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 3.164 du 9 janvier 1950

Article 1. — M. Léon Carpentier, charretier au service de la Propreté Publique, victime d'un accident de travail, est mis à demi-traitement à compter du 24 décembre 1949.

Arrêté n° 3.219 du 23 janvier 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Lucie Liebart-Ceenaeme, baigneuse affectée à la 5^e Division, est rétabli à compter du 6 janvier 1950.

Arrêté n° 3.176 du 12 janvier 1950

Article 1. — Le traitement de M. Maurice Confrère, machiniste affecté aux Théâtres municipaux, est rétabli à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.258 du 4 février 1950

Article 1. — M^{me} Simone Renard, née Debeire, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 8 janvier 1950.

Arrêté n° 3.371 du 8 mars 1950

Article 1. — M. Paul Donck, égoutier-éboueur, affecté au service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 4 février 1950.

Arrêté n° 3.372 du 8 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Paul Donck, égoutier-éboueur affecté au service de la Propreté Publique, est supprimé à compter du 26 février 1950.

Arrêté n° 3.432 du 22 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Paul Donck, égoutier-éboueur affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 14 mars 1950.

Arrêté n° 3.244 du 28 janvier 1950

Article 1. — M. Ernest Dubar, peintre vitrier au service des Travaux en Régie, victime d'un accident de travail, est mis à demi-traitement à compter du 18 janvier 1950.

Arrêté n° 3.279 du 9 février 1950

Article 1. — M. Marcel Meurillon, charretier affecté au service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 27 janvier 1950.

Arrêté n° 3.373 du 8 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Marcel Meurillon, charretier affecté au service de la Propreté Publique, est supprimé à compter du 27 février 1950.

Arrêté n° 3.354 du 6 mars 1950

Article 1. — M. Charles Pierre, charretier au Service de la Propreté Publique, victime d'un accident de travail, est mis à demi-traitement à compter du 15 février 1950.

Arrêté n° 3.384 du 14 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Charles Pierre, charretier affecté au service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 6 mars 1950.

Arrêté n° 3.204 du 19 janvier 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Sylvie Roger, femme de service affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division, est supprimé à compter du 5 janvier 1950.

Arrêté n° 3.477 du 29 mars 1950

Article 1. — M. Louis Suve, cantonnier au service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.478 du 29 mars 1950

Article 1. — M. Jean-Baptiste Verstraete, menuisier au service des Travaux en Régie, victime d'un accident de travail, est mis à demi-traitement à compter du 21 mars 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Conseil de discipline

Arrêté n° 3.268 du 7 février 1950

Article 1. — M. Maurice Turpin, expéditionnaire auxiliaire, affecté au Service de la Famille, est déféré devant le Conseil de Discipline qui sera constitué en application des dispositions du statut du personnel auxiliaire susvisé.

Article 2. — En attendant la décision disciplinaire à intervenir, M. Turpin est suspendu de ses fonctions sans traitement, cette suspension impliquant la privation des divers avantages attachés à sa fonction.

Article 3. — Un délai de cinq jours francs, à dater de la date de notification du présent arrêté, est accordé à M. Turpin pour présenter ses observations écrites, soit lui-même, soit par mandataire. L'intéressé pourra également obtenir communication de son dossier dans les cinq jours précédant la date de la réunion de la Commission, date qui lui sera communiquée ultérieurement.

Arrêté n° 3.274 du 8 février 1950

Article 1. — Sont nommés, sous la présidence de M. le Professeur Minne, adjoint délégué, membres de la Commission de Discipline appelée à émettre un avis sur la sanction disciplinaire à infliger à M. Maurice Turpin, expéditionnaire du cadre auxiliaire affecté au service de la Famille:

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie;
Richoux, chef de la 5^e Division;
Van Noten, contremaître, et
Gisselaire, commis secrétaire principal,
délégués de l'Organisation Syndicale.

Arrêté n° 3.435 du 23 mars 1950

Vu notre arrêté en date du 7 février 1950 prononçant la suspension de fonctions sans traitement de M. Maurice Turpin, expéditionnaire affecté au service de la famille;

Vu l'avis émis le 15 février 1950 par la Commission de Discipline appelée à se prononcer sur les faits reprochés à l'intéressé;

Article 1. — M. Maurice Turpin, expéditionnaire au service de la Famille, est révoqué de ses fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 février 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Démissions.

Arrêté n° 3.303 du 15 février 1950

Article 1. — M^{me} Simone Dubo, femme de service auxiliaire, affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.305 du 15 février 1950

Article 1. — M. Jean Debuf, manœuvre à l'École des Beaux-Arts, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel auxiliaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.217 du 19 janvier 1950

Article 1. — M. Jean Defontaine, expéditionnaire auxiliaire affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.418 du 17 mars 1950

Article 1. — M. Emile Delecroix, surveillant affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.212 du 19 janvier 1950

Article 1. — M. Lucien Desagher, expéditionnaire auxiliaire affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Grève.

Arrêté n° 3.338 du 23 février 1950

Vu notre arrêté en date du 19 décembre 1949, portant désignation des agents ayant participé au mouvement de grève du 25 novembre 1949;

Vu le rapport de M. le Directeur des Théâtres Municipaux nous signalant que M. Emile Cornil a été signalé par erreur comme ayant participé au dit mouvement de grève;

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées en ce qui concerne M. Emile Cornil, machiniste auxiliaire aux Théâtres Municipaux.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs.

Arrêté n° 3.302 du 15 février 1950

Article 1. — M^{lle} Antonia Chastelain, expéditionnaire au Service du Logement, atteinte par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} avril 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{lle} Antonia Chastelain pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à deux mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

Arrêté n° 3.225 du 24 janvier 1950

Article 1. — M^{me} Marie Depape, femme de service affectée à la 4^e Division, atteinte par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.177 du 12 janvier 1950

Article 1. — M^{lle} Romanie Desmarez, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, atteinte par la limite d'âge, ces-

sera de faire partie des cadres du personnel à partir du 16 février 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{lle} Romanie Desmarez pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à deux mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

Arrêté n° 3.394 du 15 mars 1950

Article 1. — M. Louis Poulain, terrassier au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, atteint par la limite d'âge cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} mai 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Louis Poulain pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à deux mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations. Mutations. Promotions.

Arrêté n° 3.291 du 11 février 1950

Article 1. — Les agents ci-dessous désignés, affectés au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, en qualité d'expéditionnaires, sont mutés au 3^e Bureau de la 4^e Division, en qualité d'aides-cuisinières:

M^{mes} Bayart Renée, née Liétard;
Cardon Renée, née Chéron;
Landuyt Jeanne, née Van Coppernolle;
Serrure Marthe, née Caudelier;
Tellier, née Alice Anderson;
Tumelaire Suzanne, née Serrure.

Article 2. — Les intéressées percevront un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'indemnité pour supplément de travail dont bénéficieront ces agents est fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.261 du 6 février 1950

Article 1. — M. Edgard Bart, expéditionnaire affecté au Service du Logement, est muté, en qualité de chauffeur d'automobiles poids lourds, au service des Transports.

Article 2. — M. Bart est versé dans la 3^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 156.000 francs majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — M. Bart bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.290 du 11 février 1950

Article 1. — M^{lle} Simone Boutmy, affectée au 2^e Bureau de la 1^{re} Division, en qualité d'expéditionnaire, est mutée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en qualité d'aide-cuisinière.

Article 2. — L'intéressée percevra un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'indemnité pour supplément de travail dont bénéficiera M^{lle} Boutmy est fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.276 du 8 février 1950

Vu notre arrêté en date du 19 janvier 1950 fixant le tableau d'avancement du Personnel auxiliaire, pour le mois de janvier 1950;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit:

.....

4 ^e Division			
Plancke Madeleine Femme de serv.	4 ^{me}	131.500 1 ^{er} janvier 1950

.....

Arrêté n° 3.278 du 9 février 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit, pour le mois de février 1950:

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division				
Pinte René	Coursier	1 ^{re}	114.500	1 ^{er} février 1950
3^e Division				
Carrez Louis	Expédit.	7 ^{me}	170.500	1 ^{er} février 1950
4^e Division				
Thomazies Suzanne	Concierge	4 ^{me}	131.500	1 ^{er} février 1950
Lemaire Jules	Concierge	2 ^{me}	120.500	1 ^{er} février 1950
Moitel Sophie.....	Femme de serv.	5 ^{me}	137.000	1 ^{er} février 1950
Service de la Propreté Publique				
Lamerand Pierre	Expédit.	2 ^{me}	130.500	1 ^{er} février 1950

Arrêté n° 3.227 du 24 janvier 1950

Article 1. — M^{lle} Germaine Castelain, expéditionnaire auxiliaire, affectée au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est mutée à la 2^e Division, en qualité de gardienne au jardin d'enfants des P'tits Quinquins.

Article 2. — M^{lle} Castelain est versée dans la 4^e classe du personnel de service auxiliaire, au traitement annuel de 131.500 francs, majoré des indemnités auxquelles elle peut prétendre. L'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1949.

Article 3. — M^{lle} Castelain bénéficiera d'une indemnité pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 1950.

Arrêté n° 3.205 du 19 janvier 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de janvier 1950.

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service du Contentieux				
Cayzeele André	Expédit.	3 ^{me}	138.500	1 ^{er} janvier 1950
1^{re} Division				
Delmer Ginette	Expédit.	4 ^{me}	146.500	1 ^{er} janvier 1950
Vanhoutte Gaston.....	Expédit.	2 ^{me}	130.500	1 ^{er} janvier 1950

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^e Division				
Sohier Jacques	Expédit.	3 ^{me}	138.500	1 ^{er} janvier 1950
Ghiandai Yvonne	Expédit.	5 ^{me}	154.500	1 ^{er} janvier 1950
4^e Division				
Neyts Eléonore	Femme de serv.	4 ^{me}	131.500	1 ^{er} janvier 1950
Raimbeau Geneviève.....	Femme de serv.	4 ^{me}	131.500	1 ^{er} janvier 1950
Service du Logement				
Dufermont Achille	Enquêteur	5 ^{me}	154.500	1 ^{er} janvier 1950
Exécution des Travaux en Régie				
Bentein Romaine	Femme de serv.	3 ^{me}	126.000	1 ^{er} janvier 1950

Arrêté n° 3.434 du 22 mars 1950

Article 1. — M. Gustave Célerse, expéditionnaire auxiliaire affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est muté, en qualité de baigneur, à la 5^e Division, Bains Maracci.

Article 2. — M. Gustave Célerse recevra le traitement correspondant à la 7^e classe de son nouvel emploi, soit 132.000 fr. par an, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — M. Célerse bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 fr. par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} avril 1950.

Arrêté n° 3.393 du 15 mars 1950

Considérant que les attributions actuelles de M^{me} Maria Duhamel, femme de service auxiliaire à l'Institut Denis-Diderot, qui se sont considérablement accrues durant ces dernières années, motivent le rajustement de sa rémunération sur la base d'une vacation normale.

Article 1. — M^{me} Maria Duhamel, femme de service affectée à la 4^e Division, Institut Denis-Diderot, qui effectue une vacation complète, recevra à ce titre un traitement annuel de 126.000 francs, correspondant à la 3^e classe de son emploi, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1949.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.476 du 29 mars 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit, pour le mois d'avril 1950:

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division				
Damez Angèle	Expédit.	4 ^{me}	146.500	1 ^{er} Avril 1950
Service des Eaux				
Lecoutre François.....	Contrôleur	7 ^{me}	147.000	1 ^{er} Avril 1950

Arrêté n° 3.277 du 8 février 1950

Article 1. — M^{me} Germaine Sense, femme de service affectée au service d'Architecture (Exécution des Travaux en Régie), est promue à la 4^e classe de son emploi au traitement annuel de 131.500 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} août 1949.

Arrêté n° 3.289 du 11 février 1950

Article 1. — M^{me} Fernande Dompsin, expéditionnaire affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est versée dans l'emploi d'aide-cuisinière à la Caisse des Ecoles.

Article 2. — L'intéressée percevra un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'indemnité pour supplément de travail dont bénéficiera M^{me} Dompsin est fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.224 du 24 janvier 1950

Article 1. — M^{lle} Micheline Dewailly, née le 23 juillet 1926 à Loos, est nommée gardienne au jardin d'enfants des P'tits Quinquins.

Article 2. — M^{lle} Dewailly est versée dans la 1^{re} classe du personnel de service auxiliaire, au traitement annuel de 114.500

francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — M^{me} Dewailly bénéficiera d'une indemnité pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 janvier 1950.

Arrêté n° 3.226 du 24 janvier 1950

Article 1. — M. Julien Fruit, expéditionnaire auxiliaire affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est muté, en qualité de surveillant à l'École des Beaux-Arts, en remplacement de M. Georges Pottier appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — M. Fruit est versé dans la 5^e classe du « Personnel de service auxiliaire » au traitement annuel de 137.000 francs majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre. L'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1948.

Article 3. — M. Fruit bénéficiera d'une indemnité pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 janvier 1950.

Arrêté n° 3.166 du 10 janvier 1950

Article 1. — M^{me} Marguerite Demarez-Gallet, femme de service affectée aux Théâtres Municipaux, est mutée en qualité d'aide-cuisinière au jardin des P'tits Quinquins.

Article 2. — M^{me} Demarez est versée dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités auxquelles elle peut prétendre.

Arrêté n° 3.339 du 23 février 1950

Article 1. — M^{me} Pauline Debaecker, femme de service affectée au jardin des P'tits Quinquins, est mutée en la même qualité, aux Théâtres municipaux, 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Debaecker effectuera une vacation complète et recevra à ce titre un traitement annuel de 114.500 francs majoré des indemnités accessoires auxquelles elle peut prétendre.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité

pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 février 1950.

Arrêté n° 3.417 du 17 mars 1950

Article 1. — M. Claude Inghels, expéditionnaire auxiliaire affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est promu à la 2^e classe de son emploi au traitement annuel de 130.500 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1949.

Arrêté n° 3.316 du 16 février 1950

Article 1. — M. Henri Isblé, expéditionnaire auxiliaire, affecté au 2^e Bureau de la 5^e Division, est muté, en la même qualité, à la 2^e Division, Service de la Famille.

Arrêté n° 3.356 du 7 mars 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit, pour le mois de mars 1950.

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division				
Auvret Agnès.....	Expédit.	5 ^{me}	154.500	1 ^{er} mars 1950
4^e Division				
Hallez Marie	Femme de serv.	4 ^{me}	131.500	1 ^{er} mars 1950

Arrêté n° 3.223 du 24 janvier 1950

Article 1. — M^{lle} Louise Martins, née le 14 avril 1930 à Roubaix, est nommée gardienne, affectée au jardin d'enfants des P'tits Quinquins.

Article 2. — M^{lle} Martins est versée dans la 1^{re} classe du personnel de service auxiliaire, au traitement annuel de 114.500 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — M^{lle} Martins bénéficiera d'une indemnité pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 janvier 1950.

Arrêté n° 3.375 du 10 mars 1950

Article 1. — M. Marceau Moncheaux, né le 4 janvier 1915, est nommé manoeuvre à l'Ecole des Beaux-Arts, en remplacement de M. Jean Debuf, démissionnaire.

Article 2. — M. Moncheaux recevra un traitement annuel de 136.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 fr. par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 30 janvier 1950.

Arrêté n° 3.319 du 20 février 1950

Vu notre arrêté en date du 9 février 1950 fixant le tableau d'avancement du personnel auxiliaire, pour le mois de février 1950.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit:

2 ^e Division					
Vasset Louis	Expédit.	7 ^{me}	170.500	1 ^{er} février 1950

Arrêté n° 3.427 du 20 mars 1950

Article 1. — M^{me} Germaine De Leers, née le 29 octobre 1907, à Lille, est nommée femme de service, affectée à l'école Jean-Jacques-Rousseau, 4^{me} Division, en remplacement de M^{me} Suzanne Flament, décédée.

Article 2. — M^{me} De Leers est versée dans le 1^{er} échelon du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 114.500 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — M^{me} De Leers bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 fr. par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} avril 1950.

Arrêté n° 3.452 du 24 mars 1950

Article 1. — M. Léon Wanaverbecq, coursier affecté au 4^{me} Bureau de la 1^{re} Division, est promu à la 2^{me} classe de son

emploi au traitement annuel de 120.500 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} novembre 1949.

Arrêté n° 3.304 du 15 février 1950

Article 1. — M^{me} Alice Smets, née le 29 avril 1910 à Lille, est nommée femme de service au 1^{er} Bureau de la 4^{me} Division, en remplacement de M^{me} Dubo, démissionnaire.

Article 2. — M^{me} Smets est versée dans le 1^{er} échelon du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 114.500 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'indemnité pour supplément de travail dont peut bénéficier M^{me} Smets est fixée à 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Indemnité de technicité.

Arrêté n° 3.165 du 9 janvier 1950

Article 1. — Une indemnité de technicité, fixée à 500 francs par mois, est accordée à M^{lle} Solange Descamps, expéditionnaire auxiliaire détachée au Cabinet des Adjoints, où elle assure des travaux de dactylographie.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Suppression d'emploi.

Arrêté n° 3.474 du 28 mars 1950

Article 1. — Par suite de suppression d'emploi, M^{me} Laure Delecroix, expéditionnaire affectée au Service de la Vérification, cessera de faire partie des cadres du personnel auxiliaire municipal à partir du 1^{er} avril 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{me} Delecroix pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à deux mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations servies éventuellement à l'intéressée.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Traitements.

Arrêté n° 3.431 du 22 mars 1950

Article 1. — Les agents dont les noms suivent bénéficieront des traitements ci-après, à compter du 1^{er} janvier 1949:

Bart Edgar . . .	Chauffeur poids lourds	3 ^{me}	170.000	1 ^{er} février 1950
			Effet au 1 ^{er} février 1950	
Cretal Henri .	Chauffeur poids lourds	3 ^{me}	170.000	1 ^{er} janvier 1949
Mehut Louis .	Chauffeur poids lourds	5 ^{me}	192.000	1 ^{er} août 1948
Petit Georges.	Chauffeur poids lourds	4 ^{me}	181.000	1 ^{er} janvier 1949
Plart Léon . . .	Chauffeur poids lourds	5 ^{me}	192.000	1 ^{er} sept. 1947

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 3.458 du 28 mars 1950

Article 1. — Un avertissement est adressé à M. Lucien Declercq, contrôleur au service des Eaux.

Arrêté n° 3.155 du 7 janvier 1950

Article 1. — Le traitement de M. Georges Houdart, machiniste affecté aux Théâtres Municipaux, est suspendu pour la période du 1^{er} décembre au 18 décembre 1949 inclus, pendant laquelle il n'a effectué aucune vacation régulière.

Arrêté n° 3.451 du 23 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Georges Houdart, machiniste affecté aux Théâtres Municipaux, est suspendu pour la journée du 28 février 1950, pendant laquelle il n'a effectué aucune vacation régulière.

Arrêté n° 3.483 du 30 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. André Lepus, cantonnier au service de la Propreté Publique, est suspendu pour la journée du 14 mars 1950.

Arrêté n° 3.449 du 23 mars 1950

Article 1. — Le traitement du cantonnier Emile Lievens est

suspendu pour la journée du 4 mars 1950, durant laquelle il n'a effectué aucun travail.

Arrêté n° 3.457 du 28 mars 1950

Article 1. — Un avertissement est adressé à M. Gaston Vasseur, terrassier au service de la Voie Publique.

Arrêté n° 3.462 du 28 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Charles Wanquetin, jardinier au service des Promenades et Jardins, est suspendu pour la période du 24 février au 12 mars 1950 inclus.

Article 2. — Le Conseil de Discipline sera appelé à se prononcer ultérieurement sur les faits reprochés à l'intéressé.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours. Jurys. Programmes

Arrêté n° 3.181 du 13 janvier 1950

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'une aide médico-sociale chargée du service de dépistage bucco-dentaire.

Article 2. — Les candidates, qui devront satisfaire aux conditions requises par le statut en vigueur, devront justifier de connaissances en hygiène bucco-dentaire.

Arrêté n° 3.230 du 26 janvier 1950

Article 1. — Un concours sur titres et références, aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de deux aides médico-sociales au service de la Protection Maternelle et Infantile.

Article 2. — Pour être admises à concourir, les candidates, qui devront être infirmières ou aides médico-sociales, devront satisfaire aux conditions générales prévues par le statut en vigueur.

Arrêté n° 3.324 du 20 février 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps,

membres du jury chargé de donner son avis sur la nomination, sur titres et références, de deux aides médico-sociales au service de la Protection Maternelle et Infantile :

M. le Professeur Paget, adjoint au Maire, délégué à la Protection Maternelle et Infantile ;

M. Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;

M. Lefebvre, secrétaire général adjoint de la Mairie ;

M. le Professeur Gellé, médecin-chef du Centre de Protection Maternelle et Infantile ;

M. Richoux, chef de la 5^{me} Division ;

MM. De Baere et Fillebeen, commis secrétaires principaux, représentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 3.395 du 16 mars 1950

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. Decamps, adjoint délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours pour le recrutement d'un contrôleur de Voirie :

M^o Lubrez, adjoint délégué au Contrôle des Droits de Voirie ;

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;

Aurel, ingénieur en chef des Services Techniques ;

Van de Wièle, chef adjoint du Service de la Voie Publique ;

Vanhove Pierre, dessinateur, et

Vanhove Joseph, chef mécanicien au service des Eaux, représentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 3.426 du 20 mars 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le Professeur Paget, adjoint au Maire, délégué à l'Hygiène et à la Salubrité Publiques, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu pour la nomination d'un directeur des Abattoirs, inspecteur principal du Service de l'Alimentation et d'un inspecteur vétérinaire adjoint :

MM. Decamps, adjoint au Maire, délégué au Personnel ;

Moine, vétérinaire, directeur départemental des Services Vétérinaires du département du Nord ;

Savagner, vétérinaire, directeur départemental des Services Vétérinaires du département du Pas-de-Calais ;

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;
Bossut, directeur des Abattoirs de Lille, inspecteur principal du Service de l'Alimentation ;
Thibaut, chef de la 3^{me} Division, représentant du Personnel Municipal.

Arrêté n° 3.229 du 24 janvier 1950

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un directeur du Service d'Architecture.

Article 2. Les candidats, qui devront satisfaire aux conditions requises par les statuts en vigueur, devront obligatoirement posséder le diplôme d'architecte ou l'un des diplômes d'ingénieur, dont la liste est énumérée dans la circulaire ministérielle du 7 janvier 1949, en application de l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948.

Arrêté n° 3.157 du 7 janvier 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours pour la nomination d'expéditionnaires, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, le samedi 14 janvier 1950 :

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;
Lefebvre, secrétaire général adjoint de la Mairie ;
Hautœur, chef de la 1^{re} Division ;
M^{me} Quin, chef du 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division ;
MM. De Baere et Filleben, représentants du personnel municipal.

Arrêté n° 3.260 du 6 février 1950

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de trois ingénieurs subdivisionnaires, dont deux pour les Services techniques et un au service d'Architecture.

Article 2. — Les candidats, qui devront satisfaire aux conditions requises par les statuts en vigueur, devront posséder obligatoirement un des diplômes dont la liste est énumérée dans la circulaire ministérielle du 7 janvier 1949, prise en application de l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948.

Arrêté n° 3.158 du 9 janvier 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un rédacteur au service de la Famille.

Article 2. — Les épreuves de ce concours seront celles reprises dans notre délibération n° 1.196, du 14 juin 1949, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 29 décembre 1949.

Les candidats à ce concours devront satisfaire à toutes les conditions prévues par le statut en vigueur.

Arrêté n° 3.317 du 17 février 1950

Article 1. — Sont nommés, sous la présidence de M. Decamps, adjoint délégué au Personnel, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un rédacteur au service de la Famille :

MM. le Professeur Minne, adjoint au Maire, délégué à l'Assistance ;

le Professeur Debeyre, de la Faculté de Droit ;

Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;

Lefebvre, secrétaire général adjoint de la Mairie ;

Lallau, chef du 2^e Bureau de la 4^e Division ;

Chimot, rédacteur, représentant élu du Personnel.

Arrêté n° 3.383 du 14 mars 1950

Vu notre arrêté en date du 21 décembre 1949 nommant les membres du jury chargé de juger les épreuves du concours pour l'emploi de sapeur-pompier professionnel.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

.....
M. Charron, commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers en remplacement de M. Serrure admis à faire valoir ses droits à la retraite.
.....

Arrêté n° 3.473 du 28 mars 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Duterne, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours pour l'emploi de sapeur-pompier professionnel :

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie;
Vandenhende, chef de la 4^e Division;
Charron, commandant le corps des Sapeurs-Pompiers;
Mazurier, lieutenant des Sapeurs-Pompiers;
Lessehaeve, lieutenant des Sapeurs-Pompiers;
Dubois, moniteur-chef à la 4^e Division;
Vanhulle, adjudant-chef au corps des Sapeurs-Pompiers;
Lobert, sergent au corps des Sapeurs-Pompiers;
Laurent J., sapeur élu au Conseil d'Administration par
ses pairs.

Article 2. — Les arrêtés 3.114 du 21 décembre 1949 et 3.383 du 14 mars 1950 sont annulés.

Arrêté n° 3.156 du 7 janvier 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'adjoint Decamps, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours pour la nomination de sténo-dactylographes et de dactylographes, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le mardi 10 janvier 1950 :

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie;
Lefebvre, secrétaire général adjoint de la Mairie;
Hautœur, chef de la 1^{re} Division;
M^{me} Quin, chef du 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division;
MM. De Baere et Fillebeen, représentants du personnel
municipal.

Arrêté n° 3.259 du 4 février 1950

Article 1. — Des concours auront lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de terrassiers, d'aides-jardiniers, et de manœuvres au service des Promenades et Jardins.

Ces concours comporteront les épreuves suivantes :

	<i>Terrassier</i>	<i>Durée</i>	<i>Coefficient</i>
a)	des travaux de terrassement en fouille .	1 h.	1
b)	» » surface	1 h.	2
c)	» » talus ..	1 h. 1/2	2

Ces épreuves seront cotées de 0 à 20.

Pour être déclarés admissibles à l'emploi de terrassier, les

candidats devront avoir obtenu un minimum de 60 points à l'ensemble des épreuves.

<i>Aide-jardinier</i>	<i>Coefficient</i>
—	—
a) <i>Epreuves orales</i> :	
Deux questions portant sur des connaissances élémentaires de jardinage.....	1
b) <i>Travaux pratiques</i> :	
Détermination d'arbres et d'arbustes courants — Travaux que doit pouvoir exécuter couramment un aide-jardinier : Plantation de végétaux annuels, d'arbres et d'arbustes, etc... — Préparation d'une planche — Dressage d'une bordure	2

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Pour être déclarés admissibles à l'emploi d'aide-jardinier, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 34 points à l'ensemble des épreuves. Toute note inférieure à 8 sur 20 aux épreuves orales et à 10 sur 20 aux travaux pratiques sera éliminatoire.

Manœuvres

Les manœuvres seront choisis, d'après leur classement, parmi les candidats qui n'auront pas été retenus dans les catégories : terrassier et aide-jardinier.

Arrêté n° 3.310 du 15 février 1950

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de vérificateurs sanitaires au service de l'Inspection des Denrées Alimentaires.

Ce concours comportera les épreuves suivantes :

	<i>Coefficient</i>
	—
I. — <i>Epreuves écrites</i> :	
a) Rapport sur une question administrative	1
b) <i>Physiologie</i> : appareil moteur : squelette système musculaire, système nerveux. La digestion, la circulation, la respiration, la chaleur animale, l'élimination des déchets (urine, sueur, etc...). Rôle des diverses glandes. Usage de certains organes pour l'opothérapie	1

c) Questions sur les connaissances générales de la législation vétérinaire sanitaire : Lois des 21 juin 1898 (Code rural), 1 ^{er} août 1905 (Répression des Fraudes), 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes. Maladies infectieuses ou parasitaires des animaux, contagieuses à l'homme. Principaux motifs de saisie des viandes et des denrées alimentaires	3
II. — <i>Epreuves pratiques</i>	3
a) Examen de l'animal sur pied : Race des animaux de boucherie, âge, particularités (signallement complet). Dépistage des maladies à constater sur l'animal vivant. Estimation relative du poids et du rendement.	
b) Examen de la viande et des abats. Recherche et examen des ganglions lymphatiques. Altération des viandes et des abats.	
c) Coupe et utilisation des viandes.	
d) Viandes frigorifiées.	
e) Visite sanitaire des volailles et du gibier. Salubrité des poissons, crustacés et mollusques. Conserves. Fruits et légumes.	

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Pour être déclarés admissibles aux épreuves pratiques, les candidats devront avoir obtenu la moitié des points pour l'ensemble des épreuves écrites, soit : 50 points.

Pour être déclarés définitivement admissibles à l'emploi de vérificateurs sanitaires, les candidats devront avoir obtenu les 2/3 de l'ensemble de points, soit : 106 points 1/2.

Arrêté n° 3.453 du 24 mars 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. Decamps, adjoint au Maire, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de vérificateurs sanitaires au service de l'Inspection des Denrées alimentaires :

MM. Hennebelle, adjoint délégué aux Abattoirs ;

Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;

Bossut, directeur des Abattoirs ;

Fichelle, vétérinaire adjoint ;

Blas, vérificateur sanitaire chef ;

De Baere, commis principal délégué du personnel.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableau d'avancement.

Arrêté n° 3.479 du 29 mars 1950

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres de la Commission Consultative appelée à donner son avis sur la nomination d'un chef de garage :

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;

Aurel, ingénieur en chef des Services Techniques ;

Courthéoux, ingénieur, chef des Services Publics ;

Vanhove Pierre, dessinateur projeteur, et

Vanhove Joseph, chef mécanicien au Service des Eaux, représentants du personnel.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congé pour convenances personnelles.

Arrêté n° 3.254 du 4 février 1950

Article 1. — Un congé sans solde est accordé, pour une durée de quinze jours à compter du 3 janvier 1950, à M^{me} Rachel Porreye, assistante sociale affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division.

Arrêté n° 3.363 du 7 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Eliane Palstermans, commis d'ordre et de comptabilité, est rétabli à compter du 7 février 1950.

Article 2. — M^{me} Palstermans est affectée au Service des Eaux.

Arrêté n° 3.377 du 11 mars 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée d'un an, le congé sans solde accordé à M^{me} Huguette Louvet, commis d'ordre et de comptabilité affectée au Cabinet des Adjoints.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Louvet ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services, et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration Municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Louvet ne solliciterait pas sa réadmission dans les quinze jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 mars 1950.

Arrêté n° 3.379 du 13 mars 1950

Vu notre arrêté en date du 16 septembre 1949 accordant un congé sans solde à M^{me} Marie Albéric, femme de service à l'Ecole des Beaux-Arts;

Vu la lettre en date du 25 février 1950 par laquelle M^{me} Albéric sollicite sa réintégration;

Considérant que l'intéressée a repris ses fonctions le 8 mars 1950;

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie Albéric, femme de service affectée à l'école des Beaux-Arts, est rétabli à compter du 8 mars 1950.

Arrêté n° 3.175 du 12 janvier 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie-Jeanne Blaise-O., femme de service à l'Ecole des Beaux-Arts, est rétabli à compter du 8 décembre 1949.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 3.283 du 9 février 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Rachel Porreye, assistante sociale affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.179 du 13 janvier 1950

Article 1. — M. Achille Bailleul, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 29 décembre 1949.

Arrêté n° 3.343 du 27 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Achille Bailleul, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^{me} Bureau de la 3^{me} Division, en position de congé de maladie, est rétabli à compter du 15 février 1950.

Arrêté n° 3.368 du 8 mars 1950

Article 1. — M. Achille Bailleul, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, en position de congé maladie, est mis à demi-traitement à compter du 2 mars 1950.

Arrêté n° 3.280 du 9 février 1950

Article 1. — M. Lucien Beirnaert, commis d'ordre et de comptabilité affecté au service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.323 du 20 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Beirnaert, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens, en position de congé de maladie, est rétabli à compter du 9 février 1950.

Arrêté n° 3.306 du 15 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Raphaël Berteaux, égoutier

éboueur au service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.335 du 22 février 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M^{me} Yvonne Fauquet, commis secrétaire affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 février 1950.

Arrêté n° 3.237 du 26 janvier 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M. Arsène Bouchez, commis secrétaire principal affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 janvier 1950.

Arrêté n° 3.242 du 27 janvier 1950

Article 1. — M. Léon Bourdier, surveillant affecté au Cimetière de l'Est, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 20 janvier 1950.

Arrêté n° 3.389 du 14 mars 1950

Article 1. — M^{me} Marie Saint-Venant, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.370 du 8 mars 1950

Article 1. — M^{me} Emilienne Vanderkelen, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 28 février 1950.

Arrêté n° 3.385 du 14 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Vanderkelen Emilienne, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 6 mars 1950.

Arrêté n° 3.430 du 21 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Léon Carpentier, charretier

au service de la Propreté Publique, absent pour accident de travail, est supprimé à compter du 24 février 1950.

Arrêté n° 3.391 du 14 mars 1950

Article 1. — M. Jules Cocheteux, concierge affecté au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 9 mars 1950.

Arrêté n° 3.256 du 4 février 1950

Article 1. — M^{me} Marie-Claire Cary, commis d'ordre et de comptabilité affectée à la 5^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 25 janvier 1950.

Arrêté n° 3.367 du 8 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie-Claire Cary, commis d'ordre et de comptabilité affectée à la 5^e Division, est rétabli à compter du 23 février 1950.

Arrêté n° 3.465 du 28 mars 1950

Article 1. — M. Lucien Declercq, contrôleur au service des Eaux, ayant obtenu un congé de maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 15 mars 1950 au 19 mars 1950 inclus, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Arrêté n° 3.392 du 14 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. René Delecroix, commis dessinateur au Bureau d'Etudes et de Dessin, est:

- a) rétabli pour la période du 2 mars 1950 au 11 mars 1950 inclus;
- b) réduit de moitié pour la période du 12 mars 1950 au 22 mars 1950 inclus;
- c) supprimé à compter du 23 mars 1950.

Arrêté n° 3.469 du 28 mars 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean-Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 mars 1950.

Arrêté n° 3.336 du 22 février 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M. Jules Dezitter, commis secrétaire principal affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 février 1950.

Arrêté n° 3.390 du 14 mars 1950

Article 1. — M. Fernand Dinant, terrassier au service de la Voie Publique, en position de congé de maladie est mis à demi-traitement à compter du 3 mars 1950.

Arrêté n° 3.220 du 23 janvier 1950

Article 1. — M. Carolus Dufflot, ingénieur chimiste au Laboratoire Municipal, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 14 janvier 1950.

Arrêté n° 3.253 du 4 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Carolus Dufflot, ingénieur chimiste, est rétabli à compter du 24 janvier 1950.

Arrêté n° 3.238 du 26 janvier 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M. Dutranoy Marcel, cantonnier affecté au service de la Propreté Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 janvier 1950.

Arrêté n° 3.468 du 28 mars 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé accordé à M^{me} Georgette Bird, commis secrétaire affectée au service de la Dactylographie.

Article 2. — M^{me} Bird continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 mars 1950.

Arrêté n° 3.167 du 11 janvier 1950

Article 1. — Le traitement de M. Paul Faucomprez, terras-

sier au service de la Voie Publique, est rétabli à compter du 26 décembre 1949.

Arrêté n° 3.281 du 9 février 1950

Article 1. — M. Pierre Hayet, terrassier affecté au service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 3 février 1950.

Arrêté n° 3.386 du 14 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M. Pierre Hayet, terrassier au service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.309 du 15 février 1950

Article 1. — M. Henri Hégo, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 3 février 1950.

Arrêté n° 3.321 du 20 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Henri Hégo, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, est rétabli à compter du 11 février 1950.

Arrêté n° 3.464 du 28 mars 1950

Article 1. — M. Léon Kestelyn, cantonnier au service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 20 mars 1950.

Arrêté n° 3.463 du 28 mars 1950

Article 1. — M^{me} Louise Clersy, femme de service affectée aux Théâtres Municipaux, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 20 mars 1950.

Arrêté n° 3.202 du 19 janvier 1950

Article 1. — M. Jules Lainé, commis d'ordre et de comptabilité affecté au service d'Architecture, qui a obtenu un congé de maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 3 janvier 1950 au 8 janvier 1950 inclus, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Arrêté n° 3.282 du 9 février 1950

Article 1. — M. Jean Laurent, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 2^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 24 janvier 1950.

Arrêté n° 3.322 du 20 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Jean Laurent, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 2^e Bureau de la 1^{re} Division, est rétabli à compter du 6 février 1950.

Arrêté n° 3.472 du 28 mars 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé accordé à M. Paul Lust, commis secrétaire affecté au Service du Contentieux.

Article 2. — M. Lust continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 mars 1950.

Arrêté n° 3.388 du 14 mars 1950

Article 1. — M. Alfred Maillet, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au service des Transports, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement pour les journées des 1^{er} et 2 mars 1950, son traitement étant rétabli le 3 mars, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 3.255 du 4 février 1950

Article 1. — Un congé sans solde, est accordé pour raisons de santé, pour une durée de six mois, à M. Philippe Merschaut, aide-jardinier affecté au service des Promenades et Jardins.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 22 août 1949.

Arrêté n° 3.308 du 15 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Philippe Merschaut, aide-jardinier affecté au service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 30 janvier 1950.

Arrêté n° 3.466 du 28 mars 1950

Article 1. — M. Etienne Péru, commis d'ordre et de compta-

bilité affecté au 3^e Bureau de la 2^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 15 mars 1950.

Arrêté n° 3.369 du 8 mars 1950

Article 1. — M. Hermant Petillon, veilleur de nuit aux Abattoirs, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.203 du 19 janvier 1950

Article 1. — M. Edouard Piette, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 12 janvier 1950.

Arrêté n° 3.320 du 20 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Edouard Piette, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est rétabli à compter du 15 février 1950.

Arrêté n° 3.364 du 7 mars 1950

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé pour une durée de six mois, à compter du 14 novembre 1949, à M. Antoine Platel, chef de section, affecté au service de la Voie Publique.

Arrêté n° 3.201 du 19 janvier 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Carmen Goval-Saint-Venant, concierge affectée à la 4^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.471 du 28 mars 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M^{lle} Andréa Scrive, femme de service affectée au service des Travaux Municipaux (Exécution des travaux en régie).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 mars 1950.

Arrêté n° 3.334 du 22 février 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde de M^{me} Madeleine Soyez, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 février 1950.

Arrêté n° 3.470 du 28 mars 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée d'un mois le congé avec solde accordé à M. Porphyre Van Cauwenberghe, manutentionnaire affecté au Laboratoire Municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 mars 1950.

Arrêté n° 3.221 du 23 janvier 1950

Article 1. — M. Louis Vantorhoudt, égoutier au service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 9 janvier 1950.

Arrêté n° 3.284 du 9 février 1950

Article 1. — Le traitement de M. Louis Vantorhoudt, égoutier au service de la Propreté Publique, est supprimé à compter du 29 janvier 1950.

Arrêté n° 3.307 du 15 février 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Suzanne Devernay, baigneuse affectée à la 5^e Division, est rétabli à compter du 30 janvier 1950.

Arrêté n° 3.387 du 14 mars 1950

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Cécile Vennin, assistante sociale, affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division, est supprimé à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.287 du 10 février 1950

Article 1. — Le congé de longue durée avec solde accordé à M. André Vilain, sapeur-pompier, prend fin à compter du 30 janvier 1950, date à laquelle il a été autorisé à reprendre ses fonctions.

Arrêté 3.333 du 22 février 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois à compter du 16 février 1950, le congé accordé à M^{me} Vanrenterghem Georgina, femme de service affectée à la 4^e Division, Conservatoire.

Article 2. — M^{me} Vanrenterghem continuera à bénéficier du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 3.467 du 28 mars 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M^{me} Georgette Vandenberghe, commis principal d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 mars 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Grève.

Arrêté n° 3.209 du 19 janvier 1950

Vu notre arrêté en date du 19 décembre 1949, fixant les retenues à opérer sur le traitement de divers agents ayant participé au mouvement de grève du 25 novembre 1949.

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté sus-visé sont annulées en ce qui concerne MM. Pierre D'Hulster et Léon D'Hulster, jardiniers-mosaïstes affectés au service des Promenades et Jardins.

Arrêté n° 3.210 du 19 janvier 1950

Vu notre arrêté en date du 19 décembre 1949, fixant les retenues à opérer sur le traitement de divers agents ayant participé au mouvement de grève du 25 novembre 1949.

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées en ce qui concerne M. Paul Dupuille, chef d'équipe aux Théâtres Municipaux.

PERSONNEL TITULAIRE. — Honorariat.

Arrêté n° 3.245 du 30 janvier 1950

Article 1. — M. Victor Serrure, commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé Commandant honoraire.

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnités.

Arrêté n° 3.275 du 8 février 1950

Article 1. — A compter du 1^{er} janvier 1950, M. Marcel Dondeyne, chauffeur d'automobiles poids lourds au service des Transports municipaux, bénéficiera de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Arrêté n° 3.216 du 19 janvier 1950

Vu notre arrêté en date du 26 novembre 1949 fixant le montant de l'indemnité allouée, pour supplément de travail, à divers agents municipaux :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Noms et Prénoms	Emploi	Cadre	Traitement budgétaire de base	Montant de l'indemnité	Observations
2^e Division Cimetières					
Tytgat Marceau.....	Fossoyeur	T	56.500 60.000	230	
4^e Division					
Geva Raymonde	Femme de serv.	A	36.000	230	Effet 21-11-1949
Planque Jeanne	Femme de serv.	A	36.000	230	Effet 1-10-1949
Théâtres					
Delplanque Jeanne, ex Ramu	Femme de serv.	T	37.000	230	
West Charles	Machiniste	T	51.000 54.000	230	
5^e Division					
Carlier Lucienne	Gard. crèche	T	60.000	230	
Foucher Jeanne.....	Gard. crèche	T	60.000	230	
Propreté Publique					
Bauwens Edouard.....	Egoutier	T	42.500 46.000	230 230	
Gossens Gaston	Charretier	T	49.500	230	
Rosselle Jules.....	Surveillant	T	60.000 64.000	230 300	Effet 1 ^{er} -1-1949
Transports municipaux					
Delangue Albert	Chauffeur poids lourds	T	51.000 54.000	230 230	
Rohart Arthur	Désinfecteur Chauffeur d'automob.	T T	45.000 54.000	230 230	Effet 1 ^{er} -10-1949
Pavage					
Delobel Paul	Terrassier	T	60.000	230	

Noms et Prénoms	Emploi	Cadre	Traitement budgétaire de base	Montant de l'indemnité	Observations
Exécution des Travaux en Régie					
Berlemont Georgette ..	Femme de serv.	A	36.000	230	Effet 2-11-1949
Depape Marie	Femme de serv.	A	42.000	230	
Installations thermiques et mécaniques					
Bayourte Arthur	Chauffeur mécanicien	T	66.000	300	Retraité 1 ^{er} -10-1949

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1949.

**PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations. Titularisations.
Mutations. Promotions.**

Arrêté n° 3.172 du 12 janvier 1950

Article 1. — M^{me} Louise Bauduin, gardienne provisoirement détachée au service d'Entretien de l'Hôtel de Ville, est remise à la disposition du service des Crèches Municipales.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1949.

Arrêté n° 3.415 du 17 mars 1950

Article 1. — M. Michel Blondiau, né le 6 mai 1930, expéditionnaire auxiliaire, est nommé expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire à compter du 1^{er} mars 1950.

Article 2. — M. Blondiau est affecté, jusqu'à nouvel ordre au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 3. — M. Blondiau est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 123.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Arrêté n° 3.411 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Renée Bourdon, née le 29 juillet 1921, expéditionnaire auxiliaire, est nommée expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire, à compter du 1^{er} mars 1950.

Article 2. — M^{lle} Bourdon est affectée au 1^{er} Bureau de la 4^{me} Division et détachée, jusqu'à nouvel ordre, au Lycée Fénélon.

Article 3. — M^{lle} Bourdon est versée dans la 4^{me} classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 155.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Arrêté n° 3.312 du 16 février 1950

Article 1. — MM. Roger Caplette et Roger Heynen, sapeurs de 2^e classe non qualifiés stagiaires, sont titularisés dans leur emploi à compter du 16 janvier 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, MM. Caplette et Heynen sont autorisés à effectuer des versements au dit organisme à compter du 16 janvier 1950.

Approbation du Préfet, le 23 février 1950.

Arrêté n° 3.292 du 11 février 1950

Article 1. — M^{lle} Aimée Catieau, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est mutée, en la même qualité, au 2^e Bureau de ladite Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.416 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{me} Marthe Reichel, née le 18 juillet 1925, expéditionnaire auxiliaire, est nommée expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire à compter du 1^{er} mars 1950.

Article 2. — M^{me} Reichel est affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division.

Article 3. — M^{me} Reichel est versée dans la 5^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 146.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Arrêté n° 3.400 du 17 mars 1950

Article 1. — M. André Cayzeele, né le 4 décembre 1927, expéditionnaire auxiliaire, est nommé sténo-dactylographe stagiaire, affecté, jusqu'à nouvel ordre, au service du Contentieux.

Article 2. — M. Cayzeele est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 141.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.426 du 1^{er} février 1950

Vu l'avis de mutation du 21 janvier 1950, par lequel M. le Ministre de l'Intérieur place le Capitaine Julien Charron, affecté au Régiment de Sapeurs-Pompiers de Paris, en position de Hors-Cadre (mission) et le met à la disposition de la Ville de Lille, à compter du 1^{er} février 1950, pour assurer le commandement du Corps des Sapeurs-Pompiers de notre Ville.

Article 1. — M. Julien Charron est nommé Commandant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, en remplacement de M. Victor Serrure, admis à la retraite.

Article 2. — Le traitement de M. Charron est fixé à 585.000 francs, correspondant à la 1^{re} classe de son emploi, traitement majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Charron bénéficiera, en outre, de l'indemnité de risques professionnels de 6.000 francs par an.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.380 du 13 mars 1950

Article 1. — M^{me} Joséphine Beirnaert, femme de service, affectée à l'école des Beaux-Arts, est mutée, en la même qualité au service d'Architecture, Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 mars 1950.

Arrêté n° 3.407 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Noémie Decourcelles, née le 24 décembre 1904, expéditionnaire auxiliaire, est nommée dactylographe stagiaire, affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division et détachée jusqu'à nouvel ordre, en la même qualité, à l'Institut Denis-Diderot.

Article 2. — M^{lle} Decourcelles est versée dans la 4^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 162.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.419 du 17 mars 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour le mois de mars 1950 :

Noms et Prénoms	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Decuyper Henri	Sapeur 2 ^{me} classe Qualifié 2 ^{me} catég.	4 ^{me}	193.000	1 ^{er} Mars 1950
Defay Alexis	Sous-Lieutenant	4 ^{me}	313.000	5 Mars 1950

Arrêté n° 3.211 du 19 janvier 1950

Article 1. — M. Camille Descamps, contrôleur auxiliaire au Service des Eaux, est nommé contrôleur stagiaire.

Article 2. — M. Camille Descamps est versé dans la 8^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 139.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.401 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Solange Descamps, née le 12 juin 1923, expéditionnaire auxiliaire, est nommée sténo-dactylographe stagiaire, affectée au cabinet de MM. les Adjoints.

Article 2. — M^{lle} Descamps est versée dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 154.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.163 du 9 janvier 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit, pour le mois de février 1950 :

Noms et Prénoms	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Dodre Marcel	Sapeur 1 ^{re} classe Qualifié 2 ^{me} catég.	4 ^{me}	204.000	1 ^{er} février 1950

Arrêté n° 3.214 du 19 janvier 1950

Article 1. — M. Marcel Dondeyne, sapeur de 2^e classe qualifié 2^e catégorie, est muté au Service des Transports en qualité de chauffeur d'automobiles poids lourds.

Article 2. — M. Dondeyne est versé dans la 3^e classe de son emploi au traitement annuel de 220.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.185 du 14 janvier 1950

Article 1. — M. Charles Dubar, égoutier-éboueur au Service de la Propreté Publique, est muté, sur sa demande, au Service des Promenades et Jardins en qualité de garde municipal.

Article 2. — M. Charles Dubar est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 138.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre. L'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 décembre 1948.

Article 3. — Est maintenue l'indemnité annuelle de 230 francs pour supplément de travail, dont bénéficie M. Dubar.

Article 4. — L'arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.399 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Denise Dubar, née le 14 juin 1929, expéditionnaire auxiliaire, est nommée sténo-dactylographe stagiaire, affectée au Cabinet de M. le Maire.

Article 2. — M^{lle} Dubar est versée dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 141.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.408 du 17 mars 1950

Article 1. — M. Jean Favre, né le 15 janvier 1927, expéditionnaire auxiliaire, est nommé dactylographe stagiaire, affecté au Service de la Famille (2^e Division).

Article 2. — M. Favre est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 143.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.206 du 19 janvier 1950

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 20 décembre 1949, nommant M. Alfred Guilbaut, sous-lieutenant au Corps des Sapeurs-Pompiers, au grade de lieutenant et spécifiant que ses pouvoirs devront être renouvelés le 1^{er} janvier 1958 :

Article 1. — M. Alfred Guilbaut, nommé lieutenant au Corps des Sapeurs-Pompiers, est versé dans la 7^e classe de son nouveau grade au traitement annuel de 288.000 francs majoré de l'indemnité de risques professionnels de 5.400 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Approbation du Préfet, le 3 février 1950.

Arrêté n° 3.223 du 23 janvier 1950

Vu notre arrêté en date du 9 janvier 1950 fixant le tableau d'avancement de classe des Sapeurs-Pompiers pour le mois de février 1950 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
Haidon Marcel	Sapeur 2 ^{me} classe Qualifié 2 ^{me} catég.	6 ^{me}	172.000	1 ^{er} février 1950
.....

Arrêté n° 3.314 du 16 février 1950

Article 1. — M. Maurice Hasselsweiler, sapeur de 2^e classe non qualifié, stagiaire, est titularisé dans son emploi, à compter du 16 janvier 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des collectivités locales, M. Hasselsweiler est autorisé à effectuer des versements au dit organisme à compter du 16 janvier 1950.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Hasselsweiler est fixée au 1^{er} décembre 1948.

Approbation du Préfet le 23 février 1950.

Arrêté n° 3.405 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{me} Raymonde Hennuyer, née le 18 septembre 1913, expéditionnaire auxiliaire, est nommée dactylographe stagiaire, affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division et détachée jusqu'à nouvel ordre, en la même qualité à l'Institut Denis-Diderot.

Article 2. — M^{me} Hennuyer est versée dans la 5^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 153.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.420 du 17 mars 1950

Article 1. — M. Claude Inghels, né le 18 juillet 1928, expéditionnaire auxiliaire est nommé expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire à compter du 1^{er} mars 1950.

Article 2. — M. Inghels est affecté, jusqu'à nouvel ordre, au Bureau d'Études et de Dessin.

Article 3. — M. Inghels est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 134.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Arrêté n° 3.213 du 19 janvier 1950

Article 1. — M. Raymond Larock, paveur au service de la Voie Publique, est muté au service des Promenades et Jardins en qualité de garde municipal.

Article 2. — M. Larock est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 195.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1943.

Article 3. — M. Larock percevra en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 6 janvier 1950.

Arrêté n° 3.171 du 12 janvier 1950

Article 1. — M^{me} Léontine Deroo-Lecomte, gardienne provisoirement attachée au service d'Entretien de l'Hôtel de Ville, est remise à la disposition du Service des Crèches Municipales.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1949.

Arrêté n° 3.403 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Liliane Lefebvre, née le 9 mai 1928, expéditionnaire auxiliaire, est nommée dactylographe stagiaire, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M^{lle} Lefebvre est versée dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 143.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.247 du 2 février 1950

Article 1. — M^{me} Germaine Lericque, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est mutée, en la même qualité, au Service de la Voie Publique, contrôle de voirie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.402 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{me} Fernande Porreye, née le 27 avril 1902, expéditionnaire auxiliaire, est nommée dactylographe stagiaire, affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Porreye est versée dans la 4^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 162.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.412 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{me} Georgette Querey, née le 28 février 1901, expéditionnaire auxiliaire, est nommée expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire, à compter du 1^{er} mars 1950.

Article 2. — M^{me} Querey est affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division et détachée jusqu'à nouvel ordre au Collège Technique Valentine-Labbé.

Article 3. — M^{me} Querey est versée dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 134.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Arrêté n° 3.293 du 11 février 1950

Article 1. — M. Léonce Leprêtre, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 2^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

Arrêté n° 3.169 du 12 janvier 1950

Article 1. — M. André Lesaffre, expéditionnaire au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est nommé contrôleur stagiaire au service des Eaux.

Article 2. — M. André Lesaffre est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 165.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.406 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Yvonne Meis, née le 11 juillet 1919, est nommée dactylographe stagiaire, affectée au Secrétariat Général, Service du Personnel.

Article 2. — M^{lle} Meis est versée dans la 3^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 170.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.414 du 17 mars 1950

Article 1. — M. Robert Pierchon, né le 7 décembre 1927, expéditionnaire auxiliaire, est nommé expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire à compter du 1^{er} mars 1950.

Article 2. — M. Pierchon est affecté à la 4^e Division, Bibliothèque Municipale.

Article 3. — M. Pierchon est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 134.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Arrêté n° 3.410 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Marie-Louise Platel, née le 23 février 1922, expéditionnaire auxiliaire, est nommée dactylographe stagiaire, affectée jusqu'à nouvel ordre au 3^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M^{lle} Platel est versée dans la 5^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 153.000 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.240 du 27 janvier 1950

Article 1. — M. Georges Pottier, surveillant à l'École des Beaux-Arts, est muté, sur sa demande, à l'Établissement de Bains du boulevard de la Liberté, en qualité de baigneur.

Article 2. — M. Georges Pottier est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 156.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juillet 1947.

Article 3. — M. Georges Pottier bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 janvier 1950.

Arrêté n° 3.170 du 12 janvier 1950

Article 1. — M. Arthur Renault, cantonnier au service de la Propreté Publique est nommé contrôleur au service des Eaux.

Article 2. — M. Arthur Renault est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 149.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.413 du 17 mars 1950

Article 1. — M. Georges Rotsaert, né le 6 mars 1928, expéditionnaire auxiliaire, est nommé expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire, à compter du 1^{er} mars 1950.

Article 2. — M. Rotsaert est affecté au Service du Logement.

Article 3. — M. Rotsaert est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 134.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Arrêté n° 3.313 du 16 février 1950

Article 1. — M. Roger Simon, sapeur de 2^e classe, qualifié 1^{re} catégorie, stagiaire, est titularisé dans son emploi à compter du 16 janvier 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M. Simon est autorisé à effectuer des versements au dit organisme à compter du 16 janvier 1950.

Approbation du Préfet le 23 février 1950.

Arrêté n° 3.184 du 14 janvier 1950

Article 1. — M. Pierre Thuyschaever, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au 1^{er} Bureau de la 5^e Division à dater du 16 janvier 1950.

Arrêté n° 3.404 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{me} Denise Delobel, née le 22 février 1924, expéditionnaire auxiliaire, est nommée dactylographe stagiaire, affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division et détachée jusqu'à nouvel ordre, en la même qualité, à l'École Jean-Macé.

Article 2. — M^{me} Delobel est versée dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 143.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.409 du 17 mars 1950

Article 1. — M^{me} Paulette Sevrin, née le 30 septembre 1926, expéditionnaire auxiliaire, est nommée dactylographe stagiaire, affectée jusqu'à nouvel ordre au 3^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M^{me} Sevrin est versée dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 143.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

Arrêté n° 3.200 du 19 janvier 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de janvier 1950 :

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service du Personnel				
Legrand-Meurillon Fern.	Chef de Bureau	3 ^{me}	393.000	1 ^{er} janvier 1950
2^e Division				
Daussy-Leignel Jeanne..	Commis principal d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	231.000	1 ^{er} janvier 1950
Roupin Fernand	Commis principal d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	231.000	1 ^{er} janvier 1950
3^e Division				
Lefebvre Eugène	Commis principal d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^{me}	250.000	1 ^{er} janvier 1950
4^e Division				
Empis Gilbert	Machin. monteur	5 ^{me}	186.000	16 janvier 1950
Tricoit Fidèle.....	Commis principal d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	231.000	1 ^{er} janvier 1950
Delefosse - Soetart Maç.	Commis principal d'ordre et de comptabilité	H. C.	221.000	1 ^{er} janvier 1950
Dubois-Bauwens Henr...	Aide-cuisinière	1 ^{re}	195.000	1 ^{er} janvier 1950
Grimonprez Raymonde..	Aide-cuisinière	2 ^{me}	186.000	1 ^{er} janvier 1950
Beirnaert-Clément Jos...	Femme de service	1 ^{re}	150.000	1 ^{er} janvier 1950
5^e Division				
Tiers Rémy.....	Chef de Bureau	1 ^{re}	468.000	1 ^{er} janvier 1950
Propreté Publique				
Gallet Armand	Brossier	5 ^{me}	186.000	1 ^{er} janvier 1950
Hennion Jules.....	Egoutier éboueur	6 ^{me}	154.000	1 ^{er} janvier 1950
Verley Albert.....	Cantonnier	5 ^{me}	147.000	1 ^{er} janvier 1950
Service des Transports				
Guichard Léon	Chauff. auto P. L.	5 ^{me}	199.000	1 ^{er} janvier 1950
Wattrelot Gabriel	Mécanicien auto	5 ^{me}	199.000	1 ^{er} janvier 1950
Service des Eaux				
Louage Omer	Contrôl. des Eaux	1 ^{re}	274.000	1 ^{er} janvier 1950

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Voie Publique				
Delobel Raymond	Commis principal d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	213.000	16 janvier 1950
Desmidt André	Commis principal d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	213.000	16 janvier 1950
Sobry Hilaire	Paveur	3 ^{me}	209.000	1 ^{er} janvier 1950
Service des Jardins				
Brochet Odilon	Jardinier	3 ^{me}	209.000	16 janvier 1950
Godefroy Georges	Jardinier mosaïste	2 ^{me}	242.000	1 ^{er} janvier 1950
Sapin Gabriel	Jardinier mosaïste	2 ^{me}	242.000	1 ^{er} janvier 1950
Service des Bâtiments				
Caillaux Fernand	Magas. concierge	3 ^{me}	187.000	1 ^{er} janvier 1950
Desrumaux André	Téléph. Standard.	4 ^{me}	188.000	A. en nature 1 ^{er} janvier 1950

Arrêté n° 3.239 du 27 janvier 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de février 1950 :

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
2^e Division				
Van Wynsberghe Gaston	Fossoyeur	5 ^{me}	167.000	16 février 1950
4^e Division				
Meunier Arthur	Machin. monteur	5 ^{me}	186.000	1 ^{er} février 1950
5^e Division				
Despierre Marianne	Gard. de crèche	3 ^{me}	186.000	1 ^{er} février 1950
Abattoirs				
Bonnez André	Ouvr. d'entretien	6 ^{me}	145.000	1 ^{er} février 1950
Propreté Publique				
Goossens Gaston	Charretier	3 ^{me}	187.000	1 ^{er} février 1950
Werquin Maurice	Egoutier éboueur	5 ^{me}	167.000	1 ^{er} février 1950
Poppe Georges	Charretier	6 ^{me}	154.000	1 ^{er} février 1950
Voie Publique				
Cambre Kléber	Paveur	2 ^{me}	220.000	1 ^{er} février 1950
Service des Jardins				
Despicht Emile	Garde municipal	2 ^{me}	185.000	1 ^{er} février 1950
Exécution des Travaux en Régie				
Bleys Henri	Peintre vitrier	5 ^{me}	186.000	16 février 1950

Arrêté n° 3.433 du 22 mars 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de mars 1950 :

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service du Contentieux				
Plouy Fernande.....	Rédactrice princ.	1 ^{re}	315.000	1 ^{er} mars 1950
Werneer René	Commis principal d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	213.000	1 ^{er} mars 1950
2^e Division				
Devulder Jeanne	Commis principale d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	231.000	16 mars 1950
4^e Division				
Decreus Marthe.....	Femme de service	2 ^{me}	143.000	1 ^{er} mars 1950
Cornil Léon.....	Veilleur de nuit	1 ^{re}	150.000	1 ^{er} mars 1950
Robbe André	Manutentionnaire	6 ^{me}	154.000	1 ^{er} mars 1950
Verdier Roger	Prof. Conservat.	4 ^{me}	166.000	1 ^{er} mars 1950
Catel Gaston	Veilleur de nuit	4 ^{me}	131.000	1 ^{er} mars 1950
Service de l'Urbanisme				
Brasseur Jules	Commis principal d'ordre et de comptabilité	H. C.	221.000	1 ^{er} mars 1950
Service de la Propreté Publique				
Godefroy Raymond	Charretier	5 ^{me}	167.000	1 ^{er} mars 1950
Lepers Désiré	Egoutier éboueur	5 ^{me}	167.000	1 ^{er} mars 1950
Lincktevoet Louis	Charretier	5 ^{me}	167.000	1 ^{er} mars 1950
Miolet Arthur	Egoutier éboueur	5 ^{me}	167.000	1 ^{er} mars 1950
Service des Transports				
Perenot Emile	Mécan. en autom.	5 ^{me}	199.000	1 ^{er} mars 1950
Service de la Voie Publique				
Jansoone Henri	S.-chef de section	4 ^{me}	384.000	16 mars 1950
Van Laecke Pierre ...	Maçon égoutier	4 ^{me}	196.000	16 mars 1950
Service des Jardins				
Swyllens Fernand.....	Aide-jardinier	4 ^{me}	168.000	16 mars 1950
Tossin Marcel	Aide-jardinier	4 ^{me}	168.000	16 mars 1950
Exécution des Travaux en Régie				
Bartnicki Anaïs.....	Femme de service	4 ^{me}	131.000	1 ^{er} mars 1950
Scrive Andréa	Femme de service	5 ^{me}	125.000	1 ^{er} mars 1950
Service d'Electricité				
Testelin Albert	Magasinier	5 ^{me}	167.000	1 ^{er} mars 1950
Service des Abattoirs				
Dutrieux Hubert	Receveur	3 ^{me}	212.000	1 ^{er} mars 1950

Arrêté n° 3.456 du 25 mars 1950

Article 1. — Sont nommés commis d'administration les commis d'ordre et de comptabilité ci-après désignés :

Noms et Prénoms	Affectation	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement au 1 ^{er} janvier 1948	Traitement au 1 ^{er} janvier 1949	
Alleweireldt Robert .	Voie Publique	1 ^{re}	240	16 août 1942	236.000	266.000	
Baillet Alfred	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1935	236.000	266.000	
Bailleul Achille	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mai 1938	236.000	266.000	
Bailleul Maurice	Urbanisme	1 ^{re}	240	16 mai 1935	236.000	266.000	
Bizart Achille	Bâtiments	1 ^{re}	240	16 mai 1936	236.000	266.000	
Bonnet Edmond	2 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 août 1945		266.000	Effet du 1 ^{er} août 1949.
Bontinck Albéric	Voie Publique	5 ^{me} 4 ^{me}	200 210	1 ^{er} mai 1947 1 ^{er} mai 1949	187.000	212.000 223.000	
Bosier Georges	4 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 novembre 1946	236.000	266.000	
Boudenot Ida	1 ^{re} Division	6 ^{me}	190	1 ^{er} octobre 1947	176.500	200.000	
Brunehant Julie	1 ^{re} Division	5 ^{me} 4 ^{me}	200 210	1 ^{er} mars 1946 1 ^{er} octobre 1948	187.000 196.500	223.000	
Buchart Turenne	2 ^{me} Division	3 ^{me} 2 ^{me}	220 230	1 ^{er} août 1945 1 ^{er} août 1948	206.000 217.000	248.000	
Capy Joseph	4 ^{me} Division	4 ^{me} 3 ^{me}	210 220	1 ^{er} septembre 1945 1 ^{er} septembre 1948	196.500 206.000	235.000	
Cluytens Georges	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 avril 1940	236.000	266.000	Effet du 16 octe- bre 1948.
Cooren Robert	Urbanisme	5 ^{me} 4 ^{me}	200 210	1 ^{er} février 1947 1 ^{er} février 1949	187.000	212.000 223.000	
Cousin César	5 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1942	236.000	266.000	Retraité le 2 mars 1949.
Coussemant Raym.	2 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	236.000	266.000	
Crépin Etienne	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 octobre 1936	236.000	266.000	
Darras Marguerite	5 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	236.000	266.000	Retraitée le 1 ^{er} septembre 1948, maintenue en ac- tivité jusqu'au 31 août 1949.

Noms et Prénoms	Affectation	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Traitement	
					au 1 ^{er} janvier 1948	au 1 ^{er} janvier 1949	
Daussy Jeanne	2 ^{me} Division	3 ^{me}	220	1 ^{er} janvier 1948	206.000	235.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} janvier 1950		248.000	
David Hortense	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1941	236.000	266.000	
Debaere Victor	4 ^{me} Division	5 ^{me}	200	1 ^{er} novembre 1947	187.000	212.000	
		4 ^{me}	210	1 ^{er} novembre 1949		223.000	
Decoopman Louis	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	16 décembre 1937	236.000	266.000	
Delatre Pierre	3 ^{me} Division	4 ^{me}	210	1 ^{er} juin 1947	196.500	223.000	
		3 ^{me}	220	1 ^{er} juin 1949		235.000	
Delacroix Arthur	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} avril 1939	236.000	266.000	Effet du 1 ^{er} Mai 1948.
Delecueillerie Léon	Collecte	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1943	236.000	266.000	Effet du 1 ^{er} août 1948.
Delfosse J.-B.	2 ^{me} Division	4 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1948	196.500	223.000	Effet du 1 ^{er} novembre 1948.
Depauw Louis	Contentieux	4 ^{me}	210	1 ^{er} mai 1947	196.500		Retraité le 1 ^{er} novembre 1948.
Descamps Jean	2 ^{me} Division	5 ^{me}	200	16 mars 1946	187.000		
		4 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1948	196.500	223.000	
Desmidt André	Economat	6 ^{me}	190	16 janvier 1945	176.500		
		5 ^{me}	200	16 janvier 1948	187.000	212.000	
Detavernier André	Pesage	1 ^{re}	240	16 mai 1942	236.000	266.000	
Dolle Alfred	3 ^{me} Division	3 ^{me}	220	1 ^{er} novembre 1947	206.000	235.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} novembre 1949		248.000	
Dubar Maurice	Contentieux	2 ^{me}	230	1 ^{er} mai 1945	217.000		
		1 ^{re}	240	1 ^{er} mai 1948	236.000	266.000	
Dubar Louise	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1946	236.000	266.000	
Dubreucq Marcel	2 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	236.000	266.000	

Noms et Prénoms	Affectation	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Traitement	
					au 1 ^{er} janvier 1948	au 1 ^{er} janvier 1949	
Duparcq Henri	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} février 1939	236.000	266.000	Effet du 16 mars 1949.
Durot Valentine	5 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	236.000	266.000	
Dyseryn Daniel	Inst. Thermique	1 ^{re}	240	1 ^{er} février 1944		266.000	
Ernst Fernand	Personnel	2 ^{me}	230	16 mars 1947	217.000	248.000	Retraitée le 1 ^{er} août 1948.
		1 ^{re}	240	16 mars 1949		266.000	
Faucompré Arthur	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 novembre 1931	236.000	266.000	
Fillebeen René	4 ^{me} Division	4 ^{me}	210	1 ^{er} juillet 1945	196.500	235.000	
		3 ^{me}	220	1 ^{er} juillet 1948	206.000		
Flament Elvire	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} décembre 1941	236.000		
Ghesquière Jules	5 ^{me} Division	3 ^{me}	220	1 ^{er} juin 1945	206.000	248.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} juin 1948	217.000		
Gochon Estelle	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1942	236.000	266.000	
Harvin Pierre	4 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 janvier 1942	236.000	266.000	
Hibon Pierre	Propreté Publique	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1944	236.000	266.000	
Hego Henri	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} janvier 1941	236.000	266.000	
Jacquemont Pierre	Personnel	1 ^{re}	240	16 septembre 1935	236.000	266.000	
Labaye Germaine	2 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1946	236.000	266.000	
Lambert Germaine	1 ^{re} Division	5 ^{me}	200	1 ^{er} avril 1945	187.000	223.000	
		4 ^{me}	210	1 ^{er} avril 1948	196.500		
Lamoot Omer	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} septembre 1934	236.000		
Lanckman Georges	3 ^{me} Division	3 ^{me}	220	16 janvier 1946	206.000	248.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} octobre 1948	217.000		
Leblanc Jeanne	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	16 novembre 1947	236.000	266.000	

Noms et Prénoms	Affectation	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Traitement	
					au 1 ^{er} janvier 1948	au 1 ^{er} janvier 1949	
Leblond Henri	Collecte	1 ^{re}	240	16 octobre 1941	236.000	266.000	
Lefebvre Eugène ...	3 ^{me} Division	2 ^{me}	230	1 ^{er} janvier 1948	217.000	248.000	
		1 ^{re}	240	1 ^{er} janvier 1950		266.000	
Legros Jean	Logements	4 ^{me}	210	1 ^{er} avril 1947	196.500	223.000	
		3 ^{me}	220	1 ^{er} avril 1949		235.000	
Lemaire Gaston	Entrepôts	1 ^{re}	240	1 ^{er} décembre 1942	236.000	266.000	
Lenain Germaine ...	2 ^{me} Division	6 ^{me}	190	1 ^{er} décembre 1945	176.500		
		5 ^{me}	200	1 ^{er} octobre 1948	187.000	212.000	
Lucidarme J.-B.	2 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} août 1942	236.000	266.000	Retraité le 1 ^{er} fé- vrier 1950.
Mahieu Georges	5 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1940	236.000	266.000	
Maillet Alfred	Transports	3 ^{me}	220	1 ^{er} février 1947	206.000	235.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} février 1949		248.000	
Mairesse Maurice ...	2 ^{me} Division	3 ^{me}	220	1 ^{er} février 1947	206.000	235.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} février 1949		248.000	
Menet André	2 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 décembre 1939	236.000	266.000	
Olivier Fernand	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1946	236.000	266.000	
Pérignon Lucien ...	Logements	1 ^{re}	240	1 ^{er} octobre 1938	236.000	266.000	
Piette Edouard	2 ^{me} Division	3 ^{me}	220	1 ^{er} juin 1947	206.000	235.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} juin 1949		248.000	
Prévost Robert	3 ^{me} Division	3 ^{me}	220	1 ^{er} décembre 1947	206.000	235.000	
		2 ^{me}	230	1 ^{er} décembre 1949		248.000	
Prez Mariette	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} mars 1939	236.000	266.000	
Quin Lucien	4 ^{me} Division	5 ^{me}	200	1 ^{er} décembre 1946	187.000		
		4 ^{me}	210	1 ^{er} décembre 1948	196.500	223.000	
Regibo Raymond ...	2 ^{me} Division	5 ^{me}	200	1 ^{er} avril 1947	187.000	212.000	
		4 ^{me}	210	1 ^{er} avril 1949		223.000	

Noms et Prénoms	Affectation	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	Traitement	
					au 1 ^{er} janvier 1948	au 1 ^{er} janvier 1949	
Ricour Emile	Abattoirs	4 ^{me}	210	1 ^{er} août 1946	196.500		Retraité le 13 octobre 1948. Effet du 1 ^{er} septembre 1948.
		3 ^{me}	220	1 ^{er} octobre 1948	206.000	235.000	
Savels Jean	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	16 septembre 1935	236.000	266.000	
Sena Victor	Contentieux	1 ^{re}	240	1 ^{er} juin 1940	236.000	266.000	
Serrure Maximilien ..	2 ^{me} Division	4 ^{me}	210	1 ^{er} avril 1945	196.500		
Thuytschaever Pierre	5 ^{me} Division	5 ^{me}	200	1 ^{er} mars 1947	187.000	212.000	
		4 ^{me}	210	1 ^{er} mars 1949		223.000	
Tricoit Fidèle	4 ^{me} Division	3 ^{me}	220	1 ^{er} janvier 1948	206.000	235.000	
Villaume Paul	3 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} juillet 1946	236.000	266.000	
Vitse Léon	Collecte	1 ^{re}	240	16 juin 1942	236.000	266.000	
Wanne Maurice	2 ^{me} Division	1 ^{re}	240	1 ^{er} novembre 1937	236.000	266.000	
Wartel René	Logements	5 ^{me}	200	1 ^{er} novembre 1945	187.000		
		4 ^{me}	210	1 ^{er} octobre 1948	196.500	223.000	

PERSONNEL TITULAIRE. — Reclassement.

Arrêté n° 3.294 du 11 février 1950

Article 1. — La situation de M^{me} Marthe Palstermans, présentement femme de service à l'Entretien de l'Hôtel de Ville, est modifiée comme suit, à compter du 1^{er} janvier 1948 :

	Classe	Ancienneté dans la classe	Traitement	Traitement	Observations
			au 1 ^{er} janvier 1948	au 1 ^{er} janvier 1949	
Femme de service	4 ^{me}	1 ^{er} juillet 1947	124.000		
Gardiennne de crèche	6 ^{me}	1 ^{er} juillet 1947	140.500	154.000	Effet : 1 ^{er} juillet 1948.
Femme de service	4 ^{me}	1 ^{er} juillet 1947		131.000	Effet : 25 février 1949.
	3 ^{me}	1 ^{er} juillet 1949		138.000	

Arrêté n° 3.215 du 19 janvier 1950

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le reclassement de l'intéressé effectué à la date du 1^{er} juillet 1943 :

Article 1. — La situation de M. André Beernaert, fossoyeur du cadre titulaire est modifiée comme suit :

à compter du 1^{er} juillet 1943 :

Fossoyeur	2 ^{me} classe	18.500	16 nov. 1941
	1 ^{re} classe	20.000	16 nov. 1944

au 1^{er} février 1945 :

Fossoyeur	1 ^{re} classe	60.000	16 nov. 1944
Brigadier fossoyeur	2 ^{me} classe	63.000	16 nov. 1947

au 1^{er} janvier 1948 :

Brigadier fossoyeur	2 ^{me} classe	195.500	16 nov. 1947
---------------------	------------------------	---------	--------------

au 1^{er} janvier 1949 :

Brigadier fossoyeur	2 ^{me} classe	225.000	16 nov. 1947
	1 ^{re} classe	236.000	16 nov. 1949

Arrêté n° 3.241 du 27 janvier 1950

Article 1. — La situation de M. Gustave Dernoncourt, fossoyeur du cadre titulaire, est modifiée comme suit :

à compter du 1^{er} juillet 1943 :

Fossoyeur	2 ^{me} classe	18.500	1 ^{er} sept. 1941
	1 ^{re} classe	20.000	1 ^{er} sept. 1944

au 1^{er} février 1945 :

Fossoyeur	1 ^{re} classe	60.000	1 ^{er} sept. 1944
Brigadier fossoyeur	2 ^{me} classe	63.000	1 ^{er} sept. 1947

au 1^{er} janvier 1948 :

Brigadier fossoyeur	2 ^{me} classe	195.500	1 ^{er} sept. 1947
---------------------	------------------------	---------	----------------------------

au 1^{er} janvier 1949 :

Brigadier fossoyeur	2 ^{me} classe	225.500	1 ^{er} sept. 1947
	1 ^{re} classe	236.000	1 ^{er} sept. 1949

Arrêté n° 3.337 du 23 février 1950

Article 1. — M. René Lallemand, brigadier désinfecteur au Service de la Désinfection, est reversé dans la catégorie des désinfecteurs.

Article 2. — La situation de M. René Lallemand est modifiée comme suit :

à compter du 1^{er} janvier 1948 :

Désinfecteur . .	5 ^{me} classe	190	164.000	1 ^{er} juillet 1946
	4 ^{me} classe	200	172.000	1 ^{er} octobre 1948

à compter du 1^{er} janvier 1949 :

Désinfecteur . .	4 ^{me} classe	200	202.000	1 ^{er} octobre 1948
------------------	------------------------	-----	---------	------------------------------

PERSONNEL TITULAIRE. — Traitement.

Arrêté n° 3.450 du 23 mars 1950

Article 1. — Une retenue mensuelle correspondant à 11 heures de travail, est effectuée, jusqu'à nouvel ordre, sur le salaire de M^{me} Madeleine Legroux, commis d'ordre et de comptabilité affectée au service du Contentieux.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mars 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des Retraites.

Arrêté n° 3.286 du 10 février 1950

Article 1. — MM. Henri Decuyper et Georges Reynaert, sapeurs-pompiers de 2^e classe, qualifiés 2^e catégorie, sont autorisés à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités locales.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1949.

PERSONNEL TITULAIRE. — Cessation de fonctions.

Arrêté n° 3.288 du 11 février 1950

Article 1. — M. Victor Serrure, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers, est rayé définitivement des cadres.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Maintien en fonctions.

Arrêté n° 3.437 du 23 mars 1950

Article 1. — M. Guillaume Bentein, brigadier fontainier au Service des Eaux, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} mars 1950, est, pour nécessités de service, maintenu en fonctions jusqu'au 30 avril 1950.

Article 2. — Le paiement de la pension à servir à M. Bentein est suspendu pendant la période de son maintien en activité.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public. Bals et dancings.

Arrêté n° 3.196 du 17 janvier 1950

Article 1. — L'autorisation de laisser danser dans la salle de café située rue de la Baignerie, n° 5, est accordée à M^{me} André Motte, domiciliée, 59, rue de La Barre à Lille.

Article 2. — Le public ne devra pas être assemblé assis ou debout en groupe de plus de vingt personnes.

Article 3. — La pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23, rue d'Amiens, à Lille ;
- c) faire une déclaration légale au Service local des Contributions indirectes trois jours avant la date de la séance.

Arrêté n° 3.318 du 20 février 1950

Article 1. — L'autorisation d'ouverture d'une salle de bals et d'auditions dans la cour de l'immeuble portant le n° 1, place Genevières, est accordée à M. Alfred Crozon, tenancier du café situé à la même adresse.

Article 2. — Le pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, 23, rue d'Amiens à Lille ;

- c) faire une déclaration légale au Service local des Contributions indirectes trois jours avant la date de la séance.

Arrêté n° 3.327 du 22 février 1950

Article 1. — M. Paul Blanquart est autorisé à ouvrir un dancing au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le n° 73, rue du Molinel à Lille.

Article 2. — Le pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, 23, rue d'Amiens à Lille ;
- c) faire une déclaration légale au Service local des Contributions indirectes.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public.

Arrêté n° 3.248 du 2 février 1950

Article 1. — Il est enjoint à M. le Chanoine Renard, directeur de la Centrale des Œuvres Diocésaines, d'avoir à exécuter dans son établissement situé 39, rue de la Monnaie, les travaux ci-après :

- a) *Immédiatement* : 1°) Enlèvement des matériaux combustibles entreposés aux abords des chaudières et dans les couloirs des caves ;
2°) Mise à l'abri des vieux papiers, cartons, bois à brûler et autres matières combustibles dans une cave qui ne sera accessible qu'au personnel qualifié de l'établissement.
- b) *Dans le délai d'un mois* : Modification des portes des salles de conférences, de manière à assurer leur ouverture dans le sens de la sortie.
- c) *Dans le délai de deux mois* : Installation dans les salles de conférences d'un éclairage de panique et d'un éclairage de sécurité.
- d) *Dans le délai de six mois* :
 - 1°) Remise en état de l'installation de secours en eau ;
 - 2°) Fermeture de la chaufferie comportant deux chaudières par une porte coupe-feu et des cloisons incombustibles tout en assurant la ventilation de cette chaufferie ;

3°) Fermeture de la pièce en sous-sol dans laquelle sont entreposés des produits pharmaceutiques par des portes coupe-feu.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Débits de boissons

Statistiques pour l'année 1949

Au cours de l'année 1949 il a été enregistré 379 déclarations de reprises ou de transferts de débits de boissons, se répartissant comme suit :

1 ^{re} catégorie	11
2 ^e catégorie	2
3 ^e catégorie	9
4 ^e catégorie	357
	<hr/>
	379

D'autre part, 176 autorisations de vente occasionnelle de boissons hygiéniques ont été délivrées, ainsi que 306 autorisations de jouer de la musique dans les débits de boissons.

PROPRETE PUBLIQUE. — Chevaux.

Soumission pour ferrure et soins vétérinaires aux chevaux de Service de la Propreté Publique au profit de M. Jean Faillie, 32, façade de l'Esplanade à Lille, moyennant la somme approximative de 325.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.603.

Répertoire Contentieux : 24 février 1950.

PROPRETE PUBLIQUE. — Collecte des ordures ménagères.

*COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES*

Quatrième avenant à la Convention du 2 février 1943

Entre les soussignés :

M. René Gaifie, Maire de Lille, agissant ès-qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 1950, n° 1.717, qui sera soumise, en même temps que les présentes, à l'approbation de l'autorité supérieure,

d'une part,

et 1°) M. Jules Dathis, demeurant à Marcq-en-Barœul, 117, rue du Quesne;

2°) M. Pierre Ouvrie, demeurant à Lille, 132, rue d'Artois,
d'autre part,

seuls gérants de la Société de Traitement des Résidus Urbains et de Transports Automobiles (Société T.R.U.), Société à responsabilité limitée dont le siège est à Lille, 62, rue de la Justice;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. — A partir d'une date qui sera fixée par le Maire et notifiée à la Société un mois avant sa prise d'effet, la collecte des résidus urbains sera assurée tous les jours de semaine, non fériés et non chômés.

La Société mettra chaque jour, dès la date ci-dessus, à la disposition de l'Administration Municipale, les vingt-deux bennes automobiles nécessaires à l'exécution de ce service. Elle devra disposer, en outre, d'une réserve de véhicules suffisante pour parer aux à-coups du service et à l'entretien normal de ce matériel.

Article 2. — Dans ce nombre de bennes seront compris six véhicules modernes à tassement mécanique, conformes aux types agréés par l'Administration Municipale, et qui seront mis en service dans les quatre mois suivant la notification de cet agrément à la Société T.R.U.

Article 3. — En contrepartie des investissements importants que la réalisation ci-dessus exigera de la Société, la durée du marché en cours sera prorogée de trois années qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 1951.

Article 4. — Ce délai de trois années sera lui-même prorogé d'une année pour chaque benne moderne à tassement mécanique, conforme aux types agréés par l'Administration Municipale, qui, en supplément des six bennes prévues à l'article 2, sera mise en service avant le 31 décembre 1952.

Cette faculté de prorogation cessera d'avoir effet, dès après la mise en service de la dix-huitième benne, nonobstant l'obligation faite à la Société T.R.U. de mettre en ligne vingt et une bennes modernes avant le 31 décembre 1952 et deux à titre de réserve avant le 31 décembre 1953.

Article 5. — Pour la rémunération du service prévu à l'article premier ci-dessus, et jusqu'au jour de la mise en

service de la première benne moderne à tassement, il sera fait application du tarif des transports routiers jouant sur les éléments de base ci-après :

- a) la charge utile moyenne des véhicules à basculement sera comptée pour huit tonnes :
- b) le parcours de collecte moyen journalier, évalué pour chaque véhicule, à 14 kilomètres, sera majoré de 50 % pour tenir compte des dépenses supplémentaires de carburant et d'entretien mécanique occasionnées par la marche au ralenti et par les arrêts fréquents ;
- c) la distance moyenne des terrains de décharge à la place de la République, est fixée forfaitairement à dix kilomètres ; elle est ramenée à quatre kilomètres pour tout déversement opéré sur le terrain municipal du boulevard de Belfort ;
- d) les parcours haut-le-pied, au début et à la fin de chaque tournée sont évalués forfaitairement à six kilomètres par jour.

Article 6. — La revision de la rémunération ainsi définie suivra le sort de la tarification des transports routiers.

Toutes les dispositions de la Convention du 2 février 1943 et des Avenants subséquents non contraires aux dispositions ci-dessus ou non modifiées par elles restent en vigueur.

Article 7. — Les deux parties conviennent, dès maintenant, que :

— tout désaccord sur la mise au point des dispositions actuellement à l'étude visant les conditions de rémunération des services assurés par la Société T.R.U. à partir de la mise en service de la première benne moderne à tassement, et qui constitueront l'avenant complémentaire du présent avenant ;

— toute contestation ou litige de quelque nature touchant l'interprétation de l'un quelconque des articles de la convention du 2 février 1943 ou des avenants subséquents ;

— sera sur la demande de l'une des parties, soumis à l'arbitrage de M. l'Ingénieur Général Chef des Services Techniques du nettoyage et des Transports Automobiles Municipaux de la Ville de Paris, ou de l'Ingénieur de ses services qu'il désignerait à cet effet, et auquel les deux parties se soumettent sans

restriction. Les frais d'arbitrage étant supportés à égalité par chacune d'elles.

Fait à Lille, le 2 février 1950.

R. GAIFIE.

Lu et approuvé,
L'un des Gérants :
Pierre OUVRIE.

Lu et approuvé,
L'un des Gérants :
J. DATHIS.

Approbation du Préfet, le 10 février 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 6 mars 1950, 711, vol. 84 A.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Consultations de nourrissons.

Rue Decarnin. — Convention

Entre les soussignés :

M. Marcel Paget, adjoint au Maire, délégué dans les fonctions relatives à l'Hygiène, agissant au nom de la Ville de Lille déléguée par le département, en vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du 24 janvier 1950, n° 1.641, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M. Pierre Flipo, directeur du Centre social de Fives, 70, rue de Philadelphie, représentant responsable de la consultation de nourrissons située 5, rue Decarnin et agréée par l'Inspection départementale de la Santé,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. — Pour assurer la surveillance sanitaire des enfants dont la protection est organisée par l'ordonnance n° 45-2720, du 2 novembre 1945, la consultation de nourrissons située 5, rue Decarnin, est intégrée dans le Centre de Protection maternelle et infantile géré par la Ville de Lille.

Article 2. — La consultation de nourrissons susdésignée s'engage à participer au service de protection maternelle et infantile en exerçant son activité dans le cadre de la loi et conformément à la réglementation en vigueur.

Elle devra notamment :

a) se conformer aux instructions techniques résultant de l'ordonnance du 2 novembre 1945, de ses décrets et règlements d'application, ainsi que des dispositions des arrêtés préfectoraux des 19 avril 1946 et 3 avril 1948.

b) adopter le modèle de fiches (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...) établi par le service départemental de la protection maternelle et infantile.

c) coordonner son action avec celle du centre municipal de protection maternelle et infantile, notamment pour les examens médicaux et la surveillance sociale à domicile.

d) fournir tous les renseignements médico-sociaux indispensables à l'établissement et à la mise à jour du fichier central municipal.

e) produire les rapports et renseignements demandés par le médecin-chef du centre municipal de protection maternelle et infantile et nécessaires au bon fonctionnement du service, en particulier un rapport trimestriel de fonctionnement.

Article 3. — En échange de l'activité qui sera ainsi apportée à la protection maternelle et infantile organisée dans le cadre de la Ville de Lille, celle-ci agissant par délégation du département, s'engage à prendre en charge les frais d'organisation et de fonctionnement de la consultation susvisée.

Article 4. — Les dépenses susceptibles d'entrer en ligne de compte sont :

a) les dépenses d'acquisition et d'entretien du matériel visé par l'article 8 de l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 1948;

b) les honoraires des médecins et les vacations des assistances techniques nommés dans les conditions arrêtées par les articles 10 et 12 de l'arrêté précité, sur les bases fixées par arrêté préfectoral;

c) les salaires du personnel non spécialisé, secrétaire et femme de service, nommé dans les conditions déterminées par l'article 14 de l'arrêté précité, sur les bases fixées par arrêté préfectoral;

d) les primes d'assiduité accordées soit en espèces, soit en nature, suivant les taux et modalités d'octroi fixées par arrêté préfectoral.

Article 5. — La Ville de Lille fournira les imprimés (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...).

Article 6. — La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 1950, elle sera renouvelable par tacite reconduction sauf préavis donné par l'une des parties contractantes trois mois avant son expiration. Elle pourra, en tout temps, être modifiée par accord des deux parties. Il en sera de même pour les règlements et avenants qui pourront intervenir au cours de son application.

Article 7. — Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Ville.

Fait en double à Lille, le vingt-sept janvier mil neuf cent cinquante.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint-Délégué :
PAGET.

Le représentant de l'organisme :
FLIPO.

Approbation préfectorale, le 20 mars 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 28 avril 1950, n° 48. Reçu : 575 francs.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Consultations de nourrissons.

Avenue Emile-Zola. — Convention

Entre les soussignés :

M. Marcel Paget, adjoint au Maire, délégué dans les fonctions relatives à l'Hygiène, agissant au nom de la Ville de Lille déléguée par le département, en vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du 24 janvier 1950, n° 1.641, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part.

Et M^{lle} Marie-Thérèse Matter, représentante responsable de la consultation de nourrissons située, 3, avenue Emile-Zola, et agréée par l'Inspection Départementale de la Santé,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. — Pour assurer la surveillance sanitaire des enfants dont la protection est organisée par l'ordonnance n° 45-2720, du 2 novembre 1945, la consultation de nourrissons située, 3, avenue Emile-Zola, est intégrée dans le Centre de Protection Maternelle et Infantile géré par la Ville de Lille.

Article 2. — La consultation de nourrissons susdésignée s'engage à participer au service de protection maternelle et infantile en exerçant son activité dans le cadre de la loi et conformément à la réglementation en vigueur.

Elle devra notamment :

a) se conformer aux instructions techniques résultant de l'ordonnance du 2 novembre 1945, de ses décrets et règlements d'application, ainsi que des dispositions des arrêtés préfectoraux des 19 avril 1946 et 3 avril 1948.

b) adopter le modèle de fiches (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...) établi par le service départemental de la protection maternelle et infantile.

c) coordonner son action avec celle du centre municipal de protection maternelle et infantile, notamment pour les examens médicaux et la surveillance sociale à domicile.

d) fournir tous les renseignements médico-sociaux indispensables à l'établissement et à la mise à jour du fichier central municipal.

e) produire les rapports et renseignements demandés par le médecin-chef du centre municipal de protection maternelle et infantile et nécessaires au bon fonctionnement du service, en particulier un rapport trimestriel de fonctionnement.

Article 3. — En échange de l'activité qui sera ainsi apportée à la protection maternelle et infantile organisée dans le cadre de la Ville de Lille, celle-ci agissant par délégation du département, s'engage à prendre en charge les frais d'organisation et de fonctionnement de la consultation susvisée.

Article 4. — Les dépenses susceptibles d'entrer en ligne de compte sont :

a) les dépenses d'acquisition et d'entretien du matériel visé par l'article 8 de l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 1948 ;

b) les honoraires des médecins et les vacations des assis-

tantes techniques nommés dans les conditions arrêtées par les articles 10 et 12 de l'arrêté précité, sur les bases fixées par arrêté préfectoral;

c) les salaires du personnel non spécialisé, secrétaire et femme de service, nommé dans les conditions déterminées par l'article 14 de l'arrêté précité, sur les bases fixées par arrêté préfectoral;

d) les primes d'assiduité accordées soit en espèces, soit en nature, suivant les taux et modalités d'octroi fixées par arrêté préfectoral.

Article 5. — La Ville de Lille fournira les imprimés (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...).

Article 6. — La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir du 7 décembre 1949; elle sera renouvelable par tacite reconduction sauf préavis donné par l'une des parties contractantes trois mois avant son expiration. Elle pourra, en tout temps, être modifiée par accord des deux parties. Il en sera de même pour les règlements et avenants qui pourront intervenir au cours de son application.

Article 7. — Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Ville.

Fait en double à Lille, le vingt-sept janvier mil neuf cent cinquante.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint-Délégué :
PAGET.

Le représentant de l'organisme :
MATTER.

Approbation préfectorale, le 20 mars 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 28 avril 1950, n° 49. Reçu : 575 francs.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Consultations prénatales et post-natales.

Avenue Emile-Zola. — Convention

Entre les soussignés :

M. Marcel Paget, adjoint au Maire, délégué dans les fonctions relatives à l'Hygiène, agissant au nom de la Ville de Lille

déléguée par le département, en vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du 24 janvier 1950, n° 1.641, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

Et M^{lle} Thérèse Matter, représentante responsable de la consultation pré et post-natale située 3, avenue Emile-Zola et agréée par l'Inspection départementale de la Santé.

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. — Pour assurer la surveillance sanitaire des parents dont la protection est organisée par l'ordonnance n° 45-2720 du 2 novembre 1945, la consultation prénatale et post-natale située 3, avenue Emile-Zola, est intégrée dans le Centre de Protection maternelle et infantile géré par la Ville de Lille.

Article 2. — La consultation prénatale et post-natale sus-désignée s'engage à participer au service de protection maternelle et infantile en exerçant son activité dans le cadre de la loi et conformément à la réglementation en vigueur.

Elle devra notamment :

a) se conformer aux instructions techniques résultant de l'ordonnance du 2 novembre 1945, de ses décrets et règlements d'application.

b) adopter le modèle de fiches (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...) établi par le service départemental de la protection maternelle et infantile.

c) coordonner son action avec celle du centre municipal de protection maternelle et infantile, notamment pour les examens médicaux et la surveillance sociale à domicile.

d) fournir tous les renseignements médico-sociaux indispensables à l'établissement et à la mise à jour du fichier central municipal.

e) produire les rapports et renseignements demandés par le médecin-chef du centre municipal de protection maternelle et infantile et nécessaire au bon fonctionnement du service, en particulier un rapport trimestriel de fonctionnement.

Article 3. — En échange de l'activité qui sera ainsi apportée à la protection maternelle et infantile organisée dans le cadre

de la Ville de Lille, celle-ci agissant par délégation du département, s'engage à prendre en charge les frais d'organisation et de fonctionnement de la consultation susvisée.

Article 4. — Les dépenses susceptibles d'entrer en ligne de compte sont :

- a) les dépenses d'acquisition et d'entretien du matériel;
- b) les honoraires des médecins et les vacations des assistantes sociales dans les conditions fixées par arrêté préfectoral;
- c) les salaires du personnel non spécialisé, secrétaire et femme de service, dans les conditions fixées par arrêté préfectoral;
- d) les primes d'assiduité accordées soit en espèces, soit en nature, suivant les taux et modalités d'octroi fixées par arrêté préfectoral.

Article 5. — La Ville de Lille fournira les imprimés (fiches médico-sociales, fiches de liaison, etc...).

Article 6. — La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir du 7 décembre 1949; elle sera renouvelable par tacite reconduction sauf préavis donné par l'une des parties contractantes trois mois avant son expiration. Elle pourra, en tout temps, être modifiée par accord des deux parties. Il en sera de même pour les règlements et avenants qui pourront intervenir au cours de son application.

Article 7. — Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Ville.

Fait en double à Lille, le vingt-sept janvier mil neuf cent cinquante.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint-Délégué :
PAGET.

Le représentant de l'organisme :
MATTER.

Approbation préfectorale, le 20 mars 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.), le 28 avril 1950, n° 50. Reçu : 575 francs.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Jardin d'enfants « P'tits Quinquins ».

Arrêté n° 3.325 du 22 février 1950

Article 1. — A dater du 1^{er} mars 1950, la contribution journalière des familles des enfants fréquentant le jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins » et le prix du repas qui leur est servi sont fixés comme suit :

Contribution journalière	25 fr.
Prix du repas	35 fr.
Pour les familles dont les ressources n'excèdent pas pas 50 % du salaire moyen départemental, allocations familiales non comprises	20 fr.

Lorsque les ressources ne dépassent pas 10 % du salaire moyen départemental, allocations familiales non comprises, ou en présence de cas sociaux graves, le repas est accordé gratuitement.

SOCIÉTÉS MUNICIPALES. — Chorale.

Arrêté n° 3.376 du 11 mars 1950

Article 1. — M^{lle} Thérèse Rossey est nommée professeur de solfège et répétitrice à la Chorale Municipale en remplacement de M^{lle} Camille Ossieur, démissionnaire.

Article 2. — M^{lle} Thérèse Rossey, qui effectuera, en tant que professeur de solfège, 1 heure de cours par semaine, recevra à ce titre une indemnité annuelle de 6.000 francs non soumise à retenue au profit de la Caisse des Retraites.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Arrêté n° 3.183 du 14 janvier 1950

Article 1. — M^{me} Andrée Jacquemin est nommée secrétaire de la Chorale Municipale, en remplacement de M. Léon Térin.

Article 2. — M^{me} Jacquemin recevra une indemnité annuelle de 9.000 francs.

TRANSPORTS EN COMMUN. — Tramways.

Arrêté n° 3.341 du 23 février 1950

Article 1. — Des mandats de paiement seront établis au profit des communes conformément au tableau de répartition ci-après :

Désignation des communes	Nombre d'habitants	Sommes à répartir
La Madeleine	21.688	8.011
Croix	17.417	6.434
Hellemmes	14.140	5.223
Marcq-en-Barœul	22.271	8.227
Loos	14.678	5.422
Lomme	18.469	6.822
Lambersart	17.675	6.529
Haubourdin	10.579	3.908
Mouvaux	8.964	3.311
Wasquehal	11.741	4.337
Mons-en-Barœul	9.030	3.335
Ronchin	8.775	3.241
Fâches	7.875	2.909
Saint-André	6.410	2.368
Marquette	6.067	2.241
Flers	7.283	2.690
Wambrechies	4.984	1.841
Quesnoy-sur-Deûle	3.720	1.374
Wattignies	4.260	1.574
Verlinghem	1.184	437
	<hr/>	
	217.210	80.234

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Automobiles.

Soumission pour transports automobiles au profit de M. Léopold Wauters, 20, rue Saint-Eloi à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.604.

Répertoire Contentieux : 15 février 1950.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Hippomobiles.

Adjudication de transports hippomobiles au profit de MM. H. et E. Vangheluwe, 16, rue du Port à Lille, moyennant la somme approximative de 1.825.000 francs, rabais de 27 % déduit.

Conseil municipal: 16 novembre 1949, n° 1.391.

Répertoire Contentieux : 8 février 1950.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Hippomobiles.

Soumission pour transports hippomobiles. — Location d'attelages au profit de M. Gyselinck et Fils, 61, rue Marcel-Henaux à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal: 24 janvier 1950, n° 1.602.

Répertoire Contentieux: 15 février 1950.

TRAVAIL. — Conseil des Prud'hommes et Chambre des Métiers.

Révision des listes électorales — Année 1949

Conseil des Prud'hommes :

Additions : 125 dont 6 patrons et 119 ouvriers et employés ;

Retrachements : 1.746 dont 149 patrons et 1.597 ouvriers et employés.

Inscrits pour 1949 : 9.202, soit : 860 patrons et 8.342 ouvriers et employés.

Chambre des Métiers :

Additions : 33, tous artisans-maîtres.

Retrachements : 230, dont 216 artisans-maîtres et 14 artisans-compagnons.

Inscrits pour 1949 : 710, soit 696 artisans-maîtres et 14 artisans-compagnons.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation. Interdiction pour travaux.

Arrêté n° 3.178 du 12 janvier 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de pavage dans la rue Arnould-de-Vuez :

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature est interdite rue Arnould-de-Vuez, à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée : 1° pour les véhicules venant du boulevard de la Liberté, par la place Richebé ou la rue Jean-Sans-Peur ; 2° pour les véhicules venant de la rue Georges Maertens, par la rue Gombert (dans les deux sens) et la place Richebé ou la rue Jean-Sans-Peur.

Arrêté n° 3.159 du 9 janvier 1950

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant l'exécution des travaux de démolition des vestiges de l'ancien Hôtel de Ville, place de Rihour :

Article 1. — La circulation de tous les véhicules est interdite

dans la rue du Fresnes à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Le stationnement des voitures automobiles est interdit place de Rihour, au droit des vestiges de l'immeuble en cours de démolition et sur une longueur de 30 mètres, à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Arrêté n° 3.461 du 28 mars 1950

Considérant que l'exécution du tablier en béton précontraint du Pont de l'Hippodrome, actuellement en cours de reconstruction, commencera incessamment;

Que ces travaux nécessiteront une interruption de circulation quai Géry-Legrand;

Vu la demande présentée par les ingénieurs du Service des Voies Navigables du Nord et du Pas-de-Calais chargés de la direction des travaux;

Article 1. — La circulation des chevaux et de tous véhicules sera interdite du 20 mars 1950 jusqu'au 30 avril 1951 sur le quai Géry-Legrand, entre l'avenue de l'Hippodrome et l'avenue Butin.

Arrêté n° 3.345 du 2 mars 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux d'élagage des arbres de la rue Hégel;

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, est interdite de 7 h. 30 à 12 h. à partir du 6 mars 1950 et jusqu'à la fin des travaux, rue Hégel, dans la partie comprise entre la rue Kant et l'avenue de Dunkerque.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par la rue Kant et l'avenue de Dunkerque.

Arrêté n° 3.252 du 3 février 1950

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue des Tanneurs et place de la République (chaussée bordant le Palais des Beaux-Arts) à partir du 6 février et pendant la durée des travaux.

Arrêté n° 3.243 du 28 janvier 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de remplacement de câbles, rue du Vieux-Faubourg, partie comprise entre la place des Reignaux et la rue des Buisses :

Article 1. — Un sens unique de circulation des véhicules sera établi rue du Vieux-Faubourg, dans le sens rue à Fiens vers la place des Reignaux, à partir du 30 janvier et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation des véhicules venant de la place de la Gare sera déviée par la place des Reignaux, les rues des Ponts-de-Comines et de Roubaix.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation. Article 59 du Code.

Arrêté n° 3.152 du 5 janvier 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété ainsi qu'il suit :

ARTICLE 59. — *Rue du Fresne* : Stationnement interdit devant les immeubles 5 à 9 inclus.

Visa du Préfet: 13 janvier 1950.

Arrêté n° 3.153 du 5 janvier 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est modifié ainsi qu'il suit :

Rue de Béthune : Tous les jours :

- 1°) Sens unique de la rue de la Vieille-Comédie vers la place de Béthune;
- 2°) Stationnement interdit, sauf entre la rue d'Amiens et l'immeuble n° 55, et entre le n° 61 et la place de Béthune où le lieu de stationnement est limité par plots.

Les dimanches et fêtes :

- 1°) en plus des dispositions précédentes la circulation et le stationnement des véhicules sont totalement interdits de 14 h. 30 à 20 heures;
- 2°) l'arrêt des voitures de livraisons est interdit à partir de 11 h. 30.

Le mercredi et le samedi :

L'arrêt des voitures de livraisons est interdit de 11 h. 30 à 18 heures.

Visa du Préfet: 13 janvier 1950.

Arrêté n° 3.475 du 29 mars 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux et relatives à la circulation des véhicules, rue du Pont-Neuf, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Rue du Pont-Neuf :

1°) l'accès du Pont Neuf est interdit aux véhicules d'un poids total supérieur à 3 tonnes ;

2°) sur le Pont Neuf, les conducteurs de véhicules sont astreints à ne pas dépasser la vitesse de 30 kilomètres à l'heure ;

3°) la priorité de passage sur l'ouvrage précité est donnée aux véhicules se dirigeant vers la rue Négrier.

Visa du Préfet, le 16 juin 1950.

VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruine.

Arrêté n° 3.161 du 9 janvier 1950

Considérant que l'entrée de la rue des Brigittines, 58, rue Gustave-Delory, endommagée par un camion, présente un réel danger pour la sécurité publique ;

Considérant que cet ouvrage est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et qu'il appartient, en conséquence, à son propriétaire de prendre les mesures nécessaires à la suppression du danger, sous le contrôle du Service des Bâtiments de France, représenté par M. Corbeau, architecte, 3, avenue Germaine à La Madeleine :

Article 1. — M. Blanchart, demeurant à Douai, 13, rue des Malvaux, propriétaire de l'immeuble sis, 58, rue Gustave-Delory, à Lille, est mis en demeure d'avoir, en raison de l'imminence du péril, à prendre d'urgence toutes mesures provisoires, propres à assurer la suppression immédiate du danger présenté par l'état de choses susvisé.

Article 2. — Dans le cas où l'intéressé contesterait le péril et l'utilité de cette mesure, sommation lui est faite d'avoir, dans le délai de quarante-huit heures qui suivra la notification du présent arrêté, à nous faire connaître le nom de l'expert qu'il aurait choisi pour procéder contradictoirement avec celui de la Ville aux jour et heure qui seront fixés après accord des deux experts, à la constatation de l'état des lieux. Ces deux experts

devront nous faire tenir le résultat de leur visite dans les plus brefs délais.

Article 3. — Si, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la notification du présent arrêté, l'intéressé n'a pas fait cesser le péril et, faute par lui de désigner un expert, il sera procédé à la visite des lieux par le seul expert de la Ville et l'affaire sera transmise au Conseil de Préfecture.

Article 4. — M. Blanchart est, en outre, mis en demeure, d'avoir, en raison de l'inscription de cet immeuble à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, à aviser, sans délai, M. l'Architecte des Bâtiments de France (Agence du Nord de la Direction de l'Architecture du Ministère de l'Education Nationale, n° 3, avenue Germaine à La Madeleine-lez-Lille), de la nature des travaux définitifs qu'il se propose d'effectuer, conformément aux prescriptions de la loi du 31 décembre 1913, complétée par la loi du 23 juillet 1927, article 2, 5° alinéa.

VOIE PUBLIQUE. — Taxes.

Arrêté n° 3.484 du 31 mars 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 171 du Code des Arrêtés Municipaux sont abrogées et remplacées par celles ci-dessous :

ARTICLE 171. — Nul ne peut conduire un taxi s'il n'est titulaire du livret de chauffeur de taxi.

Ce livret est délivré par le Maire après l'avis d'une Commission d'Examen présidée par le Maire ou son représentant et comprenant :

- un délégué de l'Administration Municipale ;
- le Commissaire Central de Police ou son représentant ;
- un médecin désigné par l'Administration Municipale ;
- deux délégués des organisations syndicales intéressées, et à titre consultatif, l'Ingénieur en Chef des Services Techniques et l'Ingénieur, chef des Services Publics de la Ville.

Les candidats à l'obtention du livret de chauffeur doivent adresser au Maire une demande sur papier libre ; elle énoncera les nom, prénoms et domicile du postulant. Un extrait n° 3 du casier judiciaire, un certificat de bonnes vie et mœurs ayant tous deux moins d'un mois de date y seront joints. La demande indiquera le numéro du permis de conduire les automobiles du

postulant, la date de sa délivrance, la Préfecture d'origine, elle sera en outre accompagnée de deux photographies récentes du format « identité ».

Avant d'être convoqués devant la commission, les candidats auront à subir un examen médical par le médecin désigné par l'Administration Municipale.

La Commission les interrogera afin de juger s'ils ont une connaissance suffisante des rues de la Ville, des principaux édifices et sièges des administrations ou services publics, du règlement municipal sur la circulation.

A toute époque, les titulaires d'un livret de chauffeur pourront être convoqués à nouveau devant la Commission d'Examen pour juger s'ils sont toujours aptes, en particulier médicalement, à l'exercice de la profession de conducteur de taxi.

Dans le but de faciliter le recrutement du personnel conducteur, des autorisations provisoires pourront être délivrées sur la demande des titulaires de plusieurs permis de stationnement par le Président de la Commission d'Examen, sur proposition du service intéressé; les candidats à ces autorisations auront à fournir préalablement un certificat de bonne vie et mœurs et un extrait n° 3 du casier judiciaire comme indiqué plus haut.

Ces autorisations, établies aux noms des commis-chauffeurs, n'auront qu'une durée limitée : elles pourront être retirées à tout moment, sans que les titulaires puissent de ce fait élever quelque réclamation que ce soit. Elles ne les dispenseront pas des formalités prévues aux alinéas 2, 3 et 4 ci-dessus auxquelles ils devront se soumettre dès qu'ils y seront invités et ne préjugeront en rien de l'attribution définitive du livret de chauffeur.

L'employeur demeurera entièrement responsable du personnel qu'il utilise dans ces conditions et sera soumis en ce qui le concerne aux prescriptions de l'article 173 du Code des Arrêtés Municipaux.

Visa du Préfet, le 15 avril 1950.

VOIE PUBLIQUE. — Taxis. Livrets de chauffeur.

Arrêté n° 3.199 du 18 janvier 1950

Article 1. — Le livret de chauffeur de taxi est accordé à M. Marcel Tribut, demeurant à Marcq-en-Barœul, 3, avenue du Maréchal-Foch.

Arrêté n° 3.480 du 29 mars 1950

Article 1. — Le livret de chauffeur de taxi est accordé à M. Henri Vanleynseele, demeurant à Lille, 7, rue du Vieux-Faubourg.

VOIRIE. — Chalet de nécessité.

Marché pour construction d'un chalet de nécessité au square Dutilleul au profit de M. A. Camossaro, 14 *bis*, rue Vieille à Lomme, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : 24 janvier 1950, n° 1.696.

Répertoire Contentieux : 27 janvier 1950.

VOIRIE. — Urinoirs.

Marché pour construction d'urinoirs, place de la République, au profit de M. A. Camossaro, 14 *bis*, rue Vieille à Lomme, moyennant la somme de 960.000 francs.

Conseil municipal : 24 janvier 1950, n° 1.701.

Répertoire Contentieux : 6 février 1950.

VOIRIE. — Bordures de trottoirs.

Marché pour fourniture de bordures de trottoirs en granit au profit de la Société « Le Granit Français », 85, avenue d'Orléans à Paris, moyennant la somme de 1.506.600 francs.

Conseil municipal : 16 novembre 1949, n° 1.354.

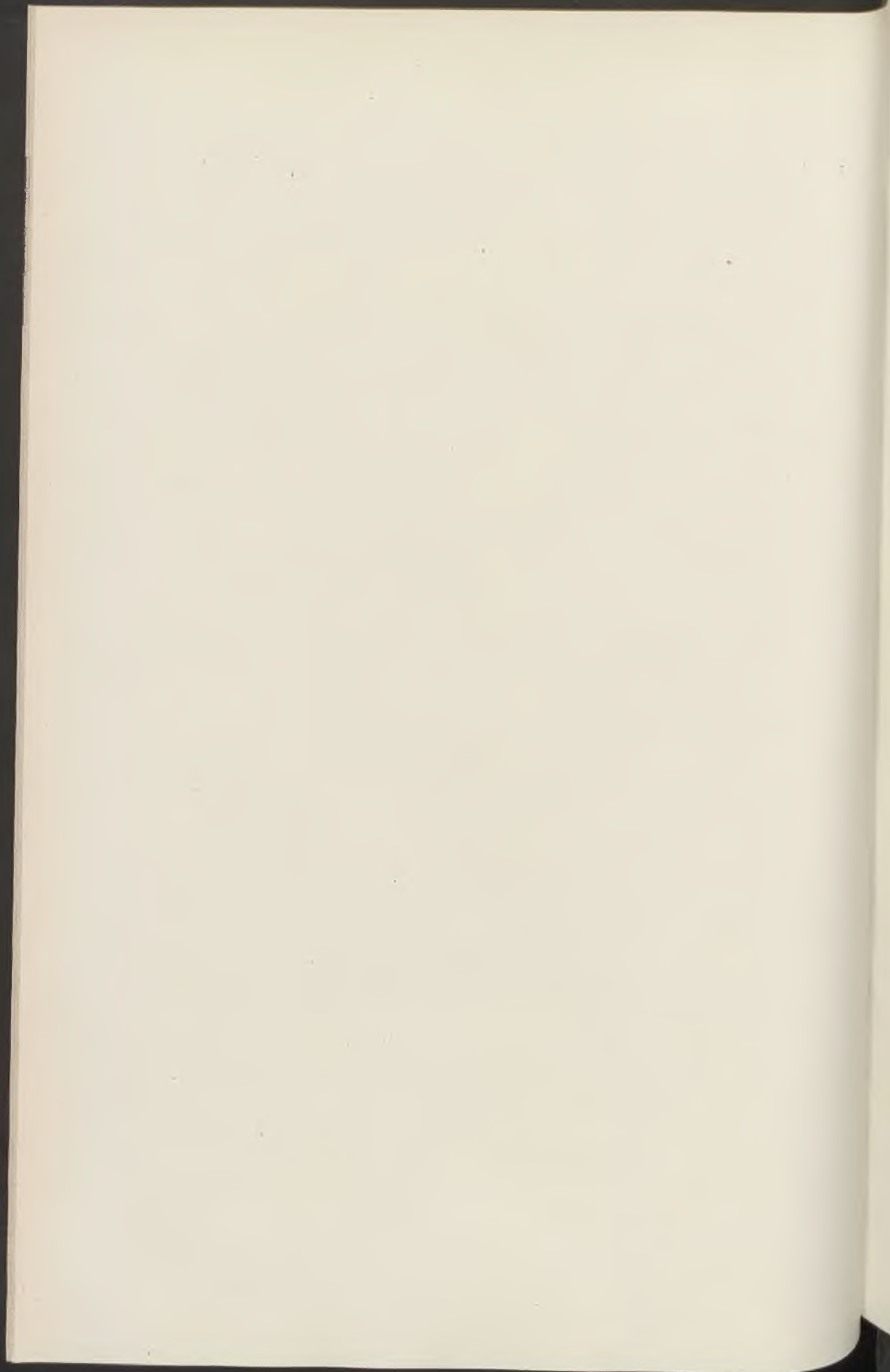
Répertoire Contentieux : 6 janvier 1950.

VOIRIE. — Chaussées pavées.

Soumission pour reconstruction de chaussées pavées au profit de la Société Coopérative Ouvrière de Pavage, 37, rue Victor-Hugo à Emmerin, moyennant la somme approximative de 1.017.500 francs.

Conseil municipal : 24 janvier 1950, n° 1.614.

Répertoire Contentieux : 3 mars 1950.



VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

DEUXIÈME TRIMESTRE 1950

ABATTOIRS. — Baux et locations

Bail par lequel la Ville accorde à M. Fernand Dusausoy, 36, rue Fontaine-del-Saulx, Lille, la location d'un local à usage de magasin dit ancien échaudoir aux chevaux, n° 57, dépendant des Abattoirs pour une période de trois années à compter du 1^{er} Octobre 1949, moyennant un loyer annuel de onze mille six cents francs, payable par semestre et d'avance plus charges évaluées au quart du loyer.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 1^{er} Juin 1950, volume 85^b n° 267.

Conseil municipal n° 1.746 du 29 Mars 1950.

Entre les soussignés,

M. Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 1746, en date du 29 Mars 1950, approuvée par M. le Préfet du Nord le 17 Avril 1950.

d'une part,

et la Société Le Progrès, aux Abattoirs, représentée par M. Baudet, Directeur de ladite Société, muni de tous pouvoirs à cet effet,

d'autre part

Il a été fait la convention suivante :

M. Lubrez es-qualité accorde par ces présentes à la Société du Progrès, ce qui est accepté par M. Baudet, es-qualité la location

d'un local situé à l'Abattoir dénommé « Ecurie de Renvoi n° 2 » et destiné au dépôt de cuirs, sels et ingrédients destinés au tannage des peaux.

Cette location est accordée pour une durée d'une année à partir du seize Janvier mil neuf cent cinquante, renouvelable par tacite reconduction.

La Société preneuse s'engage à payer à la Ville un loyer annuel de soixante quatre mille francs payable en deux termes semestriels et d'avance à la Caisse de M. le Receveur municipal au plus tard dans la première quinzaine de chaque semestre.

Il est expressément entendu que ladite Société :

1° N'occupera que la surface comprise entre les bacs, afin d'éviter tout contact avec les murs.

2° Ne fera aucun dépôt de sel ni de cuirs contre les murs, les boiseries ou les fers du bâtiment.

Elle supportera, en sus du loyer, les frais de consommation d'eau.

Toutes les clauses et conditions du cahier des charges relatives aux locations des locaux situés à l'Abattoir devront être exécutées par la Société.

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Société.

Pour l'enregistrement seulement, le montant des contributions et des charges est évalué à cinq mille francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 3 Avril 1950.

BAUDET.

Pour le Maire de Lille,

L'adjoint délégué :

Ch. LUBREZ.

Enregistré à Lille (A. Adm.)

le 9 Mai 1950 n° 133, vol. 85^a

Approbation du Préfet

le 17 Avril 1950.

Bail par lequel la Ville accorde à la Société V^{ro} Catteau et fils la location du petit grenier n° 42, dépendant des Abattoirs pour une durée d'un an à compter du 15 Janvier 1949 moyennant le

loyer annuel de neuf cents francs payable par semestre et d'avance plus charges évaluées au quart du loyer.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 9 Mai 1950 vol. 85^a n° 132.

Conseil municipal n° 1.746 du 29 Mars 1950.

Bail par lequel la Ville accorde à M. Fernand Dusausoy, 36, rue Fontaine-del-Saulx, Lille, la location d'un local dit Salle aux Cuirs, un demi local à usage de bureau et un local à usage d'écurie dépendant des Abattoirs, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Décembre 1949, moyennant un loyer annuel de vingt mille quatre cents francs, payable par semestre et d'avance plus charges évaluées au quart du loyer.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 1^{er} Juin 1950, vol. 85^b n° 268.

Conseil municipal n° 1.746 du 29 Mars 1950.

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Délégation

Arrêté n° 3.851 du 21 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 19 Janvier 1948 :

Article 1. — Est délégué pour siéger à la Commission Cantonale d'Assistance de Lille-Est et Nord-Est, en qualité de suppléant, M. Dubois, Conseiller municipal, en remplacement de M. Dumont, Conseiller municipal démissionnaire.

AGRICULTURE. — Destruction des ennemis des cultures

Arrêté n° 3.717 du 25 Mai 1950

Article 1. — Il est enjoint à tous les exploitants, propriétaires ou locataires de terres ou de terrains, cultivés ou non, situés sur le territoire de la commune, de détruire par le dénichage, les corbeautières existant sur les terres ou autres dépendances dont ils ont la jouissance.

Les biens des collectivités, des établissements publics et privés, sont astreints aux mêmes obligations, et leurs exploitants ou occupants tenus à effectuer la même opération.

Article 2. — Les opérations de destruction qui devront être terminées avant le 10 Juin 1949 auront lieu sous la responsabilité

de M. Vanden Heede, III, rue du Faubourg de Roubaix à Lille, Président du Groupement de défense contre les ennemis des cultures.

AGRICULTURE. — Tribunaux paritaires de baux ruraux

Révision de la liste électorale - Année 1950

Additions : néant.

Retraitements : 2 dont 1 bailleur et 1 preneur.

Inscrits pour 1950 : 6 tous preneurs.

BATIMENTS. — Généralités. Matériel

Marché pour fourniture et pose de bulgomme en revêtement sur sols. Réparation de pneumatiques etc., au profit des Etablissements Mathys, 10, rue Colbert à Lille, moyennant la somme approximative de 700.000 francs.

Conseil municipal n° 1.828 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Juin 1950.

BATIMENTS. — Généralités. Matériel d'électricité

Marché pour fourniture de matériel et d'appareillage électriques aux Bâtiments communaux, au profit de la Société Ch. Mildé fils et C^e, 99 bis, rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 500.000 francs.

Conseil municipal n° 1.691¹ du 24 Janvier 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Juin 1950.

BATIMENTS. — Généralités. Asphalte

Marché pour travaux en asphalte aux Bâtiments communaux au profit de la Société des Mines de Bitume, avenue Industrielle à Wambrechies, moyennant la somme approximative de 548.000 frs.

Conseil municipal n° 1.815 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Juin 1950.

BATIMENTS. — Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux

Adjudication des travaux de reconstruction des bâtiments sinistrés du groupe scolaire Bracke-Desrousseaux, au profit de :

1^{er} lot - *Maçonnerie*. — Etablissements L. Prévost, 131, rue Faidherbe à Loos-lez-Lille, moyennant la somme de 2.380.069 frs. rabais de 22 % déduit.

2^e lot - *Cimentage*. — Etablissements L. Prévost, 131, rue Faidherbe à Loos-lez-Lille, moyennant la somme de 718.302 frs, rabais de 23 % déduit.

3^e lots - *Carrelage*. — Société Carrelages et Revêtements Industriels 48, rue des Meuniers à Lille, moyennant la somme de 878.484 frs, rabais de 16 % déduit.

4^e lot - *Menuiserie*. — Société des Anciens Etablissements Hauteœur, 52, rue Arago à Lille, moyennant la somme de 2.270.044 frs, rabais de 26 frs 55 % déduit.

5^e lot - *Peinture - Vitrierie*. — Entreprise H. Demanne. S.A.R.L., 77, rue Jacquemars Gielée à Lille, moyennant la somme de 757.377 frs, rabais de 49 % déduit.

Conseil municipal n° 1.445 du 16 Novembre 1949.

Répertoire Contentieux : 10 Mai 1950.

BATIMENTS. — Groupe scolaire Léon Trulin

Soumission pour remise en état de la façade sur rue du groupe scolaire « Léon Trulin » - « Albert Samain », au profit de M. Duveillie, 451, rue de Rouges Barres à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal n° 1.822 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 28 Mai 1950.

BATIMENTS. — Groupe scolaire du Faubourg de Béthune

Adjudication-concours des travaux de reconstruction des clôtures du Groupe scolaire du Faubourg de Béthune, au profit de M. Robert Hayem, 66, rue Sainte Hélène à Saint-André, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal n° 1.438 du 16 Novembre 1949.

Répertoire Contentieux : 26 Avril 1950.

BATIMENTS. — Institut Denis Diderot

Marché pour réfection de l'installation de douches de l'Institut Denis Diderot, au profit de la Société Chauffage-Service, 52, rue

de la Gare à Saint-André, moyennant la somme approximative de 416.000 francs.

Conseil municipal n° 1.814 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Juin 1950.

BATIMENTS. — Lycée Fénelon. Mobilier

Soumission pour fourniture de mobilier à l'annexe du Lycée Fénelon au profit de M. Jules Degorre, 19, rue Anatole France à Somain, moyennant la somme de 620.070 francs.

Conseil municipal n° 1.829 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 17 Avril 1950.

BATIMENTS. — Collège Valentine Labbé

Soumission pour fourniture de mobilier au Collège Technique Valentine Labbé, au profit des Etablissements Richer-Huyghe, 12, rue de Jemmapes à Lille, moyennant la somme de 506.900 francs.

Conseil municipal n° 1.758 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 15 Mai 1950.

BATIMENTS. — Collège Valentine Labbé

Soumission pour installation d'un réseau téléphonique au Collège Valentine Labbé, au profit de la Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques, 251, rue de Vaugirard à Paris, moyennant la somme de 267.614 francs.

Conseil municipal n° 1.824 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 26 Avril 1950.

BATIMENTS. — Jardin des Plantes

Soumission pour fourniture fuel-oil léger au Jardin des Plantes, au profit de la Société Générale des Huiles de Pétrole, 6, rue Saint Samson à Douai, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal n° 1.907 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 22 Avril 1950.

BAUX ET LOCATIONS. — Terrain

Entre les soussignés :

M^e Charles Lubrez, Avocat, adjoint au Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une déli-

bération du Conseil municipal en date du 24 Janvier 1950 (n° 1.653) qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord, d'une part,

et M. Jean Miens, demeurant à Lille, 31, rue de la Barre, représentant la Société à responsabilité limitée M.A.I. dont le siège social est à Roubaix, 33, rue du Moulin et muni de tous pouvoirs à cet effet, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

M^e Charles Lubrez, es-qualité donne par les présentes à titre de bail à loyer à la Société M.A.I., ce accepté par M. Miens, une parcelle de terrain d'une superficie de trois mille trois cent quatre vingt mètres carrés sis à Lille, boulevard d'Alsace contre l'Établissement de Bains-douches de Moulins-Lille.

DUREE

Le présent bail est fait pour une durée de trois, six, neuf années entières et consécutives, renouvelable par tacite reconduction, qui ont commencé à courir le premier Janvier mil neuf cent cinquante.

Il est entendu que chacune des parties aura la faculté de faire fin de bail à l'expiration de chaque période triennale à charge d'un préavis de six mois adressé par lettre recommandée.

CHARGES ET CONDITIONS

Le présent bail est consenti sous les conditions suivantes :

M. Miens es-qualité s'engage :

- 1° — à ne réclamer aucune indemnité pour privation de jouissance, éviction quelle qu'elle soit ;
- 2° — à ne pas sous-louer ni céder son droit au bail sous peine de résiliation immédiate ;
- 3° — à se soumettre à toutes les dispositions du règlement de voirie ou de police de la voie publique ;
- 4° — à supporter toutes les contributions mises ou à mettre sur le dit terrain, même celles que la loi mettrait à la charge du propriétaire ;
- 5° — à remettre, à la fin de l'occupation, le terrain à la Ville complètement débarrassé de tout ce qui pourrait l'encombrer et plus généralement dans un état au moins égal à celui où il se trouvait lorsqu'il en a pris possession.

LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de quarante mille francs (40.000 frs) payable par trimestre et d'avance à la caisse de M. le Receveur municipal.

La Ville se réserve le droit de procéder à la révision du loyer à l'expiration de chaque période triennale.

ENREGISTREMENT

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent bail seront supportés par le preneur.

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement le montant des contributions et des charges est évalué à mille francs.

L'enregistrement est requis pour trois ans.

Dont acte.

Fait en double à Lille, le 18 Avril 1950

J. MIENS.

Pour le Maire de Lille,

L'adjoint délégué :

Enregistré à Lille (A. Adm.) Ch. LUBREZ.

le 9 Mai 1950 n° 134, vol. 85^a

Approbation du Préfet

le 21 Avril 1950

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Tribunal

et Chambre de Commerce

Révision des listes électorales - Année 1950

Additions : 38 ;

Retrachements : 56 ;

Inscrits pour^e 1950 : 898.

EAUX. — Fourniture d'énergie électrique

ELECTRICITE DE FRANCE

SERVICE DES DISTRIBUTIONS

Centre de Distribution de Lille

91, rue de la Barre

L I L L E

Contrat n° 40 - " - 2

Commune de LILLE

D. S. P.

VILLE DE LILLE

Service municipal des Eaux

Mairie de Lille

pour pompages de LILLE

FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE
POUR FORCE MOTRICE — HAUTE TENSION
POLICE D'ABONNEMENT

CONDITIONS PARTICULIERES

Tension moyenne du courant à utiliser : 5.000 volts environ.

Puissance souscrite : CENT VINGT CINQ KILOWATTS (125 Kw).

Tarification de l'énergie : Le courant sera fourni aux conditions du tarif D.S.P. 2 ci-annexé, modifié et complété comme suit :

- 1° *Garantie de consommation.* — Pour pouvoir bénéficier des conditions spéciales suivantes, l'abonné garantit une consommation annuelle minimum totale (y compris les « heures creuses ») correspondant à 1.500 fois la puissance prise en compte pour la facturation, les kilowatt-heures garantis et éventuellement non consommés seront facturés à la fin de l'année contractuelle au prix des kilowatt-heures d' « heures creuses d'été » fixé ci-dessous.
- 2° *3^e tranche.* — Le prix proportionnel de 3^e tranche sera déterminé en multipliant le prix global de 1^{re} tranche (terme correctif compris) du tarif D.S.P. 2 correspondant à la puissance prise en compte pour le coefficient 0,70.
- 3° *Heures creuses.* — A charge par l'abonné de faire installer, à ses frais, les dispositifs de comptage approprié, le prix proportionnel des kilowatt-heures consommés en heures creuses sera déterminé en multipliant le prix global de 1^{re} tranche (terme correctif compris) du tarif D.S.P. 2 correspondant à la puissance prise en compte, par les coefficients ci-après :

Heures creuses d'été	0,60
Heures creuses d'hiver	0,70

étant entendu que les consommations d'heures creuses sont celles faites entre 22 heures et 6 heures tous les jours sauf les dimanches pour lesquels la journée entière est « creuse » ; les heures creuses d'été sont celles effectuées entre le 1^{er} Avril et le 30 Septembre et celles d'hiver entre le 1^{er} Octobre et le 31 Mars.

Toutefois, cette tarification particulière des consommations d'heures creuses ne sera applicable que si la consommation annuelle en heures creuses atteint au moins 350 heures d'utilisation de la puissance prise en compte.

Les consommations d'heures creuses seront facturées à part et retirées de la consommation annuelle totale pour la détermination des tranches de consommation.

- 4° *Energie réactive.* — L'abonné s'engage à faire installer, à ses frais, un compteur d'énergie réactive permettant de déterminer le cosinus θ moyen mensuel de ses installations et d'appliquer la clause correspondante du tarif D.S.P. 2 qui subsiste en tout état de causes.

Si cette installation ne peut être réalisée immédiatement par suite du manque de compteur, l'abonné sera tarifé sur la base du cosinus moyen relevé au cours d'un essai de 8 jours effectué dans son installation.

- 5° *Révision du cahier des charges.* — En cas de modification du Cahier des Charges de D.S.P. 2 sous couvert duquel le présent contrat de fourniture est intervenu entre les parties, les nouvelles dispositions et les nouveaux tarifs seront automatiquement applicables à dater de cette modification.

- 6° Nonobstant toutes autres dispositions concernant la tarification de l'énergie réactive ; le décret du 4 Avril 1949, relatif aux majorations affectant le prix de l'énergie active en fonction de l'énergie réactive consommée, sera applicable aux fournitures faisant l'objet du présent contrat.

Le présent contrat annule et remplace le contrat n° 20 -
" - 2 daté du 9 Mars 1949.

Redevances mensuelles : (révisables tous les ans en fonction du prix du matériel et de la main-d'œuvre).

5 Comptages pour une puissance de 100 } Entretien frs 5x150
kilowatts chacun :

Avance sur consommation } révisable tous les ans en
} fonction du prix du
} kwh, et de la consommation moyenne mensuelle } frs 120.000

Aux conditions du cahier des charges de la concession et aux conditions générales et particulières ci-dessus indiquées et mutuellement acceptées :

VILLE DE LILLE

Service municipal des Eaux

Mairie de Lille

déclare contracter avec l'ELECTRICITE DE FRANCE, qui accepte sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, un abonnement d'énergie électrique destinée à la production de force motrice (et à l'éclairage accessoire) de ses établissements de : pompage sis à Lille et nommés : Palais des Beaux-Arts. Palais Rameau, Halles Centrales, Philippe de Girard, Réservoir Saint-Maurice.

La durée de cet abonnement est de : un an.

Fait en double à Lille, le 15 Juin 1950.

Signature de l'abonné :

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

Lu et Approuvé,

Signé : Ch. LUBREZ.

Pour E. D. F.

pour le Chef de Centre

Signé : Illisible.

Date de départ de l'abonnement : 1^{er} Janvier 1950.

Conseil municipal n° 1.813 du 29 Mars 1950.

Enregistré à Lille Actes Administratifs

le 21 Décembre 1950

vol. 87^a Case 160

EAUX. — Pompe. Usine élévatoire

Soumission pour fourniture d'une pompe au Service des Eaux, au profit de M. C. Coquillat, 45, rue de la Liberté à Briare, moyennant la somme de 1.324.575 francs.

Conseil municipal n° 1.811 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 24 Avril 1950.

Adjudication-concours des travaux d'électrification de l'Usine Elévatoire des Eaux à Emmerin, au profit de la Société générale d'Entreprises, 61, rue de la Fosse aux Chênes à Roubaix, moyennant la somme de 3.745.000 francs.

Conseil municipal n° 1.455 du 16 Novembre 1949.

Répertoire Contentieux : 3 Mai et 28 Juin 1950.

ECONOMAT. — Articles de broserie

Soumission pour fourniture d'articles de broserie aux Services municipaux, au profit de M. Victor Locquegnies, 97, rue Guillau-

me Werniers à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal n° 1.787 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 17 Avril 1950.

ECONOMAT. — Articles de droguerie

Soumission pour fourniture d'articles de droguerie aux Services municipaux, au profit de M. Victor Locquegnies, 97, rue Guillaume Werniers à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal n° 1.786 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 17 Avril 1950.

ECONOMAT. — Articles d'entretien

Soumission pour fourniture de savon mou aux Services municipaux au profit des Etablissements Cannesson, 131, rue Gabriel Péri à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal n° 1.788 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Avril 1950.

ELECTIONS POLITIQUES. — Liste électorale

Révision - Année 1950

Additions : 4.352 dont 2.580 hommes et 1.772 femmes.

Retrachements : 6.205 dont 3.093 hommes et 3.112 femmes.

Total des inscrits au 31 Mars 1950 : 108.666 soit : 46.849 hommes et 61.817 femmes.

ENSEIGNEMENT. — Apprentis

Entre M. Ch. Lubrez,
agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 24 Janvier 1950 et M. Marcel Geillon agissant au nom et pour le compte de l'Association pour l'Apprentissage collectif de la Métallurgie de Lille et environs, 208, rue Nationale à Lille.

Il a été convenu ce qui suit :

TITRE I — OBJET

Article 1. — Sont ouvertes à dater du 1^{er} Janvier 1950, dans les cours professionnels municipaux de garçons de la Ville de Lille fonctionnant au Collège Technique Baggio - Institut Denis Diderot - Boulevard d'Alsace à Lille, des sections spéciales des cours professionnels pour la formation technique et générale des apprentis titulaires d'un contrat d'apprentissage et travaillant dans les firmes adhérant à l'Association pour l'Apprentissage collectif de la Métallurgie de Lille et environs.

TITRE II. — OBLIGATIONS DES PARTIES

Article 2. — La Ville de Lille s'engage :

a) à organiser au Collège Technique Baggio et pendant les heures légales de travail, des sections spéciales des cours professionnels destinés aux apprentis titulaires d'un contrat d'apprentissage et travaillant dans les firmes adhérant à l'Association pour l'apprentissage Collectif de la Métallurgie de Lille et environs, en vue de l'obtention du C. A. P.

b) à fournir gratuitement les locaux, le matériel, le mobilier, l'outillage nécessaires au fonctionnement des sections ouvertes ; elle assurera le chauffage, l'éclairage et l'entretien des dits locaux.

Article 3. — L'Association pour l'apprentissage collectif de la Métallurgie s'engage au nom de ses adhérents à verser à la Ville de Lille au titre de la Taxe d'Apprentissage :

a) une subvention égale à la totalité des dépenses annuelles de fonctionnement des sections spéciales ouvertes, c'est-à-dire :

- 1 — Indemnités au Personnel Administratif et enseignant.
- 2 — Fournitures scolaires des élèves.
- 3 — Frais de fonctionnement et d'administration.

Cette subvention sera inscrite à un article spécial du budget municipal.

Pour l'enregistrement, le montant des dépenses annuelles de fonctionnement basées sur l'organisation Janvier-Juillet 1950 est évalué à frs 650.000.

b) des subventions complémentaires destinées à compenser les versements qui étaient précédemment effectués directement à la Ville de Lille, par des adhérents de l'Association pour l'apprentissage collectif et qui cesseraient de l'être du fait que ces adhérents mettraient, dans l'avenir, le montant de leurs taxes d'apprentissage à la disposition de la dite association.

Cette compensation pourra se faire par des versements anticipés.

Seront considérés comme tels, les versements qui au cours d'une année, dépasseraient, compte tenu des versements anticipés, la somme de frs : 945.000, chiffre de base accepté de part et d'autre comme représentant le montant annuel forfaitaire de la subvention complémentaire.

Le montant de ces subventions complémentaires sera inscrit au budget municipal à l'article Recettes Taxe d'apprentissage pour dépenses de fonctionnement des Cours Professionnels municipaux et d'acquisition de matériel et d'outillage pour le Collège Technique Baggio.

TITRE III. — ORGANISATION DE FONCTIONNEMENT

Article 4. — Ces cours ont lieu sous l'autorité du Directeur du Collège Technique Baggio — Directeur des Cours Professionnels municipaux de garçons — et le contrôle de l'Association pour l'apprentissage collectif de la métallurgie de Lille, les programmes et les horaires étant établis après accord des organismes précités.

Article 5. — Le Directeur des cours :

a) informera en temps opportun l'Association pour l'Apprentissage collectif de la Métallurgie de Lille des absences de ses apprentis ;

b) communiquera périodiquement à l'Association A. C. M. L. les notes et appréciations des professeurs sur le travail de ses apprentis ;

c) étudiera avec l'Association toutes les difficultés qui pourraient survenir dans le fonctionnement des cours et prendra en accord avec elle les décisions qui s'imposeraient.

Article 6. — Le personnel sera choisi, nommé et rétribué dans les mêmes conditions que le personnel des cours professionnels municipaux de la Ville de Lille.

Article 7. — L'Association A. C. M. L. choisira et désignera les élèves des cours, elle contrôlera leur assiduité.

Article 8. — a) *Discipline* : à l'intérieur de l'Etablissement toutes les personnes participant aux cours seront soumises à la discipline générale et au règlement intérieur de l'Ecole. Elles seront sur ces points particuliers placées sous l'autorité du Chef de l'Etablissement ou de son représentant.

b) *Accidents* : En application du paragraphe 3 de l'article 2 du décret du 31 Décembre 1946 « l'employeur demeure chargé en ce

qui concerne les accidents survenant par le fait ou à l'occasion de l'enseignement ou de la formation donnée aux élèves des Etablissements d'enseignement technique rémunérés par une entreprise, des obligations qui lui incombent en vertu de l'ordonnance du 4 Octobre 1945 et de la loi du 30 Octobre 1946 ».

Article 9. — Le Directeur tiendra à la disposition de l'A.C. M.L. tous documents justificatifs des dépenses prévues à l'article 3 titre II, fera établir en temps voulu et au nom des adhérents de l'A.A.C.M.L. des reçus correspondant à ces versements et destinés à être joints aux demandes d'exonération à la taxe d'apprentissage.

TITRE IV. — DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention se renouvellera tacitement au début de chaque année scolaire, sauf préavis par lettre recommandée de l'une des deux parties, au plus tard le 31 Juillet de chaque année.

TIMBRE ET ENREGISTREMENT. — Le présent contrat sera soumis aux formalités de timbre et enregistrement. Les frais en résultant seront supportés par l'Association pour l'Apprentissage collectif de la Métallurgie de Lille et environs.

Fait et signé en double à Lille, le 16 Juin 1950.

Signé : GEILLON.

Pour le Maire de Lille,

L'Adjoint délégué :

Ch. LUBREZ.

Enregistré à Lille (A. Adm.)

le 27 Juillet 1950 n° 750, vol. 85^a

Reçu ; Cinq cent soixante quinze francs

ENSEIGNEMENT. — Conservatoire

Arrêté n° 3.601 du 8 Mai 1950

Article 1^{er}. — Sont nommés membres des jurys des concours pour l'année scolaire 1949-1950.

HARMONIE

MM Maurice Soret, chef d'orchestre, 51, rue Négrier, à Lille.
Malaquin, 13, rue Georges Maertens, Lille.
Desenclos, directeur du Conservatoire de Roubaix.
Henri Bouillard, membre de la commission de surveillance du

Conservatoire et directeur de l'école de musique d'Arras,
28, rue du Magasin, Lille.

Marcelin, directeur du Conservatoire de Tourcoing.

SOLFÈGE

- MM. Bernast, artiste musicien, 37, rue d'Antin, Lille.
Vermaere, artiste musicien, 16, rue du Dr Legay. La Madeleine.
- M^{mes} Comyn Taupin, professeur de musique, 43, rue Kléber, Hellemmes.
Levat Stequelbout, professeur de musique, 26, rue Marengo, Lille.
Francine Ruckebusch, 8, avenue Emile Zola, Lille St-Maurice.
Georgette Malbernart, 7, avenue de la Liberté. Mons-en-Barœul.
- M. Henri Deswarte, 17, rue du Général de Gaulle, Mons-en-Barœul.

CHANT

- M^{me} Coïba Devernay, Place Wicar, Lille.
- MM. Houbron, 1, boulevard Papin, Lille.
Lecomte, artiste lyrique, 40, rue de Flers, Mons-en-Barœul
Marichez, directeur de chorale, 6, place Sébastopol.
- M^{me} Fagnien, cantatrice, avenue Jules Guesde, Templemars.
- M^{lle} Camille Ossieur, 29, rue Meurein, Lille.
- MM. Richard Cayez, critique musical à La Voix du Nord.
Morant, président du Choral des XXX, Lille.
Marcelin, directeur du Conservatoire de Tourcoing.

MUSIQUE DE CHAMBRE

- MM. Bouillard, 28, rue du Magasin, Lille.
Bazelis, 12, rue St-André, Lille.
Maurice Soret, chef d'orchestre, 51, rue Négrier, Lille.
Desenclos, directeur du Conservatoire de Roubaix.
Marcelin, directeur du Conservatoire de Tourcoing.
- M^{me} Scrive-Loyer, 19 bd de la Liberté, Lille.
- M. Vercambre, président des Jeunesses musicales, 67, rue Nationale, Lille.

DICTION ET DECLAMATION

- MM. R. Cayez, rédacteur critique musical à « La Voix du Nord »,
Lille.
Maurice Lecomte, 40, rue des Fleurs, Mons-en-Barœul.
M^{mes} Coïba-Devernay, ex-directrice d'Ecole, place Wicar, Lille.
Line Gabriel Signoret à Lille, 28, rue Puébla.
MM. Farcaz, 271, rue des Postes.
Lahousse, 80, rue St-Gabriel, Lille.
Docteur Looten.

PIANO-HARPE

- MM. Henri Bouillard, directeur de l'Ecole de Musique d'Arras, 28,
rue du Magasin, Lille.
Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 12, rue
St-André, Lille.
Malaquin, 13, rue Georges Maertens, Lille.
Scribe Thiriez, 28, rue de l'Arc, Lille.
Marcelin, directeur du Conservatoire de Tourcoing.
Thieffry, 92, rue Masséna, Lille.
Maurice Soret, 51, rue Négrier, Lille (Harpe).
M^{me} Vercambre-Paul, 3, avenue Foch, Marcq-en-Barœul.
M. Desenglos, directeur du Conservatoire de Roubaix.
M^{mes} Mabile de Poncheville, avenue Bel Air, Templemars.
Motte, harpiste à Tourcoing, 7, rue Franklin-Roosevelt.

ORGUE

- MM. Bazelis, membre de la Commission de Surveillance, 12, rue
St-André, Lille.
Wallet, organiste, 7, rue Etienne-Dolet, Lille.
Jean Cau, 45, rue de Bourgogne, Lille.
M. Desenclos, directeur du Conservatoire de Roubaix.
Emile Brande, 44, rue Solférino, Lille.
Bouillard, 28, rue du Magasin, Lille.
Bergerat, 64, rue de Wazemmes, Lille.

VIOLON ET ALTO

- MM. Henri Deswarte, membre de la Commission de Surveillance
du Conservatoire, 17, rue du Général de Gaulle, Mons-
en-Barœul.
Dubocquet, 7, rue Adolphe Casse, Lille-Fives.
Marissal, rue de la Monnaie, Lille.
Le Meitour à Lille, 76, bd de la Liberté.

- Pouchain, 314, rue Gambetta, Lille.
M^{mes} Levat, 26, rue Marengo.
StefanESCO, violoniste à Radio-Lille.
MM. Marcelin, directeur du Conservatoire de Tourcoing.
Cottin, altiste à Douai.

VIOLONCELLE ET CONTREBASSE

- M^{me} Scrive-Loyer Paul, 19 bd de la Liberté, Lille.
MM. Desrousseaux, 278, rue Solférino, Lille.
Monsuez, 11, rue Delcenserie, Marcq-en-Barœul.
Mayaire, 22 bis, rue Gauthier-de-Châtillon, Lille.
Vermaere, 16, rue du Dr Legay, La Madeleine.
Coucke, 110, rue du Molinel.
Comyn, 43, rue Kléber, Hellemmes.
Beaujeu, rue Sadi-Carnot, à Armentières.
M^{lle} Corne, Professeur à Tourcoing, 7, rue Franklin-Roosevelt.

INSTRUMENTS A VENT — CUIVRES

- MM. Tournon, Chef de Musique, rue de Canteleu, Lille.
Hennebelle, 54, rue de la Chaude Rivière, Lille.
Couvreur, à Estaires.
Defer, directeur de l'École de Musique d'Armentières.
Goube, 12, Place Simon Vollant, Lille.
Housieaux, 34, rue du Château, Lille.
Rumpteau, 36, rue Albert Samain, à Lille.
Bernast, 37, rue d'Antin, Lille.
Malaquin, 13, rue Georges Maertens, Lille.
Maurice Leclercq, Professeur au Conservatoire de Roubaix.
François, 10, avenue St-Maur à La Madeleine.
Barthelemy, Chef de musique du 43^e R. I. Citadelle, à Lille.
Lotterie, 80, rue d'Isly, Lille.
Delbart, corniste, 70, rue de Paris, Lille.

BOIS

- MM. Demeyer, Vice-Président de l'Harmonie municipale rue de
Paris, 94, à Lille.
Capelle, 122, rue Meurein, Lille.
Bernast, 37, rue d'Antin, Lille.
Carette Albert, 364, chaussée Fg Forest, Tourcoing.
Ducatillon, Professeur de clarinette au Conservatoire de Tour-
coing.
Bouillard Henri, 28, rue du Magasin, Lille.

Dupuis, rue Léon Gambetta, 110, Lille.

Lotterie, 80, rue d'Isly, Lille.

Malaquin, 13, rue Maertens, Lille.

Geysen, 16, rue de la Bassée, Lille.

Tournon, Chef de musique, 41, rue de Canteleu, Lille.

Barthelemy, Chef de musique, 43^e R. I. Citadelle, Lille.

Dreuille, Chef de musique, à Nœux-les-Mines.

Koza, Professeur au Conservatoire de Musique de Valenciennes, rue d'Artois, Lille.

Rousse, Chef de musique à Le Quesnoy.

Desmarets, Bassoniste à l'orchestre de Radio-Lille.

Article 2. — M. Lannoy, Directeur du Conservatoire, proposera à notre agrément, pour les JURYS de CONCOURS où il le jugera utile, la désignation d'une personnalité de l'extérieur qui prendra la Présidence à ses côtés. Cette nomination et le mode de rétribution feront l'objet d'un arrêté spécial.

Article 3. — Le montant de la vacation allouée aux Membres des Jurys désignés dans le présent arrêté est fixé à 750 frs, le nombre de vacations étant déterminé suivant le temps passé.

Arrêté n° 3.746 du 31 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Geneviève Joy, pianiste, demeurant à Paris, et M. Jean Valcourt, ex-pensionnaire de la Comédie Française demeurant également à Paris, sont nommés respectivement membres des Jurys de Concours des classes de piano et d'Art dramatique.

Article 2. — M^{me} Geneviève Joy et M. Jean Valcourt recevront chacun une vacation de 3.000 francs plus le prix du voyage en chemin de fer et retour en 2^e classe.

Arrêté n° 3.747 du 31 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Germaine Pape, de l'Opéra, demeurant à Paris, et M. Jay, Directeur du Conservatoire de Musique d'Amiens, sont nommés Membres du Jury de concours de la classe de Chant.

Article 2. — M^{me} Germaine Pape et M. Jay recevront chacun une vacation de 2.000 francs plus le prix du voyage en chemin de fer aller et retour en 2^e classe.

Arrêté n° 3.854 du 22 Juin 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 3.601 en date du 8 Mai 1950 nommant les Membres des Jurys de concours pour l'année scolaire 1949-1950 est complété comme suit :

DICTION-DECLAMATION

M. Jean Lou Berger, Télévision (Radio-Lille) 36, boulevard de la Liberté.

PIANO

M. Gaston Bollen, professeur de Piano au Conservatoire National de Nancy, domicilié à Lille, 6, rue du Mélantois et en résidence 28, boulevard d'Inkermann à Neuilly-sur-Seine.

VIOLON ET ALTO

M^{me} Cottin, altiste à l'orchestre de Radio-Lille, domicilié à Douai.

INSTRUMENTS A VENT (Cuivres)

M. Renard, tuba à l'orchestre des Théâtres municipaux de Lille.

Arrêté n° 3.597 du 5 Mai 1950

Article 1. — M. Henri Bouillard est chargé, à titre provisoire pendant la durée de la maladie de M. Robert Lannoy, de l'intérim de la classe d'Harmonie.

Article 2. — M. Henri Bouillard recevra, à ce titre, une indemnité mensuelle fixe non soumise à retenue pour la Caisse des Retraites, de 18.264 francs majorée des indemnités actuellement en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 Avril 1950.

Arrêté n° 3.688 du 16 Mai 1950

Article 1. — L'intérim assuré par M. Henri Bouillard depuis le 18 Avril 1950 prend fin le 3 Mai 1950 au soir.

Arrêté n° 3.818 du 13 Juin 1950

Article 1. — M. Henri Bouillard est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire National de Musique de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.817 du 13 Juin 1950

Article 1. — M. François Caquant est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours préparatoire de piano au Conservatoire National de Musique de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.816 du 13 Juin 1950

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire du Théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

ENSEIGNEMENT. — Ecole des Beaux-Arts

Arrêté n° 3.493 du 3 Avril 1950

Vu notre arrêté 2.708 du 20 Mai 1947 :

Article 1. — M. Lucien Borrewater est nommé membre de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts en remplacement de M. Georges Borrewater, démissionnaire. Ses pouvoirs expireront le 24 Mai 1952.

Arrêté n° 3.494 du 3 Avril 1950

Vu notre arrêté 2.708 du 20 Mai 1947.

Article 1. — M. Maurois, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, est nommé membre de la Commission de surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts en remplacement de M. Baert, démissionnaire. Ses pouvoirs expireront le 24 Juin 1950.

Arrêté n° 3.544 du 21 Avril 1950

Article 1. — Le Grand Prix de la Ville de Lille, attribué pour l'exercice 1949-1950 aux élèves et anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, est fixé à 50.000 francs.

ENSEIGNEMENT. — Dotation Colbrant

Arrêté n° 3.545 du 21 Avril 1950

Article 1. — MM. Deregnacourt et Thibaut sont nommés membres de la Commission de la Dotation Colbrant, en remplacement de MM. Alleman, décédé, et Baert, démissionnaire.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Livres et fournitures classiques

Adjudication en 5 lots de la fourniture des livres classiques, de bibliothèques, de prix etc. aux Ecoles municipales au profit de :

1^{er} Lot - *Livres classiques*. — M. Georges Cambay 7, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme de 3.465.600 frs, rabais de 27 frs 80 % déduit.

2^e Lot - *Cahiers*. — M. Georges Cambay, 7, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme de 2.476.250 francs. Rabais de 29 frs 25 % déduit.

3^e Lot - *Fournitures classiques*. — M. Georges Cambay, 7, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme de 2.895.600 frs rabais de 23 frs 80 % déduit.

4^e Lot - *Matériel d'enseignement*. — M. Georges Cambay, 7, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme de 446.400 frs, rabais de 25 frs 60 % déduit.

5^e Lot - *Livres de Prix*. — La librairie Tassard et C^{ie}, 150, rue Léon Gambetta à Lille, moyennant la somme de 283.000 francs, rabais de 29 frs 25 % déduit.

Conseil municipal n° 1.662 du 24 Janvier 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Avril 1950.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon

Soumissions pour fournitures diverses au Lycée Fénelon, au profit de :

1^o *Pain*. — La Société l'Indépendante, 112, boulevard Montebello à Lille, moyennant la somme approximative de 650.000 frs.

2^o *Bière*. — La Société Masse-Meurisse, 114, rue de la Barre à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

3^o *Viande*. — M. A. Pille, 2, rue du Pôle Nord à Lille, moyennant la somme approximative de 900.000 francs.

4^o *Viande*. — La Société l'Union, 48 bis, rue St-Sébastien à Lille, moyennant la somme approximative de 900.000 francs.

5^o *Charcuterie*. — La Société Jean Caby et C^{ie}, rue de la Gare à St-André, moyennant la somme approximative de 600.000 francs

6^o *Beurre-Fromage*. — M. L. Descamps, 50, rue Louis Delos à Marcq-en-Barœul, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

7° *Epiceries*. — M. H. Gautier, 29, rue Jeanne d'Arc à Lille, moyennant la somme approximative de 350.000 francs.

8° *Epiceries*. — MM. Vandervliet frères, 28, rue A. Mercier à Lille, moyennant la somme approximative de 350.000 francs.

9° *Légumes frais*. — MM. R. et H. Debuisser, 13, rue Masion à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal n° 1.749 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Mai 1950.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Collège Valentine Labbé

Soumission pour fourniture de matériel mécanographique et de mobilier au Collège Technique Valentine Labbé, au profit de M. F. Ducate - Maison Burola - 8, place Philippe Lebon à Lille, moyennant la somme de 278.130 francs.

Conseil municipal n° 1.759 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 19 Mai 1950.

ETAT-CIVIL. — Officier

Arrêté n° 3.513 du 12 Avril 1950

M. Marcel Véroone, Conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'Officier de l'état-civil le Jeudi 13 Avril 1950, à 11 h. 30.

ETAT-CIVIL. — Médecins

Arrêté n° 3.869 du 23 Juin 1950

Article 1. — Le Docteur Pierre Bertin, domicilié à Lille, 99, rue Saint-André, qui, du 9 Juillet au 7 Août 1950 inclus, remplacera le docteur Charles André d'Halluin dans la huitième circonscription, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération et l'arrêté susvisés.

Arrêté n° 3891 du 28 Juin 1950

Article 1. — Le docteur Charles Blond père, domicilié à Lille, 22, rue de Fontenoy qui, du 25 Juin au 17 Juillet 1950 inclus, remplace le docteur Charles Blond fils dans les 3° et 4° circonscriptions, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération et l'arrêté susvisés.

Arrêté n° 3.704 du 17 Mai 1950

Article 1. — Le docteur Robert Dusausoy, domicilié à Lille, 112, rue des Postes, qui, du 18 au 30 Mai 1950 inclus, remplace le docteur Pierre Bertin dans les 1^{re} et 2^e circonscriptions, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération et l'arrêté susvisés.

Arrêté n° 3.764 du 5 Juin 1950

Article 1. — Le docteur André Legrand, domicilié à Lille, 107, rue des Postes, qui, du 4 au 11 Juin 1950 inclus, remplace le Docteur Israël Tajchner dans la 13^e circonscription, recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération et l'arrêté susvisés.

ETAT-CIVIL. — Statistiques de l'année 1949

Naissances : 6.343.

Mariages : 1.798.

Divorces : 255.

Décès : 3.349.

EXPOSITIONS. — Marché aux fleurs

Arrêté n° 3.543 du 21 Avril 1950

Article 1. — Le Grand Marché aux Fleurs organisé par la Société d'Horticulture du Nord de la France se tiendra sur la place du Général de Gaulle, côté Est, du 26 au 29 Avril inclus.

Article 2. — A partir du 25 Avril, à 13 heures, jusqu'au 29 Avril inclusivement, toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite dans la partie de la place du Général de Gaulle susvisée ainsi que dans la rue des Sept Agaches.

Article 3. — La circulation sera déviée par la place du Théâtre côté de la Nouvelle Bourse et la rue de la Bourse.

FETES. — Commission extra-municipale

Arrêté n° 3.649 du 15 Mai 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. le Docteur Duterne, adjoint au Maire, membres de la Commission Extra-municipale des fêtes :

- MM. Decamps, adjoint au Maire ;
Hennebelle, adjoint au Maire ;
Maire, adjoint au Maire ;
M^e Martinache, adjoint au Maire ;
MM. Dubois, Conseiller municipal ;
Hamy, Conseiller municipal ;
Leroy, Conseiller municipal.
- MM. Bultez, Président de l'Union des Commerçants de la rue Nationale et de la place de Strasbourg, 56, rue Nationale.
Bureau, Président du Groupement des Commerçants des rues Esquermoise, Royale et adjacentes, 5, rue Esquermoise
Lucas, Président de l'Union des Commerçants de la rue des Ponts de Comines, 20, rue des Ponts de Comines.
Monnard, Secrétaire de l'Union des Commerçants de la rue Neuve, 15, rue Neuve.
M. Dransart, Président de l'Union des Commerçants de la rue de Paris, 34, rue de Paris.
Delerine, Secrétaire général de l'Union des Commerçants de la rue Jules Guesde, 69, rue Jules Guesde.
Jean Cibié, Président de l'Union des Commerçants de la rue des Postes, des rues adjacentes et de la place Sébastopol, 120, rue Paul Lafargue.
Wattelle, Président de l'Union des Commerçants de la rue de Flandre, 73, rue de Flandre.
Raille, Président du Groupement des Commerçants du quartier de la Bourse, 49, rue Grande Chaussée.
Mairesse, Président de l'Union des Commerçants de la rue de Tournai, 67, rue de Tournai.
Albert Treffel, Président de l'Union des Commerçants du quartier Saint-Sauveur, 16, rue des Augustins.
Brice, Président de l'Union des Commerçants de Moulins-Lille, 9, rue Froissart.
Oscar Hermez, Président de l'Union des Commerçants de la rue de Béthune, 43, rue Jean Bart.
Hoflack, Président du Groupement des Commerçants du Vieux Lille, 48, rue de la Monnaie.
Achille Van Hecke, Président de l'Union des Commerçants

de la rue d'Iéna, des places Verte et des Quatre Chemins, 44, rue d'Austerlitz.

MM. Linskens, Secrétaire de l'Union des Commerçants et Artisans des Bois Blancs, 2, rue Surcouf.

Rousselle, Président de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta, 68, rue Léon Gambetta.

Spriet, Président de l'Union des Commerçants de la rue Faidherbe, 43, rue Faidherbe.

Duguiot, Trésorier général du Comité du Commerce et des Fêtes de Fives, 72, rue Pierre Legrand.

Roggeman, Président du Comité des Fêtes des rues du Long Pot et adjacentes, 79, rue du Long Pot.

Parisis, Président du Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice, 31, rue de la Cité.

Messenger, Président du Comité du Commerce et des Fêtes du Quartier de Fives Mont de Terre, 70, 72, rue Mattéotti.

Lucidarme, Président du Groupement « Les Amis de Pellevoisin-Rouges-Barres », 118, rue du Bois.

Van Audenhove, Représentant l'Union des Commerçants de l'Avenue de Dunkerque, 207, avenue de Dunkerque.

Goudaert, Président de la Chambre de Commerce, 48, rue Faidherbe.

Housieux, Président de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, 36, rue du Château.

Exbrayat, 76 bis, rue Nationale.

Grangeon, Président de l'Harmonie municipale.

Masson, 303, rue Léon Gambetta.

Morant, Président du Choral des XXX, Palais de la Bière, place de Béthune.

Van den Heede, Président de l'Union des Chanteurs, 111, rue du Faubourg de Roubaix.

Bomart, Président de la Grande Fanfare de Fives, 118, rue Pierre Legrand.

Dehout, Président du Club Orphéonique de Fives, 47, rue Dupuytren.

Coquart, Président de la Symphonie Lalo, 12, rue de Rouen.

Muller, Président du Cercle Symphonique Saint-Saëns, 39, rue de la Bassée.

- MM. Delhayé, Président du Club des Vingt, 27, rue des Buisseries.
Durand, Président de la Symphonie Baggio, 3, rue de la Paix d'Utrecht.
Six, Président de la Musique des Anciens Prisonniers de Guerre, 100, rue Gambetta à Thumesnil.
Thiry, Représentant des Hôteliers, 15, place de la Gare.
Morelle, Président du Syndicat des Cafetiers et Débitants de Boissons, 23, rue d'Inkermann.
Le Président de la Société municipale de Gymnastique Hôtel de Ville.
Henno, Président de la Section de Football du L.O.S.C., 5, rue de Lannoy.
Krestzschmar, Président de la Section de Basket-ball du L.O.S.C., 6, rue de Béthune.
Sergeant, Président de la Ligue des Flandres d'Athlétisme, 123, rue Nationale.
Carlier, Vice-Président du Comité Régional des Flandres de Boxe, 1, rue de Roubaix.
Georges Vyt, Président du Comité Régional des Flandres de Cyclisme, 39, rue Nicolas Leblanc.
Screder, Moniteur de la Société de Gymnastique de Fives-Saint-Maurice, 4, rue des Girondins.
Jean Clairé, Directeur Régional des Sociétés d'Auteurs, 23, rue d'Amiens.
Vandewoorde, Juge au Tribunal de Commerce.
Paul Ronse, 27, rue d'Artois.
Vallin, Président de la Ligue du Nord de Football-Association 32, rue Anatole France.
Grassin, Secrétaire du Comité d'Entente des Associations Lilloises de Mutilés, d'Anciens Combattants, et d'Anciens Militaires, 29, rue des Ponts de Comines.
Reubrez, Publiciste, 18, rue François de Badts, La Madeleine.

Article 2. — M. le Chef du Service des Fêtes et Cérémonies Publiques est chargé des fonctions de Secrétaire de ladite Commission.

FETES NATIONALES

Arrêté n° 3.643 du 13 Mai 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de la Fête de Jeanne d'Arc qui sera célébrée le Dimanche 14 Mai 1950, à l'Eglise Saint-Maurice.

Article 1. — Par dérogation à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux, le stationnement des voitures sera interdit, face à l'Eglise Saint-Maurice, dimanche 14 Mai 1950 de 11 h. 30 à 12 h., pendant le défilé et l'entrée des Autorités.

FETES SPORTIVES

Arrêté n° 3.531 du 19 Avril 1950

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits le jeudi 18 Mai 1950, de 9 h. 30 à 12 h. sur la chaussée centrale du boulevard Jean Baptiste Lebas.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par les chaussées latérales dudit boulevard.

Arrêté n° 3.595 du 5 Mai 1950

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, Dimanche 7 Mai, de 13 à 19 heures, dans les voies ci-après : Avenue Mathias Delobel, Cuvier, Allée des Marronniers, Avenue du Petit Paradis et Avenue de Soubise (dans la partie comprise entre l'avenue Mathias Delobel et la limite du territoire).

Arrêté n° 3.887 du 28 Juin 1950

Considérant qu'il importe de faciliter l'organisation du Concours fédéral de Jeu de Boules qui se déroulera, place Déliot, les 1^{er} et 2 Juillet 1950.

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, le Samedi 1^{er} Juillet à partir de 15 heures et le Dimanche 2 Juillet, dans l'allée centrale de la place Déliot.

FETES D'INITIATIVE PRIVEE

Arrêté n° 3.496 du 3 Avril 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents qui pourraient résulter de l'affluence de foule que provoquera la Foire aux

antiquités dite « Marché aux puces » organisée le 18 Mai 1950, dans les rues Saint-Sauveur et Gustave Delory.

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite, le 18 Mai 1950, de 0 heure à 14 heures dans la rue Gustave Delory, partie comprise entre la rue Saint-Sauveur et la rue de Paris.

Article 2. — La circulation des véhicules sera déviée, d'une part : par les rues Saint-Sauveur et des Augustins, et d'autre part : par la rue de Paris.

Arrêté n° 3.520 du 14 Avril 1950

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pendant l'occupation temporaire réalisée par le kiosque à musique qui sera installé à l'occasion du Centenaire de la Grande Fanfare de Fives au débouché des rues Malsence et Bourjemois vers la rue Pierre Legrand.

Article 1. — La circulation de tous les véhicules :

1° en provenance des rues Malsence et Bourjemois vers la rue Pierre Legrand.

2° en provenance de cette rue, vers les rues Malsence et Bourjemois, sera interdite du 21 au 24 Avril inclus.

Article 2. — Pendant cette période la circulation des véhicules sera déviée par les rues Dubrunfaut et Massenet.

Arrêté n° 3.909 du 29 Juin 1950

Vu le programme des fêtes organisées par le Comité du Commerce et des Fêtes de Fives.

Article 1. — La circulation de tous les véhicules sera interdite, du 1^{er} au 3 Juillet 1950, rue Philadelphie dans la partie située entre la rue Pierre Legrand et la rue Rubens.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par la rue Rubens.

FINANCES. — Dépenses

Arrêté n° 3.872 du 26 Juin 1950

Vu l'instruction générale des finances du 20 Juin 1859, article 993 ;

Vu le décret du 9 Juin 1947 étendant aux départements et communes de plus de 10.000 habitants les dispositions du décret du 11 Octobre 1946 qui disposent notamment que lorsqu'un service de l'Etat, des Départements et des Communes groupe plus de 25 agents dont les émoluments sont payables en espèces, le montant de ces émoluments peut être versé par le comptable payeur entre les mains et sur la seule signature d'un agent habilité par le chef de service ;

Vu nos arrêtés antérieurs fixant la liste des agents chargés du paiement des traitements en espèces du Personnel municipal ;

Article 1. — Nos arrêtés susvisés sont modifiés comme suit :

Noms	Désignation des services pris en charge
Titulaire : Dubar Maurice - Commis d'Administration.	Secrétariat Général. Contentieux. Office municipal du logement.
Suppléant : Rossé Paul - Rédacteur.	
Titulaire : Lemaire Gaston - Commis d'Administration.	Economat. Halles Centrales (y compris le personnel chargé de la collecte des droits de place).
Suppléant : Desmidt André - Commis d'Administration.	Entrepôts. Abattoirs (Inspection sanitaire des denrées alimentaires - personnel chargé de la perception des droits). Personnel chargé de l'entretien. Pesage. Brigade sanito-financière.
Titulaire : Confrère Maurice - Commis d'ordre et de comptabilité.	<p style="text-align: center;"><i>1^{re} Division</i></p> 1 ^{er} Bureau - Administration Générale. 2 ^e Bureau - Elections - Affaires Militaires. 3 ^e Bureau - Dactylographie. 4 ^e Bureau - Courrier, Archives.
Suppléant : Barbe André - Commis d'ordre et de comptabilité.	
Titulaire : Ledoux Richard - Commis d'ordre et de comptabilité.	<p style="text-align: center;"><i>2^e Division</i></p> 1 ^{er} Bureau - Etat-Civil. 2 ^e Bureau - Fêtes et enquêtes. 3 ^e Bureau - Assistance, jardins d'enfants, vestiaire municipal.
Suppléant : Bonnet Edmond - Commis d'Administration.	

Noms	Désignation des services pris en charge
Titulaire : Collette Adelson - Conservateur de cimetièrè. Suppléant : Mestag Gaston - Conservateur de cimetièrè.	Cimetièrè du Sud. Cimetièrè de l'Est.
	<i>3^e Division</i>
Titulaire : Delattre Pierre - Commis d'Administration.	Bureau du Chef de Division. 1 ^{er} Bureau.
Suppléant : Carlier Victor - Commis d'ordre et de comptabilité.	2 ^e Bureau. 3 ^e Bureau. 4 ^e Bureau.
	<i>4^e Division</i>
Titulaire : Harvin Pierre - Commis d'Administration.	Education physique. 1 ^{er} Bureau (y compris le personnel des écoles maternelles et élémentaires).
Suppléant : Deflandre Gas- ton - Commis d'ordre et de comptabilité.	Bibliothèque. Archives anciennes. 2 ^e Bureau. Collège Moderne Jean Macé. Personnel administratif des services rat- tachés à la Division.
Titulaire : Bosier Georges - Commis d'Administration.	Ecole des Beaux-Arts. Conservatoire.
Suppléant : Capy Joseph - Commis d'Administration.	Ecole Régionale d'Architecture.
Titulaire : Quin Lucien - Commis d'Administration.	Palais des Beaux-Arts. Musée d'Histoire Naturelle.
Suppléant : Leroy Marcel - Contremaître.	Musée Commercial et Industriel. Musée de Géologie.
Titulaire : Lemahieu Solan- ge - Rédactrice.	Théâtres Municipaux.
Suppléant : Tricoit Fidèle - Commis d'Administration.	
Titulaire : Querey Geor- gette - Expéditionnaire.	
Suppléant : Dehove Colette - Professeur de Dessin.	Collège Technique Valentine Labbé.
Titulaire : De Caluwe Elie - Chef de Bureau.	
Suppléantes : Hennuyer Ray- monde - Dactylographe ; Decourcelle Noémie : Dac- tylographe.	Collège Technique Baggio. Collège Moderne Franklin.
Titulaire : Verstiggelen Al- fred - Expéditionnaire.	
Suppléant : Berat Lucienne - Commis d'ordre et de comptabilité.	3 ^e Bureau (Caisse des Ecoles).

Noms	Désignation des services pris en charge
	<i>5^e Division</i>
Titulaire : Mahieu Georges - Commis d'Administration.	1 ^{er} Bureau. Bains Liberté. Bains Moulins-Lille. Bains Sarrazins. Bains Maracci.
Suppléant : Delesalle Arthur - Commis d'ordre et de comptabilité.	2 ^e Bureau. Crèches. 3 ^e Bureau. Laboratoire Municipal. Service de la Désinfection. Sapeurs-Pompiers.
Titulaire : Lesschaeve Henri - Lieutenant.	
Suppléant : Masse Théodore - Sergent-Chef.	

Travaux Municipaux.

	<i>Services Techniques.</i>
Titulaire : Bontinck Albéric - Commis d'Administration.	Bureau de l'Ingénieur en Chef. Bureau d'études et de dessin. Urbanisme et gestion des biens
Suppléant : Alleweireldt Robert - Commis d'Administration.	
	<i>Voie Publique.</i>
	Bureau du Chef de Section. Contrôle de voirie. Travaux de voirie. Eclairage et signalisation.
	<i>Service de l'Architecture.</i>
	Bureau de l'Architecte en Chef. Bureau d'Architecture. Bureau de la vérification. Dommages de guerre.
	<i>Entretien des Bâtiments Communaux.</i>
Titulaire : Levrague Jules - Contremaître.	Bureau de l'Ingénieur, Chef de Section. Installations électriques et téléphoniques. Installations Thermiques et Mécaniques. Personnel du Service de l'exécution des Travaux en Régie. Personnel chargé de l'entretien de l'Hôtel-de-Ville.
Suppléant : Blandel André - Commis d'ordre et de comptabilité.	
Titulaire : Carlier Adolphe - Commis d'ordre et de comptabilité.	Services Publics. Bureau du Chef de Section. Service des Eaux.
Suppléant : Brousmiche Victor - Rédacteur Principal.	Services concédés.

Noms	Désignation des services pris en charge
	<i>Voie Publique.</i>
Titulaire : Duparcq Henri - Commis d'Administration.	Pavage. Egouts.
Suppléant : Dutrieux Paul - Commis d'ordre et de comptabilité.	Promenades et Jardins. Conduite des travaux d'entretien des Bâti- ments communaux. Allocations familiales au personnel de la propreté publique et transports muni- cipaux. Indemnités diverses et rappels.
	<i>Services Publics.</i>
Titulaire : Hibon Pierre - Commis d'Administration.	Propreté publique et transports muni- cipaux, à l'exception des allocations familiales perçues par les épouses, des indemnités diverses, des rappels, qui continueront à être payés par M. Du- parcq.
Suppléant : Haelters Pierre - Surveillant de travaux à la Propreté publique.	

Arrêté n° 3.766 du 5 Juin 1950

Article 1. — L'article 1^{er} de l'arrêté n° 853 du 23 Janvier 1946 est modifié comme suit :

Sont nommés régisseurs de dépenses :

.....
M. Marquis, Directeur adjoint du Service des Jardins, pour le paiement des menues dépenses occasionnées pour les besoins de son service, une somme de 6.000 francs sera mise à sa disposition.

En cas d'absence M. Marquis sera remplacé par M. Mille Commis principal d'ordre et de comptabilité.

Article 2. — Il n'est rien modifié aux autres dispositions de votre arrêté.

Arrêté n° 3.660 du 16 Mai 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 121 du 5 Décembre 1947 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 2. — M. Régibo Raymond, rédacteur au Service de la Famille est nommé Régisseur chargé, sous la surveillance de M. le Receveur municipal, du paiement des secours aux détresses cachées.

Article 3. — Une somme de 30.000 frs sera, à cet effet, mise à la disposition de M. Régibo.

Article 4. — M. Régibo devra rapporter tous les mois les justifications d'emploi du montant de son avance — reçus acquittés —. Il tiendra un livre de Caisse sur lequel devront figurer en recette les avances qui lui ont été consenties et en dépense les paiements effectués, par ordre de date. Ces livres ainsi que le numéraire et les justifications devront être présentés à M. le Receveur municipal à toute réquisition.

Article 5. — En cas d'absence, M. Régibo sera remplacé par M^{me} Cerf, employé au service de la Famille.

Article 6. — En raison du peu d'importance des opérations M. Régibo est dispensé de fournir un cautionnement.

Article 7. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.781 du 7 Juin 1950

Vu les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 3.601 en date du 8 Mai 1950.

Article 1. — En vue de permettre le paiement des vacations à régler aux Membres des Jurys de Concours de fin d'année du Conservatoire de Musique et de Déclamation, une avance de Cinquante Mille Francs sera versée à M. Robert Lannoy, Directeur du Conservatoire, à charge par lui de déposer les pièces justificatives des dépenses dans le délai de 15 jours qui suivra la fin des examens.

Arrêté n° 3.783 du 9 Juin 1950

Article 1. — En vue de permettre le paiement des prix attribués par la Ville aux Sociétés prenant part aux jeux populaires organisés à l'occasion des Fêtes Communales des 18 et 19 Juin et le règlement des divers frais d'organisation, une avance de Cent quatre vingt mille francs sera consentie à M. Gérard Lava, Chef du Service des Fêtes, à charge par lui de déposer des justifications de dépenses dans le délai de trois semaines.

FINANCES. — Recettes

Arrêté n° 3.523 du 15 Avril 1950

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au c/ « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1950.

Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, rue A. Carrel	5.104.000
Eglise St-Vincent de Paul, place Déliot	21.120
Ecole Turgot Renan, rue du Général de Wett	98.580
	<hr/>
Total	5.223.700

Arrêté n° 3.497 du 3 Avril 1950

Article 1. — M. le Directeur du Collège Technique de Garçons, est nommé régisseur de recettes, chargé sous la direction et la surveillance de M. le Receveur municipal, de la perception du produit de la vente des travaux exécutés par les élèves de l'établissement.

Article 2. — Toutes les recettes faites par les régisseurs doivent donner lieu à la délivrance de quittances extraites de journaux à souches pris en charge à la Recette municipale.

Article 3. — Le régisseur est tenu d'effectuer le dernier jour de chaque mois à la Recette municipale, le versement des sommes encaissées.

Les chèques bancaires doivent être versés à la Recette municipale, le jour même de leur réception.

Article 4. — Les versements devront être appuyés de relevés détaillés, arrêtés et certifiés par le régisseur et établis en double expédition, dont une devra parvenir à la Recette municipale, par l'intermédiaire de la Trésorerie générale. Ces états devront comporter les renseignements suivants :

- Date et numéro de la quittance à souche délivrée ;
- Nom et adresse de la partie versante ;
- Détail des fournitures effectuées ;
- Montant de la recette.

Article 5. — M. le Directeur du Collège Technique de Garçons, est dispensé de verser un cautionnement

Arrêté n° 3.498 du 3 Avril 1950

Article 1. — M^{me} la Directrice du Collège Technique de Filles, est nommée Régisseur de recettes, chargée sous la direction et la surveillance de M. le Receveur municipal de la perception du produit de la vente des travaux exécutés par les élèves de l'établissement.

Article 2. — Toutes les recettes faites par les régisseurs doivent donner lieu à la délivrance de quittances extraites de journaux à souches pris en charge à la Recette municipale.

Article 3. — Le régisseur est tenu d'effectuer le dernier jour de chaque mois à la Recette municipale, le versement des sommes encaissées.

Les chèques bancaires doivent être versés à la Recette municipale, le jour même de leur réception.

Article 4. — Les versements devront être appuyés de relevés détaillés, arrêtés et certifiés par le régisseur et établis en double expédition, dont une devra parvenir à la Recette municipale, par l'intermédiaire de la Trésorerie générale. Ces états devront comporter les renseignements suivants :

- Date et numéro de la quittance à souche délivrée ;
- Nom et adresse de la partie versante ;
- Détail des fournitures effectuées ;
- Montant de la recette.

Article 5. — M^{me} la Directrice du Collège Technique de Filles est dispensée de verser un cautionnement.

Arrêté n° 3.740^{bis} du 30 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Pauline Dujardin, chef du 2^e bureau de la 5^e division, est nommée régisseur de recettes, chargée de l'encaissement, sous la surveillance de M. le Receveur municipal, des sommes dues à la Ville pour frais de transport des malades en voiture d'ambulance.

Article 2. — Toutes les recettes faites par le Régisseur doivent donner lieu à la délivrance de quittances extraites d'un journal à souche remis par M. le Receveur municipal. Les quittances d'un montant supérieur à 10 frs doivent être timbrées.

Article 3. — Le régisseur doit verser à la Recette municipale tous les 10 jours le montant de ses recettes.

Chaque versement doit être accompagné d'un bordereau récapitulatif dûment certifié.

Article 4. — Des état décomptés certifiés par le régisseur seront établis en double expédition dont une devra parvenir à la Recette municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie générale.

Article 5. — Le régisseur est tenu de réaliser un cautionnement de 40.000 francs (quarante mille francs). Ce cautionnement peut être constitué en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou par voie de garantie de l'Association Française de cautionnement mutuel.

Article 6. — En cas d'absence, M^{me} Dujardin sera remplacée par M^{me} Bernard, commis-secrétaire à la 5^e division.

Article 7. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

FOIRE COMMERCIALE. — Mesures d'ordre

Arrêté n° 3.596 du 5 Mai 1950

Article 1. — Le stationnement des camelots, marchands de toute nature et démonstrateurs est interdit, pendant la durée de la Foire Commerciale :

Rue de Tournai, rue du Faubourg de Tournai (R. N. 41), avenue Julien Destrée, avenue du Président Hoover, rue Louis Dupied, boulevard du Maréchal Vaillant, rue Georges Lefèvre, rue Paul Duez et à l'intérieur de l'espace circonscrit par ces voies.

Arrêté n° 3.750 du 2 Juin 1950

Article 1. — La distribution des tracts et prospectus de toute nature est interdite, pendant la durée de la Foire Commerciale :

Rue du Faubourg de Tournai (R. N. 41), avenue Julien Destrée, avenue du Président Hoover, rue Louis Dupied, boulevard du Maréchal Vaillant, rue Georges Lefèvre, rue Paul Duez et à l'intérieur de l'espace circonscrit par ces voies, ainsi que rue de Tournai

Arrêté n° 3.773 du 6 Juin 1950

Article 1. — Pendant la durée de la Foire Commerciale du 10 au 25 Juin 1950, les mesures spéciales de police visant la circulation des véhicules seront les suivantes :

1 — *Circulation.*

La circulation se fera à sens unique :

a) rue de Tournai à partir de l'avenue Charles Saint-Venant et en direction de la Foire Commerciale ;

b) boulevard Louis XIV prolongé, du boulevard du Président Hoover vers le boulevard Louis XIV.

2 — *Stationnement.*

A — Le stationnement des véhicules est interdit :

a) Boulevard Louis XIV prolongé et boulevard Louis XIV côté des numéros pairs, partie comprise entre la rue Kléber et le boulevard du Maréchal Vaillant. Toutefois, les voitures de démonstration des firmes d'automobiles exposant à la Foire pourront stationner, boulevard Louis XIV prolongé, côté Nord ;

- b) avenue Eugène Varlin ;
- c) boulevard du Maréchal Vaillant entre le boulevard Louis XIV et la rue Georges Lefèvre, chaussée Est ;
- d) rue Georges Lefèvre ;
- e) boulevard du Président Hoover, entre la rue Georges Lefèvre et l'entrée de la Foire Commerciale ;
- f) boulevard Emile Dubuisson ;
- g) rue Charles Debierre, entre le boulevard Emile Dubuisson et la rue Paul Duez ;
- h) rue Paul Duez ;
- i) avenue Julien Destrée ;
- j) rue Frédéric Mottez, côté des numéros impairs ;
- k) rue Kléber, côté des bâtiments des Arts et Métiers.

B — Un stationnement sera réservé aux taxis, boulevard du Président Hoover, chaussée Ouest entre la rue Georges Lefèvre et le boulevard Louis XIV prolongé, l'avant tourné vers cette dernière voie.

Dispositions spéciales aux autocars :

Par dérogation à l'arrêté en date du 6 Novembre 1948 et pendant la durée de la Foire Commerciale seulement, les autocars faisant exclusivement le transport de personnes à destination de la dite Foire devront se conformer aux prescriptions ci-après :

I — Les autocars venant du boulevard Louis XIV débarqueront leurs voyageurs avenue Eugène Varlin, côté du groupe Gustave Delory.

II — Les autocars venant de la Gare par la rue de Tournai débarqueront leurs voyageurs, boulevard Emile Dubuisson, chaussée Ouest.

III — Les autocars venant de Fives débarqueront leurs voyageurs entre le boulevard Emile Dubuisson et l'avenue Julien Destrée.

Les autocars ne pourront ensuite stationner que :

- a) boulevard Emile Dubuisson, sur le terrain bordant à l'Est le dit boulevard et la rue du Faubourg de Tournai ;
- b) rue Frédéric Mottez, côté numéros pairs, l'avant tourné vers le boulevard Louis XIV.

FOIRES — KERMESSES — BRADERIES

Arrêté n° 3.512 du 8 Avril 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents susceptibles

de résulter des mouvements de foule que provoque la Braderie organisée rue Léon Gambetta le lundi de Pâques :

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, le lundi 10 Avril de 0 heure à 14 heures dans la rue Léon Gambetta.

Arrêté n° 3.506 du 6 Avril 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attire la Braderie des rues du Long Pot et adjacentes :

Article 1. — Toute circulation à l'exception de celle des piétons, sera interdite le Lundi 10 Avril 1950, de 8 heures à 14 heures, dans la rue du Long Pot, partie comprise entre la rue Pierre Legrand et le boulevard de l'Usine.

Arrêté n° 3.840 du 16 Juin 1950

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits le Lundi 19 Juin, de 0 heure à 14 heures dans la rue de Paris.

Arrêté n° 3.658 du 16 Mai 1950

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite, le 18 Mai 1950, de zéro heure à 14 heures, dans la rue de Philadelphie, partie comprise entre les rues Raspail et Pierre Legrand.

Article 2. — La circulation des véhicules sera déviée dans les deux sens, par les rues de Philadelphie, Raspail, du Bois d'Annapes, Pierre Legrand.

Arrêté n° 3.718 du 25 Mai 1950

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite le Lundi 29 Mai de 0 heure à 14 heures, dans la partie de la rue Pierre Legrand comprise entre les rues de Belle Vue et Bohin.

Article 2. — La circulation des véhicules sera déviée par les rues Bernard Palissy, Bernos, de Lannoy, Louis Christiaens et Bohin.

GUERRE. — Armée active

Formation de la classe 1951

Nombre de jeunes hommes domiciliés à Lille, appelés à participer aux opérations du Conseil de Révision : 1.616.

Répartition dans les divers cantons :

Nord : 56.
Nord-Est : 230.
Est : 89.
Sud-Est : 36.
Sud : 251.
Sud-Ouest : 342.
Ouest : 46.
Centre : 566.

Formation de la classe 1952

Nombre de jeunes hommes domiciliés à Lille, appelés à participer aux opérations du Conseil de Révision : 1.552.

Répartition dans les divers cantons :

Nord : 43.
Nord-Est : 160.
Est : 78.
Sud-Est : 33.
Sud : 211.
Sud-Ouest : 302.
Ouest : 27.
Centre : 698.

HABITAT. — Permis de construire

Arrêté n° 3.802 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Renée KUHN demeurant à Lille, 1, rue d'Anvers et concernant les travaux ci-après : transformation de façade, 1, rue d'Anvers :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Kuhn pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 3.837 du 15 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Charles Lejeune demeurant à Lambersart, 18, rue Auguste Bonte et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation rue des Bois-Blancs :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lejeune pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

La fosse d'aisances sera en tous points conforme aux prescriptions du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 c/m, prolongé jusqu'au dessus du toit principal.

Arrêté n° 3.838 du 15 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Robert Mons demeurant à Lille, 59, rue Delphin Petit et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation rue des Bois Blancs :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Mons pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

Les indications manuscrites portées sur les plans devront être respectées. La ventilation de la fosse d'aisances sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 cm prolongé jusqu'au dessus du toit principal.

Arrêté n° 3.839 du 15 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Louis Dubuisson, demeurant à Lomme 177, avenue la Lilloise et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation rue des Bois Blancs.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Dubuisson pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° Les indications manuscrites portées sur le plan devront être respectées ;

2° La cuisine sera pourvue d'une hotte ou d'un appareil respirateur de buées ;

3° La ventilation de la fosse d'aisances sera assurée par un tuyau, d'un diamètre au moins égal à 16 cm, prolongé jusqu'au dessus du toit.

Arrêté n° 3.794 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Le francq, demeurant à Wattignies 25, rue du Général de Gaulle. et concernant les travaux ci-après : transformation et revêtement de façade, 80, rue Boucher de Perthes :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lefrancq pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 3.793 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Willard demeurant à Lille, 97, rue Brûle Maison et concernant les travaux ci-après : Revêtements de façade, 97, rue Brûle Maison :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Willard pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 3.836 du 15 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Emile Bataille, demeurant à Lille, 42, rue Ratisbonne, et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation rue du Capitaine Michel :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Bataille pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° Les prescriptions de l'arrêté d'alignement ainsi que la marge de reculement seront respectées ; 2° la clôture sur rue sera constituée par un mur bas d'une hauteur maximum de 0 m. 80 avec grille au-dessus et haie d'arbustes verts en arrière ; 3° la fosse septique sera conforme en tous points aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925 (annexes VII et VIII du règlement sanitaire départemental) ; 4° la cuisine sera pourvue d'une hotte ou d'un appareil aspirateur de buées ; 5° la cave n° 1 sera éclairée et ventilée directement par un soupirail de 8 dm² de section ; 6° la croisée de la chambre 5 devra présenter une section ouvrante au moins égale au 1/6 de la surface de la dite pièce ; 7° la salle d'eau sera pourvue d'un tuyau de ventilation indépendant de celui d'échappement des gaz de combustion du chauffe-eau ; 8° la ventilation de la fosse septique sera prolongée jusqu'au dessus du toit principal ; 9° les souches des tuyaux de fumée seront arasées à plus de 0 m. 40 du faitage et l'échappement de chaque tuyau sera indépendant, pour éviter le siphonnage ; 10° la partie vitrée de la porte extérieure de la salle de séjour aura une surface minimum de 3 m² 35.

Arrêté n° 3.790 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Gérard Vandendriessche, demeurant à Lambersart, 156, avenue Sainte-

Cécile et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation angle des rues de Cronstadt et du Chevalier de l'Espinar .

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Vandriessche pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° La fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental.

2° Le soubassement, en façade, aura une hauteur de 0 m. 70 au minimum. Les bandeaux de ciment seront supprimés ; un listel saillant à hauteur de solivage haut du premier étage sera établi sur toute la longueur développée de la façade.

Arrêté n° 3.834 du 15 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Emile Daussy, demeurant à Lille, 25, rue du Transvaal et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation rue du Faubourg des Postes :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Daussy pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

L'emplacement de la toilette future sera réduit pour permettre la ventilation et l'éclairage directs du palier du premier étage.

Arrêté n° 3.835 du 15 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Paul Huyghe, demeurant à Lille, 48, rue du Pôle Nord et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation, rue du Faubourg des Postes :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Huyghe pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° Le plan sera inversé pour obtenir les propects de 4 mètres en façade postérieure pour les croisées de la cuisine et de la chambre sise au-dessus ;

2° Les indications manuscrites portées sur les plans devront être respectées ;

3° La ventilation de la fosse d'aisances sera assurée par un tuyau, d'un diamètre au moins égal à 16 cm prolongé jusqu'au-dessus du toit principal.

Arrêté n° 3.799 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M Marcel Cazier demeurant à Lille, 48, rue Masséna et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation rue Gassendi :

Article 1. — Le permis de construire est accordée à M. Cazier pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° Les prescriptions de l'arrêté d'alignement en date du 26 Avril 1950 seront observées ;

2° — La fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 cm., prolongé jusqu'au-dessus du toit.

3° La salle de bains sera pourvue d'une conduite d'évacuation des gaz.

Arrêté n° 3.885 du 27 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. André Dumortier demeurant à Lille 13, place Simon-Vollant et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation, rue Hippolyte Lefebvre :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Dumortier pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

Afin de permettre l'éclairage et la ventilation directe sur l'extérieur du palier et de l'escalier l'importance de la toilette future sera diminuée.

Arrêté n° 3.803 du 13 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Ehret, Directeur de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, demeurant à Lille, 85, rue Nationale, et concernant les travaux ci-après : Agrandissement et transformation d'un immeuble à usage de banque, 101, rue de l'Hôpital Militaire :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Ehret pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° Les façades actuelles avec leurs grandes portes en charpente, ferronneries anciennes, seront respectées (monument historique) ;

2° une ventilation permanente et rationnelle sera prévue pour tous les locaux, bureaux et archives ;

3° la fosse septique sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925 (annexes VII et VIII du règlement sanitaire départemental).

Arrêté n° 3.792 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Philippe Motte, demeurant à Lille, 76, rue d'Isly et concernant les travaux ci-après : Revêtement de façade, 76, rue d'Isly :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Motte pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 3.796 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Maurice Labesse, demeurant à Lille, 27, rue Jean-Jaurès et concernant les travaux ci-après : Transformation de la façade du rez-de-chaussée 27, rue Jean-Jaurès :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Labesse pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après : La ventilation de la cave par le seuil sera maintenue.

Arrêté n° 3.801 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par MM Aerts frères, gérants des Etablissements Primartis demeurant à Lille, 263, rue Léon Gambetta et concernant les travaux ci-après : transformation de façade et agrandissement d'un magasin, rue Léon Gambetta n° 263 :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à MM. Aerts Frères pour les travaux décrits dans la demande qu'ils ont présentée.

Arrêté n° 3.789 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Hollebecq Arthur, demeurant à Lille, 7, place Madeleine-Caulier et concernant les travaux ci-après : Transformation de la façade du rez-de-chaussée, 7, place Madeleine-Caulier :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Hollebecq pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

La surface de la croisée sera au moins égale au $1/6^{\circ}$ de la superficie de la pièce qu'elle éclaire.

Arrêté n° 3.804 du 13 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Michel Delculerie demeurant à Lille, 38, rue Michel Ange et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation, 39, rue Michel-Ange :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Delculerie pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° Les prescriptions de l'arrêté d'alignement en date du 6 Mai 1950 seront observées ;

2° La fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 cm, prolongé jusqu'au dessus du toit ;

3° Toutes les chambres ou pièces habitables seront pourvues d'un conduit de fumée ;

4° Le sol de l'emplacement de la douche sera pourvu d'un système d'écoulement des eaux.

Arrêté n° 3.886 du 27 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Eugène Duriez, demeurant à Lille 240, rue Abélard et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation rue Michel-Ange :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Duriez pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous

réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° La fosse d'aisances sera en tous points conforme aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 cm prolongé jusqu'au dessus du toit.

2° La salle d'eau comprendra un emplacement pour poste de douches avec sol et écoulement appropriés. Son emplacement, prévu au deuxième étage n'est pas logique.

3° La cuisine sera pourvue d'un tuyau de ventilation indépendant avec hotte ou appareil aspirateur de buées.

4° L'escalier sera éclairé et ventilé directement sur l'extérieur et non par le grenier.

5° La hauteur de la salle de séjour, sous plafond, sera de 2 m. 95.

Arrêté n° 3.798 du 12 Juin 1950

Vu l'Ordonnance n° 45-2542 du 27 Octobre 1945 relative au permis de construire ;

Vu le décret n° 46-1792 du 10 Août 1946 portant Règlement d'Administration Publique pour l'application de l'Ordonnance susvisée ;

Vu l'arrêté du 11 Janvier 1946 modifié par les arrêtés des 15 Mai 1946, 28 Juin 1948, 13 Octobre 1948 et 2 Août 1949 relatifs à l'application de l'article 16 de l'ordonnance susvisée.

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Merlevède demeurant à Lille 361, boulevard Victor Hugo et concernant les travaux ci-après : Construction d'un immeuble à usage d'habitation, rue des Moulins de Garance :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Merlevède pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° Le pétitionnaire se conformera aux prescriptions de l'arrêté d'alignement en date du 4 Avril pour la largeur nouvelle à donner à la rue, il se mettra en rapport avec les services techniques municipaux ;

2° La fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental ;

3° Toutes les pièces habitables seront pourvues d'un conduit de fumée.

Arrêté n° 3.800 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Demailly, demeurant à Lille, 11, boulevard Bigo Danel, et concernant les travaux ci-après : Transformation de façade 87, rue Nationale :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Demailly, pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 3.791 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Loisel, demeurant à Lille, 45, rue Colbert et concernant les travaux ci-après : Revêtement de façade 12, rue du Prieuré.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Loisel pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 3.795 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Irène Catoire demeurant à Lille, 108, rue de Rivoli et concernant les travaux ci-après : Transformation de la façade du rez-de-chaussée . 108, rue de Rivoli :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Catoire pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

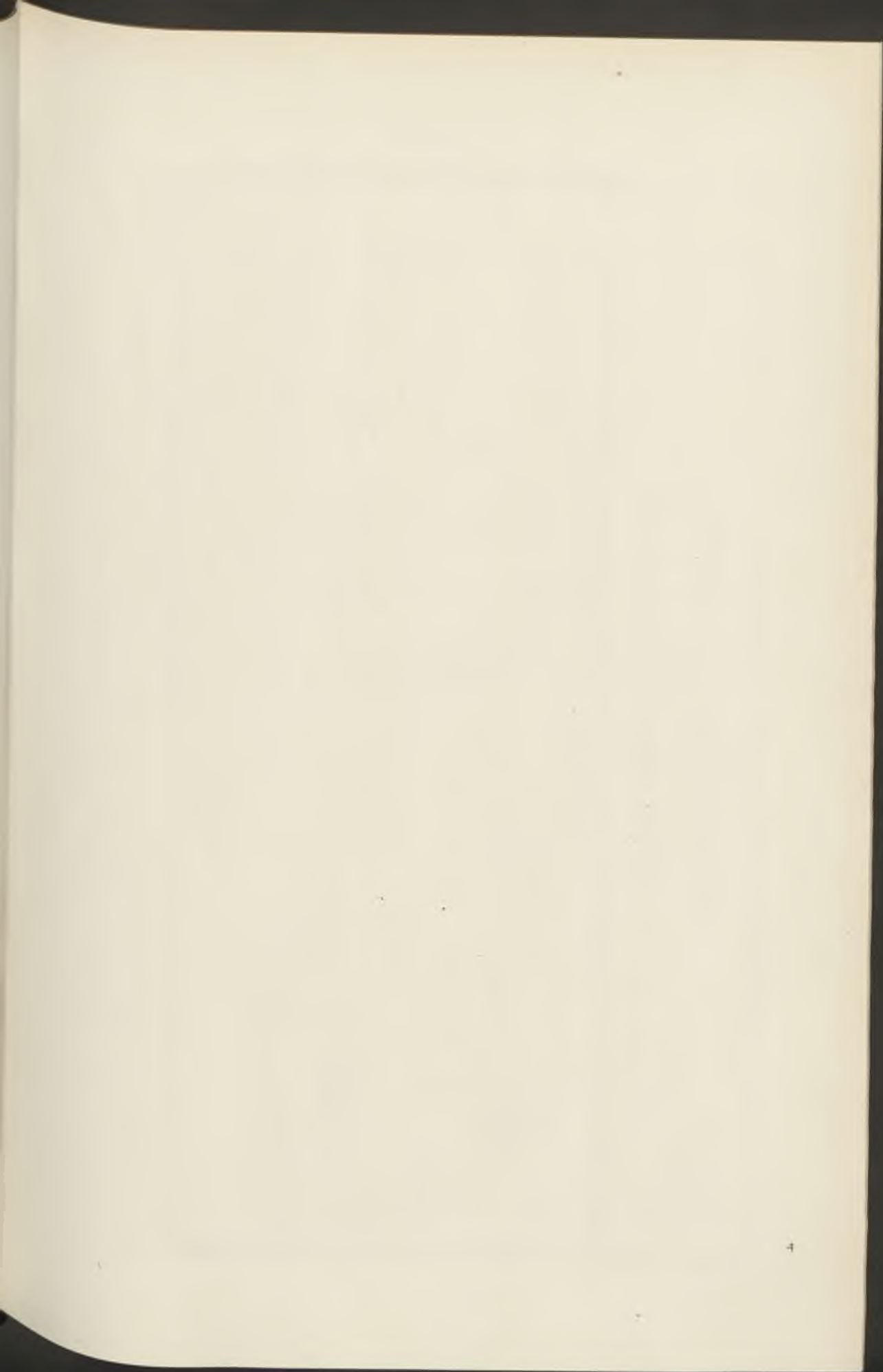
La ventilation du magasin sera assurée par un chassis ouvrant placé sur la porte.

Arrêté n° 3.797 du 12 Juin 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Robert Florquin demeurant à Lille, 7, rue de la Vieille Comédie et concernant les travaux ci-après : Transformation de la façade 7, rue de la Vieille Comédie.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Florquin pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

La trappe de cave établie sur le trottoir sera supprimée.



HYGIENE. — Statistique Sanitaire Avril 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
218	14	164	154	24	22	86	95	4	6	278	277	555

MORT-NÉS					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
16	1	6	2	25	85	83	29	22	178	41	219

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	»
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diptérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
7	8	15	»	1	790 m ³	Assainis- ment .. Desinsec- tisation	25	25	89	6.070 m ³	38	3	»	69	24	137	·
							11	11	21	1.070 m ³	»	»	1	»	»	2	11

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 2 - Visites de Contrôle : 2.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	1	2	2	6
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Méningocoques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Diptérozoaires ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Diagnos	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
B 9. Loqueuche															
B 13. Variole															
B 14. Rougeole															
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies															
B 16. Paludisme															
B 17. a. Paratyphoïdes															
b. Autres maladies infect. et parasit.															
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hémato-poïétiques															
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées							1	3	4	7	7	10	12	8,,	
B 20. Diabète sucré							1					1			
B 21. Anémies															
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central															
B 23. Méningite non méningococcique								2	1	14	11	16	12	2	
B 24. Rhumatisme articulaire aigu		2		1									3		
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur									1				1		
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur															
B 27. Autres maladies du cœur								2		4	4	6	4		
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur							1	5	1	6	11	12	12		
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur															
B 30. Grippe									2				2	1	
B 31. Pneumonie		1											1		
B 32. Bronchite	1		1							1	6	3	6	1	
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum								2		1	1	3	1		
B 34. Appendicite														1	
B 35. Obstruction intestinale et hernie											1		1		
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite											1		1	1	
B 37. Cirrhose du foie	1	3										1	3	2	
B 38. Néphrite								2				2			
B 39. Hyperplasie de la prostate															
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral															
B 41. Malformations congénitales						1							1		
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	1											1		2	
B 43. Infections du nouveau-né															
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée															
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues		1											1	5	
B 46. Autres maladies	1	2				2	1	2	1	8	13	13	17	3	
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes								3	1	5	8	8	9	3	
B 48. Brûlures										1	1	1	1	2	
B 49. Effets de poisons					1		1				1	2	1	1	
B 50. Autres traumatismes								1		3		4		1	
DECES TOUTES CAUSES	4	9	2	1	1	1	7	3	24	12	48	66	86	92	41

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure très satisfaisante. Elle est caractérisée par une diminution sensible des maladies contagieuses enregistrées le mois dernier.
 La paratyphoïde a reparu. Ont été déclarés 2 cas de caractère bénin.

La scarlatine est en nette régression : 2 cas contre 7 pour le mois précédent.
 Pas de diphtérie.
 La poliomyélite a provoqué 2 déclarations.

4 bis

HYGIENE. — Statistique Sanitaire Mai 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
130	21	170	161	32	23	96	102	5	4	303	290	593
MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)							
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL	
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.				
5	2	2	2	11	101	95	34	21	213	38	251	

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	2	»	1	1	1	»	»	»	»	»	4	1	»
Rougeole	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fulcrémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX				TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION							
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSES D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
8	8	17	2	2	970 m ³	Assainis- ment .. Desinsec- tisation	16	16	61	4.170 m ³	35	2	»	94	44	149	—
							45	45	103	5.555 m ³	»	»	»	»	»	»	»

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger).

Avis sanitaires reçus 2 - Visites de Contrôle : 5.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	1	7	1	4	1	»	»	11	3	4
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	1	»	»	1	»	1	1	»	»	1	»	1	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 13. Variolo	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 14. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. Paludisme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	"	"	"	"	"	"	"	6	4	8	11	14	15	9		
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1		
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1		
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	"	"	"	"	"	"	"	1	1	13	18	14	19	3		
B 23. Méningite non méningococcique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1		
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1		
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	2	2	5	2	7	4	1		
B 27. Autres maladies du cœur	"	"	"	"	"	"	"	1	5	2	4	13	9	16	"	
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	
B 30. Grippe	2	"	"	"	"	"	"	1	"	5	6	8	6	1		
B 31. Pneumonie	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2	"		
B 32. Bronchite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	
B 35. Obstruction intestinale et hernie	4	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1	1		
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	
B 37. Cirrhose du foie	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	2	1		
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 41. Malformations congénitales	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2		
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 43. Infections du nouveau-né	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	4	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	2	2		
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	1	"	"	1	1	"	"	4	1	11	12	17	14	"		
B 46. Autres maladies	"	"	1	"	"	"	1	1	"	8	9	11	10	7		
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	1	2	1		
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1		
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
B 50. Autres traumatismes	"	"	"	1	1	"	"	2	"	"	"	3	1	2		
DEGES TOUTES CAUSES	11	6	2	1	2	3	8	6	30	11	56	77	109	104	38	

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique s'avère très satisfaisante. Ont été enregistrés au cours de ce mois :
 Scarlatine : 5 cas.
 Rougeole : 2 cas.

Poliomyélite : 1 cas.
 Il est à souligner que, comme le mois précédent, aucun cas de diphtérie n'a été signalé.
 En outre, la paratyphoïde ne s'est pas manifestée.

HYGIENE. — Statistique Sanitaire Juin 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
128	19	157	140	17	15	97	97	4	4	275	256	531

MORT-NÉS					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
7	1	3	3	14	69	66	30	24	150	39	189

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE													Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.		F.
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Rougeole	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1
Diphthérie	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSES D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Eprouillage
12	7	12	3	2	1.360 m ³	Assainis- ment .. Desinsec- tisation	33	33	92	12.259 m ³	64	1	"	176	33	272	"
							33	33	58	5.270 m ³	"	"	4	"	"	7	4

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 4 - Visites de Contrôle : 8.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	"	"	"	"	"	"	1	"	4	1	3	"	8	1	3
B 2. Tuberculose, autres formes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	1	1
B 3. Syphilis et ses séquelles	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"
B 4. Fièvre typhoïde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 5. Choléra	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 6. Dysenterie, toutes formes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 8. Typhus	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 9. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 10. Typhus et autres maladies à Rickettsies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hémato-poïétiques	"	"	"	"	"	"	"	"	4	5	13	8	17	13	6
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	7	7	9	7	2
B 23. Méningite non méningococcique	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	3	5	4	5	"
B 27. Autres maladies du cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4	8	8	9	12	6
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	1	"
B 30. Grippe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 31. Pneumonie	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	2	2	3	2
B 32. Bronchite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 35. Obstruction intestinale et hernie	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	3	"
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"
B 37. Cirrhose du foie	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1	1	3	1	"
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	2	"
B 41. Malformations congénitales	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
B 43. Infections du nouveau-né	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	2
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	1	"	"	1	"	"	"	"	"	2	4	5	5	8	4
B 46. Autres maladies	2	2	"	"	"	"	"	"	3	1	1	3	6	6	5
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	1
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 50. Autres traumatismes	"	"	1	"	1	"	"	"	1	1	"	"	3	1	1
DECES TOUTES CAUSES	9	7	1	1	1	"	1	2	20	19	45	44	77	73	39

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique est caractérisée par une augmentation du nombre des cas déclarés au cours de ce mois : 12 au lieu de 8 le mois précédent.
 A noter toutefois une diminution sensible des cas de scarlatine : 1 cas contre 5 pour le mois précédent.
 La paratyphoïde a reparu : 2 cas ont été déclarés.

Ont également été enregistrés :
 Rougeole : 3 cas.
 Diphtérie : 1 cas.
 Méningite cérébro-spinale : 2 cas.
 Poliomyélite : 2 cas.
 Coqueluche : 1 cas.

IMMEUBLES. — Ancien Hôtel de Ville. Démolition

Arrêté n° 3.620 du 11 Mai 1950

Considérant que les travaux de démolition des vestiges de l'ancien Hôtel de Ville confiés à M. Georges Bridelance, entrepreneur à Lille, ont été exécutés et ont fait l'objet d'un procès-verbal de réception en date du 13 Avril 1950 :

Article 1. — Le dépôt de vingt mille francs (20.000 frs) versé par M. Georges Bridelance, 1 bis, rue du Faubourg de Roubaix à Lille, peut être remboursé à cet entrepreneur.

INCENDIE. — Commission de Sécurité

Arrêté n° 3.919 du 30 Juin 1950

Article 1. — M. Alfred Guilbaut, Lieutenant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, est nommé membre de la Commission Communale de Sécurité.

Article 2. — Les fonctions ainsi conférées à M. Alfred Guilbaut expireront en même temps que celles des autres membres de la Commission Communale de Sécurité.

JARDINS. — Place de la République. Inauguration

Arrêté n° 3.599 du 5 Mai 1950

Article 1. — La circulation des tramways sera interdite de 16 h. 30 à 18 h. samedi 6 Mai 1950, sur la chaussée centrale de la place de la République.

ŒUVRES DIVERSES. — Grèves

Marché pour fourniture de lait en poudre aux familles lilloises touchées par les événements sociaux au profit de la Société Woessen frères, 18, rue du Chauffour à Lille, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal n° 1.913^r du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 6 Juin 1950.

ŒUVRES DIVERSES. — Service de la Famille

Soumission pour fourniture de bonneterie, au Service de la Famille, au profit des Etablissements Desmazières-Drino, 11 et 13,

rue des Arts à Lille, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal n° 1.924 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 15 Mai 1950.

Soumission pour fourniture de bonneterie au Service de la Famille au profit des Etablissements Kern et Moyses, 45, rue de Tournai à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal n° 1.916 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 10 Juin 1950.

Soumission pour fourniture de sous-vêtements au Service de la Famille, au profit des Etablissements Devaux fils, rue de Valenciennes à St-Amand-les-Eaux moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal n° 1.921 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 10 Juin 1950.

Soumission pour fourniture de tabliers, robes, etc... au Service de la Famille, au profit des Etablissements L. Dalle-Duponchel, 7 bis, boulevard Papin à Lille, moyennant la somme approximative de 1.800.000 francs.

Conseil municipal n° 1.915 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Mai 1950.

Soumission pour fourniture de tissus au Service de la Famille, au profit de M. A. Duquesnoy, à Lille, 19, rue Fulton, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal n° 1.920 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Mai 1950.

Soumission pour fourniture de tissus divers au Service de la Famille, au profit des Etablissements Jacques Jouret, 11, rue de l'Espérance à Roubaix, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal n° 1.917 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 10 Juin 1950.

Soumission pour fourniture de tissus de toile et de coton au Service de la Famille, au profit de la Société A. Spriet-Bouchez et fils, 146, rue de Paris à Lille, moyennant la somme approximative de 700.000 francs.

Conseil municipal n° 1.919 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 15 Mai 1950.

PERSONNEL. — Indemnités de bicyclette

Arrêté n° 3.487 du 1^{er} Avril 1950

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilom. journ. servant de base pour le calcul de l'indemnité.	Observations
<i>1^{re} Division</i>			
Besnier Claude	Coursier	20	à compter du 16-11-1949.
Blondiau Claude	d°	20	
Blondiau Michel	d°	10	à compter du 21-11-1949.
Daneels Louis	d°	20	
Deligne Maurice	d°	20	
Delire Michel	d°	20	
Deroo Jean	d°	20	
Dewit André	d°	20	
Godtschalek Robert	d°	10	
Leclercq René	d°	20	
Marchand Lucien	d°	20	
Mazelin Henri	d°	10	
Philippe René	d°	20	
Pinte René	d°	20	
Plaisant Claude	d°	15	
Schacht Jean	d°	10	à compter du 12-12-1949.
Tredez Lucien	d°	20	
Vaillant Henri	d°	10	
Verro Emile	d°	10	
Wanaverbecq Léon	d°	10	
Mermillot Roger	d°	20	

Nom et Prénom	Fonction	Kilom. journ. servant de base pour le calcul de l'indemnité.	Observations
<i>4^e Division</i>			
Quertinier Robert	Magasinier	25	
<i>5^e Division</i>			
Menu Maurice	Désinfecteur	15	
Lallemand René	Brig. Désinf.	15	
Bassecourt René	d ^o	15	
<i>Services Techniques</i>			
Fatras Adolphe	Jardin. Chef	10	
Cambier Alexandre	Contremaître	10	
Legrain Pierre	Brig. Chef	25	
Bos Jean	Brigadier	25	
Adrianssens Alphonse	Garde	20	
Lafosse Jean	d ^o	20	
Buisine Georges	d ^o	20	
Despicht Emile	d ^o	20	
Maurer Marcel	d ^o	25	à compter du 1-2-1950.
Boone Elie	Surv. de trav.	25	
Castelain Louis	Surveillant	25	
Hanscotte Gaston	d ^o	25	
Phellion Fernand	d ^o	25	
Simoens Georges	d ^o	25	
Haelters Pierre	d ^o	25	
Devienne Paul	d ^o	25	
Deleplace Charles	d ^o	25	
Maes Henri	d ^o	25	
Mosselle Jules	d ^o	25	
Goessens Adolphe	d ^o	25	
Caby Libert	Chef paveur	30	
Choquart Jules	Chef d'équipe	25	
Vasseur Gaston	Chef paveur	25	
Bentein Guillaume	Brig. Fontain.	25	
Seguin Pierre	Fontainier	25	
Azelart Noël	d ^o	25	
Moithy Henri	d ^o	25	
Vermesse Louis	d ^o	25	
Cocu Robert	d ^o	25	
Callens Paul	Ajust. tourn.	25	
Trehaut Jules	Chauff. Mécan.	25	
Durut Robert	Comm. secrét.	5	
Vandewiele Rémy	Chef de serv.	10	

Nom et Prénom	Fonction	Kilom. journ. servant de base pour le calcul de l'indemnité.	Observations
Lefief Léon	Cond. de trav.	25	à compter du 1-3-1950.
Dupuich Lucien	Chef d'équipe	25	
Pelletier Lucien	Fontainier	25	
<i>Service d'Architecture</i>			
Duquesnoy René	Expéditionn.	15	
Viviande Henri	Horloger	15	
Denneulin Victor	Chauff. Mécán.	30	
Keldermans Emile	d°	30	
Segard Adolphe	Contr. mécan.	30	
Bouillet Octave	Chauff. Mécán.	15	
Brugniel Antoine	Manœuvre	15	
Noël René	d°	15	
Montegnies Maurice	Mécanicien	15	
Pouille Désiré	Manœuvre	15	
Levrague Jules	Contremaitre	30	
Buttez Alfred	Adj. techn.	30	
Gilles Victor	Mètreur vérif.	25	
Mazingue Arthur	Contremaitre	25	
Mercier Lucien	Surv. de trav.	15	
Robidet Ludovic	Contremaitre	30	
Allaert Julien	Peintre vitr.	15	
Beasse Abel	Cimentier	25	
Legru Eugène	Serrurier	15	
Lemoine Henri	Terrassier	10	
Wattrelos Paul	Chef d'équipe	15	
Van Weydevelt Pierre ...	d°	15	
Gaillard Edmond	Maçon	25	
Silene Lucien	Plomb. zing.	20	
Decuyper Gustave	Terrassier	20	
Locheron Paul	Menuisier	15	
Janssens Charles	d°	15	
Rousselle Charles	d°	15	
Buisset Gaston	Charpentier	15	
Verstraete Jean	Menuisier	15	
Lemoine Léon	d°	15	
Lehoucq Victor	Toupilleur	10	
Desieter Désiré	Tôlier	15	
Debruyne Georges	Plomb. zing.	15	
Wallaert René	Plombier	15	
Dierendonck Alfred	Couvreur	15	
Mathieu Henri	d°	15	
Leschevin Robert	Forgeron	10	
Roman Alfred	Peintre	15	
Bernaert Jules	d°	15	

Nom et Prénom	Fonction	Kilom. journ. servant de base pour le calcul de l'indemnité.	Observations
Pruvost Pierre	Peintre	15	
Olivier Roger	d°	15	
Doniack Stéphane	d°	15	
De Smet Victor	Bûcheron	15	
Duquesne Louis	Terrassier	15	
Delrue Lucien	Maçon	15	
Devinck Gabriel	d°	15	
Romby Jean	Cimentier	15	
Truyen Charles	Mancœuvre	15	
François Léon	Plâtrier	15	
Colbaut Alphonse	Mancœuvre	15	
Dereppe Arsène	Magasinier	10	
Bleys Henri	Peintre vitr.	15	
Buyens Edouard	Mancœuvre	15	
Maerten Edouard	Terrassier	15	licencié le 1-2-1950.
Engels Gustave	d°	15	
Kubiak Antoine	d°	15	
Deja Charles	Chaudron- nier chauffeur	15	
Casquin Robert	Chauff. Mécan.	15	
Broutin Théophile	Terrassier	15	
Van Noten Henri	Contremaître	25	
Cardon René	Terrassier	15	
Delmote Jean	Chaudron- nier chauffeur	15	

PERSONNEL. — Reclassement. 3^e tranche

Arrêté n° 3.785 du 12 Juin 1950

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 Janvier 1950 nous autorisant à faire bénéficier le personnel municipal titulaire de la 3^e tranche de reclassement, dès que cette dernière aura été légalement autorisée.

Vu l'arrêté interministériel du 12 Mai 1950 fixant les nouveaux traitements à allouer aux agents communaux à compter des 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet 1950 :

Article 1. — Les échelles de traitements applicables au personnel municipal du cadre titulaire sont arrêtés comme suit, au titre de la 3^e tranche de reclassement :

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Services administratifs :</i>							
Secrétaire général.	1 ^{re}	907.000	660	35.966	943.000	979.000	
	2 ^e	883.000	645	34.933	918.000	953.000	
	3 ^e	853.000	630	35.566	889.000	924.000	
	4 ^e	823.000	610	33.500	857.000	890.000	
	5 ^e	781.000	590	35.300	816.000	852.000	
	6 ^e	744.000	570	36.033	780.000	816.000	
	7 ^e	711.000	550	35.766	747.000	783.000	
Secrétaire général adjoint.	1 ^{re}	802.000	600	34.466	836.000	871.000	
	2 ^e	769.000	585	36.266	805.000	842.000	
	3 ^e	743.000	570	36.366	779.000	816.000	
	4 ^e	711.000	550	35.766	747.000	783.000	
	5 ^e	661.000	525	38.300	699.000	738.000	
	6 ^e	625.000	500	36.166	661.000	697.000	
	7 ^e	582.000	475	36.500	619.000	655.000	
Chef de Division. Directeur du Service de l'Urbanisme. Directeur du Service du Contentieux.	1 ^{re}	638.000	500	31.833	670.000	702.000	
	2 ^e	618.000	485	30.133	648.000	678.000	
	3 ^e	594.000	470	29.633	624.000	653.000	
	4 ^e	564.000	455	31.133	595.000	626.000	
	5 ^e	536.000	440	32.066	568.000	600.000	
	6 ^e	496.000	425	36.900	533.000	570.000	
	7 ^e	456.000	410	42.000	498.000	540.000	
Chef de bureau	1 ^{re}	468.000	390	27.500	496.000	523.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	2 ^e	427.000	365	28.133	455.000	483.000	
	3 ^e	393.000	340	26.666	420.000	446.000	
	4 ^e	360.000	315	24.733	385.000	409.000	
	5 ^e	335.000	295	22.666	358.000	380.000	
	6 ^e	309.000	275	21.033	330.000	351.000	
Rédacteur principal.	Cl. exc.	341.000	315	31.066	372.000	403.000	
	1 ^{re}	315.000	297	30.400	345.000	376.000	
	2 ^e	295.000	279	27.800	323.000	351.000	
	3 ^e	272.000	261	26.233	298.000	324.000	
Rédacteur.	1 ^{re}	249.000	242	24.066	273.000	297.000	
	2 ^e	230.000	223	20.733	251.000	271.000	
	3 ^e	209.000	204	18.533	228.000	246.000	
	4 ^e	191.000	185	15.166	206.000	221.000	
Commis d'Administration							} voir remarque de la Préfecture.
Commis d'ordre et de Comptabilité.							
Commis principaux, Commis							
Sténo-dactylographe.	1 ^{re}	205.000	190	12.933	218.000	231.000	
	2 ^e	193.000	181	12.433	205.000	218.000	
	3 ^e	184.000	172	11.033	195.000	206.000	
	4 ^e	175.000	163	9.600	185.000	194.000	
	5 ^e	165.000	154	8.666	174.000	182.000	
	6 ^e	154.000	145	7.833	162.000	170.000	
	7 ^e	141.000	135	7.166	148.000	155.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Dactylographe.	1 ^{re}	190.000	170	8.066	198.000	206.000	
	2 ^e	179.000	162	7.800	187.000	195.000	
	3 ^e	170.000	154	7.000	177.000	184.000	
	4 ^e	162.000	146	5.666	168.000	173.000	
	5 ^e	153.000	138	4.633	158.000	162.000	
	6 ^e	143.000	130	4.066	147.000	151.000	
	7 ^e	130.000	120	3.600	134.000	137.000	
Expéditionnaire vaguemestre.	1 ^{re}	209.000	190	11.600	221.000	232.000	
	2 ^e	199.000	180	9.900	209.000	219.000	
	3 ^e	190.000	170	8.066	198.000	206.000	
	4 ^e	178.000	160	7.133	185.000	192.000	
	5 ^e	170.000	150	4.933	175.000	180.000	
	6 ^e	160.000	140	3.300	163.000	167.000	
	7 ^e	150.000	130	1.733	152.000	153.000	
Expéditionnaire.	1 ^{re}	182.000	160	5.800	188.000	194.000	
	2 ^e	172.000	152	5.300	177.000	183.000	
	3 ^e	163.000	144	4.333	167.000	172.000	
	4 ^e	155.000	136	3.000	158.000	161.000	
	5 ^e	146.000	128	2.066	148.000	150.000	
	6 ^e	134.000	119	1.833	136.000	138.000	
	7 ^e	123.000	110	1.533	125.000	126.000	
Téléphonistes (plus de 100 postes).	1 ^{re}	220.000	210	17.766	238.000	256.000	
	2 ^e	208.000	200	16.900	225.000	242.000	
	3 ^e	198.000	190	15.266	213.000	229.000	
	4 ^e	188.000	180	13.566	202.000	215.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations	
					1-1-1950	1-7-1950		
Concierge assurant travaux d'entretien ou autres.	5 ^e	178.000	170	12.066	190.000	202.000	Logé par nécessités de service.	
	6 ^e	165.000	160	11.466	176.000	188.000		
	7 ^e	153.000	150	10.600	164.000	174.000		
	1 ^{re}	195.000	185	13.833	209.000	223.000		
	2 ^e	186.000	176	12.300	198.000	211.000		
	3 ^e	178.000	167	10.600	189.000	199.000		
	4 ^e	168.000	158	9.533	178.000	187.000		
5 ^e	157.000	149	8.766	166.000	175.000			
6 ^e	145.000	140	8.300	153.000	162.000			
7 ^e	136.000	130	6.400	142.000	149.000			
Concierge n'assurant qu'un service de surveillance.	1 ^{re}	158.000	145	6.500	165.000	171.000		Logé par nécessités de service.
	2 ^e	151.000	140	6.300	157.000	164.000		
	3 ^e	146.000	134	5.000	151.000	156.000		
	4 ^e	139.000	128	4.400	143.000	148.000		
	5 ^e	132.000	122	3.866	136.000	140.000		
	6 ^e	126.000	116	3.200	129.000	132.000		
	7 ^e	121.000	110	2.200	123.000	125.000		
Brigadier des huissiers.	1 ^{re}	182.000	160	5.800	188.000	194.000		
	2 ^e	172.000	152	5.300	177.000	183.000		
	3 ^e	163.000	144	4.333	167.000	172.000		
	4 ^e	155.000	136	3.000	158.000	161.000		
	5 ^e	146.000	128	2.066	148.000	150.000		
	6 ^e	135.000	120	1.933	137.000	139.000		
	7 ^e	123.000	110	1.533	125.000	126.000		

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Huissier - Garçon de bureau - Gardien de Garage. Surveillant.	1 ^{re}	158.000	145	6.500	165.000	171.000	
	2 ^e	151.000	140	6.300	157.000	164.000	
	3 ^e	146.000	134	5.000	151.000	156.000	
	4 ^e	139.000	128	4.400	143.000	148.000	
	5 ^e	132.000	122	3.866	136.000	140.000	
	6 ^e	126.000	116	3.200	129.000	132.000	
	7 ^e	121.000	110	2.200	123.000	125.000	
Femme de service.	1 ^{re}	150.000	140	6.633	157.000	163.000	
	2 ^e	143.000	134	6.000	149.000	155.000	
	3 ^e	138.000	128	4.733	143.000	147.000	
	4 ^e	131.000	121	3.733	135.000	138.000	
	5 ^e	125.000	114	2.666	128.000	130.000	
	6 ^e	120.000	107	1.200	121.000	122.000	
	7 ^e	114.500	100		115.000	115.000	
<i>Services Techniques :</i>							
Ingénieur en chef ou Directeur des Servi- ces Techniques. Architecte en chef ou Directeur du Service d'Architecture.	1 ^{re}	811.000	610	37.500	849.000	886.000	
	2 ^e	768.000	584	36.033	804.000	840.000	
	3 ^e	731.000	558	33.633	765.000	798.000	
	4 ^e	694.000	531	30.733	725.000	755.000	
	5 ^e	642.000	504	32.800	675.000	708.000	
	6 ^e	603.000	477	30.633	634.000	664.000	
	7 ^e	558.000	450	30.366	588.000	619.000	
Ingénieur principal Chef de section.	1 ^{re}	638.000	500	31.833	670.000	702.000	
	2 ^e	597.000	470	28.633	626.000	654.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	3 ^e	552.000	440	26.733	579.000	605.000	
	4 ^e	515.000	405	19.733	535.000	554.000	
	5 ^e	458.000	370	20.433	478.000	499.000	
	6 ^e	409.000	335	18.700	428.000	446.000	
	7 ^e	366.000	300	14.966	381.000	396.000	
Chef adjoint du Service de la Voie Publique.	1 ^{re}	578.000	470	34.966	613.000	648.000	
	2 ^e	552.000	440	26.733	579.000	605.000	
	3 ^e	515.000	405	19.733	535.000	554.000	
	4 ^e	458.000	370	20.433	478.000	499.000	
	5 ^e	409.000	335	18.700	428.000	446.000	
	6 ^e	366.000	300	14.966	381.000	396.000	
Chef de bureau des Services Techniques.	1 ^{re}	534.000	470	49.633	584.000	633.000	
	2 ^e	489.000	440	47.733	537.000	584.000	
	3 ^e	447.000	405	42.400	489.000	532.000	
	4 ^e	404.000	370	38.433	442.000	481.000	
	5 ^e	369.000	335	32.033	401.000	433.000	
	6 ^e	329.000	300	27.300	356.000	384.000	
Ingénieur subdivisionnaire.	1 ^{re}	504.000	450	48.366	552.000	601.000	
	2 ^e	462.000	415	42.633	505.000	547.000	
Sous-chef de section.	3 ^e	424.000	380	36.900	461.000	498.000	
Directeur adjoint du Service des Promenades et Jardins.	4 ^e	384.000	345	32.166	416.000	448.000	
	5 ^e	340.000	305	26.233	366.000	392.000	
	6 ^e	295.000	265	20.633	316.000	336.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Sous-chef de section chargé de gestion du Service de la Propreté Publique (1). Dessinateur d'études.	7 ^e	254.000	225	13.700	268.000	281.000	(1) Logé par nécessi- tés de service.
Conducteur de travaux. Dessinateur géomètre. Dessinateur projeteur.	Exc. 1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e 5 ^e 6 ^e 7 ^e	389.000 373.000 341.000 308.000 278.000 249.000 221.000 195.000	380 (2) 340 315 289 263 237 211 185	38.300 33.333 31.066 28.633 25.266 21.500 17.933 13.833	427.000 406.000 372.000 337.000 303.000 271.000 239.000 209.000	466.000 440.000 403.000 365.000 329.000 292.000 257.000 223.000	(2) Indice applicable à 10 % des effec- tifs.
Agent technique (1). Chef mécanicien Usine de l'Arbonnoise (1). Chef électricien des Théâtres municipaux. Contrôleur de voirie (3). Chef de Culture.	Exc. 1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e 5 ^e 6 ^e 7 ^e	378.000 362.000 330.000 303.000 275.000 248.000 221.000 195.000	360 (2) 340 315 289 263 237 211 185	41.966 37.000 34.733 30.300 26.266 21.833 17.933 13.833	420.000 399.000 365.000 333.000 301.000 270.000 239.000 209.000	462.000 436.000 399.000 364.000 328.000 292.000 257.000 223.000	(1) L'agent technique du service de la Propreté Publique et le chef mécani- cien de l'Usine de l'Arbonnoise sont logés pour nécessi- tés de service.
Métreur vérificateur. Chef machiniste des Théâtres municipaux	Exc. 1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	370.000 353.000 328.000 299.000	360 (2) 340 315 289	44.633 40.000 35.400 31.633	415.000 393.000 363.000 331.000	459.000 433.000 399.000 362.000	(3) Echelle applica- ble aux agents en fonctions avant le 24-11-1948.

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	4 ^e	273.000	263	26.933	300.000	327.000	
	5 ^e	246.000	237	22.500	269.000	291.000	
	6 ^e	220.000	211	18.266	238.000	257.000	
	7 ^e	195.000	185	13.833	209.000	223.000	
Chef de garage.	1 ^{re}	353.000	315	27.066	380.000	407.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	329.000	300	27.300	356.000	384.000	
	3 ^e	305.000	285	27.600	333.000	360.000	
	4 ^e	287.000	270	25.800	313.000	339.000	
	5 ^e	268.000	255	24.400	292.000	317.000	
	6 ^e	249.000	240	23.066	272.000	295.000	
	7 ^e	232.000	225	21.033	253.000	274.000	
Commis dessinateur.	1 ^{re}	274.000	250	19.866	294.000	314.000	
	2 ^e	250.000	232	18.533	269.000	287.000	
	3 ^e	231.000	214	16.033	247.000	263.000	
	4 ^e	210.000	196	14.200	224.000	238.000	
	5 ^e	191.000	178	11.600	203.000	214.000	
	6 ^e	173.000	160	8.800	182.000	191.000	
	7 ^e	150.000	140	6.633	157.000	163.000	
<i>Personnel de maîtrise et Personnel ouvrier :</i>							
Chef mécanicien usine d'Emmerin.	1 ^{re}	320.000	290	25.133	345.000	370.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	295.000	272	24.166	319.000	343.000	
	3 ^e	274.000	254	21.900	296.000	318.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	4 ^e	252.000	236	19.966	272.000	292.000	
	5 ^e	233.000	218	17.300	250.000	268.000	
	6 ^e	212.000	199	15.066	227.000	242.000	
	7 ^e	192.000	180	12.233	204.000	216.000	
Contremaîtres.	1 ^{re}	312.000	290	27.800	340.000	368.000	
Surveillants de travaux.	2 ^e	292.000	272	25.166	317.000	342.000	
Brigadiers fontainiers.	3 ^e	270.000	254	23.233	293.000	316.000	
	4 ^e	251.000	236	20.300	271.000	292.000	
	5 ^e	230.000	218	18.300	248.000	267.000	
	6 ^e	211.000	199	15.400	226.000	242.000	
	7 ^e	192.000	180	12.233	204.000	216.000	
Chefs d'équipes d'ouvriers professionnels	1 ^{re}	290.000	270	24.800	315.000	340.000	
	2 ^e	274.000	259	24.500	299.000	323.000	
2 ^e catégorie : jardiniers mosaïstes, paveurs, carreleurs, électriciens, etc...	3 ^e	261.000	248	23.133	284.000	307.000	
	4 ^e	245.000	236	22.300	267.000	290.000	
	5 ^e	231.000	224	20.866	252.000	273.000	
	6 ^e	216.000	212	20.066	236.000	256.000	
Fontainier de travaux et d'exploitation.	7 ^e	202.000	200	18.900	221.000	240.000	
Chefs d'équipe d'ouvriers professionnels	1 ^{re}	274.000	250	19.866	294.000	314.000	
	2 ^e	258.000	239	19.533	278.000	297.000	
1 ^{re} catégorie.	3 ^e	245.000	228	18.166	263.000	281.000	
Brigadier machiniste.	4 ^e	229.000	216	17.666	247.000	264.000	
Chef magasinier.	5 ^e	215.000	204	16.533	232.000	248.000	
	6 ^e	200.000	192	15.566	216.000	231.000	
	7 ^e	187.000	180	13.900	201.000	215.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Ajusteur forgeron.		267.000	(1) 255	24.733	292.000	316.000	(1) Echelon réservé à 25 % des effectifs des catégories ne comportant pas de personnel d'en- cadrement.
Ajusteur tourneur.	1 ^{re}	254.000	240	21.400	275.000	297.000	
Chaudronnier	2 ^e	242.000	229	19.633	262.000	281.000	
chauffeur	3 ^e	229.000	218	18.633	248.000	266.000	
Cimentier spécialiste (maçon bétonneur).	4 ^e	217.000	206	16.833	234.000	251.000	
Electricien mécanicien.	5 ^e	203.000	194	15.533	219.000	234.000	
Horloger réparateur.	6 ^e	191.000	182	13.600	205.000	218.000	
Jardinier bûcheron.	7 ^e	180.000	170	11.400	191.000	203.000	
Jardinier mosaïste.							
Maître de nage.							
Menuisier ébéniste.							
Menuisier serrurier.							
Ouvrier d'entretien spé- cialiste au Palais des Beaux-Arts.							
Paveur carreleur.							
Peintre décorateur.							
Plombier zingueur.							
Tapissier garnisseur.							
Toupilleur mécanicien.							
Surveillant Propreté Publique.							
Mécanicien en automo- biles.	1 ^{re}	248.000	240	23.400	271.000	295.000	
	2 ^e	237.000	229	21.300	258.000	280.000	
Bourellelier sellier.	3 ^e	226.000	218	19.633	246.000	265.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	4 ^e	213.000	206	18.166	231.000	249.000	
	5 ^e	202.000	194	15.866	218.000	234.000	
	6 ^e	191.000	182	13.600	205.000	218.000	
	7 ^e	180.000	170	11.400	191.000	203.000	
Chauffeur d'automobiles.	1 ^{re}	240.000	230	20.800	261.000	282.000	
	2 ^e	229.000	220	19.600	249.000	268.000	
Poids lourds.	3 ^e	220.000	210	17.766	238.000	256.000	
Maçon vérificateur.	4 ^e	208.000	200	16.900	225.000	242.000	
	5 ^e	199.000	190	14.933	214.000	229.000	
	6 ^e	189.000	180	13.233	202.000	215.000	
	7 ^e	180.000	170	11.400	191.000	203.000	
Chauffeur d'automobiles tourisme et utilitaire.	1 ^{re}	224.000	210	16.433	240.000	257.000	
	2 ^e	213.000	200	15.233	228.000	243.000	
	3 ^e	204.000	189	12.766	217.000	230.000	
	4 ^e	192.000	178	11.266	203.000	215.000	
	5 ^e	182.000	167	9.266	191.000	201.000	
	6 ^e	172.000	156	7.300	179.000	187.000	
	7 ^e	161.000	145	5.500	167.000	172.000	
Bûcheron.		244.000	235	(1) 22.100	266.000	288.000	(1) Echelon réservé à 25 % des effectifs ne comportant pas de personnel d'encadrement.
Brossier.	1 ^{re}	232.000	220	18.600	251.000	269.000	
Carreleur.	2 ^e	220.000	208	16.800	237.000	254.000	
Charpentier.	3 ^e	209.000	196	14.533	224.000	238.000	
Charron.	4 ^e	196.000	184	13.000	209.000	222.000	
Chauffeur mécanicien.	5 ^e	186.000	172	10.366	196.000	207.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Cimentier.	6 ^e	175.000	160	8.133	183.000	191.000	
Contrôleur mécanicien.	7 ^e	161 000	145	5.500	167.000	172.000	
Couvreur.							
Cuisinière.							
Dameur-Ficheur.							
Gazier.							
Jardinier.							
Machiniste.							
Maçon et maçon égou- tier.							
Magasinier vitrier.							
Mécanicien station pom- page.							
Mécanicien Etablisse- ments de Bains.							
Menuisier.							
Plombier.							
Paveur.							
Peintre.							
Peintre vitrier.							
Plâtrier.							
Ouvrier d'atelier - Pro- preté Publique.							
Charron, forgeron, tôlier, etc...							
Surveillant de bassin.							
Serrurier.							

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Surveillant d'entretien. Tapissier. Tôlier. Zingueur. Brigadier charretier (2).							(2) Cadre limité au 1/5 ^e des effectifs des charretiers en fonctions.
Lingère.	1 ^{re}	228.000	220	19.933	248.000	268.000	
	2 ^e	214.000	208	18.800	233.000	252.000	
	3 ^e	202.000	196	16.866	219.000	236.000	
	4 ^e	191.000	184	14.666	206.000	220.000	
	5 ^e	180.000	172	12.366	192.000	205.000	
	6 ^e	165.000	160	11.466	176.000	188.000	
	7 ^e	149.000	145	9.500	159.000	168.000	
Brigadier fossoyeur. Brigadier égoutier- éboueur (1).	1 ^{re}	236.000	225	19.700	256.000	275.000	(1) Cadre limité au 1/5 ^e des effectifs des agents considé- rés ; les brigadiers en fonctions à la date du 24-11-1948 conservant leur si- tuation à titre per- sonnel.
	2 ^e	225.000	215	18.533	244.000	262.000	
	3 ^e	216.000	205	16.700	233.000	249.000	
	4 ^e	204.000	195	15.700	220.000	235.000	
	5 ^e	195.000	185	13.833	209.000	223.000	
	6 ^e	186.000	175	11.833	198.000	210.000	
	7 ^e	176.000	165	10.266	186.000	197.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Brigadier cantonnier (1).	1 ^{re} 2 ^e	208.000 197.000	195 185	14.366 13.166	222.000 210.000	237.000 223.000	(1) Cadre limité au 1 5 ^e des effectifs des agents considérés ; les brigadiers en fonctions à la date du 24-11-1948 conservant leur situation à titre personnel.
Chauffeur de chaudière.	3 ^e	187.000	175	11.500	199.000	210.000	
Charretier.	4 ^e	177.000	165	9.933	187.000	197.000	
Démolisseur.	5 ^e	167.000	155	8.500	176.000	184.000	
Egoutier éboueur.	6 ^e	154.000	145	7.833	162.000	170.000	
Fossoyeur.	7 ^e	141.000	135	7.166	148.000	155.000	
Garçon de théâtre.							
Gardiennne de chèvres.							
Horloger remonteur.							
Magasinier.							
Manutentionnaire.							
Ouvrier qualifié.							
Palefrenier.							
Terrassier.							
Magasinier concierge (2).							(2) Logé par nécessi- té de service.
Ouvrier d'entretien.	1 ^{re}	195.000	185	13.833	209.000	223.000	
Ouvrière d'entretien.	2 ^e	186.000	176	12.300	198.000	211.000	
Aides ouvriers profes- sionnels : aides pa- veurs, aides-jardi- niers, aides électri- ciens, aides-cuisiniè- res, etc...	3 ^e 4 ^e 5 ^e 6 ^e 7 ^e	178.000 168.000 157.000 145.000 136.000	167 158 149 140 130	10.600 9.533 8.766 8.300 6.400	189.000 178.000 166.000 153.000 142.000	199.000 187.000 175.000 162.000 149.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Manœuvres du Service des Jardins, des Bâ- timents, etc...	1 ^{re}	183.000	185	17.833	201.000	219.000	
	2 ^e	174.000	176	16.300	190.000	207.000	
	3 ^e	167.000	167	14.266	181.000	196.000	
	4 ^e	158.000	158	12.866	171.000	184.000	
	5 ^e	151.000	149	10.766	162.000	173.000	
	6 ^e	144.000	140	8.633	153.000	161.000	
	7 ^e	136.000	130	6.400	142.000	149.000	
Baigneur.	1 ^{re}	184.000	175	12.500	197.000	209.000	
	2 ^e	175.000	167	11.600	187.000	198.000	
	3 ^e	165.000	159	11.000	176.000	187.000	
	4 ^e	156.000	151	10.100	166.000	176.000	
	5 ^e	148.000	143	8.833	157.000	166.000	
	6 ^e	141.000	135	7.166	148.000	155.000	
	7 ^e	132.000	125	5.266	137.000	143.000	
Cabinier.	1 ^{re}	176.000	175	15.166	191.000	206.000	
	2 ^e	168.000	167	13.933	182.000	196.000	
	3 ^e	161.000	159	12.333	173.000	186.000	
	4 ^e	153.000	151	11.100	164.000	175.000	
	5 ^e	147.000	143	9.166	156.000	165.000	
	6 ^e	140.000	135	7.500	148.000	155.000	
	7 ^e	132.000	125	5.266	137.000	143.000	
Cantonnier.	1 ^{re}	181.000	175	13.500	195.000	208.000	
	2 ^e	171.000	167	12.933	184.000	197.000	
	3 ^e	164.000	159	11.333	175.000	187.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	4 ^e	156.000	151	10.100	166.000	176.000	
	5 ^e	147.000	143	9.166	156.000	165.000	
	6 ^e	141.000	135	7.166	148.000	155.000	
	7 ^e	132.000	125	5.266	137.000	143.000	
Veilleur de nuit, Balayeur et balayeuse.	1 ^{re}	150.000	140	6.633	157.000	163.000	
	2 ^e	143.000	134	6.000	149.000	155.000	
	3 ^e	138.000	128	4.733	143.000	147.000	
	4 ^e	131.000	121	3.733	135.000	138.000	
	5 ^e	125.000	114	2.666	128.000	130.000	
	6 ^e	120.000	107	1.200	121.000	122.000	
	7 ^e	114.500	100		115.000	115.000	
<i>SERVICES DIVERS.</i>							
<i>Cimetières :</i>							
Conservateur.	1 ^{re}	333.000	315	33.733	367.000	400.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	308.000	294	31.166	339.000	370.000	
	3 ^e	283.000	273	28.666	312.000	340.000	
	4 ^e	260.000	251	25.033	285.000	310.000	
	5 ^e	236.000	229	21.633	258.000	279.000	
	6 ^e	212.000	207	19.000	231.000	250.000	
	7 ^e	191.000	185	15.166	206.000	221.000	
Surveillant.	1 ^{re}	166.000	145	3.833	170.000	174.000	
	2 ^e	168.000	140	3.300	163.000	167.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	3 ^e	153.000	134	2.666	156.000	158.000	
	4 ^e	146.000	128	2.066	148.000	150.000	
	5 ^e	137.000	122	2.200	139.000	141.000	
	6 ^e	127.000	116	2.866	130.000	133.000	
	7 ^e	121.000	110	2.200	123.000	125.000	
<i>HALLES ET MARCHES</i>							
<i>DROITS DE PLACE</i>							
<i>et PESAGE.</i>							
<i>PERCEPTION aux</i>							
<i>ABATTOIRS.</i>							
	1 ^{re}	411.000	360	30.966	442.000	473.000	
	2 ^e	383.000	340	30.000	413.000	443.000	
Inspecteur principal	3 ^e	356.000	320	28.566	385.000	413.000	
des Halles et	4 ^e	329.000	300	27.300	356.000	384.000	
Marchés.	5 ^e	296.000	275	25.366	321.000	347.000	
	6 ^e	268.000	250	21.866	290.000	312.000	
	7 ^e	262.000	250	23.866	286.000	310.000	
Receveur Central des							
Droits de Place.	1 ^{re}	353.000	315	27.066	380.000	407.000	
	2 ^e	329.000	300	27.300	356.000	384.000	
	3 ^e	305.000	285	27.600	333.000	360.000	
	4 ^e	287.000	270	25.800	313.000	339.000	
	5 ^e	268.000	255	24.400	292.000	317.000	
	6 ^e	249.000	240	23.066	272.000	295.000	
	7 ^e	232.000	225	21.033	253.000	274.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Contrôleur des Droits de Place.	1 ^{re}	282.000	230	6.800	289.000	296.000	
	2 ^e	264.000	220	7.933	272.000	280.000	
	3 ^e	244.000	210	9.766	254.000	264.000	
	4 ^e	230.000	200	9.566	240.000	249.000	
	5 ^e	216.000	190	9.266	225.000	235.000	
	6 ^e	198.000	175	7.833	206.000	214.000	
	7 ^e	182.000	160	5.800	188.000	194.000	
Receveur des Droits de Place.	1 ^{re}	194.000	175	9.166	203.000	212.000	
	2 ^e	183.000	167	8.933	192.000	201.000	
	3 ^e	174.000	159	8.000	182.000	190.000	
	4 ^e	166.000	151	6.766	173.000	180.000	
	5 ^e	157.000	143	5.833	163.000	169.000	
	6 ^e	146.000	134	5.000	151.000	156.000	
	7 ^e	134.000	125	4.600	139.000	143.000	
Chef peseur.	1 ^{re}	236.000	225	19.700	256.000	275.000	
	2 ^e	225.000	215	18.533	244.000	262.000	
	3 ^e	216.000	205	16.700	233.000	249.000	
	4 ^e	204.000	195	15.700	220.000	235.000	
	5 ^e	195.000	185	13.833	209.000	223.000	
	6 ^e	186.000	175	11.833	198.000	210.000	
	7 ^e	176.000	165	10.266	186.000	197.000	
Peseur.	1 ^{re}	208.000	195	14.366	222.000	237.000	
	2 ^e	197.000	185	13.166	210.000	223.000	
	3 ^e	187.000	175	11.500	199.000	210.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	4 ^e	177.000	165	9.933	187.000	197.000	
	5 ^e	167.000	155	8.500	176.000	184.000	
	6 ^e	154.000	145	7.833	162.000	170.000	
	7 ^e	141.000	135	7.166	148.000	155.000	
Receveur aux Abattoirs.	1 ^{re}	250.000	220	12.600	263.000	275.000	
	2 ^e	228.000	205	12.700	241.000	253.000	
	3 ^e	212.000	190	10.600	223.000	233.000	
	4 ^e	195.000	175	8.833	204.000	213.000	
	5 ^e	178.000	160	7.133	185.000	192.000	
	6 ^e	162.000	145	5.166	167.000	172.000	
	7 ^e	143.000	130	4.066	147.000	151.000	
<i>Entrepôts :</i>							
Directeur.	1 ^{re}	341.000	315	31.066	372.000	403.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	313.000	294	29.500	343.000	372.000	
	3 ^e	290.000	273	26.333	316.000	343.000	
	4 ^e	265.000	251	23.366	288.000	312.000	
	5 ^e	242.000	229	19.633	262.000	281.000	
	6 ^e	218.000	207	17.000	235.000	252.000	
	7 ^e	195.000	185	13.833	209.000	223.000	
<i>EDUCATION PHYSIQUE.</i>							
Moniteur chef.	1 ^{re}	430.000	360	24.633	455.000	479.000	
	2 ^e	400.000	340	24.333	424.000	449.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Moniteur.	3 ^e	374.000	320	22.566	397.000	419.000	
	4 ^e	348.000	300	20.966	369.000	390.000	
	5 ^e	316.000	275	18.700	335.000	353.000	
	6 ^e	283.000	250	16.866	300.000	317.000	
	7 ^e	274.000	250	19.866	294.000	314.000	
	1 ^{re}	274.000	250	19.866	294.000	314.000	
	2 ^e	250.000	232	18.533	269.000	287.000	
	3 ^e	231.000	214	16.033	247.000	263.000	
	4 ^e	210.000	196	14.200	224.000	238.000	
	5 ^e	191.000	178	11.600	203.000	214.000	
	6 ^e	173.000	160	8.800	182.000	191.000	
	7 ^e	150.000	140	6.633	157.000	163.000	
	<i>COLONIE SCOLAIRE DE WORMHOUDT.</i>						
Régisseur économe.	1 ^{re}	341.000	315	31.066	372.000	403.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	315.000	297	30.400	345.000	376.000	
	3 ^e	295.000	279	27.800	323.000	351.000	
	4 ^e	272.000	261	26.233	298.000	324.000	
	5 ^e	249.000	242	24.066	273.000	297.000	
	6 ^e	230.000	223	20.733	251.000	271.000	
	7 ^e	209.000	204	18.533	228.000	246.000	
	8 ^e	191.000	185	15.166	206.000	221.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>LYCEE FENELON.</i>							
Agent spécial.	1 ^{re}	468.000	390	27.500	496.000	523.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	427.000	365	28.133	455.000	483.000	
	3 ^e	393.000	340	26.666	420.000	446.000	
	4 ^e	360.000	315	24.733	385.000	409.000	
	5 ^e	335.000	295	22.666	358.000	380.000	
	6 ^e	309.000	275	21.033	330.000	351.000	
<i>BIBLIOTHEQUE.</i>							
Bibliothécaire adjointe.	1 ^{re}	454.000	400	37.433	491.000	529.000	Echelle applicable aux agents qui possèdent les titres prévues par le dé- cret du 29 Avril 1933 ainsi que le diplôme d'archivis- te paléographe ou de bibliothécaire.
	2 ^e	434.000	375	30.966	465.000	496.000	
	3 ^e	401.000	350	29.133	430.000	459.000	
	4 ^e	368.000	325	27.200	395.000	422.000	
	5 ^e	336.000	300	24.966	361.000	386.000	
	6 ^e	297.000	275	25.033	322.000	347.000	
	7 ^e	263.000	250	23.533	287.000	310.000	
Bibliothécaire adjointe.	1 ^{re}	446.000	390	34.833	481.000	516.000	Echelle des chefs de bureau applicable aux agents titu- laires d'un des ti- tres universitaires prévus par le dé- cret du 29-4-1933.
	2 ^e	415.000	365	32.133	447.000	479.000	
	3 ^e	380.000	340	31.000	411.000	442.000	
	4 ^e	348.000	315	28.733	377.000	405.000	
	5 ^e	313.000	295	30.000	343.000	373.000	
	6 ^e	283.000	275	29.700	313.000	342.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>CONSERVATOIRE.</i>							
Directeur.	1 ^{re}	638.000	500	31.833	670.000	702.000	Echelle applicable pour 12 heures de cours par semaine.
	2 ^e	594.000	460	24.000	618.000	642.000	
	3 ^e	552.000	420	15.366	567.000	583.000	
	4 ^e	502.000	380	10.900	513.000	524.000	
	5 ^e	454.000	340	6.333	460.000	467.000	
	6 ^e	394.000	300	5.633	400.000	405.000	
	7 ^e	366.000	300	14.966	381.000	396.000	
Professeur.	1 ^{re}	443.000	400	41.100	484.000	525.000	
	2 ^e	404.000	370	38.433	442.000	481.000	
	3 ^e	373.000	340	33.333	406.000	440.000	
	4 ^e	332.000	310	31.433	363.000	395.000	
	5 ^e	295.000	280	28.333	323.000	352.000	
	6 ^e	263.000	250	23.533	287.000	310.000	
Surveillant.	1 ^{re}	209.000	190	11.600	221.000	232.000	
	2 ^e	198.000	180	10.233	208.000	218.000	
	3 ^e	185.000	170	9.733	195.000	204.000	
	4 ^e	175.000	160	8.133	183.000	191.000	
	5 ^e	164.000	150	6.933	171.000	178.000	
	6 ^e	151.000	140	6.300	157.000	164.000	
	7 ^e	138.000	130	5.733	144.000	149.000	
<i>ECOLE DES BEAUX-ARTS</i>							
Directeur.	1 ^{re}	638.000	500	31.833	670.000	702.000	
	2 ^e	594.000	460	24.000	618.000	642.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	3 ^e	552.000	420	15.366	567.000	583.000	
	4 ^e	502.000	380	10.900	513.000	524.000	
	5 ^e	454.000	340	6.333	460.000	467.000	
	6 ^e	394.000	300	5.633	400.000	405.000	
	7 ^e	366.000	300	14.966	381.000	396.000	
Professeur (1).							(1) L'échelle sera fixée ultérieurement.
Surveillant.	1 ^{re}	209.000	190	11.600	221.000	232.000	
	2 ^e	198.000	180	10.233	208.000	218.000	
	3 ^e	185.000	170	9.733	195.000	204.000	
	4 ^e	175.000	160	8.133	183.000	191.000	
	5 ^e	164.000	150	6.933	171.000	178.000	
	6 ^e	151.000	140	6.300	157.000	164.000	
	7 ^e	138.000	130	5.733	144.000	149.000	
<i>MUSEES.</i>							
Préparateur Musée d'Histoire Naturelle.	1 ^{re}	312.000	290	27.800	340.000	368.000	
	2 ^e	292.000	272	25.166	317.000	342.000	
	3 ^e	270.000	254	23.233	293.000	316.000	
	4 ^e	251.000	236	20.300	271.000	292.000	
	5 ^e	230.000	218	18.300	248.000	267.000	
	6 ^e	211.000	199	15.400	226.000	242.000	
	7 ^e	192.000	180	12.233	204.000	216.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Surveillant.	1 ^{re}	209.000	190	11.600	221.000	232.000	
	2 ^e	198.000	180	10.233	208.000	218.000	
	3 ^e	185.000	170	9.733	195.000	204.000	
	4 ^e	175.000	160	8.133	183.000	191.000	
	5 ^e	164.000	150	6.933	171.000	178.000	
	6 ^e	151.000	140	6.300	157.000	164.000	
	7 ^e	138.000	130	5.733	144.000	149.000	
<i>HYGIENE URBAINE.</i>							
Inspecteur sanitaire.	1 ^{re}	353.000	315	27.066	380.000	407.000	Echelle indiciaire particulière à cet- te fonction. Cadre d'extinction. A remplacer par des inspecteurs de salubrité.
	2 ^e	324.000	294	25.833	350.000	376.000	
	3 ^e	295.000	273	24.666	320.000	344.000	
	4 ^e	271.000	251	21.366	292.000	314.000	
	5 ^e	247.000	229	17.966	265.000	283.000	
	6 ^e	222.000	207	15.666	238.000	253.000	
	7 ^e	201.000	185	11.833	213.000	225.000	
Inspecteur de Salubrité.	1 ^{re}	320.000	290	25.133	345.000	370.000	
	2 ^e	293.000	270	23.800	317.000	341.000	
	3 ^e	271.000	250	20.866	292.000	313.000	
	4 ^e	248.000	230	18.133	266.000	284.000	
	5 ^e	226.000	210	15.766	242.000	258.000	
	6 ^e	201.000	185	11.833	213.000	225.000	
	7 ^e	177.000	160	7.466	184.000	192.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>ETABLISSEMENTS de BAINS.</i>							
Régisseur de l'Etablissement de bains du bld de la Liberté, moniteur chef de natation.	1 ^{re}	430.000	360	24.633	455.000	479.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	400.000	340	24.333	424.000	449.000	
	3 ^e	374.000	320	22.566	397.000	419.000	
	4 ^e	348.000	300	20.966	369.000	390.000	
	5 ^e	316.000	275	18.700	335.000	353.000	
	6 ^e	283.000	250	16.866	300.000	317.000	
	7 ^e	274.000	250	19.866	294.000	314.000	
Régisseur de l'Etablissement de Bains du bld de la Liberté.	1 ^{re}	320.000	290	25.133	345.000	370.000	Echelle applicable au régisseur qui ne serait pas moniteur chef de natation. Logé par nécessités de service.
	2 ^e	295.000	272	24.166	319.000	343.000	
	3 ^e	274.000	254	21.900	296.000	318.000	
	4 ^e	252.000	236	19.966	272.000	292.000	
	5 ^e	233.000	218	17.300	250.000	268.000	
	6 ^e	212.000	199	15.066	227.000	242.000	
	7 ^e	192.000	180	12.233	204.000	216.000	
Régisseur de Bains.	(voir remarque de la Préfecture)						
Caissière.	1 ^{re}	194.000	175	9.166	203.000	212.000	
	2 ^e	183.000	167	8.933	192.000	201.000	
	3 ^e	174.000	159	8.000	182.000	190.000	
	4 ^e	166.000	151	6.766	173.000	180.000	
	5 ^e	157.000	143	5.833	163.000	169.000	
	6 ^e	146.000	134	5.000	151.000	156.000	
	7 ^e	134.000	125	4.600	139.000	143.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>HYGIENE SOCIALE.</i>							
Assistante chef.	(voir remarque de la Préfecture)						
Assistante sociale di- plômée.	1 ^{re}	333.000	315	33.733	367.000	400.000	(1) Logé par néces- sités de service.
	2 ^e	308.000	294	31.166	339.000	370.000	
Jardinière d'Enfants.	3 ^e	283.000	273	28.666	312.000	340.000	
Infirmière chef des Crèches (1).	4 ^e	260.000	251	25.033	285.000	310.000	
	5 ^e	236.000	229	21.633	258.000	279.000	
	6 ^e	212.000	207	19.000	231.000	250.000	
	7 ^e	191.000	185	15.166	206.000	221.000	
	Infirmière diplômée d'Etat.	1 ^{re}	271.000	260	26.033	297.000	
2 ^e		250.000	242	23.733	274.000	297.000	
3 ^e		230.000	223	20.733	251.000	271.000	
4 ^e		209.000	204	18.533	228.000	246.000	
5 ^e		191.000	185	15.166	206.000	221.000	
Infirmière non diplô- mée autorisée.	1 ^{re}	260.000	260	29.700	290.000	319.000	
	2 ^e	237.000	238	26.000	263.000	289.000	
	3 ^e	215.000	216	22.333	237.000	260.000	
	4 ^e	193.000	193	18.400	211.000	230.000	
	5 ^e	167.000	170	15.733	183.000	198.000	
Infirmière non diplô- mée non autorisée.	1 ^{re}	208.000	195	14.366	222.000	237.000	
	2 ^e	192.000	180	12.233	204.000	216.000	
	3 ^e	177.000	165	9.933	187.000	197.000	
Aide-médecin sociale.	3 ^e	177.000	165	9.933	187.000	197.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations	
					1-1-1950	1-7-1950		
Gardiennne de crèche.	4 ^e	162.000	150	7.600	170.000	177.000		
	5 ^e	141.000	135	7.166	148.000	155.000		
	1 ^{re}	208.000	195	14.366	222.000	237.000		
	2 ^e	196.000	185	13.500	210.000	223.000		
	3 ^e	186.000	175	11.833	198.000	210.000		
	4 ^e	176.000	165	10.266	186.000	197.000		
	5 ^e	166.000	155	8.833	175.000	184.000		
<i>LABORATOIRE MUNICIPAL.</i>	6 ^e	154.000	145	7.833	162.000	170.000		
	7 ^e	141.000	135	7.166	148.000	155.000		
	Directeur.	1 ^{re}	685.000	550	44.433	729.000	774.000	
		2 ^e	640.000	515	39.800	680.000	720.000	
		3 ^e	588.000	480	37.366	625.000	663.000	
		4 ^e	539.000	435	28.333	567.000	596.000	
		5 ^e	475.000	390	25.166	500.000	525.000	
6 ^e		418.000	345	20.833	439.000	460.000		
7 ^e		366.000	300	14.966	381.000	396.000		
Ingénieur chimiste.	1 ^{re}	516.000	450	44.366	560.000	605.000		
	2 ^e	492.000	420	35.366	527.000	563.000		
	3 ^e	447.000	390	34.500	482.000	516.000		
	4 ^e	407.000	355	29.666	437.000	466.000		
	5 ^e	364.000	320	25.900	390.000	416.000		
	6 ^e	327.000	285	20.266	347.000	368.000		
	7 ^e	287.000	250	15.533	303.000	318.000		

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>SERVICE SANITAIRE de DESINFECTION.</i>							
Chef du service sani- taire.	1 ^{re}	442.000	360	20.633	463.000	483.000	Logé par nécessités de service. Cadre d'extinction
	2 ^e	407.000	340	22.000	429.000	451.000	
	3 ^e	377.000	320	21.566	399.000	420.000	
	4 ^e	348.000	300	20.966	369.000	390.000	
	5 ^e	319.000	275	17.700	337.000	354.000	
	6 ^e	287.000	250	15.533	303.000	318.000	
Chef de la station de désinfection.	1 ^{re}	320.000	290	25.133	345.000	370.000	Pendant la période transitoire, le fu- tur titulaire de l'emploi bénéficie- ra du traitement se rapportant à sa classification (ins. d'hygiène ou de sa- lubrité). Logé par nécessités de service.
	2 ^e	293.000	270	23.800	317.000	341.000	
	3 ^e	271.000	250	20.866	292.000	313.000	
	4 ^e	248.000	230	18.133	266.000	284.000	
	5 ^e	226.000	210	15.766	242.000	258.000	
	6 ^e	201.000	185	11.833	213.000	225.000	
	7 ^e	177.000	160	7.466	184.000	192.000	
Chef désinfecteur.	1 ^{re}	274.000	250	19.866	294.000	314.000	
	2 ^e	258.000	239	19.533	278.000	297.000	
	3 ^e	245.000	228	18.166	263.000	281.000	
	4 ^e	229.000	216	17.666	247.000	264.000	
	5 ^e	215.000	204	16.533	232.000	248.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Brigadier désinfecteur.	6 ^e	208.000	192	15.566	216.000	231.000	
	7 ^e	187.000	180	13.900	201.000	215.000	
	1 ^{re}	240.000	230	20.800	261.000	282.000	
	2 ^e	229.000	220	19.600	249.000	268.000	
	3 ^e	220.000	210	17.766	238.000	255.000	
	4 ^e	208.000	200	16.900	225.000	242.000	
	5 ^e	199.000	190	14.933	214.000	229.000	
	6 ^e	189.000	180	13.233	202.000	215.000	
Désinfecteur.	7 ^e	180.000	170	11.400	191.000	203.000	
	1 ^{re}	236.000	230	22.133	258.000	280.000	
	2 ^e	223.000	220	21.600	245.000	266.000	
	3 ^e	212.000	210	20.433	232.000	253.000	
	4 ^e	202.000	200	18.900	221.000	240.000	
	5 ^e	192.000	190	17.266	196.000	227.000	
	6 ^e	180.000	180	16.233	209.000	212.000	
	7 ^e	167.000	170	15.733	183.000	198.000	
<i>INSPECTION SANITAIRE des DENREES ALIMENTAIRES.</i>							
Inspecteur principal du service de l'Alimenta- tion, directeur des Abattoirs.	1 ^{re}	638.000	500	31.833	670.000	702.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	611.000	485	32.466	643.000	676.000	
	3 ^e	578.000	470	34.966	613.000	648.000	
	4 ^e	555.000	465	34.133	589.000	623.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Inspecteur vétérinaire adjoint.	5 ^e	517.000	440	38.400	555.000	594.000	
	6 ^e	483.000	425	41.233	524.000	565.000	
	7 ^e	456.000	410	42.000	498.000	540.000	
	1 ^{re}	504.000	450	48.366	552.000	601.000	
	2 ^e	470.000	425	45.566	516.000	561.000	
	3 ^e	440.000	400	42.100	482.000	524.000	
	4 ^e	410.000	375	38.966	449.000	488.000	
	5 ^e	378.000	350	36.800	415.000	452.000	
	6 ^e	345.000	325	34.866	380.000	415.000	
	7 ^e	316.000	300	31.633	348.000	379.000	
Vérificateur sanitaire Chef.	1 ^{re}	353.000	330	34.733	388.000	422.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	322.000	305	32.233	354.000	386.000	
	3 ^e	295.000	279	27.800	323.000	351.000	
	4 ^e	266.000	253	24.066	290.000	314.000	
	5 ^e	240.000	227	19.333	259.000	279.000	
	6 ^e	213.000	201	15.733	229.000	244.000	
	7 ^e	184.000	170	10.066	194.000	204.000	
Vérificateur sanitaire.	1 ^{re}	328.000	315	35.400	363.000	399.000	Les vérificateurs sa- nitaires des Abat- toirs sont logés par nécessités de service.
	2 ^e	302.000	295	33.666	336.000	369.000	
	3 ^e	276.000	270	29.466	305.000	335.000	
	4 ^e	250.000	245	25.233	275.000	300.000	
	5 ^e	223.000	220	21.600	245.000	266.000	
	6 ^e	199.000	195	17.366	216.000	234.000	
	7 ^e	172.000	170	14.066	186.000	200.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>POLICE DES PROMENADES ET JARDINS.</i>							
Brigadier chef.	1 ^o	266.000	240	17.400	283.000	301.000	
	2 ^e	251.000	230	17.133	268.000	285.000	
	3 ^e	238.000	220	16.600	255.000	271.000	
	4 ^e	224.000	210	16.433	240.000	257.000	
	5 ^e	212.000	200	15.566	228.000	243.000	
	6 ^e	199.000	190	14.933	214.000	229.000	
	7 ^e	195.000	190	16.266	211.000	228.000	
Brigadier.	1 ^o	236.000	225	19.700	256.000	275.000	
	2 ^e	229.000	220	19.600	249.000	268.000	
	3 ^e	224.000	215	18.866	243.000	262.000	
	4 ^e	216.000	210	19.100	235.000	254.000	
	5 ^e	214.000	210	19.766	234.000	254.000	
	6 ^e	212.000	210	20.433	232.000	253.000	
	7 ^e	210.000	210	21.100	231.000	252.000	
Garde municipal.	1 ^o	195.000	185	13.833	209.000	223.000	
	2 ^e	185.000	174	11.666	197.000	208.000	
	3 ^e	175.000	163	9.600	185.000	194.000	
	4 ^e	164.000	152	7.966	172.000	180.000	
	5 ^e	151.000	141	6.800	158.000	165.000	
	6 ^e	138.000	130	5.733	144.000	149.000	
	7 ^e	136.000	130	6.400	142.000	149.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>SERVICE DES EAUX.</i>							
Contrôleur enquêteur.	1 ^{re}	274.000	250	19.866	294.000	314.000	
	2 ^e	250.000	232	18.533	269.000	287.000	
	3 ^e	231.000	214	16.033	247.000	263.000	
	4 ^e	210.000	196	14.200	224.000	238.000	
	5 ^e	191.000	178	11.600	203.000	214.000	
	6 ^e	173.000	160	8.800	182.000	191.000	
	7 ^e	150.000	140	6.633	157.000	163.000	
Contrôleur des Eaux. (1)	1 ^{re}	198.000	175	7.833	206.000	214.000	Echelle applicable aux agents nom- més après le 24 Novembre 1948.
	2 ^e	188.000	168	7.733	196.000	203.000	
	3 ^e	179.000	161	7.300	186.000	194.000	
	4 ^e	173.000	154	6.000	179.000	185.000	
	5 ^e	165.000	147	5.133	170.000	175.000	
	6 ^e	158.000	140	3.966	162.000	166.000	
	7 ^e	149.000	133	3.533	153.000	156.000	
	8 ^e	139.000	125	2.933	142.000	145.000	

(1) - Voir aussi remarque de la Préfecture.

Article 2. — Les indemnités ou suppléments actuellement accordés à des taux réduits de 50 % depuis le 1^{er} Janvier 1949 pourront s'ajouter aux traitements susvisés, sous réserve d'une réduction de 65 % à compter du 1^{er} Janvier 1950, et de 80 % à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Remarques de la Préfecture.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 24 Janvier 1950, sauf en ce qui concerne les commis d'administration, les commis d'ordre et de comptabilité, les régisseurs de bains, les contrôleurs des eaux et l'assistante-chef, les tableaux de correspondance concernant ces agents étant annexés aux arrêtés municipaux des 22 Juin et 4 Juillet 1950 également joints à la délibération susvisée.

Lille, le 21 Juillet 1950.

Pour le Préfet,

Le Chef de Division délégué :

Signé : DELTOMBE.

Arrêté n° 3.853 du 22 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 12 Juin 1950 fixant les échelles de traitements applicables au personnel municipal titulaire au titre de la 3^e tranche de reclassement :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>SERVICES ADMINISTRATIFS</i>							
<i>Commis d'administration.</i>	1 ^{re}	266.000	240	17.400	283.000	301.000	
	2 ^e	248.000	230	18.133	266.000	284.000	
	3 ^e	235.000	220	17.600	253.000	270.000	
	4 ^e	223.000	211	17.266	240.000	258.000	
	5 ^e	212.000	203	17.033	229.000	246.000	
	6 ^e	200.000	192	15.566	216.000	231.000	
	7 ^e	186.000	177	12.800	199.000	212.000	
	8 ^e	171.000	158	8.533	180.000	188.000	
	9 ^e	143.000	130	4.066	147.000	151.000	
<i>Commis d'ordre et de comptabilité.</i>	1 ^{re}	258.000	230	14.800	273.000	288.000	
	2 ^e	238.000	218	15.633	254.000	269.000	
	3 ^e	227.000	210	15.433	242.000	258.000	
	4 ^e	217.000	202	14.900	232.000	247.000	
	5 ^e	209.000	196	14.533	224.000	238.000	
	6 ^e	196.000	185	13.500	210.000	223.000	
	7 ^e	184.000	172	11.033	195.000	206.000	
	8 ^e	167.000	155	8.500	176.000	184.000	
	9 ^e	143.000	130	4.066	147.000	151.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>SERVICES DIVERS :</i>							
<i>Régisseur de Bains</i>	1 ^{re}	248.000	230	18.133	266.000	284.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	235.000	220	17.600	253.000	270.000	
	3 ^e	223.000	211	17.266	240.000	258.000	
	4 ^e	212.000	203	17.033	229.000	246.000	
	5 ^e	200.000	192	15.566	216.000	231.000	
	6 ^e	186.000	177	12.800	199.000	212.000	
	7 ^e	171.000	158	8.533	180.000	188.000	
	8 ^e	143.000	130	4.066	147.000	151.000	
<i>Contrôleur des Eaux.</i>	1 ^{re}	217.000	202	14.900	232.000	247.000	Echelle accordée à titre personnel aux agents en fonction avant le 24-11-48.
	2 ^e	209.000	196	14.533	224.000	238.000	
	3 ^e	196.000	185	13.500	210.000	223.000	
	4 ^e	184.000	172	11.033	195.000	206.000	
	5 ^e	167.000	155	8.500	176.000	184.000	
	6 ^e	143.000	130	4.066	147.000	151.000	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du
24 Janvier 1950.

Lille, le 21 Juillet 1950.

Pour le Préfet du Nord,
Le Chef de Division délégué :
DELTOMBE.

PERSONNEL. — Pompiers. Reclassement 3^e tranche

Arrêté n° 3.786 du 12 Juin 1950

Article 1. — Les traitements à allouer au personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers sont fixés comme suit, au titre de la 3^e tranche de reclassement :

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Commandant.	1 ^{re}	585.000	475	35.500	621.000	655.000	
	2 ^e	558.000	457	34.266	592.000	627.000	
	3 ^e	525.000	439	35.200	560.000	595.000	
	4 ^e	486.000	421	37.933	524.000	562.000	
	5 ^e	457.000	403	38.000	495.000	533.000	
	6 ^e	428.000	385	38.200	466.000	504.000	
	7 ^e	416.000	385	42.200	458.000	500.000	
Capitaine.	1 ^{re}	473.000	390	25.833	499.000	525.000	
	2 ^e	444.000	372	26.100	470.000	496.000	
	3 ^e	418.000	354	25.500	444.000	469.000	
	4 ^e	391.000	336	25.233	416.000	441.000	
	5 ^e	370.000	318	22.900	393.000	416.000	
	6 ^e	346.000	300	21.633	368.000	389.000	
	7 ^e	336.000	300	24.966	361.000	386.000	
Lieutenant.	1 ^{re}	414.000	340	19.666	434.000	453.000	
	2 ^e	391.000	322	17.966	409.000	427.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	3 ^e	365.000	304	17.366	382.000	400.000	
	4 ^e	344.000	286	15.100	359.000	374.000	
	5 ^e	320.000	268	13.800	334.000	348.000	
	6 ^e	294.000	250	13.200	307.000	320.000	
	7 ^e	288.000	250	15.200	303.000	318.000	
Sous-Lieutenant.		396.000	330	20.400	416.000	437.000	
	1 ^{re}	384.000	315	16.733	401.000	417.000	
	2 ^e	358.000	297	16.066	374.000	390.000	
	3 ^e	334.000	279	14.800	349.000	364.000	
	4 ^e	313.000	261	12.566	326.000	338.000	
	5 ^e	290.000	243	10.900	301.000	312.000	
	6 ^e	268.000	225	9.033	277.000	286.000	
	7 ^e	258.000	225	12.366	270.000	283.000	
Adjudant-chef.	1 ^{re}	330.000	300	26.966	357.000	384.000	Echelle type. Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^e	314.000	288	26.133	340.000	366.000	
	3 ^e	297.000	276	25.566	323.000	348.000	
	4 ^e	283.000	264	24.100	307.000	331.000	
	5 ^e	269.000	252	22.533	292.000	314.000	
	6 ^e	255.000	240	21.066	276.000	297.000	
	7 ^e	252.000	240	22.066	274.000	296.000	
Adjudant.	1 ^{re}	313.000	290	27.466	340.000	368.000	d ^o
	2 ^e	298.000	278	26.266	324.000	351.000	
	3 ^e	284.000	266	24.800	309.000	334.000	
	4 ^e	270.000	254	23.233	293.000	316.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations	
					1-1-1950	1-7-1950		
Sergent-chef.	5 ^e	257.000	242	21.400	278.000	300.000	Echelle type : Logé, chauffé, éclairé, habillé.	
	6 ^e	244.000	230	19.466	263.000	283.000		
	7 ^e	240.000	230	20.800	261.000	282.000		
	1 ^{re}	293.000	270	23.800	317.000	341.000		d ^o
	2 ^e	281.000	259	22.166	303.000	325.000		
	3 ^e	266.000	248	21.466	287.000	309.000		
	4 ^e	253.000	237	20.166	273.000	293.000		
5 ^e	240.000	226	18.866	259.000	278.000			
6 ^e	228.000	215	17.533	246.000	263.000			
Sergent.	7 ^e	225.000	215	18.533	244.000	262.000	d ^o	
	1 ^{re}	284.000	260	21.700	306.000	327.000		
	2 ^e	269.000	248	20.466	289.000	310.000		
	3 ^e	253.000	236	19.633	273.000	292.000		
	4 ^e	241.000	224	17.533	259.000	276.000		
	5 ^e	226.000	212	16.733	243.000	259.000		
	6 ^e	213.000	200	15.233	228.000	243.000		
Caporal-chef.	7 ^e	210.000	200	16.233	226.000	242.000	d ^o	
	1 ^{re}	252.000	250	27.200	279.000	306.000		
	2 ^e	242.000	239	24.866	267.000	292.000		
	3 ^e	232.000	228	22.500	255.000	277.000		
	4 ^e	221.000	217	20.833	242.000	263.000		
	5 ^e	212.000	206	18.500	231.000	249.000		
	6 ^e	203.000	195	16.033	219.000	235.000		

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Caporal.	1 ^{re}	242.000	240	25.400	267.000	293.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^e	232.000	230	23.466	255.000	279.000	
	3 ^e	223.000	220	21.600	245.000	266.000	
	4 ^e	213.000	210	20.100	233.000	253.000	
	5 ^e	204.000	200	18.233	222.000	240.000	
	6 ^e	196.000	190	15.933	212.000	228.000	
	7 ^e	195.000	190	16.266	211.000	228.000	
Sapeur-pompier de 1 ^{re} classe qualifié 2 ^e C ^{1e} .	1 ^{re}	232.000	230	23.466	255.000	279.000	d ^o . Echelle applicable aux agents titulaires de deux certificats d'aptitude professionnelle ou ayant satisfait aux épreuves d'un examen ou concours se rapportant à deux qualifications professionnelles.
	2 ^e	222.000	220	21.933	244.000	266.000	
	3 ^e	212.000	210	20.433	232.000	253.000	
	4 ^e	204.000	200	18.233	222.000	240.000	
	5 ^e	195.000	190	16.266	211.000	228.000	
	6 ^e	185.000	180	14.566	200.000	214.000	
	7 ^e	184.000	180	14.900	199.000	214.000	
Sapeur-pompier de 1 ^{re} classe qualifié 1 ^{re} C ^{1e} .	1 ^{re}	208.000	200	16.900	225.000	242.000	Logé - Chauffé - Eclairé - Habillé. Echelle applicable aux agents titulaires d'un certificat
	2 ^e	199.000	190	14.933	214.000	229.000	
	3 ^e	190.000	180	12.900	203.000	216.000	
	4 ^e	182.000	170	10.733	193.000	203.000	
	5 ^e	172.000	160	9.133	181.000	190.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
	6 ^e	163.000	150	7.266	170.000	178.000	d'aptitude profes- sionnelle ou ayant satisfait aux épreuves d'un examen ou con- cours se rappor- tant à une qualifi- cation profes- sionnelle.
	7 ^e	162.000	150	7.600	170.000	177.000	
Sapeur-pompier de 1 ^{re} classe non qualifié.	1 ^{re}	201.000	190	14.266	215.000	230.000	Logé, chauffé, éclai- ré, habillé.
	2 ^e	192.000	180	12.233	204.000	216.000	
	3 ^e	183.000	170	10.400	193.000	204.000	
	4 ^e	174.000	160	8.466	182.000	191.000	
	5 ^e	165.000	150	6.600	172.000	178.000	
	6 ^e	156.000	140	4.633	161.000	165.000	
	7 ^e	154.000	140	5.300	159.000	165.000	
Sapeur-pompier de 2 ^e classe qualifié 2 ^e C ^{1e} .	1 ^{re}	222.000	220	21.933	244.000	266.000	Logé, chauffé, éclai- ré, habillé. Echelle applicable aux agents titulaires de deux certificats d'aptitude profes- sionnelle ou ayant satisfait aux épreu- ves d'un examen
	2 ^e	212.000	210	20.433	232.000	253.000	
	3 ^e	202.000	200	18.900	221.000	240.000	
	4 ^e	193.000	190	16.933	210.000	227.000	
	5 ^e	184.000	180	14.900	199.000	214.000	
	6 ^e	172.000	170	14.066	186.000	200.000	
	7 ^e	170.000	170	14.733	185.000	199.000	

Grades et emplois	Classes	Traitements 1949	Indices	Nouvelles majorations	Traitements		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Sapeur-pompier de 2 ^e classe qualifié 1 ^{re} Cie.	1 ^{re}	203.000	195	16.033	219.000	235.000	ou concours se rapportant à deux qualifications pro- fessionnelles. Logé, chauffé, éclai- ré, habillé. Echelle applicable aux agents titulaires d'un certificat d'aptitude profes- sionnelle ou ayant satisfait aux épreu- ves d'un examen ou concours se rapportant à une qualification pro fessionnelle.
	2 ^e	193.000	185	14.500	208.000	222.000	
	3 ^e	184.000	175	12.500	197.000	209.000	
	4 ^e	174.000	165	10.933	185.000	196.000	
	5 ^e	165.000	155	9.166	174.000	183.000	
	6 ^e	154.000	145	7.833	162.000	170.000	
	7 ^e	151.000	145	8.833	160.000	169.000	
Sapeur-pompier de 2 ^e classe non qualifié.	1 ^{re}	195.000	185	13.833	209.000	223.000	Logé, chauffé, éclai- ré, habillé.
	2 ^e	186.000	175	11.833	198.000	210.000	
	3 ^e	176.000	165	10.266	186.000	197.000	
	4 ^e	167.000	155	8.500	176.000	184.000	
	5 ^e	158.000	145	6.500	165.000	171.000	
	6 ^e	146.000	135	5.500	152.000	157.000	
	7 ^e	144.000	135	6.166	150.000	156.000	

Article 2. — Le montant de l'indemnité pour risques professionnels allouée en application de l'arrêté interministériel du 24 Avril 1946 est réduit de 65 % à compter du 1^{er} Janvier 1950, et de 80 % à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Approbation du Préfet
le 20 Juin 1950

PERSONNEL. — Echelles indiciaires

Arrêté n° 3.780 du 7 Juin 1950

Article 1. — Les traitements prévus par nos arrêtés des 12 Mai 1949 et 24 Juin 1949 en faveur des catégories d'agents ci-après désignées, sont modifiés comme suit avec effet du 1^{er} Janvier 1949 :

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Février 1945	Indices	Majorations de reclassement	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Observations
Secrétaire général adjoint.	1 ^e	275.000	600	77.275	802.000	
	2 ^e	258.000	585	79.325	769.000	
	3 ^e	242.000	570	77.950	743.000	
	4 ^e	226.000	550	74.600	711.000	
	5 ^e	210.000	525	75.675	661.000	
	6 ^e	195.000	500	70.000	625.000	
	7 ^e	180.000	475	67.825	582.000	

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Février 1945	Indices	Majorations de reclassement	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Observations
Chef de bureau. Agent spécial du Lycée Fénelon (1).	1 ^{re}	150.000	390	52.675	468.000	(1) Logé par nécessité de service.
	2 ^e	138.000	365	52.150	427.000	
	3 ^e	126.000	340	48.300	393.000	
	4 ^e	114.000	315	44.775	360.000	
	5 ^e	105.000	295	40.275	335.000	
	6 ^e	96.000	275	37.525	309.000	
Commis d'ordre et de Comptabilité après 3 ans. Commis principaux avant 3 ans.	exc.	84.000	230	25.825	258.000	
	H. CL.	75.000	218	25.950	238.000	
	1 ^{re}	69.000	210	24.975	227.000	
	2 ^e	64.500	202	23.625	217.000	
	3 ^e	60.000	196	23.125	209.000	
Commis.	3 ^e	55.500	185	21.600	196.000	
	1 ^{re}	51.000	172	18.300	184.000	
	2 ^e	46.500	155	13.875	167.000	
Contrôleur des Eaux.	3 ^e	42.000	130	7.575	143.000	Echelle des commis d'ordre et de comp- tabilité limitée à la 1 ^{re} classe accordée à titre personnel aux agents en fonctions au 24-11-1948.
	1 ^{re}	64.500	202	23.625	217.000	
	2 ^e	60.000	196	23.125	209.000	
	3 ^e	55.500	185	21.600	196.000	
	4 ^e	51.000	172	18.300	184.000	
	5 ^e	46.500	155	13.875	167.000	
6 ^e	42.000	130	7.575	143.000		

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Février 1945	Indices	Majorations de reclassement	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Observations
Conducteur de Travaux.	Exc.		360 (3)	67.050	389.000	Indice applicable à 10 % des effectifs.
Dessinateur géomètre.	1 ^{re}	105.000	340	58.800	373.000	
Dessinateur projeteur.	2 ^e	96.000	315	54.025	341.000	
	3 ^e	87.000	289	49.300	308.000	
	4 ^e	78.000	263	42.825	278.000	
	5 ^e	70.000	237	35.675	249.000	
	6 ^e	62.000	211	28.475	221.000	
	7 ^e	54.000	185	21.975	195.000	
Agent technique (1).	Exc.	96.000	360 (3)	72.550	378.000	(1) L'agent technique affecté au service de la Propreté Publique. est logé pour nécessi- tés de service. (1) Logé pour nécessités de service. (2) Echelle applicable aux agents en fonc- tions avant le 24-11- 1948. (3) Indice applicable à 10 % des effectifs.
Chef mécanicien (1).	1 ^{re}	89.000	340	64.300	362.000	
Usine de l'Arbonnoise.	2 ^e	82.000	315	59.525	330.000	
Chef électricien des Théâtres municipaux.	3 ^e	75.000	289	51.550	303.000	
	4 ^e	68.000	263	44.325	275.000	
Contrôleur de voirie (2).	5 ^e	61.000	237	36.175	248.000	
	6 ^e	54.000	211	28.725	221.000	
	7 ^e		185	21.975	195.000	
Chef de culture.						(3) Indice applicable à 10 % des effectifs.
Métreur vérificateur.	Exc.		360 (3)	76.800	370.000	d°
Chef machiniste des Théâtres municipaux.	1 ^{re}	90.000	340	68.550	353.000	
	2 ^e	84.000	315	60.775	328.000	
	3 ^e	78.000	289	53.550	299.000	

Grades ou emplois	Classe	Traitements au 1 ^{er} Février 1945	Indices	Majorations de reclassement	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Observations
	4 ^e	72.000	263	45.075	273.000	
	5 ^e	66.000	237	37.425	246.000	
	6 ^e	60.000	211	28.975	220.000	
	7 ^e	54.000	185	21.975	195.000	
Directeur du Laboratoire municipal.	1 ^{re}	210.000	550	87.600	685.000	
	2 ^e	197.000	515	76.700	640.000	
	3 ^e	184.000	480	69.225	588.000	
	4 ^e	171.000	435	54.025	539.000	
	5 ^e	158.000	390	48.675	475.000	
	6 ^e	145.000	345	40.400	418.000	
	7 ^e	132.000	300	29.050	366.000	
Bibliothécaire Adjointe.	1 ^{re}	135.000	390	63.175	446.000	Echelle applicable aux agents titulaires d'un des titres universi- taires prévus par le décret du 29 Avril 1933.
	2 ^e	126.000	365	58.650	415.000	
	3 ^e	114.000	340	55.050	380.000	
	4 ^e	102.000	315	50.775	348.000	
	5 ^e	87.000	295	51.775	313.000	
	6 ^e	72.000	275	50.025	283.000	
Assistante Chef.	1 ^{re}	105.000	360	67.050	389.000	
	2 ^e	97.000	335	62.025	358.000	
	3 ^e	89.000	310	57.425	326.000	
	4 ^e	81.000	280	48.050	295.000	
	5 ^e	74.000	280	51.550	288.000	
	6 ^e	67.000	250	42.425	257.000	
	7 ^e	60.000	250	44.800	252.000	

Traitements	Classe	Traitements au 1 ^{er} Février 1945	Indices	Majorations de reclassement	Traitements au 1 ^{er} Janvier 1949	Observations
Infirmière diplômée d'Etat.	1 ^{re}	72.000	260	43.800	271.000	
	2 ^e	66.000	242	39.450	250.000	
	3 ^e	60.000	223	33.850	230.000	
	4 ^e	54.000	204	28.950	209.000	
	5 ^e	48.000	185	24.225	191.000	
Infirmière non diplômée au- torisée.	1 ^{re}	60.000	260	48.925	260.000	
	2 ^e	54.000	238	42.675	237.000	
	3 ^e	49.000	216	35.750	215.000	
	4 ^e	44.000	193	28.825	193.000	
	5 ^e	39.000	170	24.925	167.000	

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Janvier 1949.

Visa du Préfet
le 19 Juillet 1950.

Arrêté n° 3.852 du 22 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 7 Juin 1950, modifiant, à compter du 1^{er} Janvier 1949, les échelles de traitements applicables à certaines catégories d'agents du cadre titulaire.

Vu le rectificatif publié au Journal Officiel du 13 Juin 1950 :
Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont modifiées et complétées comme suit :

	Classe	Traitements au 1-2-1945	Indices	Majorations de reclassem.	Traitements au 1-1-1949	Observations
<i>Commis d'administration :</i>						
	1 ^{re}	84.000	240	29.875	266.000	Echelle réservée à 30 % de l'effectif des commis.
	2 ^e	75.000	230	30.825	248.000	
	3 ^e	69.000	220	29.025	235.000	
	4 ^e	64.500	210	26.850	223.000	
	5 ^e	60.000	200	24.625	212.000	
	6 ^e	55.500	190	23.400	200.000	
	7 ^e	51.000	175	19.425	186.000	
	8 ^e	46.500	160	15.675	171.000	
	9 ^e	42.000	130	7.575	143.000	
<i>Commis d'ordre et de comptabilité :</i>						
<i>Commis principaux :</i>						
	Exc. après 3 ans avant	84.000	230	25.825	258.000	
	3 ans H. C.	75.000	218	25.950	238.000	
	1 ^{re}	69.000	210	24.975	227.000	
	2 ^e	64.500	202	23.625	217.000	
	3 ^e	60.000	196	23.125	209.000	
		55.500	185	21.600	196.000	
<i>Commis :</i>						
	1 ^{re}	51.000	172	18.300	184.000	
	2 ^e	46.500	155	13.875	167.000	
	3 ^e	42.000	130	7.575	143.000	
<i>Régisseur de Bains :</i>						
	1 ^{re}	75.000	230	30.825	248.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^e	69.000	220	29.025	235.000	
	3 ^e	64.500	210	26.850	223.000	
	4 ^e	60.000	200	24.625	212.000	
	5 ^e	55.500	190	23.400	200.000	
	6 ^e	51.000	175	19.425	186.000	
	7 ^e	46.500	160	15.675	171.000	
	8 ^e	42.000	130	7.575	143.000	
<i>Contrôleur des Eaux :</i>						
	1 ^{re}	64.500	202	23.625	217.000	Echelle applicable aux agents en fonctions au 24 Novembre 1948.
	2 ^e	60.000	196	23.125	209.000	
	3 ^e	55.500	185	21.600	196.000	
	4 ^e	51.000	172	18.300	184.000	
	5 ^e	46.500	155	13.875	167.000	
	6 ^e	42.000	130	7.575	143.000	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 29 Mars 1950.

Lille, le 19 Juillet 1950.

Pour le Préfet du Nord,
Le Chef de Division délégué :
Signé : Illisible.

PERSONNEL. — Conservatoire. Reclassement

Arrêté n° 3.739 du 30 Mai 1950

Article 1. — Pour les différents échelons de chaque grade et emploi, le montant de l'acompte à accorder au personnel enseignant du Conservatoire, suivant les modalités d'application prévues par la circulaire du 6 Février 1950, est fixée comme suit :

Appellations	Classe	Traitements au 1-1-1949	Majoration de reclassement. au 1-1-1949	Montant de l'acompte
Directeur.	1 ^{re}	638.000	63.750	6.300
	2 ^e	594.000	47.125	4.700
	3 ^e	552.000	35.550	3.500
	4 ^e	502.000	27.550	2.700
	5 ^e	454.000	18.050	1.800
	6 ^e	394.000	15.550	1.500
	7 ^e	366.000	29.050	2.900
Professeurs.	1 ^{re}	443.000	73.050	7.300
	2 ^e	404.000	67.425	6.700
	3 ^e	373.000	58.800	5.800
	4 ^e	332.000	54.175	5.400
	5 ^e	295.000	48.050	4.800
	6 ^e	263.000	39.675	3.900

Article 2. — L'échelle des traitements applicables aux professeurs s'entendant pour 12 heures de cours par semaine, le montant de l'acompte à leur allouer sera calculé proportionnellement au nombre d'heures de cours effectuées par chacun d'eux.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congé de maladie

Arrêté n° 3.562 du 26 Avril 1950

Article 1. — M. Robert Arnouts, expéditionnaire auxiliaire affecté au 4^e Bureau de la 3^e Division, qui a obtenu un congé de

maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 5 au 14 Avril 1950 inclus, son traitement étant rétabli à compter du 15 Avril 1950 date de sa reprise de travail.

Arrêté n° 3.616 du 10 Mai 1950

Article 1. — M. Gaston Buisset, charpentier affecté au service de l'Exécution des Travaux en Régie, en position de congé de maladie, est mis à demi traitement à compter du 17 Avril 1950.

Arrêté n° 3.650 du 15 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Marthe Serrure, aide-cuisinière affectée au 3^e bureau de la 4^e division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 4 Mai 1950.

Arrêté n° 3.730 du 27 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marthe Serrure, aide-cuisinière affectée au 3^e bureau de la 4^e division, est rétabli à compter du 11 Mai 1950.

Arrêté n° 3.617 du 10 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Marie Louise Delahousse, expéditionnaire, affectée au 6^e bureau de la 1^{re} division, en position de congé de maladie, est mise à demi traitement à compter du 23 Avril 1950.

Arrêté n° 3.524 du 15 Avril 1950

Article 1. — M. Robert Dengremont, expéditionnaire auxiliaire affecté au 6^e bureau de la 1^{re} division, en position de congé de maladie est mis à demi traitement à compter du 3 Avril 1950.

Arrêté n° 3.581 du 2 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Ernest Dubart, peintre vitrier au service des Travaux en Régie, victime d'un accident de travail, est supprimé à compter du 18 Avril 1950.

Arrêté n° 3.731 du 27 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Ernest Dubart, peintre vitrier au Service des Travaux en Régie, victime d'un accident de travail, est rétabli à compter du 9 Mai 1950.

Arrêté n° 3.888 du 28 Juin 1950

Article 1. — M^{lle} Claudine Fiacre, aide-médico sociale, affectée au 3^e bureau de la 2^e division, en position de congé de maladie, est mise à demi traitement à compter du 6 Juin 1950.

Arrêté n° 3.813 du 13 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Louise Martins, gardienne au Jardin des P'tits Quinquins, 2^e division, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 24 Mai 1950.

Arrêté n° 3.563 du 26 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M. Marcel Meurillon, charretier affecté au service de la Propreté publique, est rétabli à compter du 6 Avril 1950.

Arrêté n° 3.560 du 26 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Simone Renard, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e division, est supprimé à compter du 8 Avril 1950.

Arrêté n° 3.561 du 26 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M. Louis Suve, cantonnier au service de la Propreté publique, est rétabli à compter du 11 Avril 1950.

Arrêté n° 3.516 du 13 Avril 1950

Vu notre arrêté en date du 29 Mars 1950 par lequel M. Jean Baptiste Verstraete, menuisier au service des Travaux en Régie, est mis à demi-traitement ;

Considérant que l'intéressé a repris ses fonctions le 20 Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Indemnités à particuliers

Arrêté n° 3.917 du 29 Juin 1950

Article 1. — Une indemnité de technicité de 500 francs par mois est accordée aux agents auxiliaires dont les noms suivent, qui assurent de façon permanente des travaux de dactylographie :

M^{me} Deroo Fernande 1^{re} division, 3^e bureau.

M^{me} Moret Madeleine, 3^e division, 3^e bureau.

M^{me} Wibaux Yvonne 3^e division, 3^e bureau.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.833 du 15 Juin 1950

Article 1. — Notre arrêté du 10 Janvier 1950 est complété comme suit :

.....
Article 2. — M^{me} Demarez Marguerite bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs

Arrêté n° 3.665 du 16 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Gabrielle Blocquet, expéditionnaire affectée au 6^e bureau de la 1^{re} division, atteinte par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M^{me} Gabrielle Blocquet pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

Arrêté n° 3.664 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Joseph Cleyman, cantonnier au service de la Propreté publique, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.514 du 13 Avril 1950

Article 1. — M. Richard Mocq, vitrier au service de l'exécution des travaux en régie, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Juin 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 Août 1948, approu-

vée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. Richard Mocq pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 3.517 du 13 Avril 1950

Article 1. — M. Fernand Vermus, expéditionnaire affecté au 3^e bureau de la 3^e division, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Juin 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. Fernand Vermus pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 3 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 3.515 du 13 Avril 1950

Article 1. — M. Raoul Villeneuve, brigadier machiniste aux Théâtres, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Juin 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations. Mutations

Promotions

Arrêté n° 3.892 du 28 Juin 1950

Article 1. — Les expéditionnaires du cadre auxiliaire dont les noms suivent sont mutés aux services ci-après désignés, à compter du 1^{er} Juin 1950 :

1^e Division - 2^e Bureau : M^{lles} Denneulin Maguerite.
Dhoudain Ismérie.
M^{me} Nevelle Léontine.

4^e Bureau : M. Ingelaere Henri.

2^e Division - 1^{er} Bureau : M^{me} Blanckaert Raymonde.
M^{lle} Damez Angèle.

2^e Bureau : MM. Canler Georges.
Delassus Albert.

- MM. D'engremont Robert.
Stickelbaut Jean.
Vandeveldé André.
Vantroost Julien.
M^{lle} Rackelboom Marie
- 3^e Bureau : M^{mes} Auvret Agnès.
Demailly Marie-Louise.
Lemoine Pauline.
Vienne Elvire.
- 3^e Division : 1^{er} Bureau : M^{les} Clersy Jeannine.
Lasseaux Andrée.
- 3^e Bureau : M^{les} Agneray Jeanne.
Brisy Marie-Louise.
Delevallée Marie-Thérèse.
Ghesquier Gilberte.
Heyndrickx Jeanne.
M^{mes} Leroux Henriette.
Martin Renée.
Rogéau Marie-Madeleine.
Vergult Madeleine.
M^{lle} Willemot Raymonde.
- 4^e Division : 1^{er} Bureau : M^{lle} Lemaert Jacqueline.
M^{me} Vanhoutte Nelly.
- 2^e Bureau : MM. Lejeune Lucien.
Willem Léon.
- 3^e Bureau : M^{me} Behey Marguerite.
- 5^e Division : 1^{er} Bureau : M^{me} Detemmerman Victoria.
Economat M^{me} Polet Aline.

Arrêté n° 3.585 du 3 Mai 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de Mai 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté de la classe
<i>4^e Division</i>				
M. Deroo Jean ..	Coursier	1 ^{er}	114.500	1-5-1950
<i>4^e Division</i>				
M ^{me} Cornil Mart.	Femme de service Surveillant de	3 ^e	126.000	1-5-1950
M. Buyck Gaston	terrain de jeux	4 ^e	131.500	1-5-1950

Arrêté n° 3.819 du 13 Juin 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de Juin 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté de la classe
<i>4^e Division</i>				
M ^{mes}				
Agneray Marie.	Femme de service	2 ^e	120.500	1-6-1950
Lavieville Luc.	d ^o	4 ^e	131.500	1-6-1950
Rampelberg O.	d ^o	2 ^e	120.500	1-6-1950
Van de Walle L.	d ^o	3 ^e	126.000	1-6-1950

Arrêté n° 3.881 du 26 Juin 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de Juillet 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté de la classe
<i>1^{re} Division</i>				
MM.				
Plaisant Claude.	Coursier	1 ^{re}	114.500	1-7-1950
Tredez Lucien	d ^o	1 ^{re}	114.500	1-7-1950
<i>2^e Division</i>				
Vandevelde And.	Expéditionnaire	5 ^e	154.500	1-7-1950
M ^{me} Vandenplas Jeanne	Lingère	3 ^e	126.000	1-7-1950
<i>Service des Logements</i>				
M. Hodden Marc.	Expéditionnaire	6 ^e	162.500	1-7-1950
<i>Service de l'Exécution des Travaux en Régie</i>				
M ^{me} Boone Gérn.	Femme de service	3 ^e	126.000	1-7-1950

Arrêté n° 3.670 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Julien Agache, enquêteur affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est muté, en qualité de surveillant, au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Agache est versé dans la 4^e classe du « personnel de service » au traitement annuel de 131.500 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Août 1948.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.861 du 23 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Adèle Nonnon, née à Lille le 30 Janvier 1910, est nommée baigneuse affectée à l'Etablissement de Bains du boulevard de la Liberté, 5^e Division.

Article 2. — M^{me} Nonnon recevra un traitement annuel de 132.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.754 du 2 Juin 1950

Article 1. — M. Serge Beirnaert, né le 25 Août 1934 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Beirnaert est versé dans la catégorie du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 93.890 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kms, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 Mai 1950.

Arrêté n° 3.862 du 23 Juin 1950

Article 1. — M^{me} V^o Herremy, née Lucie Cerède, née à Lille le 2 Novembre 1910, est nommée femme de service, affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division.

Article 2. — M^{me} Herremy recevra un traitement annuel de 114.500 francs, majoré des indemnités prévues par la réglemen-

tation en vigueur. Elle percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.863 du 23 Juin 1950

Article 1. — M^{lle} Solange Deffrenne, née à Chéreng le 22 Janvier 1921, est nommée femme de service affectée au Service d'Entretien des Travaux en Régie.

Article 2. — M^{lle} Deffrenne recevra un traitement annuel de 114.500 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur. Elle percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.706 du 20 Mai 1950

Article 1. — M^{mes} Delattre Suzanne, Dron Marie-Thérèse, Pelletier Marguerite, Denys Marie-Thérèse, infirmières affectées au Service de la Protection Maternelle et Infantile, sont mutées en la même qualité, à la 2^e Division, Service de la Famille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.500 du 5 Avril 1950

Article 1. — M. Eugène Deloddère, expéditionnaire auxiliaire, affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est muté au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, en qualité de manœuvre.

Article 2. — M. Deloddère recevra un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 3.812 du 13 Juin 1950

Article 1. — M. Emile Desenne, né le 20 Novembre 1898 à Ennetières-en-Weppes, est nommé manœuvre, affecté aux Abattoirs.

Article 2. — M. Desenne recevra un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 Mai 1950.

Arrêté n° 3.768 du 5 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Ginette Delmer, expéditionnaire auxiliaire affectée au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est mutée, en la même qualité, au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.811 du 13 Juin 1950

Article 1. — M. René Druon, expéditionnaire auxiliaire, affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division, est muté en la même qualité au 2^e Bureau de la dite Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.662 du 16 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Lucienne Pluche, née Dubois le 26 Avril 1912 à Bois l'Haine (Belgique), est nommée femme de service, affectée au service de l'Entretien des Bâtiments Communaux.

Article 2. — M^{me} Pluche est versée dans le 1^{er} échelon du personnel auxiliaire au traitement annuel de 114.500 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Mai 1950.

Arrêté n° 3.669 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Raymond Duponchelle, manœuvre aux Entrepôts est muté, en qualité de surveillant, au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Duponchelle est versée dans la 5^e classe du « personnel de service » au traitement annuel de 137.000 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.831 du 15 Juin 1950

Article 1. — Les agents ci-dessous désignés, affectés au service d'exécution des Travaux en Régie, sont détachés, à compter du 1^{er} Juin 1950, à la 4^e Division, dans les établissements suivants :

Ecole des Beaux-Arts : M^{me} Berlemont Georgette.

Palais des Beaux-Arts : M^{me} Dehaese Julienne.

Arrêté n° 3.661 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Lucien Hanzelin, né le 1^{er} Janvier 1920 à Lille, est nommé manœuvre, affecté au Service des Entrepôts.

Article 2. — M. Hanzelin recevra un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.824 du 14 Juin 1950

Article 1. — Notre arrêté du 14 Septembre 1949 est complété comme suit :

.....

Article 2. — M. Paul Lemoine est versé dans la 3^e classe de son emploi au traitement de 138.500 francs son ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Décembre 1948.

Arrêté n° 3.810 du 13 Juin 1950

Article 1. — M. Robert Marit, né le 10 Février 1932 à Lille, est nommé aide-jardinier auxiliaire, affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Marit percevra un traitement annuel de 114.500 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — M. Marit bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 25 Mai 1950.

Arrêté n° 3.488 du 1^{er} Avril 1950

Article 1. — M^{me} Sophie Moitel, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, est mutée au 3^e Bureau de la dite Division, en qualité d'aide-cuisinière.

Article 2. — M^{me} Moitel recevra un traitement annuel de 136.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 3.809 du 13 Juin 1950

Article 1. — M. Jean Moutier, né le 16 Septembre 1934 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Moutier est versé dans la catégorie du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 93.890 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kms, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 Mai 1950.

Arrêté n° 3.756 du 2 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Jeanne Vonck, née le 14 Mars 1889, est nommée aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Vonck recevra un traitement annuel de 136.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 15 Mai 1950.

Arrêté n° 3.753 du 2 Juin 1950

Article 1. — M. Pierre Postic, né le 29 Janvier 1919 à Brest, est nommé manœuvre affecté au Service des Entrepôts.

Article 2. — M. Postic recevra un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Mai 1950.

Arrêté n° 3.528 du 18 Avril 1950

Article 1. — M. Charles Truyen, manœuvre auxiliaire au Service de l'Exécution des Travaux en Régie est versé dans l'emploi de Démolisseur en remplacement de M. Poulain atteint par la limite d'âge.

Article 2. — M. Truyen recevra un traitement de 141.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Truyen bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.715 du 24 Mai 1950

Article 1. — M^{mes} Boquillon Marie, Leroy Julienne, femmes de service affectées au 2^e Bureau de la 5^e Division, sont mutées, en la même qualité, à la 2^e Division, Service de la Famille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.582 du 3 Mai 1950

Article 1. — M. Alphonse Verholle, veilleur de nuit affecté au 3^e Bureau de la 2^e Division, est versé dans l'emploi de manœuvre.

Article 2. — M. Verholle recevra un traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — M. Verholle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 3.711 du 23 Mai 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 1^{er} de notre arrêté susvisé sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« M. Alphonse Verholle, veilleur de nuit affecté au 3^e Bureau de la 2^e Division, est muté, en qualité de manœuvre, au Service des Entrepôts ».

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Radiations

Arrêté n° 3.740 du 30 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Jeanne Naessens, expéditionnaire auxiliaire affectée au 3^e Bureau de la 3^e Division, est rayée des cadres pour inaptitude physique.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M^{me} Jeanne Naessens pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.918 du 29 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Métaut, expéditionnaire auxiliaire affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est définitivement rayée des cadres du personnel auxiliaire.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Service militaire

Arrêté n° 3.646 du 13 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Julien Deprétère, aide-électricien affecté au Service Electrique, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 13 Mai 1950.

Arrêté n° 3.619 du 10 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Pierre Lamerand, expéditionnaire affecté au Service de la Propreté Publique, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 10 Mai 1950.

Arrêté n° 3.618 du 10 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Gaston Vanhoutte, expéditionnaire affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 14 Mai 1950.

Arrêté n° 3.755 du 2 Juin 1950

Article 1. — M. André Degrave, expéditionnaire auxiliaire dégagé de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions.

Article 2. — M. Degrave est affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 3. — M. André Degrave est versé dans la 2^e classe de son emploi au traitement annuel de 130.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Novembre 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.666 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Roland Devergnies, expéditionnaire auxiliaire affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, dégagé de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions.

Article 2. — M. Devergnies est versé dans la 2^e classe de son emploi au traitement annuel de 130.500 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Novembre 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.651 du 15 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Raymond Lefief, aide-jardinier auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins, dégagé de ses obligations militaires, est rétabli à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.757 du 2 Juin 1950

Article 1. — M. Pierre Patteuws, coursier auxiliaire, dégagé de ses obligations militaires, est autorisé à reprendre ses fonctions.

Article 2. — M. Patteuws est affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Mai 1950.

Arrêté n° 3.652 du 15 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Michel Van Langenhove, aide-jardinier auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins, dégagé de ses obligations militaires, est rétabli à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.642 du 12 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. André Villette, expéditionnaire auxiliaire affecté au 1^{er} Bureau de la 3^e Division, dégagé de ses obligations militaires, est rétabli à compter du 24 Avril 1950.

Article 2. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. André Villette est versé dans la 2^e classe de son emploi au

traitement annuel de 130.500 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Septembre 1949.

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et sanctions

Arrêté n° 3.612 du 10 Mai 1950

Article 1. — Une retenue correspondant à 3/30^{es} est opérée sur le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur au service des Eaux, qui n'a effectué aucune vacation durant les journées des 4, 5 et 6 Avril 1950.

Arrêté n° 3.737 du 30 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur au service des Eaux, est suspendu pour la période du 6 au 14 Mai 1950 inclus.

Article 2. — Le Conseil de discipline sera appelé à délibérer sur les faits reprochés à l'intéressé.

Arrêté n° 3.736 du 30 Mai 1950

Article 1. — Une retenue correspondant à 4/30^{es} est opérée sur le traitement de M. Edouard Leroy, charretier au Service de la Propreté Publique.

Arrêté n° 3.855 du 23 Juin 1950

Article 1. — En attendant la décision du Conseil de Discipline, devant lequel M. Victor Lorthiois doit être appelé à comparaître pour d'autres manquements précédemment signalés, le traitement de cet agent est supprimé à compter du 7 Juin après-midi.

Arrêté n° 3.615 du 10 Mai 1950

Article 1. — Une retenue correspondant à 1/30^e est opérée sur le traitement de M. Jean Mussche, brigadier cantonnier au service de la Propreté Publique, qui n'a effectué aucun travail durant la journée du 14 Avril 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours

Arrêté n° 3.860 du 23 Juin 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du

Jury chargé de donner son avis sur la nomination, sur titres et références, d'une aide médico-scolaire au service de l'Inspection Médicale Scolaire :

M. le Professeur Paget, Adjoint au Maire, délégué à la Protection Maternelle et Infantile ;

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

le Professeur Gellé, Médecin-Chef du Centre de Protection Maternelle et Infantile ;

Richoux, Chef de la 5^e Division ;

De Baere et Fillebeen, Commis secrétaires principaux, représentants élus du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.705 du 19 Mai 1950

Article 1. — Un concours sur références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'une aide-médico-sociale au Service de l'Inspection Médicale scolaire.

Article 2. — Les candidates, qui devront satisfaire à toutes les conditions générales exigées par la réglementation en vigueur pour l'admission dans le cadre titulaire (âge, aptitude physique, nationalité, etc...), devront également posséder une bonne instruction générale, complétée éventuellement par une formation d'assistante sociale.

Arrêté n° 3.502 du 6 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de donner son avis sur la nomination d'une aide-médico-sociale au service de dépistage bucco-dentaire.

MM. le Professeur Paget, Adjoint au Maire délégué à l'Hygiène ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Richoux, Chef de la 5^e Division ;

De Baere, Commis d'administration, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 3.893 du 29 Juin 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de donner son avis sur la nomination, sur titres, d'un architecte en chef, directeur du Service d'Architecture :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;

Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques.

Arrêté n° 3.859 du 23 Juin 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre Présidence et par dé-
légation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du
Jury chargés de donner son avis sur la nomination, sur titres et
références, d'une assistante chef au Service de la Protection Mater-
nelle et Infantile :

M. le Professeur Paget, Adjoint au Maire, délégué à la Protection
Maternelle et Infantile ;

MM. Grangeon, secrétaire général de la Mairie ;

le Professeur Gellé, Médecin-Chef du Centre de Protection
Maternelle et Infantile ;

Richoux, Chef de la 5^e Division ;

Pierre Vanhove, Dessinateur projeteur, représentant élu du
Personnel municipal.

Arrêté n° 3.501 du 6 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par dé-
légation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du
Jury chargé de juger les épreuves des concours pour le recrute-
ment de chauffeurs mécaniciens, de mécaniciens et d'ouvrier gazier
au Service des Installations thermiques et mécaniques :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux ;

Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architec-
ture ;

Lemoine, Ingénieur principal au Service des Bâtimens ;

Hoogstoel, Conducteur de travaux ;

Bouckaert, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 3.603 du 9 Mai 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel
de Ville pour le recrutement de deux conducteurs de travaux au

service de conduite des travaux d'entretien des Bâtiments communaux.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

	<i>Temps accordé</i>	<i>Coefficient</i>
<i>1° Langue française :</i>		
Dictée	1 h.	3
Ecriture		2
Rapport sur une question administrative ou technique	2 h.	5
<i>2° Composition sur le programme d'arithmétique</i>	<i>2 h.</i>	<i>4</i>
<i>3° Composition sur le programme de géométrie</i>	<i>2 h.</i>	<i>4</i>
<i>4° Composition sur le programme d'algèbre et de trigonométrie</i>	<i>2 h.</i>	<i>3</i>
<i>5° Croquis à main levée</i>	<i>2 h.</i>	<i>2</i>
<i>6° Relevé des Bâtiments et mise à l'échelle donnée</i>	<i>4 h.</i>	<i>5</i>
<i>7° Relevé d'un attachement avec application des prix de série</i>	<i>4 h.</i>	<i>5</i>
<i>8° Pratique des travaux (matériaux, exécution, procédés généraux de construction)</i>	<i>2 h.</i>	<i>4</i>
<i>9° Notions de droit administratif - Clauses et conditions générales - Cahier des Charges - Comptabilité des travaux</i>	<i>2 h.</i>	<i>3</i>
Total		40

NOTATION ET CLASSEMENT

Pour arriver à une appréciation exacte et comparative du mérite des candidats, il est attribué à chacune des compositions une valeur numérique exprimée par des chiffres ou nombres variant de zéro à vingt.

Chacune des notes est multipliée par le coefficient représentant la valeur relative de la partie du programme à laquelle elle se rapporte. La somme des produits donne le nombre total des points obtenus par chaque candidat.

Nul ne pourra être déclaré admissible à l'emploi postulé s'il n'a pas obtenu les $\frac{2}{3}$ du maximum pour l'ensemble des épreuves, soit 533 points et un minimum de 6 pour chacune des épreuves.

PROGRAMME DES EPREUVES

Arithmétique : Numération décimale - Addition - Soustraction - Multiplication-Division - Racine carrée - Nombres entiers, décimaux, fractionnaires - Nombres premiers - Plus grand commun diviseur - Plus petit commun multiple - Opérations sur les fractions - Rapports et proportions. Intérêts simples et composés - Alliages.
Système légal des poids et mesures-Unités.

Géométrie : Préliminaires - Egalité des triangles - Droites perpendiculaires, obliques, parallèles - Parallélogrammes, polygones - Lignes proportionnelles, triangles semblables - Mesure des angles - Contact et intersection des cercles - Tangentes et sécantes du cercle - Polygones inscrits et circonscrits au cercle - Aire des polygones et du cercle - Propositions relatives à la ligne droite et au plan - Notions sur la représentation du point, de la droite et du plan - Plans perpendiculaires et parallèles. Angles dièdres et trièdres - Tétraédres, Pyramides - Parallépipèdes - Prismes - Polyèdres égaux et semblables - Aire et volume du cône droit, du cylindre droit et de la sphère - Ellipse.

Algèbre : Addition et soustraction des polynômes - Multiplication et division des monômes et des polynômes - Equations du 1^{er} degré à une ou plusieurs inconnues - Equations du 2^o degré à une inconnue.

Trigonométrie rectiligne (application des formules).

Lignes trigonométriques - Relations entre les lignes trigonométriques d'un arc - Principales formules trigonométriques - Résolution des triangles - Usage des tables de logarithmes.

Exécution des travaux-procédés généraux de construction-conduite des travaux.

Implantation des ouvrages - Nature des terrains - Terrassements - épaissements - fondations en béton et en briques - maçonneries - béton armé - voûtes - cintres - poutres et poteaux en bois, en fer - hourdis - planchers - charpente en bois - couverture - menuiserie - plafonnage et enduits - carrelage - ferronnerie - serrurerie - plomberie -installations sanitaires - peinture - vitrerie etc...

Notions de droit administratif :

Organisation municipale dans ses grandes lignes - Conseil municipal - Maire - Adjoint - Domaine communal - Budget communal - Marchés passés par les Communes - Tutelle administrative des communes.

Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux publics - Cahiers des charges.

Comptabilité des travaux :

Mode de règlement des travaux - Forfait - Travaux à la mesure - Régie - Bons de commande - Attachements - Bordereau des prix - Rôles de journées - Décomptes et mémoires - Crédits et sous-crédits - Sommier.

Arrêté n° 3.733 du 30 Mai 1950

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de conducteurs de travaux au service de la Voie Publique.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

<i>1° Langue Française :</i>	<i>Coefficients</i>
Orthographe	3
Ecriture	2
Composition française	4
<i>2° Arithmétique</i>	<i>4</i>
Numération décimale, addition, soustraction, multiplication, division des nombres entiers et décimaux ; preuve de ces opérations.	
Propriété des nombres premiers, plus grand commun diviseur, plus petit commun multiple ; fractions ordinaires et décimales.	
Extraction des racines carrées.	
Système légal des poids et mesures.	
Résolution des problèmes ; questions d'intérêts, d'escompte, de sociétés et d'alliages. Intérêts composés.	
Proportions et progressions.	
<i>3° Géométrie</i>	<i>4</i>
Préliminaires. Egalité des triangles. Droites perpendiculaires, obliques, parallèles. Parallélogrammes,	

polygones. Lignes proportionnelles, triangles semblables.	<i>Coefficients</i>
Mesure des angles. Contact et intersection des cercles. Tangentes et sécantes du cercle.	
Polygones inscrits et circonscrits au cercle. Aire des polygones et du cercle.	
Propositions relatives à la ligne droite et du plan. Notions sur la représentation ou point, de la droite et du plan.	
Plans perpendiculaires et parallèles.	
Angles dièdres et trièdres.	
Tétraèdres, Pyramides, Parallépipèdes, Prismes, Polyèdres égaux et semblables.	
Aire et volume du cône droit, du cylindre droit et de la sphère.	
Ellipse.	
4° <i>Algèbre</i>	3
Addition et soustraction des polynômes.	
Multiplication et division des monômes et des polynômes. Equations du 1 ^{er} degré à une ou plusieurs inconnues. Equations du 2 ^e degré à une inconnue.	
5° <i>Trigonométrie</i>	2
Lignes trigonométriques. Relations entre les lignes trigonométriques d'un arc. Principales formules trigonométriques. Résolution des triangles.	
Usage des tables de logarithmes.	
Application de la trigonométrie aux diverses questions relatives au lever de plan et au nivellement.	
6° <i>Physique</i>	2
Pesanteur et hydrostatique. Centres de gravité. Poids des corps. Dynamomètres. Balances. Pressions exercées par les liquides. Principe d'Archimède. Poids spécifique des solides et des liquides. Statique des gaz. Force élastique des gaz. Pression atmosphérique. Baromètres usuels. Dilatation et compressibilité des gaz. Manomètres Pompes. Siphons.	
Chaleur. Dilatation. Thermomètre.	
Optique. Réflexion. Réfraction. Lentilles.	

	<i>Coefficients</i>
Instruments simples. Electricité et magnétisme.	
Unités électriques. Aimants. Aimantation par les courants. Principes des phénomènes d'induction.	
Reversibilité de la machine Gramme. Téléphone.	
Microphone. Principaux organes d'une machine à vapeur, d'un moteur à explosion, d'une dynamo.	
7° <i>Croquis à main levée</i>	4
8° <i>Mètre d'un ouvrage simple</i> :	
Calculs	3
Présentation	1
9° <i>Lever de plan et nivellement</i>	3
Usage des instruments : chaîne, équerre, graphomètre, vernier, boussole, alidade, niveau d'eau, niveau à bulle d'air, mire.	
Cercle d'alignement.	
Mesure des distances sur des terrains praticables ou impraticables, entre des points visibles ou invisibles. Mesure des angles avec sommets visibles, invisibles ou inaccessibles.	
Nivellement simple et composé.	
10° <i>Comptabilité administrative</i>	2
Règlement des travaux.	
Forfait. Régie. Bordereau de prix.	
Attachements. Métrés. Décomptes et mémoires.	
Cahier des charges.	
11° <i>Matériaux</i>	3
Qualités et défauts. Dimensions usuelles.	
Liants, Chaux et ciments.	
Agréats, sables et graviers.	
Bois, fers, fontes, aciers.	
Pierres naturelles et artificielles.	
12° <i>Exécution des travaux</i>	5
Terrassements. Déblais, remblais, mouvement des terres.	
Blindage des fouilles. Batardeaux. Epuisements.	
Bétons et mortiers. Composition, dosage, confection, mise en œuvre.	

Maçonnerie de briques et de béton. Enduits.

Coffrages. Cintres.

Chaussées et trottoirs. Construction et entretien des revêtements.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Nul ne pourra être admis à l'emploi de conducteur de travaux s'il n'a obtenu pour l'ensemble des épreuves les $\frac{2}{3}$ du maximum des points, et la note minimum de 6 pour chacune des épreuves.

Arrêté n° 3.743 du 31 Mai 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de conducteurs de travaux au Service d'Architecture :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments Communaux ;

Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architec-
ture ;

Charbonnier, Chef de Bureau des Services Techniques ;

Levrague Paul, Chef de Bureau des Services Techniques ;

Vanhove Pierre, Dessinateur projeteur au service d'Architec-
ture ;

Vanhove Joseph, Chef mécanicien au service des Eaux, re-
présentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 3.607 du 9 Mai 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de commis-dessinateurs au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — Les épreuves du concours comprendront :

<i>Epreuves</i>	<i>Coefficient</i>
1° <i>Dictée :</i>	
Orthographe	
Ecriture courante	

	<i>Coefficients</i>
2° <i>Arithmétique</i> :	
Addition, soustraction, multiplication, division, fractions, nombres décimaux, rapports et proportions, règles de trois, système métrique, nombres complexes :	
a) calcul	1
b) problèmes	2
3° <i>Géométrie plane et dans l'espace</i> :	
Longueurs, surfaces et volumes, circonférence, triangles, trapèze, rectangle, parallélogramme, losange, hexagone régulier, cercle, prisme droit, cylindre droit, pyramide, cône, sphère	2
4° <i>Constructions graphiques</i> :	
Droites parallèles, droites concourantes, droites perpendiculaires, angles, cercle, arc de cercle, triangles, bissectrices, hauteurs médianes, rectangle, trapèze, polygones réguliers, triangle rectangle, relations entre les éléments, cercle inscrit, cercle exinscrit, figures semblables, lignes proportionnelles, quatrième proportionnelle, moyenne proportionnelle, tangentes à la circonférence, courbes de raccordements	3
5° <i>Géométrie cotée</i> :	
Représentation d'une droite, inclinaison, intersection de deux droites, plans, lignes de plus grandes pentes, droites de pente donnée, horizontales, intersection de deux plans, plans à courbes de niveau, établissement d'un profil en long ou d'un profil à travers, d'après un plan coté ou d'après un plan à courbes de niveau	2
6° <i>Dessin graphique</i> :	
Reproduction sur calque d'un dessin d'ouvrage d'art ou d'architecture	7
7° <i>Epreuve de lavis</i>	2
8° <i>Écriture pour dessin</i> :	
Anglaise, ronde bâtarde de différents modules à exécuter sur papier calque	3
<p>Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu les $\frac{3}{5}$ du maximum des points, soit 288 points</p>	

Arrêté n° 3.608 du 9 Mai 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un commis dessinateur au Bureau d'Architecture.

Article 2. — Les épreuves du concours comprendront :

	<i>Coefficient</i>
1° <i>Dictée</i> :	
a) Orthographe	1
b) Écriture courante	1
2° <i>Arithmétique</i> :	
Addition, soustraction, multiplication, division, fractions, nombres décimaux, rapports et proportions, règle de trois, système métrique, nombres complexes.	
a) Calculs	1
b) Problèmes	2
3° <i>Géométrie</i> :	
Longueurs, surfaces et volumes : triangles - rectangle - trapèze - parallélogramme - losange - hexagone régulier - cercle - prisme droit - cylindre droit - pyramide - cône - sphère	2
4° <i>Constructions graphiques</i> :	
Droites parallèles - droites concourantes - droites perpendiculaires - angles - cercle - triangles : bissectrices, hauteurs, médianes - rectangle - trapèze - polygones réguliers - triangle rectangle - relations entre les éléments d'un triangle - cercle inscrit - cercle circonscrit - cercles exinscrits - figures semblables - lignes proportionnelles - quatrième proportionnelle - moyenne proportionnelle - Tangentes à la circonférence - Courbes de raccordement	3
5° <i>Croquis côté à main levée</i> :	
Relevé d'un élément de bâtiment - (maçonnerie, menuiserie, charpente (bois et fer), assemblage) .	3
6° <i>Dessin graphique et écritures dessinées</i> :	
Reproduction sur calque d'un dessin d'architecture	8
7° <i>Epreuve de lavis</i>	3
	<hr/>
Total des coefficients	24

NOTATION ET CLASSEMENT :

Il sera attribué pour chaque matière une note de 0 à 20 qui sera multipliée par le coefficient prévu. La somme des produits donnera la totalité des points obtenus.

Toute note inférieure à 7,20 en dessin graphique et écritures dessinées entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

Pour être déclaré admissible au grade de commis dessinateur, il faudra avoir obtenu les $\frac{3}{5}$ du maximum des points, soit : 288 points.

Arrêté n° 3.744 du 31 Mai 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, Membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un commis dessinateur au service d'Architecture :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;

Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architec-
ture ;

Delaunoy, Chef du Bureau des Services Techniques ;

De Thandt, Conducteur de travaux au Service d'Architecture;

Vanhove Pierre, Dessinateur projeteur au Service d'Architec-
ture, et Vanhove Joseph, Chef mécanicien au service des
Eaux, représentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 3.606 du 9 Mai 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un dessinateur géomètre au Bureau d'Etudes et de Dessin (Services Techniques).

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

	<i>Coefficient</i>
1° Rapport sur une question de service ou une ré- daction sur un sujet d'ordre général	2
2° <i>Arithmétique :</i>	
Addition, soustraction, multiplication, division, fractions, nombres décimaux, P. G. C. D.,	

P. P. C. M., rapports et proportions, règle de trois, système métrique, nombres complexes, racine carrée.	<i>Coefficients</i>
a) calculs	1
b) problème	1
3° <i>Géométrie :</i>	
a) Longueurs, surfaces, volumes, circonférence, triangles, trapèzes, parallélogrammes, cercles, prismes droits, cylindres droits, cônes, pyramides, sphères, troncs de cône, troncs de pyramide. Tas de sable. Relations entre les éléments des triangles, applications.	
<i>Géométrie cotée :</i>	
Représentation d'une droite. Inclinaison, Intersection de deux droites, Plan, Lignes de plus grande pente, Droites de pentes données, horizontales, intersection de deux plans. Plans à courbes de niveau, établissement d'un profil en long ou d'un profil en travers, d'après un plan coté ou d'après un plan à courbes de niveau	2
b) <i>Constructions graphiques :</i> Droites parallèles, droites concourantes, droites perpendiculaires, angles, cercle, arcs de cercle. Triangles, bissectrices, médianes ; hauteurs, cercles inscrits, circonscrits et exinscrits. Rectangle - Trapèze - Polygones réguliers - Figures semblables - Lignes proportionnelles - Quatrième proportionnelle - Moyenne proportionnelle - Tangente à la circonférence - Courbes de raccordement	2
4° <i>Calculs algébriques et trigonométriques :</i>	
Addition, soustraction, multiplication, division, fractions algébriques, calculs sur des expressions algébriques, résolution des équations du 1 ^{er} degré à une ou plusieurs inconnues, des équations du 2 ^e degré - Logarithmes - usage des tables - calcul des éléments des triangles	2
5° <i>Dessin graphique et lavis :</i>	
Report d'un dessin d'après croquis avec cotes, hachures, traits de force, teintes de lavis, titres en écriture dessinée	8

	<i>Coefficients</i>
6° <i>Croquis à main levée :</i>	
Croquis côté d'une partie d'ouvrage d'art, de menuiserie ou de ferronnerie	4
7° <i>Levé de plan - arpentage - nivellement :</i>	
Jalonnement, arpentage, mesurage.	
Levés de plans à la chaîne, par abscisses et ordonnées, par cheminements, par rayonnement, par intersections, par relèvement (application de l'arrêté ministériel du 20 Mai 1948) et tachéométriques.	
Nivellement.	
Utilisation du décamètre, des jalons, des équerres d'arpenteur et optique, du cercle d'alignement, du tachéomètre, du niveau à lunettes et à bulle indépendante	8

Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu les 3/5 du maximum des points, soit 360 points.

Arrêté n° 3.912 du 29 Juin 1950

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. Decamps, adjoint, membres du Jury chargés de juger les épreuves du concours qui aura lieu prochainement pour les emplois de dessinateur géomètre et de commis dessinateur au Bureau d'Etudes et de Dessin (Services Techniques).
MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Aurel, Ingénieur, chef des Services techniques ;

Lefebvre, Chef de bureau des Services techniques ;

Levrague, Chef de bureau des Services techniques ;

Pierre Vanhove, Dessinateur projeteur, et Joseph Vanhove, Chef mécanicien au Service des Eaux, représentants élus du Personnel.

Arrêté n° 3.604 du 9 Mai 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un fontainier au Service des Eaux.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comporteront :

<i>EPREUVES ECRITES :</i>	<i>Coefficient</i>
a) Dictée (degré du certificat d'études)	1
b) Problèmes d'arithmétique (degré du certificat d'études)	1
c) Rédaction d'un attachement de travail de fontainier ou devis descriptif	3

EPREUVES ORALES :

Entretien des canalisations et de leurs accessoires - Branchements particuliers.	
Installations intérieures - Règlement de la distribution d'eau	3

EPREUVES PRATIQUES :

a) Travail d'une pièce en plomb	6
b) Travail sur pièce de fonte	6

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de fontainier, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 240 points pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 3.911 du 29 Juin 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui aura lieu pour le recrutement d'un ouvrier fontainier au Service des Eaux :

- MM. Lubrez, Adjoint au Maire, délégué aux Services Publics ;
 Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
 Aurel, Ingénieur en chef, Directeur des Services Techniques ;
 Courtheoux, Ingénieur principal au Service des Eaux ;
 Cocu, Fontainier de travaux et d'exploitation ;
 Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du Personnel.

Arrêté n° 3.602 du 8 Mai 1950

Article 1. — Un concours sur titres, références et épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement d'un ingénieur principal, directeur du service des Promenades et Jardins de la Ville de Lille.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes auxquelles seront affectés les coefficients ci-dessous indiqués :

	<i>Coefficient</i>
I — <i>Titres, travaux et publications</i>	10
II — <i>Epreuves théoriques et pratiques</i> :	
1) Rapport sur une question technique et administrative se rapportant au service des Jardins. Deux heures de préparation, suivie de lecture devant le Jury	8
2) Conférence d'une demi-heure sur un sujet de science appliquée à l'horticulture. Deux heures de préparation sans document	5
3) Projet de jardin comportant l'établissement d'un plan et de ses profils, et devis descriptif des plantations. Il sera fourni aux concurrents un plan - état de lieu et le thème du jardin à réaliser. Ils auront à présenter leur projet et à le discuter devant le Jury. Une planche à dessin sera mise à la disposition des candidats qui devront se munir du petit matériel nécessaire. Le concours se faisant en loge, les candidats devront également apporter un repas froid	12
4) Composition de mathématiques appliquées ...	3
<p>Cette épreuve porte sur le calcul des terrassements, le levé de plan et le nivellement du terrain se rapportant à l'épreuve précédente sur un projet d'aménagement d'un jardin (méthodes employées, appareils, etc...).</p>	
5) Détermination de végétaux d'ornement de plein air et de serres, et interrogations sur la multiplication, la culture et l'utilisation de ces végétaux	8

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront obtenir les 2/3 du maximum des points, soit : 613 points.

Arrêté n° 3.752 du 2 Juin 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, Membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un Ingénieur principal. Directeur du Service des Promenades et Jardins :

- MM. Lourdel, Adjoint au Maire, délégué au Service des Promenades et Jardins ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur en chef des Services techniques ;
Lenfant, Directeur de l'École Nationale d'Horticulture de Versailles ;
Rioussé, Professeur d'Architecture des Jardins à la Section du Paysage et de l'Art des Jardins de l'École Nationale d'Horticulture de Versailles ;
Hocquette, Directeur de l'Institut de Botanique, Professeur de Botanique à la Faculté des Sciences ;
Courtheoux, Ingénieur Principal, Chef des Services Publics, délégué élu de la section des cadres.

Arrêté n° 3.576 du 28 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de donner son avis sur la nomination d'Ingénieurs subdivisionnaires :

- MM. Maire, Adjoint délégué aux Travaux et Bâtiments communaux ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques ;
Fauvet, Architecte en chef, Directeur du Service d'Architecture ;
Courtheoux, Ingénieur, Chef des Services Publics ;
Charbonnier, Chef du Bureau de la Vérification, délégué élu de l'Association des cadres administratifs et techniques municipaux de Lille.

Arrêté n° 3.867 du 23 Juin 1950

Article 1. — Un concours sur titres et épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un Inspecteur vétérinaire adjoint au Service de l'Inspection des denrées alimentaires.

Article 2. — Les épreuves du concours comprendront
1° la rédaction d'un mémoire sur un sujet relatif à l'appréciation et au contrôle sanitaire et de salubrité du bétail vivant ou

abattu, aux industries de préparation ou de transformation de produits alimentaires d'origine animale : durée 4 heures - Coefficient : 4.

2° Un examen des denrées alimentaires et particulièrement des produits d'origine animale (viandes, abats, préparations et conserves, volailles, poissons, crustacés, mollusques, gibiers). Détermination anatomique de l'espèce, de l'origine, de la région ou du morceau pour les viandes et les animaux, de la nature pour les produits.

Justification des motifs de saisie ou de rejet. Appréciation de la qualité commerciale - Coefficient : 4.

3° Un examen clinique d'animaux atteints ou suspects de maladies contagieuses : signalement, appréciation du bétail sur pied au point de vue de la valeur pour la boucherie, la reproduction, la production laitière. Coefficient : 2.

4° Un exposé oral sur une ou plusieurs questions relatives aux matières du programme. Coefficient : 2.

Les épreuves sont cotées de 0 à 20. Toute note inférieure à 10 étant éliminatoire.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible à l'emploi s'il n'a obtenu pour l'ensemble des épreuves une moyenne de 13,66 points.

Avant le début des épreuves, il sera attribué à chaque candidat une note de titres, cotée de 0 à 20. Cette note n'interviendra que pour le classement définitif, sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu la moyenne exigée.

Article 3. — Les candidats qui devront satisfaire aux conditions requises par les statuts en vigueur, devront obligatoirement posséder le diplôme de Docteur Vétérinaire.

Arrêté n° 3.716 du 24 Mai 1950

Article 1. — Des concours sur épreuves auront lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'ouvriers professionnels au service des Bâtiments.

Article 2. — Ces concours comprendront les épreuves suivantes :

	<i>Coefficient</i>
<i>Menuisier</i> : Travaux de menuiserie	2
Assemblage	3

	<i>Coefficients</i>
<i>Charpentier</i> : Tracé d'une épure d'après un plan ..	2
Assemblage	3
<i>Serrurier</i> : Assemblage de fers profilés et soudure ..	2
Usinage de clés	3
<i>Couvreur</i> : Travaux de zinguerie	2
Couverture (Eternit - Tuiles - Ardoises)	3
<i>Peintre-Vitrier</i> : Préparation de teintes au choix du Jury - Enduit - Ponçage - Masticage - Entretien de l'outillage	3
Découpage du verre	2
<i>Cimentier</i> : Dosage des mélanges, préparation du travail	2
Exécution d'un travail de cimentage	3
<i>Maçon</i> : Dosage des mélanges - Matériel et outillage ..	2
Exécution d'un travail de maçonnerie	3

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles aux emplois énumérés ci-dessus, les candidats devront avoir obtenu 60 points pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 3.735 du 30 Mai 1950

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement d'un ouvrier tôlier au service de la Voie Publique (Éclairage et signalisation).

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

<i>EPREUVES ECRITES :</i>	<i>Coefficient</i>
a) Dictée (Niveau du Certificat d'études)	1
b) Deux problèmes (Niveau du Certificat d'études)	1
<i>EPREUVES PRATIQUES :</i>	
a) Pièce de forge	4
b) Travaux divers sur tôle ou cuivre	4

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Tout candidat n'obtenant pas la note 12 sur 20 à chacune des épreuves pratiques sera éliminé.

Pour être déclarés admissibles les candidats devront obtenir un minimum de 120 points.

Arrêté n° 3.605 du 9 Mai 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de rédacteurs.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

Epreuves écrites :

1° Deux épreuves d'admissibilité :

a) rédaction sur un sujet d'ordre général permettant d'apprécier la culture du candidat et ses qualités de rédaction (durée trois heures) ;

b) rédaction sur un sujet de droit public, constitutionnel ou administratif (durée : trois heures).

2° Une épreuve comptant pour l'admission définitive au même titre que les épreuves orales.

Note succincte sur une question de droit financier (durée : une heure).

Seront déclarés admissibles, les candidats qui, pour les deux premières épreuves auront obtenu un minimum de 110 points.

Epreuves orales :

1° une interrogation de droit administratif ;

2° une interrogation de droit constitutionnel ou financier ;

3° une interrogation de géographie économique et d'histoire.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note de 0 à 20. Les coefficients suivants sont attribués aux différentes épreuves :

Epreuves écrites : *Coefficient*

Rédaction sur un sujet d'ordre général 6

Rédaction sur un sujet de droit administratif ou constitutionnel 4

Note sur une question de droit financier 2

Epreuves orales :

Interrogation de droit administratif 4

Interrogation de droit constitutionnel ou financier 3

Interrogation de géographie économique et d'histoire 1

Nul ne peut être déclaré admissible au grade de rédacteur s'il n'a obtenu, pour l'ensemble des épreuves, un nombre de points supérieur à 230.

PROGRAMME

I — *Histoire et Littérature.* - Notions générales sur la pensée littéraire française et sur l'Histoire générale de la France de 1610 à nos jours.

II — *Droit public.*

1° *Droit constitutionnel :*

Notions générales sur les constitutions successives de la France depuis 1789. Lois constitutionnelles, leur révision :

Le Gouvernement provisoire de la République Française, l'Assemblée consultative provisoire, l'ordonnance du 9 Août 1944 sur le rétablissement de la légalité républicaine.

Le principe de la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs et la relation entre les pouvoirs.

La loi : promulgation, publication et application.

Le pouvoir réglementaire.

La justice politique.

Les libertés publiques.

2° *Droit administratif :*

Organes et attributions du pouvoir central et des Administrations départementales et communales.

La hiérarchie des autorités administratives. La tutelle.

Etablissements publics ou d'utilité publique.

Principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires.

La justice administrative.

Organisation et attributions des juridictions.

Fonctionnaires et agents des collectivités publiques.

Responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents.

Contrats des collectivités publiques.

Travaux publics : mode d'exécution, réparation des dommages causés, l'expropriation pour cause d'utilité publique, associations syndicales.

Services publics, industriels et commerciaux.

Le domaine public, le domaine privé des collectivités publiques.

Voirie : routes, chemins vicinaux et ruraux, voies urbaines.
plan d'aménagement et d'extension des villes.

Hygiène et police sanitaire : maisons d'habitations insalubres et édifices menaçant ruine, établissements dangereux, incommodes ou insalubres.

Assistance obligatoire (droit des assistés) domicile de secours.

Assistance facultative (constitution et administration des différents services et établissements qui s'y rattachent).

La police administrative : police générale et polices spéciales.
distinction d'avec la police judiciaire.

L'exercice des fonctions de Police.

L'organisation de la Police en France.

3° *Droit financier* :

Le budget de l'Etat, des départements et des communes : préparation, adoption, règlement, contrôle de son exécution.

Principes généraux de la comptabilité publique.

Ordonnateurs et comptables.

Créances et dettes de l'Etat.

Jugement des comptes, Cour des comptes.

Les ressources financières des départements et des communes.

Les impôts départementaux et communaux, assiette et recouvrement, contentieux.

Régime financier des établissements publics.

III — *Géographie économique* :

Notions générales sur la géographie économique de la France.

Arrêté n° 3.564 du 27 Avril 1950

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de sténo-dactylographes.

Ce concours comprendra les épreuves suivantes :

	<i>Coefficients</i>
1° Orthographe	2
2° Composition française	2

	<i>Coefficients</i>
3° Dactylographie (présentation d'un rapport)	3
(établissement d'un tableau)	3
4° Sténographie : prise de textes à la vitesse moyenne de 100 et 120 mots à la minute et traduction dactylographiée de ces textes	3

Cotation :

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Toute note inférieure à 10 en sténographie, dactylographie, composition française et à 5 dans les autres épreuves étant éliminatoire. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront avoir obtenu les 2/3 des points, soit 172 points.

Une bonification de 8 points pourra être accordée aux candidats titulaires, soit du Brevet d'Enseignement Commercial, soit du Certificat d'aptitudes professionnelles (sténo-dactylographe).

(Pour les candidats titulaires, à la fois du Brevet d'Enseignement Commercial et du Certificat d'aptitudes professionnelles, la bonification ne pourra cependant excéder 8 points).

Cette bonification n'interviendra que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 3.641 du 12 Mai 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de sténo-dactylographes dans les Services municipaux :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Lallau, Chef de la 4^e Division ;

M^{me} Lefebvre, Chef du 3^e Bureau de la 1^{re} Division ; et

MM. De Baere et Fillebeen, Commis d'administration, représentants élus du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.719 du 26 Mai 1950

Article 1. — Notre arrêté du 27 Avril 1950 est complété comme suit :

« Les agents du cadre auxiliaire qui participeront aux épreuves sus-visées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

Après six mois de services administratifs	3 %	des points
« un an « «	5 %	«
« deux ans « «	8 %	«
« trois ans « «	10 %	«
« quatre ans « «	12 %	«

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidates aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité, « sans note éliminatoire ».

Arrêté n° 3.734 du 30 Mai 1950

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de surveillants de travaux au service de la Voie Publique.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes :

<i>1° Langue Française :</i>	<i>Coefficients</i>
Orthographe	3
Ecriture	2
Composition française	4
<i>2° Arithmétique</i>	<i>4</i>
Numération décimale, addition, soustraction, multiplication, division des nombres entiers et décimaux ; preuve de ces opérations.	
Propriété des nombres premiers, plus grand commun diviseur, plus petit commun multiple.	
Fractions ordinaires et décimales.	
Système légal des poids et mesures.	
<i>3° Géométrie</i>	<i>4</i>
Droites et angles. Cercle. Figures semblables. Mesure des surfaces. Polyèdres. Corps ronds. Mesure des volumes.	
<i>4° Croquis à main levée</i>	<i>4</i>
<i>5° Métré d'un ouvrage simple :</i>	
Calculs	3
Présentation	1
<i>6° Opérations sur le terrain</i>	<i>3</i>
Tracé d'un alignement droit ou courbe. Nivellement (emploi d'instruments simples).	

	<i>Coefficients</i>
7° <i>Comptabilité administrative</i>	2
Règlement des travaux. Forfait. Régie. Bordereau des prix. Attachements. Métrés. Décomptes et mémoires. Cahier des charges.	
8° <i>Matériaux</i>	4
Qualités et défauts. Dimensions usuelles.	
Liants, chaux et ciments.	
Agrégats, sables et graviers.	
Pierres naturelles et artificielles.	
Bois, fers, fontes, aciers.	
9° <i>Exécution des travaux</i>	5
Terrassements. Déblais, remblais, mouvement des terres. Blindage des fouilles. Batardeaux. Epuisement. Bétons et mortiers. Composition, dosage, confection, mise en œuvre.	
Maçonnerie de briques et de béton. Enduits.	
Coffrages. Cintres.	
Chaussées et trottoirs. Constructions et entretien des revêtements.	

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Nul ne pourra être admis à l'emploi de surveillants de travaux s'il n'a obtenu, pour l'ensemble des épreuves, les 2/3 du maximum des points et la note minimum de 6 pour chacune des épreuves.

Arrêté n° 3.721 du 26 Mai 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'un tapissier garnisseur au Service d'Architecture (Exécution des Travaux en Régie).

Ce concours comportera les épreuves suivantes :

	<i>Coefficient</i>
1° <i>Projet de décoration</i>	2
2° <i>Exécution de décoration</i>	3

Ces épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de tapissier garnisseur, les candidats devront avoir obtenu 60 points pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 3.499 du 5 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours pour le recrutement de terrassiers au service de la Voie Publique :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques ;
Vande Wiele, Chef adjoint au Service de la Voie Publique ;
Janssoone, Sous-chef de section au Service de la Voie Publique ;
Bouckaert, délégué élu du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.485 du 1^{er} Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. Decamps, Adjoint au Maire, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours pour le recrutement de terrassiers, d'aides-jardiniers et de manœuvres au service des Promenades et Jardins :

- MM. Lourdel, Adjoint au Maire, délégué au Service des Promenades et Jardins ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur, Chef des Services Techniques ;
Bossard, Directeur du Service des Promenades et Jardins ;
Marquis, Directeur Adjoint du Service des Promenades et Jardins ;
Bouckaert, délégué élu du personnel.

Arrêté n° 3.868 du 23 Juin 1950

Article 1. — Un concours sur épreuves aura lieu à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de vérificateurs sanitaires au Service de l'Inspection des Denrées Alimentaires.

Ce concours comportera les épreuves suivantes :

- | 1 - EPREUVES ECRITES : | Coefficient |
|--|-------------|
| a) Rapport sur une question administrative | 1 |
| b) <i>Physiologie</i> : appareil moteur : squelette système musculaire, système nerveux. | |

La digestion, la circulation, la respiration, la chaleur animale, l'élimination des déchets (urine, sueur, etc...)

Coefficients

Rôle des diverses glandes.

Usage de certains organes pour l'opothérapie ..

1

- c) Questions sur les connaissances générales de la Législation vétérinaire sanitaire ; Lois des 21 Juin 1898 (code rural) 1^{er} Août 1905 (Répression des Fraudes) 7 Juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et le contrôle de la salubrité des viandes.

Maladies infectieuses ou parasitaires des animaux, contagieuses à l'homme. Principaux motifs de saisie des viandes et des denrées alimentaires

3

II — *ÉPREUVES PRATIQUES*

3

- a) Examen de l'animal sur pied : Race des animaux de boucherie, âge, particularités (signalé-ment complet).

Dépistage des maladies à constater sur l'animal vivant.

Estimation relative du poids et du rendement.

- b) Examen de la viande et des abats.

Recherche et examen des ganglions lymphatiques.

Altération des viandes et des abats.

- c) Coupe et utilisation des viandes.

- d) Viandes frigorifiées.

- e) Visite sanitaire des volailles et du gibier.

Salubrité des poissons, crustacés et mollusques.

Conserves.

Fruits et légumes.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Pour être déclarés admissibles aux épreuves pratiques, les candidats devront avoir obtenu la moitié des points pour l'ensemble des épreuves écrites, soit : 50 points.

Pour être déclarés définitivement admissibles à l'emploi de vérificateurs sanitaires, les candidats devront avoir obtenu les $\frac{2}{3}$ de l'ensemble de points, soit : 106 points $\frac{1}{2}$.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableau d'avancement

Arrêté n° 3.624 du 11 Mai 1950

Article 1. — Sont inscrits au tableau annuel d'avancement à l'emploi de chef de bureau :

M. Lava, rédacteur affecté au Service des Logements.

M^{me} Lefebvre, rédactrice principale affectée au Secrétariat général.

M. Chimot, rédacteur principal affecté à la Voie Publique.

M. Decaluwe, rédacteur principal affecté à la 4^e Division, Institut Denis Diderot.

M^{me} Plouy, rédactrice principale affectée au Service du Contentieux.

Arrêté n° 3.508 du 7 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres de la Commission Consultative du Tableau d'avancement à l'emploi de Chef de Division :

MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Hautcœur, Chef de la 1^{re} Division ;

Delebecq, Chef du 4^e Bureau de la 1^{re} Division ;

Thibaut, Chef de la 3^e Division, représentant élu du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.600 du 6 Mai 1950

Vu le Procès-verbal de la réunion, en date du 2 Mai 1950, de la Commission Consultative du Tableau d'avancement pour la nomination d'un Chef de Division :

Article 1. — Est inscrit au tableau annuel d'avancement de grade à l'emploi de Chef de Division :

M. Lallau, Chef du 2^e Bureau de la 4^e Division.

Arrêté n° 3.509 du 7 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres de la Commission Consultative du Tableau d'avancement à l'emploi de contremaître menuisier aux Théâtres municipaux :

- MM. le Professeur Paget, Adjoint au Maire, délégué aux Théâtres municipaux ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architecture ;
Demenge, Chef du Service d'Exécution des Travaux en Régie ;
Molière, Chef de l'atelier de décors des Théâtres municipaux ;
Vanhove Pierre, Dessinateur projeteur et Joseph Vanhove, Chef mécanicien au Service des Eaux, représentants élus du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.577 du 28 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, Membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement à l'emploi de Directeur des Entrepôts :

- M^e Rombaut, Adjoint au Maire, délégué aux Entrepôts ;
MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Thibaut, Chef de la 3^e Division ;
Duribreux, Chef de Bureau, 1^{re} Division, 2^e Bureau ;
Chimot, Rédacteur, représentant élu du Personnel municipal

Arrêté n° 3.578 du 28 Avril 1950

Article 1. — Sont nommés sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, Membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement à l'emploi de Régisseur économe de la Colonie Scolaire de Wormhoudt :

- M. le Professeur Minne, Adjoint au Maire, délégué à la Caisse des Ecoles ;
MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Lallau, Chef du 2^e Bureau de la 4^e Division ;
Barbot, Chef du 3^e Bureau de la 4^e Division ;
Chimot, Rédacteur, représentant élu du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.748 du 2 Juin 1950

Article 1. — Sont inscrits au tableau d'avancement à l'emploi de régisseur économe à la Colonie Scolaire de Wormhoudt :

MM. Baert Lucien Commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division ;

Hibon Pierre, Commis d'administration affecté au Service de la Propreté Publique.

**PERSONNEL TITULAIRE. — Congé pour convenances
personnelles**

Arrêté n° 3.639 du 11 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Lucienne Sannier, Commis d'ordre et de comptabilité, affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, est autorisée à reprendre ses fonctions.

Article 2. — M^{me} Sannier recevra un traitement annuel de 182.000 frs, correspondant à la 1^{re} classe de son emploi, lequel traitement sera majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixé au 1^{er} Septembre 1948.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Avril 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie

Arrêté n° 3.558 du 26 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M. Achille Bailleul, Commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, est supprimé à compter du 16 Avril 1950.

Arrêté n° 3.713 du 24 Mai 1950

Article 1. — Un congé de longue durée, avec solde, est accordé à M. Paul Bert, Dessinateur géomètre au Bureau d'études et de Dessin, pour une durée de trois mois à compter du 11 Mai 1950.

Arrêté n° 3.707 du 22 Mai 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M^{me} Yvonne Fauquet, commis-secrétaire affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 Mai 1950.

Arrêté n° 3.547 du 21 Avril 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M. Arsène Bouchez, commis-secrétaire principal affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 Avril 1950.

Arrêté n° 3.536 du 21 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M. Léon Bourdier, surveillant affecté au cimetière de l'Est, est rétabli à compter du 28 Mars 1950.

Arrêté n° 3.814 du 13 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie Saint-Venant, aide cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.550 du 24 Avril 1950

Article 1. — M. Raymond Briffaut, cantonnier au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter, du 4 Avril 1950.

Arrêté n° 3.822 du 13 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M. Raymond Briffaut, cantonnier au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 30 Mai 1950.

Arrêté n° 3.759 du 2 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M. Georges Camus, surveillant affecté à la 4^e Division (Palais des Beau-Arts), qui a obtenu un congé de maladie, est réduit de moitié pour la journée du 18 Mai 1950.

Arrêté n° 3.614 du 10 Mai 1950

Article 1. — M. Arthur Delacroix, commis d'administration affecté au 2^e Bureau de la 3^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 24 Avril 1950.

Arrêté n° 3.729 du 27 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Arthur Delacroix, commis d'administration affecté au 2° Bureau de la 3° Division, est rétabli à compter du 8 Mai 1950.

Arrêté n° 3.903 du 29 Juin 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean-Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2° Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Juin 1950.

Arrêté n° 3.559 du 26 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M. Robert Dengremont, expéditionnaire auxiliaire, affecté au 6° Bureau de la 1^{re} Division est rétabli à compter du 11 Avril 1950.

Arrêté n° 3.732 du 27 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Marcelle Cathelin, femme de service affectée au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 2 Mai 1950.

Arrêté n° 3.654 du 15 Mai 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M. Jules Dezitter, commis secrétaire principal affecté au 3° Bureau de la 3° Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 Mai 1950.

Arrêté n° 3.653 du 15 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Fernand Dinant, terrassier au Service de la Voie Publique, est rétabli à compter du 4 Mai 1950.

Arrêté n° 3.534 du 21 Avril 1950

Article 1. — M^{me} Cécile Joncquet, balayeuse au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 9 Avril 1950.

Arrêté n° 3.613 du 10 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Cécile Joncquet, balayeuse au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 24 Avril 1950.

Arrêté n° 3.546 du 21 Avril 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M. Dutranoy Marcel, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 Avril 1950.

Arrêté n° 3.914 du 29 Juin 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé accordé à M^{me} Georgette Bird-Evans, commis secrétaire affectée au Service de la dactylographie.

Article 2. — M^{me} Bird continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Juin 1950.

Arrêté n° 3.808 du 13 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Céline Flour, caissière affectée aux Bains Liberté, 5^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 30 Mai 1950.

Arrêté n° 3.856 du 23 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Céline Flour, caissière affectée à l'établissement de Bains du boulevard de la Liberté, est rétabli à compter du 6 Juin 1950.

Arrêté n° 3.533 du 21 Avril 1950

Article 1. — M. Eugène Foucart, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 9 Avril 1950

Arrêté n° 3.741 du 30 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M. Eugène Foucart, commis d'ordre et de comptabilité, est rétabli à compter du 1^{er} Mai 1950.

Article 2. — M. Foucart, affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, est muté à la 2^e Division, Service des Fêtes.

Arrêté n° 3.518 du 14 Avril 1950

Vu notre arrêté en date du 13 Mars 1950, rétablissant à compter du 8 Mars 1950, le traitement de M^{me} Marie Albéric, femme de service affectée à l'École des Beaux-Arts :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
M^{me} Albéric bénéficiera de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 3.728 du 27 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Louise Dubar, commis d'administration affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 4 Mai 1950.

Arrêté n° 3.858 du 23 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Clersy, femme de service affectée aux Théâtres municipaux, est rétabli à compter du 5 Juin 1950.

Arrêté n° 3.907 du 29 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Virginie Gydé, femme de service affectée au service d'exécution des travaux en régie, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 9 Juin 1950.

Arrêté n° 3.504 du 6 Avril 1950

Article 1. — M. Robert Leschevin, forgeron affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 27 Mars 1950.

Arrêté n° 3.906 du 29 Juin 1950

Article 1. — M. Louis Lincktevoet, charretier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 17 Juin 1950.

Arrêté n° 3.489 du 1^{er} Avril 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée d'un mois, le congé accordé à M. Lobry, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — M. Ernest Lobry bénéficiera du demi-traitement à compter du 17 Mars 1950.

Arrêté n° 3.556 du 26 Avril 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé accordé à M. Lobry, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — M. Ernest Lobry bénéficiera du demi-traitement à compter du 17 Avril 1950.

Arrêté n° 3.904 du 29 Juin 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé accordé à M. Paul Lust, commis secrétaire affecté au Service du Contentieux.

Article 2. — M. Lust continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 Juin 1950.

Arrêté n° 3.745 du 31 Mai 1950

Article 1. — M. Manuel Menendez, terrassier affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 21 Mai 1950.

Arrêté n° 3.857 du 23 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M. Manuel Menendez, terrassier affecté au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 12 Juin 1950.

Arrêté n° 3.583 du 3 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Augustine Jayet, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 17 Avril 1950.

Arrêté n° 3.823 du 13 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Augustine Jayet, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.532 du 21 Avril 1950

Article 1. — M^{me} Duriez-Pagant, professeur de piano au Conservatoire National de Musique de Lille, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 6 Avril 1950.

Arrêté n° 3.913 du 29 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M. Etienne Péru, Commis d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 2^e Division, est supprimé à compter du 15 Juin 1950.

Arrêté n° 3.538 du 21 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M. Hermant Pétillon, veilleur de nuit affecté aux Abattoirs, est rétabli à compter du 3 Avril 1950.

Arrêté n° 3.535 du 21 Avril 1950

Article 1. — M. Edouard Piette, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 29 Mars 1950.

Arrêté n° 3.712 du 24 Mai 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 14 Mai 1950, le congé de longue durée avec solde

accordé à M. Antoine Platel, chef de section affecté au Service de la Voie Publique.

Arrêté n° 3.815 du 13 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Dubus Maria, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie est mise à demi-traitement à compter du 23 Mai 1950.

Arrêté n° 3.908 du 29 Juin 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Maria Dubus, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 15 Juin 1950.

Arrêté n° 3.905 du 29 Juin 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M^{lle} Andréa Scrive, femme de service affectée au Service des Travaux municipaux (Exécution des travaux en régie).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 Juin 1950.

Arrêté n° 3.656 du 15 Mai 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde de M^{me} Madeleine Soyez, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 Mai 1950.

Arrêté n° 3.537 du 21 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M. Louis Vantorhoudt, égoutier au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 3.727 du 27 Mai 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Cécile Caby, commis d'ordre et de comptabilité affectée au Service de l'Economat, qui a obtenu un congé de maladie, est réduit de moitié pour la journée du 7 Mai 1950.

Arrêté n° 3.655 du 15 Mai 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 16 Mai 1950 le congé accordé à M^{me} Vanrenterghem Georgina, femme de service affectée à la 4^e Division, conservatoire.

Article 2. — M^{me} Vanrenterghem continuera à bénéficier du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 3.915 du 29 Juin 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M^{me} Georgette Vandenberghe-Warin, commis principal d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Juin 1950.

Arrêté n° 3.505 du 6 Avril 1950

Article 1. — M^{me} Julia Benoit, femme de service affectée aux Théâtres municipaux, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 28 Mars 1950.

Arrêté n° 3.557 du 26 Avril 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Julia Benoit, femme de service affectée aux Théâtres municipaux, est rétabli à compter du 17 Avril 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Conseil de discipline

Arrêté n° 3.849 du 21 Juin 1950

Article 1. — L'aide cuisinière Claire Merchie est déférée au Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé à l'aide-cuisinière Claire Merchie pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'elle désire faire entendre.

Arrêté n° 3.850 du 21 Juin 1950

Article 1. — Le fontainier Lucien Pelletier, est déféré au Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 Juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours, à compter de la notification du présent arrêté, est accordé au fontainier Lucien Pelletier pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

PERSONNEL TITULAIRE. — Honorariat

Arrêté n° 3.527 du 18 Avril 1950

Article 1. — L'honorariat est conféré à M. Jacques Bossut, Docteur Vétérinaire, Docteur en Droit, Inspecteur principal du Service de l'Alimentation et Directeur des Abattoirs de la Ville de Lille, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 15 Mai 1950.

PERSONNEL TITULAIRE ET AUXILIAIRE. — Indemnités

Arrêté n° 3.709 du 23 Mai 1950

Article 1. — Notre arrêté du 26 Novembre 1949 est complété comme suit :

Noms et Prénoms	Emploi	Cadre	Traitement budgétaire de base	Montant de l'indemnité	Observations
Bavarel Robert	Terrassier	T	39.000	230	Dém. le 1-5-1949
Blonde Georges	Aide Jardinier	T	36.000	230	Dém. le 1-3-1949
Calonne Paul	Ouvrier d'entret.	A	51.000	230	Rayé des Cadres le 1-7-1949
Carpentier Louis	Veilleur de nuit	A	41.000	230	Rayé des Cadres le 16-12-1949
Cateau Robert	d°	A	41.000	230	Rayé des Cadres le 15-2-1949
Chombart Alexis	Cantonnier	A	36.000	230	Rayé des Cadres le 1-11-1949
Claessens Pierre	Manœuvre	A	36.000	230	Rayé des Cadres le 1-7-1949
Colin Albertine	Femme de service	A	39.000	230	Dém. le 1-11-1949
Cornille Léon	Garde municipal	A	48.000	230	Rayé des Cadres le 1-7-1949

Noms et Prénoms	Emploi	Cadre	Traitement budgétaire de base	Montant de l'indemnité	Observations
Danna Victor	Terrassier	A	60.000	230	Rayé des Cadres le 1-3-1949
Decottignies Eglantine.	Femme de service	T	40.000	230	Dém. le 11-9-1949
De Meyer Marcel	Cantonnier	A	36.000	230	Dém. le 24-6-1949
Deroost Henriette	Aide cuisinière	A	36.000	230	Rayée des Cadres le 1-5-1949
Dutordoir Edmond	Chauf. poids lrs	T	51.000	230	D.C.D. le 29-3-1949
Escoubas Jeanne	Femme de service	A	36.000	230	Dém. le 1-10-1949
Janssens Maurice	Cantonnier	A	36.000	230	Dém. le 13-6-1949
Lecuyer Simone	Femme de service	A	38.000	230	Dém. le 16-8-1949
Leroy Julia	Aide cuisinière	T	54.000	230	Retrait. le 28-6-1949
Madoux Jeanne	d°	T	45.000	230	D.C.D. le 6-9-1949
Maertens Rudolphe ...	Manœuvre	A	48.000	230	D.C.D. le 21-9-1949
Neuville Julienne	Femme de service	A	36.000	230	Rayée des Cadres le 1-7-1949
Noé Julia	d°	T	37.000	230	Dém. le 1-5-1949
Peignat Albert	Chauf. mécanic.	A	38.000	230	Rayé des Cadres le 1-5-1949
Penninger Pierre	Terrassier	A	57.000	230	Rayé des Cadres le 1-10-1949
Saingier Joséphine	Surveillante d'entretien	A	39.000	230	Rayée des Cadres le 1-7-1949
Taquet Raymond	Terrassier	T	39.000	230	Dém. le 27-3-1949
Totain Jean	Menuisier	T	51.000	230	D.C.D. le 4-9-1949
Trœls Cyrille	Aide électricien	A	54.000	230	Rayé des Cadres le 1-4-1949
Vandermoten Marthe .	Femme de service	A	54.000	230	Dém. le 1-4-1949
Ver Eecke Arthémise .	Cuisinière	T	54.000	230	Retrait. le 4-6-1949
Coene Hortense	Femme de service	T	37.000	230	D.C.D. le 11-8-1949
Harinck Lucien	Manutentionnaire	T	53.000	230	D.C.D. le 29-5-1949
Cabaret Eugène	Egoutier	T	60.000	230	D.C.D. le 2-3-1949

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Février 1949.

Arrêté n° 3.916 du 29 Juin 1950

Article 1. — Une indemnité de technicité fixée à 600 francs par mois est accordée, dans les conditions reprises dans notre délibération du 29 Mars 1950, aux sténo-dactylographes du cadre titulaire ci-après désignés :

M^{lles} Dubar Denise : Cabinet du Maire ;
Descamps Solange : Cabinet des Adjoints ;

M. Cayzeel André : Service du Contentieux.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 3.770 du 6 Juin 1950

Article 1. — Le montant de l'indemnité forfaitaire à allouer pour heures supplémentaires à MM. les Chefs de Division et Chefs de Bureau ci-après désignés, est fixé comme suit :

Noms et Prénoms	Grade	Montant de l'indemnité	Point de départ
MM. Lallau Raymond.	Chef de Division	26.000	1 ^{er} Juin 1950
Lava Gérard	Chef de bureau	21.000	11 Mai 1950
M ^{me} Lefebvre Alice	d ^o	21.000	11 Mai 1950
MM. Chimot Jean	d ^o	21.000	21 Mai 1950
De Caluwe Elie .	d ^o	21.000	11 Mai 1950
M ^{me} Plouy Fernande .	d ^o	21.000	11 Mai 1950

Arrêté n° 3.586 du 3 Mai 1950

Vu notre arrêté en date du 26 Novembre 1949 fixant la liste des agents appelés à bénéficier de l'indemnité pour supplément de travail prévue par la délibération du Conseil municipal du 14 Décembre 1948.

Vu l'avis émis par M. le Préfet du Nord dans sa lettre du 15 Avril 1950 :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont rapportées en ce qui concerne les agents téléphonistes ci-après désignés :

MM. André Desrumaux, Georges Schwartz, Jean Wanaverbecq et Jacques Payot l'effet de la mesure étant fixé pour ce dernier au 1^{er} Octobre 1949.

PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations. Mutations. Promotions

Arrêté n° 3.555 du 26 Avril 1950

Article 1. — Notre arrêté en date du 25 Mars 1950 portant nomination des commis d'administration est modifié comme suit :

Noms et Prénoms	Affectation	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement au	
					1-1-1948	1-1-1949
Bosmans Jean	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1-2-1934	236.000	266.000
					Décédé le 1-1-1949	
Boudenoot Ida	1 ^{re} Division	6 ^e	190	1-10-1947	176.500	200.000
					Effet 1-9-1948	
Cluytens Georges	3 ^e Division	1 ^{re}	240	16-4-1940	236.000	266.000
					Effet 1-1-1949	
David Hortense	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	1-6-1941	236.000	266.000
					Retraitée le 1-8-1949	
Darras Marguerite	5 ^e Division	1 ^{re}	240	1-3-1946	236.000	266.000
					Retraitée le 1-9-1948	
Delacroix Arthur	3 ^e Division	1 ^{re}	240	1-4-1939	236.000	266.000
					Effet 16-10-1948	
Decoopman Louis	1 ^{re} Division	1 ^{re}	240	16-12-1937	236.000	266.000
					Effet 1-5-1949	
Delecueillerie Léon ...	Collecte	1 ^{re}	240	1-6-1943	236.000	266.000
					Effet 1-11-1948	
Delfosse J.-B.	2 ^e Division	4 ^e	210	1-10-1948		223.000
					Effet 1-3-1949	
Grulois Simon	Jardins	4 ^e	210	1-9-1947	196.500	223.000
					Retraité le 17-2-1949	
Rousseaux Jean	1 ^{re} Division	3 ^e	220	16-5-1947	206.000	
					Retraité le 1-12-1948	
Thuytschaever P.	5 ^e Division	5 ^e	200	1-3-1947	187.000	212.000
		4 ^e	210	1-3-1949		223.000
					Effet 1-12-1948	
Vitse Léon	Collecte	1 ^{re}	240	16-6-1942	236.000	266.000
					Effet 1-8-1948	

Arrêté n° 3.584 du 3 Mai 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois d'Avril 1950 :

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Lemaire Marguerite ...	Chef de Bureau	2 ^e	427.000	1-4-1950
<i>1^{re} Division</i>				
Lambert Germaine ...	Com. d'administ.	3 ^e	235.000	1-4-1950
<i>4^e Division</i>				
Dubois Jeanne	Monitr. éd. phys.	4 ^e	210.000	16-4-1950
Vannier Roger	Profes. Conserv.	3 ^e	186.500	1-4-1950
Wallard Théophile	Surveillant	6 ^e	151.000	1-4-1950
Soualle Anatole	Surveillant	1 ^{re}	209.000	1-4-1950
<i>5^e Division</i>				
Bar Louise	Caissière	5 ^e	157.000	1-4-1950
Pie Ernest	Maitre de nage	2 ^e	242.000	1-4-1950
<i>Service des Eaux</i>				
Ossart Germain	Ajusteur tourneur	2 ^e	242.000	1-4-1950
<i>Service de la Voie Publique</i>				
Denneulin Georges	Paveur	1 ^{re}	232.000	1-4-1950
Desieter Léon	Paveur	6 ^e	175.000	16-4-1950
Detournignies X.	Terrassier	2 ^e	197.000	1-4-1950
<i>Service de la Voie Publique</i>				
Simon Robert	Chef de Culture	1 ^{re}	353.000	16-4-1950
<i>Service d'Electricité</i>				
Valecamps Gustave ...	Electricien	2 ^e	242.000	1-4-1950

Arrêté n° 3.611 du 10 Mai 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de Mai 1950 :

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>Service du Contentieux</i>				
Garemin Adrienne	Directrice	3 ^e	594.000	1-5-1950
<i>1^{re} Division</i>				
Quin Georgette	Chef de bureau	4 ^e	356.000	1-5-1950
<i>3^e Division</i>				
Delplanque André	Commis princip ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	213.000	1-5-1950
<i>4^e Division</i>				
Jadem Odette	Monitr. éd. phys.	4 ^e	210.000	1-5-1950
Goris Madeleine	d ^o	4 ^e	210.000	1-5-1950
Menez Jeanne	Aide cuisinière	3 ^e	178.000	1-5-1950

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>5^e Division</i>				
Courmont Louise	Gardien. de crèche	1 ^{re}	208.000	1-5-1950
Lallemand René	Brigadier désinf.	5 ^e	199.000	15-3-1950
<i>Service de la Propreté Publique</i>				
Bouteman Albert	Egoutier éboueur	5 ^e	167.000	1-5-1950
Feyts Maurice	Brigadier cant.	3 ^e	187.000	1-5-1950
Tesse Paul	Egoutier éboueur	5 ^e	167.000	16-5-1950
Verbrugge Georges ..	d ^o	5 ^e	167.000	16-5-1950
Vercruyse André	d ^o	5 ^e	167.000	16-5-1950
<i>Service des Eaux</i>				
Seguin Pierre	Fontainier	5 ^e	231.000	1-5-1950
<i>Halles et Marchés</i>				
Verbeet Paul	Inspect. princip ^{al} Halles et Marchés	2 ^e	383.000	16-5-1950

Arrêté n° 3.820 du 13 Juin 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de Juin 1950 :

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>1^{re} Division</i>				
Broutin Fernande	Commis princip ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	194.000	1-6-1950
Desquiens Andrée	d ^o	3 ^e	194.000	1-6-1950
<i>2^e Division</i>				
Rosticiani Auguste	Commis princip ^{al} d'ordre et de comptabilité	Hors Classe	221.000	1-6-1950
<i>4^e Division</i>				
Briffaut Louise	Femme de service	5 ^e	125.000	16-6-1950
Deplanck Alphonse ...	Machiniste	5 ^e	186.000	16-6-1950
Segers Berthe	Femme de service	5 ^e	125.000	16-6-1950
Frémy Julienne	d ^o	1 ^{re}	150.000	1-6-1950
Baert Lucien	Commis d'ordre et de comptabilité	Hors Classe	221.000	1-6-1950
<i>5^e Division</i>				
Ghesquières Jules	Commis d'admin.	1 ^{re}	266.000	1-6-1950
<i>Economat</i>				
Caby Cécile	Commis princip ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	194.000	1-6-1950

Noms et Prénoms	Fonction	classe	Traitement	Ancienneté dans la Classe
<i>Service de la Propreté Publique</i>				
Clément Marcel	Egoutier éboueur	5 ^e	167.000	1-6-1950
Delacroix Henri	Brigadier canton.	1 ^{re}	208.000	1-6-1950
Lecoutre Marcel	Cantonnier	5 ^e	147.000	16-6-1950
Moons Edouard	Egoutier éboueur	5 ^e	167.000	1-6-1950
Van Mullen Maurice .	d ^o	5 ^e	167.000	16-6-1950
<i>Service des Promenades et Jardins</i>				
Marquis Jacques	Directeur adjoint	2 ^e	462.000	1-6-1950
Robert Michel	Jardinier	6 ^e	175.000	16-4-1950
<i>Service d'Architecture</i>				
Bonnin Christiane	Commis princip ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	194.000	1-6-1950
Maes Julienne	Femme de service	3 ^e	138.000	1-6-1950
Mathieu Henri	Couvreur	5 ^e	186.000	16-6-1950
Viviande Henri	Horloger réparat.	1 ^{re}	254.000	1-6-1950

Arrêté n° 3.821 du 13 Juin 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de Juillet 1950 :

Noms et prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>Service du Personnel</i>				
Looten André	Rédact. princip ^{al}	2 ^e	295.000	1-7-1950
<i>4^e Division</i>				
Fillebeen René	Com. d'administ.	2 ^e	248.000	1-7-1950
Defer Maurice	Profes. conservat.	2 ^e	404.000	1-7-1950
Woestyn Paul	d ^o	4 ^e	332.000	12 h. de cours par semaine 16-7-1950 12 h. de cours par semaine
Martinache Hélène ...	Cuisinière	2 ^e	220.000	1-7-1950
<i>5^e Division</i>				
Claes René	Cabinier	5 ^e	147.000	1-7-1950
Lambert Sidonie	Gard ^{ien} . de crèche	6 ^e	154.000	1-7-1950

Noms et prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>Service de la Propreté Publique</i>				
Allard Edouard	Cantonnier	5 ^e	147.000	16-7-1950
Chuin Fleury	Egoutier éboueur	5 ^e	167.000	16-7-1950
Dufour Adolphe	d ^o	5 ^e	167.000	1-7-1950
Van Mullen Alphonse.	d ^o	5 ^e	167.000	1-7-1950
<i>Service des Transports</i>				
Van Cauwenberghe V.	Chauf. pds lourds	5 ^e	199.000	1-7-1950
<i>Services Publics</i>				
Martin Léon	Rédact. Princip ^{al}	2 ^e	295.000	16-7-1950
<i>Service de la Voie Publique</i>				
Camille Marcel	Paveur	5 ^e	186.000	1-7-1950
<i>Service des Promenades et Jardins</i>				
Decottignies Albert ..	Jardinier	1 ^{re}	232.000	1-7-1950
Pottier Fernand	Jardin. Bûcher ^{on}	1 ^{re}	254.000	1-7-1950

Arrêté n° 3.551 du 24 Avril 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit :

Noms et Prénoms	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Laurent Adolphe	Sapeur 2 ^e classe Qualifié 2 ^e catég.	3 ^e	202.000	16-2-1950
Lecocq Emile	d ^o	6 ^e	172.000	1-3-1950
Leclercq Auguste	d ^o	2 ^e	212.000	1-5-1950
Loyer Emile	d ^o	2 ^e	212.000	1-5-1950

Arrêté n° 3.673 du 16 Mai 1950

Vu notre arrêté en date du 22 Mars 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire :

Article 1 -- Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Noms et Prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la Classe
<i>2^e Division</i>				
Moulron Alexandre ..	Fossoyeur	1 ^{re}	208.000	1-3-1950
<i>Propreté Publique</i>				
Bertaux Raphaël	Egoutier éboueur	5 ^e	167.000	1-3-1950
Degez Gaston	d ^o	5 ^e	167.000	1-3-1950
Delvorte Jules	d ^o	5 ^e	167.000	1-3-1950
Monory Fernand	Cantonnier	5 ^e	147.000	1-3-1950
Segers César	d ^o	5 ^e	147.000	1-3-1950

Arrêté n° 3.894 du 29 Juin 1950

Article 1. — Sont nommés Sapeurs-Pompiers stagiaires :

MM. Paul Duthoit, né le 16 Février 1927, domicilié 94, rue Henry Bouchery à Pérenchies ;

Robert de Bleckere, né le 18 Septembre 1926, domicilié 140, rue d'Iéna à Lille ;

Louis Gehan, né le 24 Mars 1927, domicilié 65, rue Auguste Comte au Havre ;

Paul De Groeve, né le 25 Janvier 1921, domicilié 83, rue Balzac à Lille ;

Roland Lamaire, né le 27 Janvier 1926, domicilié 25, rue de Flers à Lille ;

Gilbert Laruelle, né le 22 Mars 1926, domicilié 16, rue du Prieuré à Lille.

Article 2. — Compte tenu de leurs qualifications professionnelles, la situation des intéressés est arrêtée comme suit :

Noms et prénoms	Classe	Catégorie	Traitement annuel	Point de départ de la nomination
Duthoit Paul	7 ^e	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e C ^{1e}	170.000	1 ^{er} Juin 1950
De Bleckère Robert ..	7 ^e	d ^o	170.000	1 ^{er} Juin 1950
Degroeve Paul	7 ^e	Sapeur 2 ^e classe non qualifié	144.000	1 ^{er} Juin 1950
Lamaire Roland	7 ^e	d ^o	144.000	1 ^{er} Juin 1950
Laruelle Gilbert	7 ^e	d ^o	144.000	1 ^{er} Juin 1950
Gehan Louis	7 ^e	Sapeur 2 ^e classe qualifié 1 ^{re} C ^{1e}	151.000	16 Juin 1950

Article 3. — MM. Paul Duthoit, Robert De Bleeckère, Paul Degroeve, Roland Lamaire, Gilbert Laruelle et Louis Gehan bénéficieront en outre de l'indemnité annuelle de 4.200 francs pour risques professionnels, réduite au taux de 50 %.

Approbation du Préfet
le 19 Juillet 1950.

Arrêté n° 3.896 du 29 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 13 Juin 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire du mois de Juillet 1950 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Noms et prénoms	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la Classe
<i>Service de la Voie Publique</i>				
Nollet Auguste	Paveur	4 ^e	196.000	1-7-1950
Vaillant Louis	d ^e	1 ^e	232.000	1-7-1950
<i>5^e Division</i>				
Pottier Georges	Baigneur	3 ^e	165.000	1-7-1950

Arrêté n° 3.878 du 26 Juin 1950

Article 1. — M. Marceau Agache, rédacteur affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.864 du 23 Juin 1950

Article 1. — M. Marcel Alloo, Sapeur qualifié 2^e catégorie de 4^e classe, est promu à la 3^e classe de son emploi, au traitement annuel de 202.000 francs avec effet du 1^{er} Octobre 1948.

Arrêté n° 3.842 du 17 Juin 1950

Article 1. — M. Lucien Baert, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division, est nommé ré-

gisseur économe de la Colonie scolaire de Wormhoudt, en remplacement de M. Julien Manier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Lucien Baert est versé dans la 2^e classe de son emploi au traitement annuel de 230.000 frs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.880 du 26 Juin 1950

Article 1. — M. Maurice Bailleul, commis d'administration, affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.621 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Lucien Barbot, chef de bureau, affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Arrêté n° 3.579 du 28 Avril 1950

Article 1. — M. Jules Bouckaert, ajusteur-tourneur au Service des Eaux, est nommé chef de garage au Service des Transports municipaux.

Article 2. — M. Bouckaert est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 268.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

Article 3. — M. Bouckaert est logé pour nécessités de service.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 6 Avril 1950.

Arrêté n° 3.580 du 29 Avril 1950

Article 1. — Notre arrêté du 22 Mars 1950 (avancement de classe) est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>Service de la Propreté Publique</i>				
Cailliau Léonard	Egoutier éboueur	5°	167.000	1-3-1950

Arrêté n° 3.772 du 6 Juin 1950

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 12 Mai 1950, nommant M. Julien Charron, dans le grade de Chef de Bataillon Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers professionnels :

Article 1. — Le traitement annuel de M. Julien Charron, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers professionnels est fixé à 585.000 francs, correspondant à la 1^{re} classe de son emploi.

Ce traitement sera majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 2. — M. Charron bénéficiera en outre de l'indemnité de risques professionnels de 6.000 francs par an.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Février 1950.

Arrêté n° 3.627 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Jean Chimot, rédacteur principal affecté à la Voie Publique, est nommé chef de bureau.

Article 2. — M. Chimot est versé dans la 5^e classe de son emploi, au traitement annuel de 323.000 francs.

Article 3. — M. Chimot est affecté au 3^e Bureau de la 2^e Division.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 Mai 1950.

Arrêté n° 3.631 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Jean Chimot, chef du 3^e Bureau de la 2^e Division, est détaché, jusqu'à nouvel ordre, aux Services Techniques.

Arrêté n° 3.628 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Elie De Caluwe, rédacteur principal affecté à la 4^e Division, Institut Denis Diderot, est nommé chef de bureau.

Article 2. — M. De Caluwe est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 323.000 francs.

Article 3. — M. De Caluwe est affecté au 1^{er} Bureau de la 3^e Division.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 3.519 du 14 Avril 1950

Article 1. — M. Fernand Delacherie, chaudronnier chauffeur stagiaire au Service des Installations thermiques et mécaniques, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 Janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M. Delacherie est autorisé à effectuer des versements au dit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'intéressé est versé dans la 5^e classe de son emploi, au traitement annuel de 203.000 frs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 Janvier 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 3.902 du 29 Juin 1950

Article 1. — M. Alexis Delerue, né le 28 Janvier 1922 à Lille, est nommé aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Alexis Delerue est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 136.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Delerue bénéficiera, en outre, de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Juin 1950.

Arrêté n° 3.769 du 6 Juin 1950

Article 1. — M. Gabriel Delgery, rédacteur principal affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au Service de la Voie Publique, Bureau du Chef de Section.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.510 du 7 Avril 1950

Article 1. — M. Jean Delmote, chaudronnier chauffeur stagiaire au Service des Installations thermiques et mécaniques, est titularisé dans son emploi, à compter du 5 Mars 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 Janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales, M. Delmote est autorisé à effectuer des versements au dit organisme à compter du 5 Septembre 1949.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Delmote est fixée au 1^{er} Novembre 1948.

Arrêté n° 3.690 du 17 Mai 1950

Article 1. — M. Henri Derieppe, manœuvre aux Abattoirs, est versé dans la catégorie des peseurs, en remplacement de M. Foucher décédé.

Article 2. — Le traitement de M. Derieppe est fixé à 177.000 francs par an, correspondant à la 4^e classe de son nouvel emploi. M. Derieppe bénéficiera en outre des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.895 du 29 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Marcelle Cathelin, femme de service affectée au Service d'Architecture (Exécution des Travaux en Régie) est promue à la 5^e classe de son emploi au traitement annuel de 125 000 frs. l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Août 1949.

Arrêté n° 3.710 du 23 Mai 1950

Vu notre arrêté en date du 25 Mars 1950 fixant le montant des traitements à allouer aux agents promus commis d'administration

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la Classe
Desmidt André ..	Economat	4 ^e	210	223.000	16-1-1950

Arrêté n° 3.644 du 13 Mai 1950

Article 1. — M^{lle} Marie-Magdeleine Desreumaux, commis d'ordre et de comptabilité, infirmière autorisée, est nommée aide-médecosociale.

Article 2. — Compte tenu de ses diplômes, M^{lle} Desreumaux est versée dans la 5^e classe de l'échelle des traitements des infirmières autorisées, au traitement annuel de 167.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 Octobre 1949. Elle percevra, en outre, une indemnité compensatrice soumise à retenue au profit de la Caisse des Retraites égale à la différence existant entre son nouveau traitement et celui qui lui aurait été accordé dans son ancien emploi.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 15 Mai 1950.

Arrêté n° 3.663 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. René Dewinne, né le 2 Janvier 1929, est nommé dactylographe stagiaire, affecté au Secrétariat général, Service du Personnel.

Article 2. — M. Dewinne est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 130.000 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.629 du 11 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Fernande Plouy, rédactrice principale affectée au Service du Contentieux, est nommée chef de bureau.

Article 2. — M^{me} Plouy est versée dans la 4^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 356.000 francs.

Article 3. — M^{me} Plouy est affectée au 4^e Bureau de la 3^e Division.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 3.632 du 11 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Plouy, Chef du 4^e Bureau de la 3^e Division, est détachée, jusqu'à nouvel ordre, au Service du Contentieux.

Arrêté n° 3.634 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Léon Dufflot, chef du 3^e Bureau de la 5^e Division, est muté, en la même qualité, au 2^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.873 du 26 Juin 1950

Article 1. — M. Gustave Duponchelle né à Lille, le 8 Mai 1920, est nommé ouvrier gazier stagiaire affecté au Service des Installations Thermiques.

Article 2. — M. Duponchelle est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 161.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Juin 1950.

Arrêté n° 3.672 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Victor Duribreux, né le 13 Août 1927 à Steenvoorde, est nommé vérificateur sanitaire stagiaire affecté aux Halles Centrales.

Article 2. — M. Duribreux est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 172.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Visa du Préfet
le 24 août 1950

Arrêté n° 3.829 du 15 Juin 1950

Article 1. — M^{mes} Albéric et Blaise, femmes de service affectées au service d'exécution des Travaux en Régie, sont détachées à compter du 1^{er} Juin 1950, à la 4^e Division, Ecole des Beaux-Arts.

Arrêté n° 3.843 du 17 Juin 1950

Article 1. — M. René Gheeraert, né le 19 Juin 1927 à Lille (Nord), est nommé manœuvre stagiaire affecté au Service d'exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Gheeraert est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Gheeraert bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.879 du 26 Juin 1950

Article 1. — M. Fernand Gisselaire, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 6^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté, en la même qualité, au 2^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.874 du 26 Juin 1950

Article 1. — M. René Impe, né à Lille le 6 Décembre 1913, est nommé chaudronnier chauffeur stagiaire, en remplacement de M. Koch.

Article 2. — M. Impe est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 180.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Il percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.897 du 29 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 10 Mai 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire du mois de Mai 1950.

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>4^e Division</i>				
Jaubert Auguste	Manutentionnaire	1 ^{re}	208.000	1-5-1950

Arrêté n° 3.626 du 11 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Alice Lefebvre, rédactrice principale affectée au Secrétariat général, est nommée chef de bureau au titre du tableau d'avancement de 1948.

Article 2. — M^{me} Lefebvre est versée dans la 3^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 393.000 francs.

Article 3. — M^{me} Lefebvre est affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 3.633 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Raymond Lallau, chef du 2^e Bureau de la 4^e Division, est nommé chef de division.

Article 2. — M. Lallau est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 456.000 francs.

Il percevra, en outre, une indemnité compensatrice soumise à retenue au profit de la Caisse des Retraites dont le montant sera égal à la différence existant entre son nouveau traitement et celui qu'il aurait perçu dans son ancien emploi.

Article 3. — M. Lallau est affecté à la 4^e Division, en remplacement de M. Vandenhende, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.875 du 26 Juin 1950

Article 1. — M. Gaston Lasserye, né à Lille le 24 Juillet 1926, est nommé ajusteur tourneur stagiaire, affecté au Service des Eaux, en remplacement de M. Bouckaert.

Article 2. — M. Lasserye est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 180.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 Juin 1950.

Arrêté n° 3.865 du 23 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 24 Avril 1950 élevant le sapeur Adolphe Laurent à la 3^e classe de son emploi avec effet du 16 Février 1950.

Vu le rapport en date du 30 Mai 1950 de M. le Chef de Bataillon Charron, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 16 Février 1949.

Arrêté n° 3.625 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Gérard Lava, rédacteur de 1^{re} classe est nommé Chef de bureau, au titre du tableau d'avancement 1948.

Article 2. — M. Gérard Lava est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 287.000 francs.

Article 3. — M. Gérard Lava est affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 3.866 du 23 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 24 Avril 1950 élevant le sapeur Emile Lecocq à la 6^e classe de son emploi avec effet du 1^{er} Mars 1950.

Vu le rapport, en date du 30 Mai 1950, de M. le Chef de Bataillon Charron, commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille:

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} Mars 1949.

Arrêté n° 3.826 du 15 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Fernande Porreye, dactylographe affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division, est mutée, en la même qualité, au Cabinet de M. le Chef de la dite Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.495 du 3 Avril 1950

Article 1. — M. Georges Levas, né le 9 Novembre 1922, est nommé manoeuvre stagiaire, affecté au Service de l'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Levas est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 frs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Levas bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 frs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 Mars 1950.

Arrêté n° 3.898 du 29 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 22 Mars 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire du mois de Mars 1950 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
<i>Service de la Propreté Publique</i>				
Longrez Jules	Egoutier éboueur	5 ^e	167.000	1-3-1950

Arrêté n° 3.846 du 17 Juin 1950

Article 1. — M. Paul Maeght, né le 20 Juin 1914 à Calais (Pas-de-Calais), est nommé Ingénieur Subdivisionnaire stagiaire au Service de Conduite des Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux.

Article 2. — M. Paul Maeght est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 254.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.827 du 15 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Elisabeth Clarisse, Commis d'ordre et de comptabilité, affectée au 3^e bureau de la 2^e division, est mutée en la même qualité, au Service de la Vérification, à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.668 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. René Mathieu, né le 4 Juillet 1927 à Caudry (Nord) est nommé manœuvre stagiaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Mathieu est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Mathieu bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 frs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.900 du 29 Juin 1950

Article 1. — M. Manuel Menendez, aide-jardinier au Service des Promenades et Jardins, est promu à la 6^e classe de son emploi au traitement annuel de 145.000 frs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Décembre 1949.

Arrêté n° 3.667 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Jules Menu, né le 26 Décembre 1916 à Nieppe (Nord) est nommé vérificateur sanitaire stagiaire aux Abattoirs.

Article 2. — M. Menu est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 172.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Visa du Préfet
le 24 Août 1950

Arrêté n° 3.771 du 6 Juin 1950

Article 1. — M. Louis Milleville, terrassier au Service des Promenades et Jardins, est nommé jardinier-bûcheron audit Service.

Article 2. — M. Milleville est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 180.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre, de l'indemnité pour supplément de travail, calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.901 du 29 Juin 1950

Article 1. — MM. Roland Ransson, né à Demer (P.-de-C.) le 30 Juin 1923 et Jean Nutte né à Lille le 9 Mai 1920, sont nommés terrassiers stagiaires au Service des Promenade et Jardins.

Article 2. — MM. Roland Ransson et Jean Nutte sont versés dans la 7^e classe de leur emploi, au traitement annuel de 141.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — MM. Ransson et Nutte percevront en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 frs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 21 Juin 1950.

Arrêté n° 3.623 du 11 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Georgette Quin, Chef de bureau affectée au Service de la Dactylographie, est mutée, en la même qualité, au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Arrêté n° 3.689 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Bernard Poulain, né le 14 Juillet 1925 à Falaise (Calvados), est nommé Inspecteur Principal stagiaire du Service de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs.

Article 2. — M. Poulain est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 456.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 3.640 du 11 Mai 1950

Article 1. — M. Robert Prévost, commis d'administration affecté au 1^{er} Bureau de la 3^e Division, est nommé contrôleur de voirie affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens.

Article 2. — Conformément aux dispositions de notre délibération du 11 Mars 1949, M. Robert Prévost est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 248.000 frs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Décembre 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.877 du 26 Juin 1950

Article 1. — M. André Rault, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté à la 3^e Division, est muté, en la même qualité, au 2^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.521 du 14 Avril 1950

Article 1. — M. Raymond Régibo, commis d'administration est nommé rédacteur au Service de la Famille.

Article 2. — M. Régibo est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi et recevra un traitement annuel de 230.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 3.587 du 4 Mai 1950

Vu notre arrêté en date du 14 Avril 1950 nommant M. Raymond Régibo en qualité de rédacteur au Service de la Famille :

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

.....
M. Régibo est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi, et recevra un traitement annuel de 230.000 frs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Avril 1949.

Arrêté n° 3.671 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Léon Rogeau, né le 9 Juillet 1928 à Armentières, est nommé vérificateur sanitaire stagiaire affecté aux Halles Centrales.

Article 2. — M. Rogeau est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 172.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Visa du Préfet
le 24 Août 1950

Arrêté n° 3.511 du 7 Avril 1950

Article 1. — M. Pierre Ronchin, chaudronnier chauffeur stagiaire au Service des Installations thermiques et mécaniques, est titularisé dans son emploi à compter du 1^{er} Mars 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 Janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, M. Ronchin est autorisé à effectuer des versements au dit organisme à compter du 29 Août 1949.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Ronchin est fixée au 16 Octobre 1948.

Arrêté n° 3.828 du 15 Juin 1950

Article 1. — M. Georges Rotsaert, expéditionnaire affecté au Service municipal du Logement, est muté, en la même qualité, au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.782 du 7 Juin 1950

Article 1. — M^{lle} Jeanine Sailly, née le 5 Avril 1928 à Abancourt (Nord) est nommée aide médico-sociale stagiaire à la 5^e Division, chargée du service de dépistage bucco-dentaire.

Article 2. — M^{lle} Sailly est versée dans la 5^e classe de son emploi au traitement annuel de 141.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Janvier 1950.

Arrêté n° 3.890 du 28 Juin 1950

Vu notre arrêté n° 3.584 du 3 Mai 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du Personnel municipal titulaire, pour le mois d'Avril 1950 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Simon Robert	Chef de culture	1 ^{re}	353.000	16-1-1950

Arrêté n° 3.899 du 29 Juin 1950

Article 1. — M. Léon Thellier, surveillant de Musée au Palais des Beaux-Arts, est promu à la 1^{re} classe de son emploi au traitement annuel de 209.000 frs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Mai 1949.

Arrêté n° 3.675 du 16 Mai 1950

Vu notre arrêté en date du 25 Mars 1950 fixant le montant des traitements à allouer aux agents promus à l'emploi de Commis d'administration :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Indice	Traitement	Ancienneté dans la classe
Tricoit Fidèle ..	4 ^e Division	2 ^e	230	248.000	1-1-1950

Arrêté n° 3.622 du 11 Mai 1950.

Article 1. — M. Gaston Tricotteux, Chef du 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est affecté, en la même qualité, au 4^e Bureau de la 3^e Division.

Arrêté n° 3.844 du 17 Juin 1950

Article 1. — M. François Pierre Van de Put, né le 7 Avril 1928 à Lille est nommé manœuvre satgiaire affecté au Service d'exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Van de Put est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Van de Put bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 frs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.825 du 15 Juin 1950

Article 1. — M^{me} Lucienne Bérat, Commis d'ordre et de comptabilité, affectée au Cabinet du Chef de la 4^e Division, est mutée en la même qualité, au 3^e Bureau de la dite Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.807 du 13 Juin 1950

Vu notre arrêté en date du 24 Avril 1950 fixant le tableau d'avancement de classe des Sapeurs-Pompiers :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Vilain André	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catég.	3 ^e	202 000	1-5- 1950

PERSONNEL TITULAIRE. — Reclassement à particuliers

Arrêté n° 3.738 du 30 Mai 1950

Article 1. — Le traitement annuel à allouer à M^{lle} Odette Crombez, bibliothécaire stagiaire, à la Bibliothèque municipale de Lille, est fixé à 287.000 frs à compter du 1^{er} Janvier 1950, auxquels s'ajouteront toutes les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur (Indemnité de résidence, indemnité de cherté de vie, supplément d'indemnité de résidence, etc...).

Ce traitement sera porté à 310.000 frs à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Article 2. — M^{lle} Crombez bénéficiera en outre : 1° de l'indemnité spéciale prévue par le décret du 21 Novembre 1946, soit au taux de 5.000 frs par an réduit a) de 65 % à compter du 1^{er} Janvier 1950, b) de 80 % à partir du 1^{er} Juillet 1950.

2° de l'indemnité dite « versements mensuels d'attente » prévue par le décret du 16 Octobre 1946 modifié par celui du 29 du même mois, soit 36.000 frs par an au taux réduit a) de 50 % à compter du 1^{er} Janvier 1950, b) de 75 % à partir du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.588 du 4 Mai 1950

Vu notre arrêté en date du 21 Mai 1949 fixant les traitements à allouer aux agents du cadre titulaire au titre des 1^{re} et 2^e tranches de reclassement.

Considérant que MM. Jules Fievez et Fernand Pottier ont été repris par erreur sur notre arrêté susvisé en qualité de jardinier alors qu'en réalité ils exercent tous deux les fonctions de jardinier-bûcheron.

Qu'il y a lieu en conséquence de leur appliquer, avec effet du 1^{er} Janvier 1948, l'échelle de traitement se rapportant à leur qualification professionnelle exacte :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Noms et prénoms	Emploi	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements	
					au 1-1-1948	au 1-1-1949
Fievez Jules	Jardin. bûcher.	2 ^e	229	1-8-1945	209.000	
	d ^o	1 ^{re}	240	1-8-1948	218.500	254.000
Pottier Fernand	d ^o	2 ^e	229	1-7-1948	209.000	
	d ^o	1 ^{re}	240	1-7-1945	218.500	254.000

PERSONNEL TITULAIRE. — Démissions

Arrêté n° 3.575 du 27 Avril 1950

Article 1. — M. René Bossard, Directeur du Service des Promenades et Jardins, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.889 du 28 Juin 1950

Article 1. — La démission de M. André Goval, Chef d'équipe au Service municipal des Promenades et Jardins, est acceptée à partir du 1^{er} Juillet 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des retraites

Arrêté n° 3.876 du 26 Juin 1950

Article 1. — M^{me} V^e Beaurain, baigneuse affectée à la 5^e Division, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Mai 1950.

Article 2. — Pour les nécessités du service, M^{me} Beaurain est maintenue en activité jusqu'au 31 Mai 1950.

Arrêté n° 3.758 du 2 Juin 1950

Article 1. — M. Henri Dhennin, Conducteur de Travaux affecté au Service d'Architecture, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Avril 1950.

Article 2. — Pour les nécessités du Service, M. Dhennin est maintenu en activité jusqu'à ce que soit désigné son successeur.

Arrêté n° 3.630 du 11 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Augustine Martinache, née Fievet, cuisinière affectée à la 4^e Division, 3^e Bureau, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Avril 1950.

Arrêté n° 3.765 du 5 Juin 1950

Article 1. — M. Charles Govaerts, tôlier affecté au Service de la Voie Publique, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 3.674 du 16 Mai 1950

Article 1. — M. Jean Vandenhende, chef de la 4^e Division, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Mars 1950.

Article 2. — Pour les nécessités du service, M. Vandenhende est maintenu en activité jusqu'au 31 Mai 1950.

Arrêté n° 3.722 du 26 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Clémence Leclerc, née Vandepoortale, assistante sociale affectée à l'Inspection Médicale Scolaire, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Mai 1950.

Arrêté n° 3.723 du 26 Mai 1950

Article 1. — M^{me} Hennebelle, née Wahanin, assistante-Chef affectée au Service de Protection Maternelle et Infantile, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Avril 1950.

Article 2. — Pour les nécessités du service, M^{me} Hennebelle est maintenue en activité jusqu'au 31 Mai 1950.

Arrêté n° 3.830 du 15 Juin 1950

Article 1. — M. Jacques Bossut, Inspecteur principal du Service de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs de Lille, retraité maintenu en activité, est rayé définitivement des cadres du personnel à compter du 15 Mai 1950.

Arrêté n° 3.714 du 24 Mai 1950

Article 1. — M. Louis Lerouge, chef de bureau affecté au 3^e Bureau de la 2^e Division, atteint par la limite d'âge, cessera définitivement ses fonctions le 20 Mai 1950.

Arrêté n° 3.845 du 17 Juin 1950

Article 1. — M. Julien Manier, régisseur économe de la Colonie scolaire de Wormhoudt, cessera définitivement ses fonctions le 30 Juin 1950.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etablissements dangereux

Arrêté n° 3.763 du 2 Juin 1950

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la demande et les plans déposés le 23 Mai 1950 par M. Lucien Maddelein, demeurant à Lille, 94, rue Racine à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer une friterie dans le café qu'il exploite à la même adresse ;

Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu les articles 347, 741, 742 du Code des Arrêtés municipaux ;

Vu l'article 20 du Règlement Sanitaire Départemental ;

Vu le décret du 7 Février 1941 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public :

Article 1. — M. Lucien Maddelein est autorisé à installer une friterie dans le café qu'il exploite rue Racine n° 94, sous les conditions suivantes :

1° Le plafond de la friterie sera réalisé avec des matériaux incombustibles. Les cloisons et la porte seront tôlees.

2° La ventilation de la hotte placée au-dessus de l'appareil à frire devra se faire par un conduit indépendant, prolongé jusqu'à la partie la plus élevée de la construction et établi à une distance minimum de 1 mètre en arrière-corps de l'alignement de la façade.

3° La porte de la friterie sera munie d'un ressort la maintenant normalement fermée.

4° Un extincteur d'incendie de 6 à 10 litres sera constamment posé à proximité de l'appareil à frire pour combattre tout commencement d'incendie.

Article 2. — La présente autorisation n'est donnée que sous toutes réserves des droits des tiers. Elle n'est valable que pour un an à partir de la délivrance, et sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Bal

Arrêté n° 3.870 du 24 Juin 1950

Article 1. — M. Georges Popot est autorisé à ouvrir un établissement de réception et de bal comprenant trois salles situées au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le n° 210 rue Nationale.

Article 2. — Le pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23, rue d'Amiens à Lille ;
- c) faire une déclaration légale au service local des Contributions Indirectes, 89, rue Meurein à Lille.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Tranquillité publique

Arrêté n° 3.486 du 1^{er} Avril 1950

Article 1. — Les dispositions reprises au paragraphe 2 de l'article 4 du Code des Arrêtés municipaux sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 4 : Paragraphe 2 (nouveau) : L'usage des sirènes d'usine et appareils analogues est formellement interdit.

Visa du Préfet
le 14 Avril 1950

Arrêté n° 3.742 du 30 Mai 1950

Article 1. — Les dispositions reprises au dernier alinéa de l'article 47 du Code des Arrêtés municipaux sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 47 : « L'usage de tout appareil sonore par les conducteurs de tous véhicules est interdit de vingt et une heures à sept heures trente ; les conducteurs seront tenus de ralentir partout où besoin sera, pour que cet emploi devienne inutile ».

Visa du Préfet
le 6 Juin 1950

**PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Jardin d'enfants.
Médecin**

Arrêté n° 3.525 du 15 Avril 1950

Article 1. — M. le Docteur Jacques Coupain, domicilié 57, rue Blanche à Lille, est nommé médecin du Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins ».

Article 2. — M. le Docteur Coupain recevra une indemnité annuelle de 43.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Février 1950.

SOCIETES MUNICIPALES. — Harmonie

Arrêté n° 3.832 du 15 Juin 1950

Article 1. — M. Eugène Foucart est nommé secrétaire de l'Harmonie municipale en remplacement de M. Dennequin, démissionnaire.

Article 2. — M. Foucart recevra à ce titre, une indemnité annuelle de 9.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Automobiles

Soumissions pour réparations de véhicules - Service des Transports automobiles, au profit de :

1° — Régie Nationale des Usines Renault, 140, boulevard de la République à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

2° — Les Etablissements Cabour, 57, rue de Béthune à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal n° 1.812 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Mai 1950.

TRAVAIL. — Conseil des Prud'hommes et Chambre des Métiers

Révision des listes électorales - Année 1950

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Additions : 203 dont 67 patrons et 136 ouvriers et employés.

Retraitements : 708 dont 69 patrons et 639 ouvriers et employés.

Inscrits pour 1950 : 8.697 soit 858 patrons et 7.839 ouvriers et employés.

CHAMBRE DES METIERS.

Additions : 12 tous artisans-maîtres,

Retrachements : 74 dont 71 artisans-maîtres et 3 artisans-compagnons.

Inscrits pour 1950 : 648 soit 637 artisans-maîtres et 11 artisans-compagnons.

TRAVAIL. — Elections. Sécurité Sociale et Allocations familiales

Arrêté n° 3.610 du 10 Mai 1950

Vu la circulaire ministérielle n° 65 S. S. du 14 Avril 1950 :

Un emplacement spécial, égal pour chaque liste, sera réservé aux lieux ci-dessous, à l'apposition des affiches électorales concernant les élections du 8 Juin 1950 pour la désignation des membres des Conseils d'Administration des organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

N° d'ordre dans chaque catégorie	Emplacements
<i>A — Sécurité Sociale.</i>	
<i>1° Collège des Employeurs</i>	
<i>Emplacements :</i>	
1	Hôtel de Ville, côté Porte de Paris.
2	Hôtel de Ville, côté Porte Saint-Sauveur.
<i>2° Collège des Salariés</i>	
<i>Emplacements :</i>	
1	Hôtel de Ville, côté Porte de Paris.
2	Hôtel de Ville, côté Porte Saint-Sauveur.
3	Hôtel de Ville, rue du Réduit.
4	Ecole Carnot, rue Molière.
5	Palais de la Bourse.
6	Ancienne Recette municipale, place Rihour.
7	Ancienne Recette municipale, rue du Fresne
8	Bureau de Bienfaisance, rue des Fossés.
9	Ecole de Jussieu, square Dutilleul, 4.
10	Ecole Sophie Germain, bd de la Liberté, 97.
11	Ecole Gutenberg, rue de la Baignerie.
12	Ecole Lavoisier, rue des Stations, 72.
13	Ecole Rollin, rue du Marché, 58.
14	Ecole Vauban, place Catinat.
15	Ecole A. de Musset, rue Guillaume Tell.
16	Ecole Jean-Jaurès, rue Guillaume Tell.
17	Ecole Ampère, rue Jules Guesde, 73.
18	Ecole Renan, rue des Secouristes, 2.

N° d'ordre dans chaque catégorie	Emplacements
19	Ecole M ^{me} de Stael, rue Fulton, 23.
20	Ecole Littré, place de l'Arbonnoise, 12.
21	Ecole Arago, boulevard Victor-Hugo, 133.
22	Ecole Turgot, rue du Général de Wett.
23	Groupe scolaire (côté garçons) fg d'Arras.
24	Ecole Buffon, rue Fénélon, 57.
25	Ecole Montaigne, rue Fénélon, 55.
26	Ecole Victor Duruy, rue Victor Duruy.
27	Ecole Jeanne Maillotte, rue Victor Duruy.
28	Ecole Pasteur, rue Solférino, 246.
29	Ecole Michelet, rue Fabricy, 18.
30	Ecole Récamier, rue Frédéric-Mottez, 4.
31	Ecole Ruault, rue Frédéric-Mottez, 2.
32	Ecole Brasseur, rue Porret, 1.
33	Ecole G. Sand, rue Malsence, 24.
34	Ecole Berthelot, rue Bohin, 21.
35	Ecole Louis Blanc, rue Guillaume Werniers, 91.
36	Ecole Montesquieu, rue de Bouvines, 71.
37	Ecole A. France, rue A. Leroy.
38	Ecole La Fontaine, rue St-Gabriel, 95 bis.
39	Lycée, rue Saint-Jacques, 20.
40	Ecole Jenner, rue Alphonse Colas.
41	Conservatoire, place du Concert.
42	Ecole Lamartine, avenue du Peuple Belge, 15.
43	Ecole Diderot, rue St-Sébastien, 5.
44	Ecole Lamennais, rue Léonard Danel, 60.

B — Allocations familiales.

1° Collège des employeurs

Emplacements :

- | | |
|---|--|
| 1 | Hôtel de Ville, côté Porte de Paris. |
| 2 | Hôtel de Ville, côté Porte St-Sauveur. |

2° Collège des Travailleurs indépendants

Emplacements :

- | | |
|---|--|
| 1 | Hôtel de Ville, côté Porte de Paris. |
| 2 | Hôtel de Ville, côté Porte St-Sauveur. |

3° Collège des salariés

Emplacements :

- | | |
|---|--|
| 1 | Ecole Carnot, rue Molière. |
| 2 | Ecole Gutenberg, rue de la Baignerie. |
| 3 | Ecole Gounod, rue des Stations. |
| 4 | Ecole Jean-Jaurès, rue Guillaume Tell. |
| 5 | Ecole Littré, place de l'Arbonnoise. |
| 6 | Ecole Renan, rue des Secouristes. |

N° d'ordre dans chaque catégorie	Emplacements
7	Ecole Victor Hugo, 135, bd Victor Hugo.
8	Groupe Scolaire (côté garçons) fg d'Arras.
9	Ecole Montaigne, rue Fénelon.
10	Ecole Brasseur, rue Porret.
13	Ecole Louis Blanc, rue Guillaume Werniers.
21	Ecole La Fontaine, rue Saint-Gabriel.
11	Ecole Jenner, rue Alphonse Colas.

VOIE PUBLIQUE. — Stationnement. Interdictions pour travaux

Arrêté n° 3.609 du 10 Mai 1950

Article 1. — Pendant la durée des travaux exécutés rue Royale, par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa Banlieue, le stationnement des véhicules est interdit au droit et sur 50 mètres de part et d'autre du chantier.

Arrêté n° 3.787 du 12 Juin 1950

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature est interdite rues Louis Bergot et Armand Barbès, à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée d'une part par la rue d'Arras et, d'autre part, par les rues de Condé et d'Artois.

Arrêté n° 3.910 du 29 Juin 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de pavage place Vanhoenacker (chaussée sud) :

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature, à l'exclusion des tramways, est interdite place Vanhoenacker (chaussée sud), à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par les chaussées Est et Nord de la place Vanhoenacker.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation. Réglementation

Arrêté n° 3.542 du 21 Avril 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 33 du Code des Arrêtés municipaux sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 33 nouveau : Il est interdit aux conducteurs de véhicules de dépasser un tramway à l'arrêt pendant que des voyageurs y montent ou en descendent sur le côté où s'effectue le dépassement.

Le dépassement d'un tramway doit se faire à droite, si l'intervalle existant entre celui-ci et le bord droit de la chaussée est suffisant, et peut se faire à gauche dans le cas contraire et sur les voies publiques où la circulation est à sens unique.

Arrêté n° 3.522 du 14 Avril 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux, et relatives au stationnement des véhicules, rue de Tournai, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Rue de Tournai : 1° stationnement interdit, côté des numéros impairs, entre l'angle de la place de la Gare et le numéro 35 inclus.

2° arrêts alternés entre l'avenue Charles Saint-Venant et la rue Paul Duez.

Visa du Préfet

le 22 Avril 1950

Arrêté n° 3.539 du 21 Avril 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est modifié ainsi qu'il suit :

Rue de Béthune : tous les jours :

1° sens unique de la rue de la Vieille Comédie vers la place de Béthune ;

2° stationnement interdit, sauf entre la rue d'Amiens et l'immeuble n° 55, et entre le n° 61 et la place de Béthune où le lieu de stationnement est limité par plots.

L'arrêt pour la desserte des riverains est autorisée

Les dimanches et fêtes :

1° en plus des dispositions précédentes la circulation et le stationnement des véhicules sont totalement interdits de 14 heures 30 à 20 heures ;

2° l'arrêt des voitures de livraisons est interdit à partir de 11 heures 30.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.540 du 21 Avril 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété par les dispositions suivantes :

Article 59 : rue du Molinet : stationnement interdit :

a) côté des numéros pairs, entre la rue du Bleu Mouton et la place du Vieux Marché aux Chevaux ;

b) côté des numéros impairs, entre le n° 155 et la rue du Barbier Maes.

Rue de Roubaix : stationnement interdit, dans la partie comprise entre les rues à Fiens et des Jardins.

L'arrêt est autorisé pour la desserte des riverains.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.541 du 21 Avril 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété par les dispositions suivantes :

Article 59 : Rue d'Arras.

1° stationnement côté des numéros pairs les jours pairs ; stationnement côté des numéros impairs les jours impairs, entre le boulevard Jean-Baptiste Lebas et la rue de Wazemmes.

2° circulation interdite aux véhicules dits « Poids Lourds ».

Les conducteurs de véhicules dits « Poids Lourds » venant de ou allant en direction de Douai et Valenciennes emprunteront dans les deux sens, les rues de Douai et Armand Carrel.

Les conducteurs de véhicules dits « Poids Lourds » venant de ou allant vers Arras et Paris emprunteront dans les deux sens le boulevard Victor-Hugo, la rue d'Artois et la place Jacques Febvrier ».

Arrêté n° 3.553 du 25 Avril 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété ainsi qu'il suit :

Article 59 : rue de l'Hôpital Militaire, arrêts alternés dans la partie comprise entre la place de l'Arsenal et la rue Nationale.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.554 du 25 Avril 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux, et relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue des Chats Bossus, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Rue des Chats Bossus : stationnement interdit.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.574 du 27 Avril 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue d'Amiens, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Rue d'Amiens :

1° sens unique dans le sens de la rue du Molinel vers la rue de Béthune.

2° côté des numéros pairs, stationnement interdit.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.589 du 4 Mai 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété par les dispositions suivantes :

Article 59 : rue Jeanne Maillotte, arrêt alterné entre la rue Denis Godefroy et la place Jacquart.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.598 du 5 Mai 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété par les dispositions suivantes :

« *Article 59* : rue Pierre Legrand, arrêts alternés entre la rue Jules de Vicq et la rue Bourjembois ».

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.657 du 15 Mai 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété ainsi qu'il suit :

Article 59 : rue de la Barre :

Stationnement interdit :

a) côté des numéros pairs, devant les immeubles portant les numéros 2 à 12 inclus ;

b) côté des numéros impairs, devant les immeubles portant les numéros 1 à 5 inclus.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.767 du 5 Juin 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux et relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue Saint-Nicolas, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 59. Rue Saint-Nicolas :

1° sens unique de la rue de Paris vers la rue Neuve.

2° stationnement interdit côté des numéros impairs.

3° stationnement interdit côté des numéros pairs de l'angle de la rue de Paris au n° 36 inclus.

Visa du Préfet
le 27 Juin 1950

Arrêté n° 3.784 du 10 Juin 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux et relatives à la circulation des véhicules,

rue des Arts, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 59. Rue des Arts : sens unique dans le sens rue Anatole France vers le boulevard Carnot pour la partie de la rue des Arts comprise entre la rue Anatole France et le boulevard Carnot.

Visa du Préfet
le 21 Juillet 1950

Arrêté n° 3.841 du 17 Juin 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux et relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue d'Arras, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 59. Rue d'Arras :

1° stationnement côté des numéros pairs les jours pairs ; stationnement côté des numéros impairs les jours impairs, entre le boulevard Jean-Baptiste Lebas et la rue de Wazemmes.

2° circulation interdite aux véhicules dits « Poids Lourds », exception faite pour les véhicules effectuant la desserte des immeubles riverains.

Les conducteurs de véhicules dits « Poids Lourds » venant de ou allant en direction de Douai et Valenciennes emprunteront dans les deux sens, les rues de Douai et Armand Carrel.

Les conducteurs de véhicules dits « Poids Lourds » venant de ou allant vers Arras et Paris emprunteront dans les deux sens le boulevard Victor-Hugo, la rue d'Artois et la place Jacques Febvrier.

Adopté, sauf en ce qui concerne le 2° alinéa relatif à l'interdiction de circulation des Poids Lourds.

(Lettre de M. le Préfet en date du 3 Juillet 1950).

Arrêté n° 3.882 du 26 Juin 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux et relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue des Sept Agaches, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 59. Rue des Sept Agaches :

1° sens unique dans le sens place du Théâtre vers la place du Général de Gaulle.

2° circulation interdite aux véhicules dits « Poids Lourds », exception faite pour les véhicules effectuant la desserte des immeubles riverains.

3° stationnement limité à $\frac{1}{2}$ heure.

4° circulation des voitures de livraisons interdite les samedis, dimanches et mercredis de 11 heures 30 à 13 heures.

Visa du Préfet
le 17 Juillet 1950

Arrêté n° 3.883 du 26 Juin 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 3.554 du 25 Avril 1950 réglementant le stationnement des véhicules, rue des Chats Bossus, est abrogé.

Article 2. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété comme suit :

Article 59 : Rue des Chats Bossus :

Stationnement interdit de 8 heures à 20 heures.

Visa du Préfet
le 6 Juillet 1950

VOIE PUBLIQUE. — Manifestations

Arrêté n° 3.884 du 27 Juin 1950

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attirera le cortège qui se déroulera le 2 Juillet 1950 à l'occasion du Congrès Eucharistique Diocésain :

Article 1. — La circulation des véhicules de toute nature, à l'exception de ceux participant au cortège, sera interdite, dimanche 2 Juillet 1950, à partir de 13 heures et jusqu'à la fin de la cérémonie, dans les voies ci-après : parvis Notre-Dame de Pellevoisin, rues Auguste Mourcou, Alphonse Leroy, Fourmentel, du Bois, du Buisson, Fémy, Emile Vandenberg, Jules Vallès, Saint-Luc, Gassendi, Hippolyte Lefebvre, Henri Lestienne, Germain Pilon, Helman, Lequenne, Faraday, de la Louvière et Saint-Druon.

Article 2. — La circulation des véhicules se fera à sens unique : 1° sur les chaussées latérales de l'avenue de la République, parties comprises entre les limites du territoire ; 2° rue du Ballon, dans le sens rue du Faubourg de Roubaix, rue de la Louvière ; 3° rue de La Madeleine, dans le sens rue du Ballon, rue du Faubourg de Roubaix.

Article 3. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit à partir de 12 heures et jusqu'à une heure après la fin de la cérémonie dans les voies désignées à l'article 1.

VOIE PUBLIQUE. — Immeuble menaçant ruines
29 rue Baudin, Cour Parent n° 9

Arrêté n° 3.552 du 25 Avril 1950

Article 1. — M. Edouard Maene, demeurant rue de Gondcourt à Houplin (Nord) est mis en demeure, d'avoir dans le délai de quinze jours qui suivra la notification du présent arrêté, à prendre toutes mesures, pouvant aller jusqu'à la démolition, propres à faire cesser le péril présenté par l'état de l'immeuble en cause.

Article 2. — Dans le cas où l'intéressé contesterait le péril et l'utilité de cette mesure, sommation lui est faite d'avoir, dans le délai de quarante-huit heures qui suivra la notification du présent arrêté, à nous faire connaître le nom de l'expert qu'il aurait choisi pour procéder contradictoirement avec celui de la Ville, aux jour et heure qui seront fixés après accord des deux experts, à la constatation de l'état des lieux. Ces deux experts devront nous faire tenir le résultat de leur visite dans les plus brefs délais.

Article 3. — Si, à l'expiration du délai imparti l'intéressé n'a pas fait cesser le péril et faute par lui de désigner un expert il sera passé outre et l'affaire sera transmise au Conseil de Préfecture.

VOIE PUBLIQUE. — Marchands ambulants

Arrêté n° 3.565 du 27 Avril 1950

Article 1. — Par dérogation aux dispositions de l'article 206 du Code des Arrêtés municipaux, les marchands ambulants seront autorisés, à titre exceptionnel, et seulement durant les journées des 28, 29, 30 Avril et 1^{er} Mai 1950, à vendre du muguet, dans la première zone « dite du Centre », à la condition de n'apporter aucune entrave à la circulation générale.

VOIE PUBLIQUE. — Taxis

Arrêté n° 3.724 du 26 Mai 1950

Article 1. — Le permis de stationnement accordé à M. Charlet Jean-Pierre est supprimé à dater de ce jour.

VOIRIE. — Permissions

Arrêté n° 3.751 du 2 Juin 1950

Article 1. — L'article 125 du Code des Arrêtés municipaux est abrogé ; il est remplacé par les dispositions suivantes :

Article 125 (nouveau) : Des supports à bicyclettes pourront être tolérés en bordure du trottoir, à condition que les bicyclettes soient placées parallèlement à la dite bordure et que ces installations ne puissent gêner en quoi que ce soit la circulation. Ils devront faire l'objet d'une autorisation spéciale et seront passibles de la redevance afférente à ce genre d'installations.

Visa du Préfet
le 14 Juin 1950

Arrêté n° 3.779 du 7 Juin 1950

Article 1. — Le paragraphe 1 de l'article 133 du Code des Arrêtés municipaux est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Paragraphe 1 nouveau : *zone concédable.* Il ne pourra être accordé de concessions d'étalages sur la voie publique, sous réserve des nécessités de la circulation, que dans les limites de la zone concédable telle qu'elle est définie ci-après, et seulement au devant des boutiques et des établissements des commerçants sédentaires patentés. Les titulaires de patentes foraines ou pour la vente en ambulance ne sont pas autorisés à tenir un commerce sur le trottoir.

a) *Longueur :* la concession portera sur une ou plusieurs façades sans pouvoir s'étendre au delà de la limite formée par les caissons extrêmes de la boutique. Toutefois, elle pourra être réduite à une partie de la façade à la condition d'être bien déterminée ; elle pourra, en outre, être délimitée à ses extrémités par des lignes obliques si les besoins de la circulation l'exigent ou sur la réclamation reconnue justifiée, des voisins contigus.

b) *Largeur :* sous réserve des nécessités de la circulation, des concessions pourront être accordées sur les trottoirs dont la largeur

est égale ou supérieure à deux mètres (2 m.), à la condition de réserver une zone d'un mètre au moins pour la circulation des piétons.

La largeur de la concession ne pourra dépasser 1 m. 50.

Aucune concession ne sera accordée en bordure du trottoir.

Dans les rues où la largeur des trottoirs est inférieure à deux mètres et sous réserve des nécessités de la circulation, des étalages extérieurs pourront être autorisés sous condition :

1° dans certains cas, d'aménagement de la façade devant permettre d'effectuer la vente uniquement de l'intérieur du magasin.

2° de réserver une zone de circulation d'un mètre comprise entre la limite de la concession et l'arête de la bordure du trottoir.

c) *Hauteur* : Quelle que soit la largeur de la concession, la hauteur des objets exposés ne pourra dépasser deux mètres (2 m.) à partir du sol dans la limite d'une largeur de 0 m. 50 à partir du socle de la devanture.

Les étalages s'étendant au delà de 0 m. 50 de largeur ne pourront s'y élever d'un mètre (1 m.) au-dessus du sol.

Étalages suspendus : il est formellement interdit de suspendre aucun objet ou aucune marchandise au delà d'une largeur d'un mètre (1 m.).

Étalages de denrées alimentaires : Les commerçants en denrées alimentaires autorisés à faire étalage sur la voie publique devront observer strictement les prescriptions de l'article 63 du règlement sanitaire départemental.

Visa du Préfet
le 16 Mars 1951

VOIRIE. — Zone «non aedificandi»

Arrêté n° 3.526 du 18 Avril 1950

Article 1. — Il est enjoint à M^{me} V^{ve} Masquelier, propriétaire de l'immeuble sis à Lille, rue de l'Alma n° 28 bis, y demeurant, d'avoir sans délai à suspendre tout travail de restauration dans le dit immeuble.

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

TROISIÈME TRIMESTRE 1950

ABATTOIRS. — Treuils et câble.

Soumission pour acquisition de treuils d'applique et de câble d'acier aux Abattoirs, au profit de la Société Outillage et Matériel 9, rue Villiot à Paris moyennant la somme approximative de 1.732.087 frs 50.

Conseil municipal : n° 2.083 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

ABATTOIRS. — Location de locaux.

Bail par lequel la Ville accorde à M. Marcel Maes, demeurant à Lille, 52, rue Saint-Sébastien, la location d'un ancien échaudoir aux chevaux, n° 59 dépendant des Abattoirs pour une durée de trois années à compter du 1^{er} Mai 1950 moyennant le loyer annuel de onze mille six cents francs, payable par semestre et d'avance plus charges évaluées au quart du loyer.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 12 Septembre 1950, volume 86^b n° 182.

Entre les soussignés,

M. Charles Lubrez, avocat, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville, agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal 1.968 en date du 11 Juillet 1950 approuvée par M. le Préfet du Nord le 22 Juillet 1950

d'une part,

et M. Jean Verdier demeurant à Paris 62, avenue de New-York (16^e) agissant au nom et pour le compte de la Société Anonyme Soprorga dont le siège social est à Aubervilliers (Seine) 50, rue de la Haie-Coq.

d'autre part,

Il a été fait la convention suivante :

M. Lubrez, es-qualité, accorde par les présentes à la Société Anonyme Soprorga, ce qui est accepté par M. Verdier, es-qualité, la location d'un local situé aux Abattoirs et destiné au traitement du sang, bien connu du preneur qui déclare plus ample désignation superflue.

Durée

Cette location est accordée pour une durée d'une année à partir du premier Août mil neuf cent cinquante renouvelable par tacite reconduction.

Charges et Conditions

La présente location est consentie sous les charges et conditions suivantes que M. Verdier s'engage à exécuter et accomplir.

1° de maintenir couverts de verre ou d'enduit, à ses frais exclusifs, les murs des locaux jusqu'à la hauteur nécessaire pour éviter tout accident ou détérioration quelconque et remettre ledit local en bon état d'entretien à la fin du bail.

2° de supporter, en sus du loyer, les frais de consommation d'eau.

3° de s'obliger à l'entière exécution des clauses et conditions du cahier des charges relatives aux locations des locaux situés aux Abattoirs.

Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant le loyer annuel de dix-sept mille quatre cents francs payable en deux termes semestriels et d'avance à la caisse de M. le Receveur municipal au plus tard dans la première quinzaine de chaque semestre.

Enregistrement

Les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par la Société preneuse.

Pour l'enregistrement seulement, le montant des contributions et des charges est évalué au quart du loyer.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le huit Septembre mil neuf cent cinquante.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 12 Septembre 1950, volume 86^b n° 183.

AFFAIRES ETRANGERES. — Consuls.

— M. Tadeusz Martynowich, consul au Consulat général de Pologne à Paris, est nommé en la même qualité à Lille.

Février 1950.

— M. le Président de la République a accordé l'exequatur à M. Abel Latif Mohamed El Hennawi Effendi, en qualité de Consul général d'Égypte à Paris, avec juridiction sur le département du Nord.

Mars 1950.

— M. le Président de la République a accordé l'exequatur à M. Eugenio Mildner, en qualité de Consul de la République de l'Uruguay à Dunkerque.

Juin 1950.

BAINS. — Tarifs.

Arrêté n° 4.274 du 13 Septembre 1950

Article 1. — L'arrêté municipal n° 802 en date du 7 Mai 1948, codifié sous les n°s 558 et 559 du Code des arrêtés municipaux, est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après :

ARTICLE 558 (nouveau) : Les tarifs appliqués dans les établissements municipaux de bains sont fixés comme suit :

Bains - Baignoires et douches

Tarif normal

Bains douches	10 frs
Bains baignoires	20 »
Bains sulfureux	35 »

Tarif réduit

(sauf Samedi et Dimanche)

a) <i>Scolaires de moins de 16 ans :</i>	
Bains baignoires	15 frs
Bains douches	7 »
b) <i>Assistés du bureau de bienfaisance :</i>	
Bains baignoires ou	
Bains douches	1 fr.

ARTICLE 559 (nouveau) : Les tarifs appliqués dans les piscines sont ainsi fixés :

Piscine couverte

Tarif normal

Bains	25 frs
Location d'une ceinture de natation	10 »
Leçons de natation :	

la carte de trois tickets (entrée non comprise)	80 frs
Location en exclusivité de la piscine durant les heures d'ouverture	1.800 »
Location de la piscine en dehors des horaires d'ouverture	700 frs

Tarif réduit

(sauf Samedi et Dimanche)

a) <i>Individuels</i> :	
Scolaires de moins de 16 ans	15 frs
Militaires (hommes de troupe)	15 »
Nageurs sportifs (des sociétés P.N.L. et C.O.S.N.L.) ..	15 »
b) <i>Collectifs</i> :	
Organismes scolaires ou parascolaires publics ou privés, services de la police d'Etat, groupement de jeunes, etc., par groupe de 10 unités minimum	18 frs

Piscine de plein air

Tarif normal

Entrée (vestiaire compris)	20 frs
Entrée (cabine comprise)	25 »
Location de ceinture de natation	10 »
Leçons de natation :	
la carte de trois tickets (entrée non comprise)	80 »
Location de la piscine en dehors des horaires d'ouverture	700 »

Tarif réduit

(sauf Samedi et Dimanche)

Organismes scolaires ou parascolaires publics ou privés, etc., par groupe de 10 unités minimum, par unité	18 frs
---	--------

Abonnements

Abonnement forfaitaires aux sociétés sportives agréées par la Ville, donnant droit :	
1° à l'accès	
a) à la piscine couverte, de 19 h. 30 à 21 heures,	
b) à la piscine de plein air, de 20 à 21 h. 30.	
2° à l'utilisation des piscines couverte et de plein air pour manifestations sportives, le Dimanche de 15 à 20 heures	9.000 frs

Visa du Préfet du 22 Septembre 1950.

BAINS. — Moulins-Lille.

Soumission pour installation d'une bache à eau chaude aux Bains de Moulins-Lille, au profit de M. Loquet-Delerye, 1 bis rue

Colson à Lille, moyennant la somme approximative de 362.000 frs.

Conseil municipal : n° 2.052 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

BATIMENTS. — Généralités.

Soumission pour fourniture de bois d'œuvre aux Bâtiments Communaux au profit de M. Collet à Clermont en Argonne, moyennant la somme approximative de 800.000 frs.

Conseil municipal : n° 2.048 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Août 1950.

Soumission pour fourniture et pose de linoléum dans les Bâtiments Communaux au profit de la Société Fivelino 237, rue Pierre Legrand à Lille moyennant la somme approximative de 500.000 frs.

Conseil municipal : n° 2.050 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

Soumission pour fourniture de machines-outils, outillage etc... aux Bâtiments Communaux, au profit de MM. Walker frères, 342, rue Léon Gambetta, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.828 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture de machines-outils, compresseurs etc... aux Bâtiments communaux, au profit de la Société P. Lavrand et C^{ie}, 77, rue du Molinel à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.828 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture de matériel de levage et de manutention aux Bâtiments communaux, au profit de M. Jean Didier, 9, rue Inkermann à Lille, moyennant la somme approximative de 1.000.000 de francs.

Conseil municipal : n° 1.828 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture de matériel et de mobilier aux Bâtiments communaux, au profit de la Société Commerciale Nord-Alpes-Schwartz-Hautmont 17, rue de Roubaix à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.828 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture et pose de papiers peints aux Bâtiments communaux, au profit des Grands Magasins du Chat Bossu, 16, rue des Chats Bossus à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.828 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture et pose de rideaux, décorations etc., aux Bâtiments communaux au profit de M. A. Quentin, 9, rue Nicolas-Leblanc à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.828 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

Soumission pour travaux d'étanchéité sur toitures au profit de la Société Entreprise Ed. Dartois 30, rue des Tours à Lille, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.049 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Août 1950.

Adjudication des travaux de nettoyage de vitrerie à exécuter entre le 1^{er} Juillet 1950 et le 31 Décembre 1951 aux Bâtiments communaux, au profit de l'Entreprise Ferroviaire 36, avenue Hoche à Paris, moyennant la somme de 389.932 francs.

Conseil municipal : n° 1.442 du 16 Novembre 1949.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

BATIMENTS. — Ecoles Communales.

Adjudication concours des travaux d'électrification des Ecoles Communales au profit de :

- 1^{er} Lot - *Ecole Pasteur*. — La Société E.I.F.E.L. 18, rue d'Haubourdin à Wattignies, moyennant la somme de 461.082 francs.
- 2^e Lot - *Ecole Monge*. — La Société Mildé fils et C^{ie} 99 bis, rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 396.430 francs.
- 3^e Lot - *Ecole Boucher-de-Perthes*. — La Société Sinot 62, bld de la Liberté à Lille, moyennant la somme de 432.708 francs.
- 4^e Lot - *Ecole Colbert-Lamennais*. — La Société Mildé fils et C^{ie} 99 bis, rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 619.032 francs.
- 5^e Lot - *Ecole Jacquart*. — M. J. Callens, 83, rue Brûle-Maison à Lille, moyennant la somme de 438.342 francs.
- 6^e Lot - *Ecole André*. — Société S.I.L.F.E. 5, rue Hovelacque à Lille, moyennant la somme de 329.992 francs.
- 7^e Lot - *Ecole Bara*. — Société Mildé fils et C^{ie} 99 bis rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 513.711 francs.
- 8^e Lot - *Ecole Camille Desmoulins*. — La Société S.I.L.F.E. 5, rue Hovelacque à Lille, moyennant la somme de 517.570 francs.
- 9^e Lot - *Ecole Jean Bart*. — Société S.I.L.F.E. 5, rue Hovelacque à Lille, moyennant la somme de 587.743 francs.
- 10^e Lot - *Ecole Jenner*. — M. Michel Coulon 7, rue Saint-André à Lille, moyennant la somme de 297.000 francs.
- 11^e Lot - *Ecole La Fontaine*. — M. R. Potigny, 23, rue d'Arras à Lille, moyennant la somme de 344.750 francs.
- 12^e Lot - *Ecole Philippe de Comines*. — Société E.I.F.E.L., 18, rue d'Haubourdin à Wattignies, moyennant la somme de 434.362 francs.
- 13^e Lot - *Ecole Ruault*. — La Société Mildé fils et C^{ie} 99 bis, rue du Molinel à Lille, moyennant la somme de 452.550 francs.
- 14^e Lot - *Ecole Victor Hugo*. — M. Callens, 83, rue Brûle Maison à Lille, moyennant la somme de 399.082 francs.

Conseil municipal : n° 1.443 du 16 Novembre 1949.

Répertoire Contentieux : 21 Juillet 1950 et 14 Juin 1950.

Soumission pour travaux de nettoyage des Ecoles et du mobilier scolaire au profit de l'Entreprise Ferroviaire, 2 bis rue de Cambrai à Lille, moyennant la somme approximative de 1.344.714 francs.

Conseil municipal : n° 2.055 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Août 1950.

BATIMENTS. — Hôtel de Ville.

Soumission pour fourniture de classeurs pour le bureau de dessin, au profit de M. F. Scouyemont, 51, rue Léonard Danel à Lille, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.054 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 18 Septembre 1950.

BATIMENTS. — Lycée Fénelon.

Soumission pour fourniture de charbon au Lycée Fénelon au profit de la Société Charbonnière de La Madeleine, 32, rue de la Petite Vitesse à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 2.400.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.178 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

Soumission pour modification et remise en état des installations de chauffage central du Lycée Fénelon et annexe rue Brûle Maison au profit de la Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène, 70, rue du Marché à Lille, moyennant la somme approximative de 720.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.056 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 18 Septembre 1950.

BATIMENTS. — Magasin du Service de la Voie Publique.

Soumission pour fourniture d'une clôture en béton armé au Service de la Voie Publique au profit des Etablissements Vibracim rue de la Paix à Saint-André, moyennant la somme de 814.000 frs

Conseil municipal : n° 1.875 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

BAUX ET LOCATIONS. — Immeubles.

Des 10 Septembre 1950, 26 Juillet et 14 Juin 1949

Avenant au bail du 2 Mai 1929 passé entre la Ville et M^{me} Garmin, chef du service du Contentieux, pour la concession d'un logement dépendant de l'Hôtel de Ville, aux termes duquel les conditions reprises sous le 5^e paragraphe du bail susvisé sont complétées

comme suit : En ce qui concerne la prestation de chauffage, il est précisé que le coût du combustible ainsi que les frais de main-d'œuvre nécessaire au chauffage du logement sont et demeurent à la charge de la Ville.

Enregistré A. Adm. 22 Septembre 1950, vol. 86^b n° 220, 575 francs.

Des 10 Septembre 1950, 26 Juillet, 14 Juin 1949

Avenant au bail du 30 Août 1946 passé entre la Ville et M. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie, pour la concession d'un logement dépendant de l'Hôtel de Ville, aux termes duquel les conditions reprises sous le 5^e paragraphe du bail susvisé sont complétées ainsi qu'il suit : En ce qui concerne la prestation de chauffage, il est précisé que le coût du combustible ainsi que les frais de main-d'œuvre nécessaire au chauffage du logement sont et demeurent à la charge de la Ville.

Enregistré A. Adm. 22 Septembre 1950, vol. 86^b, n° 219, 575 francs.

Entre les soussignés,

M. Daudier, Directeur général, agissant au nom et pour le compte du Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes dont le siège est à Paris, Ministère des Finances,

d'une part,

et M. Charles Lubrez, Avocat, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville,

agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 1.967 en date du 11 Juillet 1950 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Exposé

Aux termes d'un bail en date du sept Janvier mil neuf cent quarante sept, enregistré gratis à Lille (A. Adm.) le vingt mars mil neuf cent quarante sept, vol. 80^a n° 9, la Ville a accordé à titre de bail à loyer au Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes, l'immeuble sis à Lille, à l'angle du boulevard Carnot et de la rue des Canonnières repris sous les numéros 2, 4, 6, 8 de

la dite rue, pour une durée de trois années qui ont pris cours le premier décembre mil neuf cent quarante six, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes s'est engagé, notamment, à entretenir les lieux loués de toutes les réparations locales, les grosses réparations restant à la charge de la Ville.

Etant donné l'état actuel de l'immeuble, il a été décidé, d'un commun accord, de modifier ces conditions et, en conséquence, il est passé l'avenant ci-après :

Avenant

Le bail précité est maintenu pour la durée d'une année à compter du premier décembre mil neuf cent quarante neuf.

Le service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes ne pourra exiger de la Ville aucune réparation à l'immeuble, tant intérieure qu'extérieure, pas même celle afférente à la toiture ni aux gros œuvre.

Il déclare dégager la Ville de toute responsabilité en cas d'accidents pouvant survenir tant aux biens qu'aux personnes, en raison de l'état de vétusté ou du défaut d'entretien de l'immeuble et supportera personnellement toutes les conséquences de ces accidents.

Le service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes est autorisé à exécuter toutes réparations qu'il jugerait utiles, étant entendu que les travaux seraient effectués à ses frais, risques et périls et après en avoir avisé le service des Travaux municipaux.

Toutes les autres conditions reprises dans le bail du sept janvier mil neuf cent quarante sept sont maintenues sans changement.

Frais

Le présent avenant sera enregistré sans frais à la diligence de l'Administration.

Les frais de timbre seront supportés par la Ville de Lille.

Dont Acte.

Fait et signé en double, à Lille, le 18 Juillet 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 28 Septembre 1950 vol. 86^a, n^o 257.

Lu et approuvé.

Pour le Maire de Lille :

Le Directeur général :

l'Adjoint délégué :

Illisible.

Ch. LUBREZ.

Approbation du Préfet le 18 Septembre 1950.

Des 10 Septembre 1950, 26 Juillet et 22 Juin 1949

Bail par lequel la Ville accorde à M. De Caluwe, économiste-secrétaire de l'Institut Denis-Diderot, la concession d'un logement dépendant de l'Institut Denis-Diderot, à compter du 1^{er} Janvier 1949, et pour tout le temps pendant lequel M. De Caluwe restera attaché au Service de la Ville de Lille, moyennant une redevance mensuelle de 134 frs. Cette redevance subira les majorations de 33 % prévues par la loi du 1^{er} Septembre 1948.

L'enregistrement est requis pour 3 ans.

Enregistré A. Adm. 26 Septembre 1950, vol. 86^b, n° 242, 115 francs.

Entre les soussignés :

M. Richard Coolen, adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 2.187 en date du onze juillet mil neuf cent cinquante qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

d'une part,

et M. Marquis, Directeur Adjoint du Service municipal des Promenades et Jardins,

d'autre part,

il a été fait la convention suivante :

M. Coolen es-qualité accorde par les présentes, à titre personnel, à M. Marquis qui accepte, la concession d'un logement dépendant du Palais Rameau, boulevard Vauban, à compter du 1^{er} Juillet 1950, et ce pour tout le temps où M. Marquis restera attaché au service de la Ville de Lille.

M. Marquis versera à la Ville pour cette concession, une redevance mensuelle calculée sur la base de cinq cent soixante sept francs — valeur locative au 31 Décembre 1948 — à laquelle s'ajoutent les majorations semestrielles de 33 % soit cent quatre vingt neuf francs telles qu'elles sont prévues par la loi du 1^{er} Septembre 1948. La redevance sera payable à terme échu.

La Ville supportera les contributions mises ou à mettre sur le dit logement, la prime d'assurance contre l'incendie et toutes les réparations tant propriétaires que locatives.

Le coût de la consommation d'eau et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront supportés par M. Marquis.

Il en sera de même de toute taxe qui viendrait à être établie et mise à la charge des occupants par les lois et décrets.

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Marquis qui s'y oblige.

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement, les charges, outre la redevance, sont évaluées à 1.000 francs par an. L'enregistrement est requis pour trois ans.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 7 Août 1950.

R. COOLEN.

MARQUIS.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 31 Août 1950, volume 80^{bo} n° 125.

Approbation du Préfet le 17 Août 1950.

Des 16 Février, 6 Janvier 1950 et 21 Novembre 1949

Convention par laquelle la Ville consent à mettre à la disposition de l'Inspection Principale de l'Enseignement technique pour l'installation du Centre d'Apprentissage des Bâteliers, le Château de La Carnoye à Lambersart, ce, à titre gracieux, pour une durée de douze années consécutives à compter du 1^{er} Décembre 1949.

Enregistré A. Adm. 14 Mars 1950, volume 84^b, n° 690. Gratis.

BAUX ET LOCATIONS. — Terrains.

Entre les soussignés :

M^e Lubrez, Avocat, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette Ville, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950 n° 1.963 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

et M. Lecigne-Danchin, demeurant à Lille, 68, rue d'Angleterre, agissant au nom et comme Président du Tennis-Club-Lillois,

il a été convenu et arrêté ce qui suit : d'autre part,

M^e Lubrez, es-qualité, accorde à M. Lecigne-Danchin, es-qualité, qui accepte, la location d'un terrain dépendant des anciennes fortifications, d'une superficie de quatre cent quarante mètres carrés,

situé Promenade du Préfet et limité par les bornes 85, 86 et 87 bien connu du preneur qui déclare plus ample désignation superflue.

Il existe sur ce terrain un hangar de soixante mètres carrés, à usage de buvette, et un baraquement de cent vingt mètres carrés, à usage de vestiaire, appartenant au Tennis-Club-Lillois.

Durée

Ce bail est fait pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du premier janvier mil neuf cent cinquante et un.

Charges et Conditions

Le présent bail est consenti sous les charges et conditions suivantes que M. Lecigne-Danchin s'engage à exécuter :

- 1° de maintenir la clôture du terrain en bon état de défense ;
- 2° de prendre le terrain dans l'état où il se trouve actuellement et de n'exiger de la Ville aucun travail de clôture, de nivellement, ni d'aménagement. Dans le cas où le Tennis-Club Lillois jugerait utile d'entreprendre ces travaux il le ferait à ses frais, risques et périls, après avoir reçu l'autorisation écrite de la Ville ;
- 3° d'évacuer et rendre à la Ville, à la fin de l'occupation, le terrain complètement libre et débarrassé de tout ce qui pourrait l'encombrer et plus généralement dans un état au moins égal à celui où il se trouvait lorsqu'il en a pris possession ;
- 4° de ne réclamer aucune indemnité pour privation de jouissance, éviction quelle qu'elle soit et s'interdit de céder son droit au bail sous peine de retrait immédiat de l'autorisation qui lui est accordée à titre exclusivement personnel ;
- 5° de dégager entièrement la responsabilité de la Ville à raison de son occupation de manière que cette dernière ne puisse être recherchée pour quelque cause que ce soit.
- 6° de se soumettre à toutes les dispositions des règlements de voirie et de police de la voie publique.
- 7° de supporter toutes les charges contributives qui pourraient grever le terrain.
- 8° de ne pas se prévaloir de la tacite reconduction à la fin du bail.

Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de quatre mille francs payable par semestre et d'avance, avec faculté pour la Ville de réviser le loyer à l'expiration de chaque période triennale. Si aucun accord n'intervient sur le nouveau taux du loyer, le Tennis-Club-Lillois aura la faculté de résilier le bail à la condition de prévenir la Ville par lettre recommandée dans le délai de trois mois à compter de la notification qui lui aura été faite de la majoration du taux du loyer.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par le Tennis-Club-Lillois.

Pour la perception des droits d'enregistrement seulement le montant des charges et contributions est évalué à cent francs.

L'enregistrement est requis pour trois ans.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 18 Juillet 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 8 Août 1950, volume 85^b n° 739.

Lu et approuvé :
LECIGNE-DANCHIN.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué :
Ch. LUBREZ.

Approbation du Préfet le 22 Juillet 1950.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Récompenses de mérite et de dévouement.

Arrêté n° 3.974 du 11 Juillet 1950

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950, accordant une prime de 500 francs aux bénéficiaires des récompenses de mérite et de dévouement attribuées par le Bureau de Bienfaisance.

Article 1. — En vue de permettre le paiement des primes attribuées par la Ville à l'occasion de la Fête Nationale, aux lauréats du Bureau de Bienfaisance, une avance de Deux Cent Vingt Cinq mille francs sera consentie à M. Gérard Láva, Chef du Service des Fêtes, à charge pour lui de déposer des justifications de dépenses dans le délai de trois semaines.

EAUX. — Matériel.

Soumission pour fourniture de tuyaux et raccords au Service des Eaux, au profit de la Société des Fonderies de Pont-à-Mousson, 91, avenue de la Libération à Nancy, moyennant la somme approximative de 1.500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.807 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 12 Juillet 1950.

EAUX. — Contrat.

Premier Avenant au Contrat de fourniture d'eau en gros, approuvé par M. le Préfet le 26 Juin 1947.

Entre les soussignés :

M. Gaiñie, Maire de la Ville de Lille, agissant au nom et comme Maire de cette Ville, conformément à la délibération n° 2.025 du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950,

d'une part,

et la Société des Eaux du Nord (S.E.N.), Société Anonyme dont le siège social est à Paris, 52, rue d'Anjou, représentée par Monsieur Chappey, Président-Directeur général, en vertu des pouvoirs généraux qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration,

d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Exposé

Le contrat signé le 19 Mars 1947 prévoit en son article 5 que la formule déterminant le prix de l'eau pourra être révisée en cas de variation supérieure à 50 % de la valeur de P au 1^{er} Avril 1946, laquelle valeur était égale à 1,54.

Par suite des nouvelles valeurs des paramètres le prix du mètre cube est actuellement de 5 frs 38, soit une majoration de 3 frs 84 ; il y a donc lieu de procéder à la révision de ladite formule.

En conséquence, le contrat passé entre la Ville de Lille et la S.E.N. sera modifié comme ci-dessous :

Article 1. — Le libellé de l'article 5 - « Prix de l'Eau » du contrat approuvé le 26 Juin 1947 est remplacé par le suivant :

L'eau fournie sera payée par la Ville de Lille d'après la formule suivante (taxes de transactions, locale et départementale non comprises) :

$$P = 1,05 + 0,00053 I + 0,000089 S + 0,00082 K + \frac{0,109}{1.066.346} T$$

dans laquelle :

I est la valeur de l'index économique électrique II. T. publié par l'Administration et défini par l'arrêté du 11 Avril 1937 (page 4.225 du J. O. du 14 Avril 1937),

S est le salaire mensuel de la grille S.E.N. (lettre du Ministère du Travail en date du 12 Mars 1949) échelle 7, échelon 1 (plombier) majoré des charges annexes actuelles ou à créer figurant à la Série de Prix du Bâtiment, catégorie plomberie.

K est l'indice pondéré des prix de détail de 34 articles à Paris, publié au Bulletin de la Statistique générale de la France, base 100 en 1938.

T est le montant des redevances et contributions actuelles ou à créer, payées pendant l'exercice comptable précédant l'année de fourniture, à l'exception de la contribution des patentes sur vente d'eau (droit fixe) laquelle est reprise à part.

Le prix P est applicable aux trois premiers millions de mètres cubes fournis, les cinq cent mille suivants seront fournis au prix de $P \times 35/40$, le surplus au prix de $P \times 30/40$.

Le prix ci-dessus sera majoré de la contribution des patentes sur vente d'eau (droit fixe) calculée d'après la formule de l'Administration des Contributions Directes.

Le prix de l'eau sera déterminé d'après les valeurs des paramètres connues au moment de l'établissement des mémoires.

Au montant des mémoires, on appliquera le taux brut de la taxe à la production, de la taxe sur les transactions et de toutes les autres taxes ou impositions quelconques du même ordre qui pourraient être créées.

La valeur des paramètres au premier janvier 1949 (5.250 pour I - 24.792 pour S - 1.928 pour K - 1.066.346 pour T) donne un prix $P = 7,73$ avant l'application des majorations pour patente et taxe à la production. La formule sera révisée à la demande de l'une ou l'autre des parties au cas où les variations économiques entraîneraient une majoration de 100 % par rapport au prix indiqué.

Enfin, dans le cas où les paramètres de I et K ne seraient plus publiés ou la façon de les déterminer serait modifiée, les deux parties

feront choix, d'un commun accord, de nouveaux paramètres caractérisant les variations de la situation économique.

Article 2. — La formule prévue à l'article 1^{er} sera appliquée à partir du 1^{er} Janvier 1949.

Article 3. — Le présent avenant est dispensé des formalités de timbre et d'enregistrement par application de l'article 35/1^o de la loi n^o 45-0195 du 31 Décembre 1945 portant fixation du budget général pour l'exercice 1946. Au cas où la dispense ne serait pas maintenue, les frais de timbre et d'enregistrement seraient supportés moitié par la Ville de Lille, moitié par la S.E.N.

Fait en double exemplaire à Lille, le 24 Juillet 1950.

Approbation du Préfet le 9 Août 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 13 Novembre 1950, volume 86^a, n^o 563.

EAUX. — Tarifs.

Arrêté n^o 4.275 du 14 Septembre 1950

Article 1. — Les tarifs de la distribution d'eau sont fixés ainsi qu'il suit à partir de l'exercice 1950 :

I — Eau potable.

Minimum annuel imposable: 40 mètres cubes à 12 frs 50: 500 frs
 le mètre cube supplémentaire 12 frs 50
 (les consommations seront arrondies, pour la perception, au multiple de 2 inférieur).

II — Eau industrielle.

Minimum annuel imposable : 1.000 m³ à 11 frs 11.000 frs
 de 1.001 à 10.000 m³, le m³ 9 frs
 au-dessus de 10.000 m³, le m³ 7 frs

III — Eau pour les constructions.

Taxe à appliquer par jour d'ouverture du robinet d'arrêt :

Diamètre du branchement	20 $\frac{m}{m}$	30 $\frac{m}{m}$	40 $\frac{m}{m}$ et plus
Taxe	50 Frs	60 Frs	80 Frs

IV — *Branchements d'incendie.*

Diamètre	40 $\frac{m}{m}$	60 $\frac{m}{m}$	80 $\frac{m}{m}$	100 $\frac{m}{m}$	125 $\frac{m}{m}$	150 $\frac{m}{m}$	200 $\frac{m}{m}$
Redevance annuelle	1.300 Frs	1.900 Frs	2.500 Frs	3.100 Frs	3.700 Frs	4.600 Frs	5.800 Frs

V — *Essais de compteurs.*

Calibres de	10 à 12 m/m	90 frs
	15 à 20 m/m	140 frs
	25 à 30 m/m	230 frs
	40 à 60 m/m	350 frs
	80 à 100 m/m	450 frs
	150 et plus	600 frs

VI — *Replombage de compteur ou de vanne.*

Sur place 90 frs

VII. — *Vacation pour manœuvre de robinet* 60 frs

(Toute vacation dépassant une heure est majorée de 50 % par quart d'heure en plus, tout quart d'heure commencé est dû. Le prix de la vacation est doublé entre 19 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés).

EAUX. — Usine élévatrice d'Emmerin.

Entre les soussignés :

M. Landrieux Jules, cultivateur, rue de Lille à Emmerin,
d'une part,

et M. Richard Coolen, Adjoint au Maire de Lille agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 2.188 en date du 11 Juillet 1950 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'autre part,

il a été fait la convention suivante :

M. Landrieux Jules accorde à la Ville l'autorisation de poser

une canalisation d'eau dans le sol de sa propriété sise à Emmerin, repris au cadastre sous les numéros 267 et 268 de la section B.

Conditions

La Ville s'engage :

- 1^o — à exécuter les travaux après la récolte 1950.
- 2^o — à payer les dégâts qui, à l'avenir, pourraient résulter de l'existence ou de l'usage de la canalisation.

Redevance

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité forfaitaire de vingt cinq mille francs une fois versée.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par la Ville.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 12 Septembre 1950.

Signé : J. LANDRIEUX.

Pour le Maire de Lille,

l'Adjoint délégué :

R. COOLEN.

Approbation du Préfet le 16 Septembre 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 29 Novembre 1950 volume 86^b, n^o 746.

Soumission pour remplacement d'une pompe à l'Usine d'Emmerin au profit de la Société « Le Matériel Electrique S. W. » 32, cours Albert 1^{er} à Paris, moyennant la somme de 973.000 francs.

Conseil municipal : n^o 2.034 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 19 Août 1950.

ECONOMAT. — Articles divers.

Soumission pour fourniture d'articles de bureau aux Services municipaux, au profit de M. L. Liétard 25, rue de l'Hôpital Militaire à Lille, moyennant la somme approximative de 260.000 frs.

Conseil municipal : n^o 2.014 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

Soumission pour fourniture de carburant aux Services municipaux au profit de la Société « Lille Bonnières et Colombes », 10, rue de Calais à Paris, moyennant la somme de 267.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.118 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 23 Août 1950.

Soumission pour fourniture de fers, fontes, etc... aux Services municipaux au profit de MM. Dhalluin et C^e, boulevard Jean-Baptiste Lebas, 60 à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.992 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 2 Août 1950.

Soumission pour fournitures diverses aux Services municipaux au profit de :

1° *Fourniture de quincaillerie.* — Les Etablissements A. Nicole, 3, rue du Midi à Ronchin, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

2° *Fourniture de caoutchouc etc...* — M. G. France Montagne, 11, rue du Vieux Faubourg à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

3° *Fournitures de bureau etc...* — M. G. Gambay, 7, place du Lion d'Or à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.992 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire.

Arrêté n° 4.160 du 11 Août 1950

Article 1. — M^{me} Gilquin-Mioux, MM. Victor Bernast et Henri Deswarte, sont maintenus dans leurs fonctions de Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire pour une nouvelle période de trois années arrivant à expiration le 27 Juillet 1953.

Arrêté n° 4.273 du 13 Septembre 1950

Article 1. — Les emplois ci-après sont déclarés vacants au Conservatoire de Musique :

- A) Professeur de Piano (cours préparatoire, moyen et supérieur)
12 heures de cours par semaine.
- B) Professeur de Harpe (cours préparatoire, moyen et supérieur)
6 heures de cours par semaine.
- C) Professeur d'Orgue (cours préparatoire, moyen et supérieur)
6 heures de cours par semaine.
- D) Professeur de Chant, 12 heures de cours par semaine.

Article 2. — Les candidats à ces emplois devront être majeurs, avoir satisfait aux obligations du service militaire, et ne pas avoir dépassé l'âge de 45 ans. Toutefois, il pourra être dérogé à cette limite d'âge en faveur des candidats au poste de professeur de chant qui posséderait des qualités artistiques et pédagogiques particulièrement marquantes. Ils devront produire un extrait de leur acte de naissance une pièce justifiant de leur nationalité française, un extrait de leur casier judiciaire, un curriculum vitae et toutes pièces justifiant de leurs titres, un certificat médical délivré par un médecin assermenté.

Article 3. — Les dossiers complets de candidature devront être adressés à M. le Maire de Lille, Service du Personnel, pour le 20 Septembre 1950 au plus tard.

Article 4. — Les concours auront lieu au Conservatoire de Lille le Lundi 16 Octobre 1950 à partir de 9 heures pour la Harpe et l'Orgue et à 14 heures 30 pour le Chant, et le lendemain Mardi 17 Octobre à partir de 9 heures pour le Piano.

Article 5. — Les épreuves figurant au programme de ces concours sont les suivantes :

Piano

- 1° Deux morceaux imposés :
 - a) un prélude et Fugue du clavecin bien tempéré de Bach, au choix du candidat ;
 - b) le 1^{er} mouvement de la Sonate op. 57 de Beethoven ;
- 2° Un morceau au choix : Sherzo ou Ballade de Chopin.
- 3° Une œuvre que le Jury choisira parmi les 3 suivantes :
 - a) Méphisto-Valse de List.
 - b) L'Isle Joyeuse de Debussy.
 - c) Ondine de Ravel.
- 4° Une lecture à vue.
- 5° Une épreuve pédagogique.

Harpe

- 1° Un morceau imposé : Impromptu de Faure.
- 2° Un morceau au choix.
- 3° Une lecture à vue.
- 4° Une épreuve pédagogique.

Orgue

- 1° Deux morceaux imposés :
 - a) Toccata et fugue en ré mineur.
 - b) Deux Chorals : Jésus-Christ notre Sauveur.
En toi est la Joie de J. S. Bach.
- 2° Un morceau au choix du candidat pris parmi les œuvres de Buxtehude, de Frescobaldi ou de Titelouze.
- 3° Un morceau au choix du candidat pris parmi les œuvres suivantes :
 - a) Choral en la mineur, C. Franck.
 - b) Variations de la Cinquième Symphonie, Widor.
 - c) Prélude et fugue en do majeur de M. Dupré.
- 4°
 - a) Improvisation d'une fugue sur un sujet donné.
 - b) Improvisation libre sur un thème donné.
 - c) Accompagnement de plain-chant.
- 5° Interrogation sur l'histoire et la technique de l'instrument.
- 6° Une épreuve pédagogique.

Chant

- 1°
 - a) Un air classique : Monteverdi, Bach, Haendel, Gluck, Mozart.
 - b) Un lied : Schubert, Schumann, Brahms.
 - c) Un air d'opéra ou d'opéra comique au choix du candidat.
 - d) Une mélodie : Duparc, Fauré, Chausson, Debussy, Ravel, R. Strauss.
- 2°
 - a) Lecture à vue en clé de sol 2° ligne ou en clé de fa 4° ligne.
 - b) Lecture à vue avec paroles.
- 3° Une épreuve pédagogique.
- 4° Interrogation sur la technique vocale et la physiologie de la voix.

Article 6. — Les professeurs sont rétribués sur la base des indices prévus par l'arrêté interministériel du 19 Novembre 1948. Le traitement annuel pour 12 heures de cours est actuellement le suivant :

6^e classe (traitement de début) : 310.000

1^{re} classe (avancement triennal) : 525.000

Ces traitements (auxquels s'ajoutent l'indemnité de résidence, l'indemnité forfaitaire de vie chère et éventuellement les allocations prévues par le Code de la Famille) seront majorés dès l'application de la 4^e tranche de reclassement.

Article 7. — Les Professeurs admis entreront en fonctions le 1^{er} Novembre 1950 à titre provisoire en attendant l'agrément de M. le Ministre de l'Éducation Nationale. La titularisation ne sera accordée qu'après l'accomplissement d'un stage obligatoire d'un an.

Arrêté n° 4.236 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Henri Bouillard est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire National de Musique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Visa du Préfet le 22 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.235 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. François Caquant est maintenu, jusqu'à la désignation de son successeur et pour une durée de trois mois au maximum, dans les fonctions de chargé du cours préparatoire de piano au Conservatoire National de Musique de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Visa du Préfet du 22 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.234 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'histoire du Théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Visa du Préfet du 22 Septembre 1950.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Institut Denis Diderot.

Soumissions pour fourniture de bois à l'Institut Denis Diderot au profit de :

- 1^o — M^{me} V^o Lanselle et fils, 16, rue de Valenciennes à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 francs.
- 2^o — Les Etablissements Thomas et C^{ie}, 4, quai Géry Legrand à Lille, moyennant la somme approximative de 250.000 frs.
- 3^o — La Société Immobilière et Forestière rue d'Alger à Saint-André, moyennant la somme approximative de 250 000 frs

Conseil municipal : n° 2.096 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 19 Août 1950.

ETAT-CIVIL. — Médecins.

Arrêté n° 4.104 du 2 Août 1950

Article 1. — Le Docteur Charles Blond fils, domicilié à Lille, 3, place Richebé qui, du 1^{er} au 31 Août 1950 inclus, remplace le docteur Charles Blond père dans la 15^e circonscription, recevra pour cette période l'indemnité prévue par la délibération et l'arrêté susvisés.

Arrêté n° 4.218 du 25 Août 1950

Article 1. — Le Docteur André Legrand, domicilié à Lille, 107, rue des Postes, qui, du 13 au 31 Août 1950 inclus, remplace le docteur Israël Tajehner dans la 13^e circonscription, recevra pour cette période l'indemnité prévue par la délibération du 5 Juillet 1948 et l'arrêté du 14 Décembre 1948.

Arrêté n° 4.214 du 23 Août 1950

Article 1. — Le Docteur Paul Willatte, domicilié à Lille, 54, rue de la Louvière qui, du 13 au 27 Août 1950 inclus, remplace

le docteur Marcel Alphan dans la 18^e circonscription recevra, pour cette période, l'indemnité prévue par la délibération du 5 Juillet 1948 et l'arrêté du 14 Décembre 1948.

ETAT-CIVIL. — Officiers.

Arrêté n° 4.257 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M. Fernand Broux, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état-civil le Samedi 9 Septembre 1950 à 9 heures.

Arrêté n° 3.994 du 19 Juillet 1950

Article 1. — M. Maurice Hanskens, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil le Jeudi 20 Juillet 1950 à 11 heures.

Arrêté n° 4.033 du 21 Juillet 1950

Article 1. — M. Charles Saint-Venant, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état-civil le Samedi 29 Juillet 1950 à 9 heures.

Arrêté n° 4.304 du 21 Septembre 1950

Article 1. — M. Charles Saint-Venant, Conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat-Civil, le Lundi 25 Septembre 1950 à 11 heures 30.

Arrêté n° 3.954 du 10 Juillet 1950

Vu la demande conjointement formulée par M. Pierre Estrade et M^{lle} Jacqueline Marchand :

M. Albert Van Wolput, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'état-civil le Lundi 17 Juillet 1950 à 11 heures 30.

Arrêté n° 4.035 du 22 Juillet 1950

Article 1. — M. Marcel Verone, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat-Civil le Samedi 22 Juillet 1950 à 9 heures.

EXPOSITION HORTICOLE. — Mesures d'ordre.

Arrêté n° 4.322 du 23 Septembre 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures réglementant le stationnement des véhicules place Saint-Nicolas, pendant la durée de l'exposition annuelle organisée dans la salle Roger Salengro, du 29 Septembre au 3 Octobre 1950 par la Société d'Horticulture :

Article 1. — Le stationnement des véhicules à l'exception des voitures des Services municipaux et des exposants de la Société d'Horticulture est interdit place Saint-Nicolas, du 29 Septembre au 3 Octobre 1950.

FETES, RECEPTIONS. — Fêtes sportives.

Arrêté n° 4.192 du 17 Août 1950

Vu la demande présentée par le Comité d'Organisation du « Tour » Cyclotouriste ;

Considérant qu'il importe de faciliter le déroulement des manifestations prévues, à l'occasion de l'arrivée de cette épreuve, le Samedi 19 Août 1950 :

Article 1. — Les dispositions de l'arrêté n° 4.077 du 1^{er} Août 1950 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 2. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, le Samedi 19 Août 1950 de 17 heures à 19 heures dans les voies ci-après : rue du Faubourg d'Arras, place Jacques Febvrier, rue d'Artois, place Philippe Lebon (côté Est), rue Nicolas Leblanc, place de la République (côté Palais des Beaux-Arts) et boulevard de la Liberté (partie comprise entre la place de la République et le boulevard Jean-Baptiste Lebas).

Article 3. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature ne participant pas au « Tour » cyclotouriste seront interdits, boulevard Jean-Baptiste Lebas (chaussée centrale), le Samedi 19 Août 1950 de 15 heures à 24 heures.

Arrêté n° 4.077 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande présentée par le Comité d'Organisation du « Tour » Cyclotouriste ;

Considérant qu'il importe de faciliter le déroulement des manifestations prévues, à l'occasion de l'arrivée de cette épreuve, le Samedi 19 Août 1950 :

Article 1. — Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, le Samedi 19 Août 1950 de 17 heures 30 à 18 heures 30 dans les voies ci-après : rue du Faubourg d'Arras, place Jacques Febvrier, rue d'Artois, place Philippe Lebon (côté Est), rue Nicolas Leblanc, place de la République (côté Palais des Beaux-Arts) et boulevard de la Liberté (partie comprise entre la place de la République et le boulevard Jean-Baptiste Lebas).

Article 2. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature ne participant pas au « Tour » cyclotouriste seront interdits, boulevard Jean-Baptiste Lebas (chaussée centrale), le Samedi 19 Août 1950 de 15 heures à 24 heures.

Arrêté n° 3.944 du 4 Juillet 1950

Vu la demande présentée par le Président du Comité d'Organisation de l'Étape du Tour de France en accord avec le Service des reportages sportifs de la radiodiffusion et télévision françaises et tendant à réaliser le 15 Juillet 1950, place du Général de Gaulle, un spectacle de variétés à l'occasion de l'arrivée du Tour de France cycliste.

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attirera cette manifestation :

Article 1. — La circulation des véhicules de toute nature sera interdite le 15 Juillet 1950 à partir de 20 heures jusqu'au 16 Juillet à 9 heures, place du Général de Gaulle, côté pair du n° 20 bis au n° 52, et rue des Sept Agaches. Elle sera déviée, en sens unique, par la rue des Manneliers, la place du Théâtre et la rue de la Bourse.

Article 2. — Le stationnement des véhicules sera interdit pendant le même temps place du Général de Gaulle et rue des Sept Agaches.

Arrêté n° 3.960 du 10 Juillet 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule qu'attirera le passage des coureurs du « Tour de France cycliste », les 15 et 16 Juillet 1950 :

Article 1. — Le stationnement de tous véhicules sera interdit le 15 Juillet 1950, à partir de 13 heures et jusqu'à la fin du passage des coureurs, dans les voies énumérées ci-après :

Rue Pierre Legrand, avenue Julien Destrée, rue Georges Lelebyre, avenue Eugène Varlin, boulevards Louis XIV, Papin, place Simon Vollant, rue de Paris, place du Théâtre, boulevard Carnot.

Article 2. — Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le 16 Juillet 1950, à partir de 7 heures 30 et jusqu'à la fin du passage des coureurs dans les voies ci-après :

Place du Général de Gaulle, rue Nationale, place du Général Leclerc (chaussée centrale), boulevard Bigo Danel, rue d'Isly, place Antoine Tack, avenue Beethoven, place des Chasseurs de Driant, rue du Faubourg de Béthune.

Article 3. — La circulation de tous les véhicules sera interdite le 15 Juillet à partir de 14 heures 30 et le 16 Juillet à partir de 8 heures et jusqu'à la fin du passage des coureurs sur les itinéraires respectivement indiqués aux articles 1 et 2.

Arrêté n° 3.961 du 10 Juillet 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion de la finale départementale des épreuves du Parcours sportif du Sapeur-pompier qui doit se dérouler le 30 Juillet 1950 sur une partie de l'allée Centrale du boulevard Jean-Baptiste Lebas :

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits le 30 Juillet 1950, de 9 heures à 13 heures, sur la chaussée centrale du boulevard Jean-Baptiste Lebas, dans la partie située au droit de la rue Gosselet et jusqu'à la rue de Cambrai.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par les chaussées latérales dudit boulevard.

FETES, RECEPTIONS. — Fête d'initiative privée.

Arrêté n° 3.992 du 12 Juillet 1950

Vu le programme des Fêtes organisées par les commerçants des rues Jean-Jaurès et de Trévisé le 14 Juillet 1950 :

Article 1. — La circulation de tous les véhicules sera interdite le 14 Juillet à partir de 10 heures rue Alain de Lille et rue Jean Jaurès, partie comprise entre les rues Alain de Lille et de Trévisé.

FINANCES. — Régisseur de dépenses.

Arrêté n° 4.280 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Robert Jésupret, rédacteur affecté à la 4^e Division (Institut Denis Diderot), est chargé, en qualité de titulaire,

du paiement des traitements du personnel du Collège technique Baggio et du Collège Moderne Franklin, aux lieu et place de M. De Caluwe appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

FINANCES. — Recettes. Dommages de guerre.

Arrêté n° 4.030 du 21 Juillet 1950

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1949 :

Synagogue rue Gauthier-de-Châtillon	80.740
Eglise St-Vincent-de-Paul, place Déliot	123.670
Groupe scolaire Turgot Renan, rue de l'Arbrisseau ..	307.180
Colonie de Wormhoudt	13.500.000
Eglise Ste-Catherine, 2, rue Ste-Catherine	84.650
Monument aux Morts, Place Rihour	50.400
Eglise N.-D. de Fives, Place du Prieuré	273.450
Eglise St-Martin d'Esquermes, Place Genevières	166.071
Eglise Ste-Marie-Madeleine, rue du Pont-Neuf	63.510
Eglise St-Sauveur, rue St-Sauveur, 83	77.064
Eglise N.-D.-de-Consolation, rue Colbert	116.614
Total	14.843.349

FINANCES. — Régisseurs de recettes.

Article n° 4.154 du 8 Août 1950

Vu nos arrêtés des 28 et 29 Novembre 1941 :

Article 1. — M. Charles Vandenberghe, régisseur de l'établissement de bains du boulevard de la Liberté, est chargé, pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur municipal, de faire la perception des sommes dues à la Ville.

Cette perception sera faite au moyen de tickets préalablement pris en charge par la Recette municipale.

Article 2. — M. Vandenberghe versera tous les 5 jours et plus souvent si c'est nécessaire le montant de ses recettes entre les mains de M. le Receveur municipal.

Chaque versement sera accompagné d'un bordereau détaillé et certifié.

Les tickets en la possession du régisseur seront représentés à chaque versement.

Article 3. — Des titres de recettes seront établis tous les mois dans la forme réglementaire et parviendront à la Recette municipale par la voie de la Trésorerie générale.

Article 4. — Le régisseur est assujéti au versement d'un cautionnement de 40.000 francs (quarante mille francs). Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie de l'Association française du cautionnement mutuel.

Article 5. — En cas d'absence, M. Charles Vandenberghe sera remplacé par M. Pierre Jardez, commis d'ordre et de comptabilité, du 1^{er} Bureau de la 5^e Division.

Arrêté n° 4.074 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Louis Delcueillierie est nommé, à titre provisoire, régisseur-comptable de l'École de Natation de plein air, rue d'Armentières, à partir du 21 Juillet 1950 et chargé, à ce titre, de faire la perception par tickets pour le compte et sous la surveillance de M. le Receveur municipal, des sommes dues à la Ville. Il sera placé sous l'autorité immédiate de M. Vandenberghe, Régisseur des piscines municipales.

Article 2. — M. Delcueillierie versera tous les 8 jours et plus souvent si c'est nécessaire, le montant de ses perceptions à la recette municipale. Il présentera à chaque versement, les tickets restant en sa possession.

Article 3. — Les titres de recettes seront établis dans la forme réglementaire.

Article 4. — Le régisseur est dispensé de fournir un cautionnement.

Arrêté n° 4.358 du 29 Septembre 1950

Article 1. — M^{lle} Micheline Dewailly, directrice de la Garderie des P'tits Pouchins, est nommée régisseur de recettes chargé pour le compte et sous la responsabilité de M. le Receveur municipal de percevoir le montant de la contribution des Familles et le prix des repas du Jardin des P'tits Pouchins. Cette perception sera faite au moyen de tickets.

Article 2. — M^{lle} Dewailly versera toutes les semaines le montant de ses recettes à la Caisse municipale. Les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif, dûment certifié.

Article 3. — Des états décomptés, certifiés par l'agent chargé de la perception, seront dressés chaque mois, en double expédition, dont une devra parvenir à la Recette municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie générale.

Article 4. — Le cautionnement de 30.000 frs réalisé par M^{lle} Dewailly à l'Association française de Cautionnement Mutuel, est affecté à la garantie de sa gestion.

Article 5. — En cas d'absence, M^{lle} Dewailly sera remplacée par M^{lle} Henri Le Verge, gardienne.

Article 6. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 25 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.269 du 12 Septembre 1950

Article 1. — M. Robert Alleweireldt, Commis d'Administration, Services Techniques-Voie Publique, est nommé en remplacement de M. Lucien Devos régisseur de recettes chargé sous la direction de M. le Receveur municipal de l'encaissement des droits afférents au paiement de dépôt de barrages sur la voie publique et aux autorisations de voirie concernant les travaux de mise en état de propreté de façade des bâtiments ou de clôture.

Article 2. — Cette perception donnera lieu à la délivrance de quittances extraites d'un journal à souche remis au Régisseur par M. le Receveur municipal.

Article 3. — Le régisseur devra verser le montant de ses perceptions à la Recette municipale le 15 et le dernier jour de chaque mois (la veille, si ce jour là tombe un dimanche).

Le journal à souche devra être présenté pour visa à chaque versement.

Article 4. — Des états détaillés des droits perçus devront être arrêtés chaque mois par le régisseur et certifiés par ses soins.

Une expédition de ces états devra parvenir à la Recette municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie générale.

Article 5. — M. Alleweireldt est tenu de fournir un cautionnement de 20.000 frs qui pourra être réalisé par voie de garantie de l'Association Française de cautionnement mutuel.

Article 6. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

FOIRES ET KERMESSES. — Foire-attractions.

Arrêté n° 4.052 du 28 Juillet 1950

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite à partir du 17 Août 1950 et pendant toute la durée de la Foire-Attractions, avenue Cuvier et allée des Marronniers.

Article 2. — Les stationnements de toute nature seront interdits durant la même période :

a) Avenue Mathias Delobel, tronçon compris entre le Pont de la Citadelle et la Passerelle Vauban ;

b) Façade de l'Esplanade, tronçon compris entre le Pont du Ramponneau et l'entrée de la rue Léonard Danel.

Arrêté n° 4.352 du 27 Septembre 1950

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite du 25 Septembre au 3 Octobre 1950, avenue Cuvier et allée des Marronniers.

Article 2. — Les stationnements de toute nature seront interdits durant la même période :

a) Avenue Mathias Delobel, tronçon compris entre le Pont de la Citadelle et la Passerelle Vauban.

b) Façade de l'Esplanade, tronçon compris entre le Pont du Ramponneau et l'entrée de la rue Léonard Danel.

FOIRES - KERMESSES - BRADERIES. — Grande Braderie.

Arrêté n° 4.215 du 24 Août 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents susceptibles de résulter de l'important mouvement de foule que provoque la fête annuelle de la Braderie :

Article 1. — Toute circulation à l'exception de celle des piétons, sera interdite, le Lundi 4 Septembre 1950, jusqu'à treize heures trente, dans les voies ci-après : Chaussée Centrale du boulevard

Jean-Baptiste Lebas ; boulevard Papin ; place Simon Volland ; rues de Paris, du Molinel (tronçon compris entre les rues de Paris et de Tournaï) ; places Richebé, de Béthune ; rues de Béthune, du Sec-Arembault et Neuve ; place du Général de Gaulle ; rues des Sept Agaches, des Manneliers, Faidherbe, de la Grande-Chaussée et de la Bourse ; place du Théâtre ; rue Esquermoise (tronçon compris entre la rue Basse et la place du Général de Gaulle) et rue Nationale (partie comprise entre le boulevard de la Liberté et la place du Général de Gaulle) ; rue d'Arras et place Vanhoenacker ; rue Léon Gambetta (tronçon compris entre la place de la République et la rue Solférino).

Article 2. — La circulation sera déviée, dans les deux sens, sur le circuit suivant : boulevard de la Liberté ; rue de Tenremonde ; place de l'Arsenal ; rues des Bouchers, de la Barre ; square du Ramponneau ; rues Léonard Danel, d'Angleterre, de la Monnaie ; place du Lion d'Or ; rues Saint-Jacques, des Jardins, de Roubaix, des Ponts de Comines ; place des Reignaux ; rue du Priez ; place de la Gare ; rues de Tournai, Paul Duez ; avenue Eugène Varlin ; boulevard Louis XIV.

Dans ces voies, il ne sera toléré ni installation, ni déballage sur la chaussée.

Article 3. — Dans les artères où se tient la braderie, la chaussée devra rester entièrement dégagée aux carrefours.

Arrêté n° 4.225 du 31 Août 1950

Article 1. — L'article 1^{er} de notre arrêté n° 4.215 du 24 Août 1950 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 (nouveau). — Toute circulation à l'exception de celle des piétons, sera interdite, le Lundi 4 Septembre 1950 jusqu'à treize heures trente, dans les voies ci-après : Chaussée Générale du boulevard Jean-Baptiste Lebas ; boulevard Papin ; place Simon Volland ; rue de Paris, du Molinel ; places Richebé, de Béthune ; rues de Béthune, du Sec-Arembault et Neuve ; place du Général de Gaulle ; rues des Sept Agaches, des Manneliers, Faidherbe, de la Grande-Chaussée et de la Bourse ; place du Théâtre ; rue Esquermoise (tronçon compris entre la rue Basse et la place du Général de Gaulle) et rue Nationale (partie comprise entre le boulevard de la Liberté et la place du Général de Gaulle) ; rue d'Arras et place Vanhoenacker ; rue Léon Gambetta (tronçon compris entre la place de la République et la rue Solférino).

Arrêté n° 4.230 du 1^{er} Septembre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 1^{er} de notre arrêté n° 4.225 du 31 Août 1950, interdisant dans certaines voies toute circulation à l'exception de celle des piétons, le Lundi 4 Septembre 1950, jusqu'à treize heures trente, sont étendues à la partie de la rue Léon-Gambetta, comprise entre la place de la République et la rue Colbert.

FOIRES - KERMESSES - BRADERIES. — Braderies de Quartiers.

Arrêté n° 3.993 du 12 Juillet 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents qui pourraient résulter de l'affluence de foule que provoquera la braderie organisée le 14 Juillet 1950, dans la rue de Lannoy :

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite le 14 Juillet, de zéro heure à 14 heures, dans la rue de Lannoy.

Article 2. — La circulation sera déviée, dans les deux sens, sur le circuit : rues Pierre Legrand et Philadelphie.

Arrêté n° 3.991 du 12 Juillet 1950

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite le 14 Juillet 1950, rues Cassini et Malesherbes, de 0 à 14 heures.

HABITAT. — Permis de construire.

Arrêté n° 3.938 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Paul Austrate, demeurant à Lille, 12, rue Abélard, et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation avec garage, 8, rue Abélard :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Austrate pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° les prescriptions de l'arrêté d'alignement en date du 1^{er} Avril 1950 seront observées ;

2° la fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 c/m, prolongé jusqu'au-dessus du toit principal ;

3° toutes les pièces habitables seront pourvues d'un conduit de fumée ;

4° la salle de bains sera dotée d'un tuyau de ventilation indépendant du conduit d'évacuation des gaz de combustion du chauffe-bains ;

5° la façade latérale de gauche sera traitée comme la façade principale, avec retour de corniche et croupe en couverture.

La croisée du garage devra se trouver dans l'axe des fenêtres de la salle à manger et de la chambre au-dessus.

Arrêté n° 4.202 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jacques Vandebussche demeurant à Lille, 96, rue Berthelot en vue de la construction d'une habitation 81, rue Abélard ;

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Vandebussche pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° les prescriptions de l'arrêté d'alignement en date du 11 Juillet 1950 seront observées ;

2° la fosse d'aisances installée sous l'habitation sera en tous points conforme aux prescriptions du règlement sanitaire départemental ;

3° le pignon en retour et sur la salle familiale sera traité comme la façade principale ;

4° la salle de bains sera pourvue d'un tuyau de fumée indépendant du conduit d'évacuation des gaz de combustion du chauffe-bains ;

5° la cuisine sera munie d'une hotte ou d'un appareil aspirateur de buées.

Arrêté n° 4.309 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Nestor Hernout, Président Directeur général de la Société « Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois » demeurant à Lille, 209, rue d'Aras, en vue de la transformation de la façade de l'immeuble situé à l'angle des rues d'Arcole n° 9 et de l'Hôpital Saint-Roch.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Nestor Hernout pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.027 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} V^{ve} De Geney demeurant à Lille, 67, rue Blanche et concernant les travaux ci-après : Revêtement de façade en plaquettes 67, rue Blanche.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} V^{ve} De Geney pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 3.934 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Lucien Verstraete demeurant à Loos-lez-Lille, 29, rue Georges Potié et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation rue des Bois-Blancs :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Verstraete pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° les indications manuscrites portées sur les plans devront être respectées.

2° la fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 cms prolongé jusqu'au dessus du toit.

3° la cuisine sera pourvue d'une hotte ou d'un appareil aspirateur de buées en connexion avec le tuyau de ventilation.

Arrêté n° 4.311 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Victor Catry, demeurant à Lille, 12 bis, rue des Bouchers, en vue du revêtement de la façade de l'immeuble n° 12 bis, rue des Bouchers :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Victor Catry, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.312 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Marcel Rocquet demeurant à Lille, 12 ter, rue des Bouchers en vue du revêtement de la façade de l'immeuble, n° 12 ter, rue des Bouchers :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Marcel Rocquet pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.009 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Odile Verheecke, demeurant à Lille, avenue Duray, et concernant les travaux ci-après : Construction d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage à Lille, 203, rue du Buisson, angle avenue Duray.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Odile Verheecke pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° la cuisine sera pourvue d'une hotte avec tuyau spécial de ventilation ;

2° la fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 160 m/m adossé contre la façade arrière et prolongé jusqu'au-dessus du toit principal ;

3° la colonne de chute des W.-C. sera prolongée par un tuyau d'évent de 160 m/m qui s'élèvera jusqu'au-dessus du toit ;

4° les W.-C. du premier étage seront placés à l'intérieur de la construction, conformément aux rectifications portées sur le plan ;

5° les dispositions de l'arrêté d'alignement en date du 7 Février 1950 seront respectées.

Arrêté n° 4.022 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Marcel Duchâtel, demeurant à Lille, 209, rue du Buisson et concernant les travaux ci-après : Revêtement de façade en plaquettes 209, rue du Buisson :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Marcel Duchatel pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 3.932 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Yvonne Monnier demeurant à Lille, 44, rue Chaplin et concernant les travaux ci-après : Construction d'une remise 46, rue Chaplin :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Monnier pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 4.221 du 29 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par MM. Hollebecq Frères demeurant à Lille, 29, rue d'Haubourdin en vue de la construction d'un garage avec atelier de réparations sur un terrain situé à l'angle des rues du Chevalier de l'Espinard et de l'Épinette :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à MM. Hollebecq Frères pour les travaux décrits dans la demande qu'ils ont présentée, sous réserve que la construction envisagée sera considérée comme la première étape d'une construction dont les étages seront à usage d'habitation. Les murs et les fondations devront être établis en conséquence.

Arrêté n° 4.084 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. André Simonnet, Directeur de la Société Forclum, demeurant à Lille, 36, place Cormontaigne et concernant les travaux ci-après : construction d'un immeuble avec garages, 36, place Cormontaigne :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Simonnet pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de tenir compte en exécution des modifications manuscrites portées sur les plans.

Arrêté n° 4.201 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Lescroart demeurant à Lille, 78, rue Jules Guesde, en vue de construire un appartement au dessus d'un garage 69 bis rue Corneille.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lescroart pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° La cuisine laboratoire sera pourvue d'une hotte en connexion avec le tuyau de ventilation.

2° La chambre sur cour sera munie d'un conduit de fumée.

Arrêté n° 4.109 du 2 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Léonce Pollet demeurant à Loos-lez-Lille, 4, place du Docteur Roux et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation rue de Cronstadt.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Pollet pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° La fosse d'aisances sera en tous points conforme aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau, d'un diamètre au moins égal à 16 cm. prolongé jusqu'au dessus toit.

2° La toilette future sera réduite pour assurer la ventilation et l'éclairage directs du palier et de l'arrivée de l'escalier.

3° La chambre située au-dessus de la cuisine sera pourvue d'un conduit de fumée.

Arrêté n° 4.111 du 2 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Pierre Hemery, demeurant à Loos-lez-Lille, Sentier Leclercq, et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation rue Cronstadt :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Hemery pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

1° La fosse d'aisances sera en tous points conforme aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. Sa ventilation sera assurée par un tuyau, d'un diamètre au moins égal à 16 cm. prolongé jusqu'au-dessus du toit.

2° La toilette future sera réduite pour assurer la ventilation et l'éclairage directs du palier, et de l'arrivée de l'escalier.

3° La chambre située au-dessus de la cuisine sera pourvue d'un conduit de fumée.

Arrêté n° 3.937 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Charles Crombez, demeurant à Lille, 21, rue du Curé Saint-Etienne et concernant les travaux ci-après : Réparation de la toiture et transformations intérieures au quatrième étage, 21, rue du Curé Saint-Etienne :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Crombez pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° Toutes les pièces seront pourvues d'un conduit de fumée ;
- 2° Les indications manuscrites portées à l'encre sur le plan devront être respectées ;
- 3° La colonne de chute des W.-C. sera surmontée d'un tuyau d'évent en éternit de 12 cm prolongé jusqu'au-dessus du toit ;
- 4° Le sol de l'emplacement de la douche sera pourvu d'un dispositif d'évacuation des eaux.

Arrêté n° 4.314 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jean Deflandre, gérant de la Brasserie du Pélican, demeurant à Lille, 2, rue Delphin-Petit en vue de la transformation de bâtiments situés rue Delphin-Petit, n° 13.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Jean Deflandre pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Article 2. — Le présent arrêté sera notifié à M. Jean Deflandre.

Arrêté n° 3.977 du 11 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Devienne, représentant l'Association Devienne-Callens-Béghin, demeurant à Lille, 45 et 47, rue de Douai et concernant les travaux ci-après : Construction de trois garages 31, rue de Douai cour Foutques :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Devienne pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après : Les constructions envisagées seront considérées comme provisoires et comme telles devront être démontées à la première injonction des autorités compétentes, sans indemnité pour les propriétaires, dans le cas où des mesures d'urbanisme seraient appliquées à cet endroit.

Arrêté n° 3.933 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par la Société Marconi-Pathé demeurant à Lille, 37, rue Esquerinoise et concernant les travaux ci-après : Transformation de vitrine 37, rue Esquerinoise :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à la Société Marconi-Pathé pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 4.010 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Fournier demeurant à Lille, 53, avenue du Peuple Belge, représentant M. Lehembre, 64, rue de Tocqueville à Paris (XVII^e) et concernant les travaux ci-après : réfection des quatrième et cinquième étages détruits par incendie de l'immeuble n° 50, 52, rue Faidherbe :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Fournier pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Il sera tenu compte, en exécution, des annotations portées aux plans.
- 2° — La création d'alcoves par des amorces de cloisons dans les chambres est interdite.
- 3° — Chaque cuisine sera pourvue d'une hotte ou appareil aspirateur de buées avec tuyau spécial de ventilation.
- 4° — Il n'y aura pas d'écran-cloison dans la salle de séjour aux quatrième et cinquième étages.

Arrêté n° 4.157 du 10 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Julien Lucidarme demeurant à Lille 36, rue du Bois, en vue de la construction d'une habitation rue Faraday :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lucidarme pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Les prescriptions de l'arrêté d'alignement du 20 Mai 1950 seront respectées.
- 2° — Dans la toilette, il sera aménagé un emplacement pour poste de douches, avec sol et écoulement appropriés.
- 3° — L'office, d'une superficie inférieure à 7 m² sera utilisé uniquement pour la préparation des aliments.

Arrêté n° 4.011 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Lestoquoy demeurant à Lille, 10, rue du faubourg d'Arras et concernant les travaux ci-après : construction d'un immeuble de rapport 10, rue du Faubourg d'Arras à Lille :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lestoquoy pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Les prescriptions de l'arrêté d'alignement du 15 Avril 1950 seront observées.
- 2° — Les tuyaux de chute des W.-C. du deuxième étage ne descendront pas devant la croisée de la salle à manger du premier étage.
- 3° — Les douches seront pourvues de sols et écoulements appropriés.
- 4° — L'avant-corps en façade se trouvera dans l'axe de la grande baie du rez-de-chaussée son importance sera diminuée.

Arrêté n° 3.936 du 4 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Alfred Leclercq, demeurant à Lille 162, rue de La Bassée et concernant les travaux ci-après : construction d'une habitation rue du Faubourg de Douai :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Leclercq, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée suivant plan rectificatif déposé en Mairie le 25 Mai 1950, sous ré-

serve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Une marge de reculement de 2 m. 50 sera réservée en face de l'angle gauche de la construction.
- 2° — La clôture sur rue sera constituée par un mur plein d'une hauteur maximum de 0 m. 80 avec grille au-dessus et haie d'arbustes verts en arrière.
- 3° — La fosse septique sera conforme en tous points aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925 (annexes VII et VIII du règlement sanitaire départemental).
- 4° — La cuisine sera pourvue, à hauteur du plafond, d'un conduit de fumée, d'un tuyau spécial de ventilation avec hotte, ou d'un appareil aspirateur de buées.
- 5° — Toutes les pièces d'habitation seront dotées d'un conduit de fumée de 4 dm² de section.
- 6° — La salle de bains sera munie d'un tuyau de ventilation indépendant du conduit d'évacuation des gaz de combustion du chauffe-bains.
- 7° — Les conduits de fumée ne feront pas saillie sur la façade postérieure, mais seront placés dans l'angle intérieur.

Arrêté n° 4.017 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Pierre Lutun demeurant à Lille 50, rue du Faubourg de Roubaix et concernant les travaux ci-après : transformation et revêtement de la façade, 50, rue du Faubourg de Roubaix :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Pierre Lutun pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.313 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Minet demeurant à Lille, 131, rue du Faubourg de Roubaix en vue de la transformation de la façade de l'immeuble n° 131 rue du Faubourg de Roubaix :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Minet pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 3.976 du 11 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Pierre Micottis, demeurant à Lille 6, rue Eugène Jacquet et concernant les travaux ci-après : Construction d'un immeuble rue Gassendi :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Micotis, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — La fosse d'aisances sera en tous points conforme aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental. La ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 c/m prolongé jusqu'au dessus du toit.
- 2° — La salle de bains sera pourvue d'un tuyau de ventilation.
- 3° — Les W.-C. ne s'ouvriront pas directement sur le hall.
- 4° — La distribution du premier étage fera l'objet d'une demande de permis de construire ultérieure.
- 5° — Le mur de clôture sur rue sera constitué par un mur bas d'une hauteur maximum de 0 m. 80 avec grille au-dessus et haies d'arbustes verts en arrière.
- 6° — En cas de construction sur les terrains voisins des arbres de haute futaie seront plantés pour cacher tout ou partie de pignon visible.

Arrêté n° 4.013 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Burette demeurant à Lille, 58, rue de Turenne agissant au nom de M. Pollet, 31, rue Saint-Brice à Tournai (Belgique) et concernant les travaux ci-après : revêtement de façade 42, place du Général de Gaulle :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Burette pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Article 2! — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

- 1° — à M. Burette.
- 2° — à M. le Chef du Service Départemental de l'Urbanisme et l'Habitation.
- 3° — à M. l'Ingénieur en Chef des Services Techniques municipaux.

Arrêté n° 4.321 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Claude Le Blau demeurant à Lille, 20, place du Général Leclerc en vue de travaux d'aménagement de l'appartement sis au sixième étage de l'immeuble n° 20, place du Général Leclerc :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Claude Le Blan pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve qu'en exécution, il sera fait application dans la plus grande mesure possible des prescriptions du règlement sanitaire départemental.

Arrêté n° 4.085 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Bernard demeurant à Lille, 12, Façade de l'Esplanade et concernant les travaux ci-après : Transformations intérieures 20 bis, place du Général Leclerc :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Bernard pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve d'observer les indications manuscrites portées sur les plans.

Arrêté n° 4.348 du 25 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Joséphine Tilleux demeurant à Lille, 85, rue Guillaume Werniers, en vue du ravalement de la façade de l'immeuble n° 85, rue Guillaume Werniers :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Tilleux pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée.

Arrêté n° 4.261 du 8 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Julien Petitberghien, demeurant à Courchelettes (Nord), 10, rue Charles Paix, en vue de la construction d'un immeuble d'habitation n° 75 rue des Hanneçons :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Petitberghien, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve qu'un poste de douches avec sol et écoulement appropriés sera aménagé dans la toilette.

Arrêté n° 4.351 du 27 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Claude Bonnet demeurant à Lille, 21 bis, rue Hégel, en vue de la construction d'un hangar et d'un bâtiment à usage de garage et bureaux, rue Hégel n° 21 bis :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Claude Bonnet pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que le droit des tiers soit respecté.

Arrêté n° 4.014 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. André Lys, demeurant à La Madeleine, 39, rue Berthelot, et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation, rue Hippolyte Lefebvre :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. André Lys, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.316 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Masclef demeurant à Lille 15, rue Auguste Mourcou en vue de la construction d'une habitation rue Hippolyte Lefebvre :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Masclef pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° Les prescriptions de l'arrêté d'alignement en date du 9 Août 1950 seront respectées.
- 2° La superficie d'éclairage de la chambre au-dessus de la salle à manger sera portée au sixième au minimum de la superficie du sol.
- 3° La fosse septique sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925, le tuyau de ventilation sera prolongé jusqu'au dessus du toit.
- 4° La salle de bains sera pourvue d'un conduit d'évacuation des gaz de combustion du chauffe-bains, indépendant du tuyau de ventilation.

Arrêté n° 4.306 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Albert Ghislain, demeurant à Mons-en-Barœul, 9, rue de l'Abbé-de-l'Épée, en vue de la construction d'une habitation à l'angle des rues Hippolyte Lefebvre et Gassendi prolongée :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Albert Ghislain pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que :

- 1° — les dispositions de l'arrêté d'alignement en date du 24 Juillet seront observées.
- 2° — Les clôtures sur rue seront constituées par un mur bas de 0 m. 80 avec grillage doublé par une haie vive.
- 3° — Les chambres sur cour seront munies d'un conduit de fumée.
- 4° — La ventilation de la fosse d'aisances sera prolongée jusqu'au dessus du toit.

Arrêté n° 3.930 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Emile Vérin demeurant à Lille, 44, rue Hippolyte Lefebvre et concernant les travaux ci-après : Construction de deux garages 42, rue Hippolyte Lefebvre.

Vu l'arrêté municipal en date du 18 Avril 1950 accordant à M. Emile Vérin le permis de construire deux garages 42, rue Hippolyte Lefebvre :

Article 1. — Les dispositions de l'arrêté municipal du 18 Avril 1950 sont modifiées comme suit :

« Les garages considérés comme constructions provisoires devront être démontés par le propriétaire à la première injonction des autorités compétentes, sans aucun dédommagement (conditions acceptées par une lettre de M. Vérin en date du 7 Juin 1950) ».

Arrêté n° 3.935 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Henri Delobelle, demeurant à Lille, 108, rue de l'Hôpital-Militaire, et concernant les travaux ci-après : Aménagement d'un vestiaire, d'un W.-C. et d'un garage, 108, rue de l'Hôpital Militaire :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Delobelle pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

La fosse d'aisances sera conforme en tous points aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire départemental, la ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 cm. prolongé le plus possible jusqu'au-dessus du mur voisin.

Arrêté n° 4.307 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Danel, demeurant à Lille, rue des Stations, n° 75, en vue de la transformation de la façade du rez-de-chaussée de l'immeuble, n° 11, rue d'Inkerman :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Danel pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.055 du 31 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Marcel Favier demeurant à Lille, 27, rue Jean-Jacques Rousseau et concernant les travaux ci-après : Aménagement d'un immeuble, 27, rue Jean-Jacques-Rousseau :

Article 1. — Le permis de construire est refusé à M. Favier pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.081 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. le Docteur Vincent demeurant à Lille, 84, rue Jean-sans-Peur et concernant les travaux ci-après : Revêtement de façade en plaquette, 84, rue Jean-sans-Peur :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Vincent pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.083 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Philippe Blumstein, demeurant à Lille, 18, rue Jules Guesde et concernant les travaux ci-après : Transformation de la façade du magasin 18, rue Jules Guesde :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Blumstein pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.023 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de conduire présentée par M. Albert Poteau demeurant à Lille, 13, rue de la Vignette et concernant les travaux ci-après : Remplacement de la vitrine du magasin 102, rue Jules Guesde :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Albert Doléau pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.015 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Joseph Renard demeurant à Lille, 6, rue de la Justice et concernant les travaux ci-après : Transformation de façade, rez-de-chaussée, 6, rue de la Justice :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Joseph Renard pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.315 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Claude Desorgher, demeurant à Lille, 82, rue de La Bassée, en vue de la surélévation d'un bâtiment situé rue de La Bassée, n° 82.

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Claude Desorgher pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que les conduits de fumée et de ventilation de la salle de bains et de W.-C. s'élèveront à 0 m. 40 au moins au-dessus du toit.

Arrêté n° 4.317 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Georges Gelé demeurant à Lille, 3, rue du Faubourg des Postes en vue de la construction d'une habitation rue Lefort :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Georges Gelé pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° La salle de bains sera pourvue d'un tuyau de ventilation et d'un conduit d'évacuation des gaz de combustion du chauffe-bains.
- 2° L'entrée de l'escalier, à l'étage, sera éclairée au moyen de portes vitrées.

Arrêté n° 4.110 du 2 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Eugène Porte demeurant à Sin-le-Noble, 124, rue Roger Salengro et

concernant les travaux ci-après : transformations d'appartements 108, rue Léon-Gambetta, angle rue Solférino n° 125 :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Porte pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Les modifications de cloisons du troisième étage délimiteront une pièce d'une superficie minimum de 16 mètres carrés.
- 2° — Les salles de bains seront pourvues d'un tuyau de ventilation indépendant du conduit d'évacuation des gaz de combustion des chauffe-bains.

Arrêté n° 3.950 du 7 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Defretin représentant la Société d'électricité Mors, demeurant à Lille, 59, rue Jordaens et concernant les travaux ci-après : aménagement d'un magasin de vente 130, rue Léon Gambetta :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Defretin pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après : Dans la partie haute des cloisons vitrées des bureaux, il sera réservé un ouvrant pour assurer la ventilation.

Arrêté n° 3.955 du 10 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Lakrist demeurant à Lille, 202-204 rue Léon Gambetta et concernant les travaux ci-après : transformations intérieures et en façade 202-204, rue Léon-Gambetta :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lakrist pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.082 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Alexandre Vasseur, demeurant à Lille, 251, rue Léon Gambetta, et concernant les travaux ci-après : Transformation de vitrine, 251, rue Léon Gambetta :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Vasseur pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.318 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Serge Lament, demeurant à Lille, 280, rue Léon Gambetta, en vue de la transformation de vitrine de l'immeuble n° 280, rue Léon Gambetta :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Serge Lament pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée sous réserve que la porte d'entrée du magasin se trouvera dans l'axe de la façade.

Arrêté n° 4.080 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jules Delcroix, demeurant à Lille, 390, rue Léon Gambetta et concernant les travaux ci-après : Réfection de vitrine, 390, rue Léon Gambetta :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Delcroix pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.016 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Pecqueur Paul, demeurant à Lille, 89, rue Manuel, et concernant les travaux ci-après : Transformation de façade et aménagement de bureau, 36, rue Littré :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Paul Pecqueur pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.038 du 24 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Gustave Alexandre, Econome de la Procure des Pères Blancs, demeurant à Lille, 1, rue Watteau et concernant les travaux ci-après : Construction d'un garage à Lille, 8, rue Lydéric :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Gustave Alexandre pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée sous réserve que les W.-C. de la conciergerie soient aérés et ventilés directement sur l'extérieur.

Arrêté n° 4.053 du 31 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jean Ducatez demeurant à Lille, 34, rue Jacquemars Gielée et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation, 23, rue Marengo :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Ducatez pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° La fosse d'aisances sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925. Sa ventilation sera prolongée jusqu'au dessus du toit.
- 2° Les conduits de fumée auront 4 dm² de section.
- 3° Les bandeaux de briques du toit ne couperont pas toute la façade.

Arrêté n° 4.156 du 10 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Claude Lesaffre demeurant à Lille, 5, rue du Chauffour, en vue de la construction d'une habitation, 25, rue Marengo :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lesaffre pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° La fosse septique sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925.
- 2° Les conduits de fumée auront une section de 4 décimètres carrés.
- 3° La cuisine sera pourvue d'une hotte.
- 4° Toutes les pièces habitables communiqueront directement avec l'escalier.
- 5° La marge de reculement sera identique à celle prévue pour les habitations voisines (environ trois mètres).
- 6° Le droit des tiers sera respecté.
- 7° La salle de bains sera dotée d'un tuyau de ventilation indépendant du conduit d'évacuation des gaz et combustion de chauffe-bains.

Arrêté n° 4.032 du 21 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Edmond Fiévet, demeurant à La Madeleine, 52, rue du Docteur Legay et concernant les travaux ci-après : Remise en état d'une toiture sur cour n° 3, rue Masséna :

Article 1. — Le permis de construire est refusé à M. Edmond Fiévet pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 3.978 du 11 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Gaston Dujardin, demeurant à Lille, 75, rue Abélard et concernant les travaux ci-après : Construction d'une habitation rue Michel-Ange :

Article 1. — Les dispositions de l'arrêté municipal du 2 Juin 1950 sont modifiées comme suit :

« La réserve reprise à l'article premier, sous le n° 5, relative à la façade et à la modification du plan est annulée ».

Arrêté n° 3.956 du 10 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jules Jourdain, demeurant à Lille 1, boulevard Louis XIV et concernant les travaux ci-après : Transformation de façade, 5, rue Molière :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Jourdain pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.198 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Robert Cousin, demeurant à Lille, 8, rue de Condé, en vue de l'installation d'une buanderie et de la transformation d'une grand'porte, 5, rue Montaigne :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Cousin pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.197 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par les Etablissements Motte-Gordonnier dont le siège social est à Armentières, rue des Fusillés, représentés par M. Burette, demeurant à Lille,

49, avenue Butin, en vue de la réfection de la façade de l'immeuble n° 1, square Morisson, avec retour rue de l'Hôpital Militaire.

Article 1. — Le permis de construire est accordé aux Etablissements Motte-Cordonnier pour les travaux décrits dans la demande qu'ils ont présentée.

Arrêté n° 4.263 du 8 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. le docteur Libersa, demeurant à Lille rue Nicolas Leblanc, 14, en vue de la réfection de la façade de l'immeuble 14, rue Nicolas Leblanc :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. le docteur Libersa pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que les ouvertures seront conformes aux dispositions de l'article 9 du règlement sanitaire départemental. Cet article stipule que chaque pièce pouvant servir à l'habitation sera éclairée et aérée au moyen d'une ou plusieurs baies dont l'ensemble devra présenter une section totale ouvrante au moins égale au sixième de la surface de ladite pièce.

Arrêté n° 4.200 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Louis Winter, demeurant à Lille, 24, rue du Quai en vue de l'aménagement d'un atelier de confection, 48, rue Négrier :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Winter pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — La fosse septique sera conforme aux prescriptions du règlement sanitaire départemental (annexes VII et VIII).
- 2° — L'escalier d'accès à l'étage aura la largeur prescrite par le décret de M. le Ministre du Travail, en date du 10 Juillet 1913.

Arrêté n° 4.079 du 1^{er} Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Raymond Thoma, demeurant à Lille, 42, place de la Nouvelle Aventure et concernant les travaux ci-après : transformation de la façade du rez-de-chaussée, 9, place Rihour :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Thoma pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.007 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Adolphe Gabant, demeurant à Lille, 77, rue du Long Pot et concernant les travaux ci-après : Construction de locaux à usage de magasin et garage et surélévation de deux étages, rue Parmentier :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Adolphe Gaban, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Au delà de 15 mètres à partir de l'alignement, les constructions devront être écartées des limites séparatives d'au moins 5 mètres, sauf accord des voisins.
- 2° — Les dispositions de l'arrêté d'alignement en date du 23 Septembre 1949 seront respectées.
- 3° — La fosse d'aisances sera conforme aux prescriptions de l'article 36 du règlement sanitaire. Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 c/m prolongé jusqu'au dessus du toit.
- 4° — Les colonnes de chute des W.-C. seront prolongées par un tuyau d'évent d'un diamètre de 120 m/m qui s'élèvera jusqu'au dessus du toit.

Arrêté n° 4.037 du 24 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Maurice Lelong, demeurant à Lille, 2, rue de Pas et concernant les travaux ci-après : Transformation de façade, 2 rue de Pas :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Maurice Lelong pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.018 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Henri Gabet, demeurant à Lille, 41, rue Paul Bert et concernant les travaux ci-après : Revêtement de façade en plaquettes, 41, rue Paul Bert :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Henri Gabet pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.025 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} la Gérante de la S.A.R.L. Mayeux et C^{ie}, demeurant à Lille, 17, place Philippe-Lebon et concernant les travaux ci-après : Revêtements de façade, 17, place Philippe-Lebon :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} la Gérante de la S.A.R.L. Mayeux et C^{ie} pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après : le ton obtenu par le revêtement sera en harmonie avec la tonalité des immeubles voisins.

Arrêté n° 4.012 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jules Kesteman demeurant à Lille, 100, rue Pierre Legrand et concernant les travaux ci-après : Construction d'une dépendance et transformation d'appartements 100, rue Pierre Legrand à Lille :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Jules Kesteman pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Les dispositions de l'arrêté d'alignement en date du 28 Avril 1950 seront respectées.
- 2° — Les cuisines seront pourvues d'une hotte ou d'un appareil aspirateur de buées.
- 3° — Toutes les chambres seront munies d'un conduit de fumée.
- 4° — La fosse septique sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925 (annexes VII et VIII du règlement sanitaire départemental). Sa ventilation sera assurée par un tuyau d'un diamètre au moins égal à 16 cm., prolongé jusqu'au dessus du toit.
- 5° — La hauteur sous plafond, au deuxième étage, sera de 2 m. 60.

Arrêté n° 4.159 du 10 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Michel Delesalle, demeurant à Lille, 234, rue Pierre Legrand en vue de la construction d'un fournil au rez-de-chaussée et de l'aménagement

de quatre pièces d'habitation au deuxième étage de l'immeuble 234, rue Pierre Legrand :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Delesalle pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1^o — Le présent projet ne pourra être considéré que comme la première étape de la réalisation d'une boulangerie aménagée conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 Août 1948. L'achèvement de la deuxième étape devra être effectué dans un délai aussi court que possible.
Ce délai ne pourra être supérieur à une durée de deux ans.
- 2^o — Les dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral en date du 23 Janvier 1950 seront observées.

Arrêté n° 4.031 du 21 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Albert Hostekind, demeurant à Lille 118, rue d'Arras et concernant les travaux ci-après : Construction de 13 garages particuliers et de caves, angle des rues de la Plaine et Montesquieu à Lille :

Article 1. — Le permis de construire est refusé à M. Albert Hostekind pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.019 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Michel Vanderhaghen, demeurant à Lille, 23, avenue du Peuple Belge et concernant les travaux ci-après : Transformations diverses 15, rue du Pont Neuf et 23, avenue du Peuple Belge :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Michel Vanderhaghen pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.223 du 29 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} Vandewoestyne-Milleville, demeurant à Lille, 4, rue des Ponts de Comines, en vue de l'aménagement d'un magasin dans l'immeuble situé 4, rue des Ponts de Comines :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} Vandewoestyne-Milleville pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée, sous réserve que le local aménagé au sous-sol sera interdit à l'habitation.

Arrêté n° 4.308 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présenté par M. Nestor Hernout, Président-Directeur général de la Société « Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois » demeurant à Lille, 209, rue d'Arras, en vue de la transformation de la façade de l'immeuble, n° 125, rue des Postes :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Nestor Hernout, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.026 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Alfred Carré, demeurant à Lille, 171, rue des Postes, et concernant les travaux ci-après : Revêtement de la façade en plaquettes 171, rue des Postes :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Alfred Carré pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.020 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Edmond Vienne, demeurant à Lille, 216, rue des Postes et concernant les travaux ci-après : Transformation de vitrine, rez-de-chaussée de l'immeuble n° 216, rue des Postes :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Edmond Vienne pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que les annotations portées aux plans soient observées.

Arrêté n° 4.128 du 7 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée le 4 Avril 1950 par M. Georges Blauwblomme, demeurant à Lille, 84, rue Eugène Jacquet, et concernant les travaux ci-après : Transformation d'un hangar et construction d'une clôture, 1, rue Rabelais :

Vu l'avis défavorable en date du 3 Juin 1950, du Chef du Service départemental de l'urbanisme et de l'habitation.

Vu l'arrêté en date du 13 Juin 1950, portant refus du permis de construire à M. Georges Blauwblomme pour les travaux décrits dans la demande qu'il avait déposée le 4 Avril.

Vu le nouveau projet présenté le 13 Juillet 1950, par M. Blauwblomme :

Article 1. — L'arrêté n° 3.806 en date du 13 Juin 1950 portant refus du permis de construire est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Le permis de construire est accordé à M. Georges Blauwblomme pour les travaux prévus dans le projet qu'il a dressé le 13 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.008 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Paul Macura, demeurant à Lille, 46, rue Racine et concernant les travaux ci-après : Aménagement d'un garage et construction de dépendances, 46, rue Racine à Lille :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Paul Macura pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

Avant le commencement des travaux, M. Macura devra produire l'accord des voisins pour l'adossement contre leurs propriétés de la partie de la construction nouvelle située au delà de 15 mètres à partir de l'alignement sur rue.

Arrêté n° 3.931 du 3 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jean Dufour, demeurant à Lille, 106, rue de Rivoli et concernant les travaux ci-après : Construction d'un hangar métallique, 106, rue de Rivoli :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Dufour pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.196 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Nicolas Bourgeois, demeurant à Bouchain (Nord), en vue de la réfection de la façade de l'immeuble, n° 14, rue Royale :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Bourgeois pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que les prescriptions de l'arrêté d'alignement en date du 6 Juin 1950 soient respectées.

Arrêté n° 4.320 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Paul Deprez, demeurant à Lille, 111, rue de Jemmapes en vue de travaux de transformations intérieures et de la façade de l'immeuble n° 85, rue Royale :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Paul Deprez pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — La fosse septique sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925.
- 2° — Toutes les pièces habitables seront pourvues d'un conduit de fumée.
- 3° — La chaufferie sera pourvue d'un tuyau de ventilation.
- 4° — Le hall et le dégagement, à l'étage, seront largement éclairés, au moyen de portes vitrées.

Arrêté n° 4.310 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Nestor Hernout Président-Directeur général de la Société « Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois », demeurant à Lille, 209, rue d'Arras, en vue de la transformation de la façade de l'immeuble n° 17, rue Saint-André :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Nestor Hernout, pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.021 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par la Société l'Union Charles Théry et C^{ie}, demeurant à Lille, 48 bis, rue Saint-Sébastien et concernant les travaux ci-après : Transformation de la façade 48 bis, rue Saint-Sébastien :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à la Société l'Union Charles Théry et C^{ie} pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 3.957 du 10 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Emile Giscard, Secrétaire général de la Société des Usines Chimiques Rhone-Poulenc, 21, rue Jean Goujon, Paris (8^e), et concernant les travaux ci-après : Transformations intérieures et de façade 60, rue Sainte-Catherine :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Giscard pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après : Les indications manuscrites portées sur les plans devront être respectées.

Arrêté n° 4.054 du 31 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Motte directeur de la caisse sociale et familiale du textile de Lille, demeurant à Lille, 8, boulevard Vauban, et concernant les travaux ci-après : Aménagement d'un immeuble, 118, rue Solférino :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Motte pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1^o — La fosse d'aisances sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925. Sa ventilation sera prolongée jusqu'au dessus du toit principal.
- 2^o — Le plafond de l'ancienne véranda devra être baissé de 0 m. 75 et le nouveau linteau sous la façade postérieure de l'étage posé à 0 m. 50 plus haut, de manière à assurer la ventilation plus rationnelle des pièces intermédiaires, terrasses sur deshabilloirs.

Arrêté n° 4.199 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. le Docteur Palliez, demeurant à Lille, 298, rue Solférino, en vue du ravalement de la façade de l'immeuble n° 298, rue Solférino :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. le Docteur Palliez pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.301 du 16 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Cornille, demeurant à Lille, rue de Tenremonde, n° 4, en vue de la construction d'un garage n° 4, rue de Tenremonde :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Cornille pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.360 du 29 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Charles Tellier, demeurant à Lille, 41, rue de Turenne, en vue de la réfection de la façade de l'immeuble, n° 41, rue de Turenne :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Charles Tellier pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.319 du 21 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Léon Stéclebout, demeurant à Lille, rue de Turenne, n° 67, en vue du revêtement en plaquettes de la façade de l'immeuble n° 67, rue de Turenne :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Léon Stéclebout pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.158 du 10 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Jacques Varlet, demeurant à Lambersart, 87, rue du Colonel Driant, en vue de la construction d'une habitation rue Turgot, n° 55 :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Varlet pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — La fosse septique sera en tous points conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925.
- 2° — La façade latérale sera traitée, comme aspect, dans le même esprit que la façade principale, avec croupe en couverture.
- 3° — L'escalier sera pourvu d'une marche de départ d'une largeur minimum de 0 m. 80.
- 4° — Toutes les indications portées au crayon rouge sur les plans seront observées en exécution.

Arrêté n° 4.204 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Lausselle, demeurant à Lille, 4, rue de Valenciennes, en vue de la construction d'un portique d'entrée, 4, rue de Valenciennes :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lanselle pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.222 du 29 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M^{me} V^{ve} Dion Carpentier, demeurant à Lille, 62, rue Brûle-Maison, en vue de la mise en état d'habitabilité, d'une pièce sur rue au troisième étage de l'immeuble situé 29, rue de Valmy :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M^{me} V^{ve} Dion Carpentier pour les travaux décrits dans la demande qu'elle a présentée, sous réserve que le local projeté ne pourra en aucun cas être considérée comme pièce de séjour, à moins que sa surface ne soit portée à seize mètres carrés.

Arrêté n° 4.262 du 8 Septembre 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Philippe Lepoutre, demeurant à Roubaix, rue du Grand Chemin, 49, en vue de travaux à effectuer en façade de l'immeuble n° 78, boulevard Vauban :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Lepoutre pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que la lucarne aura une section ouvrante au moins égale au sixième de la superficie de la chambre qu'elle éclaire.

Arrêté n° 4.203 du 19 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Salembier, président de la Société des incurables, demeurant à Lille, 291, boulevard Victor-Hugo, en vue de la construction d'un pavillon d'entrée, 329, boulevard Victor-Hugo :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Salembier pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve que les modifications apportées aux plans soient observées en exécution.

Arrêté n° 4.024 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par M. Georges Tassier, demeurant à Lille 351, boulevard Victor-Hugo et concernant les travaux ci-après : Transformation et revêtement de la façade 351, boulevard Victor-Hugo :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à M. Georges Tassier pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée.

Arrêté n° 4.126 du 5 Août 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par la Société Paindavoine, demeurant à Lille, 13, rue Berthelot et concernant les travaux ci-après : surélévation de trois étages 45, rue Victor Renard.

Article 1 — Le permis de construire est accordé à la Société Paindavoine pour les travaux décrits dans la demande quelle a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

- 1° — Les cuisines seront pourvues d'une hotte ou d'un appareil aspirateur de buées en connexion avec le tuyau de ventilation.
- 2° — La surface du bureau sera de 9 mètres carrés au minimum.
- 3° — La fosse septique sera suffisante pour le service supplémentaire de cinq appartements. Elle sera conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 1925.
- 4° — L'échappée de l'escalier, à l'arrivée dans le grenier, sera normale.

Arrêté n° 4.028 du 19 Juillet 1950

Vu la demande de permis de construire présentée par Les Fils de Louis Van Butsèle, demeurant à Lille, 94-96, rue d'Arras et concernant les travaux ci-après : Transformation d'un châssis, en porte, d'une cabine à haute tension, rue de Wattignies :

Article 1. — Le permis de construire est accordé à : Les Fils de Louis Van Butsèle pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

La porte se trouvera dans l'axe de la croisée.

HABITATIONS A BON MARCHÉ. — Groupe du Buisson.

Des 29 Avril 1950 et 25 Mai 1949

Convention passée entre la Ville et l'Office Public municipal d'Habitations à Bon Marché, à l'effet de garantir, dans les condi-

tions prévues par la législation sur les habitations à bon marché, le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt de 81.000 frs contracté par l'Office Public municipal d'Habitations à Bon Marché auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations agissant pour le compte de l'Etat, au taux de 2 % pour une durée de 65 ans, en vue de l'érection du Groupe d'habitations du quartier du Buisson.

Enregistré A. Adm. 8 Mai 1950. Vol. 85 A, N° 130 - 575 frs.

HALLES CENTRALES. — Facteur - Admission.

Arrêté n° 4.219 du 25 Août 1950

Article 1. — M. Pierre Delebarre est admis à exercer les fonctions de facteur à l'intérieur des Halles Centrales, en remplacement de M. Léon Parisis, à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Article 2. — M. Pierre Delebarre est assujéti au versement d'un cautionnement de 5.000 frs qu'il est autorisé à réaliser en numéraire, en valeurs du Trésor, bons de la Défense Nationale, rentes sur l'Etat, obligations des Départements, des Villes, du Crédit Foncier de France, du Crédit National, des Compagnies du Chemin de Fer ayant la garantie de l'Etat ainsi qu'en toute autre valeur acceptée en garantie d'avances par la Banque de France.

HYGIENE. — Fosses septiques.

Arrêté n° 4.125 du 4 Août 1950

Article 1. — M. Hazebrouck, demeurant à Lille, rue d'Amiens n° 23, est autorisé à mettre en service une fosse septique type « hygié-filtre » à l'usage de dix personnes dans l'immeuble situé rue d'Amiens n° 23.

(Clauses prescrites cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4.078 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Derycke, gérant de la S.E.I.C., demeurant à Marcq-en-Barœul, rue de l'Abbé Bompain n° 34, est autorisé à mettre en service une fosse septique type « hygié-filtre » à l'usage de dix personnes dans l'immeuble situé rue Basse n° 13.

(Clauses prescrites, cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4.155 du 10 Août 1950

Article 1. — M. Charles Saint-Venant, Président de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché dont le siège est à Lille, Hôtel de Ville, est autorisé à mettre en service huit fosses septiques type Nord Épuration : quatre à l'usage de 15 personnes et quatre à l'usage de 25 personnes dans l'immeuble situé rue du Buisson, n^{os} 24 et 26.

(Clauses prescrites cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4179 du 17 Août 1950

Article 1. — M. Pichon, demeurant à Marquette, rue Lalau n° 212, est autorisé à mettre en service une fosse septique type « Assainissement Rationnel » à l'usage de quatre personnes dans l'immeuble situé rue du Docteur Jenner, n° 93.

(Clauses prescrites cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4.356 du 28 Septembre 1950

Article 1. — M. Baselis, demeurant à Lille, rue Nationale, n° 113, est autorisé à mettre en service une fosse septique type « Hygié-filtre » à l'usage de quarante personnes dans l'immeuble situé à l'angle des rues Edouard Delesalle, n° 45, et de la Vignette en se conformant aux dispositions de la réglementation susvisée, et en observant strictement les clauses prescrites (cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4.112 du 2 Août 1950

Article 1. — M. Winter, demeurant à Lille, rue du Quai, n° 24, est autorisé à mettre en service une fosse septique type « Nord-Épuration » à l'usage de cinquante personnes dans l'immeuble situé rue Négrier, 48.

(Clauses prescrites cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4.260 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M. Wimez, Chef de District à la Société Nationale des Chemins de Fer Français, Dépôt de Fives à Lille, est autorisé à mettre en service quatre fosses septiques type « Salubra » à l'usage de huit personnes dans des immeubles situés rue de Saint-Amand.

(Clauses prescrites cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4.127 du 7 Août 1950

Article 1. — M. Gras, Directeur de la Société des H.B.M., demeurant à Lille, rue de Tenremonde, n° 20, est autorisé à mettre en service une fosse septique type « Nord Epuration » à l'usage de quatre vingts personnes dans l'immeuble situé rue Saint Genois, n° 15.

(Clauses prescrites cf. à l'arrêté).

Arrêté n° 4.224 du 29 Août 1950

Article 1. — La Société Paindavoine Frères, dont le siège social est à Lille rue Berthelot, est autorisée à mettre en service une fosse septique, type Paindavoine, à l'usage de 24 personnes dans l'immeuble situé rue Victor Renard, n° 45.

(Clauses prescrites cf. à l'arrêté).

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Mois de juillet 1950.

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
179	23	153	152	7	14	91	97	6	5	257	268	525

MORT-NÉS					DECES (Mort-nés non compris)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
18	3	7	5	33	73	78	31	32	171	43	214

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE												Non Domiciliés			
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus			TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	1	1	»	2	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphthérie	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	1
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES
DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTIION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES			Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
9	4	6	»	1	350 m ³	Assainis- ment .. Desinsec- tisation	35	35	135	16.270 m ³	48	2	»	116	43	131	»
							39	39	96	9.495 m ³	»	»	1	»	»	5	4

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 2 - Visites de Contrôle : 3.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	1	1	»	2	7	»	3	»	11	3	8
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Méningite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Épilepsie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 13. Varicelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 14. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. Paludisme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	2
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	"	"	"	"	"	"	"	1	3	1	9	17	12	19	"	"	"	"	6
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 23. Méningite non méningococcique	"	"	"	"	"	"	"	1	1	4	7	5	8	3	"	"	"	"	"
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 27. Autres maladies du cœur	"	"	"	"	"	"	"	2	"	7	2	9	2	"	"	"	"	"	"
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	3	"	3	15	8	15	2	"	"	"	"	2
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 30. Grippe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 31. Pneumonie	1	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	2	2	"	"	"	"	"	"
B 32. Bronchite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	1	"	"	"	"	"	"
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1	1	"	"	"	"	"	"
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 35. Obstruction intestinale et hernie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	1	1	"	"	"	"	"	"	"	1	2	1	2	4	"	"	"	"	"
B 37. Cirrhose du foie	"	"	"	"	"	"	"	2	1	"	"	2	1	"	"	"	"	"	"
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	"	3	1	"	"	"	"	"	"
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"
B 41. Malformations congénitales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"
B 43. Infections du nouveau-né	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	4	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	3	1	"	"	"	"	"
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	1	1	1	"	"	"	1	1	"	1	3	8	5	12	2	"	"	"	"
B 46. Autres maladies	"	"	1	"	"	"	"	2	4	6	7	8	12	4	"	"	"	"	"
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	1	1	"	"	"	"	"
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	2	1	"	"	"	"
B 50. Autres traumatismes	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	1	"	1	"	"	"	"	2
DEGES TOUTES CAUSES	9	8	"	2	1	3	6	6	24	10	41	61	81	90	43	"	"	"	"

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique s'avère très satisfaisante. Elle est caractérisée par une diminution du nombre des cas déclarés au cours de ce mois : 9 au lieu de 12 le mois précédent.

A noter toutefois une augmentation sensible des cas de scarlatine : 4 cas

contre 1 pour le mois précédent. Ont été également enregistrés : diphthérie : 1 cas - méningite cérébro-spinale : 1 cas - poliomyélite : 1 cas - coqueluche : 2 cas - paratyphoïde et la rougeole ne se sont pas manifestées.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Mois d'Août 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
186	18	139	145	22	21	95	87	1	5	257	258	515
MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)							
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL	
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.				
8	1	4	3	16	73	91	33	27	186	38	224	

H. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	1	1	2	»	»	1	1	1	1	»	5	3	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Rougeole	»	»	1	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	2	»
Diphthérie	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Polyomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES DÉSINFECTION

OPÉRATIONS DE CARACTÈRE OBLIGATOIRE OU PRÉVUES PAR LA LOI						OPÉRATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LÉGAUX					TRAVAUX EFFECTUÉS AU POSTE DE DÉSINFECTION						
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						Epouillage
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	
10	7	22	»	3	1.190 m ³	Assainissement .. désinsec-tisation	34	34	94	8.115 m ³	46	5	»	133	246	201	»
							52	52	133	9.620 m ³	»	»	2	»	»	3	5

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger).

Avis sanitaires reçus : 4 - Visites de Contrôle : 5.

IV. — REPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE, ÂGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DÉCÈS	DÉCÈS DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	2	1	4	3	1	1	7	5	1
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Typhus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 14. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. Paludisme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. a. Paratyphoïdes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
b. Autres maladies infect. et parasit.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	"	"	"	"	"	"	"	1	2	4	8	12	10	17	11			
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	2	2	1			
B 20. Diabète sucré	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	2				
B 21. Anémies	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	6	18	7	19	1			
B 23. Méningite non méningococcique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	"	"	"	"	"	"	"	3	"	3	4	6	4	"	"	"	"	"
B 27. Autres maladies du cœur	"	"	"	"	"	"	1	"	1	4	6	13	8	17	1			
B 28. Maladies hypertensive avec maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 30. Grippe	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 31. Pneumonie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	2	4	2	"	"	"	"
B 32. Bronchite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	2	"	"	"	"
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 34. Appendicite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 35. Obstruction intestinale et hernie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	1	1	1	1
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	2	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	1	1	1
B 37. Cirrhose du foie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 38. Néphrite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 39. Hyperplasie de la prostate	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"
B 41. Malformations congénitales	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 43. Infections du nouveau-né	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	5	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	1	2	2	2
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues	"	"	"	1	"	"	"	"	2	2	9	15	11	18	5	7	7	7
B 46. Autres maladies	"	"	"	"	"	1	"	"	2	1	8	7	10	9	1	1	1	1
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	2
B 48. Brûlures	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"	"	2
B 49. Effets de poisons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2
B 50. Autres traumatismes	"	"	"	1	"	"	"	1	"	1	1	3	1	"	"	"	"	"
DECES TOUTES CAUSES	12	2	"	1	1	1	4	3	18	16	50	78	85	101	38			

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique est caractérisée par une augmentation du nombre des cas déclarés au cours de ce mois : 17 au lieu de 9 le mois précédent. — A noter toutefois une diminution des cas de scarlatine : 1 cas contre 4 pour le mois précédent.

La paratyphoïde a reparu : 8 cas ont été déclarés, dont 7 dans la même famille, vraisemblablement à la suite de l'ingestion de viande de porc contaminée. Ont été également enregistrés : fièvre typhoïde : 1 cas - rougeole : 3 cas - diphtérie : 2 cas - poliomyélite : 2 cas.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires - Mois de Septembre 1950.

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS											TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL			
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.		
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.				
175	24	135	142	17	17	91	85	6	5	249	249	498	
MORT-NÉS					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)								
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL		
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.					
7	»	»	3	9	109	104	26	13	169	41	213		

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGES et SEXES

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fièvres paratyphoïdes	2	"	4	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	2	1	
Typhus exanthématique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Variole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Scarlatine	"	"	1	"	1	1	"	"	"	"	"	"	2	1	"	
Rougeole	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	
Diphthérie	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	
Suette miliaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Choléra	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Peste	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Fièvre jaune	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Dysenteries amibienne et bacillaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Infections puerpérales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Méningite cérébro-spinale	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Polyomyélite antérieure aiguë	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	1	
Trachome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Fièvres ondulantes	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	
Lèpre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Spirochétose ictéro-hémorragique	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Psittacose humaine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Tétanos	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Typhus récurrent	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	
Coqueluche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Tularémie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX				TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION							
VISITES DOMICILIAIRES	DÉSINFECTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSES D'ASAAGES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLIMINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉT I V E S						
											Vapeur	Formol	Anhydride de sulfureux	Matelas	Couvertures	Objets divers de literie	Epouillage
16	13	27	3	9	1.730 m ³	Assainis- ment .. Désinsec- tisation	40	40	157	19.730 m ³	41	4	«	118	78	164	»
							35	35	72	4.870 m ³	»	»	»	»	»	»	»

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus : 6 - Visites de Contrôle : 12.

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGES ET SEXES (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés non domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL.			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	»	1	2	2	»	»	»	3	2	»
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Anémisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Typhus	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Varicelle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 18. <i>Varicelle</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 19. <i>Rougeole</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. <i>Typhus et autres maladies à Rickettsies</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. <i>Paludisme</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 17. <i>a. Paratyphoïdes</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<i>b. Autres maladies infect. et parasit.</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 18. <i>Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoiétiques</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11	3	5	20	16	23	10	"	"
B 19. <i>Tumeurs bénignes et non spécifiées</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 20. <i>Diabète sucré</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	"	"	"
B 21. <i>Anémies</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 22. <i>Lésions vasculaires affectant le système nerveux central</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	1	9	2	12	2	"	"
B 23. <i>Méningite non méningococcique</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	2	"	1	"	"
B 24. <i>Rhumatisme articulaire aigu</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"
B 25. <i>Maladie chronique rhumatismale du cœur</i> ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 26. <i>Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	3	4	7	4	"	"	"
B 27. <i>Autres maladies du cœur</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	2	6	12	10	14	3	"	"
B 28. <i>Maladies hypertensives avec maladie de cœur</i> ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 29. <i>Maladie hypertensive sans maladie de cœur</i> ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 30. <i>Grippe</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 31. <i>Pneumonie</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	7	7	9	7	1	"	"
B 32. <i>Bronchite</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	"	"	"	"
B 33. <i>Ulçère de l'estomac et du duodénum</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"
B 34. <i>Appendicite</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 35. <i>Obstruction intestinale et hernie</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 36. <i>Gastrite, duodénite, entérite et colite</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"
B 37. <i>Cirrhose du foie</i>	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	3	"	"
B 38. <i>Néphrite</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 39. <i>Hyperplasie de la prostate</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 40. <i>Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1	"	"	"
B 41. <i>Malformations congénitales</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"
B 42. <i>Traumatismes à la naissance, asphyxie post natale et atelectasie</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 43. <i>Infections du nouveau-né</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 44. <i>Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 45. <i>Sénilité, sans mention de psychose, causes mal définies et inconnues</i>	3	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	2	1	"	"
B 46. <i>Autres maladies</i>	1	2	"	"	"	"	"	"	"	7	"	8	7	16	9	6	"	"
B 47. <i>Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	1	4	3	7	4	2	"	"
B 48. <i>Brûlures</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
B 49. <i>Effets de poisons</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	"	3	1	"	"	"
B 50. <i>Autres traumatismes</i>	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
DECES TOUTES CAUSES	6	4	"	"	"	"	2	3	36	12	39	67	83	86	44	"	"	"

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure satisfaisante. Elle est caractérisée par une très légère recrudescence de la *paratyphoïde* dont la forme est d'ailleurs bénigne. Les 8 cas enregistrés sont tous sporadiques et constatés sur de jeunes enfants.

Les autres cas de maladies se dénombrent comme suit :
Scarlatine : 3 cas - *Diphtérie* : 2 cas.
Rougeole : 2 cas - *Poliomyélite* : 2 cas.

IMMEUBLES. — Expropriations - Zone « non aedificandi ».

Arrêté n° 4.231 du 6 Septembre 1950

Article 1. — Les sommes à proposer aux propriétaires et autres intéressés par l'expropriation des immeubles situés sur le territoire des Communes de Lambersart et Saint-André et désignés par l'Ordonnance du 2 Juin 1948 sont et demeurent fixées conformément au tableau ci-dessous :

A. — Commune de Lambersart

1 — Propriétaires

N° du plan parcellaire	Indications du cadastre			Désignation des propriétaires	Emprise ou occupation en m ²	Offre, frais de remploi compris
	Section	N°	Lieu dit			
1	U	4.692	Rue de Lille	Héritiers Warembourg-Labbe représentés par M. Alfred Vigin, 50, rue de Longchamp à Neuilly-sur-Seine.	2.233	106.000 frs
2	U	4.692 b	Rue de Lille			
3	U	4.693	Rue de Lille	Wambre-Deledalle Raymond et consorts représentés par M ^{me} V ^{ve} Jean Wanaverbecq, 31, rue du Bourg à Lambersart.	13.060	605.000 frs
4	U	4.693 b	Rue de Lille			
5	U	4.694	Rue de Lille	Indivision Legrand-Vermelle-Beulque représentée par M. Paul Vermelle, 58, rue Faidherbe, La Madeleine.	8.806	554.000 frs
6	U	4.695	Rue de Lille			
7	U	4.696	Rue de Lille			

B. — Commune de Saint-André

8	U	2.278	Pont-Royal	V ^{ve} Leleu-Delarue Benjamin, 2, av. Henri-Gruson, Lambersart.	403	23.500 frs
9	U	2.279	Pont-Royal	Maurice Delfosse, 4, av. des Acacias, Lambersart.	619	35.500 frs
10	U	2.280	Pont-Royal	Cousin Flanckeel Victor, 3, rue Courbet, Ascq.	480	27.000 frs
11	U	2.281	Pont-Royal	V ^{ve} Derveaux-Danhiez, 341, route de Douai, Fâches-Thumesnil.	491	28.000 frs

N° du plan parcellaire	Indications du cadastre			Désignation des propriétaires	Emprise ou occupation en m ²	Offre, frais de emploi compris
	Section	N°	Lieu dit			
12	U	2.282	Pont-Royal	Fernand Baudry, 26, rue Voltaire, Lille.	332	32.500 frs
13	U	2.283	Pont-Royal			
14	U	2.284	Pont-Royal	Jean Régniez, 12, place de la Souche, Monthléry (S.-et-O.).	62	4.000 frs
15	U	2.289	Pont-Royal	M ^{me} Naessens-Barbillon, 615, av. de la République, Lille.	185	10.500 frs
16	U	2.290	Pont-Royal	Beaufils, 108, aven. Becquart, Lambersart.	807	51.500 frs
17	U	2.291	Pont-Royal	André Mousquet, 89, rue Princesse, Lille.	364	21.500 frs
18	U	2.292	Pont-Royal	Paul Saquépée, 5, aven. du Maréchal-Foch, Lambersart.	295	20.500 frs
19	U	2.293	Pont-Royal	Indivision Martin : M ^{me} V ^{ve} Martin-Boutry, Martin Philippe, Martin Jacques, Martin Anita, Martin Bruno, ensemble, 44, bd de la Liberté, Lille.	410	22.500 frs
20	U	2.294	Pont-Royal	Indivision Picavez : Picavez Achille, 32, rue de l'Hôpital Militaire, Lille ; Picavet André, 50, rue du Dr-Legay, La Madeleine ; Picavez Alice, épouse Jililot, 18, rue Catel-Béghin, Lille.	727	45.500 frs
21	U	2.295	Pont-Royal	M ^{me} V ^{ve} André Jough, 116, av. Derville, Lambersart.	260	14.600 frs
22	U	2.296	Pont-Royal	Cremmelynck Marcel, 16, rue du Maréchal-Boufflers, Saint-André.	792	48.000 frs
23	U	2.277	Pont-Royal	Consorts Labbe par M. Henri Labbe, en l'étude de M ^e Robert Ducrocq, Notaire, 64, bd de la Liberté, Lille.	11.411	519.200 frs
24	U	2.276	Pont-Royal	Consorts Labbe par M. Charles Labbe, 13, place Genevières, Lille.	16.761	773.000 frs pour 270 270 ^e accord amiable pour 49 270 ^e
26	U	2.260	La Gare	M. Henri Carpentier, 26, rue des Jarmins, Lille.	706	65.300 frs

N° du plan parcel-laire	Indications du cadastre			Désignation des propriétaires	Emprise ou occupation en m ²	Offre, frais de remploi compris
	Section	N°	Lieu dit			
27	U	2.261	La Gare	Masquelier Eugène, rue de la Gare, Saint-André.	360	37.000 frs
28	U	2.262	La Gare	Roland Bruyerre, par M. Midavaine, 2, rue Arnould-de-Vuez, Lille.	397	25.500 frs
29	U	2.267	Pont-Royal	M. Busine Charles Jean, 1, rue de Lille, Saint-André.	13.533	970.000 frs
30	U	2.268	Pont-Royal		2.044	
31	U	2.270	Pont-Royal		528	
32	U	2.271	Pont-Royal		10	
33	U	2.275	Pont-Royal	.	912	
34	U	2.297	Pont-Royal	M ^{me} Bonte de Try Suzanne,	1.408	141.000 frs
35	U	2.299	Pont-Royal	5, rue des Fusillés, Ascq.	2.767	
36	U	2.269	Pont-Royal	M. Simon Grulois, 64, rue Sainte-Catherine, Lille.	776	36.000 frs
37	U	2.107	La Gare	M. Pierre Delemer chez M. Jean Becquet. Cabinet Léon Dufosse, 11, rue du Gros Gérard, Lille.	274	40.000 frs
38	U	2.108	La Gare	M. Gilbert Lejeune, 29, rue Faidherbe, Saint-André.	5.575	520.000 frs
39	U	2.109	La Gare			
40	U	2.110 p	La Gare	M. Albert Maquet, 10, rue Magenta, Saint-André.	561	48.000 frs
41	U	2.110 p	La Gare	M. Géry Desreumaux, 15, rue Faidherbe, Saint-André.	741	73.000 frs
42	U	2.112	La Gare	M. Georges Vernet, 1, rue Faidherbe, Saint-André.	91	207.100 frs
43	U	2.113	La Gare		91	
44	U	2.114	La Gare		92	
45	U	2.115	La Gare		92	
46	U	2.116	La Gare		93	
47	U	2.117	La Gare		113	
48	U	2.118	La Gare		605	
49	U	2.119	La Gare		119	
50	U	2.303	Pont-Royal		Gabrielle Deldique, 12, rue d'Isly, Paris VIII ^e .	
51	U	2.304	Pont-Royal	494		
52	U	2.305	Pont-Royal	270		
53	U	2.306	Pont-Royal	779		
54	U	2.307	Pont-Royal	Indivision Couttenier par M ^e	686	
55	U	2.308	Pont-Royal	Lucien Desrousseaux, Notaire,	435	
56	U	2.309	Pont-Royal	143, bd de la Liberté, Lille.	412	

N° du plan parcelaire	Indications du cadastre			Désignation des propriétaires	Emprise ou occupation en m ²	Offre, frais de remploi compris
	Section	N°	Lieu dit			
57	U	2.310	Pont-Royal		375	
58	U	2.311	Pont-Royal	Indivision Couttenier par M. Lucien Desrousseaux, notaire, 143, Bd de la Liberté, Lille.	328	170.000
59	U	2.311 b	Pont-Royal			
60	U	2.312	Pont-Royal			
61	U	2.313	Pont-Royal			
62	U	2.314	Pont-Royal	M. Louis Pottié, 38, rue Princesse, Lille.	3.019	163.000 frs
63	U	2.315	Pont-Royal		555	
64	U	2.184	Ste-Hélène	Indivision Boucquey par M. Louis Boucquey, 259, av. de la République, La Madeleine.	140	4.600 frs
65	U	2.185	Ste-Hélène		Paix et C ^{ie} , 17, quai Maréchal-Foch, Douai.	896

A. — Commune de Lambersart

II — Locataires

1						
2	L-U	4.692	Rue de Lille	Louis Rouzé-Duthoit, 85, rue de Lille, Lambersart.	2.233	81.000 frs
3	L-U	4.692 b	Rue de Lille		8	
4	L-U	4.693	Rue de Lille		13.060	
25	L-U	4.693 b	Rue de Lille		20	
	SA-U	2.234	La Gare		139	
5						
6	L-U	4.694	Rue de Lille	Propriétaire occupant.	8.806	57.500 frs
7	L-U	4.695	Rue de Lille		993	
	L-U	4.696	Rue de Lille		2.143	

B. — Commune de Saint-André

8	SA-U	2.278	Pont-Royal	M. Hippolyte Kerlidou, 28, rue d'Antin, Lille.	403	2.800 frs
9	SA-U	2.279	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	619	5.300 frs
10	SA-U	2.280	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	480	3.940 frs
11	SA-U	2.281	Pont-Royal	M. Cousin, 85, rue de l'Hôpital Militaire, Lille.	491	4.700 frs
12	SA-U	2.282	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	332	4.900 frs
13	SA-U	2.283	Pont-Royal		256	

N° du plan parcellaire	Indications du cadastre			Désignation des propriétaires	Emprise ou occupation en m ²	Offre, frais de rempli compris
	Section	N°	Lieu dit			
15	SA-U	2.289	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	185	2.470 frs
16	SA-U	2.290	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	807	5.400 frs
17	SA-U	2.291	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	364	3.250 frs
18	SA-U	2.292	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	295	2.100 frs
19	SA-U	2.293	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	410	3.250 frs
22	SA-U	2.296	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	792	5.350 frs
27	SA-U	2.261	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	360	2.200 frs
29	SA-U	2.267	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	13.533	46.500 frs
30	SA-U	2.268	Pont-Royal		2.044	
31	SA-U	2.270	Pont-Royal		528	
32	SA-U	2.271	Pont-Royal		10	
33	SA-U	2.275	Pont-Royal		912	
36	SA-U	2.269	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	776	6.200 frs
38	SA-U	2.108	La Gare	Propriétaire occupant.	5.575	37.300 frs
39	SA-U	2.109	La Gare			
40	SA-U	2.110 p	La Gare	Propriétaire occupant.	561	3.100 frs
41	SA-U	2.110 p	La Gare	Propriétaire occupant.	741	14.300 frs
42	SA-U	2.112	La Gare	Herbaut Louis, 11, rue Faidherbe, St-André.	91	1.000 frs
43	SA-U	2.113	La Gare	Dartignies-Laporte, 9, rue Faidherbe, St-André.	91	1.000 frs
44	SA-U	2.114	La Gare	M ^{me} Brunin Mathilde, 7, rue Faidherbe, St-André.	92	1.000 frs
45	SA-U	2.115	La Gare	Léon Duffot, 5, rue Faidherbe, St-André.	92	1.000 frs
46	SA-U	2.116	La Gare	Marcel Devernyns, 3, rue Faidherbe, St-André.	93	1.000 frs
47	SA-U	2.117	La Gare	Propriétaire occupant.	113	4.500 frs
48		2.118			605	
49	SA-U	2.119	La Gare	Arthur Bailly, 5, rue de Lille, St-André.	119	14.000 frs

N° du plan parcellaire	Indications du cadastre			Désignation des propriétaires	Emprise ou occupation en m ²	Offre, frais de r ^e m ^p loi compris
	Section	N°	Lieu dit			
62 63	SA-U	2.314 2.315	Pont-Royal	Propriétaire occupant.	3.019 555	20.500 frs
64	SA-U	2.184	Ste-Hélène	Propriétaire occupant.	140	1.000 frs
65	SA-U	2.186	Ste-Hélène	Propriétaire occupant.	896	2.000 frs

Article 2. — Les indemnités ci-dessus reprises sont celles que la Ville de Lille, Administration expropriante, entend soumettre à la Commission Arbitrale d'évaluation à laquelle elles seront présentées, détaillées par mémoire et avec justifications à l'appui. Elles seront, en outre, conformément à l'article 30 du décret-loi du 8 Août 1935, énoncées dans la citation qui sera adressée aux intéressés.

Approbation du Préfet le 21 Novembre 1950.

INCENDIE. — Tuyaux d'incendie.

Soumission pour fourniture de tuyaux d'incendie aux Sapeurs-Pompiers au profit de la Société Vanrullen Frères à Wervicq-Sud, moyennant la somme de 674.445 francs.

Conseil municipal : n° 2.137 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 12 Juillet 1950.

JARDIN DES PLANTES. — Serres.

Avenant au procès-verbal d'adjudication du 18 Octobre 1947. Jardin des Plantes. Construction d'un groupe de serres au profit de :

- 1° *Terrassement - Maçonnerie.* — MM. Fontana et Cadenne, 24, Quai de l'Ouest à Lille, moyennant la somme de 1.250.000 frs.
- 2° *Chauffage des Serres.* — Les Etablissements Dumoutier, 39, rue Roland à Lille, moyennant la somme de 635.000 francs.

3° *Construction de serres.* — La Maison Deveugle I, 11, rue de Tourcoing à Neuville-en-Ferrain, moyennant la somme de 2.708.788 francs soit la somme totale de 4.593.788 francs.

Conseil municipal : n° 2.080 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

JARDINS. — Place de la République.

Soumission pour construction d'une murette, place de la République, au profit des Etablissements Proci, rue de Constantine à Saint-André, moyennant la somme de 710.400 francs.

Conseil municipal : n° 1.756 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

JARDINS. — Promenades - Avenues macadamisées.

Arrêté n° 3.951 du 7 Juillet 1950

Article 1. — Par dérogation à l'article 86 du Code des Arrêtés municipaux, M. H. Deroubaix est autorisé à emprunter avec son camion Citroën, les voies macadamisées ci-après désignées : avenue de Soubise (dans la partie comprise entre l'avenue Mathias-Delobel et la limite du territoire) et avenue Mathias-Delobel, pour effectuer des livraisons chez ses clients.

Article 2. — A toute réquisition des services municipaux ou de police, le pétitionnaire devra justifier son passage dans lesdites artères par la présentation d'un bulletin de livraison.

Cette autorisation délivrée à titre tout à fait exceptionnel, ne sera valable que pendant un an à compter de la date du présent arrêté et sera exclusivement réservée aux transports spécifiés à l'article 1.

Article 3. — L'autorisation pourra être suspendue ou révoquée à tout moment, sans indemnité, dans l'intérêt de la conservation de la voie empruntée et de la liberté de la circulation.

Aucun recours contre l'Administration municipale ne pourra être exercé en raison des accidents ou avaries qui pourraient être causés au pétitionnaire ou à des tiers par suite du mauvais état des avenues ou de leurs dépendances.

Article 4. — Toutes les détériorations pouvant survenir du fait de la présente autorisation, tant aux chaussées qu'aux ouvrages d'art, seront à la charge de M. H. Deroubaix, et la remise en état sera faite, aussitôt la dégradation constatée, à ses frais exclusifs.

ŒUVRES DIVERSES. — Hébergement des indigentes de passage.

Entre les soussignés,

M. Richard Coolen, Adjoint au Maire de Lille demeurant en cette ville, agissant au nom de la Ville de Lille en vertu d'une délibération 1.936 du Conseil municipal en date du Onze Juillet mil neuf cent cinquante qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

et M. Vienne, Vice-Président du Centre d'accueil féminin « Le Relèvement par le Travail » demeurant à Lille. Palais de Justice,

d'autre part,

Il a été fait la convention suivante :

M. Vienne mettra chaque jour à la disposition de la Ville de Lille trois lits dans son établissement pour assurer l'hébergement des indigentes sans abri pendant la période du Premier Avril au Trente et un décembre mil neuf cent cinquante.

Chaque réfugiée aura droit à trois repas par jour.

En compensation des frais de pension, fournitures et entretien de ces indigentes, la Ville paiera chaque mois à M. Vienne une redevance forfaitaire calculée à raison de neuf cents francs (900) par jour soit trois cents francs par indigente.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Vienne qui s'y oblige.

Le montant de la redevance due par la Ville pour l'hébergement des indigentes pendant la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre 1950 est évalué pour l'enregistrement à 247.500 francs.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 7 Août 1950.

Approbation du Préfet du 18 Août 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 7 Septembre 1950, vol. 86^b, n^o 155.

R. VIENNE.

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué :
R. COOLEN.

ŒUVRES DIVERSES. — Jardins Ouvriers.

Arrêté n^o 4.227 du 31 Août 1950

Article 1. — M. Jules Brasseur est nommé, sous la surveillance de M. le Receveur municipal, comptable spécial chargé du paiement des prix en espèces attribués aux lauréats du concours des Jardins Ouvriers.

Il lui sera remis à cet effet une somme de cent cinquante neuf mille huit cent quatre vingts francs.

ŒUVRES DIVERSES. — Service de la Famille.

Soumission pour fourniture de chaussures au Service de la Famille, au profit de la Société Telfri Frères, 25, rue des Tanneurs à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n^o 1.923 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 8 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture de chaussures au Service de la Famille, au profit des Etablissements Leclercq et Delebarre, 48, rue d'Enfer à Laventie, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n^o 2.009 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Août 1950.

Soumission pour fourniture de chaussures au Service de la Famille au profit de la Société des Chaussures « Jem », 35, rue des Poutrains à Tourcoing, moyennant la somme approximative de 400.000 francs.

Conseil municipal : n^o 2.008 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 12 Août 1950.

Soumission pour fourniture de costumes au Service de la Famille, au profit de la Maison J. Demeulemeester, 6, rue Gustave Nadaud à Lille, moyennant la somme de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.918 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 11 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture de tissus au Service de la Famille, au profit des Etablissements Edouard Jouret, 13, rue de l'Espérance à Roubaix, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.922 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 11 Juillet 1950.

Soumission pour fourniture de tissus au Service de la Famille au profit de la Société Flandria, 1, rue Lamartine à Lille, moyennant la somme approximative de 1.800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.011 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Août 1950.

Soumission pour fourniture de toiles au Service de la Famille au profit de la Société Tissage Campana 79, rue Jules Guesde à Lys-lez-Lannoy, moyennant la somme approximative de 800.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.010 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 18 Août 1950.

PERSONNEL. — Habillement.

Soumission pour fourniture de bottes en caoutchouc aux Services municipaux au profit de la Société Palladium, 30, rue Edouard Delesalle à Lille, moyennant la somme approximative de 450.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.017 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 3 Août 1950.

Soumission pour fourniture de cottes à bretelles, vestes, etc. aux Services municipaux, au profit des Etablissements Arreckx, 14,

rue des Jardins à Lille, moyennant la somme approximative de 313.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.013 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 17 Août 1950.

Soumission pour fourniture d'uniformes en coutil aux Services municipaux, au profit de la Société Lilloise des Grands Magasins Sigrand, 16, rue Neuve à Lille, moyennant la somme approximative de 324.768 francs.

Conseil municipal : n° 2.046 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 5 Août 1950.

PERSONNEL. — Indemnités de bicyclette.

Arrêté n° 4.324 du 23 Septembre 1950

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
1^{re} Division :				
Deraet Claude	Coursier	20	200 Frs	A compter du 2-8-1950.
Simoens Georges	Coursier	20	200 Frs	A compter du 2-8-1950.
2^e Division :				
Dodin Germaine	Direct. de crèche	5	50 Frs	A compter du 1-9-1950.
4^e Division :				
De Cœne André	Concierge	5	50 frs	A compter du 1-9-1950.
Installations thermiques et mécaniques :				
Duponchelle Gustave ..	Gazier	25	250 frs	A compter du 1-9-1950.
Impe René	Chaudr.-chauffeur	25	250 frs	A compter du 1-9-1950.

PERSONNEL. GENERALITES. — Reclassement du personnel titulaire 3^e tranche.

Arrêté n° 4.034 du 24 Juillet 1950

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 Janvier 1950, approuvée par M. le Préfet du Nord le 21 Juillet 1950 ;

Vu nos arrêtés n° 3.785 du 12 Juin 1950, 3.853 du 22 Juin 1950 et 3.939 du 4 Juillet 1950, fixant les échelles de traitements applicables au personnel municipal titulaire au titre de la 3^e tranche de reclassement :

Article 1. — Les traitements des agents du cadre titulaire sont fixés comme suit, à compter des 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet 1950 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Cabinet du Secrétaire Général :</i>							
Grangeon Léon	Secrétaire général	1 ^{re}	660	1-10-1947	943.000	979.000	
Poumaere Léa	Rédactrice	1 ^{re}	242	1-10-1949	273.000	297.000	
<i>Cabinet du Maire :</i>							
Rossé Paul	Rédacteur	1 ^{re}	242	1-10-1948	273.000	297.000	
Dubar Denise	Sténo-dactylographe	7 ^e	135	1-3-1950	148.000	155.000	Nommée le 1-3-50.
Ronse Jules	Expéditionnaire-vaguemestre	1 ^{re}	190	16-9-1942	221.000	232.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Cabinet du Secrétaire Général adjoint :</i>							
Lefebvre Emile	Secrétaire général adj.	2 ^e	585	16-8-1948	805.000	842.000	
Pettier M. Louise	Rédactrice principale	3 ^e	261	1-10-1948	298.000	324.000	
<i>Cabinet des Adjoints :</i>							
Leflon Louise	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	16-10-1949	224.000	238.000	
Descamps Solange	Sténo-dactylographe	6 ^e	145	1-3-1950	162.000	170.000	Nommée le 1-3-50.
Lefebvre Marcel	Huissier	5 ^e	122	1-9-1949	136.000	140.000	
<i>Service du Personnel :</i>							
Legrand Fernande	Chef de Bureau	3 ^e	340	1-1-1950	420.000	446.000	
Looten André	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-7-1948	298.000		
		2 ^e	279	1-7-1950		351.000	
Brunehant Jacqueline .	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Dewinne René	Dactylographe	7 ^e	120	1-5-1950	134.000	137.000	Nommé le 1-5-50.
Ernst Fernand	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-3-1949	283.000	301.000	
Jacquemont Pierre ...	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-9-1935	283.000	301.000	
Meis Yvonne	Dactylographe	3 ^e	154	1-5-1948	177.000	184.000	Nommée le 1-3-50.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Service du Contentieux :</i>							
Garemin Adrienne	Directrice	4 ^e	455	1-5-1948	595.000		
		3 ^e	470	1-5-1950	624.000	653.000	
Cayzeele André	Sténo-dactylographe	7 ^e	135	1-3-1950	148.000	155.000	Nommé le 1 ^{er} Mars 1950.
Bilbaut M. Thérèse	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-10-1948	232.000	247.000	
Claes Edmond	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1948	298.000	324.000	
Boeraeve Albert	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-5-1949	232.000	247.000	
Dubar Maurice	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-5-1948	283.000	301.000	
Legroux Madeleine ...	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Looten Fernand	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-5-1949	232.000	247.000	
Lust Paul	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-9-1947	232.000	247.000	
Malaizé Camille	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-10-1945	273.000	288.000	
Plouy Fernande	Rédactrice principale	2 ^e	279	1-3-1948	323.000		
		1 ^{re}	297	1-3-1950	345.000		
	Chef de bureau	4 ^e	315	11-5-1950	385.000	409.000	
Sena Victor	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-6-1940	283.000	301.000	Nommée le 11-5-50.
Tricotteux Louise	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-10-1948	242.000	258.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations	
					1-1-1950	1-7-1950		
Vuylsteke Denis	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000		
Werneer René	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	1-3-1947	224.000			
		4 ^e	202	1-3-1950	232.000	247.000		
<i>1^{re} Division</i>								
Hautœur Félicien	Chef de division	3 ^e	470	1-10-1948	624.000	653.000		
Meurillon Charline ...	Rédactrice principale	2 ^e	279	1-1-1949	323.000	351.000		
<i>1^{er} Bureau</i>								
Quin Georgette	Chef de bureau	5 ^e	295	1-5-1948	358.000			
		4 ^e	315	1-5-1950	385.000	409.000		
Baillet Alfred	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-3-1935	283.000	301.000		
Boudenot Ida	Commis d'administrat.	6 ^e	192	1-10-1947	216.000	231.000		
Cezard André	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-10-1949	210.000	223.000	Nommée le 1-3-1950.	
Deshonnet Gustave ...	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-12-1948	232.000	247.000		
Jesupret Marcel	Rédactrice	1 ^{re}	242	1-4-1949	273.000	297.000		
Lefebvre Liliane	Dactylographe	6 ^e	130	1-3-1950	147.000	151.000		
Peeters Hortense	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-8-1949	242.000	258.000		
Robache Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000		
Vandenberghe Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-10-1948	232.000	247.000		

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>2^e Bureau</i>							
Duribreux Louis	Chef de bureau	4 ^e	315	1-1-1949	385.000	409.000	
Bacquart Jules	Rédacteur principal	2 ^e	279	1-1-1949	323.000	351.000	
Barbe André	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	16-1-1949	232.000	247.000	
Catiau Aimée	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Confrère Maurice	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Decoopman Louis	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-12-1937	283.000	301.000	
Deloux Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Fremaux Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	16-12-1949	224.000	238.000	
Hans Edouard	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-11-1948	232.000	247.000	
Lambert Germaine	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-4-1948	240.000		
		3 ^e	220	1-4-1950	253.000	270.000	
Laurent Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-2-1949	232.000	247.000	
Meurillon Valentine ...	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	195.000	206.000	
<i>3^e Bureau</i>							
Lefebvre Alice	Rédactrice principale	Exc.	315	16-11-1945	372.000		
	Chef de bureau	3 ^e	340	11-5-1950	420.000	446.000	Nommée 11-5-1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Bird Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-2-1949	195.000	206.000	
Bonnin Christiane	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-6-1948	195.000		
		6 ^e	185	1-6-1950	210.000	223.000	
Broutin Fernande	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-6-1948	195.000		
		6 ^e	185	1-6-1950	210.000	223.000	
Brunehant Julie	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-10-1948	240.000	258.000	
Desquiens Andrée	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-6-1948	195.000		
		6 ^e	185	1-6-1950	210.000	223.000	
Dubar Louise	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-9-1946	283.000	301.000	
Jansoone Stéphanie...	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-10-1948	195.000	206.000	
Leblanc Jeanne	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-11-1947	283.000	301.000	
Leclercq Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-10-1948	195.000	206.000	
Poleart Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-11-1947	273.000	288.000	
Platel Marie-Louise ...	Dactylographe	5 ^e	138	1-3-1950	158.000	162.000	Nommée le 1-3-1950.
Prez Mariette	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-3-1939	283.000	301.000	
Sannier Lucienne	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-9-1948	195.000	206.000	En congé sans solde reprise de fonc- tions le 5-4-1950.
Sergeant Marthe	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-1-1948	273.000	288.000	
Sevrin Paulette	Dactylographe	6 ^e	130	1-3-1950	147.000	151.000	Nommé le 1-3-1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>4^e Bureau</i>							
Delebecq André	Chef de bureau	3 ^e	340	1-10-1948	420.000	446.000	Nommé le 1-3-1950.
Blondiau Michel	Expéditionnaire	7 ^e	110	1-3-1950	125.000	126.000	
Empis Charles	Surveillant	6 ^e	116	16-8-1948	129.000	132.000	
Hégo Henri	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-1-1941	283.000	301.000	
Leclecq J. Baptiste	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-10-1948	232.000	247.000	
Paris Léon	Concierge assurant des travaux d'entretien	1 ^{re}	185	16-9-1947	209.000	223.000	
Rousselle Jules	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-11-1948	254.000	269.000	
Vandamme Marceau ..	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	15-1-1949	157.000	163.000	
Vanaverbecq Charles ..	Expéditionnaire- vaguemestre	1 ^{re}	190	1-10-1948	221.000	232.000	
<i>2^e Division</i>							
Mestdagh Henri	Commis d'administrat.	6 ^e	425	1-11-1948	533.000	570.000	
Daussy Jeanne	Chef de division	2 ^e	230	1-1-1950	266.000	284.000	
<i>1^{er} Bureau</i>							
Salomé François	Chef de bureau	4 ^e	315	1-10-1948	385.000	409.000	
Bonnet Edmond	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-8-1945	283.000	301.000	
Bouchez Arsène	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-5-1948	242.000	258.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Buchart Turenne	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-8-1948	266.000	284.000	
Caby Maurice	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-11-1949	232.000	247.000	
Coussement Raymonde	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-3-1946	283.000	301.000	
Delfosse J. Baptiste ...	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-10-1948	240.000	258.000	
Descamps Jean	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-10-1948	240.000	258.000	
Desmarets Louisa	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-11-1949	232.000	247.000	
Dubreucq Marcel	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-3-1946	283.000	301.000	
Duprez Gabrielle	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-6-1946	273.000	288.000	Retraité et maintenu en activité.
Gilbert Alexis	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	16-11-1949	242.000	258.000	
Ledoux Richard	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-10-1948	232.000	247.000	
Mairesse Maurice	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-2-1949	266.000	284.000	
Mestag Claude	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	195.000	206.000	
Piette Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000	
Rosticciani Auguste ..	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-6-1948	232.000		
		3 ^e	210	1-6-1950	242.000	258.000	
Roupin Fernand	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-1-1950	254.000	269.000	
Sergeant Léon	Rédacteur principal	Exc.	315	1-3-1943	372.000	403.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Serrurier Raymond ..	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-10-1949	273.000	288.000	
Terin Léon	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	
Vandenbossche Alfred ..	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	1-10-1948	224.000	238.000	
Wanne Maurice	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-11-1937	283.000	301.000	
<i>Cimetières :</i>							
Colette Adelson	Conservateur	1 ^{re}	315	1-12-1947	367.000	400.000	Logé par nécessité de service.
Mestag Gaston	Conservateur	4 ^e	251	1-11-1948	285.000	310.000	Logé par nécessité de service.
Acout Rémy	Surveillant	1 ^{re}	145	1-5-1941	170.000	174.000	
Beernaert André	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	16-11-1949	256.000	275.000	
Blanquart Octave	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	16-1-1947	256.000	275.000	
Bourdier Léon	Surveillant	5 ^e	122	1-3-1949	139.000	141.000	
Casene Louis	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-2-1949	222.000	237.000	
Chatelet Arsène	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	16-5-1942	256.000	275.000	
Delonnette Louis	Fossoyeur	1 ^{re}	195	16-8-1947	222.000	237.000	
Delplanque Léon	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	16-3-1949	256.000	275.000	
Dernoncourt Gustave ..	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	1-9-1949	256.000	275.000	
De Roef Henri	Brigadier-fossoyeur	2 ^e	215	1-10-1948	244.000	262.000	
Dhenne Alphonse	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	1-8-1949	256.000	275.000	
Durut Adrien	Surveillant	1 ^{re}	145	16-4-1949	170.000	174.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Ghys Eugène	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-12-1947	222.000	237.000	
Herin Paul	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-9-1947	222.000	237.000	
Housaer Charles	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-4-1949	222.000	237.000	
Jaubert Auguste	Manutentionnaire	2 ^e	185	1-5-1947	210.000		
		1 ^{re}	195	1-5-1950	222.000	237.000	
Kerckove Albert	Surveillant	1 ^{re}	145	16-9-1941	170.000	174.000	
Lecomte Georges	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-6-1947	222.000	237.000	
Lepius Auguste	Surveillant	1 ^{re}	145	1-4-1933	170.000	174.000	
Maertens Camille	Surveillant	2 ^e	140	1-2-1949	163.000	167.000	
Marchand Lucien	Surveillant	4 ^e	128	1-5-1948	148.000	150.000	
Moulron Alexandre ...	Fossoyeur	2 ^e	185	1-3-1947	210.000		
		1 ^{re}	195	1-3-1950	222.000	237.000	
Museux Paul	Surveillant	2 ^e	140	16-10-1949	163.000	167.000	
Quintin Charles	Surveillant	1 ^{re}	145	1-3-1949	170.000	174.000	
Robache Emile	Fossoyeur	4 ^e	165	1-10-1948	187.000	197.000	
Robert Alphonse	Surveillant	1 ^{re}	145	16-5-1940	170.000	174.000	
Ruttens François	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	1-3-1940	256.000	275.000	
Ruttens Théophile	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	1-11-1943	256.000	275.000	
Serrure Edouard	Surveillant	1 ^{re}	145	1-12-1930	170.000	174.000	
Talman Léon	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-11-1948	222.000	237.000	
Thevelin Léon	Surveillant	1 ^{re}	145	1-10-1947	170.000	174.000	
Tribout Edouard	Surveillant	4 ^e	128	1-8-1949	148.000	150.000	
Turkery Auguste	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	1-8-1939	256.000	275.000	
Turotte Achille	Brigadier-fossoyeur	2 ^e	215	1-10-1948	244.000	262.000	
Tygal Marceau	Fossoyeur	1 ^{re}	195	1-5-1949	222.000	237.000	
Uytterhaeghe Clément .	Brigadier-fossoyeur	2 ^e	215	1-10-1948	244.000	262.000	
Vandeput Henri	Brigadier-fossoyeur	2 ^e	215	1-10-1948	244.000	262.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Vangermée Arthur	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	1-12-1939	256.000	275.000	
Vangermée Paul	Brigadier-fossoyeur	1 ^{re}	225	1-2-1946	256.000	275.000	
Van Wynsberghe Gaston	Fossoyeur	6 ^e	145	16-2-1948	162.000		
		5 ^e	155	16-2-1950	176.000	184.000	
<i>2^e Bureau</i>							
Lava Gérard	Chef de bureau	6 ^e	275	11-5-1950	330.000	351.000	Nommé le 11-5-50.
Courmont Antoine	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-4-1947	232.000	247.000	
De Baker Henri	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-3-1944	273.000	288.000	
Delaval Alfred	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-6-1945	273.000	288.000	
Foucart Eugène	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	16-8-1948	242.000	258.000	
Gisselaire Fernand ...	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-11-1948	232.000	247.000	
Menet André	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-12-1939	283.000	301.000	
Pélez Gaston	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	1-12-1948	224.000	238.000	
Soubricas Léon	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-9-1945	273.000	288.000	
Waessem Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-10-1949	210.000	223.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>3^e Bureau</i>							
Chimot Jean	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1949	298.000		Nommé le 21-5-50.
	Chef de bureau	6 ^e	275	21-5-1950	330.000	351.000	
Devulder Jeanne	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e 2 ^e	210 218	16-3-1948 16-3-1950	242.000 254.000	269.000	
Fauve André	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000	
Favre Jean	Dactylographe	6 ^e	130	1-3-1950	147.000	151.000	Nommé le 1-3-50.
Labaye Germaine	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-3-1946	283.000	301.000	
Lenain Germaine	Commis d'administrat.	5 ^e	203	1-10-1948	229.000	246.000	
Mercier Julia	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000	
Peru Etienne	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000	
Regibo Raymond	Commis d'administrat. Rédacteur	4 ^e 2 ^e	211 223	1-4-1949 1-4-1950	240.000 251.000	271.000	Nommé le 1-4-50.
Spyschaert Raymonde	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
<i>Jardins d'enfants «Les P'tits Quinquins</i>							
Dodin Germaine	Jardinière d'enfants, Directrice	7 ^e	185	1-10-1949	206.000	221.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Buhot Simone	Infirmière non diplômée autorisée	1 ^{re}	260	1-10-1948	290.000	319.000	
Delire Marie	Gardiennne	2 ^e	185	1-5-1949	210.000	223.000	
<i>3^e Division</i>							
Thibaut Emile	Chef de division	7 ^e	410	1-10-1948	498.000	540.000	
<i>1^{er} Bureau</i>							
De Caluwe Elie	Rédacteur principal	3 ^e	261	16-11-1948	298.000		
	Chef de bureau	6 ^e	275	16-11-1948	330.000	351.000	Nommé le 11-5-50.
Accart Raphaël	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-2-1949	254.000	269.000	
Cluytens Georges	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-4-1940	283.000	301.000	
De Lange Léon	Rédacteur principal	Exc.	315	1-8-1946	372.000	403.000	
Gochon Estelle	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-3-1942	283.000	301.000	
Picard Jacqueline	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Savels Jean	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-9-1935	283.000	301.000	
Villaume Paul	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-7-1946	283.000	301.000	
<i>2^e Bureau</i>							
Gochon Maurice	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-8-1946	496.000	523.000	
Bert Andrée	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations	
					1-1-1950	1-7-1950		
Crampon Madeleine ..	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1947	176.000	184.000	Ancienneté reportée au 1-8-1948 pour te- nir compte d'un congé sans solde du 11-1-49 au 16-10- 49 inclus.	
Delacroix Arthur	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-4-1939	283.000	301.000		
Delvallée Louis	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-11-1949	232.000	247.000		
Desmazieres Andrée ..	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-10-1948	242.000	258.000		
Faucompré Arthur ...	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-11-1931	283.000	301.000		
Olivier Fernand	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-10-1946	283.000	301.000		
Stubbe Ferdinand	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	16-12-1948	254.000	269.000		
Vandenbossche Victor .	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000		
<i>3^e Bureau</i>								
Paquier Louis	Chef de bureau	4 ^e	315	1-4-1949	385.000	409.000		
Bailleul Achille	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-5-1938	283.000	301.000		
Carlier Victor	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-8-1948	242.000	258.000		
Delattre Pierre	Commis d'administrat.	3 ^e	220	1-6-1949	253.000	270.000		
Delemarle Paul	Rédacteur principal	Exc.	315	1-7-1943	372.000	403.000		

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Descamps Lucien	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-11-1948	254.000	269.000	
Dezitter Jules	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-3-1942	273.000	288.000	
Dollé Alfred	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-11-1949	266.000	284.000	
Duparcq Henri	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-2-1939	283.000	301.000	
Dutrieux Paul	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000	
Edmé René	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-12-1948	232.000	247.000	
Hautcloq Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Houste Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Jardez Pierre	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-9-1945	273.000	288.000	
Lallemant Maurice ...	Rédacteur principal	Exc.	315	1-11-1945	372.000	403.000	
Lanckman Georges ...	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-10-1948	266.000	284.000	
Lobry Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-11-1949	254.000	269.000	
Picquette René	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-5-1949	232.000	247.000	
Rault André	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-3-1948	273.000	288.000	
Secq Thérèse	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	195.000	206.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Van Merris Suzanne ..	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	195.000	206.000	
Verbeke Félix	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-7-1949	242.000	258.000	
<i>4^e Bureau</i>							
Tricotteux Gaston	Chef de bureau	4 ^e	315	1-1-1949	385.000	409.000	
Crepin Etienne	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-10-1936	283.000	301.000	
Delplanque André	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	1-5-1948	224.000		
		4 ^e	202	1-5-1950	232.000	247.000	
Lanniaux Simone	Rédactrice principale	2 ^e	279	1-11-1948	323.000	351.000	
Lefebvre Eugène	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-1-1950	283.000	301.000	
Lengagne Auguste	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-12-1948	232.000	247.000	
<i>4^e Division</i>							
Lallau Raymond	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-9-1946	496.000		
	Chef de division	7 ^e	410	1-6-1950	498.000	540.000	Nommé le 1-6-50.
Porreye Fernande	Dactylographe	4 ^e	146	1-3-1950	168.000	173.000	Nommée le 1-3-1950.
<i>Education Physique :</i>							
Du Bois Raymond	Moniteur-chef	4 ^e	300	1-10-1948	369.000	390.000	
Borde Victor	Moniteur	2 ^e	232	1-8-1949	269.000	287.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Boutillier Jean	Moniteur	4 ^e	196	1-10-1948	224.000	238.000	Logée par nécessité de service.
Delcroix Paul	Moniteur	1 ^{re}	250	1-12-1949	294.000	314.000	
Deleplace Jules	Moniteur	1 ^{re}	250	16-12-1941	294.000	314.000	
Detender Blanche	Concierge	5 ^e	122	1-10-1948	136.000	140.000	
Dubois Jeanne	Monitrice	5 ^e	178	16-4-1948	203.000		Logée par nécessité de service.
		4 ^e	196	16-4-1950	224.000	238.000	
Dubois Lucien	Moniteur	2 ^e	232	16-6-1949	269.000	287.000	
Elsermans Angèle	Concierge assurant travaux d'entretien	2 ^e	176	1-10-1948	198.000	211.000	
Gisselaire Josiane	Monitrice	5 ^e	178	1-10-1948	203.000	214.000	Logée par nécessité de service.
Goris Madeleine	Monitrice	5 ^e	178	1-5-1948	203.000		
		4 ^e	196	1-5-1950	224.000	238.000	
Jadem Odette	Monitrice	5 ^e	178	1-5-1948	203.000		
		4 ^e	196	1-5-1950	224.000	238.000	
Robbe Elisée	Moniteur	3 ^e	214	1-10-1948	247.000	263.000	
Trédez Louis	Moniteur	3 ^e	214	1-10-1948	247.000	523.000	
<i>1^{er} Bureau</i>							
Tallon Pierre	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-1-1939	496.000	523.000	Logé par nécessité de service.
Bossuyt Hélène	Femme de service	3 ^e	128	1-11-1949	143.000	147.000	
Colle Gaston	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-9-1940	209.000	223.000	
		3 ^e	128	1-3-1948	143.000		
Decreus Marthe	Femme de service	3 ^e	128	1-3-1948	143.000		
		2 ^e	134	1-3-1950	149.000	155.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Deflandre Gaston	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-11-1943	273.000	288.000	
Degrave Léon	Concierge assurant travaux d'entretien	2 ^e	176	1-10-1948	198.000	211.000	Logé par nécessité de service.
Dubus Maria	Ouvrière d'entretien	1 ^{re}	185	1-12-1942	139.333	148.666	Logé par nécessité de service, 2/3 de vacation.
Eliot Blanche	Femme de service	3 ^e	128	1-11-1948	143.000	147.000	
Goval Carmen	Concierge assurant travaux d'entretien	2 ^e	176	1-10-1948	198.000	211.000	Logée par nécessité de service.
Harvin Pierre	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-1-1942	283.000	301.000	
Lahaye Henri	Chauffeur ff ^{on} concierge	1 ^{re}	195	1-5-1947	222.000	237.000	Logée par nécessité de service.
Lepierre Marguerite ..	Femme de service	1 ^{re}	140	1-10-1948	157.000	163.000	
Platel Alphonse	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-6-1949	209.000	223.000	Logé par nécessité de service.
Quertignier Robert ..	Magasinier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Treffel Renée	Ouvrière d'entretien	2 ^e	176	1-10-1949	198.000	211.000	
Verhaeghe René	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-12-1946	209.000	223.000	Logé par nécessité de service.
Wiel Marcel	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	16-2-1941	209.000	223.000	Logé par nécessité de service.
<i>Lycée Fénelon :</i>							
Caudmont Simone	Agent spécial	3 ^e	340	1-10-1948	420.000	446.000	Logée par nécessité de service.
Bourdon Renée	Expéditionnaire	4 ^e	136	1-3-1950	158.000	161.000	Nommée le 1-3-1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Bibliothèque Municipale :</i>							
Pierchon Robert	Expéditionnaire	6 ^e	119	1-3-1950	136.000	138.000	Nommée le 1-3-1950.
Verstraete Marcel	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-11-1949	254.000	269.000	
<i>Archives Anciennes :</i>							
Lecomte Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-10-1948	232.000	247.000	
<i>2^e Bureau</i>							
Dufflot Léon	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-11-1936	496.000	523.000	
De Baere Victor	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-11-1949	240.000	258.000	
Filleben René	Commis d'administrat.	3 ^e	220	1-7-1948	253.000		
		2 ^e	230	1-7-1950		284.000	
Reichel Marthe	Expéditionnaire	5 ^e	128	1-3-1950	148.000	150.000	Nommée le 1-3-1950.
<i>Conservatoire :</i>							
Capy Joseph	Commis d'administrat.	3 ^e	220	1-9-1948	253.000	270.000	
Didelot Félicien	Chauffeur fi ^m concierge	6 ^e	145	1-8-1948	162.000	170.000	Logé par nécessité de service.
Rosiers Joseph	Surveillant	1 ^{re}	190	1-5-1949	221.000	232.000	
Vanrentheghem Geor- gina	Femme de service	2 ^e	134	1-2-1948	74.500	77.500	1/2 de vacation.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Ecole des Beaux-Arts :</i>							
Desrumaux Pierre	Directeur	4 ^e	380	16-9-1948	513.000	524.000	
Albéric Marie	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Banzet Emile	Surveillant	6 ^e	140	1-3-1949	157.000	164.000	
Bosier Georges	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-11-1946	283.000	301.000	
De Coene André	Chauffeur ff ^{oa} concierge	2 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	Logé par nécessité de service.
Dubrulle Robert	Surveillant	5 ^e	150	1-3-1949	171.000	178.000	
Blaise M. Jeanne	Femme de service	3 ^e	128	1-10-1948	143.000	147.000	
<i>Palais des Beaux-Arts :</i>							
Asselin Victor	Surveillant	1 ^{re}	190	16-8-1949	221.000	232.000	
Camus Georges	Surveillant	3 ^e	170	1-10-1947	195.000	204.000	
Catel Gaston	Veilleur de nuit	5 ^e	114	1-3-1947	128.000		
		4 ^e	121	1-3-1950	135.000	138.000	
Delporte Ulysse	Surveillant	1 ^{re}	190	1-10-1948	221.000	232.000	
Descarpentries Gaston ..	Surveillant	1 ^{re}	190	16-8-1928	221.000	232.000	
Leclercq Just	Surveillant	6 ^e	140	1-4-1949	157.000	164.000	
Leroy Marcel	Contremaître	3 ^e	254	1-10-1948	293.000	316.000	
Lys Paul	Surveillant	1 ^{re}	190	1-2-1940	221.000	232.000	
Morant Philémon	Surveillant	1 ^{re}	190	1-1-1937	221.000	232.000	
Quin Lucien	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-12-1948	240.000	258.000	
Smague Edouard	Surveillant	6 ^e	140	1-4-1949	157.000	164.000	
Smague Louis	Veilleur de nuit	6 ^e	107	1-2-1949	121.000	122.000	
Thellier Léon	Surveillant	1 ^{re}	190	1-5-1949	221.000	232.000	

Ncm et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Thirmon Kléber	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	1-1-1949	157.000	163.000	
Therby Charles	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	15-1-1949	157.000	163.000	
Van Munster Fernand	Ouvr. d'entretien spéc.	1 ^{re}	240	1-1-1948	275.000	297.000	
Wallard Théophile ...	Surveillant	7 ^e	130	1-4-1947	144.000		
		6 ^e	140	1-4-1950	157.000	164.000	
<i>Musée Industriel et Commercial :</i>							
Cornil Léon	Veilleur de nuit	2 ^e	134	1-3-1948	149.000		
		1 ^{re}	140	1-3-1950	157.000	163.000	
Locheron Marceau ...	Surveillant	1 ^{re}	190	16-3-1941	221.000	232.000	
<i>Musée d'Histoire Naturelle :</i>							
Capelier Albert	Préparateur	1 ^{re}	290	1-9-1946	340.000	368.000	
Soualle Anatole	Surveillant	2 ^e	180	1-4-1948	208.000		
		1 ^{re}	190	1-4-1950	221.000	232.000	
<i>Théâtres Municipaux :</i>							
Baron André	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	1-1-1947	209.000	223.000	Logé par nécessité de service.
Benoit Julia	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Blomme Victor	Machiniste	5 ^e	172	16-12-1949	196.000	207.000	
Bouchez Marcel	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Boutry Antoinette	Surveillante d'entretien	5 ^e	172	1-10-1948	196.000	207.000	
Briffaut Louise	Femme de service	6 ^e	107	16-6-1948	121.000		
		5 ^e	114	16-6-1950	128.000	130.000	
Cannesson Théodule ..	Brigadier-machiniste	2 ^e	239	1-8-1949	278.000	297.000	
Chevalier Jules	Chef d'équipe électricien	1 ^{re}	270	1-7-1943	315.000	340.000	
Clercy Louise	Femme de service	6 ^e	107	1-2-1949	121.000	122.000	
Cocheteux Julien	Machiniste	6 ^e	160	1-9-1948	183.000	191.000	
Collignon Lucien	Brigadier-machiniste	2 ^e	239	1-8-1949	278.000	297.000	
Copillye Emilia	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Courcelle Lucien	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Couzet Charles	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Daumont André	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Delcroix Emilienne ...	Femme de service	6 ^e	107	16-11-1948	121.000	122.000	
Deplanck Alphonse ...	Machiniste	6 ^e	160	16-6-1948	183.000		
		5 ^e	172	16-6-1950	196.000	207.000	
Delplanque Jeanne ...	Femme de service	6 ^e	107	1-12-1948	121.000	122.000	
Descamps Francis	Brigadier-machiniste	5 ^e	204	16-10-1949	232.000	248.000	
Devresse Edouard	Brigadier-machiniste	5 ^e	204	16-10-1949	232.000	248.000	
Dupuille Paul	Chef d'équipe électricien	1 ^{re}	270	1-7-1943	315.000	340.000	
Durut Gaston	Machiniste	5 ^e	172	16-12-1949	196.000	207.000	
Dutordoir François ..	Machiniste	6 ^e	160	16-5-1949	183.000	191.000	
Empis Gilbert	Machiniste	6 ^e	160	16-1-1948	183.000		
		5 ^e	172	16-1-1950	196.000	207.000	
François Maurice	Brigadier-machiniste	2 ^e	239	1-8-1949	278.000	297.000	
Gyseluck Louis	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Houdart Georges	Machiniste	6 ^e	160	16-12-1947	183.000	191.000	
Jouvenet Georges	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Jouvenet Roland	Chef-machiniste	1 ^{re}	340	1-1-1946	393.000	433.000	
Labarre Elie	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Lallemand Pauline ...	Femme de service	6 ^e	107	1-1-1949	121.000	122.000	
Lavoisy Fernand	Machiniste	5 ^e	172	16-12-1949	196.000	207.000	
Leboucq Claude	Machiniste	5 ^e	172	1-10-1949	196.000	207.000	
Lemahieu Solange	Rédactrice principale	1 ^{re}	297	1-10-1949	345.000	376.000	
Lenoir Henri	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Leroux René	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Meunier Arthur	Machiniste	6 ^e	160	1-2-1948	183.000		
		5 ^e	172	1-2-1950	196.000	207.000	
Notdevin André	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Pouille Auguste	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Préau Jules	Machiniste	6 ^e	160	1-7-1949	183.000	191.000	
Quehen Albert	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Quehen Alphonsine ...	Femme de service	5 ^e	114	16-10-1949	128.000	130.000	
Ramon Adolphe	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Raoult Paul	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Rever Louis	Machiniste	5 ^e	172	1-5-1949	196.000	207.000	
Richez Edouard	Machiniste	5 ^e	172	1-10-1949	196.000	207.000	
Rosselle Eugénie	Femme de service	1 ^{re}	140	1-10-1948	157.000	163.000	
Segers Berthe	Femme de service	6 ^e	107	16-6-1948	121.000		
		5 ^e	114	16-6-1950	128.000	130.000	
Tricoit Fidèle	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-1-1950	266.000	284.000	
Trosley Charles	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Vaudanne Emile	Machiniste	5 ^e	172	16-11-1949	196.000	207.000	
Vaudenplas Arthur ...	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Van Ingh Albert	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Vau Ingh Joseph	Brigadier-machiniste	2 ^e	239	1-8-1949	278.000	297.000	
Vasseur Gaston	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Vrielynck Pierre	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Warquoin Georgette ..	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	195.000	206.000	
West Charles	Machiniste	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Salembiez Julien	Machiniste	1 ^{re}	220	1-9-1944	251.000	269.000	
<i>Collège Technique</i>							
<i>Valentine Labbé :</i>							
Pluquet Flora	Femme de service	2 ^e	134	1-10-1948	149.000	155.000	
Querey Georgette	Expéditionnaire	6 ^e	119	1-3-1950	136.000	138.000	Nommée le 1 ^{er} Mars 1950.
Vaniscotte Rachel	Femme de service	3 ^e	128	1-10-1948	143.000	147.000	
Henocq Jean	Chauffeur ff ^{on} concierge	1 ^{re}	195	16-12-1949	222.000	237.000	Logé par nécessité de service.
<i>Collège Moderne Jean</i>							
<i>Macé :</i>							
Delobel Denise	Dactylographe	6 ^e	130	1-3-1950	147.000	151.000	Nommée le 1 ^{er} Mars 1950.
Schutz Adolphe	Chauffeur ff ^{on} concierge	1 ^{re}	195	1-6-1939	222.000	237.000	Logé par nécessité de service.
<i>Institut Diderot :</i>							
Conard Maurice	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	16-10-1949	232.000	247.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Bolle Louis	Ouvrier d'entretien	3 ^e	167	1-10-1948	189.000	199.000	Nommée le 1 ^{er} Mars 1950.
Decourcelles Noémie ..	Dactylographe	4 ^e	146	1-3-1950	168.000	173.000	
Delcourt Victorine	Femme de service	3 ^e	128	1-11-1949	143.000	147.000	Logé par nécessité de service.
Duhamel Louis	Ouvr. qualif. ff ^{on} conc.	1 ^{re}	195	1-2-1943	222.000	237.000	
Festraete Louise	Femme de service	3 ^e	128	1-12-1949	143.000	147.000	Nommée le 1 ^{er} Mars 1950.
Fremy Julienne	Femme de service	2 ^e	134	1-6-1948	149.000	157.000	
		1 ^{re}	140	1-6-1950	157.000	163.000	
Hennuyer Raymonde .	Dactylographe	5 ^e	138	1-3-1950	158.000	162.000	
Lemaire Louise	Femme de service	2 ^e	134	1-10-1948	149.000	155.000	
Lietard Léopoldine	Femme de service	3 ^e	128	1-12-1949	143.000	147.000	
<i>3^e Bureau</i>							
Barbot Lucien	Chef de bureau	5 ^e	295	1-10-1948	358.000	380.000	
Beernaert Albert	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-3-1949	232.000	247.000	
Bérat Lucienne	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Berth Gaston	Manutentionnaire	4 ^e	165	1-10-1948	187.000	197.000	
Boone Mathilde	Cuisinière	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Bricout Madeleine	Aide-cuisinière	4 ^e	158	1-10-1948	178.000	187.000	
Buyens Sophie	Cuisinière	5 ^e	172	1-12-1947	196.000	207.000	
Canoen Eugénie	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-10-1948	198.000	211.000	
Carlier Marie	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	209.000	222.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Charle Elise	Cuisinière	6 ^e	160	1-10-1948	183.000	191.000	Décédée le 28-6-1950.
Corbu Janine	Aide-cuisinière	6 ^e	140	1-10-1948	153.600	162.000	
Dambre Yvonne	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Danels Simone	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Delaune Jeanne	Cuisinière	5 ^e	172	1-10-1948	196.000		
Delboure Raymonde ..	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Delcroix Georges	Commis d'ordre et de comptabilité						
		4 ^e	202	1-4-1949	232.000	247.000	
Delecour Marguerite ..	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Delefosse Madeleine ..	Commis d'ordre et de comptabilité						
		3 ^e	210	1-1-1950	242.000	258.000	
Delmaet Valentine	Cuisinière	5 ^e	172	1-12-1947	196.000	207.000	
Demullier Suzanne ...	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Delimmerman Yvonne	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Dewailly Denise	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	209.000	222.000	
Dilly Fernande	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-4-1949	198.000	211.000	
Dinant Palmyre	Cuisinière	3 ^e	196	1-7-1948	224.000		
		2 ^e	208	1-7-1950		254.000	
Dubar Florine	Aide-cuisinière	3 ^e	167	1-12-1949	189.000	199.000	
Dubo Charles	Chef-magasinier	6 ^e	192	1-3-1949	216.000	231.000	
Dubois Henriette	Aide-cuisinière	1 ^{re}	185	1-1-1950	209.000	223.000	
Dubreucq Sylvie	Aide-cuisinière	3 ^e	167	1-10-1948	189.000	199.000	
Dubrulle Madeleine ...	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	209.000	222.000	
Dubamel Alphonse ...	Concierge	1 ^{re}	145	1-4-1945	82.500	85.500	
						12 de vacation logé par nécessité de service.	
Falempe Jeanne	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Fauquet Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1947	176.000	184.000	
Fourrier Lucie	Aide-cuisinière	1 ^{re}	185	1-11-1944	209.000	223.000	
Grimonprez Raymonde	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-1-1950	198.000	211.000	
Haidon Gabrielle	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Herbaut Raymonde ...	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Heyndrickx Léonie ...	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-5-1949	198.000	211.000	
Hoogstoel Marie	Cuisinière	5 ^e	172	1-1-1949	196.000	207.000	
Jayet Augustine	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-7-1949	198.000	211.000	
Leclercq Irène	Aide-cuisinière	6 ^e	140	16-10-1948	153.000	162.000	
Legru Fernande	Aide-cuisinière	1 ^{re}	185	1-6-1942	209.000	223.000	
Lenglain Alice	Cuisinière	6 ^e	160	1-10-1948	183.000	191.000	
Lepius Angèle	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	209.000	222.000	
Lesaffre Adèle	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Martinache Hélène ...	Cuisinière	3 ^e	196	1-7-1948	224.000		
		2 ^e	208	1-7-1950		254.000	
Massiet André	Manutentionnaire	6 ^e	145	1-10-1948	162.000	170.000	
Menez Jeanne	Aide-cuisinière	4 ^e	158	1-5-1948	178.000		
		3 ^e	167	1-5-1950	189.000	199.000	
Merchie Claire	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-4-1948	198.000	211.000	
Meschart Marceline ..	Cuisinière	2 ^e	208	1-12-1949	237.000	254.000	
Pumart Angèle	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-8-1949	166.000	175.000	
Petelyon Julienne	Cuisinière	6 ^e	160	1-8-1949	183.000	191.000	
Robbe André	Manutentionnaire	7 ^e	135	1-3-1947	148.000		
		6 ^e	145	1-3-1950	162.000	170.000	
Ruelens Marguerite ..	Cuisinière	5 ^e	172	1-10-1948	196.000	207.000	
Saint-Venaut Marie ...	Aide-cuisinière	1 ^{re}	185	1-12-1948	209.000	223.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Smit Florine	Aide-cuisinière	3 ^e	167	1-11-1947	189.000	199.000	
Soyez Madeleine	Aide-cuisinière	3 ^e	167	1-12-1947	189.000	199.000	
Suin Andrée	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Syoen Germaine	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	209.000	222.000	
Théron Marcelle	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-12-1949	198.000	211.000	
Théry Suzanne	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Thiebois Julieune	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-12-1949	166.000	175.000	
Vanderkelen Emilienne	Cuisinière	6 ^e	160	1-8-1949	183.000	191.000	
Vanhove Germaine ...	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Vannanderbecke Joséphine	Aide-cuisinière	2 ^e	176	1-10-1948	198.000	211.000	
Warie Marthe	Aide-cuisinière	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Rotsaert Georges	Expéditionnaire	6 ^e	119	1-3-1950	136.000	138.000	Muté le 1-6-1950.
<i>Colonie scolaire de Wormhoudt</i>							
Manier Julien	Régisseur-économiste	1 ^{re}	315	1-7-1944	372.000		Retraité maintenu en activité, rayé des cadres le 1 ^{er} juillet 1950.
Baert Lucien	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-6-1948	232.000		
	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	210	1-6-1950	242.000		
	Régisseur-économiste	6 ^e	223	1-7-1950		271.000	Nommé le 1-7-1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>5^e Division</i>							
Richoux Roger	Chef de division	6 ^e	425	1-8-1949	533.000	570.000	
Cary M. Claire	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
<i>1^{er} Bureau</i>							
Tiers Rémi	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-1-1950	496.000	523.000	
Bosier Gaston	Inspecteur sanitaire	5 ^e	229	1-10-1948	265.000	283.000	
Crespel Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-2-1945	273.000	288.000	
Damenne Marcel	Inspecteur sanitaire	5 ^e	229	1-1-1949	265.000	283.000	
Delbar Marguerite	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-3-1946	273.000	288.000	
Delesalle Arthur	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-7-1946	273.000	288.000	
Dupas Simon	Inspecteur sanitaire	5 ^e	229	1-11-1948	265.000	283.000	
Durot Valentine	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-3-1946	283.000	301.000	
Moreau Pierre	Inspecteur sanitaire	1 ^{re}	315	1-6-1947	380.000	407.000	
Thuytschaever Pierre .	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-3-1949	240.000	258.000	
Vannanderbeck Charles	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1948	298.000	324.000	
<i>Bains Liberté :</i>							
Vandenberghe Charles	Régisseur, moniteur- chef de natation	4 ^e	300	1-10-1948	369.000	390.000	Logé par nécessité de service.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Bar Louise	Caissière	6 ^e	134	1-4-1948	151.000		
		5 ^e	143	1-4-1950	163.000	169.000	
Choquel Henri	Maître de nage	2 ^e	229	1-6-1949	262.000	281.000	
Choquel Jules	Maître de nage	3 ^e	218	1-3-1949	248.000	266.000	
Claes René	Cabinier	6 ^e	135	1-7-1948	148.000		
		5 ^e	143	1-7-1950		165.000	
Clément Joseph	Maître de nage	1 ^{re}	240	1-2-1948	275.000	297.000	
Crombez Henri	Maître de nage	4 ^e	206	1-9-1948	234.000	251.000	
Delcueille Louis	Maître de nage	1 ^{re}	240	1-3-1942	275.000	297.000	
Flour Céline	Caissière	1 ^{re}	175	1-12-1946	203.000	212.000	
Lagache Julien	Cabinier	3 ^e	159	1-8-1948	173.000	186.000	
Lambron Marie	Caissière	4 ^e	151	1-8-1949	173.000	180.000	
Pie Ernest	Maître de nage	3 ^e	218	1-4-1947	248.000		
		2 ^e	299	1-4-1950	262.000	281.000	
Pottier Georges	Surveillant Ecole des Beaux-Arts	4 ^e	160	1-7-1947	183.000		
	Baigneur	4 ^e	151	1-7-1947	166.000	176.000	
		3 ^e	159	1-7-1950		187.000	
Vandamme Arthur	Baigneur	1 ^{re}	175	1-9-1941	197.000	209.000	
Vandendoren Ernest ..	Baigneur	1 ^{re}	175	16-6-1941	197.000	209.000	
Vasseur Victor	Cabinier	2 ^e	167	1-11-1948	182.000	196.000	
<i>Bains Moulins-Lille :</i>							
Devernay Rodolphe ...	Régisseur	1 ^{re}	230	16-12-1941	266.000	284.000	
Bayourte Hélène	Baigneuse	1 ^{re}	175	1-8-1949	197.000	209.000	
Devernay Suzanne	Baigneuse	3 ^e	159	1-12-1948	176.000	187.000	

Effet le 10-1-1950.

Logé par nécessité
de service.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Bains Sarrazins :</i>							
Thuytschaever Henri .	Régisseur	3 ^e	210	1-1-1948	240.000	257.000	Logé par nécessité de service.
<i>Bains Maracci :</i>							
Montagne François ...	Régisseur	1 ^{re}	230	16-3-1940	266.000	284.000	Logé par nécessité de service.
<i>2^e Bureau</i>							
Dujardin Pauline	Chef de bureau	5 ^e	295	1-10-1948	358.000	380.000	
Coeq Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-3-1946	273.000	288.000	
Dubrulle Gabrielle	Assistante sociale	4 ^e	204	1-3-1949	228.000	246.000	Echelle des infir- mières diplômées d'Etat.
Galet Madeleine	Assistante sociale	4 ^e	204	1-3-1949	228.000	246.000	Echelle des infir- mières diplômées d'Etat.
Hibon Léon	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-10-1942	273.000	288.000	
Hocquenghem Jeanne .	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Perreye Rachel	Assistante sociale	3 ^e	223	1-10-1949	251.000	271.000	Echelle des infir- mières diplômées d'Etat.
Rosar Suzanne	Infirmière non diplômée autorisée	1 ^{re}	260	1-2-1935	290.000	319.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Sailly Jeanine	Aide-médico-sociale	5 ^e	135	1-1-1950	148.000	155.000	Échelle des infirmières diplômées d'Etat.
Thoores Elvire	Aide-médico-sociale	1 ^{re}	195	1-10-1945	222.000	237.000	
Vennin Cécile	Assistante sociale	4 ^e	204	1-3-1949	228.000	246.000	
<i>Protection Maternelle et infantile :</i>							
Desreumaux Marie-Magdeleine	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	195.000		Nommée le 15-5-1950.
	Infirmière non diplômée autorisée	4 ^e	193	15-5-1950	211.000	230.000	
<i>Crèches :</i>							
Dalenne Pascaline	Directrice de crèches	7 ^e	185	1-9-1949	206.000	221.000	Logée par nécessité de service.
Louis Suzanne	Directrice de crèches	4 ^e	251	1-10-1948	285.000	310.000	Logée par nécessité de service.
Courmont Louise	Gardiennne	2 ^e	185	1-5-1948	210.000		
		1 ^{re}	195	1-5-1950	222.000	237.000	
Assoignon M. Louise ..	Gardiennne	5 ^e	155	1-3-1949	175.000	184.000	
Bauduin Louise	Gardiennne	4 ^e	165	1-3-1948	186.000	197.000	
Blonde Zélie	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-10-1945	222.000	237.000	
Branswyck Julienne ..	Gardiennne	2 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	
Carlier Lucienne	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-11-1948	222.000	237.000	
Danel Raymonde	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-12-1948	222.000	237.000	
De Beckere Augusta ..	Gardiennne	2 ^e	185	1-3-1949	210.000	223.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Delcourt M. Thérèse ..	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-10-1948	222.000	237.000	
Deloof Suzanne	Gardiennne	5 ^e	155	1-3-1949	175.000	184.000	
Derome Suzanne	Lingère	3 ^e	196	1-10-1948	219.000	236.000	
Deroo Léontine	Gardiennne	5 ^e	155	16-10-1949	175.000	184.000	
Despierre Marianne ...	Gardiennne	4 ^e	165	1-2-1948	186.000		
		3 ^e	175	1-2-1950	198.000	210.000	
Féron Madeleine	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-10-1948	222.000	237.000	
Foucher Jeanne	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-10-1948	222.000	237.000	
Lambert Sidonie	Gardiennne	7 ^e	135	1-7-1948	140.000		
		6 ^e	145	1-7-1950		170.000	
Leplat Simone	Gardiennne	5 ^e	155	1-3-1949	175.000	184.000	
Massiet Jeanne	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-4-1941	222.000	237.000	
Rochart Berthe	Gardiennne	1 ^{re}	195	1-11-1947	222.000	237.000	
Totelet Valentine	Gardiennne	6 ^e	145	1-9-1948	162.000	170.000	
Verdebout Rachel	Gardiennne	2 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	
<i>3^e Bureau</i>							
Bart Jean	Rédacteur principal	2 ^e	279	1-10-1948	323.000	351.000	
Bernard Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-2-1949	210.000	223.000	
Ghesquière Jules	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-6-1948	266.000		
		1 ^{re}	240	1-6-1950	283.000	301.000	
<i>Laboratoire Municipal :</i>							
Dorchies Emilien	Directeur	1 ^{re}	550	16-4-1933	729.000	774.000	
Dessirier Louis	Ingénieur-chimiste	2 ^e	420	1-7-1949	527.000	563.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Duffot Carolus	Ingénieur-chimiste	1 ^{re}	450	1-10-1934	560.000	605.000	
Leman Pierre	Ingénieur-chimiste	6 ^e	285	1-10-1948	347.000	368.000	
Van Cauwenberghe Porphyre	Manutentionnaire	4 ^e	165	1-1-1949	187.000	197.000	
<i>Service de la Désinfection :</i>							
Perche Paul	Chef du serv. sanitaire	1 ^{re}	360	1-3-1944	463.000	483.000	Logé par nécessité de service.
Bassecourt René	Brigadier-désinfecteur	1 ^{re}	230	1-5-1943	261.000	282.000	
Debut Désiré	Désinfecteur	1 ^{re}	230	16-10-1947	258.000	280.000	
Dousselaere Emile	Désinfecteur	5 ^e	190	1-3-1949	209.000	227.000	
Durut Léon	Brigadier-désinfecteur	1 ^{re}	230	15-3-1948	261.000	282.000	
Hanot Maurice	Chef-désinfecteur	2 ^e	239	16-10-1949	278.000	297.000	
Lallemaud René	Brigadier-désinfecteur	6 ^e	180	15-3-1948	202.000		
		5 ^e	190	15-3-1950	214.000	229.000	
Mahieu Georges	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-10-1940	283.000	301.000	
Marga Gustave	Désinfecteur	5 ^e	190	1-3-1949	209.000	227.000	
Menu Maurice	Maçon-vérificateur	3 ^e	210	1-4-1949	238.000	256.000	
Parisis Gaston	Désinfecteur	5 ^e	190	1-3-1949	209.000	227.000	
<i>Economat :</i>							
Lemaire Marguerite ...	Chef de bureau	3 ^e	340	1-4-1948	420.000		
		2 ^e	365	1-4-1950	455.000	483.000	
Voïn Gustave	Manutentionnaire	6 ^e	145	1-4-1949	162.000	170.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Desmidt André	Commis d'administrat.	5 ^e	203	16-1-1948	229.000		
		4 ^e	211	16-1-1950	240.000	258.000	
Felix André	Manutentionnaire	1 ^{re}	195	1-12-1949	222.000	237.000	
Caby Cécile	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	1-6-1948	195.000		
		6 ^e	185	1-6-1950	210.000	223.000	
<i>Collecte des Droits de Place :</i>							
Blaise Léon	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	16-6-1949	232.000	247.000	
Delcueillierie Léon		1 ^{re}	240	1-6-1943	283.000	301.000	
Devernay Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-9-1945	273.000	288.000	
Du Bois Jules		Receveur central des Droits de Place	3 ^e	285	1-11-1948	333.000	360.000
Leblond Henri	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-10-1941	283.000	301.000	
Medez Georges		Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	16-3-1949	232.000	247.000
Mittenaert René	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-6-1949	232.000	247.000	
Vitse Léon		Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-6-1942	283.000	301.000
<i>Pesage :</i>							
Detavernier André	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-5-1942	283.000	301.000	
Vignacq Arsène		Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-9-1949	232.000	247.000

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Abattoirs :</i>							
Poulain Bernard	Inspecteur principal du serv. de l'Alimentation Directeur des Abattoirs	7 ^e	410	16-5-1950	498.000	540.000	Nommé le 16-5-1950. Logé par nécessité de service.
Blas Marcel	Vérificat. sanitaire chef	1 ^{re}	330	16-10-1934	388.000	422.000	Logé par nécessité de service.
Bonnez André	Ouvrier d'entretien	7 ^e	130	1-2-1947	142.000		
		6 ^e	140	1-2-1950	153.000	162.000	
Delannoy Henri	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1-5-1939	209.000	223.000	
De Mulder Marcel	Ouvrier d'entretien	6 ^e	140	1-8-1949	153.000	162.000	
Derieppe Henri	Manœuvre	4 ^e	158	1-10-1948	171.000		
	Peseur	4 ^e	165	1-5-1950	187.000	197.000	Nommé le 1-5-1950.
Durand René	Ouvrier d'entretien	2 ^e	176	1-4-1949	198.000	211.000	
Dutrieux Hubert	Receveur	4 ^e	175	1-3-1948	204.000		
		3 ^e	190	1-3-1950	223.000	233.000	
Fruchart Vincent	Vérificateur sanitaire	1 ^{re}	315	1-7-1932	363.000	399.000	Logé par nécessité de service.
Gentot Georges	Ouvrier d'entretien	6 ^e	140	15-1-1949	153.000	162.000	
Godinot Paul	Ouvr. qualif. ff ^{on} conc.	1 ^{re}	195	16-3-1947	222.000	237.000	Logé par nécessité de service.
Guillians Laurent	Ouvrier d'entretien	5 ^e	149	1-3-1949	166.000	175.000	
Hilaire Victor	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-8-1949	232.000	247.000	
Legrand Victor	Ouvrier d'entretien	4 ^e	158	1-10-1948	178.000	187.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Mallengier Louis	Vérificateur sanitaire	1 ^{re}	315	16-1-1941	363.000	399.000	Logé par nécessité de service.
Menu Jules	Vérificateur sanitaire	7 ^e	170	1-5-1950	186.000	200.000	Logé par nécessité de service. Nommé le 1-5-1950.
Pennelle Edmond	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1-11-1949	209.000	223.000	
Petillon Hermant	Veilleur de nuit	1 ^{re}	140	1-1-1949	157.000	163.000	
Ricour Emile	Commis d'administrat.	3 ^e	220	1-10-1948	253.000	270.000	
Vangehuchtem Louis ..	Ouvrier d'entretien	1 ^{re}	185	1-1-1949	209.000	223.000	
<i>Halles Centrales :</i>							
Verbeet Paul	Inspecteur pp ^{al} des Halles et Marchés	3 ^e 2 ^e	320 340	16-5-1948 16-5-1950	385.000 413.000	443.000	
Adouane Saïd	Concierge assurant travaux d'entretien	2 ^e	176	1-8-1949	198.000	211.000	Logé par nécessité de service.
Bocket Gélon	Vérificateur sanitaire	1 ^{re}	315	1-1-1935	363.000		Rayé des cadres le 1-7-1950.
Lorthioir André	Chef-peseur	2 ^e	215	1-10-1948	244.000	262.000	
Castelain Camille	Peseur	1 ^{re}	195	16-7-1941	222.000	237.000	
Claes Henri	Peseur	2 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	
Duribreux Victor	Vérificateur sanitaire	7 ^e	170	1-5-1950	186.000	200.000	Nommé le 1-5-1950.
Rogean Léon	Vérificateur sanitaire	7 ^e	170	1-5-1950	186.000	200.000	Nommé le 1-5-1950.
Lefebvre Fernand	Vérificateur sanitaire	1 ^{re}	315	1-7-1929	363.000	399.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Brigade Sanito-financière :</i>							
Dumont Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-12-1945	273.000	288.000	
Savels Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-3-1949	254.000	269.000	
<i>Entrepôts :</i>							
Lemaire Gaston	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-12-1942	283.000	301.000	
Devos Henri	Manœuvre	5 ^e	149	1-3-1949	162.000	173.000	
Vandenbossche Gustave	Magasinier	1 ^{re}	195	16-3-1944	222.000	237.000	
<i>Service Municipal du Logement :</i>							
Lava Gérard	Rédacteur ffon ^{on} Chef de Bureau	6 ^e	275	16-8-1949	330.000		Nommé chef de bu- reau au 2 ^e Bureau de la 2 ^e Division le 11-5-1950.
Jesupret Robert	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1948	298.000	324.000	
Kokelaere Pierre	Rédacteur principal	Exc.	315	1-6-1944	372.000	403.000	
Legros Jean	Commis d'administrat.	3 ^e	220	1-4-1949	253.000	270.000	
Perignon Lucien	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-10-1938	283.000	301.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Rotsaert Georges	Expéditionnaire	6 ^e	119	1-3-1950	136.000		Nommé le 1-3-1950. Muté au 3 ^e Bureau de la 4 ^e Division le 1-6-1950.
Serpaud Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Wartel René	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-10-1948	240.000	258.000	
<i>Services Techniques :</i>							
Aurel Raymond	Ingénieur en Chef des Services techniques	4 ^e	531	1-1-1949	725.000	755.000	
Duriez Georges	Chef de bureau des Services techniques	1 ^{re}	470	1-5-1941	584.000	633.000	
Ossieur Camille	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	172	16-10-1949	195.000	206.000	
<i>Bureau d'Etudes et de Dessin :</i>							
Lefebvre Arthur	Chef de bureau des Services techniques	1 ^{re}	470	1-10-1948	584.000	633.000	
Bert Paul	Dessinateur-géomètre	6 ^e	211	1-8-1948	239.000	257.000	
Courtois Edouard	Dessinateur-géomètre	1 ^{re}	340	1-10-1949	406.000	440.000	
Delecroix René	Commis-dessinateur	1 ^{re}	250	1-3-1940	294.000	314.000	
Durut Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	1-12-1949	176.000	184.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Dutilleul Edmond	Dessinateur-géomètre	6 ^e	211	1-8-1948	239.000	257.000	Nommé le 1-3-1950.
Farvaques Albert	Dessinateur-géomètre	5 ^e	237	1-7-1949	271.000	292.000	
Inghels Claude	Expéditionnaire	6 ^e	119	1-3-1950	136.000	138.000	
Feuillois Pierre	Commis-dessinateur	3 ^e	214	1-9-1949	247.000	263.000	
Henocq René	Dessinateur-géomètre	1 ^{re}	340	16-1-1944	406.000	440.000	
Leniart Victor	Dessinateur-géomètre	1 ^{re}	340	1-7-1944	406.000	440.000	
Senaffe Paul	Dessinateur-géomètre	2 ^e	315	1-10-1947	372.000	403.000	
Van Wolput Maurice ..	Dessinateur-géomètre	5 ^e	237	1-4-1949	271.000	292.000	
Vermeersch André	Dessinateur d'études	3 ^e	380	1-5-1948	461.000	498.000	
<i>Urbanisme et Gestion des Biens :</i>							
Alliant Jean	Directeur	5 ^e	440	1-6-1949	568.000	600.000	
Agache Marceau	Rédacteur	1 ^{re}	242	1-10-1948	273.000	297.000	
Asset Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	16-9-1949	232.000	247.000	
Bailleul Maurice	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-5-1935	283.000	301.000	
Beirnaert Lucien	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-10-1949	232.000	247.000	
Brasseur Jules	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-3-1948	232.000		
		3 ^e	210	1-3-1950	242.000	258.000	
Clairret Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-3-1949	232.000	247.000	
Cooren Robert	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-2-1949	240.000	258.000	
Druelle Raymond	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1945	176.000	184.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Granger Marcel	Rédacteur principal	3 ^e	261	1-10-1948	298.000	324.000	
Leprêtre Léonce	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	
Prévost Robert	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-12-1949	266.000		
	Contrôleur de voirie	4 ^e	230	1-12-1949	266.000	284.000	Nommé le 1-5-1950
Van Puyenbrouck Jacques	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
<i>Services Publics :</i>							
Courthéoux Charles	Chef de section	1 ^{re}	500	16-5-1933	670.000	702.000	
<i>Services de la Propreté Publique :</i>							
Jérôme Marcel	Chargé de gestion	1 ^{re}	450	1-10-1942	552.000	601.000	Admis à faire valoir ses droits à la retraite le 15-7-1950
Allard Edouard	Cantonnier	6 ^e	135	16-7-1948	148.000	155.000	
		5 ^e	143	16-7-1950		165.000	
Balligand Voltaire	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-9-1949	176.000	184.000	
Bar Georges	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Bauwens Edouard	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Bertaux Raphaël	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-3-1947	162.000		
		5 ^e	155	1-3-1950		184.000	
Boone Elie	Surveillant de travaux	1 ^{re}	290	1-8-1943	340.000	368.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Bouteman Albert	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-5-1948	162.000		
		5 ^e	155	1-5-1950	176.000	184.000	
Briffaut Raymond	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Cabaret Alfred	Egoutier-éboueur	1 ^{re}	195	1-10-1947	222.000	237.000	
Cailliau Léonard	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-3-1947	162.000		
		5 ^e	155	1-3-1950	176.000	184.000	
Castelain Louis	Surveillant	1 ^{re}	240	1-4-1949	275.000	297.000	
Chevalier Alfred	Brigadier-cantonnier	2 ^e	185	1-5-1949	210.000	223.000	
Chuin Fleury	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	16-7-1948	162.000	170.000	
		5 ^e	155	16-7-1950		184.000	
Clément Marcel	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-6-1948	162.000		
		5 ^e	155	1-6-1950	176.000	184.000	
Cnudde Paul	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Coolens Siébel	Egoutier-éboueur	4 ^e	165	1-10-1948	187.000	197.000	
Cosyns Lucien	Charretier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Cuvelier Gaston	Brigadier-cantonnier	1 ^{re}	195	1-1-1949	222.000	237.000	
Daneels Victor	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-9-1949	176.000	184.000	
Dassonville Louis	Charretier	6 ^e	145	16-8-1948	162.000	170.000	
Deckmyn Edmond	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-5-1949	176.000	184.000	
Declercq Jules	Charretier	6 ^e	145	16-10-1948	162.000	170.000	
Défives Louis	Brigadier-cantonnier	1 ^{re}	195	1-9-1949	222.000	237.000	
Defraumont Gérard ...	Cantonnier	5 ^e	143	1-9-1949	156.000	165.000	
Defreville Juste	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Degez Gaston	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-3-1947	162.000	170.000	
		5 ^e	155	1-3-1950	176.000	184.000	
Degroeve Julien	Charretier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Dejonghe Marcel	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Delacroix Henri	Brigadier-cantonnier	2 ^e	185	1-6-1948	210.000		
		1 ^{re}	195	1-6-1950	222.000	237.000	
Deleplace Charles	Surveillant	4 ^e	206	1-5-1949	234.000	251.000	
Deletête Théodore	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-8-1948	162.000	170.000	
Delos Marceau	Palefrenier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Delvorte Jules	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-3-1947	162.000		
		5 ^e	155	1-3-1950	176.000	184.000	
De Mets Alphonse	Cantonnier	6 ^e	135	1-10-1948	148.000	155.000	
Demieulin Etienne	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Dernoncourt Jérôme ..	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-10-1948	162.000	170.000	
Desloovere Maurice ...	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Devienné Paul	Surveillant	1 ^{re}	240	1-3-1941	275.000	297.000	
Dhorne Marcel	Cantonnier	6 ^e	135	1-10-1948	148.000	155.000	
Dillies Henri	Brigadier-cantonnier	4 ^e	165	1-10-1948	187.000	197.000	
Ducanchez Gustave ...	Brigadier-cantonnier	3 ^e	175	1-10-1948	199.000	210.000	
Ducouvent Gustave ...	Brigadier-cantonnier	3 ^e	175	1-1-1948	199.000	210.000	
Dufour Adolphe	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-7-1948	162.000		
		5 ^e	155	1-7-1950		184.000	
Dutranoy Marcel	Brigadier-cantonnier	3 ^e	175	1-9-1948	199.000	210.000	
Dupaquet Kléber	Brigadier-cantonnier	4 ^e	165	1-11-1949	187.000	197.000	
Feys Maurice	Brigadier-cantonnier	4 ^e	165	1-5-1947	187.000		
		3 ^e	175	1-5-1950	199.000	210.000	
Gallet Armand	Brossier	5 ^e	172	1-1-1950	196.000	207.000	
Gere Alphonse	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Godefroy Raymond ..	Charretier	6 ^e	145	1-3-1947	162.000		
		5 ^e	155	1-3-1950	176.000	184.000	
Gossens Adolphe	Surveillant	1 ^{re}	240	1-4-1949	275.000	297.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Goossens Gaston	Charretier	4 ^e	165	1-2-1948	187.000		
		3 ^e	175	1-2-1950	199.000	210.000	
Guilbert Louis	Brigadier-cantonnier	3 ^e	175	1-6-1949	199.000	210.000	
Haelters Pierre	Surveillant de travaux	1 ^{re}	290	1-5-1944	340.000	368.000	
Hanscotte Gaston	Surveillant	5 ^e	194	1-9-1949	219.000	234.000	
Hendrick François	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Hennion Jules	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-1-1950	162.000	170.000	
Kestelyn Léon	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Heusdens Marcel	Brigadier-charretier	1 ^{re}	220	1-10-1948	251.000	269.000	
Heusdens Maurice	Palefrenier	2 ^e	185	1-6-1949	210.000	223.000	
Hibon Pierre	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-6-1944	283.000	301.000	
Hollebecke Charles ...	Charretier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Huart Oscar	Cantonnier	5 ^e	143	1-1-1949	156.000	165.000	
Isbled Louis	Brigadier-cantonnier	2 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	
Leclercq Maurice	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Lecomte François	Charretier	1 ^{re}	195	1-12-1948	222.000	237.000	
Lecoutre Marcel	Cantonnier	6 ^e	135	16-6-1948	148.000		
		5 ^e	143	16-6-1950	156.000	165.000	
Lefebvre René	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Legrain Ferdinand ...	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-11-1949	176.000	184.000	
Lemai Maurice	Cantonnier	6 ^e	135	1-10-1948	148.000	155.000	
Lepers Désiré	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-3-1947	162.000		
		5 ^e	155	1-3-1950	176.000	184.000	
Lepus André	Cantonnier	6 ^e	135	1-10-1947	148.000	155.000	
Leroi Edouard	Charretier	1 ^{re}	195	1-8-1940	222.000	237.000	
Lietaert Pierre	Brigadier-charretier	1 ^{re}	220	16-8-1940	251.000	269.000	
Lievens Emile	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Lincktevoet Louis	Charretier	6°	145	1-3-1947	162.000		
		5°	155	1-3-1950	176.000	184.000	
Longrez Jules	Egoutier-éboueur	6°	145	1-3-1947	162.000		
		5°	155	1-3-1950	176.000	184.000	
Loopmans Paul	Egoutier-éboueur	5°	155	1-3-1949	176.000		184.000
Lourme Alfred	Brigadier-charretier	1 ^{re}	220	1-8-1944	251.000		269.000
Lutun Noël	Cantonnier	6°	135	1-10-1948	148.000		155.000
Maes Henri	Surveillant	3°	218	1-10-1948	248.000		266.000
Maillard André	Cantonnier	5°	143	1-5-1949	156.000		165.000
Marechaux Marceau ..	Cantonnier	5°	143	1-3-1949	156.000		165.000
Meurillon Gaston	Charretier	6°	145	16-4-1949	162.000		170.000
Mielet Arthur	Egoutier-éboueur	6°	145	1-3-1947	162.000		
		5°	155	1-3-1950	176.000	184.000	
Mignon Henri	Egoutier-éboueur	5°	155	1-3-1949	176.000		184.000
Monnart François	Contremaitre	1 ^{re}	290	1-11-1938	340.000		368.000
Monory Fernand	Cantonnier	6°	135	1-3-1947	148.000		
		5°	143	1-3-1950	156.000	165.000	
Monory Gaston	Cantonnier	6°	135	1-10-1948	148.000		155.000
Moons Edouard	Egoutier-éboueur	6°	145	1-6-1948	162.000		
		5°	155	1-6-1950	176.000	184.000	
Mussche Jean	Brigadier-cantonnier	4°	165	1-9-1947	187.000		197.000
Naessens Jules	Cantonnier	6°	135	1-2-1949	148.000		155.000
Nodimar André	Charretier	6°	145	16-4-1949	162.000		170.000
Olivier Raymond	Egoutier-éboueur	5°	155	1-3-1949	176.000		184.000
Pamart Robert	Egoutier-éboueur	5°	155	1-3-1949	176.000		184.000
Papegay Maurice	Cantonnier	5°	143	1-3-1949	156.000		165.000
Petit Robert	Cantonnier	1 ^{re}	175	16-6-1949	195.000		208.000

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Phellion Fernand	Surveillant	6 ^e	182	1-4-1949	205.000	218.000	
Poppe Georges	Charretier	7 ^e	135	1-2-1947	148.000		
		6 ^e	145	1-2-1950	162.000	170.000	
Reynaert Elie	Cantonnier	6 ^e	135	1-9-1948	148.000	155.000	
Roelen Jacques	Brigadier-charretier	1 ^{re}	220	1-4-1948	251.000	269.000	
Rosselle Jules	Surveillant	3 ^e	218	1-4-1949	248.000	266.000	
Segers César	Cantonnier	6 ^e	135	1-3-1947	148.000		
		5 ^e	143	1-3-1950	156.000	165.000	
Simoens Georges	Surveillant	3 ^e	218	16-8-1948	248.000	266.000	
Soubite Henri	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Jesse Paul	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	16-5-1948	162.000		
		5 ^e	155	16-5-1950	176.000	184.000	
Therby Henri	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Tiedrez André	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Tranche Gustave	Brigadier-cantonnier	3 ^e	175	1-5-1949	199.000	210.000	
Tribout Edouard	Charretier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Turotte Gustave	Egoutier	5 ^e	155	1-9-1948	176.000	184.000	
Thuybens Camille	Charretier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Van Calster Julien	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-9-1949	176.000	184.000	
Van Cauwenberghe Florent	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Van Cleemput Georges.	Cantonnier	5 ^e	143	1-3-1949	156.000	165.000	
Vanderperre Paul	Charretier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Van Labeke Cyrille ...	Brigadier-cantonnier	3 ^e	175	1-3-1949	199.000	210.000	
Vaninefringe Arthur .	Brigadier-cantonnier	1 ^{re}	195	1-8-1947	222.000	237.000	
Van Mulleu Alphonse	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-7-1948	162.000		
		5 ^e	155	1-7-1950		184.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Van Mullem Maurice .	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	16-6-1948	162.000		
		5 ^e	155	16-6-1950	176.000	184.000	
Van Oost Marcel	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-8-1948	162.000	170.000	
Van Opbrocke Arthur .	Ouvrier d'atelier	1 ^{re}	220	1-10-1944	251.000	269.000	
Vantorhoudt Louis	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Verbeke Léon	Egoutier-éboueur	5 ^e	155	1-6-1949	176.000	184.000	
Verbrugge Georges ..	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	16-5-1948	162.000		
		5 ^e	155	16-5-1950	176.000	184.000	
Vercruysse André	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	16-5-1948	162.000		
		5 ^e	155	16-5-1950	176.000	184.000	
Verley Albert	Cantonnier	5 ^e	143	1-1-1950	156.000	165.000	
Verro Raymond	Charretier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Verstraete Gaston	Cantonnier	6 ^e	135	1-8-1948	148.000	155.000	
Villette André	Egoutier-éboueur	3 ^e	175	1-2-1949	199.000	210.000	
Villette Martial	Brigadier-cantonnier	2 ^e	185	1-10-1948	210.000	223.000	
Wambre Omer	Cantonnier	5 ^e	143	1-9-1949	156.000	165.000	
Werquin Maurice	Egoutier-éboueur	6 ^e	145	1-2-1948	162.000		
		5 ^e	155	1-2-1950	176.000	184.000	
<i>Service des Transports</i>							
Bentein Louis	Chauffeur poids lourds	1 ^{re}	230	1-10-1948	261.000	282.000	
Bouckaert Jules	Ajusteur-tourneur	1 ^{re}	240	1-10-1948	275.000		
	Chef de garage	5 ^e	255	6-4-1950	292.000	317.000	Nominé le 6-4-1950
Brocnet Gustave	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-3-1949	214.000	229.000	
Carlier Gustave	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-3-1949	214.000	229.000	
Cnudde Marceau	Chauffeur poids lourds	1 ^{re}	230	1-10-1948	261.000	282.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Degand Albert	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	16-8-1949	282.000	247.000	
Delangue Albert	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-3-1949	214.000	229.000	
Dewever Alphonse	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-10-1948	214.000	229.000	
Dondeyne Marcel	Chauffeur poids lourds	3 ^e	210	1-1-1950	238.000	256.000	
Gaeremynck Albert	Chauffeur poids lourds	7 ^e	170	1-9-1949	191.000	203.000	
Guichard Léon	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-1-1950	214.000	229.000	
Herman Julien	Chauffeur poids lourds	1 ^{re}	230	1-10-1948	261.000	282.000	
Jones Daniel	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-11-1949	214.000	229.000	
Lulun Georges	Chauffeur poids lourds	6 ^e	180	1-2-1949	202.000	215.000	
Maillet Alfred	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-2-1949	266.000	284.000	
Meschart Adolphe	Chauffeur poids lourds	1 ^{re}	230	1-10-1948	261.000	282.000	
Mortelette Marcel	Chauffeur poids lourds	4 ^e	200	1-2-1949	225.000	242.000	
Muchery René	Chauffeur poids lourds	1 ^{re}	230	1-10-1948	261.000	282.000	
Perenot Emile	Chauffeur poids lourds	6 ^e	180	1-3-1947	202.000		
		5 ^e	190	1-3-1950	214.000	229.000	
Rohart Arthur	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-10-1949	214.000	229.000	
Treels Jacques	Chauffeur poids lourds	6 ^e	180	16-12-1948	202.000	215.000	
Vancauwenberghe Victor	Chauffeur poids lourds	6 ^e	180	1-7-1948	202.000		
	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-7-1950		229.000	
Wattrelot Gabriel	Chauffeur poids lourds	5 ^e	190	1-1-1950	214.000	229.000	
Boquet Claude	Chauffeur poids lourds	7 ^e	170	28-6-1950	191.000	203.000	En fonctions le 28-6-1950
Delcourt Jules	Chauffeur poids lourds	7 ^e	170	17-6-1950	191.000	203.000	En fonctions le 17-6-1950

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Service des Eaux :</i>							
Azelard Noël	Fontainier de travaux et d'exploitation	1 ^{re}	270	16-10-1942	315.000	340.000	
Baye Gilbert	Chef-mécanicien Usine d'Emmerin	1 ^{re}	290	16-4-1928	345.000	370.000	
Blondel Auguste	Chauffeur-mécanicien	1 ^{re}	220	1-9-1942	251.000	269.000	
Brousniche Victor	Rédacteur principal	Exc.	315	1-11-1943	372.000	403.000	
Callens Paul	Ajusteur-tourneur	1 ^{re}	240	16-9-1941	275.000	297.000	
Carlier Adolphe	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-4-1943	273.000	288.000	
Cocu Robert	Fontainier de travaux et d'exploitation	1 ^{re}	270	16-2-1948	315.000	340.000	
Debouverie Henri	Chauffeur-mécanicien	2 ^e	208	1-10-1948	237.000	254.000	
Declercq Lucien	Contrôleur des Eaux	4 ^e	172	1-9-1948	195.000	206.000	
Descamps Camille	Contrôleur des Eaux	8 ^e	125	1-1-1950	142.000	145.000	
Dumont Henri	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	1-1-1945	273.000	288.000	
Houvenaghel Paul	Contrôleur des Eaux	1 ^{re}	202	1-3-1947	232.000	247.000	
Lesaffre André	Contrôleur des Eaux	5 ^e	147	1-1-1950	170.000	175.000	
Loquet Raoul	Contrôleur des Eaux	1 ^{re}	202	16-2-1947	232.000	247.000	
Louage Omer	Contrôleur enquêteur	1 ^{re}	250	1-1-1950	294.000	314.000	
Marchand Maurice	Chauffeur-mécanicien	1 ^{re}	220	16-12-1943	251.000	269.000	
Merriaux Paul	Chauffeur-mécanicien	2 ^e	208	1-10-1948	237.000	254.000	
Moithy Henri	Fontainier de travaux et d'exploitation	5 ^e	224	1-3-1949	252.000	273.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Ossart Germain	Ajusteur-tourneur	3 ^e	218	1-4-1948	248.000		
		2 ^e	229	1-4-1950	262.000	281.000	
Lasserye Gaston	Ajusteur-tourneur	7 ^e	170	8-6-1950	191.000	203.000	Nommé le 8-6-1950
Palstermaus Eliane ...	Commis d'ordre et de comptabilité	9 ^e	130	1-11-1947	147.000	151.000	Ancienneté reportée au 1-10-1948 pour tenir compte d'un congé sans solde du 7-3-1949 au 6-2- 1950
Pelletier Lucien	Fontainier de travaux et d'exploitation	1 ^{re}	270	16-2-1942	315.000	340.000	
Renault Arthur	Contrôleur des Eaux	7 ^e	133	1-1-1950	153.000	156.000	
Ruysschaert Joseph ..	Chauffeur-mécanicien	1 ^{re}	220	1-6-1942	251.000	269.000	
Seguin Pierre	Fontainier de travaux et d'exploitation	6 ^e	212	1-5-1948	236.000		
		5 ^e	224	1-5-1950	252.000	273.000	
Trehaut Jules	Chauffeur-mécanicien	1 ^{re}	220	1-10-1930	251.000	269.000	
Trouwaert Paul	Ajusteur-tourneur	1 ^{re}	240	16-2-1947	275.000	297.000	
Vanhove Joseph	Chef-mécanicien						
	Usine de l'Arbonnoise	1 ^{re}	340	16-3-1946	399.000	436.000	
Vermesse Louis	Fontainier de travaux et d'exploitation	1 ^{re}	270	16-4-1942	315.000	340.000	
Vyt Roger	Ajusteur-tourneur	7 ^e	170	16-9-1949	191.000	203.000	
Wavrant Théodore ...	Chauffeur-mécanicien	5 ^e	172	16-10-1949	196.000	207.000	
West Gilbert	Contrôleur des Eaux	6 ^e	130	16-10-1947	147.000	151.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Services Concédés :</i>							
Martin Léon	Rédacteur principal	3 ^e	261	16-7-1948	298.000	324.000	
		2 ^e	279	16-7-1950	323.000	351.000	
<i>Voie Publique : Bureau du Chef de Section :</i>							
Delgery Gabriel	Rédacteur principal	2 ^e	279	1-10-1948	323.000	351.000	
Platel Antoine	Chef de Section	3 ^e	440	1-1-1949	579.000	605.000	
Devos Lucien	Chef de Bureau des Services techniques	4 ^e	370	1-7-1948	442.000		
<i>Contrôle de Voirie :</i>							
Alavoine Lucien	Contrôleur de voirie	4 ^e	263	1-10-1948	301.000	328.000	
Alleweireldt Robert ...	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16-8-1942	283.000	301.000	
Brienne Paul	Contrôleur de voirie	5 ^e	237	1-10-1948	270.000	292.000	
Carnoy Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000	
Deletour Marceau	Contrôleur de voirie	1 ^{re}	340	1-2-1941	399.000	436.000	
Delobel Raymond	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	16-1-1948	224.000		
		4 ^e	202	16-1-1950	232.000	247.000	
Dernoncourt Raymond	Contrôleur de voirie	1 ^{re}	340	16-2-1936	399.000	436.000	

Admis à faire valoir
ses droits à la re-
traite à compter
1-7-1950

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Lericque Germaine ...	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	16-10-1949	224.000	238.000	
<i>Travaux de Voirie :</i>							
Boutinck Albéric	Commis d'administrat.	4 ^e	211	1-5-1949	240.000	258.000	
<i>Eclairage et Signalisation :</i>							
Loez Jules	Agent technique	1 ^{re}	340	1-6-1935	399.000	435.000	
<i>Pavage :</i>							
Vandewiele Rémi	Chef adjoint de la Voie Publique	2 ^e	440	1-10-1948	579.000	605.000	
Anckiere Georges	Paveur	4 ^e	184	16-10-1949	209.000	222.000	
Beghain Alexandre ...	Dameur ficheur	3 ^e	196	1-3-1949	224.000	238.000	
Bocquillon Aimé	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-1-1946	275.000	297.000	
Bonvin Alfred	Paveur	6 ^e	160	1-10-1948	183.000	191.000	
Brasdefer Léon	Paveur	1 ^{re}	220	1-9-1949	251.000	269.000	
Broquart Jules	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16-10-1949	315.000	340.000	
Buriez Gustave	Paveur	4 ^e	184	16-10-1949	209.000	222.000	
Buriez Léon	Paveur	1 ^{re}	220	1-9-1949	251.000	269.000	
Caby Libert	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16-3-1949	315.000	340.000	
Caby Lucien	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	16-12-1937	275.000	297.000	
Caby Robert	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-9-1935	275.000	297.000	
Callear Alphonse ...	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-9-1949	275.000	297.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Cambre Kléber	Paveur	3 ^e	196	1-2-1948	224.000		
		2 ^e	208	1-2-1950	237.000	254.000	
Camille Marcel	Paveur	6 ^e	160	1-7-1948	183.000		
		5 ^e	172	1-7-1950		207.000	
Carlier Gustave	Ajusteur forgeron	1 ^{re}	240	16-6-1942	275.000	297.000	
Chrétien Henri	Paveur	1 ^{re}	220	1-10-1948	251.000	269.000	
Colle Robert	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Courbeville Gaston ...	Paveur	1 ^{re}	220	1-9-1949	251.000	269.000	
Debout Georges	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-7-1944	275.000	297.000	
Declerck Charles	Terrassier	2 ^e	185	1-7-1949	210.000	223.000	
Deflesschouwer Emile.	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	222.000	237.000	
Delecourt Fernand	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Delerue Louis	Paveur	1 ^{re}	220	1-9-1949	251.000	269.000	
Delestrez Louis	Paveur	2 ^e	208	1-10-1948	237.000	254.000	
Delobel Paul	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	222.000	237.000	
Delval Fernand	Paveur	1 ^{re}	220	1-9-1949	251.000	269.000	
Delzenne Gabriel	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-11-1939	275.000	297.000	
Denneulin Georges ...	Paveur	2 ^e	208	1-4-1948	237.000		
		1 ^{re}	220	1-4-1950	251.000	269.000	
Denneulin Gustave ...	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-9-1949	275.000	297.000	
Deroubaix Elisée	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-9-1941	275.000	297.000	
Desieter Léon	Paveur	7 ^e	145	16-10-1949	167.000		
		6 ^e	160	16-4-1950	183.000	191.000	
Desmet Jules	Terrassier	2 ^e	185	1-4-1949	210.000	223.000	
Despierre Augustin ...	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-10-1948	262.000	281.000	
Detournignies Xavier .	Terrassier	3 ^e	175	1-4-1948	199.000		
		2 ^e	185	1-4-1950	210.000	223.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	dans Ancienneté la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Denneulin Julien	Paveur	2 ^e	208	1-9-1947	237.000	254.000	
Dinant Fernand	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Ducoin Alfred	Paveur	4 ^e	184	1-11-1949	209.000	222.000	
Dudermel Ferdinand ..	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-6-1948	275.000	297.000	
Dufour Charles	Paveur carreleur	2 ^e	229	1-9-1947	262.000	281.000	
Dupuich Lucien	Terrassier	4 ^e	165	1-10-1948	187.000	197.000	
Faucomprez Paul	Terrassier	2 ^e	185	1-2-1949	210.000	223.000	
Gobeyn Maurice	Terrassier	2 ^e	185	1-7-1949	210.000	223.000	
Havet Arthur	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-10-1948	275.000	297.000	
Hivin Pierre	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Jansoone Henri	Sous-chef de section	5 ^e	305	16-3-1948	366.000		
		4 ^e	345	16-3-1950	416.000	448.000	
Lantoine Kléber	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	222.000	237.000	
Lefief Léon	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	456.000	440.000	
Lepez Florentin	Paveur	1 ^{re}	220	1-9-1949	251.000	269.000	
Lepez Maurice	Paveur	5 ^e	172	1-9-1949	196.000	207.000	
Maillard Jules	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-11-1937	275.000	297.000	
Maillet Etienne	Terrassier	1 ^{re}	195	1-2-1949	222.000	237.000	
Marchand J.-Baptiste .	Paveur	2 ^e	208	1-6-1949	237.000	254.000	
Mathieu Jean	Terrassier	1 ^{re}	195	1-2-1949	222.000	237.000	
Moreau Achille	Terrassier	2 ^e	185	1-2-1949	210.000	223.000	
Mullier Jean	Paveur	2 ^e	208	1-5-1949	237.000	254.000	
Navet Henri	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	1-9-1949	275.000	297.000	
Noez Louis	Paveur carreleur	1 ^{re}	240	16-12-1947	275.000	297.000	
Nollet Auguste	Paveur	5 ^e	172	1-4-1948	196.000		
		4 ^e	184	1-7-1950	209.000	222.000	
Salomé Jules	Terrassier	1 ^{re}	195	1-2-1949	222.000	237.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Sobry Hilaire	Paveur	3 ^e	196	1-1-1950	224.000	238.000	
Vaillant Louis	Paveur	2 ^e	208	1-4-1948	237.000		
		1 ^{re}	220	1-7-1950		269.000	
Vasseur Gaston	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Vasseur Gaston	Chef Paveur	1 ^{re}	270	1-7-1943	315.000	340.000	
Vandevyvere Célestin ..	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-1950
Pyl Léon	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-1950
Scortecci Savino	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-1950
Alluin Jean	Terrassier	6 ^e	145	1-6-1950	162.000	170.000	Nommé le 1-6-1950 Indemnité compen- satrice de 5000 frs du 1 ^{er} au 30-6-50.
Vanhée Paul	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Botte Georges	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Foussaint Victor	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Vervenne Marceau	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Leleu Adolphe	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Marquillie Adolphe	Terrassier	6 ^e	145	1-6-1950	162.000	170.000	Nommé le 1-6-50. Indemnité compen- satrice de 5000 frs du 1 ^{er} au 30-6-50.
Chartrier Charles	Terrassier	1 ^{re}	145	1-6-1950	162.000	170.000	Nommé le 1-6-50. Indemnité compen- satrice de 5000 frs du 1 ^{er} au 30-6-50.
Monte Marcel	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	En fonctions le 1-6- 1950.
Papegay Edouard	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	En fonctions le 1-6- 1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Egouts :</i>							
Lafosse André	Aide mécanicien	1 ^{re}	185	1-5-1949	209.000	223.000	
Muylaert Camille	Cimentier spécialiste	3 ^e	218	1-1-1949	248.000	266.000	
Parsy Georges	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	406.000	440.000	
Van Laecke Pierre	Maçon égoutier	5 ^e	172	15-3-1948	196.000		
		4 ^e	184	16-3-1950	209.000	222.000	
<i>Service des Promenades et Jardins :</i>							
Marquis Jacques	Directeur adjoint	3 ^e	380	1-6-1948	461.000		
		2 ^e	415	1-6-1950	505.000	547.000	
André Roger	Jardinier	6 ^e	160	1-10-1948	183.000	191.000	
Adrianssens Alphonse.	Garde municipal	4 ^e	152	1-3-1949	172.000	180.000	
Bauwens Arsène	Garde municipal	3 ^e	163	1-2-1949	185.000	194.000	
Bonnier Clément	Garde municipal	5 ^e	141	1-8-1949	158.000	165.000	
Bos Jean	Brigadier des Gardes	3 ^e	215	1-4-1949	243.000	262.000	
Bourdon Oscar	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Brochet Odilon	Jardinier	2 ^e	184	16-1-1948	209.000		
		3 ^e	196	16-1-1950	224.000	238.000	
Buisine Georges	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-9-1933	209.000	223.000	
Burie Fernand	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Cambier Alexandre ...	Contremaître	1 ^{re}	290	16-10-1947	340.000	368.000	
Cambier Louis	Terrassier	6 ^e	145	1-2-1949	162.000	170.000	
Carlier Xavier	Jardinier	7 ^e	145	16-10-1947	167.000	172.000	
Colson Maurice	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Decock Philippe	Manœuvre	6 ^e	140	1-10-1948	153.000	161.000	
Decottignies Albert ...	Jardinier	2 ^e	208	1-7-1948	237.000		
		1 ^{re}	220	1-7-1950		269.000	
Delacroix Albert	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Delannoy Gaston	Chef d'équipe	2 ^e	259	16-10-1949	299.000	323.000	
Denoëud Joseph	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Desmedt Léon	Jardinier	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Desmet Paul	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	183.000	191.000	
Despicht Emile	Garde municipal	3 ^e	163	1-2-1948	185.000		
		2 ^e	174	1-2-1950	197.000	208.000	
Desquiers Jules	Jardinier bûcheron	6 ^e	182	16-10-1949	205.000	218.000	
Devigne Pierre	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	183.000	191.000	
Dheime Alphonse	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Dhulster Léon	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-2-1948	275.000	297.000	
Dhulster Pierre	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	16-10-1939	275.000	297.000	
Dorchies César	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-2-1949	209.000	223.000	
Dubar Charles	Egoutier éboueur	6 ^e	145	16-12-1948	162.000		
	Garde municipal	6 ^e	130	16-12-1948	144.000	149.000	Effet 1-2-50.
Dubucq Alfred	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Ducornail André	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-6-1945	209.000	223.000	
Fatras Adolphe	Chef d'équipe	3 ^e	248	16-10-1949	284.000	307.000	
Feron Julien	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	1-7-1943	315.000	340.000	
Flevez Jules	Jardinier bûcheron	1 ^{re}	240	1-8-1948	275.000	297.000	
Fontiny Edouard	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-5-1936	275.000	297.000	
Franckx Albert	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Gantois Henri	Contremaître	1 ^{re}	290	16-10-1947	340.000	368.000	
Godefroy Georges	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	1-1-1950	262.000	281.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Goubet Léon	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	1-9-1949	262.000	281.000	Démissionnaire le 1-7-50.
Goussin Marcel	Terrassier	6 ^e	145	1-2-1949	162.000	170.000	
Goval André	Chef d'équipe	5 ^e	224	1-10-1948	252.000		
Hayet Pierre	Terrassier	6 ^e	145	1-10-1948	162.000	170.000	Effet du 6-1-50.
Henocq Gustave	Jardinier	1 ^{re}	220	1-10-1948	251.000	269.000	
Honoré Roland	Jardinier	4 ^e	184	1-6-1949	209.000	222.000	
Jonquet Cécile	Ouvrière d'entretien	4 ^e	158	1-10-1948	178.000	187.000	
Lacquement Paul	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-4-1947	209.000	223.000	
Lafosse Jean	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-10-1948	209.000	223.000	
Larock Raymond	Paveur	1 ^{re}	220	1-3-1943	251.000		
	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-3-1943	209.000	223.000	
Legrain Pierre	Brigadier chef des gardes	1 ^{re}	240	16-1-1942	283.000	301.000	
Lejeune Arthur	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-10-1948	209.000	223.000	
Lenglaert Emile	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	183.000	191.000	
Lepez Charlemagne ...	Jardinier	1 ^{re}	220	16-8-1948	251.000	269.000	
Leplat Pierre	Jardinier	5 ^e	172	1-9-1948	196.000	207.000	
Leroy Gérard	Chef de culture	3 ^e	289	16-6-1949	333.000	364.000	
Lesaffre Charles	Terrassier	6 ^e	145	1-3-1949	162.000	170.000	
Lesschaeve Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Linot Maurice	Garde municipal	1 ^{re}	185	1-11-1946	209.000	223.000	
Marten Edouard	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	183.000	191.000	
Maes Charles	Aide jardinier	6 ^e	140	1-8-1949	153.000	162.000	
Maurer Marcel	Garde municipal	3 ^e	163	1-10-1948	185.000	194.000	
Menendez Manuel	Aide jardinier	6 ^e	140	1-12-1949	153.000	162.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Merschaut Philippe ...	Aide jardinier	5 ^e	149	16-3-1948	166.000	175.000	
Miellet Alfred	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Mille René	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	202	1-10-1948	232.000	247.000	
Milleville Louis	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000		
	Jardinier bûcheron	7 ^c	170	1-5-1950	191.000	203.000	
Olivier Henri	Terrassier	4 ^e	165	1-11-1949	187.000	197.000	
Petit Charles	Jardinier	3 ^e	196	16-8-1949	224.000	238.000	
Pollet Louis	Jardinier	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Pottier Fernand	Jardinier bûcheron	1 ^{re}	240	1-7-1948	275.000	297.000	
Poutrain Marcel	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	16-10-1949	315.000	340.000	
Prevots Georges	Garde municipal	2 ^e	174	1-4-1948	197.000	208.000	
Prevost Jean	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	183.000	191.000	
Remmery Emilien	Jardinier mosaïste	3 ^e	218	16-10-1949	248.000	266.000	
Robert Michel	Jardinier	7 ^e	145	16-10-1947	167.000		
		6 ^e	160	16-4-1950	183.000	191.000	
Rémy Richard	Aide jardinier	6 ^e	140	1-5-1949	153.000	162.000	
Reynaert Eloi	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Rohart Louis	Jardinier bûcheron	5 ^e	194	1-12-1949	219.000	234.000	
Ruhant Emile	Chef d'équipe	1 ^{re}	270	1-7-1943	315.000	340.000	
Sapin Gabriel	Jardinier mosaïste	2 ^e	229	1-1-1950	262.000	281.000	
Scrève André	Jardinier	6 ^e	160	16-10-1949	183.000	191.000	
Scrève Jean	Jardinier	5 ^e	172	1-10-1948	196.000	207.000	
Scrève Louis	Surveillant de travaux	1 ^{re}	290	1-9-1937	340.000	368.000	
Scrève Roger	Jardinier	5 ^e	172	1-10-1948	196.000	207.000	
Simon Robert	Chef de culture	2 ^e	315	16-10-1947	365.000		
		1 ^{re}	340	16-1-1950	399.000	436.000	

Effet le 1-5-50.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Sottiau François	Terrassier	3 ^e	175	1-9-1949	199.000	210.000	
Storme Achille	Garde municipal	4 ^e	152	1-3-1949	172.000	180.000	
Swyllens Fernand	Aide jardinier	5 ^e	149	16-3-1948	166.000		
		4 ^e	158	16-3-1950	178.000	187.000	
Swyllens Georges	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Tossin Marcel	Aide jardinier	5 ^e	149	16-3-1948	166.000		
		4 ^e	158	16-3-1950	178.000	187.000	
Vambre Albert	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-8-1935	275.000	297.000	
Vandamme Eugène ...	Aide jardinier	6 ^e	140	1-10-1948	153.000	162.000	
Verbecque Raymond ..	Chef d'équipe	2 ^e	259	16-12-1949	299.000	323.000	
Verstraete Jules	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-4-1943	275.000	297.000	
Viviande Paul	Jardinier mosaïste	1 ^{re}	240	1-3-1936	275.000	297.600	
Vanquetin Charles	Jardinier mosaïste	4 ^e	206	16-10-1947	231.000	251.000	
Moutier Victor	Aide jardinier	6 ^e	140	1-10-1948	153.000		
	Terrassier	6 ^e	145	1-10-1948	162.000	170.000	Nommé le 1-6-1950
Scheire Robert	Aide jardinier	5 ^e	149	16-10-1949	166.000		
	Terrassier	5 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	Nommé le 1-6-50.
Blanquart Robert	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Pinte Roger	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Defretin Eugène	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Imbert André	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Beasse Roger	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Lefief Raymond	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Hanquez Michel	Terrassier	7 ^e	135	1-6-1950	148.000	155.000	Nommé le 1-6-50.
Defretin César	Terrassier	6 ^e	145	1-6-1950	162.000	170.000	Nommé le 1-6-50. Indemnité compen- satrice de 5000 frs du 1 ^{er} au 30-6-50.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Swillens Charles	Aide jardinier	7 ^e	130	26-6-1950	142.000	149.000	En fonctions le 26-6-1950.
Ferret Félix	Aide jardinier	7 ^e	130	1-7-1950		149.060	En fonctions le 1-7-1950.
Delerue Alexis	Aide jardinier	7 ^e	130	16-6-1950	142.000	149.060	En fonctions le 16-6-1950.
Ransson Roland	Terrassier	7 ^e	135	21-6-1950	148.000	155.000	En fonctions le 21-6-1950.
Nutte Jean	Terrassier	7 ^e	135	21-6-1950	148.060	155.000	En fonctions le 21-6-1950.
<i>Service d'Architecture :</i>							
<i>Bureau de l'Architecte en Chef :</i>							
Fauvet Oscar	Architecte en Chef Directeur du Service d'Architecture	1 ^{re}	610	1-2-1945	849.000	886.000	
Levrague Paul	Chef de bureau des Services techniques	1 ^{re}	470	16-1-1949	584.000	633.000	
Delacherie M.-J.	Rédactrice	2 ^e	223	1-10-1948	251.000	271.000	
Bizard Achille	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	16.5.1936	283.000	301.000	
Laine Jules	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	185	1-11-1948	210.000	223.000	
<i>Bureau de la Vérification :</i>							
Charbonnier Georges .	Chef de Bureau des Services techniques	2 ^e	440	16-1-1949	537.000	584.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Clarisse Elisabeth	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^e	155	16-10-1949	176.000	184.000	
Devourdy M-Thérèse .	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-6-1949	254.000	269.000	
<i>Bureau d'Architecture :</i>							
Delaunoy Noël	Chef de Bureau des Services techniques	1 ^{re}	470	1-10-1948	584.000	633.000	
Delannoy André	Dessinateur d'Etudes	3 ^e	380	1-9-1949	461.000	498.000	
Vanhove Pierre	Dessinateur projeteur	1 ^{re}	340	16-8-1944	406.000	440.000	
<i>Service d'entretien des Bâtiments Communaux :</i>							
Lemoine Marcel	Ingénieur principal	2 ^e	470	1-10-1948	626.000	654.000	
Duriez Maurice	Sous-chef de Section	3 ^e	380	1-9-1948	461.000	498.000	
Brunet Georges	Conducteur de Travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	406.000	440.000	
Detandt Fernand	Conducteur de Travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	406.000	440.000	
Dheutin Henri	Conducteur de Travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	406.000	440.000	
Lombard Aimable	Conducteur de Travaux	1 ^{re}	340	1-12-1949	406.000	440.000	
Payen Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	196	1-10-1948	224.000	238.000	
Maeght Paul	Ingénieur Subdivisionnaire	7 ^e	225	1-6-1950	268.000	281.000	En fonctions le 1-6-1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Exécution des travaux en régie :</i>							
Demenge Arthur	Chef de Bureau des Services techniques	1 ^{re}	470	1-12-1948	584.000	633.000	
Allaert Julien	Peintre vitrier	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Bartniki Anaïs	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1948	128.000		
		4 ^e	121	1-3-1950	135.000	138.000	
Béasse Abel	Cimentier	3 ^e	196	1-1-1949	224.000	238.000	
Béasse Emile	Terrassier	6 ^e	145	16-10-1949	162.000	170.000	
Beirmaert Joséphine ..	Femme de service	1 ^{re}	140	1-1-1950	157.000	163.000	
Blandel André	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	218	1-10-1948	254.000	269.000	
Bleys André	Peintre vitrier	6 ^e	160	16-2-1948	183.000		
		5 ^e	172	16-2-1950	196.000	207.000	
Boutmy Edouard	Plombier zingueur	5 ^e	194	1-3-1949	219.000	224.000	
Brienne Geneviève	Femme de service	4 ^e	121	1-10-1948	135.000	138.000	
Brys Marie-Louise	Contremaitresse	6 ^e	199	1-8-1949	226.000	242.000	
Buchet Suzanne	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Buyck Madeleine	Femme de service	4 ^e	121	1-7-1949	135.000	138.000	
Buyens Edouard	Manœuvre	5 ^e	149	1-3-1949	162.000	173.000	
Caillaux Fernand	Magasinier concierge	3 ^e	175	1-1-1950	199.000	210.000	Logé par nécessité de service.
Cambrousse Emma	Ouvrière d'entretien	4 ^e	158	1-3-1949	178.000	187.000	
Cardon René	Terrassier	1 ^{re}	195	1-5-1949	222.000	237.000	
Carpentier Flore	Femme de service	2 ^e	134	1-4-1949	149.000	155.000	
Cathelin Marcelle	Femme de service	5 ^e	114	1-8-1949	128.000	130.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Clavier Henri	Concierge assurant travaux d'entretien	4 ^e	158	1-10-1948	178.000	187.000	Logé par nécessité de service.
Debock Joseph	Charpentier	3 ^e	196	1-3-1949	224.000	238.000	
Debruyne Georges	Plombier zingueur	5 ^e	194	1-3-1949	219.000	234.000	
Decuyper Gustave	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	222.000	234.000	
Degryse Gabrielle	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Delerue Lucien	Cimentier	3 ^e	196	1-7-1949	224.000	238.000	
Delfosse Henri	Manœuvre	5 ^e	149	16-9-1949	162.000	173.000	
Delobel Jules	Peintre	1 ^{re}	220	16-1-1935	251.000	269.000	
Dereppe Arsène	Magasinier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Derveuw Victor	Manœuvre	5 ^e	149	1-3-1949	162.000	173.000	
Descamps Rachel	Ouvrière d'entretien	4 ^e	158	1-5-1949	178.000	187.000	
Desieter Désiré	Tôlier	6 ^e	160	1-9-1948	183.000	191.000	
Desmet Victor	Bûcheron	3 ^e	196	1-1-1949	224.000	238.000	
Devinck Gabriel	Maçon	3 ^e	196	1-1-1949	224.000	238.000	
Dierendonck Alfred ...	Couvreur	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Duquesne Louis	Terrassier	1 ^{re}	195	1-2-1949	222.000	237.000	
Engels Gustave	Terrassier	5 ^e	155	1-3-1949	176.000	184.000	
Fasquel Maurice	Manœuvre	5 ^e	149	1-3-1949	162.000	173.000	
François Louis	Serrurier	5 ^e	172	1-12-1949	196.000	207.000	
François Léon	Plâtrier	3 ^e	196	1-4-1949	224.000	238.000	
Gabriels Julienne	Ouvrière d'entretien	4 ^e	158	1-5-1949	178.000	187.000	
Delecroix Eugène	Manœuvre	7 ^e	130	1-7-1950		149.000	En fonctions le 1-7- 1950.
Gaillard Edmond	Maçon	1 ^{re}	220	1-6-1947	251.000	269.000	
Gleasterman Marcel ...	Manœuvre	5 ^e	149	1-3-1949	162.000	173.000	
Gydé Virginie	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Hohl Claudia	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Hornez Raymond	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	16-4-1944	273.000	288.000	
Janssens Charles	Menuisier	3 ^e	196	1-2-1949	224.000	238.000	
Gheeraert René	Manœuvre	7 ^e	130	1-6-1950	142.000	149.000	En fonctions le 1-6-1950.
Leclercq Jeanne	Femme de service	4 ^e	121	1-8-1948	135.000	138.000	
Legru Marcel	Manœuvre	5 ^e	149	1-3-1949	162.000	173.000	
Legru Eugène	Serrurier	3 ^e	196	1-7-1949	224.000	238.000	
Lehoucq Victor	Toupilleur mécanicien	5 ^e	194	16-10-1949	219.000	234.000	
Lejeune Henri	Tôlier	6 ^e	160	1-10-1948	183.000	191.000	
Lemoine Henri	Terrassier	1 ^{re}	195	1-1-1949	222.000	237.000	
Leprêtre Auguste	Maçon	3 ^e	196	1-2-1949	224.000	238.000	
Leschevin Robert	Forgeron	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Levas Georges	Manœuvre	7 ^e	130	13-3-1950	142.000	149.000	En fonctions le 13-3-1950.
Levrague Jules	Contremaitre	3 ^e	254	1-10-1948	293.000	316.000	
Lippens Gustave	Serrurier	1 ^{re}	220	1-4-1949	251.000	269.000	
Locheron Paul	Menuisier	6 ^e	160	16-10-1949	183.000	191.000	
Lorthois Elise	Femme de service	3 ^e	128	1-10-1948	143.000	147.000	
Maes Julienne	Femme de service	4 ^e	121	1-6-1948	135.000		
		3 ^e	128	1-6-1950	143.000	147.000	
Mahé Marthe	Femme de service	1 ^{re}	140	1-4-1949	157.000	163.000	
Marel Léa	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Mathieu Henri	Couvreur	6 ^e	160	16-6-1948	183.000		
		5 ^e	172	16-6-1950	196.000	207.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Mathieu René	Manœuvre	7 ^e	130	1-5-1950	142.000	149.000	En fonctions le 1-5-1950.
Mazingue Arthur	Contremaître	4 ^e	236	1-10-1948	271.000	292.000	
Nouvelle Marcel	Menuisier	1 ^{re}	220	1-6-1947	251.000	269.000	
Olivier Roger	Peintre vitrier	5 ^e	172	1-9-1949	196.000	207.000	
Palstermans Marthe ..	Femme de service	3 ^e	128	1-7-1949	143.000	147.000	
Pruvost Pierre	Peintre vitrier	5 ^e	172	1-3-1949	196.000	207.000	
Richard Julia	Femme de service	5 ^e	114	1-3-1949	128.000	130.000	
Robilet Ludovic	Contremaître	4 ^e	236	1-4-1949	271.000	292.000	
Romby Jean	Cimentier	3 ^e	196	1-4-1949	224.000	238.000	
Scrive Andréa	Femme de service	6 ^e	107	1-3-1947	121.000		
		5 ^e	114	1-3-1950	128.000	130.000	
Silenne Lucien	Plombier zingueur	5 ^e	194	1-3-1949	219.000	234.000	
Tredez Henri	Menuisier ébéniste	5 ^e	194	1-1-1949	219.000	234.000	
Trèves Raymond	Terrassier	1 ^{re}	195	1-4-1949	222.000	237.000	
Vandamme Suzanne ..	Femme de service	4 ^e	121	1-6-1949	135.000	138.000	
Rouse Roland	Manœuvre	7 ^e	130	1-7-1950		149.000	En fonctions le 1-7-1950.
Vandenberghé Auguste	Maçon	3 ^e	196	1-5-1949	224.000	238.000	
Vandenbulcke Marguerite	Femme de service	3 ^e	128	1-11-1948	143.000	147.000	
Van Eeckhoutte Maurice	Menuisier ébéniste	5 ^e	194	1-3-1949	219.000	234.000	
Van Noten Henri	Contremaître	1 ^{re}	290	1-2-1948	340.000	368.000	
Van Weydeveldt Pierre.	Chef d'équipe	4 ^e	236	1-8-1949	267.000	290.000	
Van Weyniers Louis ..	Contremaître	4 ^e	236	1-8-1949	271.000	292.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations	
					1-1-1950	1-7-1950		
Verburgh Lucien	Horloger remonteur	3 ^e	175	1-11-1949	199.000	210.000	En fonctions le 1-6-1950.	
Van de Put François .	Manœuvre	7 ^e	130	1-6-1950	142.000	149.000		
Verheylesooone Laure .	Femme de service	4 ^e	121	1-6-1949	135.000	138.000		
Victoire Léa	Femme de service	4 ^e	121	1-9-1948	135.000	138.000		
Viviande Henri	Horloger réparateur	2 ^e	229	1-6-1948	262.000			
		1 ^{re}	240	1-6-1950	275.000	297.000		
Wallaert René	Plombier zingueur	6 ^e	182	1-10-1948	205.000	218.000		
Watrelos Paul	Chef d'équipe	4 ^e	236	1-8-1949	267.000	290.000		
<i>Service d'électricité :</i>								
Leroy Jules	Sous-chef de section	5 ^e	305	1-8-1948	366.000	392.000		
Bar Albert	Electricien mécanicien	1 ^{re}	240	1-12-1949	275.000	297.000		
Chaval Albert	Contremaître	1 ^{re}	290	16-10-1947	340.000	368.000		
Chaval Eugène	Electricien mécanicien	5 ^e	194	16-10-1949	219.000	234.000		
Coolen Georges	Electricien mécanicien	6 ^e	182	1-11-1948	205.000	218.000		
Chaval René	Electricien mécanicien	1 ^{re}	240	16-5-1948	275.000	297.000		
Desrumaux André	Téléphoniste	4 ^e	180	1-1-1950	202.000	215.000		
Favre Etienne	Electricien mécanicien	5 ^e	194	1-8-1949	219.000	234.000		
Payot Jacques	Téléphoniste	7 ^e	150	1-10-1949	164.000	174.000		
Schwartz Georges	Téléphoniste	6 ^e	160	1-3-1949	176.000	188.000		
Testelin Albert	Magasinier	6 ^e	145	1-3-1948	162.000			
		5 ^e	155	1-3-1950	176.000	184.000		
Vagner Roger	Electricien mécanicien	5 ^e	194	1-6-1949	219.000	234.000		
Valecamps Gustave ...	Electricien mécanicien	3 ^e	218	1-4-1948	248.000			
		2 ^e	229	1-4-1950	262.000	281.000		
Wanaverbecq Jean ...	Téléphoniste	5 ^e	170	1-8-1948	190.000	202.000		

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
<i>Service des Installations Thermiques et Mécaniques :</i>							
Hoogstoel Raphaël	Conducteur de Travaux	3 ^e	299	1-9-1948	337.000	365.000	
Bourseaux Louis	Chauffeur de chaudière	1 ^{re}	195	1-8-1945	222.000	237.000	
Casquin Robert	Chauffeur mécanicien	1 ^{re}	220	16-3-1942	251.000	269.000	
Déjà Charles	Chaudronn. chauffeur	1 ^{re}	240	1-1-1947	275.000	297.000	
Delacherie Fernand ..	Chaudronn. chauffeur	7 ^e	170	1-10-1949	191.000		
		5 ^e	194	16-1-1950	219.000	234.000	Effet 1-4-50.
Delmote Jean	Chaudronn. chauffeur	7 ^e	170	1-11-1948	191.000	203.000	
Dewandel Paul	Chauffeur mécanicien	1 ^{re}	220	1-7-1937	251.000	269.000	
Dyserin Daniel	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-2-1944	283.000	301.000	
Gekièrre Alfred	Chauffeur mécanicien	2 ^e	208	1-6-1949	237.000	254.000	
Duponchelle Gustave ..	Gazier	7 ^e	145	5-6-1950	167.000	172.000	En fonctions le 5-6-1950.
Impe René	Chaudronn. chauffeur	7 ^e	170	1-6-1950	191.000	203.000	En fonctions le 1-6-1950.
Keldermans Emile	Chauffeur mécanicien	3 ^e	196	1-10-1948	224.000	238.000	
Koch Antoine	Chaudronn. chauffeur	1 ^{re}	240	1-4-1927	275.000		Cesse ses fonctions le 1-6-50.
Montegnies Maurice ..	Mécanicien	1 ^{re}	220	16-10-1938	251.000	269.000	
Noël René	Manœuvre	6 ^e	140	1-10-1948	153.000	161.000	
Ronchin Pierre	Chaudronn. chauffeur	7 ^e	170	16-10-1948	191.000	203.000	
Segard Adolphe	Contrôleur mécanicien	3 ^e	196	1-7-1949	224.000	238.000	
Verheylesonne Liévin ..	Chauffeur mécanicien	3 ^e	196	1-7-1949	224.000	238.000	
Lucidarne J.-B.	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-8-1942	283.000		Retraité le 1-2-1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Hostens Henri	Brigadier cantonnier	4 ^e	165	1-10-1948	187.000		Retraité le 1-2-1950.
Vandenhende Jean	Chef de division	1 ^{re}	500	1-5-1943	670.000		Retraité le 1-6-50.
Bentein Guillaume	Brigadier cantonnier	1 ^{re}	290	1-8-1947	340.000		Retraité le 1-5-50.
Hennebelle Marie	Assistante chef service P.M.I.	5 ^e	280	1-10-1948	319.000		Retraitée le 1-6-1950.
Martinache Augustine	Cuisinière	4 ^e	184	1-12-1949	209.000		Retraitée le 1-4-1950.
Flament Suzanne	Ouvrière d'entretien	4 ^e	158	1-10-1949	178.000		Décédé le 2-2-1950.
Foucher Maurice	Peseur	5 ^e	155	16-3-1949	176.000		Décédé le 11-1-1950.
Cabaret Eugène	Egoutier éboueur	1 ^{re}	195	1-3-1947	222.000		Décédé le 2-3-1950.
Cocheteux Jules	Concierge assurant travaux d'entretien	1 ^{re}	185	16-9-1934	209.000		Décédé le 28-3-1950.
Pielte Edouard	Commis d'administrat.	2 ^e	230	1-6-1949	266.000		Décédé le 2-5-1950.
Beurain Irma	Baigneuse	2 ^e	167	1-10-1948	187.000		Retraitée le 1-6-1950.
Bossard René	Directeur du service des Promenades et Jardins	3 ^e	440	1-10-1948	579.000		Démisionnaire le 1-5-1950.
Bossut Jacques	Inspecteur principal du serv. de l'Alimentation Directeur des Abattoirs	1 ^{re}	500	1-2-1928	670.000		Logé par nécessité de service. Retraité le 16-5-1950.
Maquet Pierre	Maçon égoutier	3 ^e	196	1-2-1949	224.000		Décédé le 3-3-1950.
Terlynck Maria	Baigneuse	1 ^{re}	175	1-1-1944	197.000		Retraitée le 1-4-1950.
Lerouge Louis	Chef de bureau	1 ^{re}	390	1-4-1940	496.000		Retraité le 21-5-1950.
Leclerc Clémence	Assistante sociale	4 ^e	251	1-10-1948	285.000		Retraitée le 1-5-1950.
Govaerts Charles	Tôlier	3 ^e	196	1-2-1949	224.000		Retraité le 1-6-1950.

Article 2. — Les indemnités ou suppléments actuellement accordés à des taux réduits de 50 % depuis le 1^{er} Janvier 1949 s'ajouteront aux traitements susvisés, sous réserve d'une réduction de 65 % à compter du 1^{er} Janvier 1950 et de 80 % à compter du 1^{er} Juillet 1950.

PERSONNEL. GENERALITES. — Cadre titulaire - Traitements à divers agents.

Arrêté n° 3.985 du 12 Juillet 1950

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 Mars 1950 portant revalorisation des échelles de traitements applicables à certains agents municipaux à la suite de la publication de l'arrêté interministériel du 3 Mars 1950 ;

Vu nos arrêtés n° 3.780 du 7 Juin 1950, 3.852 du 22 Juin 1950 et 3.939 du 4 Juillet 1950 fixant les échelles de traitements applicables, à compter du 1^{er} Janvier 1949, aux catégories d'agents reprises dans la délibération du Conseil municipal susvisé :

Article 1. — Le traitement des agents ci-après désignés est modifié comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 1949 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Lefebvre Emile	Secrétaire général adjoint	2 ^e	585	16-8-1948	769.000	
<i>Cabinet des Adjoints :</i>						
Leflon Louise	Commis pp ^{alé} d'ordre et de comptabilité	3 ^e 2 ^e	185 196	16-10-1947 16-10-1949	196.000 209.000	
Louvet Huguette	Commis pp ^{alé} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-10-1948	184.000	En congé sans solde le 17-3-1949
<i>Service du Personnel :</i>						
Legrand Fernande	Chef de bureau	4 ^e 3 ^e	315 340	1-1-1948 1-1-1950	360.000 393.000	
<i>Service du Contentieux :</i>						
Billaut Marie-Thérèse	Commis pp ^{alé} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-10-1948	217.000	
Bocraeve Albert	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	196 202	1-5-1947 1-5-1949	209.000 217.000	
Looten Fernand	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	196 202	1-5-1947 1-5-1949	209.000 217.000	
Lust Paul	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-9-1947	217.000	
Malazé Camille	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-10-1945	258.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Plouy Fernande	Rédactrice principale	2 ^e	279	1-3-1948	295.000	Nommée chef de bureau le 11-5-1950
		1 ^{re}	297	1-3-1950	315.000	
	Chef de bureau	4 ^e	315	11-5-1950	360.000	
Tricotteux Louise	Commis pp ^{al} ^o d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-10-1948	227.000	
Werneer René	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-3-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	1-3-1950	217.000	
<i>1^{re} Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Quin Georgette	Chef de bureau	5 ^e	295	1-5-1948	335.000	
		4 ^e	315	1-5-1950	360.000	
Cézard André	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-10-1947	184.000	
		3 ^e	185	1-10-1949	196.000	
Desbonnet Gustave	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-12-1948	217.000	
		3 ^e	185	1-10-1948	196.000	
Vandenberghe Georgette	Commis pp ^{al} ^o d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-10-1948	217.000	
		1 ^{re}	202	1-8-1947	217.000	
Peeters Hortense	Commis pp ^{al} ^o d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-8-1949	227.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>2^e Bureau :</i>						
Duribreux Louis	Chef de bureau	4 ^e	315	1-1-1949	360.000	
Barbe André	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	196 202	16-1-1947 16-1-1949	209.000 217.000	
Fremaux Emile	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^e 2 ^e	185 196	16-12-1946 16-12-1949	196.000 209.000	
Hans Edouard	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-11-1948	217.000	
Laurent Jean	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	196 202	1-2-1947 1-2-1949	209.000 217.000	
Meurillon Valentine	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	155 172	16-10-1947 16-10-1949	167.000 184.000	
<i>3^e Bureau :</i>						
Bird Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	155 172	1-2-1946 1-2-1949	167.000 184.000	
Bonmin Christiane	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-6-1948	184.000	
Broutin Fernande	Commis pp ^{alc} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-6-1950	196.000	
	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-6-1948	184.000	
	Commis pp ^{alc} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-6-1950	196.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Desquiens Andrée	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-6-1948	184.000	
	Commis pp ^{ale} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-6-1950	196.000	
Jansoone Stéphanie	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-10-1948	184.000	
Leclercq Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-10-1948	184.000	
Pollaert Yvonne	Commis pp ^{ale} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-11-1947	258.000	
Sannier Lucienne	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-9-1948	184.000	En congé sans solde reprend ses fonctions le 5-4-1950
Sergeant Marthe	Commis pp ^{ale} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-1-1948	258.000	
<i>4^e Bureau :</i>						
Leclercq Jean-Baptiste	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-10-1948	217.000	
Rousselle Jules	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	1-11-1948	238.000	
<i>Economat :</i>						
Caby Cécile	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-6-1948	184.000	
	Commis pp ^{ale} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-6-1950	196.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Halls et Marchés :</i>						
Blaise Léon	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	16-6-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	16-6-1949	217.000	
Devernay Robert	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-9-1945	258.000	
Mittenaert René	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-6-1947	209.000	
	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-6-1949	217.000	
Medez Georges	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	16-3-1947	209.000	
	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	16-3-1949	217.000	
<i>Aballoirs :</i>						
Hilaire Victor	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-8-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	1-8-1949	217.000	
Vignacq Arsène	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-9-1946	209.000	
	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-9-1949	217.000	
<i>Brigade sanito-financière :</i>						
Dumont Robert	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-12-1945	258.000	
Savels Emile	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-3-1947	227.000	
		Exc. 1 ^{re}	218	1-3-1949	238.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>2^e Division - 4^{er} Bureau :</i>						
Salomé François	Chef de bureau	4 ^e	315	1-10-1948	360.000	
Bouchez Arsène	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-5-1948	227.000	
Caby Maurice	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-11-1947	209.000	
Desmarests Louisa	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-11-1949	217.000	
Dupret Gabrielle	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-11-1947	209.000	
Gilbert Alexis	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-11-1949	217.000	
Ledoux Richard	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-6-1946	258.000	
Mestag Claude	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	16-11-1947	217.000	
Bonnet Edmond	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	16-11-1949	227.000	
Rosticciani Auguste	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-10-1948	217.000	
Roupin Fernand	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-8-1945	258.000	
Serrurier Raymond	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	16-8-1945	266.000	Effet 1-8-1949
		1 ^{re}	202	1-6-1948	217.000	
		H. C.	210	1-6-1950	227.000	
		H. C.	210	1-1-1948	227.000	
		Exc. 1 ^{re}	218	1-1-1950	238.000	
		Exc. 1 ^{re}	218	1-10-1947	238.000	
		Exc. 2 ^e	230	1-10-1949	258.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Térin Léon	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-10-1948	196.000	
Vandenbossche Alfred	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-10-1948	209.000	
Piette Georges	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	1-10-1948	238.000	
Delfosse Jean-Baptiste	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-10-1948	217.000	
	Commis d'administrat.	4 ^e	210	1-10-1948	223.000	Effet 1-3-1949
<i>2^e Bureau :</i>						
Lava Gérard	Chef de bureau	6 ^e	275	11-5-1950	309.000	Nommé chef de bureau le 11-5-1950
Courmont Antoine	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-4-1947	217.000	
De Backer Henri	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-3-1944	258.000	
Delaval Alfred	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-6-1945	258.000	
Foucart Eugène	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	16-8-1948	227.000	
Gisselaire Fernand	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-11-1948	217.000	
Hornez Raymond	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-4-1944	258.000	
Pelez Gaston	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-12-1948	209.000	En congé sans solde. Reprend ses fonctions le 19-4-1949

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Soubricas Léon	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^o	230	16-9-1945	258.000	
Waessem Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{ro}	172	1-10-1947	184.000	
	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^o	185	1-10-1949	196.000	
<i>3^e Bureau :</i>						
Chimot Jean	Rédacteur	1 ^{ro}	242	1-10-1947	249.000	
	Rédacteur principal	3 ^o	261	1-10-1949	272.000	
	Chef de bureau	6 ^e	275	21-5-1950	309.000	Indemnité compensa- trice de 14.000 frs
Devulder Jeanne	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C. Exc. 1 ^{ro}	210 218	16-3-1948 16-3-1950	227.000 238.000	
Fauve André	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{ro}	218	1-10-1948	238.000	
Mercier Julia	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{ro}	218	1-10-1948	238.000	
Peru Etienne	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{ro}	218	1-10-1948	238.000	
<i>Jardin d'enfants «Les P'tits Quinquins» :</i>						
Buhot Simone	Infirmière non diplômée autorisée	1 ^{ro}	260	1-10-1948	260.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations	
<i>3^e Division - 1^{er} Bureau :</i>							
De Caluwe Elie	Rédacteur principal Chef de bureau	3 ^e	261	16-11-1948	272.000	Nommé chef de bureau le 11-5-1950. Indemnité compensatrice de 19.000 frs	
		6 ^e	275	11-5-1950	309.000		
Accart Raphaël	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-2-1947	227.000		
		Exc. 1 ^{re}	218	1-2-1949	238.000		
<i>2^e Bureau :</i>							
Delvallée Louis	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-11-1947	209.000		
		1 ^{re}	202	1-11-1949	217.000		
Desmazières Andrée	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-10-1948	227.000		
Stubbe Ferdinand	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	16-12-1948	238.000		
Vandenbossche Victor	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	1-10-1948	238.000		
<i>3^e Bureau :</i>							
Paquier Louis	Chef de bureau	5 ^e	295	1-4-1947	335.000		
		4 ^e	315	1-4-1949	360.000		
Carlier Victor	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-8-1948	227.000		
Descamps Lucien	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	1-10-1948	238.000		

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Dezitter Jules	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-3-1942	258.000	
Dutrieux Paul	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	1-10-1948	238.000	
Edmé René	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-12-1948	217.000	
Jardez Pierre	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-9-1945	258.000	
Lobry Ernest	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C. Exc. 1 ^{re}	210 218	1-11-1946 1-11-1949	227.000 238.000	
Picquette René	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	196 202	1-5-1947 1-5-1949	209.000 217.000	
Rault André	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-3-1948	258.000	
Secq Thérèse	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	155 172	16-10-1947 16-10-1949	167.000 184.000	
Van Merris Suzanne	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	155 172	16-10-1947 16-10-1949	167.000 184.000	
Verbecke Félix	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re} H. C.	202 210	1-7-1947 1-7-1949	217.000 227.000	
<i>4^e Bureau :</i>						
Tricotteux Gaston	Chef de bureau	4 ^e	315	1-1-1949	360.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Delplanque André	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-5-1948	209.000	
		1 ^{re}	202	1-5-1950	217.000	
Leugagne Auguste	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-12-1948	217.000	
<i>4^e Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Deflandre Gaston	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-11-1943	258.000	
<i>Bibliothèque municipale :</i>						
Verstraete Marcel	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C.	210	1-11-1947	227.000	
		Exc. 1 ^{re}	218	1-11-1949	238.000	
<i>Archives anciennes :</i>						
Lecomte Georges	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-10-1948	217.000	
<i>Théâtres municipaux :</i>						
Warquoin Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	155	16-10-1947	167.000	
		1 ^{re}	172	16-10-1949	184.000	
Jouvenet Roland	Chef machiniste	1 ^{re}	340	1-1-1946	353.000	
<i>Institut Diderot :</i>						
Conard Maurice	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	16-10-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	16-10-1949	217.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>3^e Bureau :</i>						
Barbot Lucien	Chef de bureau	5 ^e	295	1-10-1948	335.000	
Baert Lucien	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re} H. C.	202 210	1-6-1946 1-6-1950	217.000 227.000	
	Régisseur économe de Wormhoudt	2 ^e	223	1-7-1950	230.000	Nommé régisseur économe le 1-7-1950
Beernaert Albert	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	196 202	1-3-1947 1-3-1949	209.000 217.000	
Delcroix Georges	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e 1 ^{re}	196 202	1-4-1947 1-4-1949	209.000 217.000	
Delefosse Madeleine	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re} H. C.	202 210	1-1-1948 1-1-1950	217.000 227.000	
<i>3^e Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Crespel Robert	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-2-1945	258.000	
Delbar Marguerite	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-3-1946	258.000	
Delesalle Arthur	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-7-1946	258.000	
<i>2^e Bureau :</i>						
Dujardin Pauline	Chef de bureau	5 ^e	295	1-10-1948	335.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Cocq Yvonne	Commis pp ^{al} e d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-3-1946	258.000	
Hibon Léon	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^o	230	1-10-1942	258.000	
Dubrulle Gabrielle	Assistante sociale	5 ^e	185	1-3-1947	191.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
Galet Madeleine	Assistante sociale	4 ^e	204	1-3-1949	209.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
Porreye Rachel	Assistante sociale	5 ^e	185	1-3-1947	191.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
		4 ^e	204	1-3-1949	209.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
		4 ^e	204	1-3-1947	209.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
		3 ^e	223	1-10-1949	230.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
Rosar Suzanne	Infirmière non diplômée autorisée	1 ^{re}	260	1-2-1935	260.000	
Vennin Cécile	Assistante sociale	5 ^e	185	1-3-1947	191.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
		4 ^e	204	1-3-1949	209.000	Echelle des infirmières diplômées d'Etat
Desreumaux M. Magdeleine.	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	155	16-10-1947	167.000	
	Infirmière non diplômée autorisée	1 ^{re}	172	16-10-1949	184.000	
		4 ^e	193	15-5-1950	193.000	Nommée le 15-5-1950
<i>3^e Bureau :</i>						
Bernard Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	172	1-2-1947	184.000	
	Commis pp ^{al} e d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-2-1949	196.000	
<i>Laboratoire municipal :</i>						
Dorchies Emilien	Directeur	1 ^{re}	550	16-4-1933	685.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Services techniques :</i>						
Ossieur Camille	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	155	16-10-1947	167.000	
		1 ^{re}	172	16-10-1949	184.000	
<i>Bureau d'études et de dessin :</i>						
Bert Paul	Dessinateur géomètre	6 ^e	211	1-8-1948	221.000	
Courtois Edouard	Dessinateur géomètre	2 ^e	315	1-10-1947	341.000	
		1 ^{re}	340	1-10-1949	373.000	
Dutilleul Edmond	Dessinateur géomètre	6 ^e	211	1-8-1948	221.000	
Farvaques Albert	Dessinateur géomètre	6 ^e	211	1-7-1947	221.000	
		5 ^e	237	1-7-1949	249.000	
Henocq René	Dessinateur géomètre	1 ^{re}	340	16-1-1944	373.000	
Leniaert Victor	Dessinateur géomètre	1 ^{re}	340	1-7-1944	373.000	
Senaffe Paul	Dessinateur géomètre	2 ^e	315	1-10-1947	341.000	
Van Wolput Maurice	Dessinateur géomètre	6 ^e	211	1-4-1947	221.000	
		5 ^e	237	1-4-1949	249.000	
<i>Urbanisme et gestion des biens :</i>						
Asset Jean	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	16-9-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	16-9-1949	217.000	
Beirnaert Lucien	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-10-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	1-10-1949	217.000	
Brasseur Jules	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	1-3-1948	217.000	
		H. C.	210	1-3-1950	227.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
Clairét Emile	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-3-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	1-3-1949	217.000	
Leprêtre Léonce	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-10-1948	196.000	
<i>Service des transports :</i>						
Degand Albert	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	16-8-1947	209.000	
		1 ^{re}	202	16-8-1949	217.000	
<i>Service de la voie publique :</i>						
Carnoy Georges	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	1-10-1948	238.000	
Deletour Marceau	Contrôleur de voirie	1 ^{re}	340	1-2-1941	362.000	
Delobel Raymond	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	16-1-1948	209.000	
		1 ^{re}	202	16-1-1950	217.000	
Dernoncourt Raymond	Contrôleur de voirie	1 ^{re}	340	16-2-1936	362.000	
Lericque Germaine	Commis pp ^{alc} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	16-10-1947	196.000	
		2 ^e	196	16-10-1949	209.000	
Loez Jules	Agent technique	1 ^{re}	340	1-6-1935	362.000	
Lefief Léon	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	373.000	
Parsy Georges	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	373.000	
<i>Service des eaux :</i>						
Carlier Adolphe	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	16-4-1943	258.000	
Declercq Lucien	Contrôleur des eaux	4 ^e	172	1-9-1948	184.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	dans Ancienneté la classe	Traitement	Observations
Dumont Henri	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-1-1945	258.000	
Houvenaghel Paul	Contrôleur des eaux	1 ^{re}	202	1-3-1947	217.000	
Loquet Raoul	Contrôleur des eaux	1 ^{re}	202	16-2-1947	217.000	
Vanhove Joseph	Chef mécanicien Arbonnoise	1 ^{re}	340	16-3-1946	362.000	Logé pour nécessités de service
<i>Promenades et jardins :</i>						
Simon Robert	Chef de culture	2 ^e	315	16-10-1947	330.000	
		1 ^{re}	340	16-1-1950	362.000	
Leroy Gérard	Chef de culture	4 ^e	263	16-6-1947	275.000	
		3 ^e	289	16-6-1949	303.000	
Mille René	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	202	10-1948	217.000	
<i>Service d'architecture :</i>						
Laine Jules	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	3 ^e	185	1-11-1948	196.000	
<i>Service de la vérification :</i>						
Devourdy Marie-Thérèse ...	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	H. C. Exc. 1 ^{re}	210 218	1-6-1947 1-6-1949	227.000 238.000	
<i>Bureau d'architecture :</i>						
Vanhove Pierre	Dessinateur projeteur	1 ^{re}	340	16-8-1944	373.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Service des bâtiments :</i>						
Brunet Georges	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	373.000	
De Thandt Fernand	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	373.000	
Dhennin Henri	Conducteur de travaux	1 ^{re}	340	1-9-1948	373.000	
Lombart Aimable	Conducteur de travaux	2 ^e	315	1-12-1947	341.000	
		1 ^{re}	340	1-12-1949	373.000	
Layen Ernest	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	2 ^e	196	1-10-1948**	209.000	
Blandel André	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 1 ^{re}	218	1-10-1948**	238.000	
Hoogstoel Raphaël	Conducteur de travaux	3 ^e	289	1-9-1948	308.000	
Dyserin Daniel	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité	Exc. 2 ^e	230	1-2-1944	258.000	
	Commis d'administrat.	1 ^{re}	240	1-2-1944	266.000	Effet 16-3-1949
<i>Service des logements :</i>						
Lava Gérard	Rédacteur faisant ff ^{on} de chef de bureau	6 ^e	275	16-8-1949	309.000	Effet 16-8-1949
Hennebelle Marie	Assistante chef	5 ^e	280	1-10-1948	288.000	Retraite le 1-6-1950
<i>Service du personnel :</i>						
Brunehant Jacqueline	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensatrice soumise à retenue de 1.000 frs
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Service du contentieux :</i>						
Legroux Madeleine	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnié compensatrice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
Vuylsteke Denis	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnié compensatrice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>1^e Division - 2^e Bureau :</i>						
Catieau Aimée	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnié compensatrice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
Confrère Maurice	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnié compensatrice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
Deloux Jean	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnié compensatrice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>2^e Division - 3^e Bureau :</i>						
Spyschaert Raymonde	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnié compensatrice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>3^e Division - 4^{er} Bureau :</i>						
Picard Jacqueline	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>2^e Bureau :</i>						
Bert André	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>3^e Bureau :</i>						
Hautcloq Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
Houste Georgette	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>4^e Division - 3^e Bureau :</i>						
Bérat Lucienne	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>5^e Division :</i>						
Cary Marie-Claire	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>2^e Bureau :</i>						
Hocquemghem Jeanne	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>Services techniques :</i>						
<i>Bureau d'études et de dessin :</i>						
Durut Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	1-12-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	1-12-1949	167.000	
<i>Urbanisme et gestion des biens :</i>						
Druelle Raymond	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
Van Puyenbrouck Jacques ...	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>Service des eaux :</i>						
Palstermans Eliane	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	1-11-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitement	Observations
<i>Promenades et Jardins :</i>						
Lesschaeve Robert	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>Service de la vérification :</i>						
Clarisse Elisabeth	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	
<i>Service des logements :</i>						
Serpaud Denise	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	130	16-10-1947	143.000	Indemnité compensa- trice soumise à retenue de 1.000 frs.
		2 ^e	155	16-10-1949	167.000	

PERSONNEL. GENERALITES. — Traitements personnel. Conservatoire.

Arrêté n° 4.006 du 19 Juillet 1950

Article 1. — Les traitements du personnel enseignant du Conservatoire de Musique sont fixés comme suit à compter des 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet 1950.

Nom et Prénom	Nature du cours	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Nombre d'heures	Traitements au		Observations
						1-1-1950	1-7-1950	
Lannoy Robert	Directeur	3 ^e	420	1-1-1949		567.000	583.000	
	Orchestre	6 ^e	250	1-10-1946	2 h.	47.833	51.666	
	Harmonie	6 ^e	250	1-10-1946	10 h.	239.166	258.333	
Bikelas Hélène	Violon	5 ^e	280	1-10-1948	12 h.	323.000	352.000	
Bouillard Henri	Histoire de la musique	6 ^e	250	1-12-1949	6 h.	143.500	155.000	
Caquant François	Piano	1 ^{re}	400	1-10-1933	6 h.	242.000	262.500	
Castelain Rolande	Violon	2 ^e	370	1-6-1949	12 h.	442.000	481.000	
Cayez Richard	Histoire du Théâtre	6 ^e	250	1-10-1949	6 h.	143.500	155.000	
Charlet André	Solfège	4 ^e	310	1-10-1948	12 h.	363.000	395.000	
	Flûte							
Conord Charles	Cor	5 ^e	280	1-10-1948	6 h.	161.500	176.000	
Cottinet Maurice	Diction	1 ^{re}	400	1-5-1945	12 h.	484.000	525.000	
Decarme Jean	Solfège	5 ^e	280	16-9-1948	12 h.	323.000	352.000	
Decombe Léonie	Piano	3 ^e	340	1-10-1949	12 h.	406.000	440.000	
Defer Maurice	Saxophone	3 ^e	340	1-7-1948	12 h.	406.000		
		2 ^e	370	1-7-1950	12 h.		481.000	
Delattre Fernand	Cornet-trompette	1 ^{re}	400	1-10-1933	12 h.	484.000	525.000	
Depadt Andrée	Solfège	5 ^e	280	1-10-1948	6 h.	121.500	176.000	
Deswarte Charles	Solfège	2 ^e	370	16-10-1949	12 h.	442.000	481.000	
Dhaene René	Trombone	2 ^e	370	1-12-1949	6 h.	221.000	240.500	
Duriez Jeanne	Piano	1 ^{re}	400	1-9-1938	6 h.	242.000	262.500	
Guenot Louis	Chant	5 ^e	280	1-10-1949	12 h.	323.000	352.000	
Hannart Edmond	Clarinete	3 ^e	340	1-10-1948	12 h.	406.000	440.000	
Hazard Robert	Contrebasse	2 ^e	370	1-10-1948	6 h.	221.000	240.500	

Nom et Prénom	Nature du cours	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Nombre d'heures	Traitements au		Observations
						1-1-1950	1-7-1950	
Lecocq Léon	Orgue	6 ^e	250	1-10-1948	6 h.	143.500	155.000	Ancienneté reportée au 1-11-1948 pour tenir compte d'un congé sans solde d'un mois du 9-1-1950 au 8-2-1950.
Marcelin M. Louise ...	Harpe	5 ^e	280	1-11-1949	6 h.	161.500	176.000	
Pellemeule Edmond ..	Musique de chambre							
	Solfège	1 ^{re}	400	1-9-1935	12 h.	484.000	525.000	
Perrot Jacqueline	Solfège	5 ^e	280	1-10-1948	6 h.	161.500	176.000	
Plessier Léon	Basson	1 ^{re}	400	1-12-1946	6 h.	242.000	262.500	
Quinsac-Verdier								
Marie-Louise	Piano	1 ^{re}	400	1-11-1942	12 h.	484.000	525.000	
Robillard Raymond ..	Chœurs	2 ^e	370	1-10-1948	4 h.	147.333	160.333	
Roussel Jacqueline ...	Pianiste							
	accompagnatr.	4 ^e	310	1-10-1948	6 h.	181.500	197.500	
Tallon Adrien	Violoncelle	1 ^{re}	400	1-6-1941	6 h.	242.000	262.500	
Tellier Marie	Chant	6 ^e	250	17-10-1949	12 h.	287.000	310.000	
Vancoppenolle Robert .	Hautbois	1 ^{re}	400	1-10-1941	6 h.	242.000	262.500	
Vannier Roger	Violoncelle	4 ^e	310	1-4-1948	6 h.	181.500		
		3 ^e	340	1-4-1950	6 h.	203.000	220.000	
Van Rechem Edmonde .	Solfège	1 ^{re}	400	1-6-1937	6 h.	242.000	262.500	
Verdier Roger	Alto	5 ^e	280	1-3-1948	6 h.	161.500		
		4 ^e	310	1-3-1950	6 h.	181.500	197.500	
Woestyn Paul	Solfège	5 ^e	280	16-7-1948	12 h.	323.000	352.000	
		4 ^e	310	16-7-1950	12 h.		395.000	

Article 2. — Les indemnités ou suppléments actuellement accordés à des taux réduits de 50 % depuis le 1^{er} Janvier 1949 s'ajouteront aux traitements susvisés, sous réserve d'une réduction de 65 % à compter du 1^{er} Janvier 1950 et de 80 % à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.347 du 25 Septembre 1950

Article 1. — Notre arrêté en date du 19 Juillet 1950 est modifié comme suit :

Nom et Prénom	Nature des cours	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Nombre d'heures	Traitements au	
						1-1-1950	1-7-1950
Depadt Andrée, née Delhaye	Solfège	5 ^e	280	1-10-1948	6	161.500	176.000

PERSONNEL. GENERALTES. — Sapeurs-pompiers - Reclassement 3^e tranche.

Arrêté n° 3.975 du 11 Juillet 1950

Article 1. — Les traitements à allouer au personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, au titre de la troisième tranche de reclassement, sont fixés comme suit :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Charron Julien	Commandant	1 ^{re}	475	1-2-1950	621.000	655.000	Logé-chauffé-éclairé. En fonctions le 1-2-1950.
Serrure Victor	Commandant	2 ^e	457	1-10-1948	592.000		Logé-chauffé-éclairé. Retraité le 1-2-1950.
Guilbaut Alfred	Lieutenant	7 ^e	250	1-1-1950	303.000	318.000	Logé-chauffé-éclairé.
Lesschaeve Henri	Lieutenant	1 ^{re}	340	16-12-1946	434.000	453.000	Logé-chauffé-éclairé.
Mazurier Albert	Lieutenant	1 ^{re}	340	1-9-1946	434.000	453.000	Logé-chauffé-éclairé.
Beugin Henri	Sous-Lieutenant	1 ^{re}	315	15-12-1943	401.000	417.000	Logé-chauffé-éclairé.
Defay Alexis	Sous-Lieutenant	5 ^e	243	5-3-1948	301.000		Logé-chauffé-éclairé.
		4 ^e	261	5-3-1950	326.000	338.000	Logé-chauffé-éclairé.
Masse Désiré	Sous-Lieutenant	2 ^e	297	1-10-1948	374.000	390.000	Logé-chauffé-éclairé.
Bulleateau Raymond ..	Adjudant-Chef	2 ^e	288	1-10-1947	340.000		Logé - chauffé -
		1 ^{re}	300	1-7-1950		384.000	éclairé - habillé.
Descarpentries	Adjudant-Chef	2 ^e	288	1-1-1949	340.000	366.000	Logé - chauffé -
Marcel père							éclairé - habillé.
Vanhulle Arsène	Adjudant-Chef	1 ^{re}	300	1-9-1946	357.000	384.000	Logé - chauffé -
							éclairé - habillé.
Honoré Marcel	Adjudant	2 ^e	278	1-1-1949	324.000	351.000	Logé - chauffé -
							éclairé - habillé.
Chaval Georges Elie ..	Sergent-Chef	1 ^{re}	270	1-10-1947	317.000	341.000	Logé - chauffé -
							éclairé - habillé.
Masse Théodore	Sergent-Chef	1 ^{re}	270	1-10-1947	317.000	341.000	Logé - chauffé -
							éclairé - habillé.
Boulinguez Georges ...	Sergent	2 ^e	248	16-7-1948	289.000	310.000	Logé - chauffé -
		1 ^{re}	260	16-7-1950		327.000	éclairé - habillé.

Nom et prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Chiroutré Marcel	Sergent	1 ^{re}	260	16-2-1947	306.000	327.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Descarpentries Marcel fils	Sergent	6 ^e	200	1-1-1949	228.000	243.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé. Ancienneté reportée au 1-6-1949 pour tenir compte d'un congé sans solde du 16-6-1949 au 16-11-1949.
Faucomprez André ...	Sergent	1 ^{re}	260	1-10-1948	306.000	327.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lobert Henri	Sergent	6 ^e	200	1-10-1949	228.000	243.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Masse Elie	Sergent	7 ^e	200	1-1-1949	226.000	242.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Moreau Alfred	Sergent	1 ^{re}	260	1-8-1944	306.000	327.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Noé Henri	Sergent	1 ^{re}	260	1-2-1943	306.000	327.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Suhnon Maurice	Sergent	6 ^e	200	1-10-1949	228.000	243.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Tacquet Paul	Sergent	6 ^e	200	1-10-1947	228.000		Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Boursin René	Caporal-Chef	5 ^e 4 ^e	212 217	1-7-1950 1-10-1948		259.000 263.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Marguerite Arthur ...	Caporal-Chef	1 ^{re}	250	1-10-1947	279.000	306.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Tiétard Edinond	Caporal-Chef	1 ^{re}	250	1-8-1926	279.000		Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Baussart Marcel	Caporal	1 ^{re}	240	1-7-1931	267.000	293.000	Reraité le 1-4-1950. Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Béhaegel Ernest	Caporal	1 ^{re}	240	16-10-1935	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Biervoye Alphonse ...	Caporal	1 ^{re}	240	1-12-1930	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Blanquart Marcel	Caporal	1 ^{re}	240	16-8-1935	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Boterdael Roger	Caporal	2 ^e	230	1-11-1949	255.000	279.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Chaval Marcel	Caporal	1 ^{re}	240	1-3-1932	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Cochez Edouard	Caporal	1 ^{re}	240	1-5-1950	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Cremmery Marcel ...	Caporal	6 ^e	190	1-10-1949	212.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Darou Maurice	Caporal	1 ^{re}	240	1-9-1948	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Deconynck Charles	Caporal	6 ^e	190	1-10-1949	212.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Derlyn Clovis	Caporal	1 ^{re}	240	1-11-1934	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Derlyn Moïse	Caporal	6 ^e	190	1-10-1949	212.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Dumortier Georges....	Caporal	1 ^{re}	240	1-6-1933	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Flips Jean	Caporal	1 ^{re}	240	1-11-1934	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Folzan Aimé	Caporal	2 ^e	230	1-11-1949	255.000	279.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Gautherot Edouard ...	Caporal	2 ^e	230	1-11-1949	255.000	279.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Hasselsweiler Théodore	Caporal	1 ^{re}	240	1-12-1931	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lemaire Adolphe	Caporal	1 ^{re}	240	1-8-1932	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lemang Octave	Caporal	1 ^{re}	240	1-11-1931	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Masse Maurice	Caporal	3 ^e	220	1-1-1949	245.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Moreau Olivier	Caporal	1 ^{re}	240	16-8-1931	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Roosemont Victor	Caporal	1 ^{re}	240	16-12-1938	267.000	293.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Teirbrood Roger	Caporal	7 ^e	190	1-1-1949	211.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Andry Robert	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	16-1-1947	255.000	279.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Blanquaert Lucien ...	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	2 ^e	220	16-10-1949	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Bulleteau Fernand	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	180	16-1-1949	200.000	214.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Cochez Emile	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	190	16-1-1949	211.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Defay Julien	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	180	16-1-1949	200.000	214.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Dodre Marcel	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e 4 ^e	190 200	1-2-1948 1-2-1950	211.000 222.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé. Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Dubo Roger	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	190	16-1-1949	211.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Hallez Louis	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	190	16-1-1949	211.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Laurent Joseph	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	190	16-1-1949	211.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Muselet Gaston	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	190	16-1-1949	211.000	228.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vanhulle Jean	Sapeur 1 ^{re} Classe qualifié 2 ^{me} catégorie	2 ^e	220	16-10-1949	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Alloo Marcel	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	1-10-1948	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Anno Georges	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-10-1948	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Arquembourg Roger ...	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	180	16-6-1949	199.000	214.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Berings Jean	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-12-1949	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Bruyer Raymond	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	16-7-1948	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Caplette Roger	Sapeur 2 ^e Cl. non qualifié	5 ^e	180	16-7-1950		214.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Carnin Georges	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	7 ^e	135	16-7-1949	150.000	156.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Carpentier René	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-10-1948	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Caze Albert	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-10-1948	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Cesteleyn Roger	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	1-9-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Combe Kléber	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	1-11-1949	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Compagnie Emile	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-2-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Coutsier Charles	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	11-3-1948	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Debrie Louis	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	16-12-1948	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Declercq Emilien	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	1-10-1948	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	1-10-1948	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Decuyper Henri	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	180	1-3-1948	199.000		Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Decuyper Henri	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-3-1950	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Deraet André	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	1-9-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Deroubaix Kléber	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	16-10-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Dheedene Marcel	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-10-1948	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Doornaert Francis	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-11-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Dubois Emile	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-2-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Dupond Jean-Marie ...	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-4-1949	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Franquart Georges ...	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-8-1949	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Glorian Paul	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	16-6-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Haidon Marcel	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	7 ^e	170	1-2-1947	185.000		Logé - chauffé - éclairé - habillé.
		6 ^e	170	1-2-1950	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Hanicot Albert	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-2-1949	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Hasseilsweller Maurice	Sapeur 2 ^e Cl. non qualifié	7 ^e	135	1-12-1948	150.000	156.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Hautelard Maurice	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-6-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Heynen Roger	Sapeur 2 ^e Cl. non qualifié	7 ^e	135	16-7-1949	150.000	156.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Laurent Adolphe	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	16-2-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Leclercq Auguste	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e 2 ^e	200 210	1-5-1948 1-5-1950	221.000 232.000	253.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lecocq Emile	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-3-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lecoutre Marcel	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-9-1949	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Legros Achille	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-2-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Leuillette Georges	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	16-9-1949	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lhote Paul	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	1-12-1948	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Loyer Emile	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e 2 ^e	200 210	1-5-1948 1-5-1950	221.000 232.000	253.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lys Paul	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-8-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Mas Robert	Sapeur 2 ^e Cl.	7 ^e	135	1-11-1949	150.000	157.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé. Effet le 1-5-1950.
	non qualifié	6 ^e	135	1-11-1949	152.000		
Menin Fernand	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	16-11-1948	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Mestdagh Marcel	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	1-12-1949	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Michel Gaston	Sapeur 2 ^e Cl.	6 ^e	170	16-7-1948	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
	qualifié 2 ^{me} catégorie	5 ^e	180	16-7-1950		214.000	
Monnet Emile	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	16-9-1949	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Moons Hubert	Sapeur 2 ^e Cl.	4 ^e	190	16-8-1948	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
	qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-2-1949	186.000	200.000	
Muselet Auguste	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-2-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Noterman Emile	Sapeur 2 ^e Cl.	3 ^e	200	1-12-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
	qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	1-12-1949	221.000	240.000	
Polk Georges	Sapeur 2 ^e Cl.	6 ^e	170	1-8-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
	qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-8-1949	186.000	200.000	
Rabat Emile	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	16-10-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Reynaert Georges	Sapeur 2 ^e Cl.	5 ^e	180	1-10-1947	199.000	214.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Rohart Roger	Sapeur 2 ^e Cl.	4 ^e	190	1-10-1948	210.000	227.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
	qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e	190	1-10-1948	210.000	227.000	

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
Simon Roger	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 1 ^{re} catégorie	7 ^e	145	16-7-1949	160.000	169.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Sury Georges	Sapeur 2 ^e Cl. non qualifié	7 ^e 6 ^e	135 135	1-11-1949 1-11-1949	150.000 152.000	157.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé. Effet le 1-5-1950.
Toulotte Eugène	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	1-10-1948	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vanhulle Raymond ...	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	1-11-1948	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vansteene Camille	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	16-7-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vanzut Georges	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	1-2-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vermetten Henri	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	6 ^e	170	16-3-1949	186.000	200.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vilain André	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	4 ^e 3 ^e	190 200	1-5-1948 1-5-1950	210.000 221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vincent Roger	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	1 ^{re}	220	1-12-1949	244.000	266.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Vlamynck Roger	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	3 ^e	200	16-10-1949	221.000	240.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Duthoit Paul	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^{me} catégorie	7 ^e	170	1-6-1950	185.000	199.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé. En fonctions le 1-6- 1950.

Nom et Prénom	Grade	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Observations
					1-1-1950	1-7-1950	
De Bleekere Robert ..	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 2 ^e catégorie	7 ^e	170	1-6-1950	185.000	199.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Degroeve Paul	Sapeur 2 ^e Cl. non qualifié	7 ^e	135	1-6-1950	150.000	156.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Lamaire Roland	Sapeur 2 ^e Cl. non qualifié	7 ^e	135	1-6-1950	150.000	156.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Laruelle Gilbert	Sapeur 2 ^e Cl. non qualifié	7 ^e	135	1-6-1950	150.000	156.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé.
Gehan Louis	Sapeur 2 ^e Cl. qualifié 1 ^{re} catégorie	7 ^e	145	16-6-1950	160.000	169.000	Logé - chauffé - éclairé - habillé. En fonctions le 16-6-1950.

Article 2. — Le montant de l'indemnité pour risques professionnels allouée aux intéressés, en application de l'arrêté interministériel du 24 Avril 1946, est réduit de 65 % à compter du 1^{er} Janvier 1950 et de 80 % à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Visa du Préfet le 4 Août 1950.

**PERSONNEL. GENERALITES. — Sapeurs-pompiers - Reclassement
de divers.**

Arrêté n° 4.005 du 19 Juillet 1950

*Article 1. — Les agents du Bataillon des Sapeurs-Pompiers
ci-après désignés sont reclassés comme suit à compter du 1^{er} Jan-
vier 1948 :*

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Traitements au		Observations
					1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	
Guilbaut Alfred	Adjudant-chef	4 ^e	264	16-4-1947	242.000				Nommé le 18-10-1948.
	Sous-lieutenant	3 ^e	279	18-10-1948	307.000	334.000			
Defay Alexis	Lieutenant	4 ^e	286	1-1-1950			359.000	374.000	Nommé le 1-1-1950.
	Adjudant-chef	1 ^{re}	300	1-2-1944	282.500				
	Sous-lieutenant	1 ^{re}	315	5-3-1948	352.000	384.000	401.000		
Descarpentries Marcel		Exc.	330	5-3-1950			416.000	437.000	Nommé le 5-3-1950.
	Adjudant	1 ^{re}	290	1-2-1945	265.500				
Tacquet Paul	Adjudant-chef	1 ^{re}	300	1-1-1949		330.000	357.000	384.000	Nommé le 1-1-1949.
	Sergent	1 ^{re}	260	1-10-1947	246.500	284.000	306.000	327.000	
Masse Elie	Caporal	3 ^e	220	1-11-1947	187.500				Nommé le 1-1-1949.
	Sergent	4 ^e	224	1-1-1949		241.000	259.000	276.000	

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Traitements au		Observations
					1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950	
Descarpentries Marcel	Caporal Sergent	1 ^{re}	240	1-11-1947	200.500	269.000	289.000	310.000	Nommé le 1-1-1949. Ancienneté reportée au 1-6-1949 pour tenir compte d'un congé sans solde du 16-6-1949 au 15-11-1949.
		2 ^e	248	1-10-1949					
Suhnon Maurice ...	Sergent	4 ^e	224	1-10-1947	212.000	241.000	273.000	292.000	
		3 ^e	236	1-10-1949		253.000			
Lobert Henri	Sergent	4 ^e	224	1-10-1947	212.000	241.000	273.000	292.000	
		3 ^e	236	1-10-1949		253.000			
Boursin René	Caporal-chef	3 ^e	228	1-7-1946	195.000	242.000	267.000	292.000	
		2 ^e	239	1-10-1948	200.500				

**PERSONNEL. GENERALITES. — Reclassement. Chef du Service
sanitaire.**

Arrêté n° 4.136 du 8 Août 1950

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 Mars 1950, approuvée par M. le Préfet du Nord le 18 Juillet 1950 ;
modifiant le classement indiciaire prévu par la délibération du 11 Mars 1949 en faveur du chef du Service Sanitaire ;

Vu notre arrêté du 7 Juin 1950 modifiant l'échelle des traitements des chefs de bureau à compter du 1^{er} Janvier 1949 :

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 Janvier 1950 et notre arrêté du 12 Juin 1950 fixant les nouveaux traitements applicables au personnel municipal titulaire au titre de la 3^e tranche de reclassement :

Article 1. — Les échelles de traitements applicables au chef du Service sanitaire sont modifiées comme suit :

à compter du 1^{er} Janvier 1949 :

Classe	Traitements au 1-2-1945	Indices	Majorations de reclassement	Traitement brut	
1 ^e	150.000	390	52.675	468.000	Logé par nécessité de service.
2 ^e	138.000	365	52.150	427.000	
3 ^e	126.000	340	48.300	393.000	
4 ^e	114.000	315	44.775	360.000	
5 ^e	105.000	295	40.275	335.000	
6 ^e	96.000	275	37.525	309.000	

au titre de la 3^e tranche de reclassement :

Classe	Traitements au 1-1-1949	Indices	Nouvelle majoration	Traitements au		
				1-1-1950	1-7-1950	
1 ^e	468.000	390	27.500	496.000	523.000	Logé par nécessité de service.
2 ^e	427.000	365	28.133	455.000	483.000	
3 ^e	393.000	340	26.666	420.000	446.000	
4 ^e	360.000	315	24.733	385.000	409.000	
5 ^e	335.000	295	22.666	358.000	380.000	
6 ^e	309.000	275	21.033	330.000	351.000	

Visa du Préfet le 23 Août 1950.

Arrêté n° 4.137 du 8 Août 1950

Article 1. — La situation de M. Paul Perche, chef du Service Sanitaire, est modifiée comme suit, avec effet pécuniaire du 1^{er} Janvier 1948 :

à compter du 1^{er} Janvier 1948 :

1^{re} classe - Indice 390 - Traitement 415.000 - Ancienneté dans la classe : 1-3-1944

à compter du 1^{er} Janvier 1949 :

1^{re} classe - Indice 390 - Traitement 468.000 - Ancienneté dans la classe : 1-3-1944

à compter du 1^{er} Janvier 1950 :

1^{re} classe - Indice 390 - Traitement 496.000 - Ancienneté dans la classe : 1-3-1944

à compter du 1^{er} Juillet 1950 :

1^{re} classe - Indice 390 - Traitement 523.000 - Ancienneté dans la classe : 1-3-1944

PERSONNEL. GENERALITES. — Traitement Assistante chef.

Arrêté n° 3.939 du 4 Juillet 1950

Vu nos arrêtés en date des 7 et 12 Juin 1950 fixant les traitements applicables à certaines catégories d'agents à compter du 1^{er} Janvier 1949 et au personnel titulaire à compter du 1^{er} Janvier 1950 ;

Vu la circulaire de M. le Préfet du Nord du 12 Juin 1950 fixant le traitement à allouer à l'Assistante Chef à compter du 1^{er} Janvier 1949 :

Article 1. — Nos arrêtés susvisés sont modifiés comme suit en ce qui concerne l'échelle de traitements applicable à l'Assistante Chef :

Classes	Traitements au 1-2-1945	Indices	Majoration de reclassement	Traitements au 1-1-1949	Nouvelles majorations	Traitements au		Observations
						1-1-1950	1-7-1950	
1 ^{re}	105.000	360	67.050	389.000	38.300	427.000	466.000	
2 ^e	97.000	335	62.025	358.000	35.700	394.000	429.000	
3 ^e	89.000	310	57.425	326.000	33.433	359.000	393.000	
4 ^e	81.000	280	48.050	295.000	28.333	323.000	352.000	
5 ^e	74.000	280	51.550	288.000	30.666	319.000	349.000	
6 ^e	67.000	250	42.425	257.000	25.533	283.000	308.000	
7 ^e	60.000	250	44.800	252.000	27.200	279.000	306.000	

Visa du Préfet le 21 Juillet 1950.

PERSONNEL. GENERALITES. — Traitement Bibliothécaire adjoint.

Arrêté n° 4.278 du 15 Septembre 1950

Article 1. — L'échelle de traitements applicable au Bibliothécaire adjoint, titulaire d'un des titres universitaires fixés par le décret du 29 Avril 1933 à l'exclusion du diplôme technique de bibliothécaire et d'archiviste paléographe, est modifiée comme suit au titre de la 3^e tranche de reclassement :

Classe	Traitements au 1-1-1949	Indice	Majorations de reclassement	Traitements au	
				1-1-1950	1-7-1950
1 ^{re}	446.000	390	34.833	481.000	516.000
2 ^e	422.000	360	27.300	449.000	447.000
3 ^e	389.000	335	25.366	414.000	440.000
4 ^e	352.000	305	22.233	374.000	396.000
5 ^e	318.000	280	20.666	339.000	359.000
6 ^e	275.000	250	19.533	295.000	314.000
7 ^e	243.000	225	17.366	260.000	278.000

Visa de la Préfecture 4 Décembre 1950.

**PERSONNEL. GENERALITES. — Revalorisation des traitements de
contrôleurs de voirie.**

Arrêté n° 4.253 du 6 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 7 Juin 1950 fixant les échelles de traitements applicables à compter du 1^{er} Janvier 1949 aux catégories d'agents reprises dans la délibération du Conseil municipal sus-visée :

Article 1. — Le traitement des agents ci-dessous désignés est fixé comme suit pour l'année 1949 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indices	Ancienneté dans la classe	Traitements au 1-1-1949
Alavoine Lucien	Contrôleur de voirie	4 ^e	263	1-10-1948	275.000
Brienne Paul	Contrôleur de voirie	5 ^e	237	1-10-1948	248.000

**PERSONNEL. GENERALITES. — Reconstitution de carrière de divers
agents du cadre titulaire.**

Arrêté n° 4.066¹ du 31 Juillet 1950

Article 1. — La situation des agents du cadre titulaire ci-après désignés est modifiée comme suit, avec effet pécuniaire du 1^{er} Janvier 1948 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Traitements au	
					1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950
Legrand Fernande	Chef de bureau	4 ^e	310	16-5-1946	313.000			
		3 ^e	340	1-10-1948	345.000	393.000	420.000	446.000
Quin Georgette	Chef de bureau	4 ^e	310	1-3-1946	313.000			
		3 ^e	340	1-10-1948	345.000	393.000	420.000	446.000
Duribreux Louis	Chef de bureau	5 ^e	280	1-3-1946	289.000			
		4 ^e	310	1-10-1948	313.000			
		4 ^e	315	1-10-1948		360.000	385.000	409.000
Delebecq André	Chef de bureau	3 ^e	340	1-8-1946	345.000			
		2 ^e	365	1-10-1948	375.000	427.000	455.000	483.000
Tricotteux Gaston	Chef de bureau	5 ^e	280	1-3-1946	289.000			
		4 ^e	310	1-10-1948	313.000			
		4 ^e	315	1-10-1948		360.000	385.000	409.000
Salomé François	Chef de bureau	3 ^e	340	16-8-1946	345.000			
		2 ^e	365	1-10-1948	375.000	427.000	455.000	483.000
Paquier Louis	Chef de bureau	5 ^e	280	1-5-1945	289.000			
		4 ^e	310	1-5-1948	313.000			
		4 ^e	315	1-5-1948		360.000	383.000	
		3 ^e	340	1-5-1950			420.000	446.000
Barbot Lucien	Chef de bureau	5 ^e	280	1-8-1947	289.000			
		5 ^e	295	1-8-1947		335.000		
		4 ^e	315	1-8-1949		360.000	385.000	409.000
Dujardin Pauline	Chef de bureau	4 ^e	310	1-5-1946	313.000			
		3 ^e	340	1-10-1948	345.000	393.000	420.000	446.000
Lemaire Marguerite ..	Chef de bureau	3 ^e	340	1-5-1945	345.000			
		2 ^e	365	1-5-1948	375.000	427.000	455.000	
		1 ^{re}	390	1-5-1950			496.000	523.000

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements au		Traitements au	
					1-1-1948	1-1-1949	1-1-1950	1-7-1950
Louis Suzanne	Directrice crèche	2 ^e	294	1-10-1948		308.000	339.000	370.000
Durut Léon	Brigadier désinfecteur	1 ^{re}	230	15-3-1945	205.500	240.000	261.000	282.000
Hanot Maurice	Chef désinfecteur	2 ^e	239	16-10-1947	225.000	258.000		
		1 ^{re}	250	16-10-1949		274.000	294.000	314.000
Lallemand René	Brigadier désinfecteur	5 ^e	190	1-7-1946	175.000			
		4 ^e	200	1-10-1948	181.000	208.000	225.000	242.000
Lanbron Marie	Aide médico-sociale Caissière le 5-4-1948	4 ^e	150	1-8-1947	148.500			
		4 ^e	151	1-8-1947	154.000	166.000		
		3 ^e	159	1-8-1949		174.000	182.000	190.000
Dutrieux Hubert	Commis pp ^{al} d'ordre et de comptabilité Receveur des abattoirs le 1-3-1948	3 ^e	182	1-2-1946	173.500			
		3 ^e	190	1-2-1946	195.000			
		2 ^e	205	1-10-1948	208.000	228.000	241.000	253.000

PERSONNEL. GENERALITES. — Traitements du personnel auxiliaire.

Arrêté n° 3.986 du 12 Juillet 1950

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 Mars 1950 approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Juin 1950 fixant les échelles de traitement à allouer au personnel auxiliaire à compter des 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet 1950 :

Article 1. — Les traitements à allouer au personnel auxiliaire sont fixés comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Cabinet des Adjointes :</i>						
Descamps Solange	Expéditionnaire	4 ^e	150.000		1-7-1948	Nommée sténo-dactylographe le 1-3-1950
<i>Cabinet du Maire :</i>						
Dubar Denise	Expéditionnaire	2 ^e	133.000		1-7-1949	
<i>Service du Personnel :</i>						
Meis Yvonne	Expéditionnaire	6 ^e	168.000		1-2-1949	Nommée dactylographe le 1-3-1950
<i>Service du Contentieux :</i>						
Cayzelle André	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-1-1950	Nommé sténo-dactylographe le 1-3-1950
Cuvelier Marcelle	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-8-1948	
Valantin Gaston	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-4-1948	85 % de vacation
<i>1^{re} Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Bacrot Gabrielle	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-2-1949	
Delmer Ginette	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-1-1950	
Deplechin Michel	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	
Lefebvre Liliane	Expéditionnaire	2 ^e	133.000		1-6-1948	Nommée dactylographe le 1-3-1950
Marchand Andrée	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-3-1948	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>2^e Bureau :</i>						
Blocquet Gabrielle	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-7-1949	
Degeyter Jeanne	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-11-1949	
Denneulin Marguerite	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-5-1949	
Dewas André	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Dhoudain Ismérie	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-11-1949	
Feron Julien	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-3-1949	
Labieau Gustave	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-2-1949	
Nevelle Léontine	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-12-1948	
Pasbecq Jeanne	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-12-1949	
Rommel Ferdinand	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-2-1949	
<i>3^e Bureau :</i>						
Deroo Fernande	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-3-1948	
<i>4^e Bureau :</i>						
Agache Julien	Expéditionnaire	4 ^e	150.000		1-8-1948	
		4 ^e	134.000	136.000	1-8-1948	Nonmé surveillant à compter du 1-5-1950
Baro René	Coursier	2 ^e	121.000	122.000	1-8-1949	Appelé sous les drapeaux
Beaussart Henri	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		Entré le 15-5-1950
Beirnaert Serge	Coursier		94.300	94.300		
Besnier Claude	Coursier		94.300	94.300		
Blondiau Claude	Coursier		103.500	103.500		

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Blondiau Michel	Coursier	1 ^{re}	115.000			Nommé expéditionnaire titulaire le 1-3-1950
Combe Jules	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		
Daneels Louis	Coursier		94.300	94.300		
Deligne Maurice	Coursier	1 ^{re}	115.000	115.000	1-12-1948	
Delire Michel	Coursier		103.500	103.500		
Deloddere Jules	Surveillant	5 ^e	140.000	143.000	1-1-1948	
Deroo Jean	Coursier		103.500			
		1 ^{re}	115.000	115.000	1-5-1950	
Dewit André	Coursier		103.500	103.500		
Goldschalck Robert	Coursier	1 ^{re}	115.000	115.000	1-12-1948	
Ingelaere Henri	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-1-1949	
Lauwers François	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		
Leclercq René	Coursier		103.500	103.500		
Marchand Lucien	Coursier		103.500	103.500		
Mazelin Henri	Coursier		103.500	103.500		
Mermilliol Roger	Coursier		103.500	103.500		
Moutier Jean	Coursier		94.300	94.300		Entré le 26-5-1950
Philippe René	Coursier		103.500	103.500		
Pinte René	Coursier		103.500			
		1 ^{re}	115.000	115.000	1-2-1950	
Plaisant Claude	Coursier		103.500			
		1 ^{re}		115.000	1-7-1950	
Procureur André	Coursier	2 ^e	121.000	122.000	1-11-1949	Appelé sous les drapeaux
Schacht Jean	Coursier	1 ^{re}	115.000	115.000	1-2-1949	
Tredez Lucien	Coursier		103.500			
		1 ^{re}		115.000	1-7-1950	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Vaillant Henri	Coursier	1 ^{re}	115.000	115.000	1-12-1948	
Verbiese Julien	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		Décédé le 20-6-1950
Verro Emile	Coursier	1 ^{re}	115.000	115.000	1-2-1949	
Duponchelle Raymond ..	Manœuvre Surveillant	7 ^e 5 ^e	142.000 140.000	143.000	1-5-1950	Nommé surveillant le 1-5-1950
<i>6^e Bureau :</i>						
Delahouse Marie-Louise .	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-8-1948	
Vanhoutte Gaston	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-1-1950	
<i>2^e Division - 1^{er} Bureau :</i>						
Bert Jean	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-5-1948	
Blanckaert Raymonde ...	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-9-1948	
Damez Angèle	Expéditionnaire	3 ^e	142.000			
		4 ^e	150.000	154.000	1-4-1950	
Decamps Alberline	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-1-1949	
Devergnies Roland	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-11-1949	
Dumoulin Simone	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-11-1947	
Ghiandai Yvonne	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-1-1950	
Lemoine Paul	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Pattéuws Pierre	Coursier	2 ^e	121.000	122.000	1-2-1949	
Rousseau Berthe	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-12-1947	
Sohier Jacques	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-1-1950	
Favre Jean	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-2-1949	Nommé dactylographe le 1-3-1950

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>2^e Bureau :</i>						
Appencourt Marcel	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Canler Georges	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-2-1949	
Delassus Albert	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-11-1947	
Dengremont Robert	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-4-1949	
Lust Séraphin	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-8-1949	
Maillet Alfred	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Ocelez Eugène	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-5-1948	
Perdieu René	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Rackelboom Marie	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-9-1947	
Somerlinck Maurice	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-10-1949	
Stichelbaut Jean	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-10-1949	
Uytterhaeghe Gaston	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-2-1949	
Vandevelde André	Expéditionnaire	4 ^e	150.000			
		5 ^e		164.000	1-7-1950	
Vantroost Julien	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-8-1946	
<i>3^e Bureau :</i>						
Allard Valentine	Lingère	3 ^e	127.000	129.000	1-1-1948	
Auvret Agnès	Expéditionnaire	4 ^e	150.000			
		5 ^e	159.000	164.000	1-3-1950	
Beve Alphonsine	Lingère	4 ^e	134.000	136.000	1-7-1948	
Brevet Emilie	Lingère	4 ^e	134.000	136.000	1-6-1949	
Brohet Simone	Lingère	4 ^e	134.000	136.000	1-7-1948	
Carou Marie-Thérèse	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-6-1949	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Castelain Germaine	Expéditionnaire	4 ^e	150.000			
	Gardiennne	4 ^e	134.000	136.000	1-1-1949	Nommée gardienne à compter du 16-1-1950
Debacker Pauline	Femme de service	1 ^{re}	57.500		1-11-1949	1/2 vacation
		1 ^{re}	115.000	115.000	1-11-1949	Vacation complète à compter du 3-2-1950
Delannoy Hugette	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-4-1948	
Demailly Marie-Louise ...	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-5-1948	
Demarez Marguerite	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Dewailly Micheline	Gardiennne	1 ^{re}	115.000	115.000	1-2-1950	Entrée le 9-1-1950
Didelot Rachel	Lingère	2 ^e	121.000	122.000	1-12-1948	
Dumetz Marthe	Lingère	4 ^e	134.000	136.000	1-7-1948	44 % de vacation
Fournier Lucienne	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-2-1948	
Gomanne Julienne	Lingère	2 ^e	121.000	122.000	1-10-1948	
Grandsir Fernande	Lingère	4 ^e	134.000	136.000	1-8-1948	
Klein Eugénie	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-8-1948	
Lefebvre Andrée	Lingère	2 ^e	121.000	122.000	1-11-1949	
Lefebvre Denise	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-11-1948	
Legaye Marthe	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-5-1948	
Lemoine Pauline	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-3-1948	
Lequint Jeanne	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-2-1948	
Lestienne Madeleine	Expéditionnaire	7 ^e	178.000	184.000	1-11-1948	
Leroy Julienne	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-6-1948	
Martins Louise	Gardiennne	1 ^{re}	115.000	115.000	1-2-1950	Entrée le 3-1-1950
Noël Virginie	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-10-1948	
Perignon Madeleine	Lingère	4 ^e	134.000	136.000	1-8-1948	
Sieghem Lucie	Lingère	4 ^e	134.000	136.000	1-11-1949	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Van Audenaerde Albert ..	Expéditionnaire	8 ^e	188.000	194.000	1-4-1949	
Vandendaele Marcel	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-7-1948	
Vandenplas Jeanne	Lingère	2 ^e	121.000		1-7-1948	
		3 ^e		129.000	1-7-1950	
Van Hersecke Alice	Lingère	2 ^e	121.000	122.000	1-1-1949	
Vasset Louis	Expéditionnaire	6 ^e	168.000		1-2-1946	
		7 ^e	178.000	184.000	1-2-1950	
Vienne Elvire	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-8-1947	
Wante Blanche	Lingère	3 ^e	127.000	129.000	1-2-1948	
Wantiez Emilienne	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-8-1949	
Isblé Henri	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-4-1948	
Boquillon Marie	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-6-1948	
Cavrot Irène	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Entrée le 30-5-1950
Lamy Emilienne	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000		Entrée le 12-6-1950
<i>3^e Division - 4^{er} Bureau :</i>						
Carrez Louis	Expéditionnaire	6 ^e	168.000		1-2-1946	
		7 ^e	178.000	184.000	1-2-1950	
Maes André	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	
<i>2^e Bureau :</i>						
Debou Ernest	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-6-1948	
Vacossin Odette	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-3-1948	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>3 Bureau :</i>						
Agneray Jeanne	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-7-1948	
Arnouts Robert	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-12-1949	
Bonnier Roger	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1948	
Brisy Marie-Louise	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-1-1948	
Clerisy Janine	Expéditionnaire	1 ^{re}	124.000	126.000	1-11-1948	
Delefosse Yvonne	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-6-1948	
Delevalle Marie-Thérèse ..	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-5-1948	
Dufour Germaine	Expéditionnaire	7 ^e	178.000	184.000	1-8-1949	
Dupond Marcel	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	Appelé sous les drapeaux
Gabert Pauline	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-9-1948	
Chesquier Gilberte	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-8-1948	
Heynderickx Jeanne	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Lasseaux Andrée	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-7-1948	
Leroux Henriette	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-8-1949	
Loock Eugène	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	Appelé sous les drapeaux
Martin Renée	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-2-1949	
Moret Madeleine	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Rogeau Marie-Madeleine .	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-1-1949	
Vergult Madeleine	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-1-1948	
Villette André	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	
Wibaux Yvonne	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Willemot Raymonde	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-11-1947	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>4^e Bureau :</i>						
Rohaut Simone	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-1-1948	
Viste Denise	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-8-1948	
<i>4^e Division :</i>						
<i>Education Physique :</i>						
Buyck Gaston	Surveillant terrain de jeux	3 ^e	127.000		1-5-1947	
		4 ^e	134.000	136.000	1-5-1950	
Lemaire Jules	Concierge	1 ^{re}	115.000		1-2-1948	
		2 ^e	121.000	122.000	1-2-1950	
Mansuy René	Surveillant terrain de jeux	2 ^e	121.000	122.000	1-8-1948	
De Swae Victor	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Tredez Eugène	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
<i>1^{er} Bureau :</i>						
Agneray Marie	Femme de service	1 ^{re}	115.000		1-6-1948	
		2 ^e	121.000	122.000	1-6-1950	
Augez Maria	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-6-1949	
Briffaut Céline	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-2-1948	
Cornil Marthe	Femme de service	2 ^e	121.000		1-5-1948	
		3 ^e	127.000	129.000	1-5-1950	
Cousin Madeleine	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-9-1948	
Delecourt Denise	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-11-1948	
Geva Raymonde	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-12-1949	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Goeminne Berthe	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-2-1948	
Hernould Simone	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-10-1949	
Dewisseher Christiane	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-11-1949	
Legrand Marguerite	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-9-1949	
Lemeunier Simone	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-4-1948	
Leniart Jacqueline	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-5-1948	
Mandar Emma	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-3-1948	
Nexys Eléonore	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-1-1950	
Planque Jeanne	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-10-1949	
Rainbeau Geneviève	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-1-1950	
Rampelberg Osithe	Femme de service	1 ^{re}	115.000		1-6-1948	
		2 ^e	121.000	122.000	1-6-1950	
Salomez Madeleine	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-4-1949	
Smets Alice	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-2-1950	Entrée le 1-2-1950
Tripon Raymonde	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-5-1949	
Van De Walle Léonie	Femme de service	2 ^e	121.000		1-6-1948	
		3 ^e	127.000	129.000	1-6-1950	
Vanhoutte Nelly	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-9-1949	
Veys Georgette	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-11-1948	
Villalba Georgette	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-1-1948	
De Leers Germaine	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-4-1950	Entrée le 1-4-1950
<i>Institut Diderot :</i>						
Anno Maxime	Contremaître	7 ^e	204.000	216.000		
Bernard Ernestine	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-4-1949	
Crombet Arthur	Surveillant de travaux	7 ^e	204.000	216.000		

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
De Braeckelaere André ...	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Desieter Marie	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-9-1949	
Desrumaux Jean	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Duhamel Maria	Femme de service	3 ^e	127.000		1-1-1949	25 heures de vacation Vacation complète à compter du 1-3-1950
		3 ^e	127.000	129.000	1-1-1949	
Godefroy Pierre	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Herbin Angèle	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-1-1949	
House Jean-Baptiste	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Leclercq Louise	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-12-1948	
Paolo Léontine	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-9-1949	
<i>Lycée Fénelon :</i>						
Bronsart Marguerite	Dépendsière	6 ^e	146.000	151.000	1-2-1947	40 % abattement pour A. en nature
Roeder Emile	Chauffeur mécanicien	7 ^e	167.000	172.000		
Thomazies Suzanne	Concierge	3 ^e	127.000		1-2-1947	
		4 ^e	134.000	136.000	1-2-1950	
<i>Bibliothèque Municipale :</i>						
Bauduin Raymond	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	
Poutrain Robert	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	
<i>Conservatoire :</i>						
Didelot Madeleine	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-1-1949	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Ecole des Beaux-Arts :</i>						
Berlemont Georgette	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-12-1949	
Fruit Julien	Expéditionnaire	5 ^e	159.000		1-10-1948	
	Surveillant	5 ^e	140.000	143.000	1-10-1948	Nommé surveillant le 10-1-1950
Moncheaux Marceau	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		Entré le 30-1-1950
<i>Palais des Beaux-Arts :</i>						
Leclercq Voltaire	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		
Lenoir Constant	Surveillant	5 ^e	140.000	143.000	1-12-1949	
Nachtergaele François	Surveillant	4 ^e	134.000	136.000	1-7-1948	
Dehaese Julienne	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-5-1948	
<i>Musée d'Histoire Naturelle</i>						
Delmasure Auguste	Surveillant	2 ^e	121.000	122.000	1-1-1949	1/3 de vacation
Deneve Albert	Surveillant	1 ^{re}	115.000	115.000	1-12-1949	1/3 de vacation
Pierchon Ernest	Surveillant	2 ^e	121.000	122.000	1-1-1949	1/3 de vacation
<i>Musée Industriel et Commercial :</i>						
Lejeune Lucien	Expéditionnaire	5 ^e	159.000		1-7-1947	
		6 ^e		174.000	1-7-1950	
Nuez Albert	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-8-1948	
Willem Léon	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-2-1948	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Théâtres Municipaux :</i>						
Colin Emilienne	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-8-1948	
Collignon Gustave	Machiniste monteur	7 ^e	167.000	172.000		
Confrere Maurice	Machiniste monteur	7 ^e	167.000	172.000		
Cornil Emile	Manutentionnaire	7 ^e	148.000	155.000		
Depil Robert	Machiniste monteur	7 ^e	167.000	172.000		
Despres Joseph	Electricien	7 ^e	191.000	203.000		
Drolez André	Machiniste monteur	7 ^e	167.000	172.000		
Duchateau Jeanne	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000		
Dumont Julienne	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-7-1948	
Etchegaray Julien	Machiniste monteur	7 ^e	167.000	172.000		
Chesquiere Mathilde	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-10-1948	
Laurent Adolphe	Concierge	5 ^e	140.000	143.000	1-9-1949	
Lebahy Robert	Electricien	7 ^e	191.000	203.000		
Lecocq Albert	Machiniste monteur	7 ^e	167.000	172.000		
Parent Georges	Electricien	7 ^e	191.000	203.000		
Pede Maurice	Aide électricien	7 ^e	148.000	155.000		
Plancke Madeleine	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-1-1950	
Sonneville Raymond	Electricien	7 ^e	191.000	203.000		
Van Noten Rachel	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-3-1949	
Vergucht Julienne	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-11-1948	
<i>Ecole Valentine Labbé :</i>						
Delannoy Angèle	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-11-1949	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Hallez Marie	Femme de service	3 ^e	127.000		1-3-1947	
Pluquet Jean-Baptiste	Mancœuvre	7 ^e	134.000	136.000	1-3-1950	
			142.000	149.000		12 vacation
<i>Colonie de Wormoudt :</i>						
Bommelaere Victor	Ouvrier qualifié	7 ^e	148.000	155.000		
Kerckhove Michel	Chef d'équipe	7 ^e	201.000	215.000		
Brybaert Emile	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Delautre Daniel	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Deldicque Omer	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Deveq Victor	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Macker Pierre	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
<i>3^e Bureau :</i>						
Behey Marguerite	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-2-1949	
Blanckaert Eugénie	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Bayard Renée	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-3-1949	
	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950
Boutmy Simone	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-3-1949	
	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950
Cardon Renée	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-4-1949	
	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
De Backer François	Magasinier	3 ^e	127.000	129.000	1-8-1947	
Deckmyn Marie-Jeanne ...	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
De Maen Fernande	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Dompsin Fernande	Expéditionnaire	2 ^e	121.000		1-11-1948	
	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950
Dourlant Albertine	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Druon René	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-2-1949	
Dubreucq Simone	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1948	
Dupuis Marguerite	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
François Léon	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-8-1947	
Hanotel Yvonne	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Lagache Madeleine	Cuisinière	7 ^e	167.000	172.000		
Landuyt Jeanne	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-3-1949	
	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950
Lemette Marguerite	Cuisinière	7 ^e	167.000	172.000		
Lencine Jules	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Marga Oscar	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Moitel Sophie	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Renard Simone	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Riviere Lucienne	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		
Serrure Marthe	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-1-1948	
	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Tellier Alice	Expéditionnaire Aide-cuisinière	3 ^e 7 ^e	142.000 142.000	149.000	1-11-1946	Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950
Tumelaire Suzanne	Expéditionnaire Aide-cuisinière	3 ^e 7 ^e	142.000 142.000	149.000	1-11-1946	Nommée aide-cuisinière le 1-2-1950
Vantieghem Lucienne	Concierge	2 ^e	121.000	122.000	1-10-1949	
Verstiggelen Alfred	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-2-1948	
Vonck Jeanne	Aide-cuisinière	7 ^e	142.000	149.000		Entrée le 15-5-1950
<i>5^e Division :</i>						
Martel Renée	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-11-1948	
<i>Bains Liberté :</i>						
De Parmentier Arthur ...	Maitre de nage	7 ^e	191.000	203.000		
Detemmerman Victoria ...	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-12-1947	
Geskiers Elise	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-4-1949	
Nonnon Adèle	Baigneuse	7 ^e	137.000	143.000		Entrée le 1-6-1950
<i>Bains Sarrazins :</i>						
Liebart Lucie	Baigneuse	7 ^e	137.000	143.000		
Lorthiois Victor	Baigneur	7 ^e	137.000	143.000		

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Bains Maracci :</i>						
Célerse Gustave	Expéditionnaire	5 ^e	159.000		1-4-1949	Nommé baigneur à compter du 1-4-1950
	Baigneur	7 ^e	137.000	143.000		
Godefroy Valentine	Baigneuse	7 ^e	137.000	143.000		
<i>2^e Bureau :</i>						
Deiecluse Lucie	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-5-1948	Entrée le 1-6-1950
Herremy Lucie	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000		
Roger Sylvie	Femme de service	3 ^e	127.000	139.000	1-7-1948	
Tourneur Jacqueline	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-6-1948	
<i>Crèches Municipales :</i>						
Looten Marie-Thérèse ...	Gardiennne	2 ^e	121.000	122.000	1-12-1948	
Vandenbossche Jeanne ...	Gardiennne	3 ^e	127.000	129.000	1-8-1947	
<i>Economat :</i>						
Menet Marcelle	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-10-1949	
Polet Aline	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-12-1948	
<i>Halles Centrales :</i>						
Binschinat Léon	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-2-1947	
Suin René	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-11-1948	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Abattoirs :</i>						
Cambrouse Julien	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		
Thibaut Lucien	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		
Desenne Emile	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		Entré le 15-5-1950
<i>Entrepôts :</i>						
Postic Pierre	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		Entré le 10-5-1950
Hanzelin Lucien	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		Entré le 1-5-1950
Verholle Alphonse	Veilleur de nuit	7 ^e	115.000	115.000		
	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		Nommé manœuvre le 1-4-1950
<i>Collecte des Droits de place :</i>						
Pollet Emile	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-1-1949	
<i>Service des Logements :</i>						
Camus Josette	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-10-1948	
Catel Louis	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-11-1948	
Chatroussat Marcel	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-3-1947	
Dufermont Achille	Expéditionnaire	5 ^e	159.000	164.000	1-1-1950	
Hodden Marcel	Expéditionnaire	5 ^e	159.000		1-7-1946	
		6 ^e		168.000	1-7-1950	
Menez Louise	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-3-1948	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Rotsaert Lucienne	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-4-1949	
Sezille Claude	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-10-1949	
Ternin Rozat Simone	Expéditionnaire	3 ^e	142.000	145.000	1-11-1947	
<i>Urbanisme et gestion des biens :</i>						
Cappe Berthe	Expéditionnaire	4 ^e	150.000	154.000	1-12-1949	
Cocu René	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-12-1949	
<i>Service des Eaux :</i>						
Lecoutre François	Contrôleur des Eaux	6 ^e	146.000		1-4-1946	
		7 ^e	152.000	158.000	1-4-1950	
Wanaverbecq Léon	Contrôleur des Eaux	2 ^e	121.000	122.000	1-11-1949	
<i>Propreté Publique :</i>						
Billiau Léon	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Bruyer Louis	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Carpentier Léon	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Castelain Désiré	Palefrenier	7 ^e	148.000	155.000		
Chretien Léon	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Cleyman Joseph	Brigadier cantonnier	2 ^e	210.000	223.000	1-11-1949	
Coppens François	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Daneels François	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Degrave André	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-11-1949	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Delecroy Auguste	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Delroeux Honoré	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
De Martelaere Robert	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Denis Marcel	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Desmet Charles	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Donck Paul	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Dujardin Théodore	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Dupire Marcel	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Dupont Emile	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Geirnaert Paul	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Godfrin Joseph	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Guilbert Georges	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Hoogstoel Camille	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Imbrasse Paul	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Lamerand Pierre	Expéditionnaire	1 ^{re}	124.000		1-2-1948	
		2 ^e	133.000	135.000	1-2-1950	
Leclercq Jules	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Lenoir Régis	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Le Perck Paul	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Lossery Marcel	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Marescaux Henri	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Meurillon Marcel	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Moerman François	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Montois Auguste	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Moons Raymond	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Pierre Charles	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Rasseneur Lucien	Bourellier	7 ^e	191.000	203.000		

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Rogie Emile	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Saint Léger Emile	Palefrenier	7 ^e	148.000	155.000		
Salome Maurice	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Suve Louis	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Thyl René	Palefrenier	7 ^e	148.000	155.000		
Torfs Arthur	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Van Daelen Henri	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Vanderosieren Robert ...	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Vanderust Alphonse	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Van De Weghe Arthur ...	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Vanbuffel Alphonse	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Van Kerckhove Joseph ...	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Van Laecke Charles	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
Van Schoor Jean-Baptiste	Charretier	7 ^e	148.000	155.000		
Van Waes Julien	Egoutier éboueur	7 ^e	148.000	155.000		
Vergalle Pierre	Cantonnier	7 ^e	137.000	143.000		
<i>Service des Transports :</i>						
Bart Edgar	Expéditionnaire	5 ^e	159.000		1-5-1949	
	Chauffeur poids lourds	3 ^e	179.000	188.000	1-2-1950	
Cretal Henri	Chauffeur poids lourds	3 ^e	179.000	188.000	1-1-1949	
Huet Clotaire	Electricien	7 ^e	191.000	203.000		
Mehut Louis	Chauffeur poids lourds	5 ^e	203.000	214.000	1-8-1948	
Petit Georges	Chauffeur poids lourds	4 ^e	191.000	201.000	1-1-1949	
Plart Léon	Chauffeur poids lourds	5 ^e	203.000	214.000	1-9-1947	
Scavo René	Aide mécanicien	7 ^e	142.000	149.000		

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Service de la Voie Publique</i>						
Duthoit Georges	Maçon	7 ^e	167.000	172.000		
Jansoone Théophile	Forgeron	7 ^e	167.000	172.000		
Marquillie Adolphe	Serrurier	7 ^e	167.000	172.000		
Penninger François	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Pluquet Albert	Paveur	7 ^e	167.000	172.000		
Vanhee Paul	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Halluin Jean	Maçon égoutier	7 ^e	167.000	172.000		
Chartre Charles	Maçon égoutier	7 ^e	167.000	172.000		
Roseuw Napoléon	Maçon égoutier	7 ^e	167.000	172.000		
<i>Service des Promenades et Jardins :</i>						
Beasse Roger	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Blanquart Robert	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Batte Georges	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Cambier Alexandre	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Cambier Louis (fils)	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Colpaert Robert	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Defretin Eugène	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Defretin César	Jardinier	7 ^e	167.000	172.000		
Deloux Maurice	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Demeyer Joseph	Jardinier	7 ^e	167.000	172.000		
Dernoncourt Henri	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Deroubaix Charles	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Descamps Jean-Baptiste .	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Dinant Jules	Jardinier	7 ^e	167.000	172.000		
Dorangeville Albert	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Duflos Arthur	Jardinier	7 ^e	167.000	172.000		
Galle Georges	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Gerbeau Ernest	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Gilbert Marcel	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Godefroy Marceau	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Hanquez Michel	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Imbert André	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Kuntz Charles	Garde municipal	4 ^e	134.000	136.000		
Lefief Raymond	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Leplus Laurent	Chef d'équipe	7 ^e	201.000	215.000		
Louchart Etienne	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Maes Albert	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Mazingue Julien	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Pinte Eugène	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Pinte Roger	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Savary Emile	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Segers Albéric	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Vandecotte Michel	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Vandoorpe François	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Van Lancker Auguste ...	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Vanlaughenhove Michel .	Aide jardinier	7 ^e	142.000	149.000		
Vervenne Marceau	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Marit Robert	Aide jardinier		115.000	115.000		Entré le 25-5-1950

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Service d'exécution des Travaux en Régie :</i>						
Bentein Bomanie	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-1-1950	
Bernaert Jules	Peintre	7 ^e	167.000	172.000		
Boone Germaine	Femme de service	2 ^e	121.000		1-7-1948	
		3 ^e	127.000	129.000	1-7-1950	
Broutin Théophile	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Buisset Gaston	Ouvrier de bâtiment	7 ^e	167.000	172.000		
Colbaut Alphonse	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Courtecuisse Emma	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-8-1949	
Dansette Alexandre	Menuisier	7 ^e	191.000	203.000		
Deloddere Eugène	Expéditionnaire	4 ^e	150.000		1-8-1949	
	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		Nommé manœuvre à compter du 1-4-1950
Demouvaux Léonie	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-5-1948	
Devos Hortense	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-10-1948	
Dharne Eugène	Vitrier	7 ^e	167.000	172.000		
Doniack Stéphane	Peintre	7 ^e	167.000	172.000		
Dubart Ernest	Peintre	7 ^e	167.000	172.000		
Duquesnoy René	Expéditionnaire	2 ^e	133.000	135.000	1-9-1949	
Ghekiere Léon	Serrurier	7 ^e	167.000	172.000		
Goossens Germaine	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-6-1949	
Kubliack Antoine	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Lagache Louis	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Lava Gaston	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Lavieville Lucienne	Femme de service	3 ^e	127.000		1-6-1947	
		4 ^e	134.000	136.000	1-6-1950	
Lemoine Léon	Menuisier	7 ^e	191.000	203.000		
Leroy Flore	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-11-1949	
Lhote Théodore	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Lieven Kléber	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Maillot Alphonsine	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-5-1949	
Menez Coralie	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-8-1949	
Mercier Lucien	Surveillant de travaux	7 ^e	204.000	216.000		
Mollet Nelly	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-7-1948	
Paris Clotilde	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-1-1949	
Piau Fernand	Carreleur	7 ^e	167.000	172.000		
Plathy Autoine	Menuisier ébéniste	7 ^e	191.000	203.000		
Polfliet Marie	Femme de service	3 ^e	127.000	129.000	1-5-1949	
Pluche Lucienne	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000		Entrée le 3-5-1950
Pouille Désiré	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Roman Alfred	Vitrier	7 ^e	167.000	172.000		
Rosselle Léonie	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-10-1948	
Rousselle Charles	Menuisier	7 ^e	167.000	172.000		
Santerre Lucie	Plombier zingueur	7 ^e	191.000	203.000		
Sense Germaine	Femme de service	4 ^e	134.000	136.000	1-8-1949	
Stoher Claudine	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000	1-3-1949	
Truyen Charles	Démolisseur	7 ^e	148.000	155.000		
Vandriessche Guillaume ..	Menuisier	7 ^e	191.000	203.000		
Vannellaert Michel	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Van Son Marcel	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Van Wynsberghc M.-L.	Femme de service	2 ^e	121.000	122.000	1-10-1949	

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
Verfaillie Charles	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Verstraete J.-Baptiste ...	Menuisier	7 ^e	191.000	203.000		
Prettre Georges	Terrassier	7 ^e	148.000	155.000		
Defrenne Solange	Femme de service	1 ^{re}	115.000	115.000		Entrée le 14-6-1950
<i>Service Electrique :</i>						
Depretère Julien	Aide électricien	7 ^e	142.000	149.000		
<i>Installations Thermiques et Mécaniques :</i>						
Bouillet Octave	Chauffeur mécanicien	7 ^e	167.000	172.000		
Brugniel Antoine	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
Denneulin Victor	Chauffeur mécanicien	7 ^e	167.000	172.000		
Haustraete Léon	Chauffeur mécanicien	7 ^e	167.000	172.000		
Salomé Marcel	Manœuvre	7 ^e	142.000	149.000		
<i>Agents partis :</i>						
<i>1^{re} Division - 4^e Bureau :</i>						
Delecroix Emile	Surveillant	3 ^e	127.000	129.000	1-4-1948	Démisionnaire le 1-3-1950
<i>6^e Bureau :</i>						
Morel Albert	Expéditionnaire	6 ^e	168.000	174.000	1-12-1948	Rayé des cadres le 1-2-1950

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>2^e Division - 3^e Bureau :</i>						
Dubo Simone	Femme de service	1 ^{re}	115.000		1-2-1948	Démisionnaire le 1-2-1950
Turpin Maurice	Expéditionnaire	5 ^e	159.000		1-8-1948	Rayé des cadres le 7-2-1950
<i>3^e Division - 3^e Bureau :</i>						
Naessens Jeanne	Expéditionnaire	4 ^e	150.000		1-8-1949	Rayée des cadres le 1-6-1950
Vernus Fernand	Expéditionnaire	8 ^e	188.000		1-1-1949	Rayé des cadres le 1-6-1950
<i>4^e Division :</i>						
Desmarez Romanie	Aide cuisinière	7 ^e	142.000			Rayée des cadres le 16-2-1950
Depape Marie	Femme de service	7 ^e	152.000		1-10-1948	Rayée des cadres le 1-3-1950
Villeneuve Raoul	Brigadier machiniste	2 ^e	278.000		1-8-1949	Rayé des cadres le 1-6-1950
<i>Service Municipal du Logement :</i>						
Chastelain Antonia	Expéditionnaire	4 ^e	150.000		1-11-1947	Rayée des cadres le 1-4-1950

Nom et Prénom	Fonction	Echelon	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
<i>Service d'Exécution des Travaux en Régie :</i>						
Maerten Edouard	Terrassier	1 ^{re}	222.000		1-1-1949	Rayé des cadres le 1-2-1950
Poulain Louis	Terrassier	7 ^e	148.000			Rayé des cadres le 1-5-1950
Mocq Richard	Vitrier	7 ^e	167.000			Rayé des cadres le 1-6-1950
<i>Service de la Vérification :</i>						
Delecroix Laure	Expéditionnaire	3 ^e	142.000		1-3-1948	Rayée des cadres le 1-4-1950

PERSONNEL. GENERALITES. — Personnel auxiliaire - Traitements de divers.

Arrêté n° 4.194 du 18 Août 1950

Vu notre arrêté en date du 12 Juillet 1950 fixant les traitements à allouer au personnel auxiliaire à compter des 1^{er} Janvier 1950 et 1^{er} Juillet 1950 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traite- ment	Ancienneté dans la classe	Observations
<i>4^e Division - 3^e Bureau :</i>					
Sevrin Paulette	Expéditionn.	3 ^e	142.000	1-10-1948	Nommée dactylographe le 1-3-1950
Platel Marie-Louise ..	Expéditionn.	4 ^e	150.000	1-1-1949	Nommée dactylographe le 1-3-1950
<i>4^e Division :</i>					
Porreye Fernande	Expéditionn.	5 ^e	159.000	1-8-1948	Nommée dactylographe le 1-3-1950
<i>Institut Diderot :</i>					
Decourcelles Noémie ..	Expéditionn.	5 ^e	159.000	1-2-1948	Nommée dactylographe le 1-3-1950
Hennuyer Raymonde ..	Expéditionn.	4 ^e	150.000	1-5-1948	Nommée dactylographe le 1-3-1950
<i>Lycée Fénelon :</i>					
Bourdon Renée	Expéditionn.	4 ^e	150.000	1-1-1948	Nommée expédition- naire le 1-3-1950
<i>Bibliothèque Municipale :</i>					
Pierchon Robert	Expéditionn.	2 ^e	133.000	1-9-1948	Nommé expédition- naire le 1-3-1950
<i>Ecole Jean-Macé :</i>					
Delobel Denise	Expéditionn.	3 ^e	142.000	1-11-1948	Nommée dactylographe le 1-3-1950
<i>Ecole Valentine-Labbé :</i>					
Querrey Georgette	Expéditionn.	2 ^e	133.000	1-11-1949	Nommée expédition- naire le 1-3-1950
<i>2^e Bureau :</i>					
Reichel Marthe	Expéditionn.	3 ^e	142.000	1-8-1947	Nommée expédition- naire le 1-3-1950
<i>Service Municipal du Logement :</i>					
Rotsaert Georges	Expéditionn.	2 ^e	133.000	1-11-1949	Nommée expédition- naire le 1-3-1950
<i>Bureau d'Etudes et de Dessin :</i>					
Inghels Claude	Expéditionn.	2 ^e	133.000	1-10-1949	Nommée expédition- naire le 1-3-1950

PERSONNEL. GENERALITES. — Personnel auxiliaire - Traitements des assistants et auxiliaires sociales.

Arrêté n° 4.088 du 1^{er} Août 1950

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 Mars 1950 approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Juillet, fixant les traitements à allouer, à compter du 1^{er} Janvier 1950 et du 1^{er} Juillet 1950, aux assistants sociales et auxiliaires sociales :

Article 1. — Le traitement annuel des agents ci-dessous désignés est fixé comme suit, à compter du 1^{er} Janvier 1950 et du 1^{er} Juillet 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitements au		Ancienneté dans la classe	Observations
			1-1-1950	1-7-1950		
2^e Division :						
Fiacre Claudine ...	Aide médico-sociale	3 ^e	199.000	213.000	1-1-1948	
Delattre Suzanne ..	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	Mutée le 1-5-1950 au Service de la Famille
Denys M.-Thérèse ..	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	Mutée le 1-5-1950 au Service de la Famille
Dron Marie-Thérèse.	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	Mutée le 1-5-1950 au Service de la Famille
Pelletier Marguerite.	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	Mutée le 1-5-1950 au Service de la Famille
5^e Division :						
Castier Antoinette .	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	
Ferain Yvonne	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	
Forestier Germaine.	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	
Pocqueur M.-Thérèse	Infirmière	3 ^e	257.000	280.000	1-1-1948	Nommée aide médico-sociale à la P.M. I. le 1-6-1950
Lemahieu Jeanne ..	Aide médico-sociale	3 ^e	199.000	213.000	1-1-1948	12 vacation

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Blâmes et Sanctions.

Arrêté n° 3.996 du 19 Juillet 1950

Considérant que M^{me} Lucienne Pluche, femme de service, a cessé son service depuis le 1^{er} Juillet 1950, sans justifications :

Article 1. — Le traitement de M^{me} Lucienne Pluche, femme de service, affectée au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est suspendu à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.162 du 11 Août 1950

Article 1. — Un blâme, à titre d'avertissement, est infligé au cantonnier Pierre Vergalle, qui subira par ailleurs une retenue de 1/30^e sur son salaire mensuel.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés pour convenances personnelles.

Arrêté n° 3.989 du 12 Juillet 1950

Article 1. — Un congé sans solde est accordé, pour la période du 1^{er} au 31 Août 1950 à M^{me} Jeanne Landuyt, née Van Coppernolle, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 4.100 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — Le traitement de M. Gaston Buisset, charpentier affecté au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, est supprimé à compter du 17 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.099 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie-Louise Delahousse, expéditionnaire affectée au 6^e Bureau de la 1^{re} Division est supprimé à compter du 23 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.327 du 25 Septembre 1950

Article 1. — M. Ernest Dubart, peintre-vitrier affecté au Service des Travaux en Régie, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 14 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.350 du 26 Septembre 1950

Article 1. — M. Arthur Duflos, jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins, victime d'un accident de travail, est mis à demi-traitement à compter du 12 Septembre 1950.

Arrêté n° 3.929 du 3 Juillet 1950

Article 1. — M. Théodore Dujardin, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 24 Juin 1950.

Arrêté n° 4.271 du 12 Septembre 1950

Article 1. — M^{me} Denise Delecourt, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 27 Août 1950.

Arrêté n° 3.928 du 3 Juillet 1950

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Claudine Fiacre, aide-médico-sociale, affectée au 3^e Bureau de la 2^e Division, est rétabli à compter du 20 Juin 1950.

Arrêté n° 4101 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M^{lle} Claudine Fiacre, aide-médico-sociale, affectée à la 2^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 10 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.209 du 22 Août 1950

Article 1. — M. Laurent Leplus, chef d'équipe auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 5 Août 1950.

Arrêté n° 3.999 du 19 Juillet 1950

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Louise Martins, gardienne au jardin des P'tits Quinquins, 2^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.328 du 25 Septembre 1950

Article 1. — M^{me} Germaine Dufour, expéditionnaire affectée à la 3^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 12 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.267 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M. Claude Plaisant, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 26 Août 1950.

Arrêté n° 4.330 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 8 Septembre 1950 par lequel M. Claude Plaisant, en congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 26 Août 1950.

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont rapportées.

Article 2. — La situation de M. Claude Plaisant, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, s'établit comme suit :

Du 27 Juillet 1950 au 19 Août 1950 inclus : demi-traitement
Traitement rétabli à compter du 20 Août 1950.

Arrêté n° 4.268 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M. Jean-Baptiste Verstraete, menuisier affecté au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, victime d'un accident de travail, est mis à demi-traitement à compter du 17 Août 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Indemnité.

Arrêté n° 3.998 du 19 Juillet 1950

Vu notre arrêté en date du 26 Novembre 1949 fixant le montant de l'indemnité pour supplément de travail à allouer au personnel ouvrier, à compter du 1^{er} Février 1949 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

Abattoirs :

Thibaùt Lucien Veilleur de nuit | A | 36.000 | 230

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations - Mutations - Promotions.

Arrêté n° 4.124 du 3 Août 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois d'Août 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division :				
Mermilliot Roger	Coursier	1 ^{re}	115.000	1-8-1950
2^e Division :				
Klein Eugénie	Expéditionnaire	3 ^e	145.000	1-8-1950
Vienne Elvire	Expéditionnaire	4 ^e	154.000	1-8-1950
Vantroost Julien	Expéditionnaire	7 ^e	184.000	1-8-1950
3^e Division :				
Ghesquier Gilberte	Expéditionnaire	3 ^e	145.000	1-8-1950
4^e Division :				
De Backer François ..	Magasinier	4 ^e	136.000	1-8-1950
Mausny René	Surveillant	3 ^e	129.000	1-8-1950
5^e Division :				
Vandenbossche Jeanne.	Gardiennne de crèche	4 ^e	136.000	1-8-1950

Arrêté n° 4.178 du 16 Août 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois de Septembre 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division :				
Beirnaert Serge	Coursier		103.000	1-9-1950
2^e Division :				
Rackelboom Marie	Expéditionnaire	4 ^e	154.000	1-9-1950
Service des Transports :				
Plart Léon	Chauffeur	6 ^e	228.000	1-9-1950

Arrêté n° 4.177 du 16 Août 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire est fixé comme suit pour le mois d'Octobre 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division :				
Dewit André	Coursier	1 ^{re}	115.000	1-10-1950
2^e Division :				
Gomanne Julienne	Lingère	3 ^e	129.000	1-10-1950
Service du Logement :				
Vuysteke Josette	Expéditionnaire	3 ^e	145.000	1-10-1950
Service de l'Exécution des Travaux en Régie:				
Devos Hortense	Femme de service	3 ^e	129.000	1-10-1950
Rosselle Léonie	Femme de service	3 ^e	129.000	1-10-1950

Arrêté n° 4.190 du 17 Août 1950

Article 1. — M. André Bocarne, né le 17 Février 1928, à Lille, est nommé manoeuvre du cadre auxiliaire affecté à la 2^e Division, Cimetière de l'Est.

Article 2. — M. Bocarne est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Arrêté n° 4.191 du 17 Août 1950

Article 1. — M^{me} Jacqueline Tribout, née le 28 Septembre 1929 à Lille, est nommée aide-cuisinière auxiliaire affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Tribout est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 Août 1950.

Arrêté n° 4.282 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Jacques Canivet, né le 28 Juin 1928 à Lille, est nommé cabinier, affecté à la 5^e Division, Etablissement de Bains boulevard de la Liberté.

Article 2. — M. Canivet est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 143.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 Août 1950.

Arrêté n° 4.299 du 16 Septembre 1950

Article 1. — M. Charles Capy, né le 20 Mai 1905 à Lille, est nommé manoeuvre du cadre auxiliaire, affecté à la 2^e Division, Cimetière de l'Est.

Article 2. — M. Capy est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.134 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{me} V^e Lucie Herremy, femme de service affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division, est mutée en qualité d'aide-cuisinière, au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Herremy est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M^{me} Herremy bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.188 du 17 Août 1950

Article 1. — M. Georges De Clerck, né le 2 Avril 1915 à Lille, est nommé manoeuvre du cadre auxiliaire affecté à la 2^e Division, Cimetiére de l'Est.

Article 2. — M. De Clerck est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 Août 1950.

Arrêté n° 4.186 du 17 Août 1950

Article 1. — M. Henri Defretin, né le 3 Mai 1924 à Ennevelin (Nord), est nommé manoeuvre auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Defretin est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité pour travail supplémentaire calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 Août 1950.

Arrêté n° 4.164 du 11 Août 1950

Article 1. — M. Claude Deraedt, né le 10 Avril 1935 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Deraedt est versé dans la 1^{re} classe de son emploi au traitement annuel de 94.300 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 Août 1950.

Arrêté n° 4.211 du 22 Août 1950

Article 1. — M. Raymond Derudder, né le 6 Janvier 1906 à Roubaix, est nommé veilleur de nuit aux Abattoirs.

Article 2. — M. Derudder est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 Août 1950.

Arrêté n° 4.107 du 2 Août 1950

Article 1. — M^{me} Van Dionant Philippine, née le 14 Avril 1904 à Malines (Belgique) est nommée concierge à l'annexe du Lycée Fénelon en remplacement de M^{me} Thomazies, démissionnaire.

Article 2. — M^{me} Van Dionant est versée dans la 7^e classe au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.189 du 17 Août 1950

Article 1. — M. André Février, né le 2 Novembre 1925 à Lille, est nommé manoeuvre du cadre auxiliaire affecté à la 2^e Division, Cimetière de l'Est.

Article 2. — M. Février est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 Août 1950.

Arrêté n° 4.187 du 17 Août 1950

Article 1. — M. François Camille, né le 16 Août 1913 à Lille, est nommé manoeuvre du cadre auxiliaire affecté à la 2^e Division, Cimetière de l'Est.

Article 2. — M. François est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 Août 1950.

Arrêté n° 4.353 du 28 Septembre 1950

Article 1. — M. Henri Gaulon, né le 20 Juin 1883 à Lille, est nommé surveillant affecté à la 4^e Division Musée d'Histoire Naturelle.

Article 2. — M. Canlon, qui effectue une vacation incomplète, est versé dans la 1^{re} classe du personnel de service, soit au traitement annuel de 38.333 francs correspondant à un tiers de vacation. Ce traitement sera majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.281 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Marcel Gobeaux, né le 30 Janvier 1929 à Lille, est nommé cabinier affecté à la 5^e Division Etablissements de bains boulevard de la Liberté.

Article 2. — M. Gobeaux est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 143.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 Août 1950.

Arrêté n° 4.212 du 22 Août 1950

Article 1. — M. Georges Guinet, né le 19 Juillet 1898 à Marchiennes, est nommé veilleur de nuit à l'Hôtel de Ville.

Article 2. — M. Guinet est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 14 Août 1950.

Arrêté n° 4.129 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{me} Flore Leroy, femme de service affectée à l'École des Beaux-Arts, est mutée en la même qualité, à l'Hôtel de Ville.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.210 du 22 Août 1950

Article 1. — M. Fernand Kerckhof, né le 11 Septembre 1914 à Lille, est nommé manoeuvre auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Kerckhof est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité pour travail supplémentaire calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 Août 1950.

Arrêté n° 4.105 du 2 Août 1950

Article 1. — M^{lle} Marguerite Leconte, née le 2 Octobre 1931 à Lille, est nommée gardienne d'enfants au Jardin des P'tits Quinquins.

Article 2. — M^{lle} Leconte est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée percevra en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 Juin 1950.

Arrêté n° 3.947 du 5 Juillet 1950

Vu notre arrêté en date du 26 Juin 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel auxiliaire pour le mois de Juillet 1950 :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

4^e Division :

Lucien Lejeune| Expéditionnaire | 6^e | 162.500 | 1-7-1950

Arrêté n° 3.959 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M^{me} Emilienne Lamy, née le 23 Octobre 1911 à Lille, est nommée femme de service affectée au Jardin des P'tits Quinquins 2^e Division.

Article 2. — M^{me} Lamy est versée dans le 1^{er} échelon du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 114.500 francs, majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 Juin 1950.

Arrêté n° 4.238 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Paul Lespagnol, né le 12 Octobre 1898 à St-Quentin, est nommé veilleur de nuit au Musée Commercial (4^e Division).

Article 2. — M. Lespagnol est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 Août 1950.

Arrêté n° 4.131 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Victor Lorthiois, baigneur affecté à la 5^e Division, est muté en qualité de manoeuvre affecté aux Cimetières.

Article 2. — M. Lorthiois est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 Août 1950.

Arrêté n° 4.108 du 2 Août 1950

Article 1. — M. Raphaël Petit, né le 20 Octobre 1914 à Lille, est nommé baigneur à l'Établissement de bains Maracci.

Article 2. — M. Petit est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 143.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base au taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.237 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Eloi Rohart, né le 12 Mars 1893 à Sailleylez-Lannoy, est nommé veilleur de nuit affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Rohart est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 22 Août 1950.

Arrêté n° 4.106 du 2 Août 1950

Article 1. — M. Maurice Rouzé, né le 31 Juillet 1898 à Lille, est nommé veilleur de nuit à l'Hôtel de Ville.

Article 2. — M. Rouzé est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressé percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base au taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 Juin 1950.

Arrêté n° 3.958 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M^{me} Irène Gavrot, née le 8 Janvier 1908 à Watrelas, est nommée aide-cuisinière, affectée au Jardin des P'tits Quinquins, 2^e Division.

Article 2. — M^{me} Gavrot percevra un traitement annuel de 136.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 30 Mai 1950.

Arrêté n° 4.165 du 11 Août 1950

Article 1. — M. Georges Simoens, né le 21 Janvier 1936 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Simoens est versé dans la 1^{re} classe de son emploi au traitement annuel de 94.300 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 Août 1950.

Arrêté n° 4.163 du 11 Août 1950

Article 1. — M. Pierre Tiersen, né le 14 Septembre 1932 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Tiersen est versé dans la 1^{re} classe de son emploi au traitement annuel de 103.600 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.329 du 25 Septembre 1950

Article 1. — M. Jean Verstiggelen, né le 12 Août 1928 à Lille, est nommé expéditionnaire auxiliaire, affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — M. Verstiggelen est versé dans la 1^{re} classe du « Personnel de Bureau » au traitement annuel de 126.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Démissions.

Arrêté n° 4.325 du 23 Septembre 1950

Article 1. — M. Serge Beirnaert, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel auxiliaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 Septembre 1950.

Arrêté n° 4161 du 11 Août 1950

Article 1. — M. Roger Bonnier, expéditionnaire affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel auxiliaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 Août 1950.

Arrêté n° 4.270 du 12 Septembre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 11 Août 1950 visant M. Roger Bonnier, expéditionnaire du cadre auxiliaire, prennent effet à partir du 7 Août 1950.

Arrêté n° 4.102 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M^{me} Martins, gardienne au Jardin des P'tits Quinquins, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 3.990 du 12 Juillet 1950

Article 1. — M. Emile Perenot, chauffeur d'automobiles poids lourds au Service des Transports, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.130 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{me} Thonazies, concierge à l'annexe du Lycée Fénélon, démissionnaire, est rayée des cadres du Personnel auxiliaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.228 du 1^{er} Septembre 1950

Article 1. — M. Robert Van de Rosieren, égoutier-éboueur affecté au Service de la Propreté Publique, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du Personnel auxiliaire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 Août 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs.

Arrêté n° 3.945 du 4 Juillet 1950

Article 1. — M. Léon François, expéditionnaire affecté à la 4^e Division, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. Léon François pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 4.133 du 8 Août 1950

Vu notre arrêté en date du 4 Juillet 1950 par lequel M. Léon François, expéditionnaire affecté à la 4^e Division, atteint par la limite d'âge, est rayé des cadres du Personnel :

Article 1. — Pour les nécessités de service, M. Léon François, expéditionnaire affecté à la 4^e Division, est maintenu en activité jusqu'à la désignation de son successeur.

Arrêté n° 4.132 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Georges Galle, manœuvre affecté au Cimetière du Sud, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} Octobre 1950.

Article 2. — Pour les nécessités de service, M. Georges Galle est maintenu en activité jusqu'au 31 Octobre 1950.

Arrêté n° 4.176 du 16 Août 1950

Article 1. — M. Pierre Vergalle, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du Personnel à partir du 1^{er} Octobre 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal en date du 3 Août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 Mars 1949, M. Pierre Vergalle pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 3 mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et Sanctions.

Arrêté n° 4.074 du 24 Juillet 1950

Article 1. — Un blâme est adressé à titre de dernier avertissement à M. Lucien Declercq, Contrôleur au Service des Eaux.

Arrêté n° 4.182 du 17 Août 1950

Considérant que M. André Leplus, cantonnier au Service de la Propreté Publique, n'a effectué aucune vacation du 2 Août 1950 au 6 Août 1950 inclus, et qu'il y a lieu en conséquence de défalquer de son traitement une retenue correspondant à ses journées d'absence :

Article 1. — Le traitement de M. André Leplus, Cantonnier au Service de la Propreté Publique, est suspendu pour la période du 2 Août 1950 au 6 Août 1950 inclus.

Arrêté n° 3.970 du 10 Juillet 1950

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 30 Juin 1950, suspendant sans traitement, pour une durée d'un mois à dater du

1^{er} Juillet 1950, le Lieutenant Mazurier, du Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille :

Article 1. — Le traitement du Lieutenant Mazurier est suspendu pour la période du 1^{er} au 31 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.068 du 31 Juillet 1950

Article 1. — Une réduction de 23/200 sera effectuée sur le traitement de M. Charles Waquetin, Jardinier au Service des Promenades et Jardins.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours.

Arrêté n° 4.255 du 6 Septembre 1950

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'une assistante sociale du Service de la Famille.

Article 2. — Pour être autorisées à participer à ce concours les candidates devront satisfaire à toutes les conditions générales exigées pour l'accès dans le cadre titulaire, en ce qui concerne notamment l'âge, la nationalité, l'aptitude physique, etc...

Elles devront, par ailleurs être titulaires du diplôme d'Etat d'assistante sociale.

Arrêté n° 3.962 du 10 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de juger les épreuves des concours qui auront lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de cimentiers et de maçons au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;

Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;

Fauvet, Architecte en chef, directeur du Service d'Architec-
ture ;

Demenge, Chef de bureau, Exécution des Travaux en Régie ;

Mazingue, Contremaître, Exécution des Travaux en Régie ;

Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du Personnel
municipal.

Arrêté n° 4.103 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves des concours qui auront lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de conducteurs de travaux et de surveillants de travaux au Service de la Voie Publique :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur en Chef des Services techniques ;
Van de Wiele, Chef adjoint au Service de la Voie Publique ;
Janssoone, sous-chef de section au Service de la Voie Publique ;
Vanhove Pierre, dessinateur projeteur au Service d'Architecture et Vanhove Joseph, chef mécanicien au Service des Eaux, représentants élus du Personnel municipal

Arrêté n° 4.305 du 21 Septembre 1950

Article 1. — M. Courthéoux, Ingénieur, Chef des Services Publics, est nommé membre du Jury chargé de juger les épreuves des concours qui auront lieu prochainement pour le recrutement de conducteurs de travaux et de surveillants de travaux au Service de la Voie Publique, en remplacement de M. Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques, empêché.

Arrêté n° 3.941 du 4 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé d'examiner les titres et références des candidates à l'emploi de directrice jardinière d'enfants :

- M^{me} Deline, Adjointe au Maire ;
MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Mestdagh, Chef de la 2^e Division ;
Barbot, Chef du 3^e Bureau de la 4^e Division ;
Chimot, Chef de Bureau, représentant élu du Personnel.

Arrêté n° 4.086 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. le Professeur Paget, Adjoint au Maire, délégué à l'Hygiène et à la Salubrité Publique, membres du

Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu pour la nomination d'un inspecteur vétérinaire adjoint aux Abattoirs :

- MM. Decamps, Adjoint au Maire, délégué au Personnel ;
Moine, Vétérinaire, Directeur Départemental des Services vétérinaires du département du Nord ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Poullain, Vétérinaire, Directeur des Abattoirs, inspecteur principal du Service de l'Alimentation ;
M^{lle} Garemin, Chef du Service du Contentieux, déléguée élue suppléante du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.942 du 4 Juillet 1950

Article 1. — Un concours sur titres et références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'une jardinière d'enfants.

Article 2. — Les candidates, qui devront satisfaire aux conditions requises par les statuts en vigueur, devront obligatoirement posséder le diplôme de jardinière d'enfants.

Arrêté n° 4.073 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Régibo, rédacteur au Service de la Famille, est nommé membre du Jury chargé de donner son avis sur la nomination d'une jardinière d'enfants, en remplacement de M. Barbot, empêché.

Arrêté n° 3.964 du 10 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de menuisiers et de charpentiers au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

- MM. Maire, Adjoint au Maire, Délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architec-
ture ;
Demenge, Chef de Bureau, Service d'Exécution des Travaux
en Régie ;

Van Weymers, Contremaître, Service d'Exécution des Travaux en Régie ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 3.943 du 4 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours ouvert pour le recrutement de rédacteurs :

M. le Professeur Minne, Adjoint au Maire ;
MM. Debeyre, Professeur à la Faculté de Droit ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Lallau, Chef de la 4^e Division ;
Lava, Chef de bureau, Service des Fêtes ;
Chimot, Chef de bureau, représentant élu du personnel, désigné par les rédacteurs.

Arrêté n° 3.963 du 10 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de serruriers et de couvreurs au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Fauvel, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Archi-
tecture ;
Demenge, Chef de bureau, Exécution des Travaux en Régie ;
Robidel, Contremaître, Exécution des Travaux en Régie ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel
municipal.

Arrêté n° 3.965 du 10 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir

lieu prochainement pour le recrutement d'un tapissier-garnisseur et de peintres-vitriers au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

- MM. Maire, Adjoint au Maire, Délégué aux Travaux et aux Bâti-
ments communaux ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Archi-
tecture ;
Demenge, Chef de Bureau, Service d'Exécution des Travaux
en Régie ;
Levrague, Contremaître au Service d'Exécution des Travaux
en Régie ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel
municipal.

Arrêté n° 4.303 du 21 Septembre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par
délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps membres
du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir
lieu prochainement pour le recrutement d'un ouvrier tôleier au
Service de la Voie Publique (Éclairage et signalisation) :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Courthéoux, Ingénieur, Chef des Services Publics ;
Van de Wiele, Chef Adjoint au Service de la Voie Publique ;
Loez, Agent technique au Service de l'éclairage et de la signa-
lisation ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel
municipal.

Arrêté n° 4.300 du 16 Septembre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par
délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres
du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir
lieu prochainement pour le recrutement de vérificateurs sanitaires
au Service de l'Inspection des Denrées alimentaires :

- MM. Hennebelle, Adjoint, délégué aux Abattoirs ;
Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
Poulain, Directeur des Abattoirs ;
Fichelle, Vétérinaire adjoint ;
Blas, Vérificateur sanitaire chef ;
De Baere, Commis principal, délégué du Personnel.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableaux d'avancement de grade.

Arrêté n° 3.946 du 4 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres de la Commission Consultative appelée à donner son avis sur la désignation d'un chef-mécanicien à l'usine d'Emmerin :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
- Aurel, Ingénieur en chef des Services Techniques ;
- Courthéoux, Ingénieur principal, chef des Services publics ;
- Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel.

Arrêté n° 4.175 du 11 Août 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres de la Commission Consultative appelée à donner son avis sur la nomination d'un contremaître au Service des Installations thermiques et mécaniques :

- MM. Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
- Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architecture ;
- Hoogstoel, Conducteur de travaux aux Installations thermiques et mécaniques ;
- Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du Personnel municipal.

Arrêté n° 3.940 du 4 Juillet 1950

Vu notre arrêté en date du 28 Avril 1950 fixant la composition de la Commission Consultative du Tableau d'avancement à l'emploi de directeur des Entrepôts :

Article 1. — M. Gérard Lava, chef de bureau du Service des Fêtes, est nommé membre du Jury en remplacement de M. Louis Duribreux, Chef de bureau, 1^{re} Division, 2^e bureau, empêché.

PERSONNEL TITULAIRE. — Examen professionnel.

Arrêté n° 4.051 du 27 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés membres du Jury chargé d'examiner les épreuves de l'examen professionnel auxquels seront astreints,

en application des dispositions statutaires en vigueur, les candidats à l'emploi d'ouvrier professionnel 2^e catégorie, chargé du fonctionnement de l'usine d'Emmerin :

- MM. Decamps, Adjoint au Maire, délégué au Personnel ;
- Grangeon, Secrétaire général de la Mairie ;
- Chaval, Contremaître au Service d'Electricité ;
- Robidet, Contremaître au Service d'Exécution des Travaux en Régie ;
- Bouckaert, Chef de garage, délégué élu du Personnel municipal.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés pour convenances personnelles.

Arrêté n° 4.138 du 8 Août 1950

Article 1. — Un congé d'un an sans solde, est accordé à M^{me} Yvonne Leclercq, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Leclercq ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Leclercq ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 29 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.276 du 14 Septembre 1950

Article 1. — Un congé de six mois sans solde, est accordé à M^{me} Marcelle Jésupret, née Mallauran, rédactrice affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Jésupret ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Jésupret ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.366 du 29 Septembre 1950

Article 1. — Un congé de six mois sans solde est accordé à M. Denis Vuylsteke, Commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Contentieux.

Article 2. — A l'expiration de ce congé M. Vuylsteke ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration municipale à la demande que devra formuler l'intéressé en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M. Vuylsteke ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, il sera considéré comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 4.000 du 19 Juillet 1950

Article 1. — M. Voltaire Balligand, égoutier-éboueur affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 3 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.184 du 17 Août 1950

Article 1. — Le traitement de M. Voltaire Balligand, égoutier-éboueur affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 7 Août 1950.

Arrêté n° 3.973 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M. Edouard Bauwens, égoutier affecté au Service de la Propreté Publique, en congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 29 Juin 1950.

Arrêté n° 4.041 du 24 Juillet 1950

Vu notre arrêté en date du 10 Juillet 1950 par lequel M. Bauwens, en position de congé de maladie est mis à demi-traitement :

Article 1. — Le traitement de M. Bauwens Edouard, égoutier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 3 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.167 du 11 Août 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Paul Bert, dessinateur géomètre au Bureau d'études et de dessin.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 Août 1950.

Arrêté n° 4.172 du 11 Août 1950

Article 1. — Est renouvelée pour une durée de trois mois le congé avec solde, accordé à M^{me} Yvonne Fauquet, commis-secrétaire affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 Août 1950.

Arrêté n° 4.057 du 31 Juillet 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M. Arsène Bouchez, commis secrétaire principal affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté, prend effet à compter du 23 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.239 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Antoine Courmont, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 20 Août 1950.

Arrêté n° 4.181 du 17 Août 1950

Article 1. — M^{me} Marie-Claire Gary-Crespel, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au Bureau du Chef de la 5^e Division,

en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 4 Août 1950.

Arrêté n° 3.926 du 3 Juillet 1950

Article 1. — M^{me} Louise Lemaire, femme de service affectée à l'Institut Denis Diderot, 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 25 Juin 1950.

Arrêté n° 4.294 du 16 Septembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Louise Lemaire-Damiens, femme de service affectée à l'Institut Denis Diderot, 4^e Division, est rétabli à compter du 6 Septembre 1950.

Arrêté n° 3.982 du 11 Juillet 1950

Article 1. — M. Lucien Declercq, contrôleur au Service des Eaux, qui a obtenu un congé de maladie, est mis à demi-traitement pour la période du 9 au 15 Juin 1950 inclus.

Arrêté n° 4.362 du 29 Septembre 1950

Article 1. — M. Louis Delives, cantonnier au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 18 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.208 du 22 Août 1950

Article 1. — M. Gérard Defraumont, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 13 Août 1950.

Arrêté n° 4.264 du 8 Septembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Gérard Defraumont, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 30 Août 1950.

Arrêté n° 3.969 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M^{me} Gabrielle Haidon, née Deleers, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.296 du 16 Septembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Gabrielle Haidon, née Deleers, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.252 du 6 Septembre 1950

Article. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean-Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Septembre 1950.

Arrêté n° 3.968 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M. Ulysse Delporte, surveillant au Palais des Beaux-Arts, en position de congé de maladie, est mis à demi traitement à compter du 30 Juin 1950.

Arrêté n° 4.207 du 22 Août 1950

Article 1. — Le traitement de M. Ulysse Delporte, surveillant au Palais des Beaux-Arts, est rétabli à compter du 14 Août 1950.

Arrêté n° 4.183 du 17 Août 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marcelle Cathelin, née Desmarescaux, femme de service affectée au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, est supprimé pour la journée du 2 Août 1950 et rétabli à compter du 3 Août 1950, date à laquelle elle a repris ses fonctions.

Arrêté n° 4.173 du 11 Août 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé avec solde, accordé à M. Jules Dezitter, commis secrétaire principal affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 Août 1950.

Arrêté n° 4.240 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. César Dorchies, Gardé municipal affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 18 Août 1950.

Arrêté n° 4.272 du 12 Septembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Marcel Dubreucq, commis d'administration, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est réduit de moitié pour la journée du 27 Août et rétabli le 28 Août 1950, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Arrêté n° 4.059 du 31 Juillet 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M. Dufranoy Marcel, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.251 du 6 Septembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé accordé à M^{me} Georgette Bird, née Evans, commis secrétaire affectée au Service de la dactylographie.

Article 2. — M^{me} Bird continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.193 du 18 Août 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Louise Dubar-Gombert, commis d'administration affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, est supprimé à compter du 4 Août 1950.

Arrêté n° 4.229 du 1^{er} Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 18 Août 1950 par lequel le traitement de M^{me} Louise Dubar, commis d'administration affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, est supprimé à compter du 4 Août 1950 ;

Considérant que l'intéressée a repris ses fonctions à cette même date :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont rapportées.

Article 2. — Le traitement de M^{me} Louise Dubar-Gombert, commis d'administration affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division est rétabli à compter du 4 Août 1950.

Arrêté n° 4.042 du 24 Juillet 1950

Article 1. — M^{me} Buhot Simone, née Guibert, infirmière affectée à la 2^e Division, Jardin des P'tits Quinquins qui a obtenu un congé de maladie, est mise à demi-traitement pour la période du 2 au 9 Juillet inclus, date à laquelle elle a repris ses fonctions.

Arrêté n° 3.924 du 3 Juillet 1950

Article 1. — M. Oscar Huart, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 20 Juin 1950.

Arrêté n° 4.135 du 8 Août 1950

Article 1. — Le traitement de M. Oscar Huart, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 27 Juillet 1950.

Arrêté n° 3.925 du 3 Juillet 1950

Article 1. — Le traitement de M. Léon Kestelyn, cantonnier au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 20 Juin 1950.

Arrêté n° 3.923 du 3 Juillet 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Virginie Gydé, née Lejour femme de service affectée au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, est rétabli à compter du 20 Juin 1950.

Arrêté n° 3.927 du 3 Juillet 1950

Article 1. — Le traitement de M. Robert Leschevin, forgeron affecté au Service d'Exécution des travaux en Régie, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 27 Juin 1950.

Arrêté n° 4.363 du 29 Septembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Louis Lincktevoet, charretier affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 17 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.058 du 31 Juillet 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé accordé à M. Lobry, commis principal d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — M. Ernest Lobry continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.249 du 6 Septembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé accordé à M. Paul Lust, commis secrétaire affecté au Service du Contentieux.

Article 2. — M. Lust continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.121 du 3 Août 1950

Article 1. — M. Lucien Marchand, surveillant au Cimetière de l'Est, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 26 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.277 du 14 Septembre 1950

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé, pour une durée de six mois à compter du 26 Avril 1950, à M. Lucien Marchand, surveillant de cimetière affecté à la 2^e Division.

Arrêté n° 3.997 du 19 Juillet 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Duriez-Pagant Jeanne, professeur de piano au Conservatoire de Musique de Lille, est supprimé à compter du 6 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.169 du 11 Août 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 14 Août 1950, le congé de longue durée avec solde accordé à M. Antoine Platel, chef de section affecté au Service de la Voie Publique.

Arrêté n° 4.091 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Robache Emile, fossoyeur affecté à la 2^e Division, Cimetière de l'Est, en position de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 23 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.180 du 17 Août 1950

Vu notre arrêté en date du 1^{er} Août 1950 par lequel M. Robache Emile, fossoyeur affecté à la 2^e Division, Cimetière de l'Est, est mis à demi-traitement à compter du 23 Juillet 1950 :

Considérant que l'intéressé a repris son service le 10 Juillet :

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé sont annulées.

Arrêté n° 4.266 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M^{me} Elise Charles, née Robert, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, en position de congé de maladie est mise à demi-traitement à compter du 25 Août 1950.

Arrêté n° 4.295 du 16 Septembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Elise Charles, née Robert, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 6 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.250 du 6 Septembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M^{me} Andréa Scrive, femme de service affectée au Service des Travaux municipaux (Exécution des travaux en régie).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.171 du 11 Août 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde de M^{me} Madeleine Soyez, née Storme, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Août 1950.

Arrêté n° 3.966 du 10 Juillet 1950

Article 1. — Le congé de longue durée à demi-solde, dont bénéficie, en vertu de nos arrêtés antérieurs, M. Porphyre Van Cauwenberghe, manutentionnaire au Laboratoire municipal, prend fin à compter du 26 Juin 1950, date à laquelle l'intéressé a été autorisé à reprendre ses fonctions.

Arrêté n° 4.297 du 16 Septembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Auguste Vandenberghe, ouvrier maçon affecté au Service de l'Exécution des Travaux en Régie, est rétabli à compter du 6 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.265 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M. Léon Verbeke, égoutier-éboueur affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 30 Août 1950.

Arrêté n° 4.122 du 3 Août 1950

Article 1. — M. Arsène Vignacq, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté aux Abattoirs en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 21 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.168 du 11 Août 1950

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé, pour une durée de six mois à compter du 9 Mai 1950, à M. Arsène Vignacq, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Pesage.

Arrêté n° 4.170 du 11 Août 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 16 Août 1950 le congé accordé à M^{me} Vanrenterghem Georgina, née Wallaert, femme de service affectée à la 4^e Division, Conservatoire.

Article 2. — M^{me} Vanrenterghem continuera à bénéficier du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 4.248 du 6 Septembre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M^{me} Georgette Vandenberghe, née Warain, commis principal d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 Septembre 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnités.

Arrêté n° 4.098 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — L'indemnité annuelle accordée à M. Favier, directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture, est portée à 381.000 frs à compter du 1^{er} Janvier 1950 et à 396.000 frs à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Article 2. — M. Favier continuera à bénéficier de toutes les indemnités accessoires accordées à son collègue de l'Ecole des Beaux-Arts, à l'exclusion de celles qui, en raison de sa qualité d'architecte patenté, lui sont interdites par la législation en vigueur.

Arrêté n° 3.949 du 5 Juillet 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Juin 1950 nommant M. Paul Maeght en qualité d'ingénieur subdivisionnaire stagiaire.

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté susvisé est complété comme suit :

« M. Paul Maeght bénéficiera en outre de l'indemnité de technicité de 12.000 frs par an, au taux réduit de 50 % ».

PERSONNEL TITULAIRE. — Traitements de divers auxiliaires intégrés dans le cadre permanent.

Arrêté n° 4.355 du 28 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{me} Renée Bourdon, expéditionnaire à compter du 1^{er} Mars 1950 ;

Vu notre arrêté en date du 24 Juillet 1950 fixant le traitement à lui allouer au titre de la 3^e tranche de reclassement ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950 approuvée par M. le Préfet du Nord le 12 Août 1950 fixant les conditions de rémunération du personnel auxiliaire intégré dans le cadre permanent.

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{lle} Bourdon, expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{lle} Bourdon nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 125.000 frs (ind. 110) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive			Situation réelle		
Cadre auxiliaire			Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
4 ^e	150.000	1-1-1948	7 ^e	125.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
4 ^e	154.000	1-1-1948	7 ^e	126.000 (110)	1-3-1950
			(Nommée rédactrice le 1-8-1950).		

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.340 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{me} Marthe Reichel, expéditionnaire à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{me} Marthe Reichel, née Caucheteux, expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{me} Reichel, nommée à la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 125.000 frs (ind. 110) avec effet du 1^{er} Mars 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
3 ^e	142.000	1-8-1947	7 ^e	125.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
3 ^e	145.000	1-8-1947	7 ^e	126.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Août 1950					
4 ^e	154.000	1-8-1950			

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.342 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{lle} Noémie Decourcelles, dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{lle} Noémie Decourcelles, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{lle} Decourcelles nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (ind. 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
5 ^e	159.000	1-2-1948	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
5 ^e	164.000	1-2-1948	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.336 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{lle} Solange Descamps, sténo-dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{lle} Solange Descamps, sténo-dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{lle} Descamps nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 148.000 frs (indice 135) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive			Situation réelle		
Cadre auxiliaire			Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
4 ^e	150.000	1-7-1948	7 ^e	148.000 (135)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.337 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M. Jean Favre, dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. Jean Favre, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement M. Favre, nommé à la 7^e classé de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minimum d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
3 ^e	142.000	1-2-1949	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
3 ^e	145.000	1-2-1949	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.343 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{me} Raymonde Hennuyer, dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{me} Raymonde Hennuyer, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{me} Hennuyer nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée

dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
4 ^e	150.000	1-5-1948	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
4 ^e	154.000	1-5-1948	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.354 du 28 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M. Claude Inghels, expéditionnaire à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. Claude Inghels, expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement M. Inghels nommé à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 125.000 frs (indice 110) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
2 ^e	133.000	1-10-1949	7 ^e	125.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
2 ^e	135.000	1-10-1949	7 ^e	126.000 (110)	1-3-1950
			(Nommé conducteur de travaux le 1-8-1950)		

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.357 du 28 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{lle} Liliane Lefebvre, dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{lle} Liliane Lefebvre, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{lle} Lefebvre nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
2 ^e	133.000	1-6-1948	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
3 ^e	142.000	1-6-1950			
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
3 ^e	145.000	1-6-1950	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.335 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{me} Fernande Porreye, dactylographe, à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à allouer à M^{me} Fernande Porreye, née Légère, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement, M^{me} Porreye nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
5 ^e	159.000	1-8-1948	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
5 ^e	164.000	1-8-1948	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.341 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{me} Georgette Querey, expéditionnaire à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{me} Georgette Querey, née Lemay, expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{me} Querey nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 125.000 frs (indice 110) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
2 ^e	133.000	1-11-1949	7 ^e	125.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
2 ^e	135.000	1-11-1949	7 ^e	126.000 (110)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.375 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 12 Janvier 1950 nommant M. André Lesaffre, contrôleur des Eaux à compter du 1^{er} Janvier 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. André Lesaffre, contrôleur des Eaux, stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement M. André Lesaffre, nommé à la 8^e classe de son emploi au traitement annuel de 142.000 frs (indice 125) avec effet du 1^{er} Janvier 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive			Situation réelle		
Cadre auxiliaire			Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Janvier 1950			Au 1^{er} Janvier 1950		
6 ^e	168.000	1-5-1949	8 ^e	142.000 (125)	1-1-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
6 ^e	174.000	1-5-1949	8 ^e	145.000 (125)	1-1-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Janvier 1950.

Arrêté n° 4.334 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{lle} Yvonne Meis, dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{lle} Yvonne Meis, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{lle} Meis nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive			Situation réelle		
Cadre auxiliaire			Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
6 ^e	168.000	1-2-1949	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
6 ^e	174.000	1-2-1949	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.344 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 1^{er} Août 1950 nommant M^{lle} Marie-Thérèse Pecqueur, aide-médico-sociale, à compter du 1^{er} Juin 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{me} Marie-Thérèse Pecqueur aide-médico-sociale (infirmière non diplômée autorisée) stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{me} Pecqueur nommée à la 5^e classe de son emploi au traitement annuel de 183.000 frs (indice 170) avec effet du 1^{er} Juin 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Juin 1950			Au 1^{er} Juin 1950		
3 ^e	257.000	1-1-1948	5 ^e	183.000 (170)	1-6-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
3 ^e	280.000	1-1-1948	5 ^e	198.000 (170)	1-6-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 4.338 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M. Robert Pierchon, expéditionnaire à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. Robert Pierchon, expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement M. Pierchon nommé à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 125.000 frs (indice 110) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive			Situation réelle		
Cadre auxiliaire			Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
2 ^e	133.000	1-9-1948	7 ^e	125.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
2 ^e	135.000	1-9-1948	7 ^e	126.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Septembre 1950					
3 ^e	145.000	1-9-1950			

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.333 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{lle} Marie-Louise Platel, dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{lle} Marie-Louise Platel, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{me} Platel nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
4 ^e	150.000	1-1-1949	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
4 ^e	154.000	1-1-1949	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.339 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M. Georges Rotsaert, expéditionnaire à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. Georges Rotsaert, expéditionnaire stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement M. Rotsaert nommé à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 125.000 frs (indice 110) avec effet du 1^{er} Mars

1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive			Situation réelle		
Cadre auxiliaire			Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
2 ^e	133.000	1-11-1949	7 ^e	125.000 (110)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
2 ^e	135.000	1-11-1949	7 ^e	126.600 (110)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.332 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{me} Denise Delobel, dactylographe à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{me} Denise Delobel, née Vandenhove, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{me} Delobel nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui

sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
3 ^e	142.000	1-11-1948	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
3 ^e	145.000	1-11-1948	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

Arrêté n° 4.346 du 25 Septembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 Mars 1950 nommant M^{me} Paulette Sevrin, dactylographe, à compter du 1^{er} Mars 1950 :

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés susvisés sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M^{me} Paulette Sevrin, née Van Melkebèke, dactylographe stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont elle bénéficiait antérieurement M^{me} Sevrin nommée à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 134.000 frs (indice 120) avec effet du 1^{er} Mars 1950 bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} Mars 1950			Au 1^{er} Mars 1950		
3 ^e	142.000	1-10-1948	7 ^e	134.000 (120)	1-3-1950
Au 1^{er} Juillet 1950			Au 1^{er} Juillet 1950		
3 ^e	145.000	1-10-1948	7 ^e	137.000 (120)	1-3-1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mars 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations - Mutations - Promotions - Titularisations.

Arrêté n° 3.922 du 3 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés terrassiers stagiaires du cadre titulaire, affectés au Service municipal des Promenades et Jardins :

- MM. Blanquart Robert, né à Wavrin le 20 Avril 1927, aide-jardinier auxiliaire ;
- Pinte Roger, né à Lille le 24 Décembre 1927, aide-jardinier auxiliaire ;
- Defretin Eugène, né à Seclin le 29 Février 1928, manœuvre auxiliaire ;
- Imbert André, né à Lille le 28 Novembre 1926, aide-jardinier auxiliaire ;
- Defretin César, né à Seclin le 28 Janvier 1898, jardinier auxiliaire ;

Béasse Roger, né à Lille le 13 Décembre 1928, manoeuvre auxiliaire ;

Lefiel Raymond, né à Wattignies le 25 Janvier 1929, aide-jardinier auxiliaire ;

Hanquez Michel, né à Lille le 22 Janvier 1928, manoeuvre auxiliaire.

Article 2. — MM. Blanquart, Pinte, Defretin Eugène, Imbert, Beasse, Lefiel et Hanquez sont versés dans la 7^e classe de leur nouvel emploi, au traitement annuel de 143.000 frs.

M. Defretin César est versé dans la 6^e classe de son emploi, au traitement annuel de 154.000 frs (échelle indiciaire 145) il percevra une indemnité différentielle de 7.000 frs par an.

Article 3. — Les agents susvisés percevront en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 frs par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 4.004 du 19 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés terrassiers stagiaires du cadre titulaire, affectés au Service de la Voie Publique :

MM. Vandevyvere Célestin, né à Lille, le 7 Janvier 1897, Chef d'équipe aux Grands Travaux ;

Pyl Léon, terrassier né à Tamise (Belgique) le 13 Novembre 1901 ;

Scortecchi Savino, né à Arezzo (Italie), le 16 Décembre 1899, terrassier auxiliaire aux Grands Travaux ;

Alluin Jean, né le 8 Mai 1899 à Lille, maçon égoutier au Service de la Voie Publique ;

Vanhée Paul, né le 28 Mai 1915 à Castre, terrassier auxiliaire au Service de la Voie Publique ;

Botte Georges, né le 9 Février 1928 à Lille, manoeuvre au Service des Promenades et Jardins ;

Toussaint Victor, né le 19 Février 1900 à Lille, terrassier au Service des Grands Travaux ;

Marquillie Adolphe, né le 25 Juin 1892 à Ennetières-en-Weppes, forgeron auxiliaire au Service de la Voie Publique ;

Vervenne Marceau, né le 27 Janvier 1897, manoeuvre auxiliaire au Service des Promenades et Jardins ;

Leleu Adolphe, né le 27 Octobre 1903 à Lille, terrassier
auxiliaire au Service des Grands Travaux ;

Chartrer Charles, né le 29 Août 1904 à Lille, maçon égou-
tier au Service de la Voie Publique.

Article 2. — MM. Vandevyvere, Pyl, Scortecci, Vanhée, Bot-
te, Toussaint, Vervenne et Leleu sont versés dans la 7^e classe de
leur nouvel emploi au traitement annuel de 141.000 francs.

MM. Alluin, Marquillie et Chartrer sont versés dans la 6^e classe
de leur nouvel emploi au traitement annuel de 154.000 frs (indice
145), ils percevront une indemnité différentielle de 7.000 francs
par an.

Article 3. — Les agents susvisés percevront en outre l'indem-
nité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs
par mois.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er}
Juin 1950.

Arrêté n° 4.069 du 31 Juillet 1950

Article 1. — Sont nommés terrassiers stagiaires au Service
de la Voie Publique :

MM. Blanquart Florent, né le 10 Août 1925 à Wavrin ;

Blomme André, né le 23 Septembre 1928 à Lille ;

Dumont Jean, né le 17 Août 1922 à Lille ;

Meerschaut Lucien, né le 9 Novembre 1919.

Article 2. — MM. Blanquart, Blomme, Dumont et Meers-
chaut sont versés dans la 7^e classe de leur emploi au traitement
annuel de 155.000 francs, majoré des indemnités accessoires pré-
vues par la réglementation en vigueur.

Ils bénéficieront en outre de l'indemnité pour supplément de
travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er}
Juillet 1950.

Arrêté n° 3.953 du 10 Juillet 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe des Sapeurs-
Pompier est fixé comme suit pour le mois de Juillet :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Boulinguez Georges ..	Sergent	1 ^{re}	284.000	16-7-1950
Michel Gaston	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catég.	5 ^e	184.000	16-7-1950
Bruyer Raymond	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catég.	5 ^e	184.000	16-7-1950
Bulleteau Raymond ..	Adjudant-chef	1 ^{re}	330.000	1-7-1950
Tacquet Paul	Sergent	5 ^e	226.000	1-7-1950

Arrêté n° 4.060 du 31 Juillet 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois d'Août 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Lefebvre Emile	Secrét. Général adjoint	1 ^{re}	871.000	16-8-1950
Service des fêtes :				
Foucart Eugène	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	269.000	16-8-1950
1^{re} Division :				
Empis Charles	Surveillant	5 ^e	140.000	16-8-1950
2^e Division :				
Buchart Turenne	Commis d'admin.	1 ^{re}	301.000	1-8-1950
3^e Division :				
Carlier Victor	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	269.000	1-8-1950
Crampon Madeleine née Hannart	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	206.000	1-8-1950
4^e Division :				
Didelot Félicien	Chauff. 1 ^{er} conc.	5 ^e	184.000	1-8-1950
5^e Division :				
Lagache Julien	Cabinier	2 ^e	196.000	1-8-1950

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Bureau d'études et de dessin :				
Dufilleul Edmond	Dessin. géomètre	5 ^e	292.000	1-8-1950
Service de la Propreté Publique :				
Dassonville Louis	Charretier	5 ^e	184.000	16-8-1950
Deletete Théodore	Egoutier éboueur	5 ^e	184.000	1-8-1950
Simoens Georges	Surveillant	2 ^e	281.000	16-8-1950
Van Oost Marcel	Egoutier éboueur	5 ^e	184.000	1-8-1950
Verstraete Gaston	Cantonnier	5 ^e	165.000	1-8-1950
Service des Promenades et Jardins :				
Lepez Charlemagne ...	Jardin. mosaïste	2 ^e	281.000	16-8-1950
Petit Charles	Jardinier	2 ^e	254.000	16-8-1950
Service d'Architecture :				
Leclercq Jeanne	Femme de serv.	3 ^e	147.000	1-8-1950
Leroy Jules	S chef de Section	4 ^e	448.000	1-8-1950
Wanaverbecq Jean ...	Téléphoniste	4 ^e	215.000	1-8-1950

Arrêté n° 4.185 du 17 Août 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de Septembre 1950 :

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service du Contentieux :				
Faust Paul	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	258.000	1-9-1950
1^{re} Division :				
Sannier Lucienne	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	223.000	1-9-1950
4^e Division :				
Capy Joseph	Rédacteur	1 ^{re}	297.000	1-9-1950
Desrumaux Pierre	Direct. de l'école des Beaux-Arts	3 ^e	583.000	16-9-1950

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Cocheteux Julien	Machiniste	5 ^e	207.000	1-9-1950
Decarme Jean	Professeur au Conservatoire	4 ^e	395.000	1-9-1950
5^e Division :				
Crombez Henri	Maître de nage	3 ^e	266.000	1-9-1950
Totelet Valentine	Gardiennne	5 ^e	184.000	1-9-1950
Service de la Propreté Publique :				
Rynaert Elie	Cantonnier	5 ^e	165.000	1-9-1950
Turotte Gustave	Egoutier-éboueur	4 ^e	197.000	1-9-1950
Mussche Jean	Brig.-cantonnier	3 ^e	210.000	1-9-1950
Service des Promenades et Jardins :				
Leplat Pierre	Jardinier	4 ^e	222.000	1-9-1950
Service d'Architecture :				
Duriez Maurice	S chef de section	2 ^e	547.000	1-9-1950
Desieter Désiré	Tôlier	5 ^e	207.000	1-9-1950
Victoire Léa	Femme de service	3 ^e	147.000	1-9-1950
Hoogstoël Raphaël	Conducteur de travaux	2 ^e	403.000	1-9-1950

Arrêté n° 4.293 du 16 Septembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois d'Octobre 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Gabinet du Maire :				
Rossé Paul	Rédacteur pp ^{al}	3 ^e	324.000	1-10-1950
Gabinet du Secrétaire général adjoint :				
Pottier Marie-Louise .	Rédactrice pp ^{le}	2 ^e	351.000	1-10-1950
Service du Personnel :				
Legrand Fernande	Chef de bureau	2 ^e	483.000	1-10-1950

Nom et prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service du Contentieux :				
Bilbaut Marie-Thérèse.	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	258.000	1-10-1950
Tricotteux Louise	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	269.000	1-10-1950
1^{re} Division :				
Hauteœur Félicien	Chef de division	2 ^e	678.000	1-10-1950
Quin Georgette	Chef de bureau	2 ^e	483.000	1-10-1950
Robache Emile	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	238.000	1-10-1950
Boudenot Ida	Commis d'admin.	5 ^e	246.000	1-10-1950
Duribreux Louis	Chef de bureau	3 ^e	446.000	1-10-1950
Brunehant Julie	Commis d'admin.	3 ^e	270.000	1-10-1950
Janssone Stéphanie ...	Commis d'ordre et de comptabilité	6 ^e	223.000	1-10-1950
Delebecq André	Chef de bureau	1 ^{re}	523.000	1-10-1950
Ieclereq Jean-Baptiste	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	258.000	1-10-1950
2^e Division :				
Salomé François	Chef de bureau	1 ^{re}	523.000	1-10-1950
Vandenbossche Alfred .	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	247.000	1-10-1950
Ledoux Richard	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	258.000	1-10-1950
De Roef Henri	Brigad.-fossoyeur	1 ^{re}	275.000	1-10-1950
Turotte Achille	Brigad.-fossoyeur	1 ^{re}	275.000	1-10-1950
Uytterhaeghe Clément.	Brigad.-fossoyeur	1 ^{re}	275.000	1-10-1950
Van de Pul Henri	Brigad.-fossoyeur	1 ^{re}	275.000	1-10-1950
Mercier Sophie	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	1-10-1950
Fauve André	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	1-10-1950
Piette Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	1-10-1950
3^e Division :				
Thibaut Emile	Chef de division	6 ^e	570.000	1-10-1950
Tricotteux Gaston	Chef de bureau	3 ^e	446.000	1-10-1950
Lanckman Georges ...	Commis d'admin.	1 ^{re}	301.000	1-10-1950
Desnazières Andrée ..	Commis d'ordre et de comptabilité	2 ^e	269.000	1-10-1950
Vandenbossche Victor .	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	1-10-1950
Dutrieux Paul	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	1-10-1950
4^e Division :				
Du Bois Raymond ...	Moniteur-chef	3 ^e	419.000	1-10-1950
Boutiller Jean	Moniteur	3 ^e	263.000	1-10-1950

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Detender Blanche	Concierge	4 ^e	148.000	1-10-1950
Gisselaire Josiane	Monitrice	4 ^e	238.000	1-10-1950
Elsermans Angèle	Concierge	1 ^{re}	223.000	1-10-1950
Robbe Elisée	Moniteur	2 ^e	287.000	1-10-1950
Trédez Louis	Moniteur	2 ^e	287.000	1-10-1950
Degrave Léon	Concierge	1 ^{re}	223.000	1-10-1950
Eliot Blanche	Femme de service	2 ^e	155.000	1-10-1950
Geval Carmen	Concierge	1 ^{re}	223.000	1-10-1950
Lepierre Marguerite ..	Ouvr. d'entretien	5 ^e	175.000	1-10-1950
Caudmont Simone ...	Agent spécial	2 ^e	483.000	1-10-1950
Lecomte Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	258.000	1-10-1950
Bikelas Hélène	Professeur au Conservatoire	4 ^e	395.000	1-10-1950
Charlet André	Professeur au Conservatoire	3 ^e	440.000	1-10-1950
Conord Charles	Professeur au Conservatoire	4 ^e (6 H)	197.500	1-10-1950
Depadt Andrée	Professeur au Conservatoire	4 ^e (6 H)	197.500	1-10-1950
Hannart Edmond	Professeur au Conservatoire	2 ^e	481.000	1-10-1950
Hazard Robert*	Professeur au Conservatoire	1 ^{re} (6 H)	262.500	1-10-1950
Lecocq Léon	Professeur au Conservatoire	5 ^e (6 H)	176.000	1-10-1950
Perrot Jacqueline	Professeur au Conservatoire	4 ^e (6 H)	197.500	1-10-1950
Robillard Raymond ...	Professeur au Conservatoire	1 ^{re} (4 H)	175.000	1-10-1950
Roussel Jacqueline ...	Professeur au Conservatoire	3 ^e	220.000	1-10-1950
De Cœur André	Chauff. ff ^{on} conc.	1 ^{re}	237.000	1-10-1950
Moinet Germaine	Professeur Ecole des Beaux-Arts	5 ^e	295.000	1-10-1950
Leroy Marcel	Contremaître	2 ^e	342.000	1-10-1950
Boutry Antoinette	Surveill. d'entret.	4 ^e	222.000	1-10-1950
Rosselle Eugénie	Ouvrière d'entret.	5 ^e	175.000	1-10-1950
Pluquet Flore	Femme de service	1 ^{re}	163.000	1-10-1950
Vaniscotte Rachel	Femme de service	2 ^e	155.000	1-10-1950
Lemaire Louise	Femme de service	1 ^{re}	163.000	1-10-1950
Berth Gaston	Manutentionnaire	3 ^e	210.000	1-10-1950
Bricout Madeleine	Aide-cuisinière	3 ^e	199.000	1-10-1950
Canoen Eugénie	Aide-cuisinière	1 ^{re}	223.000	1-10-1950
Charle Elise	Cuisinière	5 ^e	207.000	1-10-1950
Corbu Janine	Aide-cuisinière	5 ^e	175.000	1-10-1950
Dubreucq Sylvie	Aide-cuisinière	2 ^e	211.000	1-10-1950
Fauquet Yvonne	Commis d'ordre et de comptabilité	7 ^e	206.000	16-10-1950
Leclercq Irène	Aide-cuisinière	5 ^e	175.000	1-10-1950
Lenglain Alice	Cuisinière	5 ^e	207.000	1-10-1950
Massiet André	Manutentionnaire	5 ^e	184.000	1-10-1950

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Ruelens Marguerite ...	Cuisinière	4 ^e	222.000	1-10-1950
Vannanderbèke Josèph.	Aide-cuisinière	1 ^{re}	223.000	1-10-1950
Jésupret Robert	Rédacteur pp ^{al}	2 ^e	351.000	1-10-1950
Canus Georges	Surveillant	2 ^e	218.000	1-10-1950
5^e Division :				
Bosier Gaston	Inspecteur sanit.	4 ^e	314.000	1-10-1950
Vandenberghe Charles.	Régisseur de Et ^{nt} de bains du bd de la Liberté	3 ^e	419.000	1-10-1950
Dujardin Pauline	Chef de bureau	2 ^e	483.000	1-10-1950
Louis Suzanne	Directr. de crèch.	1 ^{re}	400.000	1-10-1950
Lallemand René	Brig.-désinfecteur	3 ^e	255.000	1-10-1950
Branswyck Julienne ..	Gardiennne	1 ^{re}	237.000	1-10-1950
Derôme Suzanne	Lingère	2 ^e	252.000	1-10-1950
Verdebout Rachel	Gardiennne	1 ^{re}	237.000	1-10-1950
Lemai Pierre	Ingén.-chimiste	5 ^e	416.000	1-10-1950
Vannanderbeck Charles	Rédacteur pp ^{al}	2 ^e	351.000	1-10-1950
Abattoirs -				
Halles Centrales :				
Dutrieux Hubert	Receveur Abatt.	1 ^{re}	275.000	1-10-1950
Legrand Victor	Ouvrier d'entret.	3 ^e	199.000	1-10-1950
Lorithioir André	Chef-peseur	1 ^{re}	275.000	1-10-1950
Claes Henri	Peseur	1 ^{re}	222.000	1-10-1950
Ricour Emile	Commis d'admin.	2 ^e	284.000	1-10-1950
SERVICES				
TECHNIQUES				
Urbanisme :				
Granger Marcel : ...	Rédacteur pp ^{al}	2 ^e	351.000	1-10-1950
Agache Marceau	Rédacteur pp ^{al}	3 ^e	324.000	1-10-1950
Leprêtre Léonce	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^e	238.000	1-10-1950
Propreté Publique :				
Coolens Siébel	Egoutier-éboueur	3 ^e	210.000	1-10-1950
De Mets Alphonse	Cantonnier	5 ^e	165.000	1-10-1950
Dernoncourt Jérôme ..	Egoutier-éboueur	5 ^e	184.000	1-10-1950
Dhorne Marcel	Cantonnier	5 ^e	165.000	1-10-1950
Dillies Henri	Brig.-cantonnier	3 ^e	210.000	1-10-1950
Ducanchez Gustave	Brig.-cantonnier	2 ^e	223.000	1-10-1950
Isbled Louis	Brig.-cantonnier	1 ^{re}	237.000	1-10-1950
Lemai Maurice	Cantonnier	5 ^e	165.000	1-10-1950
Maes Henri	Surveillant pp ^{al}	2 ^e	281.000	1-10-1950
Monory Gaston	Cantonnier	5 ^e	165.000	1-10-1950
Service des Transports :				
Deweever Alphonse	Chauff. pds lrds	4 ^e	242.000	1-10-1950

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté Ancienneté
Service des Eaux :				
De Bouverie Henri	Chauff.-mécanic.	1 ^{re}	269.000	1-10-1950
Merriault Paul	Chauff.-mécanic.	1 ^{re}	269.000	1-10-1950
Service de la Voie Publique :				
Delgery Gabriel	Rédacteur pp ^{al}	1 ^{re}	376.000	1-10-1950
Alavoine Lucien	Contrôl. de voirie	3 ^e	364.000	1-10-1950
Brienne Paul	Contrôl. de voirie	4 ^e	328.000	1-10-1950
Éarnoy Georges	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	1-10-1950
Vandewièle Rémi	Chef adjoint Voie Publique	1 ^{re}	648.000	1-10-1950
Bonyin Alfred	Paveur	5 ^e	207.000	1-10-1950
Delestrez Louis	Paveur	1 ^{re}	269.000	1-10-1950
Despierre Augustin ...	Paveur-carreleur	1 ^{re}	297.000	1-10-1950
Dupuich Lucien	Terrassier	3 ^e	210.000	1-10-1950
Service des Promenades et Jardins :				
André Roger	Jardinier	5 ^e	207.000	1-10-1950
Decock Philippe	Manœuvre	5 ^e	173.000	1-10-1950
Hayet Pierre	Terrassier	5 ^e	184.000	1-10-1950
Hénoq Gustave	Jardin.-mosaïste	2 ^e	281.000	1-10-1950
Jonquet Cécile	Ouvrière d'entret.	3 ^e	199.000	1-10-1950
Maurer Marcel	Garde municipal	2 ^e	208.000	1-10-1950
Mille René	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^e	258.000	1-10-1950
Moutier Victor	Terrassier	5 ^e	184.000	1-10-1950
Scrève Jean	Jardinier	4 ^e	222.000	1-10-1950
Scrève Roger	Jardinier	4 ^e	222.000	1-10-1950
Vandamme Eugène ...	Aide-jardinier	5 ^e	175.000	1-10-1950
Service d'Architecture :				
Delacherie Mar.-Jeanne	Rédactrice	1 ^{re}	297.000	1-10-1950
Lemoine Marcel	Ingénieur pp ^{al}	1 ^{re}	702.000	1-10-1950
Payen Ernest	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^e	247.000	1-10-1950
Exécution des Travaux en Régie :				
Bandel André	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	1-10-1950
Blaise Marie-Jeanne ..	Femme de service	2 ^e	155.000	1-10-1950
Brienne Geneviève	Femme de service	3 ^e	147.000	1-10-1950
Clavier Henri	Concierge assur. travaux d'entret.	3 ^e	199.000	1-10-1950
Lejeune Henri	Tôlier	5 ^e	207.000	1-10-1950
Levrague Jules	Contremaître	2 ^e	342.000	1-10-1950

Nom et prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Lorthoïs Elise	Femme de service	2 ^e	155.000	1-10-1950
Mazingue Arthur	Contremaître	3 ^e	316.000	1-10-1950
Wallaert René	Plomb.-zingueur	5 ^e	234.000	1-10-1950
Installations thermiques et mécaniques :				
Keldermans Emile	Chauff.-mécanic.		254.000	1-10-1950
Noël René	Manœuvre	2 ^e 5 ^e	173.000	1-10-1950
Service du Logement :				
Lenain Germaine	Rédactrice	2 ^e	271.000	1-10-1950
Wartel René	Commis d'admin.	3 ^e	270.000	1-10-1950

Arrêté n° 4.326 du 23 Septembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois d'Octobre 1950 :

Nom et prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Masse Désiré	S. lieutenant	1 ^{re}	417.000	1-10-1950
Boursin René	Caporal-chef	1 ^{re}	306.000	1-10-1950
Debrie Louis	Sapeur 2 ^e cl.	2 ^e	253.000	1-10-1950
Carpentier René	Sapeur 2 ^e cl.	3 ^e	240.000	1-10-1950
Reynaert Georges	Sapeur 2 ^e cl.	4 ^e	227.000	1-10-1950
Dheedène Marcel	Sapeur 2 ^e cl.	5 ^e	214.000	1-10-1950
Rohart Roger	Sapeur 2 ^e cl.	3 ^e	240.000	1-10-1950
Anno Georges	Sapeur 2 ^e cl.	3 ^e	240.000	1-10-1950
Carnin Georges	Sapeur 2 ^e cl.	3 ^e	240.000	1-10-1950
Alloo Marcel	Sapeur 2 ^e cl.	2 ^e	253.000	1-10-1950

Arrêté n° 4.096 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Paul Ameloot, né le 17 Décembre 1927 est chargé des fonctions de terrassier au Service de la Voie Publique pour la période du 1^{er} Juillet au 4 Juillet 1950 à 12 heures, date à laquelle il a cessé volontairement son service.

Article 2. — M. Ameloot est versé, durant cette période dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 155.000 frs

majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Ameloot bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail, calculée sur la base de 230 frs par mois.

Arrêté n° 4.067 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. René Bassecourt, brigadier désinfecteur, est muté en qualité de chauffeur au Service municipal de désinfection.

Article 2. — Aucune modification n'est apportée à la situation pécuniaire de l'intéressé.

Arrêté n° 4.290 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Jean Biloire, né le 28 Octobre 1928 à Mons-en-Barœul, est nommé menuisier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Jean Biloire est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 frs (indice 145), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 3.967 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M. Claude Boquet, né le 31 Août 1924 à Lille est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire au Service des Transports.

Article 2. — M. Claude Boquet est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 180.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 28 Juin 1950.

Arrêté n° 4.287 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Paul Boudeweel, né le 18 Février 1920 à Bergues, est nommé charpentier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Paul Boudeweel est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 frs (indice 145) majoré des indemnités accessoires par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.149 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{me} Marceline Boulogne, née le 29 Février 1928 à Douai (Nord), est nommée assistante chef stagiaire au Service de la Protection Maternelle et Infantile.

Article 2. — M^{me} Boulogne est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 306.000 frs (indice 250) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 5 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.143 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{me} Renée Bourdon, expéditionnaire (4^e classe indice 136 - traitement 161.000) est nommée rédactrice à la 4^e Division et détachée jusqu'à nouvel ordre au Lycée Fénélon.

Article 2. — M^{me} Renée Bourdon est versée dans la 4^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 221.000 frs (indice 185) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.001 du 19 Juillet 1950

Article 1. — M. Fernand Brunet, né le 6 Juillet 1924 à Paris (Seine) est nommé Ingénieur Subdivisionnaire stagiaire au Service de Conduite des Travaux d'entretien des Bâtiments Communaux.

Article 2. — M. Brunet est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 281.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

M. Brunet bénéficiera d'une indemnité de technicité annuelle de 12.000 francs, au taux réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.142 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Joseph Capy, commis d'administration (3^e classe, indice 220, traitement 270.000 frs) affecté à la 4^e Division, Conservatoire, est nommé rédacteur audit service.

Article 2. — M. Joseph Capy est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 271.000 frs (indice 223) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Septembre 1948.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.062 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Julien Cardon, né le 31 Janvier 1928 à Wasquehal, est nommé aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Julien Cardon est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 149.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail, calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.288 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Victor Clarisse, né le 14 Décembre 1913 à Mouvaux, est nommé peintre-vitrier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Clarisse est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 frs (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.364 du 29 Septembre 1950

Article 1. — M^{lle} Yvonne Cocq, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 2^e Bureau de la 5^e Division, est mutée, en la même qualité au Service du Contentieux.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Octobre 1950.

Arrêté n° 4.094 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Alphonse Colbaut, né le 12 Juin 1921, manoeuvre auxiliaire, est nommé manoeuvre stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, à compter du 1^{er} Mars 1950.

Article 2. — M. Alphonse Colbaut est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 142.000 frs, traitement porté à 149.000 frs à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Article 3. — M. Colbaut bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Arrêté n° 4.258 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M. Robert Debever, né le 26 Février 1927 à Lille, est nommé conducteur de travaux stagiaire au Service d'Architecture.

Article 2. — M. Debever est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 223.000 francs (indice 185) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Debever percevra, en outre, une indemnité de technicité de 9.000 francs, au taux réduit de 80 %, conformément aux dispositions de notre arrêté du 12 Juin 1950.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.205 du 19 Août 1950

Article 1. — M. Albert Degand, commis d'ordre et de comptabilité, 4^e classe, (indice 202), au traitement de 247.000 frs, affecté au Service des Transports, est nommé rédacteur au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — M. Albert Degand est versé dans la 3^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 246.000 frs (indice 204)

majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 Août 1949.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité compensatrice annuelle de 1.000 frs soumise à retenue au profit de la Caisse des Retraites.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 3.971 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M^{lle} Marguerite Delbar, commis d'ordre et de comptabilité affectée au 1^{er} Bureau de la 5^e Division, est mutée, en la même qualité, au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.920 du 3 Juillet 1950

Article 1. — M. Jules Delcourt, né le 15 Décembre 1919 à Lille, est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds, stagiaire, au Service des Transports.

Article 2. — M. Jules Delcourt est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 180.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Juin 1950.

Arrêté n° 3.983 du 11 Juillet 1950

Article 1. — M. Delecroix Eugène, né le 14 Juillet 1916 à Lille, est nommé manoeuvre stagiaire affecté au Service d'exécution des travaux en Régie.

Article 2. — M. Delecroix est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 frs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.063 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Maurice Deloux, né le 24 Janvier 1900 à Neuve-Eglise (Belgique), terrassier auxiliaire est nommé aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Maurice Deloux est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi (indice 140) et recevra un traitement annuel de 153.000 frs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Ce traitement sera porté à 162.000 frs à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Article 3. — M. Deloux bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 4.145 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Jean Descamps, commis d'administration (4^e classe - indice 211 - traitement : 258.000 frs) affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est nommé rédacteur audit service.

Article 2. — M. Jean Descamps est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 271.000 francs (indice 223) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.254 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M^{me} Micheline Dewailly, gardienne affectée au Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins », est nommée Directrice jardinière stagiaire du Jardin d'enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{me} Micheline Dewailly est versée dans la 7^e classe de son emploi (indice 185) au traitement annuel de 221.000 frs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.064 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M^{me} Germaine Dodin, Directrice du Jardin d'enfants « Les P'tits Quinquins » est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 Janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M^{me} Dodin est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.141 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Marcel Dubois, né le 23 Juillet 1926 à Amiens (Somme) est nommé commis dessinateur stagiaire, au Service d'Architecture.

Article 2. — M. Dubois est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 163.000 frs (indice 140), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 Août 1950.

Arrêté n° 4.291 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Hippolyte Ducatez, né le 26 Octobre 1923 à Hénil-Liétyard, est nommé cimentier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Hippolyte Ducatez est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 frs (indice 145), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.097 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Henri Dubautois, né le 15 Décembre 1920 à Lorient (Morbihan) est nommé Ingénieur Subdivisionnaire stagiaire aux Services Publics, en remplacement numérique de M. Jérôme, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — M. Henri Dubautois est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 281.000 frs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

M. Dubautois bénéficiera d'une indemnité de technicité annuelle de 12.000 francs, au taux réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.003 du 19 Juillet 1950

Article 1. — M. Duriez Georges, Chef de bureau affecté au Bureau de l'Ingénieur en Chef des Services Techniques, est muté en la même qualité, au Service de la Voie Publique, Bureau du Chef de Section, en remplacement de M. Devos, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.979 du 11 Juillet 1950

Article 1. — M. Félix Ferret, né le 25 Janvier 1921 à Lille est nommé aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Ferret est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par le règlement en vigueur.

Il bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.217 du 24 Août 1950

Article 1. — M. René Gheeraert, né le 8 Août 1906 est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire au Service des Transports.

Article 2. — M. René Gheeraert est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 203.000 frs (indice 170), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Août 1950.

Arrêté n° 4.174 du 11 Août 1950

Article 1. — Le traitement du Lieutenant Guilbaut, élevé au grade de capitaine, est fixé comme suit :

Situation actuelle:	Lieutenant	4 ^e classe	Traitement 374.000	Indice 286
Situation nouvelle:	Capitaine	7 ^e classe	Traitement 386.000	Indice 300

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Visa du Préfet le 31 Août 1950.

Arrêté n° 4.065 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M^{me} Pascaline Dalenne, née Hélin, Directrice de la Crèche de Moulins-Lille, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 Janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M^{me} Dalenne est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.283 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Maurice Herrebaut, menuisier à l'atelier de décors des Théâtres municipaux, est nommé menuisier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Herrebaut est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la Réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.153 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Claude Inghels, expéditionnaire du cadre titulaire (6^e classe indice 119, traitement 188.000) est nommé conducteur de travaux au Service de l'Architecture.

Article 2. — M. Inghels est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 223.000 frs (indice 185) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — M. Inghels bénéficiera également de l'indemnité de technicité de 9.000 frs au taux réduit de 80 % conformément aux dispositions de notre arrêté du 12 Juin 1950.

Article 4. — Le présent arrêté, prend effet à partir du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 3.972 du 10 Juillet 1950

Article 1. — M. Pierre Jardez, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 4^e Bureau de la 3^e Division, est muté, en la même qualité, au 1^{er} Bureau de la 5^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.139 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Robert Jésupret, rédacteur au Service du Logement, est muté, en la même qualité à la 4^e Division.

M. Jésupret est affecté à l'Institut Diderot, en remplacement de M. De Caluwe, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Visa du Préfet le 30 Août 1950.

Arrêté n° 4.206 du 19 Août 1950

Article 1. — M. Maurice Lallemant, rédacteur affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, est muté, en la même qualité, au 3^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Octobre 1950.

Arrêté n° 4.323 du 23 Septembre 1950

Article 1. — M. Jacques Lavieville, né le 29 Septembre 1925 à Laon, est nommé serrurier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Jacques Lavieville est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 francs (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.056 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Gaston Lemaire, commis d'administration est nommé Directeur des Entrepôts.

Article 2. — M. Gaston Lemaire est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi (indice 251) au traitement annuel de 312.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Lemaire est logé pour nécessités de service.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.146 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{me} Germaine Lenain, commis d'administration 5^e classe, (indice 263), au traitement annuel de 246.000 francs, affectée au 3^e Bureau de la 2^e Division, est nommée rédactrice au Service municipal du Logement.

Article 2. — M^{me} Lenain est versée dans la 3^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 246.000 francs, (indice 204), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Octobre 1948.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Visa du Préfet le 30 Août 1950.

Arrêté n° 4.152 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Georges Levas, manoeuvre, (7^e classe - indice 130 - traitement 149.000 frs) affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est nommé peintre-vitrier audit service.

Article 2. — M. Georges Levas est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 172.000 francs (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Levas bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.002 du 19 Juillet 1950

Article 1. — M. Paul Maeght, Ingénieur Subdivisionnaire au Service de Conduite des Travaux d'Entretien des Bâtiments Communaux, est muté, en la même qualité, au Bureau de l'Ingénieur en chef des Services Techniques en remplacement de M. Duriez, muté au Service de la Voie Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.148 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{me} Renée Martel, expéditionnaire auxiliaire est nommée sténo-dactylographe stagiaire affectée au Cabinet de M. le Chef de la 5^e Division.

Article 2. — M^{me} Martel est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 155.000 francs (indice 135), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.140 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Roger Mary, né le 21 Avril 1929 à Lille, est nommé chauffeur d'automobiles poids lourds stagiaire au Service des Transports.

Article 2. — M. Roger Mary est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 203.000 francs (indice 170) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base mensuelle de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.150 du 8 Août 1950

Article 1. — M. René Mathieu, manoeuvre (7^e classe - indice 130 - traitement 149.000 frs) au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est nommé couvreur audit service.

Article 2. — M. René Mathieu est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 172.000 frs (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.147 du 8 Août 1950

Article 1. — M^{lle} Marcelle Menet, expéditionnaire auxiliaire est nommé sténo-dactylographe stagiaire affecté au Service de l'Économat.

Article 2. — M^{lle} Menet est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 155.000 frs (indice 135) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.980 du 11 Juillet 1950

Article 1. — M. Marcel Monté, né le 23 Janvier 1920 à Lille et M. Papegaey Edouard, né le 1^{er} Mars 1921 à Rosendaël, sont nommés terrassiers stagiaires au Service de la Voie Publique.

Article 2. — MM. Monté et Papegaey sont versés dans la 7^e classe de leur emploi au traitement annuel de 141.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par le règlement en vigueur.

Ils bénéficieront en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 Juin 1950.

Arrêté n° 4.087 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois d'Août :

Nom et prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Moons Hubert	Sapeur 2 ^e classe qualifié 2 ^e catég.	3 ^e	240.000	16-8-1950

Arrêté n° 4.151 du 8 Août 1950

Article 1. — M. Roger Olivier, peintre-vitrier (5^e classe - indice 172 - traitement 207.000 frs) au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est nommé tapissier garnisseur audit service.

Article 2. — M. Roger Olivier est versé dans la 6^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 218.000 francs (indice 182) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Septembre 1949.

M. Olivier bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.289 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. René Orsacchino, né le 17 Février 1928 à Lille, est nommé menuisier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Orsacchino est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 frs (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.061 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Jacques Payot, téléphoniste standardiste stagiaire est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 17 Février 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M. Payot est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Payot est fixée au 1^{er} Septembre 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.092 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M^{lle} Marie-Thérèse Pecqueur, Infirmière auxiliaire au 2^e Bureau de la 5^e Division, est nommée aide-médico-sociale stagiaire au Service de la Protection Maternelle et Infantile.

Article 2. — Compte tenu de ses diplômes, M^{lle} Pecqueur, est versée dans la 2^e classe de l'échelle des traitements des infirmières non diplômées autorisées, au traitement annuel de 263.000 francs, traitement qui est porté à 289.000 francs à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 4.284 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Lucien Pollet, né le 10 Février 1928 à Flers, est nommé mécanicien stagiaire au Service des Installations thermiques et mécaniques.

Article 2. — M. Pollet est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 frs, (indice 145), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Pollet bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.043 du 24 Juillet 1950

Vu notre arrêté en date du 16 Mai 1950, nommant M. Bernard Poulain, Inspecteur principal du Service de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs :

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

.....
Article 3. — M. Poulain est logé pour nécessités de service.
.....

Arrêté n° 4.298 du 16 Septembre 1950

Article 1. — M^{lle} Françoise Prévost, née le 25 Décembre 1929 à Lille, est nommée sténo-dactylographe stagiaire, affectée au Cabinet de M. le Maire.

Article 2. — M^{lle} Prévost est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 155.000 francs (indice 135) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.286 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Jean Romby, né le 19 Juillet 1928 à Lille est nommé charpentier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Jean Romby est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 francs, (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Romby bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 3.984 du 11 Juillet 1950

Article 1. — M. Rouse Roland, né le 22 Novembre 1925 à Lille, est nommé manœuvre stagiaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Rouse est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 francs majoré des indemnités prévues par le règlement en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.302 du 18 Septembre 1950

Article 1. — M. Germain Sannier, né le 14 Décembre 1916 à Hazebrouck, est nommé peintre-vitrier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Saunier est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 francs (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté qui prend effet à compter de ce jour.

Arrêté n° 3.948 du 5 Juillet 1950

Article 1. — MM. Robert Scheire et Victor Moutier, aides-jardiniers du cadre titulaire, sont nommés terrassiers au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Scheire est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 167.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 Octobre 1949.

Article 3. — M. Moutier est versé dans la 6^e classe de son emploi, au traitement annuel de 154.000 frs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Octobre 1948.

Article 4. — Les intéressés percevront l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 5. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juin 1950.

Arrêté n° 4.095 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Léon Sergeant, rédacteur affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est muté en la même qualité, au Bureau de M. le Chef de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 3.952 du 8 Juillet 1950

Article 1. — MM. Robert Mas et Georges Sury sapeurs de 2^e classe non qualifiés, stagiaires, sont titularisés dans leur emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 Janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, MM. Mas et Sury sont autorisés à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par eux effectués, MM. Mas et Sury sont versés dans la 6^e classe de leur emploi au traitement annuel de 146.000 frs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} Novembre 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Mai 1950.

Approbation du Préfet le 2 Novembre 1950.

Arrêté n° 3.981 du 11 Juillet 1950

Article 1. — M. Charles Swillens, né le 18 Mars 1928 à Lille est nommé aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — M. Swillens est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 136.000 frs majoré des indemnités accessoires prévues par le règlement en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 26 Juin 1950.

Arrêté n° 4.144 du 6 Août 1950

Article 1. — M. Léon Térin, commis d'ordre et de comptabilité (6^e classe - indice 185 - traitement 223.000 frs), affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est nommé rédacteur audit Service.

Article 2. — M. Léon Térin est versé dans la 3^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 246.000 frs (indice 204), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.220 du 28 Août 1950

Article 1. — M. Léon Térin, rédacteur affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est muté, en la même qualité, au 2^e Bureau de la même Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.285 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Claude Van Opbrocke, né le 19 Mai 1927 à Lille, est nommé mécanicien stagiaire au Service des Installations thermiques et mécaniques.

Article 2. — M. Van Opbrocke est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 frs, (indice 145) majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.349 du 26 Septembre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 31 Juillet 1950 est complété comme suit :

.....

Nom et prénom	Emploi	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Vermeersch André	Dessinateur	2 ^e	547.000	1-8-1950

Arrêté n° 4.089 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Roger Vyt, ajusteur-tourneur au Service des Eaux, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 21 Janvier 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des collectivités locales, M. Vyt est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.090 du 1^{er} Août 1950

Article 1. — M. Roger Vyl, ajusteur-tourneur au Service des Eaux est nommé fontainier audit service.

Article 2. — M. Vyl est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 240.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Démissions.

Arrêté n° 4.361 du 29 Septembre 1950

Article 1. — M. Paul Dotte, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, en congé sans solde depuis le 1^{er} Septembre 1948, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du Personnel municipal.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Août 1950.

Arrêté n° 4.093 du 1^{er} Août 1950

Vu la lettre en date du 22 Juillet 1950, par laquelle M. Lucien Meerschaut, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, donne sa démission :

Article 1. — M. Lucien Meerschaut, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du Personnel à compter du 21 Juillet 1950 à 12 heures.

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des retraites.

Arrêté n° 4.166 du 11 Août 1950

Article 1. — M. Alfred Baillet, commis d'Administration affecté au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.365 du 29 Septembre 1950

Article 1. — M. Achille Bailleul, commis d'administration affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour raisons de santé, à compter du 16 Avril 1950.

Arrêté n° 4.243 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Maurice Bailleul, commis d'administration affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Janvier 1951.

Arrêté n° 4.247 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Achille Bizart, commis d'administration affecté au Service de l'Architecture, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 4.123 du 3 Août 1950

Article 1. — M^{me} Marie Saint-Venant, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, atteinte par la limite d'âge est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Octobre 1950.

Arrêté n° 4.118 du 3 Août 1950

Article 1. — M^{me} Emilienne Vanderkelen, cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.241 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Robert Cooren, commis d'administration affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 4.030 bis du 21 Juillet 1950

Article 1. — M. Jules Delobel, peintre affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 26 Octobre 1949.

Arrêté n° 4.116 du 3 Août 1950

Article 1. — M. Gaston Descarpentries, surveillant de Musée au Palais des Beaux-Arts, atteint par la limite d'âge est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Novembre 1950.

Arrêté n° 4.115 du 3 Août 1950

Article 1. — M. Marcel Descarpentries, Adjudant-Chef au Bataillon des Sapeurs-Pompiers de Lille, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} Août 1950.

Visa du Préfet du 21 Août 1950.

Arrêté n° 4.331 du 25 Septembre 1950

Article 1. — M. Henri Duparcq, commis d'administration affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} Janvier 1951.

Arrêté n° 4.246 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Marcel Dutranoy, brigadier cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Décembre 1950.

Arrêté n° 4.242 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Arthur Faucompré, commis d'administration affecté au 2^e Bureau de la 3^e Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 4.120 du 3 Août 1950

Article 1. — M. Edouard Leroi, brigadier charretier au Service de la Propreté Publique, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 4.245 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Hermant Pétillon, veilleur de nuit affecté aux Abattoirs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 4.292 du 15 Septembre 1950

Article 1. — M. Julien Salembiez, machiniste aux Théâtres municipaux, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Avril 1950.

Article 2. — Pour les nécessités du service, M. Salembiez est maintenu en activité jusqu'à ce que soit désigné son successeur.

Arrêté n° 4.117 du 3 Août 1950

Article 1. — M. Adolphe Schutz, concierge affecté à l'école Jean Macé, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Octobre 1950.

Arrêté n° 4.244 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Edouard Serrure, surveillant affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Février 1951.

Arrêté n° 4.233 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Paul Tacquet, sergent affecté au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Janvier 1951.

Visa du Préfet le 20 Septembre 1950.

Arrêté n° 4.232 du 6 Septembre 1950

Article 1. — M. Georges Vanzut, sapeur 2^e classe affecté au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} Octobre 1950.

Visa du Préfet du 20 Septembre 1950.

Arrêté n° 3.995 du 19 Juillet 1950

Article 1. — M. Gélon Bocket, vérificateur sanitaire aux Abattoirs, retraité maintenu en activité pour raisons de service, cesse définitivement ses fonctions à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 3.988 du 12 Juillet 1950

Article 1. — M. Lucien Devos, chef de Bureau affecté au Service de la Voie Publique, cesse définitivement de faire partie des cadres du Personnel à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.119 du 3 Août 1950

Article 1. — M. Henri Dhennin, conducteur de travaux, atteint par la limite d'âge, cessera définitivement ses fonctions à partir du 1^{er} Septembre 1950.

Arrêté n° 3.987 du 12 Juillet 1950

Article 1. — M. Marcel Jérôme, chargé de gestion au Service de la Propreté Publique, cessera définitivement de faire partie des cadres du Personnel à partir du 15 Juillet 1950.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etablissement incommode et dangereux.

Arrêté n° 4.259 du 8 Septembre 1950

Article 1. — M. Jérôme Van Paemel est autorisé à installer une friterie dans le café situé avenue de Dunkerque n° 209 sous réserve de l'observation des conditions énumérées ci-après :

1° Les cloisons, le plafond, et la porte de la friterie seront réalisés avec des matériaux incombustibles ;

2° La ventilation de la botte placée au-dessus de l'appareil à frire devra se faire par un conduit indépendant, prolongé jusqu'à la partie la plus élevée de la construction et établi à une distance minimum d'un mètre en arrière-corps de l'alignement de la façade ;

3° Les vitres de la friterie seront en verre armé et non en verre sécurit ;

4° La porte de la friterie sera munie d'un ressort la maintenant normalement fermée ;

5° Un extincteur d'incendie de cinq litres chargé avec un produit autre que le tétrachlorure de carbone ou le bromure de méthyle sera constamment posé à proximité de l'appareil à frire pour combattre tout commencement d'incendie.

Article 2. — La présente autorisation n'est donnée que sous toutes réserves des droits des tiers. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un an à compter de sa délivrance.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Lieux ouverts au public.

Arrêté n° 4.050 du 26 Juillet 1950

Article 1. — L'autorisation de laisser danser dans la salle de café située rue des Sarrazins n° 96 est accordée à M^{me} Lucienne Deleplanque née Copin, pour une période de trois mois, à compter du jour de la notification du présent arrêté.

Article 2. — La pétitionnaire devra :

- a) se conformer aux règlements de police en vigueur ;
- b) se mettre en règle avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, 23, rue d'Amiens à Lille ;
- c) faire une déclaration légale au Service local des Contributions Indirectes, 89, rue Meurein à Lille.

Article 3. — L'arrêté n° 3.055 en date du 6 Décembre 1949 est abrogé.

Arrêté n° 4.039 du 24 Juillet 1950

Article 1. — Il est enjoint à M. Langlais, curé de la paroisse du Sacré-Cœur, demeurant 57, rue Solférino d'avoir à fermer la

salle d'Œuvres située au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le n° 40 rue Boucher-de-Perthes en tant que salle de spectacles et de conférences, dès la notification du présent arrêté, et à la maintenir fermée jusqu'à la réalisation des mesures suivantes :

- 1° — Installation d'un tambour avec porte en va-et-vient devant la porte donnant accès rue Boucher-de-Perthes de manière que celle-ci puisse être maintenue ouverte durant les manifestations ;
- 2° — Ignifugation des rideaux et décors ;
- 3° — Armement du poste d'incendie de la scène avec 10 mètres de tuyaux ;
- 4° — Fixation des sièges au sol. A défaut : assemblage des sièges entre eux par groupes de 8 à 16 ;
- 5° — Installation d'un éclairage de panique et d'un éclairage de sécurité conformes aux dispositions des articles 121 et 122 du décret du 7 Février 1941.

Article 2. — Avant la réouverture de la salle, il sera procédé à une visite de réception par la Commission Communale de Sécurité qui aura mission de s'assurer de l'exécution des travaux prescrits.

PROPRETE PUBLIQUE. — Collecte des ordures ménagères - Avenants.

Des 10 et 2 Février 1950

Avenant à la convention du 2 Février 1943 pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, passée avec la Société de Traitement des Résidus Urbains et de Transports automobiles (T.R.U.), 62, rue de la Justice à Lille, aux termes duquel le T.R.U. assurera tous les jours non fériés et non chômés, à partir d'une date à fixer par le Maire, la collecte des résidus urbains avec vingt-deux bennes automobiles, y compris six véhicules modernes à tassement mécanique. En contrepartie, la durée du marché en cours sera prorogée de trois années à dater du premier Janvier 1951. Cette durée sera prorogée d'une année pour chaque benne moderne qui sera mise en service avant le 31 Décembre 1952 en supplément des six prévues. Cette prorogation cessera d'avoir effet dès la mise en service de la dix-huitième benne. Pour la rémunération du service prévu ci-dessus et jusqu'au jour de la mise en service de la première benne moderne, il sera fait application du tarif des transports routiers sur

les éléments de base ci-après : *a*) la charge utile moyenne des véhicules à basculement sera comptée pour huit tonnes ; *b*) le parcours de collecte moyen journalier évalué pour chaque véhicule à 14 km sera majoré de 50 % ; *c*) la distance moyenne des terrains de décharge à la place de la République est fixée à 10 km, elle est ramenée à 4 km pour tout déversement opéré boulevard de Belfort ; *d*) les parcours haut le pied sont évalués à 6 km par jour. Toutes les autres dispositions de la convention du 2 Février 1943 et des avenants subséquents restent en vigueur.

Enregistré A. Adm. 6-3-50. Vol. 84 A. n° 711 - 575 francs.

Collecte et traitement des ordures ménagères

5° avenant à la convention du 2 Février 1943

Entre les soussignés :

M. René Gaillie, Maire de Lille, agissant ès-qualité, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 11-7-1950, n° 2.133 qui sera soumise, en même temps que les présentes, à l'approbation de l'autorité supérieure,

d'une part,
et 1° M. Jules Dathis, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue du Quesne n° 117 ;

2° M. Pierre Ouvrie, demeurant à Lille, 132, rue d'Artois ;

3° Mademoiselle Huguette Ouvrie, demeurant à Lille, 132, rue d'Artois,

d'autre part,

Les deux premiers, seuls Gérants de la Société de Traitement des Résidus Urbains et de Transports Automobiles (Sté T.R.U.) société à responsabilité limitée, dont le siège est à Lille, 62 rue de la Justice.

Le premier et la troisième, seuls Gérants de la Société Auxiliaire de Collecte des Résidus Urbains (S.A.C.R.U.) société à responsabilité limitée, dont le siège est à Lille, 62, rue de la Justice.

Il a été convenu ce qui suit :

Il est ajouté à la Convention du 2 Février 1943, un Titre II bis intitulé « Personnel de collecte » à intercaler entre les Titres II et III de la dite Convention, et comportant les dispositions suivantes classées sous les articles 9-I et 9-IX ci-après :

TITRE II bis

Personnel de collecte

ARTICLE 9 - I. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er} de la Convention du 2 Février 1943, et à partir d'une date qui

sera notifiée par le Maire à la Société T.R.U. au plus tard deux semaines avant sa prise d'effet, le Personnel chargé du relevage des poubelles sera fourni par la S.A.C.R.U. filiale de la Société T.R.U., à laquelle celle-ci délègue le soin de cette fourniture.

Cette délégation, à laquelle l'Autorité Communale donne son agrément, ne représente, à ses yeux, qu'une opération interne que la Société T.R.U. ne pourra invoquer, en aucune circonstance ni dans aucune mesure ; en décharge de sa responsabilité envers la Ville, concernant quelque manquement dans l'exécution du service.

ARTICLE 9 - II. — Cette fourniture du Personnel de relevage par la S.A.C.R.U. pourra, au gré de l'Administration municipale, se faire progressivement :

soit par la fourniture directe, par la dite Société, des Agents nécessaires à l'exécution de la totalité ou d'une partie quelconque du service ;

soit, pour partie, par la prise en compte par la S.A.C.R.U., sous les réserves indiquées ci-après, de telle fraction du Personnel communal préposé jusque là audit service, et que l'Administration municipale déciderait de ne plus garder sous son autorité.

ARTICLE 9 - III. — a) La fourniture directe d'un Personnel extérieur comportera, en toute indépendance pour la S.A.C.R.U., le soin de fixer les conditions de recrutement, d'affectation, d'utilisation, de discipline et de rémunération de ce Personnel, dans le cadre de la Convention collective et du règlement intérieur à intervenir.

b) La prise en compte, par la S.A.C.R.U., de certains Agents municipaux visés à l'article précédent, sera subordonnée à l'examen préalable des intéressés par le médecin chargé d'observer et de sauvegarder l'état sanitaire du Personnel de la Société. L'avis de ce praticien conditionnera l'admission des intéressés dans les cadres de la S.A.C.R.U.

c) La prise en compte, par celle-ci, entraînera, ipso facto la rupture complète de tous les liens qui unissaient les intéressés à l'Autorité Communale, et leur subordination complète aux conditions de travail, d'affectation, d'utilisation, de discipline et de rémunération faites par la société à son personnel et généralement visés à l'alinéa a) du présent article. Il est précisé toutefois, que ceux de ces agents qui, au moment de leur mutation dans les cadres de la Société, jouiraient d'une rémunération ou d'avantages complémentaires supérieurs, dans l'ensemble, aux avantages prévus par la Convention collective de l'Entreprise, recevront une compensa-

tion, à titre personnel, sous une forme qui sera fixée par la Société, jusqu'au jour où l'octroi, au Personnel de celle-ci, soit d'une augmentation de salaire, soit d'un avantage de quelque nature, permettra de combler, dans l'ensemble, l'écart initial évoqué ci-dessus.

ARTICLE 9 - IV. — La prise en compte des agents municipaux visés à l'article précédent s'effectuera par groupe indivisible de trois unités.

ARTICLE 9 - V. — En attendant que l'ensemble du Personnel chargé du relevage ait été :

soit fourni directement,

soit pris en compte par la Société dans les conditions prévues à l'article 9 - III.

La Ville pourra maintenir, au service d'un nombre de bennes qu'elle fixera, au premier jour de chaque quinzaine, pour toute la durée de la quinzaine en cours et de la quinzaine suivante, le Personnel municipal nécessaire à leur utilisation.

En prévision de cette éventualité, il est précisé :

a) que l'affectation de ce personnel incombera exclusivement à la S.A.C.R.U. et sera laissée à sa seule appréciation de l'intérêt du service ;

b) que pour les véhicules qui continueront d'être servis par du Personnel municipal, les questions de discipline et de remplacement éventuel en cas de défaillance et de rémunération de ce Personnel relèveront des Agents de maîtrise de tel service que l'Autorité municipale aura désigné, et en dehors de toute intervention des Représentants de la S.A.C.R.U. auprès des intéressés.

c) que les Agents d'encadrement du Personnel en question feront leur affaire des doléances que celui-ci pourrait présenter, en invoquant, notamment, le trouble apporté à ses convenances ou à ses habitudes par suite de la mise en œuvre de nouveaux itinéraires ou de son changement d'affectation ;

d) que l'abandon progressif, par l'Administration municipale, du service des véhicules visés au présent article, s'effectuera véhicule par véhicule.

ARTICLE 9 - VI. — En attendant que la signature d'une convention collective ait réglé cette question entre les parties intéressées, le salaire du Personnel affecté au relevage des poubelles, ainsi que les avantages accessoires à lui accorder seront évalués — pour un salaire hebdomadaire de 48 heures — sur la base du protocole intervenu le 28 Mars 1956 ou des protocoles subséquents, entre la Fédération Nationale des entreprises de transports auxiliaires des collec-

tivités et Administrations publiques (T.A.C.A.P.) et la Fédération Nationale des Moyens de Transports (C.G.T.).

ARTICLE 9 - VII. — La rémunération à verser mensuellement par la Ville à la S.A.C.R.U., en contre-partie de la mise en œuvre par ses soins du Personnel de relevage, comprendra, tant pour le Personnel normal que pour les unités de remplacement et pour les Agents d'encadrement, le remboursement :

- a) du salaire proprement dit tel qu'il est défini à l'article précédent ;
- b) des primes diverses, des avantages en nature ou complémentaires prévus par le ou les protocoles visés à l'article précédent ou par la Convention collective ;
- c) des charges de toute nature, connexes du salaire, ou résultant d'obligations légales ou réglementaires, touchant, notamment, les services médicaux, d'hygiène ou sociaux ;
- d) des impôts, taxes et droits proportionnels ou non, imposés au titre du service prévu par le présent Avenant ;
- e) des frais généraux de la Société.

Cette rémunération — R — sera évaluée, sur décompte mensuel, par journée de service et par benne servie par le Personnel de la Société, au moyen de la formule suivante :

$$R = 89,60 + 37,31718 \text{ CH}$$

dans laquelle CH est le salaire horaire du « chargeur de bennes » ou « ripeur » fixé par le ou les protocoles visés à l'article 9 - VI ci-dessus, affecté d'une bonification égale à la majoration appliquée aux heures effectuées au delà de la 40^e heure hebdomadaire, ramenée à l'unité horaire, et majoré des charges prévues aux §§ b) et c) du présent article.

A la date du 31 Décembre 1949, la valeur de référence CH o est de 117,66.

Sur cette base :

$$R o = 4.480 \text{ F. } 34$$

Il est précisé que la prime journalière destinée à rémunérer le service accompli les dimanches ou les jours de semaine fériés ou chômés sera doublée pour toute équipe de collecte affectée à un véhicule dont la durée du service extérieur — décomptée entre l'heure de sa sortie du Dépôt de la rue de la Justice et l'heure de sa rentrée — aura dépassé 4 heures.

ARTICLE 9 - VIII. — La composition de la formule et les conditions de sa variation pourront être révisées, à la demande de la

partie la plus diligente, à partir du moment où le montant mensuel de la redevance — R — aura varié, en plus ou en moins, de plus de 50 % du montant de la redevance, telle qu'elle ressortira au moment où tout le Personnel du Relevage aura été fourni, ou pris en compte directement par la S.A.C.R.U. c'est-à-dire lorsque les opérations de recrutement direct et de transfert progressif du Personnel municipal prévues à l'article 9 - III auront été entièrement réalisées.

La même possibilité de révision sera ouverte, à nouveau à partir du moment où l'écart de plus de 50 %, en plus ou en moins, sera constaté par rapport au taux résultant de la précédente révision.

Dans chaque ouverture de la procédure de révision, les nouvelles conditions de rémunération de la Société seront fixées par accord amiable ou, à défaut, sur la demande de l'une des parties, par l'Ingénieur général Chef des services techniques du nettoyage et des transports automobiles de la Ville de Paris, ou de l'Ingénieur de ses Services qu'il désignerait à cet effet, les frais d'arbitrage étant supportés à égalité par les deux parties.

ARTICLE 9 - IX. — La rémunération — R — évaluée par la formule ci-dessus tient compte des impôts, taxes et droits divers, proportionnels ou non, en vigueur au 31 Décembre 1949, et sur la base des taux applicables à cette date.

La différence, en plus ou en moins, des charges en question supportées par la Société au titre du présent Avenant, soit du fait de la variation de leur taux, soit de la modification de leur assiette, soit de la création de nouveaux impôts, droits ou taxes proportionnels ou non, à l'exception de ceux qui lui seraient imposés en tant que Société, lui sera remboursée ou retenue sur état justificatif trimestriel, avec une majoration de 100 : 100 - N (N étant le nouveau taux en pourcentage de la charge ancienne ou le taux en pourcentage de la charge nouvelle). Seront également remboursés à la Société, dans les mêmes conditions et avec la même majoration, les impôts, droits ou taxes non proportionnels aux paiements qui lui seront faits au titre du Présent Avenant.

Fait à Lille, le 24 Juillet 1950.

Le Maire de Lille :
René GAIFIE.

Lu et approuvé.
Un des gérants :
OUVRIE.

Lu et approuvé.
Un des gérants :
DATHIS.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 16 Août 1950, vol. 86a, n° 23.
Approbation du Préfet le 3 Août 1950.

Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

6^e Avenant à la Convention du 2 Février 1943

Entre les soussignés :

M. Gaifie, Maire de Lille, agissant ès-qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950, n° 2.134 qui sera soumise, en même temps que les présentes, à l'approbation de l'autorité supérieure,

d'une part,

et 1° M. Jules Dathis, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue du Quesne, n° 117 ;

2° M. Pierre Ouvrie, demeurant à Lille, 132, rue d'Artois,

d'autre part,

Seuls gérants de la Société de Traitement des Résidus Urbains et de Transports Automobiles (Société T.R.U.), Société à responsabilité limitée, dont le siège est à Lille, 62, rue de la Justice.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

A partir du jour que le Maire aura désigné comme marquant la mise en service de la première benne à tassement mécanique, le titre IV de la Convention du 2 Février 1943 intitulé « Durée du Marché - Montant de la Redevance, Révision » et comportant 4 articles numérotés de 16 à 20, sera remplacé par le titre IV ci-après comportant 5 articles.

TITRE IV

Rémunération de l'entreprise-Révision

ARTICLE 16. — En contrepartie des services qu'elle assure et en couverture de l'ensemble de ses charges de toute nature, la Société recevra mensuellement, sur production de décomptes justificatifs présentés en deux parties :

- a) service de la collecte effectuée au moyen d'un matériel moderne à tassement mécanique ;
 - b) service de la collecte effectuée au moyen d'un matériel ordinaire,
- une redevance évaluée sur les bases ci-après :

1° Pour le service des bennes à tassement mécanique, par le jeu de quatre primes :

- a) prime de sortie = S
- b) prime d'entretien = J
- c) prime de collecte = T
- d) prime kilométrique = Km

dont les caractéristiques, les modalités d'application et les conditions de variation et de révision sont fixées par les articles suivants.

2° *Pour le service des bennes ordinaires* dont la consistance variera en fonction des besoins à satisfaire, et pour toute la durée de la prorogation prévue à l'article 4 de l'Avenant du 2 Février 1950, par application du tarif des transports routiers fixé par l'arrêté du 20 Octobre 1948 et les arrêtés subséquents, en faisant jouer les éléments de décompte kilométriques prévus par l'article 5 de l'Avenant du 2 Février 1950 dont la clause limitative de durée est supprimée.

Le maintien de cette tarification, mise en vigueur pour l'évaluation de la redevance à verser à la Société T.R.U. depuis le 1^{er} Janvier 1948, implique la continuation du remboursement, à la dite Société, des taxes et impositions fiscales de toute nature dont le taux était de 7,50 % au 31 Décembre 1949.

Les amodiations occasionnelles de cette tarification, nécessitées par l'utilisation inopinée d'un véhicule ordinaire pour dépanner un véhicule à tassement mécanique, sont prévues aux paragraphes 3 et 4 de l'article 19 ci-après.

Toutefois, s'il était établi, à quelque moment, par l'une ou l'autre des parties, que l'Autorité Supérieure abandonne la fixation des tarifs maxima des Transports Routiers, la redevance à verser à la Société T.R.U. pour l'utilisation des véhicules ordinaires, dans le cadre des conditions de service prévues soit par le présent Avenant, soit par l'Avenant du 2 Février 1950, serait, dans tous les cas, évaluée comme s'il s'agissait de véhicules à tassement mécanique, sous la réserve de faire subir un abattement de 20 % au moment de la redevance ainsi évaluée.

En outre, à partir du recours à cette méthode de calcul, les taxes et impositions fiscales de toute nature en vigueur au 31 Décembre 1949, et dont le taux de 7,50 % est rappelé au présent article, seraient considérées comme intégrées au résultat donné par la dite méthode de calcul et cesseraient, par conséquent, d'être remboursées à la Société T.R.U.

L'incidence des taxes et impositions de toute nature venant jouer sur les prix et redevances postérieurement au 31 Décembre 1949 seraient traitées comme il est prévu à l'article 20 ci-après.

ARTICLE 17. — Les primes énumérées à l'article précédent sont évaluées mensuellement par référence, suivant le cas, aux index définis ci-après :

G - est le salaire horaire payé au conducteur de véhicule de la Société T.R.U. en application soit :

dans le passé, des arrêtés ou décisions fixant le salaire du chauffeur 2^e échelon des entreprises de travaux publics ;

dans le présent, du protocole du 28 Juillet 1949 et des protocoles subséquents intervenus entre la Fédération Nationale des Entreprises de Transports Auxiliaires des Collectivités et Administrations publiques (T.A.C.A.P.) et la Fédération Nationale des Transports (C.G.T.).

dans l'avenir : des accords qui seront inclus, à ce sujet, dans la convention collective.

Ce salaire étant majoré :

d'abord, d'une bonification correspondant à celle qui est appliquée aux heures effectuées au delà de quarante heures par semaine et ramenée à l'unité horaire,

ensuite, de toutes les dépenses correspondant aux primes diverses et avantages en nature prévus, soit par les protocoles susvisés, soit par la Convention collective, et, en outre, d'une manière générale, de toutes les charges connexes du salaire résultant de dispositions légales ou réglementaires relatives notamment au service social ou médical et à l'hygiène.

Sur la base de la situation économique au 1^{er} Mars 1948 :

$$G_0 = 108,999$$

A - est le salaire moyen, au temps, charges sociales comprises, de l'ouvrier professionnel, 2^e échelon (section automobile) constaté par le Groupe des Industries Métallurgiques, Mécaniques et connexes de la Région Parisienne.

Ce salaire est affecté au coefficient 0,95, pour tenir compte de l'abattement de zone.

Sur la base de la situation économique au 1^{er} Mars 1948 :

$$A_0 = 120 \times 0,95 = 114$$

F - est l'indice pondéré des prix de détail, pour Paris, de 34 articles, base 100 en 1938, publié par le Service de la Statistique générale de la France.

Sur la base de la situation économique au 1^{er} Mars 1948 :

$$F_0 = 1519$$

M - est la moyenne pondérée des indices du mois précédent, du prix de gros des matières premières de l'industrie métallurgique compté pour 2/3, et du prix de gros des matières premières de l'industrie du caoutchouc compté pour 1/3, des indices publiés par le Service de la Statistique Générale de la France.

Sur la base de la situation économique au 1^{er} Mars 1948 :

$$M_0 = 1358$$

GO - est le prix, toutes taxes comprises, du Gas-oil acheté par la Société T.R.U. par 2.000 litres au minimum.

Sur la base de la situation économique au 1^{er} Mars 1948 :

$$GO_0 = 18 \text{ fr. } 95$$

ARTICLE 18. — Les primes visées à l'article précédent varieront en plus ou en moins, chaque mois, en fonction des valeurs des index valables pour le mois considéré, rappel étant fait, s'il y a lieu, pour les variations qui auraient un effet rétroactif.

A titre indicatif, il est signalé que leurs valeurs initiales, fixées à l'article 19 ci-après en fonction de la situation économique en Mars 1948, varieront, pour la première révision :

- a) *la prime de sortie* de 14 frs 11 pour 1 % de variation du salaire horaire payé au conducteur de véhicule de la Société T.R.U. tel qu'il est défini à l'article précédent (C).
- b) *la prime journalière d'entretien* :
 - de 7 frs 37 pour 1 % de variation du salaire horaire de l'ouvrier professionnel 2^e échelon (A).
 - de 6 frs 41 pour 1 % de variation de l'indice pondéré des prix de détail de 34 articles à Paris (F).
- c) *la prime de collecte* :
 - de 0 fr 56 pour 1 % de variation de la moyenne pondérée des indices matières définis ci-dessus (M).
 - de 0 fr 91 pour 1 % de variation du salaire horaire de l'ouvrier professionnel 2^e échelon (A).
 - de 0 fr 81 pour 1 % de variation du prix d'achat par la Société T.R.U. du litre de Gas-oil (GO) toutes taxes comprises.
- d) *la prime kilométrique* :
 - de 0 fr 22 pour 1 % de variation du salaire horaire de l'ouvrier professionnel 2^e échelon (A).
 - de 0 fr 18 pour 1 % de variation de la moyenne pondérée des indices matières définis ci-dessus (M).
 - de 0 fr 10 pour 1 % de variation du prix d'achat du litre de

Gas-oil (GO) dans les conditions précisées à l'article précédent.

Pour l'application, et sur les bases ci-dessus, il sera fait usage des formules pratiques suivantes :

1° *Prime de sortie* : = S = 28.79 + 12.945 C.

2° *Prime d'entretien* : = J = 182.43 + 6.462 A + 0.4218 F.

3° *Prime de collecte* : = T 4.60 + 0.7939 A + 0.04054 M
+ 4.263 GO.

4° *Prime kilométrique* : KM = 1.0262 + 0.1954 A + 0.01352 M
+ 0.50875 GO.

Il est dès maintenant précisé que les multiplicateurs :
0.1954 du paramètre A

et 0.01352 du paramètre M de la dernière formule ci-dessus seront respectivement majorés de

0.00298 pour le premier

0.00025 pour le deuxième

pour chaque tranche indivisible de 5 km de réduction du parcours moyen journalier des véhicules à tassement mécanique, consécutive à la décision que prendrait l'Administration municipale de faire traiter les résidus urbains collectés par la Société T.B.U. dans une usine plus proche de la Ville de Lille que les terrains de décharge actuellement exploités par ladite société.

La quotité de réduction du parcours journalier par benne sera évaluée par rapprochement des moyennes de parcours journalier, d'une part au cours du mois ayant précédé celui de la mise en service de l'usine et, d'autre part du deuxième mois suivant cette mise en service, la dernière tranche de réduction, éventuellement inférieure à 5 km, étant comptée pour 5 km.

ARTICLE 19. — 1° la prime de sortie — S — appuyée sur l'index C, est allouée, par journée de véhicule à tassement mécanique mis en service, quelle que soit la durée d'utilisation du véhicule. Il est précisé, toutefois, que cette prime n'est pas attribuée pour la sortie d'un véhicule de réserve destiné à remplacer un véhicule en panne en cours de service et pour lequel la prime de sortie a déjà été comptée.

Il en est de même pour l'exécution d'un service normal effectué au moyen d'un véhicule conduit par un conducteur ayant déjà assuré, ce même jour, un autre service normal — quelqu'il été

le véhicule utilisé — dès l'instant que ce premier service, assuré par le conducteur visé, a comporté l'attribution d'une prime de sortie.

Lorsqu'il s'agit d'un service supplémentaire effectué par le conducteur visé, dans la limite de la durée normale de son service journalier, la prime n'est pas allouée.

Si le service supplémentaire en question était assuré par le conducteur dont il s'agit, au delà de la durée normale de son service journalier, il serait alloué, en supplément à la Société T.R.U. une quotité de la prime — S — égale au pourcentage du supplément de salaire (toutes majorations et charges comprises) accordé au conducteur visé pour la durée des heures supplémentaires nécessitées par l'exécution dudit service.

$$\text{Pour } G_0 = 108,999 \quad S_0 = 1439,80$$

2° La prime d'entretien journalier (J), appuyée sur les index A et F est allouée tous les jours, pour tous les véhicules à tassement mécanique compris dans le parc de la Société T.R.U.

Il est attribué annuellement à la Société 8.395 primes d'entretien, soit 699 primes par mois pour l'ensemble du parc.

Le nombre de primes d'entretien à allouer mensuellement à la Société T.R.U. jusqu'au jour où les 23 bennes à tassement mécanique prévues par l'Avenant du 2 Février 1950 auront été acquises par elle, est évalué en affectant le nombre des bennes à tassement mécanique effectivement entrées dans le parc de la Société au pre-

$$\text{mier jour du mois considéré, du coefficient } \frac{6,99}{23} = 30,3913.$$

le produit obtenu étant arrondi au franc supérieur.

$$\text{pour } A_0 = 120 \times 0,95 = 114 \text{ et } F_0 = 1519 \\ J_0 = 1.559,84$$

3° La prime de collecte (T), appuyée sur les Index A, M et G₀, est allouée aux véhicules à tassement mécanique pour chacune des tournées de collecte qu'ils ont effectuées dans la journée.

En cas de panne survenant au cours de l'une des tournées de collecte quotidienne, l'envoi d'un véhicule de réserve peut être nécessaire pour terminer la tournée interrompue ; dans ce cas, la prime de collecte restera acquise au véhicule qui aura commencé la tournée ; la société ne pourra prétendre à l'attribution d'une prime de collecte, du fait du véhicule de remplacement, que si celui-ci effectue une autre tournée de collecte après avoir terminé celle pour l'achèvement de laquelle il avait été commandé.

Dans cette dernière éventualité, seuls les véhicules à tassement mécanique pourront prétendre à l'attribution de la prime de collecte; les véhicules ordinaires dont les éléments de parcours sont fixés forfaitairement par l'article 5 de l'Avenant du 2 Février 1950, bénéficieront de la majoration de parcours prévue audit article — c'est-à-dire — 3 kms 500 par tournée de collecte.

La prime de collecte n'est pas allouée aux véhicules de quelque nature que la société serait appelée à fournir, d'une manière régulière ou occasionnelle, pour assurer des services spéciaux étrangers à la collecte proprement dite.

$$\text{Pour } A_0 = 120 \times 0,95 = 114.$$

$$\text{Pour } M_0 = 1358.$$

$$\text{Pour } G_0 = 18,95.$$

$$\text{Pour } T_0 = 230,93.$$

4° La prime kilométrique — Km — appuyée sur les index A, M et GO est allouée proportionnellement au nombre de kilomètres effectivement parcourus par les véhicules à tassement mécanique entre le moment de leur sortie du dépôt de la Société et celui de leur rentrée audit dépôt.

Tous ces véhicules utilisés soit constamment, soit d'une manière occasionnelle à la collecte, seront équipés d'un compteur kilométrique dont le maintien en bon état de fonctionnement ainsi que le contrôle trimestriel, incomberont à la Société.

Les compteurs pourront être plombés par les soins ou aux frais de la Ville. Celle-ci pourra faire procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera nécessaires pour s'assurer de l'exactitude des dits appareils, ou demander la justification et les résultats du contrôle trimestriel du compteur de chaque véhicule.

Le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules à tassement mécanique au cours de chaque service sera relevé journalièrement au compteur, avant le départ, et à la rentrée, contradictoirement, par un Représentant de la Ville et un Représentant de la Société, et consigné sur un relevé journalier spécial, signé par le Représentant de la Société, et dont les indications feront foi pour l'établissement de la redevance mensuelle correspondante.

Ne donneront pas lieu à l'application de la prime kilométrique, les trajets effectués pour réparations, visites du matériel... etc... et, d'une manière générale, pour tous les parcours opérés en dehors de l'itinéraire normal mentionné sur le registre de bord du véhicule.

En cas de panne survenant en cours de tournée, si le dépannage ne peut pas être assuré sur place en moins de trente minutes,

la Société enverra immédiatement un véhicule de réserve à l'assément mécanique, ou, à défaut, un véhicule ordinaire.

Sans qu'il soit établi de distinction quant à ses caractéristiques, et par dérogation exceptionnelle aux règles générales d'évaluation de la redevance fixées à l'article 16 ci-dessus, le véhicule de dépannage visé au précédent alinéa bénéficiera de la prime kilométrique à partir du point où il aura remplacé le véhicule en panne ; pour celui-ci la prime kilométrique cessera d'être payée à partir du point où il aura cessé son service.

En cas de défaut de fonctionnement du compteur kilométrique, les parcours donnant lieu à l'application de la prime seront évalués d'après la moyenne des trajets parcourus, sur le même itinéraire, pendant la semaine précédente.

Pour $A_0 = 120 \times 0,95 = 114$.

Pour $M_0 = 1358$.

Pour $G_0 = 18,95$.

Pour $K_{m_0} = 51,31$.

ARTICLE 19 bis. — Par dérogation aux dispositions de l'article 10 de la convention du 2 Février 1943, il est précisé que pour les services qui lui seront demandés pour les jours de semaine fériés ou chômés ou pour les dimanches, la Société T.R.U. mettra en ligne, à la demande de l'Ingénieur-Chef du Service de la Voirie ou de son représentant, soit du matériel à l'assément mécanique, soit des bennes ordinaires.

Pour la rémunération des services correspondant à l'utilisation du matériel fourni, il sera fait application du tarif approprié prévu aux articles 16 à 19 ci-dessus avec toutefois les amodiations suivantes :

1° *Benues à l'assément mécanique :*

- a) le montant de la prime de sortie sera doublé dès que la durée du service accompli par le véhicule, décomptée entre l'heure de sa sortie du dépôt de la rue de la Justice et l'heure de sa rentrée, dépassera 4 heures.
- b) la prime de collecte ne sera pas attribuée.

2° *Benues ordinaires :*

- a) la majoration de 50 % prévue au paragraphe b de l'article 5 de l'avenant du 2 Février 1950 ne sera pas appliquée les jours visés au parcours de collecte dont la longueur restera fixée forfaitairement à 14 km.

- b) le montant de la prise en charge journalière sera majorée de 35 % dès que la durée du service accompli par le véhicule décompté comme il est indiqué au paragraphe *I a)* ci-dessus, dépassera 4 heures.

ARTICLE 20. — La composition de l'une ou de l'autre des formules énumérées à l'article 16 ci-dessus, ainsi que ses conditions de variation pourront être révisées, à la demande de la partie la plus diligente, à partir du moment où le montant mensuel de la prime considérée aura varié, en plus ou en moins, de plus de 50 % du montant constaté pour le troisième mois de l'application du présent Avenant.

La même possibilité de révision de l'une ou de l'autre des formules sera ouverte, à nouveau, à partir du moment où l'écart de plus de 50 %, en plus ou en moins, sera constaté par rapport au taux résultant de la précédente révision.

Toutefois, en ce qui concerne la formule de la prime d'entretien, qui ne jouera à plein effet qu'après le 31 Décembre 1953, le premier taux de référence pour l'évaluation du pourcentage de variation sera celui de Janvier 1954.

Il est précisé, en outre, que les primes résultant du jeu des formules énumérées à l'article 16 ci-dessus, tiennent compte des impôts, taxes et droits divers proportionnels, ou non, en vigueur au 31 Décembre 1949 — et sur la base des taux applicables à cette date. Passé cette date, les différences en plus ou en moins, qui seraient constatées pour quelque cause que ce soit, dans les charges en question, supportées par la Société au titre du présent Avenant, seront remboursées ou retenues dans les conditions prévues à l'Article 9 - IX de la Convention du 2 Février 1943.

Il en serait de même des impôts, droits ou taxes non proportionnels aux paiements faits à la Société au titre du présent Avenant.

Les conditions d'appel à l'arbitrage en cas de désaccord au sujet de l'application de l'une ou de l'autre des dispositions du Titre IV sont celles prévues au dernier alinéa de l'article 7 de l'Avenant du 2 Février 1950.

Article II

Les articles 28 et 29 du Titre VII « Incinération - Mise en Décharge Contrôlée », de la Convention du 2 Février 1943, sont remplacés par les articles suivants :

ARTICLE 28. — En contre-partie de l'accomplissement des opérations prévues à l'article 27, réserve étant faite que les dispositions visant la loi du 23 Janvier 1941 resteront sans effet, et dès le premier jour du mois suivant la mise en service du matériel lourd, facilitant le traitement des résidus collectés par la Méthode dite de la « décharge contrôlée », la Société T.R.U. recevra chaque mois, sur mémoire justificatif spécial, et pour l'ensemble des jours de service du mois, une redevance calculée, sans considération de l'éloignement des terrains de décharge, ni de l'importance du volume des matières traitées, sur la base de la formule (TR) ci-après, dont le résultat rémunère, pour un jour de travail, l'ensemble des opérations de traitement effectuées par la dite Société.

$TR = 1265 + 164,0634 C + 11,9078 M + 626,0448 GO$
dans laquelle :

C est le salaire horaire payé aux conducteurs de l'Entreprise T.R.U. soit, dans le présent, en application du protocole du 28 Juillet 1949 et des protocoles subséquents entre la Fédération Nationale des Entreprises de Transports Auxiliaires des Collectivités et Administrations Publiques (T.A.C.A.P.) et la Fédération Nationale des Transports (C.G.T.), soit, à l'avenir, en exécution des accords qui seront inclus à ce sujet dans la convention collective.

Ce salaire étant majoré :

d'abord, d'une bonification correspondant à celle qui est appliquée aux heures effectuées au delà de quarante heures par semaine, et ramenée à l'unité horaire.

...ensuite, de toutes les dépenses correspondant aux primes diverses et avantages en nature prévus soit par les protocoles susvisés, soit par la Convention collective et, en outre — d'une manière générale — de toutes les charges connexes du salaire résultant de dispositions légales ou réglementaires relatives notamment au service social ou médical et à l'hygiène.

M est la moyenne pondérée des indices du mois précédent, du prix de gros des matières premières de l'industrie métallurgique, compté pour 2/3, et du prix de gros des matières premières de l'industrie du caoutchouc compté pour 1/3, des indices publiés par la Statistique Générale de la France.

GO est le prix du Litre de gas-oil acheté au minimum par 2.000 litres, par la Société T.R.U., toutes taxes comprises.

Sur la base de la situation économique en Décembre 1949.

Co = 126.

GOo = 33,02.

Mo = 1736.

et TRo = 63,281.

ARTICLE 29. — Les dispositions prévues à l'article I du présent Avenant (nouvel article 20 de la Convention du 2 Février 1943) en ce qui concerne les possibilités et les modalités de la révision des formules évaluant les primes S, T et Km, ainsi que la révision de leurs conditions de variation, sont entièrement applicables à la formule TR ci-dessus.

Les précisions apportées, par ce même article 20, visé au précédent alinéa, au sujet de l'introduction, dans les primes S, J, T et Km, des impôts, taxes et droits divers, proportionnels ou non, en vigueur au 31 Décembre 1949 et sur la base des taux applicables à cette date, concernent rigoureusement la formule TR.

Les dispositions de ce même article fixant la procédure à intervenir dans le cas de variation du taux de l'une quelconque de ces charges fiscales ou de suppression de l'une d'elles ou de la création de charges nouvelles, que les charges visées s'appliquent au marché proprement dit ou aux paiements faits à la Société au titre du présent Avenant, seront, en tous points, applicables à la formule de la prime — TR —. Les conditions d'appel à l'arbitrage en cas de désaccord sur l'application de l'une ou l'autre des dispositions du Titre VII sont celles prévues au dernier alinéa de l'article 7 de l'Avenant du 2 Février 1950.

Il est en outre précisé que, dans l'éventualité d'une demande de révision de redevances versées au titre des anciens articles 28 et 29 de la Convention du 2 Février 1943, justifiée par l'application au personnel de la Société T.R.U. antérieurement à la prise d'effet du présent Avenant, des salaires et des primes fixés par l'un ou l'autre des protocoles visés à l'article 28 ci-dessus, il serait fait application à la durée réelle du service effectué par le conducteur de l'entreprise, du taux de salaire défini sous l'index C par ce dernier article.

Article III

Les articles 24 et 25 du Titre VI intitulé « Résiliation Mise en Régie », sont remplacés par les articles suivants :

ARTICLE 24. — Dans les éventualités envisagées aux deux articles précédents, et à l'expiration des délais qu'ils prévoient respectivement, l'Administration municipale fera procéder, contradictoirement, à l'inventaire des matériels et des approvisionnements, et dresser l'état des lieux. Elle disposera alors, sans autre formalité, du personnel, des matériels fixe, roulant et d'entretien, des approvisionnements et des locaux de la Société, et assurera direc-

tement l'exécution du service jusqu'au prononcé de la résiliation de la Convention par arrêté du Maire.

Pendant le délai qui s'écoulera entre la prise de possession, par l'Administration municipale, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, des moyens d'exécution que détenait la Société, et la prise d'effet de l'arrêté de résiliation, le déficit éventuel de l'exploitation directe, par la Ville, sera couvert tant par le cautionnement que par les sommes restant dues à la Société.

ARTICLE 25. — En cas de cessation anticipée du présent marché, de sa résiliation ou de la reprise du service par la Ville, pour quelque cause que ce soit, avant la date prévue pour l'expiration du marché, la ville prendra possession, à tout le moins, du matériel de collecte à tassement mécanique appartenant à la Société T.R.U. et, s'il y a lieu, à la Société Auxiliaire de Matériel que la Société T.R.U. aurait constituée pour assurer le financement complémentaire de l'achat dudit matériel.

Pour en régler le montant :

- 1° la Ville sera substituée à ces deux Sociétés pour l'amortissement des crédits d'investissement correspondant à l'achat du matériel en question.
- 2° elle versera à la Société T.R.U. dans les six mois de la reprise du service par ses soins, une indemnité compensatrice de la valeur d'utilisation de ce matériel à la date de sa reprise et, s'il y a lieu, de la valeur d'utilisation des autres matériels. Cette indemnité sera évaluée, soit amiablement, soit à défaut, sur appel de la partie la plus diligente, par la voie d'arbitrage prévue au dernier alinéa de l'article 7 de l'Avenant du 2 Février 1950.

Article IV

a) Le montant du cautionnement prévu à l'article 18 de la Convention du 2 Février 1943, est porté à 500.000 francs.

La somme complémentaire à verser par la Société devra être déposée à la Trésorerie Générale du Nord avant l'expiration du 3^e mois suivant l'approbation du présent Avenant par l'Autorité supérieure.

b) Les articles 34 et 35 de la Convention du 2 Février 1943 sont remplacés par les articles ci-après :

ARTICLE 34. — Les sommes dues à l'Entrepreneur feront l'objet d'acomptes mensuels déterminés d'après les formules et suivant les dispositions prévues à l'article I du présent Avenant, en prenant

pour valeurs provisoires des index les derniers connus au moment de l'établissement du décompte mensuel des services effectués par la Société.

Le montant de chaque acompte mensuel prévu au précédent alinéa pourra, à la demande de la Société T.R.U., être divisé en deux parties :

a) La première, sera mandatée inconditionnellement, pour un montant qui sera ultérieurement fixé, au profit de l'organisme qui sera désigné par la Société T.R.U., et jusqu'au jour où s'éteindra l'amortissement de la part qu'il aura prise dans le financement de la modernisation du matériel de collecte.

b) Le reliquat, au profit de la Société T.R.U.

A la fin de chaque trimestre, il sera procédé à l'évaluation du montant exact des primes dues pour le trimestre considéré. Un décompte définitif sera alors établi duquel seront déduits les acomptes versés à la Société pour chacun des mois de ce trimestre. Le paiement des sommes dues à la Société, chaque mois ou chaque trimestre, sera effectué sans retenue de garantie.

ARTICLE 35. — A l'expiration du marché, les 23 bennes à tassement mécanique, visées à l'article 4 de l'Avenant du 2 Février 1950, devront être en bon état de fonctionnement, c'est-à-dire, en ordre de marche. La constatation de cet état sera faite par l'exécution d'un itinéraire de travail, sans aucun incident de matériel.

Sous réserve de notifier son intention à la Société T.R.U. au moins un an avant l'expiration du marché, la Ville pourra prendre possession, à cette dernière date, des 23 bennes en question, à la condition de verser à la Société T.R.U. dans les trois mois qui suivront cette prise de possession, une indemnité égale à trois annuités d'amortissement décomptées, d'une part, sur la valeur d'achat du matériel dont il s'agit, et, d'autre part, sur une durée d'amortissement de 18 années.

Fait à Lille le 24 Juillet 1950.

Le Maire de Lille :

R. GAIFIE.

Lu et approuvé,

un des gérants :

DATHIS.

Lu et approuvé,

un des gérants :

OUVRIE.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 16 Août 1950, vol. 86 a, n° 24.

Approbation du Préfet le 3 Août 1950.

**PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Jardin d'enfants
« Les P'tits Pouchins ».**

Arrêté n° 4.359 du 29 Septembre 1950

Article 1. — A dater du 25 Septembre 1950, la contribution journalière des Familles des enfants fréquentant le jardin d'enfants les « P'tits Pouchins » et le prix du repas qui leur est servi sont fixés comme suit :

Contribution journalière	25 frs
Prix du repas	35 frs
Pour les familles dont les ressources n'excèdent pas 50 % du salaire moyen départemental, allocations familiales non comprises	20 frs

Lorsque les ressources ne dépassent pas 10 % du salaire moyen départemental, allocations familiales non comprises ou en présence de cas sociaux graves, le repas est accordé gratuitement.

SOCIETES MUNICIPALES. — Harmonie.

Arrêté n° 4.040 du 24 Juillet 1950

Article 1. — Est acceptée la démission de M. Noël Dennequin en qualité de secrétaire de l'Harmonie municipale.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Janvier 1950.

Arrêté n° 4.072 du 31 Juillet 1950

Article 1. — Une indemnité de 3.000 francs est allouée à M. Fernand Smits qui a assuré les fonctions de secrétaire intérimaire de l'Harmonie municipale, pendant la période du 1^{er} Janvier au 30 Avril 1950.

Arrêté n° 4.070 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Louis Doyen, garçon de salle, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres de l'Harmonie municipale.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

Arrêté n° 4.071 du 31 Juillet 1950

Article 1. — M. Victor Desprez est nommé garçon de salle de l'Harmonie municipale, en remplacement de M. Louis Doyen, démissionnaire.

Article 2. — M. Desprez recevra à ce titre une indemnité annuelle de 1.500 francs non soumise à retenue au profit de la caisse de Retraites.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} Juillet 1950.

THEATRES. — Direction - Conventions.

Entre les soussignés :

M. René Gailie, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950, n° 2.114 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord.

d'une part,

et M. Louis Guénot, domicilié à Paris (XVII^e), 34, rue Truffaut,

d'autre part.

Il a été, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

Exposé

Aux termes d'une convention en date du 18 Août 1949 intervenue en exécution d'une délibération du Conseil municipal en date du 27 Juillet 1949, approuvée par M. le Préfet du Nord le 6 Septembre 1949, la Ville a confié à M. Louis Guénot la direction des Théâtres municipaux à compter du 1^{er} Septembre 1949 pour la durée de 7 mois prévue au cahier des charges établi pour l'exploitation desdits théâtres, moyennant une indemnité mensuelle de 55.000 francs.

Le Conseil municipal ayant dans sa séance du 29 Mars 1950 décidé de proroger d'un mois la durée de la saison théâtrale, il est passé l'Avenant suivant :

Avenant

La durée du contrat susvisé passé avec M. Guénot est prorogée d'un mois à compter du 1^{er} Avril 1950.

M. Gaifie, ès-qualité, s'engage à régler à M. Guénot qui accepte la somme de 55.000 frs représentant l'indemnité mensuelle qui lui est due pour la période du 1^{er} au 30 Avril 1950.

La présente convention est dispensée des formalités de timbre et d'enregistrement.

Dont acte.

Fait et signé en double exemplaire à Lille, le Vingt et un Juillet mil neuf cent cinquante.

GUENOT.

R. GAIFIE.

Visa du Préfet le 6 Septembre 1950.

Entre les soussignés :

M. René Gaifie, Maire de la Ville de Lille,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal n° 2.112 du onze Juillet mil neuf cent cinquante, qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

et M. Louis Guénot de l'Opéra Comique, domicilié 34, rue Truffaut, Paris (XVIII^e),

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

M. René Gaifie, ès-qualité, accorde par ces présentes à M. Louis Guénot, qui accepte, la direction des théâtres municipaux pendant la saison 1950-1951, et ce, à compter du 2 Septembre 1950.

M. Guénot s'engage pendant toute la durée de son contrat a) à exécuter fidèlement sous la surveillance de la Commission de Contrôle les clauses et conditions insérées au Cahier des Charges adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 28 Juin 1950 ; b) à se conformer en outre, aux instructions spéciales, qu'en accord avec la commission de contrôle, l'Administration municipale jugerait utile de lui signifier avant ou au cours de la saison. M. Guénot s'oblige à se tenir à la disposition de l'Administration municipale pendant toute la durée de la saison.

Indemnité

M. Guénot recevra une indemnité mensuelle de 55.000 francs à compter du 2 Septembre 1950.

Cautionnement

Conformément à l'article 27 du Cahier des Charges de l'exploitation, M. Guénot sera tenu de déposer, en garantie de l'exécution des obligations résultant du présent contrat, et dès son approbation par l'Autorité Supérieure, un cautionnement de Deux Cent Mille francs à la Trésorerie générale.

Frais

La présente convention constituant un contrat de travail, est dispensée des formalités de timbre et d'enregistrement.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le 2 Août 1950.

Le Maire de Lille,

GUENOT.

R. GAIFIE.

Visa du Préfet du 22 Août 1950.

THEATRES. — Exploitation - Cahiers des charges.

Le présent Cahier des Charges dressé par la Ville, détermine pour la saison 1950-1951 les conditions d'exploitation de l'Opéra et du Théâtre Sébastopol, propriétés de la Ville.

Il comprend 4 titres :

TITRE PREMIER. — *Obligations imposées à la Direction.*

Chapitre 1. — Obligations relatives à la personne du Directeur.
Article 1.

Chapitre 2. — Obligations relatives à l'exploitation artistique.
Articles 2 à 16.

TITRE DEUXIÈME. — *Avantages concédés au Directeur.* Articles 17 à 19.

TITRE TROISIÈME. — *Disposition d'ordre financier.* Articles 20 à 29.

TITRE QUATRIÈME. — *Dispositions diverses.* Articles 30 à 35.

TITRE PREMIER

Obligations imposées à la Direction

CHAPITRE I

Obligations relatives à la personne du Directeur

ARTICLE 1. - *Direction.* — Le Directeur doit remplir personnellement les fonctions qui lui sont confiées. En cas de maladie ou d'absence, il doit faire agréer son mandataire par le Maire. Il ne peut céder la concession, la louer ni l'affecter en garantie en tout ou en partie, d'une manière quelconque, soit définitive, soit temporaire.

Le Directeur, ni aucune personne de sa famille ne peut tenir un rôle sans autorisation du Maire.

Il est seul responsable devant l'Administration municipale, pour la gestion des deux Théâtres pendant la durée de la concession.

Le Directeur est tenu d'élire domicile à l'Hôtel de Ville de Lille.

CHAPITRE II

Obligations relatives à l'exploitation artistique

ARTICLE 2. - *Durée de la saison Théâtrale.* — La durée effective de la saison Théâtrale est de 7 mois, du 2 Septembre au 1^{er} Avril.

ARTICLE 3. - *Utilisation des Théâtres.* — Le Théâtre de l'Opéra, est, en principe, réservé à la Comédie, l'Opéra, l'Opéra-Comique ; le Théâtre Sébastopol est réservé à l'Opérette. Le nombre de représentations, fixé au minimum à deux par semaine pour l'Opéra et à trois par semaine pour le Théâtre Sébastopol est susceptible de varier sur proposition motivée du concessionnaire après accord de l'Administration municipale.

Le Directeur pourra mettre les théâtres à la disposition de sociétés ou particuliers pour des concerts, fêtes, conférences avec l'autorisation écrite du Maire.

En dehors des représentations régulières, la Ville pourra disposer des salles par droit de priorité, avec un délai de prévenance de 15 jours.

ARTICLE 4. - *Direction du personnel.* — Tout le personnel employé dans les théâtres municipaux à quelque titre que ce soit, est placé sous l'autorité du Directeur.

Sur sa proposition, les sanctions allant du blâme à la révocation, seront prononcées par le Maire en ce qui concerne le personnel communal. Les sanctions contre le personnel non communal seront prises par le Directeur, après avis du Maire.

ARTICLE 5. - *Troupe Lyrique.* — Une seule troupe pour les deux théâtres, comprenant 12 artistes au minimum, sera engagée pour la durée de la saison. Ces artistes seront présentés par le Directeur. Les contrats d'engagement seront établis dans la forme des contrats de louage de service. Le Directeur s'attachera à utiliser au maximum les artistes de la troupe et n'engagera des artistes en représentation qu'en cas d'absolue nécessité et après autorisation du Président de la Commission de Contrôle.

ARTICLE 6. - *Artistes en représentation.* — Il n'est, en principe, fait appel aux artistes en représentation que pour l'Opéra et l'Opéra-Comique sous les réserves formulées ci-dessus. (voir article 14).

ARTICLE 7. - *Chorale, Ballet, Orchestre.* — Le cadre des chœurs devra comprendre, au maximum 40 choristes, le ballet 16 danseuses et danseurs, l'orchestre 43 musiciens, qui seront présentés par le Directeur. Les contrats d'engagement seront établis dans la forme des contrats de louage de service.

Le Directeur pourra toutefois faire appel à certains supplémentaires, musiciens, artistes de chœur qui seront payés au cachet.

ARTICLE 8. - *Chefs d'orchestre, Régisseurs, Chefs de chœurs, Maître de ballet.* — Devront être engagés pour la saison 2 Chefs d'orchestre, 2 Régisseurs généraux, 2 seconds Régisseurs, 1 Chef des Chœurs, 1 Maître de ballet qui seront présentés par la Direction. Les contrats seront passés dans la forme des contrats de louage de service.

ARTICLE 9. - *Répétitrices, Souffleuses, Buralistes, Contrôleur général, Contrôleurs de salle, Ouvreuses, Habilleuses, Figurants, Tapissiers, Aides-électriciens.* — Ce personnel devra être en nombre suffisant pour bien assurer tous les services. Il sera engagé par le Directeur.

Une convention passée entre la Direction et les intéressés déterminera les conditions d'engagement.

ARTICLE 10. - *Visa des contrats et conventions.* — Tous les contrats d'engagement, convention liant le personnel et la direc-

tion devront être transmis à l'examen de la Commission de contrôle et ne sont applicables que s'ils sont revêtus du visa préalable du Président de cette commission.

ARTICLE 11. - *Réserve de la Ville.* — Dans le cas où l'Etat accepterait d'attribuer une subvention égale à la moitié du déficit des Théâtres municipaux, l'Administration municipale reprendrait entièrement les charges de la décentralisation.

ARTICLE 12. - *Réserves insérées dans les contrats et conventions.* — Tous les contrats et conventions passés avec le personnel engagé pour la saison reproduiront la réserve reprise à l'article II du cahier des charges.

Dans ce cas, l'engagement des artistes et des masses deviendrait annuel.

ARTICLE 13. - *Electriciens-machinistes. Concierges. Femmes de ménage. Agents administratifs.* — En raison du caractère même de ces emplois, ce personnel sera pris en charge par la Ville. Les nominations auront lieu par arrêté du Maire.

ARTICLE 14. - *Choir des œuvres lyriques. Communication du répertoire.* — Le Directeur ne peut faire usage des scènes municipales que pour la représentation des œuvres lyriques et dramatiques du répertoire théâtral.

Afin de permettre à l'Administration municipale d'exercer son droit de contrôle, le Directeur communiquera dans le mois qui précède l'ouverture de la saison théâtrale, le répertoire des ouvrages qu'il se propose de faire représenter. Avant le 10 de chaque mois, il fera connaître le titre des pièces qui seront interprétées dans le courant du mois suivant, ainsi que le nom des principaux artistes faisant partie de la distribution et leurs conditions d'engagement, à peine d'une amende de 1.000 frs par jour de retard.

ARTICLE 15. - *Excursions.* — Le Directeur ne pourra donner de représentations que dans les théâtres municipaux de Lille.

Les artistes de la troupe ne pourront se produire en public dans les cercles, sociétés, concerts, radio, et d'une façon générale sur une autre scène que celle des théâtres municipaux sans une autorisation écrite du Maire, sous peine d'une amende de 10.000 frs à l'encontre du Directeur.

Dans le cas où par décision de l'Administration municipale, la troupe serait appelée à se produire sur d'autres scènes, le Directeur devrait assurer personnellement l'organisation du déplacement.

ARTICLE 16. - *Servitudes.* — La Ville se réserve la jouissance gratuite pour toutes les représentations données dans l'un ou l'autre théâtre, d'un certain nombre de places déterminé dès l'ouverture de la saison. Les places inoccupées cinq minutes avant le lever du rideau pourront être mises en vente.

TITRE DEUXIEME

Avantages concédés au Directeur

ARTICLE 17. - *Jouissance gratuite des théâtres.* — La Direction a, sous la surveillance de l'Administration municipale ou de ses délégués, la jouissance gratuite des théâtres. Dès son entrée en fonction, le Directeur prend en charge les bâtiments, mobilier, matériel, machinerie, décors, etc... qui lui sont confiés. Il dresse, contrairement avec la Ville, un état des lieux et un inventaire descriptif du mobilier, des accessoires, de l'outillage, des décors, des instruments dont il devient pécuniairement responsable. Cet inventaire sera complété au fur et à mesure des acquisitions nouvelles. A l'expiration de la concession, il sera tenu de remettre les lieux et le matériel dans l'état où il les aura reçus, sauf les altérations dues à l'usage.

S'agissant du personnel employé à la manipulation du mobilier de scène et des décors, il devra prescrire dans le règlement intérieur que des sanctions, allant du blâme à l'exclusion, pourront être appliquées aux agents responsables indirectement ou directement de dégradations ou disparitions.

ARTICLE 18. - *Entretien et nettoyage, Décors, Chauffage et éclairage, Assurance, Mobilier.* — L'entretien et le nettoyage des théâtres sont à la charge de la Ville qui entretient également à ses frais la machinerie et les décors. Elle assure les frais de création de nouveaux décors, la restauration et le transport des décors en service. Les dépenses de : chauffage, éclairage, d'assurances (contre l'incendie, les accidents aux tiers et les vols), d'achat et de réparation du mobilier, du matériel de scène, du matériel électrique, la patente, seront également supportées par la Ville.

ARTICLE 19. - *Traitement du Directeur.* — L'indemnité attribuée au Directeur sera fixée par délibération du Conseil municipal.

Elle sera exclusive de toute indemnité accessoire, sauf les allocations prévues par le code de la famille. Toutefois, une indemnité de défraiement fixée à 500 francs par représentation lui sera attribuée quand la troupe se produira extra-muros.

En aucun cas, le Directeur ne pourra prétendre à une indemnité pour chômage occasionné par l'incendie ou tout autre cas de de force majeure affectant l'un ou l'autre théâtre.

TITRE TROISIEME

Dispositions d'ordre financier

ARTICLE 20. - *Opérations effectuées par la Ville.*

- A) Recettes : La Ville encaissera le produit de la concession des rideaux-annonces, de la vente des programmes, des vestiaires et W.-C. ainsi que les subventions de l'Etat. Ces concessions feront l'objet d'un appel d'offres suivant un Cahier des Charges établi spécialement à cet effet.
- B) Dépenses : Sur les crédits régulièrement ouverts au budget, la Ville réglera les dépenses ci-après :
- a) les traitements et salaires des agents repris à l'article 13 ainsi que l'indemnité attribuée au Directeur.
Les mandats et états de traitement seront établis conformément aux règles qui régissent le personnel communal. Le règlement sera effectué par les soins d'un agent administratif affecté aux Théâtres et désigné à cet effet par un arrêté du Maire.
- b) les dépenses de matériel reprises à l'article 18.

ARTICLE 21. - *Opérations effectuées par la Direction.* — Un compte bancaire, établi au nom du « Directeur des Théâtres municipaux » sera ouvert au Crédit du Nord, à l'effet d'effectuer toutes opérations prévues par la loi.

Le Directeur est tenu d'y affecter toutes les sommes encaissées dans le moindre délai. Il serait pécuniairement responsable des vols, détournements, pertes qui résulteraient d'une négligence caractérisée.

- A) Recettes : Le Directeur encaisse la totalité des droits d'entrée, des abonnements, des sommes versées au titre de remboursement de frais occasionnés lors de prêts de salles.
- a) Produit des entrées, abonnements : Le tarif des droits d'entrées sera le même pour les abonnements que pour les places ordinaires. Ce tarif — qui peut varier en cours de saison — le nombre de représentations et la répartition des places susceptibles d'être attribuées aux abonnés seront fixés d'un commun accord entre le concessionnaire et la Commission de Contrôle.

- h) Sommes versées au titre de remboursement de frais occasionnés lors de prêts de salles. Les prêts de salles seront consentis suivant un tarif établi dans les mêmes conditions.
- B) Dépenses : Les dépenses ci-après sont réglées directement par le Directeur.
 - a) Les salaires et indemnités attribués au personnel repris articles 5 à 9, les services de surveillance effectués par les sapeurs-pompiers, et la police, les charges sociales : cotisations aux caisses de compensation des allocations familiales, des congés spectacles, de sécurité sociale, la contribution forfaitaire de 5 %.
 - b) Les taxes diverses ; les droits d'auteurs dramatiques et lyriques, les privilèges.
 - c) La location : des costumes, des perruques, des meubles et accessoires, des pianos, des souliers et bottes, les frais d'impression, l'affichage. Après appel d'offres, un contrat établi dans la forme simple et soumis à l'approbation de la Commission de Contrôle sera passé avec le soumissionnaire dont les conditions seront les plus avantageuses.
 - d) Les frais généraux : téléphone, affranchissement de la correspondance, transports, etc...
 - e) La publicité sous toutes ses formes.

ARTICLE 22. - *Avance pour commencer la saison.* — En vue de permettre au Directeur de faire face aux premières dépenses de la saison théâtrale et notamment aux frais nécessités par l'engagement des artistes, les cautionnements aux éditeurs et autres fournisseurs, le règlement des salaires du mois de **Septembre**, une avance évaluée à 3 millions de francs pourra lui être consentie. La remise des fonds sera faite suivant les nécessités après justification au délégué de la Ville des dépenses à effectuer. Les sommes ainsi avancées seront reversées dans la Caisse municipale à l'aide du produit des premières recettes sous le contrôle du délégué de la Ville.

ARTICLE 23. - *Subvention.* — Afin de tenir compte des obligations imposées à la direction résultant du désir de l'Administration municipale de ne présenter que des spectacles d'une haute tenue artistique, il pourra être attribué au concessionnaire une subvention mensuelle de 3.500.000 frs. Cette subvention lui sera versée sur production à l'Administration municipale d'un relevé mensuel des opérations effectuées qui sera vérifié par le délégué de la Ville.

ARTICLE 24. - *Clôture du Compte d'Exploitation - Bilan.* — A la clôture du Compte d'Exploitation, le Directeur établira le Bilan qui devra être appuyé de toutes pièces justificatives de recettes et de dépenses. Ce bilan après vérification par le délégué de la Ville et la Commission nommée en exécution du décret-loi du 30 Octobre 1935 sera soumis à l'homologation du Conseil municipal.

Dès que le bilan sera reconnu exact par la Commission de Contrôle le Directeur reversera à la Recette municipale la totalité de son encaisse sous les réserves formulées aux articles 27 et 28.

ARTICLE 25. - *Pièces justificatives.* — Le Directeur est tenu de communiquer au Maire ou à son délégué sur simple demande, tous ses livres, pièces justificatives de recettes et dépenses et de lui fournir tous renseignements nécessaires facilitant le contrôle de sa gestion.

Les bordereaux de recettes et dépenses devront être adressés au délégué de la Ville le lendemain de chaque représentation.

Le Directeur devra se conformer scrupuleusement aux directives fournies par ce fonctionnaire concernant la régularité des pièces justificatives de dépenses.

ARTICLE 26. - *Cautionnement.* — Le Directeur doit verser personnellement à la Trésorerie générale, sitôt la signature de son contrat avec la Ville et son approbation par l'autorité préfectorale, un cautionnement de 200.000 frs en espèces ou en valeurs agréées par l'Administration municipale, ces valeurs ne sont toutefois admises que pour partie de leur valeur nominale dans la proportion fixée par la Banque de France en ce qui concerne les avances sur titres.

Le cautionnement ci-dessus est affecté à la garantie des droits que l'Administration municipale peut avoir à exercer contre le Directeur tant de son chef que du chef du personnel et des artistes.

Ce cautionnement est incessible et insaisissable. Dans le cas où il viendrait à être entamé pour une cause quelconque, il devra être complété dans les huit jours du prélèvement sous peine de déchéance.

Le remboursement du cautionnement ne sera effectué qu'à l'expiration de la charge et après qu'il aura été constaté que toutes les obligations du Directeur, telles quelles dérivent du présent Cahier des Charges ont été complètement remplies.

ARTICLE 27. - *Partage des bénéfices.* — Si, à la fin de la concession, la gestion du Directeur fait apparaître des bénéfices, ceux-ci seront attribués en parts égales entre la Ville et le Directeur.

Pour le Calcul des bénéfices, entrent en ligne de compte comme dépenses d'exploitation (sous réserve des dispositions édictées aux articles 26 à 28).

- a) L'indemnité servie au Directeur.
- b) Les dépenses prévues aux articles 13, 18, 19 du présent Cahier des Charges et réglées directement par la Ville.

ARTICLE 28. - *Déficit*. — Si l'exploitation théâtrale se solde par un déficit, celui-ci sera supporté par la direction. Toutefois, étant données les conditions de fonctionnement des théâtres imposées au Directeur, si le déficit est uniquement causé par les charges découlant des émoluments des masses, il sera pris en compte par la Ville par augmentation, à due concurrence, de la subvention prévue à l'article 23.

ARTICLE 29. - *Frais de contrat*. — Les frais du présent contrat et les droits d'enregistrement auxquels il peut donner lieu sont réglés par la Direction et sont considérés comme une dépense d'exploitation.

TITRE QUATRIEME

Dispositions diverses

ARTICLE 30. - *Service médical*. — Le Service médical est assuré par huit médecins désignés par le Maire. Ces nominations sont renouvelables chaque année avant l'ouverture de la saison. Les médecins ainsi désignés choisissent un délégué chargé de la représenter en toutes occasions et d'organiser notamment les détails du service.

Ces médecins assureront le service à tour de rôle dans les deux théâtres. Ils ne pourront se faire remplacer qu'en cas de force majeure dûment motivée, et obligatoirement par un docteur en médecine ou un interne des hôpitaux de Lille.

Un médecin sera présent à chaque représentation. A cet effet l'Administration municipale informera, en temps utile, le médecin délégué pour que ce dernier puisse prévenir ses collègues des jours de représentations.

Deux fauteuils seront réservés au médecin de service à chaque représentation.

ARTICLE 31. - *Service d'incendie*. — Le service d'incendie sera assuré :

- a) à l'Opéra : par l'Officier, 1 sous-Officier, 4 Sapeurs.
- b) au Théâtre Sébastopol : par un sous-Officier, 3 Sapeurs.

Le service de surveillance est à la charge du Directeur, aux conditions du tarif en vigueur pour les services spéciaux.

ARTICLE 32. - *Service d'ordre.* — Le service d'ordre est assuré par la police d'Etat. Le Directeur informera le Commissariat Central en temps utile des jours et heures de représentation. Les frais de ce service seront à la charge du Directeur aux conditions du tarif fixé par le Ministre de l'Intérieur.

ARTICLE 33. - *Police des Théâtres.* — Le Directeur devra veiller à l'application des prescriptions légales relatives à la police des théâtres, et notamment en ce qui concerne la vente des programmes, des journaux pendant les entr'actes, les vendeurs devant être autorisés par le Maire.

ARTICLE 34. - *Police de la scène.* — En tout temps, l'accès des coulisses et des loges d'artistes est interdit aux personnes non employées aux théâtres sans une autorisation spéciale du Maire.

ARTICLE 35. - *Résiliation de la concession.* — Par simple arrêté motivé, la commission de contrôle entendue, le Maire pourra résilier l'engagement du Directeur.

- a) dans le cas où le directeur, malgré l'injonction du maire constatée par simple acte administratif, persisterait à ne pas ouvrir le théâtre ;
- b) si, au cours de la saison d'hiver, la relâche se prolongeait indûment pendant 8 jours ;
- c) si le directeur ne se conformait pas aux conditions du cahier des charges ;
- d) s'il ne dirigeait pas les théâtres avec la dignité et l'éclat qui conviennent ;
- e) s'il était déclaré en état de faillite ou de liquidation judiciaire ;
- f) s'il devenait notoirement insolvable ou s'il était dans un état de mauvaises affaires constaté par le non paiement des fournisseurs des théâtres ou par des poursuites, actions ou mesures judiciaires de nature à entraver la liberté de sa gestion.

La résiliation du présent contrat pourra être poursuivie si, au cours de la gestion, un déficit était constaté dans l'exploitation des deux théâtres (voir article 28).

En cas de résiliation ou de décès du directeur, l'Administration municipale peut procéder immédiatement à l'installation d'une nouvelle direction. Le cautionnement déposé — voir art. 26 — reste

dans les cas de résiliation aux paragraphes a à f ci-dessus, acquis en totalité et de plein droit à la Ville, sans formalités judiciaires, à titre de dommages-intérêts pour la non exécution du contrat.

Conseil municipal : n° 2.111 du 11 Juillet 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 26 Septembre 1950, vol. 86^b, n° 21^b.

Fait à Lille, le 11 Juillet 1950.

Le Maire de Lille

R. GAIFIE.

Approbation du Préfet le 8 Septembre 1950.

THEATRES. — Programmes - Convention.

Entre les soussignés :

M. Charles Lubrez, Avocat, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville.

Agissant au nom de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950, n° 2.115 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

et M. Louis Mahu-Chevalier, Imprimeur, demeurant à Lille 28, rue Emile Desmet,

d'autre part,

Il a été passé la convention suivante :

M. Lubrez, ès-qualité, accorde par ces présentes à M. Mahu-Chevalier qui accepte, la concession du programme du Grand-Théâtre et du Théâtre Sébastopol pour la saison théâtrale 1950-1951.

Tous les frais de confection du programme, la recherche des annonces, le paiement des taxes et droits de publicité seront entièrement à la charge de M. Mahu-Chevalier qui devra également rétribuer lui-même les vendeurs et vendeuses de ces programmes.

Le prix de vente des programmes est fixé à vingt cinq francs au Grand Théâtre et à quinze francs au Théâtre Sébastopol.

M. Mahu-Chevalier s'engage à ristourner à la Ville sur chaque programme vendu au Grand Théâtre sept francs et au Théâtre Sébastopol quatre francs.

Il remettra à la Mairie (Service du Contentieux) au fur et à mesure de leur parution un exemplaire de tous les programmes de la saison dont la maquette devra préalablement être soumise à l'agrément de M. le Maire.

Cautionnement

En garantie de l'exécution du présent contrat, M. Mahu-Chevalier déposera à la Trésorerie générale, dans les huit jours de l'approbation préfectorale dudit contrat, un cautionnement de cinq mille francs.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M. Mahu-Chevalier qui s'y oblige. La ristourne à percevoir par la Ville pour un an est évaluée à 50.000 frs pour les deux théâtres.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le vingt et un Juillet mil neuf cent cinquante.

Lu et approuvé,
MAHU.

Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint délégué :
Ch. LUBREZ.

Approbation du Préfet le 7 Août 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 31 Août 1950, vol. 86^b, n° 126.

THEATRES. — Vestiaires et W.-C. - Concession.

Entre les soussignés :

M^e Charles Lubrez, Avocat, Adjoint au Maire de Lille, demeurant en cette ville.

Agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950 n° 2.116 qui sera soumise en même temps que les présentes à l'approbation de M. le Préfet du Nord,

d'une part,

et M^{me} Jongmans, née Lucienne Savreux, demeurant à Lille, 81, rue Esquermoise,

d'autre part,

Il a été passé la convention suivante :

M^e Lubrez, ès-qualité, accorde à M^{me} Jongmans qui accepte, la concession de l'exploitation des vestiaires et W.-C. des Théâtres

municipaux ainsi que de la vente des bonbons et autres friandises à l'intérieur desdits théâtres pendant une année à compter du premier Octobre mil neuf cent cinquante.

M^{me} Jongmans aura à sa charge le paiement des salaires de ses préposés ainsi que des cotisations à la Caisse de Sécurité Sociale des impôts et taxes inhérentes à cette exploitation.

En outre, elle demeurera entièrement responsable, pendant toute la durée de la concession, des pertes et vols de vêtements et d'objets déposés aux vestiaires.

Redevance

M^{me} Jongmans s'engage à régler à la Ville, une redevance forfaitaire de vingt mille francs pour les deux théâtres et par an.

Cette redevance sera payable à la Caisse de M. le Receveur municipal en cinq versements égaux, pour le premier paiement avoir lieu aussitôt l'accomplissement des formalités de timbre et d'enregistrement des présentes ; et les autres à l'expiration des mois de Décembre, Janvier, Février et Mars.

Frais

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront supportés par M^{me} Jongmans qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé en double à Lille, le vingt et un Juillet mil neuf cent cinquante.

Pour le Maire de Lille,

Lu et Approuvé :

l'Adjoint délégué :

Lucienne JONGMANS.

Ch. LUBREZ.

Approbation du Préfet le 31 Août 1950.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 31 Août 1950, vol. 96^b, n° 170.

TRANSPORTS EN COMMUN. — Tramways.

XI^e AVENANT

A LA CONVENTION ET AU CAHIER DES CHARGES

DU 20 AOUT 1926

Entre les soussignés :

M. René Gailie, Maire de la Ville de Lille agissant au nom et pour le compte de la dite Ville en vertu de la délibération n° 2.160 du Conseil municipal en date du 11 Juillet 1950,

d'une part,

et de M. Marcel Tissier, Directeur général de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, agissant au nom et pour le compte de cette Société en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 23 Mai 1950,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. — La Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue est autorisée à substituer des autobus aux tramways pour l'exploitation de la ligne R de Lille à Quesnoy-sur-Deûle.

Article 2. — L'itinéraire des services autobus de remplacement sera le même que celui de la voie ferrée abandonnée sur les territoires des communes de St-André, Marquette, Wambrechies et Verlinghem.

Sur le territoire de la Ville de Lille, l'itinéraire sera le suivant : à l'aller, départ de la place du Général de Gaulle (entre les rues Esquermoise et des Débris St-Etienne), rues des Manneliers, Faidherbe, des Ponts-de-Comines, de la Quennette, des Arts, places des Patimiers et du Lion d'Or, rues de la Monnaie, de la Collégiale, Négrier et Royale.

Au retour, place et rue St-André, rues de la Collégiale et de la Monnaie, place du Lion d'Or, rues des Chats Bossus, Grande Chaussée et de la Bourse.

Sur le territoire de Quesnoy-sur-Deûle, les services autobus emprunteront les rues de Lille, de la Gare, Belle-Croix et du Maréchal Foch jusqu'à la Grand-Place à l'aller, le retour s'effectuant par les mêmes voies en sens inverse.

Article 3. — Les arrêts seront fixés comme suit et seront tous facultatifs.

— Sur les territoires des communes de St-André, Marquette, Wambrechies et Verlinghem :

Arrêts de l'ancienne ligne de tramway R.

— Sur le territoire de Lille, à l'aller :

Place du Général de Gaulle, rues des Ponts de Comines, places du Lion d'Or et du Concert, rue Royale (angle de la rue Négrier), rue Princesse, Pont Royal ; au retour : Pont Royal, place

St-André, rue de Jemmapes, places du Concert, du Lion d'Or et du Général de Gaulle.

— Sur le territoire de Quesnoy-sur-Deûle, les arrêts seront les mêmes que ceux du tramway remplacé, jusqu'au pont de Quesnoy inclus, l'arrêt suivant étant la Grand'Place.

Article 4. — Le sectionnement sera le même que celui de l'ancienne ligne de tramway R, à ceci près que, au retour, la section au pont supérieur de St-André-Lille sera prolongée dans Lille jusqu'à la rue des Ponts de Comines.

Les tarifs des services autobus seront identiques à ceux des services tramways qu'ils remplacent.

Article 5. — Le nombre de kilomètres fixé par l'article 32 du Cahier des Charges pour le service journalier de la journée la plus chargée, abaissée à 15.000 en vertu du dernier paragraphe de l'article 5 du X^e Avenant, s'entend compte tenu du service autobus de remplacement autorisé par le présent Avenant.

Article 6. — Les frais de timbre et d'enregistrement du présent Avenant seront supportés par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue.

Fait en triple à Lille, le 11 Août 1950.

Pour la Compagnie des Tramways
Electriques de Lille et de sa banlieue,

Le Directeur général :
M. TISSIER.

Pour la Ville de Lille.

Le Maire :
R. GAIFIE.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 8 Décembre 1950, vol. 87_a, n° 23.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Automobiles - Matériel.

Soumission pour fourniture de matériel de visite et d'entretien au Service de Transports Automobiles au profit de la Société Técalemil, 18, rue Brunel à Paris, moyennant la somme de 734.500 frs.

Conseil municipal : n° 2.029 du 11 Juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 27 Juillet 1950.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation - Article 59 du Code.

Arrêté n° 3.921 du 3 Juillet 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux et relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue des Molfonds, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Rue des Molfonds :

- 1° Sens unique dans le sens rue de Béthune, vers la rue des Fossés.
- 2° Stationnement alterné.

Approbation du Préfet le 22 Juillet 1950.

Arrêté n° 4.029 du 20 Juillet 1950

Considérant qu'il importe de faciliter les conditions actuelles de circulation dans la rue Royale :

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux et relatives au stationnement des véhicules, rue Royale, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59, rue Royale :

- 1° Stationnement interdit au droit des immeubles portant les numéros 1 à 21 inclus.
- 2° Arrêts jours pairs, côté des immeubles portant les numéros pairs, du n° 22 à la rue d'Angleterre ;
Arrêts jours impairs, côté des immeubles portant les numéros impairs, du n° 23 à la rue Léonard Danel.

Visa du Préfet le 9 Août 1950.

Arrêté n° 4.045 du 24 Juillet 1950

Considérant que les dispositions réglementant la circulation des véhicules, rue Alphonse Colas, ne s'imposent plus :

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des arrêtés municipaux relatives à la circulation des véhicules, rue Alphonse Colas, sont abrogées.

Visa du Préfet du 30 Août 1950.

Arrêté n° 4.046 du 24 Juillet 1950

Considérant qu'il importe de prendre toutes mesures propres à améliorer le stationnement des véhicules, place du Général de Gaulle :

Article 1. — Notre arrêté n° 752 du 22 Avril 1948 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, place du Général de Gaulle, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59, place du Général de Gaulle :

- 1° Sens giratoire autour du terre-plein ;
- 2° Stationnement interdit entre la rue Nationale et la place Rihour, la rue des Manneliers et la rue de la Bourse, la rue de la Bourse et la rue Esquerinoise.
- 3° Stationnement limité à une demi-heure entre la rue Neuve et la rue des Manneliers ;
- 4° Arrêt des autobus de la ligne Lille-Lomme de la C^{ie} des T.E.L.B. autorisé entre la rue des Débris St-Etienne et la rue Esquerinoise.
- 5° Arrêt des voitures de livraisons interdit les mercredis, samedis et dimanches, de 11 heures 30 à 18 heures ;
- 6° La circulation des voitures à bras et hippomobiles interdite de 11 heures 30 à 12 heures 30, et de 17 à 19 heures ;
- 7° Parc autos durée de parcage limitée à 5 heures.

Visa du Préfet du 22 Août 1950.

Arrêté n° 4.047 du 24 Juillet 1950

Considérant qu'il importe de prendre toutes mesures propres à améliorer la circulation des véhicules dans la rue des Molfonds :

Article 1. — Notre arrêté n° 3.921 du 3 Juillet 1950, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, rue des Molfonds, est abrogé.

Article 2. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété comme suit :

ARTICLE 59 : rue des Molfonds :

Tous les jours : stationnement interdit ; les dimanches et fêtes : circulation des véhicules interdite de 14 heures 30 à 20 heures dans le sens rue des Fossés vers la rue de Béthune.

Visa du Préfet le 22 Août 1950.

Arrêté n° 4.048 du 24 Juillet 1950

Considérant qu'il importe de prendre des mesures en vue de faciliter la circulation dans la rue des Manneliers :

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés municipaux relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue des Manneliers, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59 : rue des Manneliers :

- 1° Sens unique de la place du Général de Gaulle vers la place du Théâtre ;
- 2° Stationnement interdit ;
- 3° Arrêt des voitures de livraisons interdit les mercredis, samedis, dimanches de 11 heures 30 à 18 heures ;
- 4° Circulation des voitures à bras et hippomoboles interdite de 11 heures 30 à 12 heures 30 et de 17 à 19 heures.

Visa du Préfet du 30 Août 1950.

Arrêté n° 4.049 du 24 Juillet 1950

Considérant qu'il importe de prendre toutes mesures propres à améliorer la circulation des véhicules dans la rue des Buisses, partie comprise entre la place de la Gare et la rue du Vieux-Faubourg ;

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59. Rue des Buisses, Arrêts alternés dans la partie comprise entre la place de la Gare et la rue du Vieux-Faubourg.

Visa du Préfet du 22 Août 1950.

Arrêté n° 4.113 du 3 Août 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59 : Rue Garibaldi : Sens unique de circulation des véhicules dans le sens rue du Faubourg d'Arras vers Fâches-Thumesnil.

Visa du Préfet le 30 Août 1950.

Arrêté n° 4.114 du 3 Août 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés municipaux est complété par les dispositions suivantes :

ARTICLE 59 : Rue du Maire André, Stationnement alterné.

Visa du Préfet le 30 Août 1950.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation - Interdictions pour travaux.

Arrêté n° 4.256 du 7 Septembre 1950

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature est interdite, rue d'Anjou, à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par les rues Négrier et de Jemmapes.

Arrêté n° 4.216 du 24 Août 1950

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature est interdite rue du Bois Saint-Sauveur à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par les rues Malpart et de la Vignette.

Arrêté n° 4.226 du 31 Août 1950

Article 1. — La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue des Tanneurs à partir du 5 Septembre, et pendant la durée des travaux.

Arrêté n° 4.279 du 15 Septembre 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures à l'occasion de l'inauguration du nouveau revêtement du sol de la rue des Tanneurs :

Article 1. — La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature sont interdits dans la rue des Tanneurs, le 17 Septembre 1950, de 10 heures 30 à 12 heures.

Arrêté n° 4.075 du 1^{er} Août 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de pavage parvis Saint-Michel (chaussée Est) :

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature, à l'exclusion des tramways, est interdite parvis Saint-Michel (chaussée Est), à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par la chaussée ouest du parvis Saint-Michel.

Arrêté n° 4.213 du 22 Août 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de pavage parvis Saint-Michel : (chaussée Ouest).

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature, à l'exclusion des tramways, est interdite parvis Saint-Michel (chaussée Ouest), à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par la chaussée Est du parvis Saint-Michel.

VOIRIE. — Pavage.

Soumission pour déchargement, transport et mise en tas de pavés au profit de la Société Assochar, 91, rue Nationale à Lille, moyennant la somme de 490.255 francs.

Conseil municipal : n° 1.876 du 29 Mars 1950.

Répertoire Contentieux : 12 Juillet 1950.

VOIRIE. — Permission de voirie.

Arrêté n° 4.195 du 18 Août 1950

Article 1. — M. Bourderioux, demeurant à Lille, 95, rue Barthélémy-Delespaul, est autorisé, à titre exceptionnel, à monter ou à descendre des meubles ou des marchandises diverses par les fenê-

tres des immeubles sis sur le territoire de la Ville de Lille à charge par lui de se conformer aux prescriptions spéciales suivantes :

- a) La présente autorisation ne pourra être utilisée que pendant la journée ;
- b) l'usage de cette faculté est expressément subordonné à l'installation, sur le trottoir, pendant le temps strictement nécessaire, de barrages suffisants pour prévenir tout accident aux passants.

Article 2. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le permissionnaire ou l'ayant-droit demeure responsable des accidents, de quelque nature que ce soit.

Article 3. — La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, à la première réquisition de l'Administration municipale et n'est valable que pour un an à dater de sa délivrance.

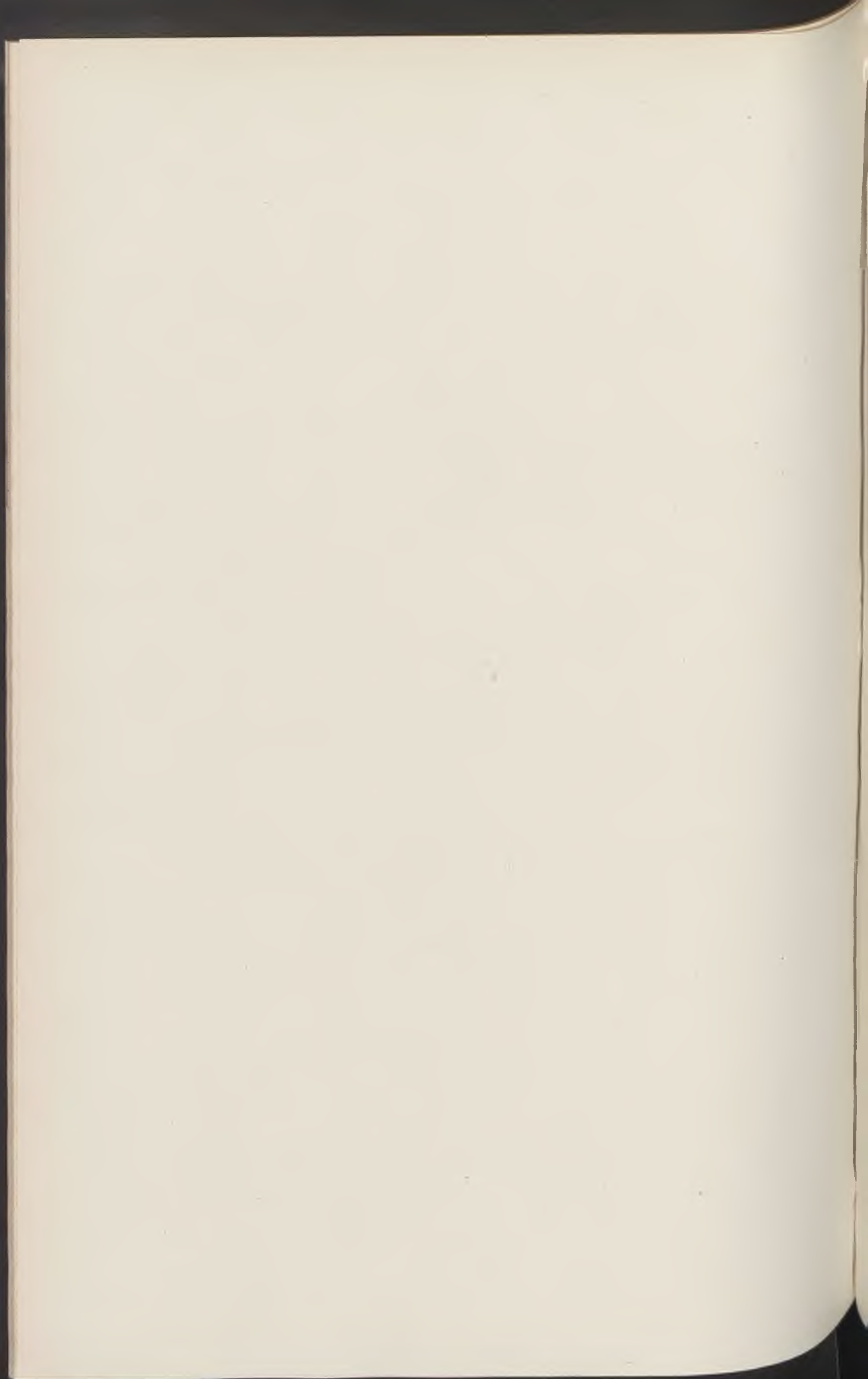
VOIRIE. — Zone « non aedificandi ».

Arrêté n° 4.076 du 1^{er} Août 1950

Considérant que l'immeuble 77, avenue de Dunkerque est situé dans la première zone des servitudes militaires grevée de la servitude « non aedificandi » et que, en tout état de cause, la restauration de l'immeuble ne peut être envisagée :

Article 1. — Il est enjoint à M. Georges Lemahieu, gérant des Etablissements G. Lemahieu et C^{ie} S.A.R.L., 77, avenue de Dunkerque à Lille d'avoir, sans délai, à suspendre tout travail de restauration ou de construction dans le dit immeuble.

Article 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé dans la forme réglementaire.



VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

QUATRIÈME TRIMESTRE 1950

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Délégation aux adjoints.

Arrêté n° 4.367 du 2 octobre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 11 février 1950 est modifié et complété comme suit, en son article 5 :

« MM. les Adjoints auront pouvoir pour signer les extraits et copies conformes des délibérations du Conseil Municipal et les copies conformes d'arrêtés.

« M. l'Adjoint Decamps est également habilité pour signer tous les arrêtés ayant trait aux questions se rapportant au personnel municipal.

« Toutes décisions contraires au présent arrêté sont abrogées. »

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

AFFAIRES ETRANGERES. — Consuls.

M. le Président de la République a accordé l'exequatur :

- 1°) à M. Rudolf Larysz, en qualité de Consul général de Pologne à Lille, avec juridiction sur le département du Nord.
- 2°) à M. Castronuovo, en qualité de Consul général d'Italie,

avec juridiction sur le département du Nord, sa résidence étant fixée à Paris.

Octobre 1950.

BATIMENTS. — Généralités.

Soumission pour fourniture de matériel thermique et frigorifique aux Bâtiments Communaux au profit de la Société « Démaretz et C^{ie} », 88, rue de Rivoli à Lille, moyennant la somme approximative de 1.075.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.345 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 3 novembre 1950.

Soumission pour fourniture de mobilier aux Bâtiments Communaux au profit de la Société « Mobilor », 30, rue Carnot, au Pré-Saint-Gervais (Seine), moyennant la somme approximative de 1.200.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.346 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 28 octobre 1950.

Soumission pour travaux de staff et d'ornementation aux Bâtiments Communaux au profit de MM. Borrewater et Fils, 48, avenue Foubert à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 490.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.344 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 28 octobre 1950.

Adjudication-concours des travaux de revêtement du sol des cours des Bâtiments Scolaires au profit de la Société Anonyme des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, 1, avenue Industrielle à Wambrechies, moyennant la somme approximative de 11.300.000 francs.

Conseil municipal: n° 1.683 du 24 janvier 1950.

Répertoire Contentieux: 25 octobre et 8 juillet 1950.

BATIMENTS. — Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux.

Soumission pour fourniture et pose de châssis à guillotine « Rol » au groupe scolaire Bracke-Desrousseaux au profit de

MM. Deloose et C^{ie}, 90, rue du Chevalier-Français à Lille, moyennant la somme de 449.600 francs.

Conseil municipal: n° 2.343 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 21 novembre 1950.

Contrat de prestation de services pour la direction des travaux d'entretien du Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux au profit du Cabinet Secq-M. Masure, architecte, 62, boulevard J.-B.-Lebas à Lille, moyennant la somme de 2.500 francs.

Conseil municipal: n° 2.348 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 25 octobre 1950.

BATIMENTS. — Collège Valentine-Labbé.

Contrat de prestation de Services pour la direction des travaux de grosses réparations, extensions, etc., au Collège Valentine-Labbé, au profit de M. A. Duthoit, architecte, 3, avenue Boufflers à Lambersart, moyennant la somme de 215.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.069 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 21 novembre 1950.

Adjudication en cinq lots des travaux d'aménagement d'un atelier de couture au Collège Valentine-Labbé, au profit de :

1^{er} lot. — Maçonnerie : M. Fernand Ponchau, 122, rue d'Esquermes à Lille, moyennant la somme de 678.938 francs, rabais de 21 % déduit.

3^e lot. — Ferronnerie : La Société Couturier et C^{ie}, 55, boulevard Emile-Zola à Croix, moyennant la somme de 594.473 fr., rabais de 18 % déduit.

4^e lot. — Menuiserie : M. Jean Gothière, 34 bis, rue de Thionville à Lille, moyennant la somme de 478.316 francs, rabais de 24 % déduit.

5^e lot. — Couverture : Société Lecour Fils et C^{ie}, 73, rue des Postes à Lille, moyennant la somme de 297.936 francs, rabais de 28 % déduit.

6^e lot. — Peinture, vitrerie : La Société Le Travail, 89, rue Gantois à Lille, moyennant la somme de 153.262 francs, rabais de 45 % déduit.

Conseil municipal: n° 2.067 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 25 octobre 1950.

BATIMENTS. — Institut Denis-Diderot.

Adjudication en neuf lots des travaux de reconstruction des parties détruites de l'Institut Denis Diderot au profit de :

1^{er} lot. — Maçonnerie, béton armé : M. Albert Choquel, 77, rue de la Paix, La Madeleine, moyennant la somme de 11.183.730 francs, rabais de 25 % déduit.

2^e lot. — Carrelage et revêtements : La Société Carrelage et Revêtements Industriels, 48, rue des Meuniers à Lille, moyennant la somme de 2.016.442 fr. 86, rabais de 14 % déduit.

3^e lot. — Plâtrerie : L'Entreprise Haest, 65, rue Gambetta, Armentières, moyennant la somme de 1.888.799 fr. 50, rabais de 30 % déduit.

4^e lot. — Asphaltage : La Société d'Étanchéité et d'Asphaltage du Sud-Ouest, 17, rue Saint-Joseph à Toulouse, moyennant la somme de 751.444 fr. 83, rabais de 29 % déduit.

5^e lot. — Menuiserie - Quincaillerie : M. A. Michez, 17, rue Joseph-Bara à Hellemmes, moyennant la somme de 1.720.034 fr. 03, rabais de 27 % déduit.

6^e lot. — Ferronnerie : Non adjugé.

7^e lot. — Couverture-Zinguerie: M. Edouard Behin, 32, place Louise - de - Bettignies à Lille, moyennant la somme de 170.541 fr. 14, rabais de 27 % déduit.

8^e lot. — Peinture-Vitrerie : La Société à responsabilité limitée Taillez Frères, 46, rue Auguste-Parsy à Annœullin, moyennant la somme de 1.207.768 francs, rabais de 50 % déduit.

9^e lot. — Installations sanitaires : M. Edouard Behin, 32, place Louise-de-Bettignies à Lille, moyennant la somme de 657.000 francs, rabais de 27 % déduit.

Conseil municipal: n° 2.081 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 6 décembre 1950.

BATIMENTS. — Lycée Fénelon.

Contrat de prestation de services pour la direction des travaux d'aménagements divers et grosses réparations au Lycée Fénelon au profit de M. R. Delannoy, architecte, 45, rue de Valmy à Lille, moyennant la somme de 200.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.340 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 29 novembre 1950.

BATIMENTS. — Eglise Sainte-Marie-Madeleine.

Adjudication des travaux de restauration de la coupole de l'église Sainte-Marie-Madeleine au profit de l'Entreprise G. Cazeaux, à La Chapelle-d'Armentières, moyennant la somme approximative de 2.740.699 fr. 73.

Conseil municipal: n° 2.046 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 25 octobre 1950.

BATIMENTS. — Synagogue.

Contrat de prestation de services pour la direction des travaux d'entretien de la Synagogue, au profit du Cabinet Secq. M. Masure, architecte, 62, boulevard J.-B.-Lebas à Lille, moyennant la somme de 3.276 fr. 66.

Conseil municipal: n° 2.085 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 25 octobre 1950.

BATIMENTS. — Palais des Beaux-Arts.

Soumission pour fourniture de « Portes Revolver » au Palais des Beaux-Arts, au profit de MM. Jounot-Rumeur et C^{ie}, 8, avenue Thiers à Melun, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.053 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 12 octobre 1950.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. — Reliure.

Soumission pour reliure des ouvrages de la Bibliothèque Municipale, au profit de M. A. Cordonnier, 29, rue Alphonse-Mercier à Lille, moyennant la somme approximative de 450.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.320 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 21 novembre 1950.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Administrateur.

Nous, Préfet du Nord,

Vu la loi du 21 mai 1873, modifiée par la loi du 5 août 1879 concernant la nomination des membres des Commissions administratives, des Bureaux de Bienfaisance et notamment les articles 1 et 4;

Vu le décès de M. Lucien Picavet, administrateur du Bureau de Bienfaisance de Lille, survenu le 11 août 1950;

Article 1. — M. Oscar Hermez est nommé membre de la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille, en remplacement de M. Lucien Picavet, décédé.

Article 2. — Les pouvoirs de M. Oscar Hermez expireront le 31 décembre 1950.

Fait à Lille, le 4 octobre 1950.

Le Préfet du Nord :

Signé : LANQUETIN.

**BUREAU DE BIENFAISANCE. — Fêtes de Noël et du
Nouvel An.**

Arrêté n° 4.740 du 11 décembre 1950

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2.508 du 30 novembre 1950 accordant un don de 500 francs en espèces aux vieillards, infirmes et incurables recevant des secours en nature du Bureau de Bienfaisance,

Article 1. — En vue de permettre le paiement des dons aux vieillards, infirmes et incurables attribués par la Ville en vertu de la délibération susvisée, une avance de trois millions de francs (3.000.000) sera consentie à M. Gérard Lava, chef du Service des Fêtes et Cérémonies Publiques, à charge par lui de déposer des justifications de dépenses dans le délai de trois semaines.

COURRIER. — Machines à affranchir.

Contrat passé avec la Société S.A.T.A.S., 112, avenue de Wagram à Paris, qui s'engage à poser une machine à affranchir les plis postaux, pour une durée de quatre années à compter du

jour de l'installation de l'appareil, moyennant une redevance annuelle de 39.039 francs.

Conseil municipal: n° 2.371 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 4 novembre 1950.

EAUX. — Puits de Guermanez.

Soumission pour acquisition d'une pompe au puits de Guermanez, au profit de la Société « Matériel Industriel Moderne », 85, rue de Maubeuge à Paris, moyennant la somme de 532.600 francs.

Conseil municipal: n° 2.410 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux: 12 octobre 1950.

ECONOMAT. — Machines à écrire.

Marché pour fourniture de machines à écrire aux Services Municipaux au profit des Etablissements Gaspard-Trumphy et C^{ie}, 12, rue Caumartin, Paris, moyennant la somme de 444.190 francs.

Conseil municipal: n° 2.353 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 6 décembre 1950.

ECONOMAT. — Produits chimiques.

Soumission pour fourniture de produits chimiques aux Services Municipaux au profit de la Société Verbièse, 11, rue Gay-Lussac à La Madeleine, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.182 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 12 octobre 1950.

ELECTIONS. — Matériel mécanographique.

Soumission pour fourniture d'une machine électrique « Adréma » et la reprise d'une machine usagée au profit de M. Veyrier, 40, rue Thiers à Lille, moyennant la somme de 850.000 francs pour la machine neuve et 100.000 francs pour la machine usagée.

Conseil municipal: n° 2.233 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 13 novembre 1950.

ENSEIGNEMENT. — Généralités.

Soumission pour achat de livres au Service de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, au profit de la Librairie V^{ve} R. Giard, 2, rue Royale à Lille, moyennant la somme approximative de 500.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.321 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux: 14 novembre 1950.

ENSEIGNEMENT. — Formation technique et générale d'apprentis.

Arrêté n° 4.569 du 3 novembre 1950

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 janvier 1950, autorisant l'ouverture au 1^{er} janvier 1950 des sections spéciales des Cours Professionnels pour la formation technique et générale des apprentis titulaires d'un contrat d'apprentissage;

Article 1. — L'état du personnel de ces sections spéciales et des traitements à lui allouer, est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} octobre 1950.

I. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

MM. Fontaine Henri, Directeur :

Traitement annuel : $12.500 \times 4 = 50.000$

Paccard Albert, Surveillant Général :

Traitement annuel : $12.500 \times 3 = 37.500$

Rochet Charles, Chef de Travaux :

Traitement annuel : $12.500 \times 3 = 37.500$

II. — PERSONNEL ENSEIGNANT DES COURS

Enseignement théorique — Taux heure-année : Fr. : 12.500

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matière			Total	Indemnité actuelle	Observations
	Français Calcul Législation	Dessin	Technologie			
Coquerelle Gilbert	1 1/2			1 1/2	18.750	
Degand Henri ...			1 1/2	1 1/2	18.750	
Deltenre Gilbert .		3	1 1/2	4 1/2	56.250	
Farineaux Marcel		6		6	75.000	
<i>A reporter</i>	1 1/2	9	3	13 1/2	168.750	

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matière			Total	Indemnité actuelle	Observations
	Français Calcul Législation	Dessin	Technologie			
<i>Report</i>	1 1/2	9	3	13 1/2	168.750	
Richard André . . .	4 1/2			4 1/2	56.250	
Marti Alfred		6		6	75.000	
Meurillon Georges			3	3	37.500	
Picavet Albert . . .			3	3	37.500	
Vallez Jean	4 1/2			4 1/2	56.250	
Vennin Jean			3	3	37.500	
	10 1/2	15	12	37 1/2	468.750	

Article 2. — Modalités de paiement :

Les traitements du Personnel des Cours Professionnels, calculés sur le taux de l'heure-année, sont payés durant une année scolaire (du 1^{er} octobre au 31 juillet) en dix mensualités.

Les états mensuels de paiement sont établis et certifiés exacts par le Directeur des Cours.

Article 3. — Modifications en cours d'année scolaire :

Si en cours d'année scolaire, des modifications doivent intervenir dans la composition, la répartition, l'affectation du personnel. les fonctionnaires remplaçants, figurant ou non parmi le personnel indiqué aux articles 1 et 2, sont choisis et nommés par le Directeur des Cours.

Ces modifications ne pourront, en aucun cas, entraîner une dépense supérieure au crédit annuel inscrit au budget municipal au chapitre « Personnel des Cours Professionnels Municipaux »

Article 4. — Absences du Personnel :

1) Les autorisations d'absence, d'une durée égale ou inférieure à quinze jours, sont accordées par le Directeur des Cours sur demande écrite et motivée des intéressés. Celles d'une durée supérieure à quinze jours, sont accordées par M. le Maire de Lille, après avis du Directeur des Cours et sur demande écrite et motivée des intéressés.

2) Pendant leur absence, quelle qu'en soit la durée. les membres du personnel ne peuvent recevoir aucun traitement au titre des Cours Municipaux Professionnels. Les heures d'absence sont décomptées sur la base d'un 4⁰e l'heure-année.

Les membres absents sont suppléés dans leurs fonctions.

Les suppléants sont choisis et nommés par le Directeur, soit parmi le personnel des Cours, soit en dehors de ce personnel.

Ils sont rétribués au même taux et dans les mêmes conditions que les titulaires qu'ils remplacent.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux professionnels de garçons.

Arrêté n° 4.606 du 13 novembre 1950

Article 1. — L'état du personnel des Cours Municipaux Professionnels de garçons et des traitements à lui allouer est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} octobre 1950.

I. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

MM. Fontaine Henri, Directeur :

Traitement annuel : $12.500 \times 12 = 150.000$

Paccard Albert, Surveillant Général :

Traitement annuel : $12.500 \times 9 = 112.500$

Rocher Charles, Chef de Travaux :

Traitement annuel : $12.500 \times 9 = 112.500$

**II. — PERSONNEL ENSEIGNANT
DES COURS INDUSTRIELS**

a) *Enseignement théorique : Taux-heure-année : Fr. : 12.500*

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matières			Total	Indemnité annuelle	Observations
	Français Calcul Législation	Dessin	Technologie			
Alloy Lionel			1 1/2	1 1/2	18.750	
Aelvoet Pierre	1 1/2			1 1/2	18.750	
Aspeeel Edouard	1 1/2			1 1/2	18.750	
Baes Kléber			5	5	62.500	
Beaudonck André			1 1/2	1 1/2	18.750	
Behal André			4 1/2	4 1/2	56.250	
Briche Julien			1 1/2	1 1/2	18.750	
Caby Félix			1 1/2	1 1/2	18.750	
Catherineaux		1 1/2		1 1/2	18.750	
Coquerelle Gilbert	3			3	37.500	
Degand Henri			1 1/2	1 1/2	18.750	
Delcroix Robert	4 1/2			4 1/2	56.250	
Deltenre Gilbert		4 1/2	4 1/2	9	112.500	
Delvallée René			3	3	37.500	
Dewez Marius			3	3	37.500	
Dutriez Henri			1 1/2	1 1/2	18.750	
Farineaux Marcel		3		3	37.500	
Jésupret Robert	4 1/2			4 1/2	56.250	
<i>A reporter</i>	15	9	29	53		

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matières			Total	Indemnité annuelle	Observations
	Français Calcul Législation	Dessin	Technologie			
<i>Report</i>	15	9	29	53		
Lagravière Albert			1 1/2	1 1/2	18.750	
Péchenart	1 1/2			1 1/2	18.750	
Muguet Raymond	1 1/2			1 1/2	18.750	
Maurette Michel		10 1/2		10 1/2	131.250	
Meurant Gabriel			1 1/2	1 1/2	18.750	
Parent Alexandre	3			3	37.500	
Picavet Albert			4 1/2	4 1/2	56.250	
Poulain Noël	6			6	75.000	
Prunaire Roger		1 1/2	3	4 1/2	56.250	
Raynaud Gabriel	3			3	37.500	
Taufour Pierre	4 1/2			4 1/2	56.250	
Sillard Marcel			1 1/2	1 1/2	18.750	
Vandenberghé Léon		9		9	112.500	
Van Hagendoren Rog.		3	1 1/2	4 1/2	56.250	
Vanheems Jean		1 1/2		1 1/2	18.750	
Vandrotte Jean	4 1/2			4 1/2	56.250	
Vandewoorde Franç.	3			3	37.500	
Vennin Jean		1 1/2	3	4 1/2	56.250	
	42	36	45 1/2	123 1/2		

b) Enseignement pratique : Taux-heure-année : Fr. : 6.500.

Noms et Prénoms	Matières	Nombre d'heures Semaine	Indemnité annuelle	Observations
Alloy Lionel	Automobile	8	52.000	
Baas Kléber	Offset	5	32.500	
Beaudoeck André	Comp. Typo	7 1/2	48.750	
Blervacque Maurice	Tournage	12	78.000	
Crombet Arthur	Ajustage	8	52.000	
Crombet Gaston	Tournage	8	52.000	
Degand Henri	Ajustage	10	65.000	
	Automobile			
Dewez Marius	Modèlerie	10	65.000	
Dutriez Henri	Ajustage	6	39.000	
Hennebelle Joseph	Ajustage	6	39.000	
Hoste Henri	Ebénisterie	6	39.000	
Lagravière Albert	Automobile	8	52.000	
Leflon Daniel	Electricité	4	26.000	
Macaigne Albert	Menuiserie	6	39.000	
Marti Alfred	Ajustage	6	39.000	
	Chaudronnier			
Meurant Gabriel	Forge Soud.	12	78.000	
Muguet Raymond	Electricité	6	39.000	
Picavet Albert	Chaudronnier	2	13.000	
Prunaire Roger	Chaudronnier	14	91.000	
Sillard Marcel	Imp. Typo	7 1/2	48.750	
Vennin Jean	Ajustage	6	39.000	
Van Hagendoren	Imp. Litho	7 1/2	48.750	
		165 1/2		

III. — PERSONNEL DES COURS COMMERCIAUX
Enseignement théorique : Taux-heure-année : Fr. : 12.500

Noms et Prénoms	Matières	Total	Indemnité Annuelle	Observations
Barre René	Comptabilité Arithmétique Commerciale	6	75.000	
Vandrotte Jean	Correspondance Commerciale Education Professionnelle	4	50.000	
Gagnard Serge	Orthographe	4	50.000	
De Caluwe Elie	Comptabilité Arithmétique Commerciale	7 1/2	93.750	
Leroy Julien	Comptabilité	2	25.000	
Payement Gaston	Correspondance Commerciale Sténo-dactylo	2	25.000	
Vallez Jean	Correspondance Commerciale	1 1/2	18.750	
		27		

Article 2. — Modalités de paiement :

Les traitements du personnel des Cours Professionnels calculés sur le taux de l'heure année, sont payés durant une année scolaire (du 1^{er} octobre au 31 juillet) en dix mensualités.

Les états mensuels de paiement sont établis et certifiés exacts par le Directeur des Cours.

Article 3. — Modifications en cours d'année scolaire :

Si, en cours d'année scolaire, des modifications doivent intervenir dans la composition, la répartition, l'affectation du personnel, les fonctionnaires remplaçants, figurant ou non parmi le personnel indiqué aux articles 1 et 2, sont choisis et nommés par le Directeur des Cours.

Ces modifications ne pourront, en aucun cas, entraîner une dépense supérieure au crédit annuel inscrit au budget municipal au chapitre « Personnel des Cours Professionnels Municipaux »

Article 4. — Absences du Personnel :

1) Les autorisations d'absence, d'une durée égale ou inférieure à quinze jours sont accordées par le Directeur des Cours sur demande écrite et motivée des intéressés.

Celles d'une durée supérieure à quinze jours sont accordées

par M. le Maire de Lille, après avis du Directeur des Cours et sur demande écrite et motivée des intéressés.

2) Pendant leur absence, quelle qu'en soit la durée les membres du personnel ne peuvent recevoir aucun traitement au titre des Cours Municipaux Professionnels. Les heures d'absence sont décomptées sur la base d'un 40^e l'heure-année.

Les membres absents sont suppléés dans leurs fonctions.

Les suppléants sont choisis et nommés par le Directeur, soit parmi le personnel des Cours, soit en dehors de ce personnel.

Ils sont rétribués au même taux et dans les mêmes conditions que les titulaires qu'ils remplacent.

Arrêté n° 4.727 du 8 décembre 1950

Article 1. — L'état du personnel des Cours Municipaux Professionnels de Garçons et des traitements à lui allouer est arrêté provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} décembre 1950.

I. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

MM. Fontaine Henri, Directeur :

Traitement annuel : $15.000 \times 12 = 180.000$

Paccard Albert, surveillant Général :

Traitement annuel : $15.000 \times 9 = 135.000$

Rocher Charles, Chef de Travaux :

Traitement annuel : $15.000 \times 9 = 135.000$

II. — PERSONNEL ENSEIGNANT
DES COURS PROFESSIONNELS

a) *Enseignement théorique : Taux-heure-année : Fr. : 15.000*

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matière			Total	Indemnité annuelle	Observations
	Français Calcul Législation	Dessin	Technologie			
Alloy Lionel			1 1/2	1 1/2	22.500	
Aelvoet Pierre	1 1/2		5	1 1/2	22.500	
Baes Kléber			3	3	45.000	
Beaudonck André ..	1 1/2	1 1/2	1 1/2	4 1/2	67.500	
Behal André	1 1/2			1 1/2	22.500	
Briche Julien			1 1/2	1 1/2	22.500	
Caby Félix		3		3	45.000	
Catherineau Roger ..	1 1/2			1 1/2	22.500	
Colentier Arthur						
<i>A reporter</i>	6	4 1/2	12 1/2	23		

Noms et Prénoms	Nombre d'heures par semaine et matière			Total	Indemnité annuelle	Observations
	Français Calcul Législation	Dessin	Technologie			
<i>Report</i>	6	4 1/2	12 1/2	23		
Coquerelle Gilbert ..	3			3	45.000	
Cuvillier Maurice....	3			3	45.000	
Degand Henri			3	3	45.000	
Delcroix Robert	4 1/2	3		4 1/2	67.500	
Deltenre Gilbert			4 1/2	7 1/2	112.500	
Delvallée René	1 1/2		1	2 1/2	37.500	
Dewez Marius			3	3	45.000	
Dutriez Henri	1 1/2		1 1/2	3	45.000	
Farineaux Abel	3			3	45.000	
Fache Albert	1 1/2			1 1/2	22.500	
Farineaux Marcel ..		3		3	45.000	
Gautier Daniel	1 1/2	3		4 1/2	67.500	
Godart Michel	3			3	45.000	
Hennebelle Joseph ..	3			3	45.000	
Jesupret Robert	4 1/2			4 1/2	67.500	
Lagravière Albert ..			1 1/2	1 1/2	22.500	
Leflon Daniel			1 1/2	1 1/2	22.500	
Marti Alfred	1 1/2			1 1/2	22.500	
Maurette Michel		9		9	135.000	
Mession Jean	3			3	45.000	
Meurant Gabriel			1 1/2	1 1/2	22.500	
Muguet Raymond ..		1 1/2	1 1/2	3	45.000	
Farent Alexandre ..	3			3	45.000	
Pechenard Paul	3			3	45.000	
Picavet Albert			4 1/2	4 1/2	67.500	
Polvent Gilbert.....	3			3	45.000	
Poulain Noël.....	7 1/2			7 1/2	112.500	
Prunaire Roger			4 1/2	4 1/2	67.500	
Raynaud Gabriel	3			3	45.000	
Richard André	1 1/2			1 1/2	22.500	
Sillard Marcel			3	3	45.000	
Taufour Pierre	4 1/2			4 1/2	67.500	
Vandenberghé Léon..		9		9	135.000	
Van de Voorde Franç.	1 1/2			1 1/2	22.500	
Van Hagendoren Rog.		1 1/2	3	4 1/2	67.500	
Van Heems Jean	1 1/2			1 1/2	22.500	
Vandrotte Jean	1 1/2			1 1/2	22.500	
Vennin Jean			4 1/2	4 1/2	67.500	
Vernier André	1 1/2			1 1/2	22.500	
	70 1/2	34 1/2	52 1/2	157 1/2		

b) Enseignement pratique : Taux-heure-année : Fr. : 7.800

Noms et Prénoms	Matières	Nombre d'heures Semaine	Indemnité annuelle	Observations
Alloy Lionel	Automobile	8	62.400	
Baes Kléber	Offset	5	39.000	
Behal André	Electricité	2	15.600	
Beaudonck André....	Comp. Typo	7 1/2	58.500	
Blervacque Maurice..	Tournage	12	93.600	
Crombet Arthur	Ajustage	12	93.600	
Crombet Gaston	Tournage	8	62.400	
Degand Henri	Ajustage	6	46.800	
Dewez Marius	Modèlerie	10	78.000	
<i>A reporter</i>		70 1/2		

Noms et Prénoms	Matières	Nombre d'heures Semaine	Indemnité annuelle	Observations
<i>Report</i>		70 1/2		
Dutriez Henri	Ajustage	6	46.800	
Hennebelle Joseph	Ajustage	6	46.800	
Hoste Henri	Ebénisterie	6	46.800	
Lagravière Albert	Automobile	8	62.400	
Leflon Daniel	Electricité	4	31.200	
Macaigne Albert	Menuiserie	6	46.800	
Marti Alfred	Ajustage et Chaudronnerie	6	46.800	
Meurant Gabriel	Forge Soudure	12	93.600	
Muguet Raymond	Electricité	6	46.800	
Picavet Albert	Fonderie	6	46.800	
Prunaire Roger	Chaudronnerie	14	109.200	
Sillard Marcel	Imp. Typo	7 1/2	58.500	
Vennin Jean	Ajustage	6	46.800	
Van Hagendoren Rog.	Impr. Litho	7 1/2	58.500	
		171 1/2		

III. — PERSONNEL DES COURS COMMERCIAUX

Enseignement théorique : Taux-heure-année : Fr. : 15.000

Noms et Prénoms	Matières	Nombre d'heures Semaine	Indemnité Annuelle	Observations
Barre René	Comptabilité Arithmétique Commerciale	6	90.000	
Cagnard Serge	Orthographe	4	60.000	
De Caluwe Ehe	Comptabilité Arithmétique Commerciale	8	120.000	
Leroy Julien	Comptabilité	2	30.000	
Payement Gaston	Correspondance Commerciale Sténo-dactylo	2	30.000	
Merville	Correspondance Commerciale	2	30.000	
Vandrotte Jean	Correspondance Commerciale	4	60.000	
		28		

Article 2. — Modalités de paiement :

Les traitements du personnel des Cours Professionnels, calculés sur le taux de l'heure-année, sont payés durant une année scolaire (du 1^{er} octobre au 31 juillet) en dix mensualités.

Les états mensuels de paiement sont établis et certifiés exacts par le Directeur des Cours.

Article 3. — Modification en cours d'année scolaire :

Si en cours d'année scolaire, des modifications doivent intervenir dans la composition, la répartition, l'affectation du personnel, les fonctionnaires, remplaçants, figurant ou non

parmi le personnel indiqué aux articles 1 et 2, sont choisis et nommés par le Directeur des Cours.

Ces modifications ne pourront, en aucun cas, entraîner une dépense supérieure au crédit annuel inscrit au budget municipal au chapitre « Personnel des Cours Professionnels Municipaux ».

Article 4. — Absences du Personnel :

1) Les autorisations d'absence d'une durée égale ou inférieure à 15 jours sont accordées par le Directeur des Cours sur demande écrite et motivée des intéressés. Celles d'une durée supérieure à 15 jours sont accordées par M. le Maire de Lille, après avis du Directeur des Cours et sur demande écrite et motivée des intéressés.

2) Pendant leur absence, quelle qu'en soit la durée, les Membres du Personnel ne peuvent recevoir aucun traitement au titre des Cours Municipaux Professionnels. Les heures d'absence sont décomptées sur la base d'un 40^e l'heure-année.

Les membres absents sont suppléés dans leurs fonctions.

Les suppléants sont choisis et nommés par le Directeur, soit parmi le personnel des Cours, soit en dehors de ce personnel.

Ils sont rétribués au même taux et dans les mêmes conditions que les titulaires qu'ils remplacent.

ENSEIGNEMENT. — Cours municipaux professionnels de jeunes filles.

Arrêté n° 4.741 du 12 décembre 1950

Article 1. — L'état des indemnités à allouer au personnel des Cours Municipaux Professionnels de jeunes filles est fixé provisoirement comme suit, à compter du 1^{er} octobre 1950 :

I. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

	Traitement annuel	Traitement mensuel
M ^{lle} D'Estrée Antoinette, Directrice :		
	12.500 × 12 = 150.000	15.000
M ^{me} Pecqueur Marcelle, Surveillante Générale :		
	12.500 × 9 = 112.500	11.250

**II. — PERSONNEL DES COURS INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX**

a) *Enseignement théorique : Taux-heure-année : Fr. : 12.500*

Noms	Matières	Nombre d'heures hebdomad.	Indemnités annuelles	Indemnités mensuelles
Personnel soumis au versement Retraite				
M ^{me} Darthout	Coupe	4	50.000	5.000
Personnel soumis au versement Assurances Sociales				
M ^{lle} Ferton	Sténo-dactylo	7	87.500	8.750
M ^{me} Morin	Arithmétique			
	Géographie			
M ^{lle} Delbecq	Marchandises	2	25.000	2.500
	Français			
	Technologie			
	Législation	4	50.000	5.000
M ^{lle} Baudry	Coupe	4	50.000	5.000
M ^{lle} Demenge	Coupe	2	25.000	2.500
M ^{lle} Deroo	Dessin	3	37.500	3.750
M ^{lle} Kokelaere	Sténo-dactylo	8	100.000	10.000
M ^{lle} Sorriaux	Commerce			
	Comptabilité			
	Arithmétique	8	100.000	10.000
M ^{lle} Berghem	Coupe	2	25.000	2.500

b) *Enseignement pratique : Taux-heure-année : Fr. : 6.500*

Personnel soumis au versement Retraite				
M ^{me} Ghienne	Cuisine			
	Enseignement			
	Ménager	6	39.000	3.900
M ^{me} Darthout	Couture	3	19.500	1.950
Personnel soumis au versement Assurances Sociales				
M ^{lle} Bodelle	Mode	3	19.500	1.950
M ^{lle} Baudry	Couture			
	Broderie	6	39.000	3.900
M ^{lle} Demenge	Lingerie	3	19.500	1.950
M ^{lle} Léonard	Broderie	3	19.500	1.950
M ^{lle} Berghem	Couture	3	19.500	1.950

Arrêté n° 4.742 du 12 décembre 1950

Article 1. — L'état des indemnités à allouer au personnel des Cours Municipaux Professionnels de jeunes filles, est fixé provisoirement comme suit à compter du 1^{er} octobre 1950 :

I. — PERSONNEL ADMINISTRATIF

	Traitement annuel	Traitement mensuel
M ^{lle} D'Estrée Antoinette, Directrice :		
	15.000 × 12 = 180.000	18.000
M ^{me} Pecqueur Marcelle, Surveillante Générale :		
	15.000 × 9 = 135.000	13.500

II. — PERSONNEL DES COURS INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX

a) *Enseignement théorique : Taux-heure-année : Fr. 15.000*

Noms	Matières	Nombre d'heures hebdomad.	Indemnités annuelles	Indemnités mensuelles
Personnel soumis au versement Retraite				
M ^{me} Darthout	Coupe	4	60.000	6.000
Personnel soumis au versement Assurances Sociales				
M ^{lle} Ferton	Sténo - dactylo	7	105.000	10.500
M ^{me} Morin	Arithmétique			
	Géographie			
	Marchand.	2	30.000	3.000
M ^{lle} Delbecq	Français			
	Technologie			
	Législation	4	60.000	6.000
M ^{lle} Baudry	Coupe	4	60.000	6.000
M ^{lle} Demenge	Coupe	2	30.000	3.000
M ^{lle} Deroo	Dessin	3	45.000	4.500
M ^{lle} Kokelaere	Sténo - dactylo	8	120.000	12.000
M ^{lle} Sorriaux	Commerce			
	Comptabilité			
	Arithmétique	8	120.000	12.000
M ^{lle} Berghem	Coupe	2	30.000	3.000

b) *Enseignement pratique : Taux-heure-année : 7.800*

Personnel soumis au versement Retraite				
M ^{me} Ghienne	Cuisine			
	Enseignement			
	Ménager	6	46.800	4.680
M ^{me} Darthout	Couture	3	23.400	2.340
Personnel soumis au versement Assurances Sociales				
M ^{lle} Bodelle	Mode	3	23.400	2.340
M ^{lle} Baudry	Couture			
	Broderie	6	46.800	4.680
M ^{lle} Demenge	Lingerie	3	23.400	2.340
M ^{lle} Leonard	Broderie	3	23.400	2.340
M ^{lle} Berghem	Couture	3	23.400	2.340

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. -
Matériel.**

Soumission pour fourniture d'une harpe au Conservatoire de Musique, au profit de MM. Guichard et C^{ie}, 13, rue du Mail à Paris, moyennant la somme de 361.700 francs.

Conseil municipal : n° 2.360 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 10 novembre 1950.

Soumission pour fourniture d'un piano au Conservatoire de Musique au profit de la Maison Gaveau, 45, rue de la Boétie à Paris, moyennant la somme de 392.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.359 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 21 novembre 1950.

**ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Conservatoire. -
Professeurs.**

Arrêté n° 4.460 du 16 octobre 1950

Vu notre arrêté en date du 13 septembre 1950, portant ouverture de divers concours au Conservatoire National de Musique de Lille;

Vu la demande formulée par M. le Ministre de l'Education Nationale;

Article 1. — Les dispositions de l'article 4 de notre arrêté susvisé sont abrogées.

Un arrêté ultérieur fixera la date définitive des épreuves.

Arrêté n° 4.704 du 30 novembre 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 4.460 du 16 octobre 1950 est abrogé.

Article 2. — Les dispositions de l'article 4 de notre arrêté du 13 septembre 1950 sus-nommé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *ARTICLE 4.* — Les concours auront lieu au Conservatoire de Lille, le jeudi 14 décembre 1950 à partir de 9 heures pour la harpe et à partir de 14 h. 30 pour l'orgue, le vendredi 15 décembre 1950 à partir de 9 heures pour le piano, et le samedi 16 décembre 1950 à partir de 9 heures pour le chant.

Arrêté n° 4.427 du 11 octobre 1950

Article 1. — Sont nommés membres des jurys des concours qui doivent avoir lieu pour le recrutement de quatre professeurs au Conservatoire :

1°) CHANT

Président : M^e Martinache, adjoint au Maire, déléguée aux Beaux-Arts;

Membres : M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Musical ou son représentant;

M. Lannoy, directeur du Conservatoire;

M. Bouillard, professeur intérimaire au Conservatoire de Lille;

M^{me} Oudart, ex-professeur, membre de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire;

M. Jouatte, professeur du Conservatoire de Paris;
Un délégué des professeurs du Conservatoire de Lille.

2°) PIANO

Président : M^e Martinache, adjoint au Maire, déléguée aux Beaux-Arts;

Membres : M^e A. Desenclos, Premier Grand Prix de Rome, ex-directeur du Conservatoire de Roubaix;

M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Musical ou son représentant;

M. Lannoy, directeur du Conservatoire;

M. Bazelis, membre de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire;

M. Jean Doyen, professeur au Conservatoire de Paris;

Un délégué des professeurs du Conservatoire de Lille.

3°) HARPE

Président : M^e Martinache, adjoint au Maire, déléguée aux Beaux-Arts;

Membres : M^e A. Desenclos, Premier Grand Prix de Rome, ex-directeur du Conservatoire de Roubaix;

M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Musical ou son représentant;
M. Lannoy, directeur du Conservatoire;
M. Deswarte, membre de la Commission de Surveillance et de patronage du Conservatoire;
M. Jamet, professeur au Conservatoire de Paris;
Un délégué des professeurs du Conservatoire de Lille.

4°) ORGUE

Président : M^e Martinache, adjoint au Maire, déléguée aux Beaux-Arts;

Membres : M^e A. Desenclos, Premier Grand Prix de Rome, ex-directeur du Conservatoire de Roubaix;
M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Musical ou son représentant;
M. Lannoy, directeur du Conservatoire;
M. Vermaere, membre de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire;
M. Dupré, professeur au Conservatoire de Paris;
Un délégué des professeurs du Conservatoire de Lille.

Arrêté n° 4.731 du 11 décembre 1950

Article 1. — M. Massis, inspecteur général de l'Enseignement Musical, est nommé président des jurys de concours pour la nomination de quatre professeurs au Conservatoire de Musique de Lille, concours qui doivent avoir lieu les 14, 15 et 16 décembre 1950, aux lieu et place de Maître Martinache, adjoint au Maire, déléguée aux Beaux-Arts, laquelle devient de ce fait membre de ces divers jurys.

Arrêté n° 4.734 du 11 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Lapeyrette, professeur de Chant au Conservatoire National de Paris, est nommée membre du jury du concours de « Chant », en remplacement de M. Jouatte, professeur au Conservatoire de Paris, indisponible pour la date fixée.

Arrêté n° 4.735 du 11 décembre 1950

Article 1. — M. Lazare Levy, professeur au Conservatoire de Paris, est nommé membre du jury du concours de « Piano »,

en remplacement de M. Jean Doyen, professeur au Conservatoire de Paris, indisponible pour la date fixée.

Arrêté n° 4.732 du 11 décembre 1950

Vu notre arrêté n° 4.704 en date du 30 novembre 1950 portant ouverture de concours pour la nomination de Professeurs au Conservatoire de Musique de Lille ;

Article 1. — En vue de permettre le paiement des vacations et des frais de voyage à régler aux membres des jurys de ces concours, une avance de cinquante mille francs sera versée à M. Robert Lannoy, directeur du Conservatoire, à charge par lui de déposer les pièces justificatives de dépenses dans le délai d'un mois qui suivra la fin des compétitions.

Arrêté n° 4.733 du 11 décembre 1950

Article 1. — M. Jouatte, membre du jury du concours de Chant et M. Jean Doyen, membre du jury du concours de Piano, ou leur remplaçant, recevront chacun une vacation de cinq mille francs plus le prix du voyage en chemin de fer Paris-Lille et retour en seconde classe.

Article 2. — M. A. Desenclos, membre des jurys des concours de Piano, Harpe et Orgue, recevra une vacation de huit mille francs plus le prix du voyage en chemin de fer Paris-Lille et retour en seconde classe.

Article 3. — M. Jamet, membre du jury du concours de Harpe et M. Marcel Dupré, membre du jury du concours d'Orgue, recevront chacun une vacation de quatre mille francs plus le prix du voyage en chemin de fer Paris-Lille et retour en seconde classe.

Arrêté n° 4.816 du 19 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Fernande Bremont-Charpentier, violoniste à l'orchestre de la Radiodiffusion Française, station de Lille, est chargée, à titre provisoire pendant la durée de la maladie de M^{lle} Bikelas, de l'intérim du cours de violon.

Article 2. — M^{me} Bremont-Charpentier recevra, à ce titre, une indemnité mensuelle fixe non soumise à retenue pour la Caisse des Retraites, de vingt-cinq mille huit cent trente-trois

francs pour douze heures de cours par semaine, majorée des indemnités et accessoires prévus par les règlements en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prendra effet le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.748 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Henri Bouillard est maintenu pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'Histoire de la Musique au Conservatoire National de Musique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.749 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. François Caquant est maintenu, jusqu'à la désignation de son successeur et pour une durée de deux mois au maximum, dans les fonctions de chargé de cours préparatoire de piano au Conservatoire National de Musique de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.747 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Richard Cayez est maintenu, pour une nouvelle période de trois mois, dans les fonctions de chargé du cours d'Histoire du Théâtre au Conservatoire National de Musique et de Déclamation de Lille.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

ENSEIGNEMENT. — Ecole des Beaux-Arts.

Arrêté n° 4.428 du 11 octobre 1950

Article 1. — M. Maurice Thibaut, président de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Beaux-Arts et M. Pierre Maurois, conservateur des Musées au Palais des Beaux-Arts, sont maintenus dans leurs fonctions de membres de la Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-

Arts, pour une nouvelle période de six ans, arrivant à expiration le 24 juin 1956.

Arrêté n° 4.680 du 24 novembre 1950

Article 1. — Pendant l'absence de M^{me} Dubuisson, en congé de maladie, M. Adolphe Costenoble, professeur de dessin à l'Ecole des Beaux-Arts, assurera six heures de cours d'Esthétique par semaine (1^{re} catégorie).

Article 2. — M. Costenoble recevra à ce titre une indemnité annuelle non soumise à retenue calculée sur le taux des heures supplémentaires applicable aux cours de 1^{re} catégorie, soit 131.500 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 3 novembre 1950.

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS. — Ecole Régionale d'Architecture.

Arrêté n° 4.721 du 7 décembre 1950

Article 1. — M. Albert Vanhoorde, architecte D.P.L.G., est nommé, pour une période de trois mois, professeur de stéréotomie à l'Ecole Régionale d'Architecture, en remplacement de M. Deregnaucourt, décédé.

Article 2. — M. Vanhoorde recevra à ce titre, une indemnité annuelle de 29.400 francs (correspondant à 35 leçons sur la base de 840 francs l'une).

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Lycée Fénelon. Internat.

Soumission pour fourniture de fruits et légumes au Lycée Fénelon, au profit de M. H. Dubar, 49, rue de Puébla à Lille, moyennant la somme de 450.000 francs.

Conseil municipal: n° 2.177 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux: 12 octobre 1950.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Collège Baggio.

Marché pour fourniture d'une fraiseuse G. Dufour, au Collège Technique Baggio, au profit des Établissements G. Dufour, 143, boulevard Chanzy à Monteuil (Seine), moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.314 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 6 décembre 1950.

Marché pour fourniture de matériel au Collège Technique Baggio, au profit de la Société Anonyme Chauvin, Arnoux et C^{ie}, 90, rue Championnet à Paris, moyennant la somme approximative de 300.000 francs.

Conseil municipal : n° 2.318 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 6 décembre 1950.

ETAT CIVIL. — Machine « Elliott-Fisher ».

Soumission pour fourniture d'une machine « Elliott-Fisher » au Service de l'Etat Civil au profit de la Société A. Veslot, 4, rue de la Picquerie à Lille, moyennant la somme de 285.000 francs.

Conseil municipal : n° 1.990 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 18 novembre 1950.

ETAT CIVIL. — Médecins.

Arrêté n° 4.840 du 26 décembre 1950

Article 1. — Sont nommés médecins de l'état civil pour la Ville de Lille, et pour l'année 1951, aux conditions posées par la délibération susvisée :

MM. les Docteurs en Médecine .

Alphand Marcel, 24, rue Pierre-Légrand à Lille, pour la 18^e circonscription ;

Bertin Pierre, 99, rue Saint-André à Lille, pour les 1^{re} et 2^e circonscriptions ;

Blond Charles (Père), 22, rue de Fontenoy à Lille, pour la 15^e circonscription ;

- Blond Charles (Fils), 3, place Richebé à Lille, pour les 3^e et 4^e circonscriptions ;
Cordonnier Robert, 11, rue du Marché à Lille, pour les 10^e et 11^e circonscriptions ;
D'Halluin Charles-André, 46, rue Turgot à Lille, pour la 8^e circonscription ;
Dusausoy Robert, 243, rue Solférino à Lille, pour les 6^e et 9^e circonscriptions ;
Honoré Gérard, 197, rue d'Artois à Lille, pour la 14^e circonscription ;
Legrand André, 107, rue des Postes à Lille, pour la 12^e circonscription.
Tajchner Israël, 123 *ter*, rue Paul-Lafargue à Lille, pour la 13^e circonscription ;
Williatte Paul, 54, rue de La Louvière à Lille, pour les 16^e et 17^e circonscriptions ;
Legrand Maurice, 102, rue Masséna à Lille, pour les 5^e et 7^e circonscriptions.

ETAT CIVIL. — Officiers.

Arrêté n° 4.409 du 7 octobre 1950

M. Maurice Hanskens, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil, le lundi 9 octobre 1950, à 15 h. 30.

Arrêté n° 4.566 du 2 novembre 1950

M. Maurice Hanskens, conseiller municipal, sera délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil le samedi 4 novembre 1950, à 11 h. 30.

Arrêté n° 4.565 du 2 novembre 1950

M^{me} Yvonne Tytgat, conseillère municipale, sera déléguée dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil le mardi 14 novembre 1950, à 9 h. 30.

ETAT CIVIL. — Statistiques de l'année 1950.

Naissances	6.450
Mariages	1.709
Divorces	248
Décès	2.994

FETES ET RECEPTIONS. — Statistiques.

SERVICE DES FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES

Rapport d'activité. — Année 1950

Au cours de l'année 1950, le service a procédé à la préparation et à l'organisation des cérémonies et manifestations ci-après énumérées :

I. — FETES ET CEREMONIES ANNUELLES

1^{er} Mai, *Fête du Travail*

Grand Prix Gustave-Delory : Course cycliste de 100 kilomètres, circuit des boulevards, avec le concours de la fanfare de trompettes « Les P'tits Quinquins ». Vainqueur : Cuisinier.

Exhibitions de Chiens de Défense, place de la Nouvelle-Aventure, par le Club Lillois du Chien de Défense, avec la participation de la Musique du Centre. — Place Vanhoenacker : par le Bouvier-Club Lillois et la Phalange des Accordéonistes Lillois.

Tournoi Franco-Belge de Jeu de Paume : par le Jeu de Paume du Vieux-Lille, participation du « Réveil Musical du Vieux-Lille ».

Salle des Fêtes de Fives : Séance récréative gratuite avec le Caveau Lillois et le Cercle Symphonique Saint-Saëns.

8 mai 1950, *Fêtes de la Victoire*

Cortège et manifestations au Monument aux Morts.

18 juin 1950, *Fêtes Communales*

Jeux de Bouchon : Avenue de Dunkerque, rue Boissy-d'Anglas, rue de Maubeuge, rue du Long-Pot, rue des Bois-Blancs, place Barthélémy-Dorez, place des Girondins, boulevard d'Alsace. (Prix : $2.000 \times 4 - 1.500 \times 4 = 14.000$ francs).

Tir à l'Arc au Bersault : Rue d'Esquermes et rue de Mulhouse.
Prix : 7.500 francs.

Jeux de Beigneau : Rue Paul-Lafargue et rue des Sarrazins.
Prix : 6.000 francs.

Tir à l'arc à la Perche : Rue du Faubourg-de-Roubaix. Prix : 6.000 francs.

Concours de Pêche : Bassin du Grand Carré. Prix : 18.000 fr.

Concours Colombophile : Prix : $9.000 \times 2 = 18.000$ francs.

Groupe d'H.B.M. du Faubourg de Béthune : Jeux de Bouchon, de 421, courses en sacs, concours de boules, bal. Prix : 6.000 francs.

Volley-Ball : Caserne Bouvines; demi-finale de Championnat de France; A.S. Russe de Paris; L.O.S.C.

Concerts Publics : Rue Gavarni, par la Phalange des Accor-déonistes Lillois; Jardin Vauban, par l'Harmonie Policière de Charleroi.

Bals populaires : De 20 à 24 heures (7 bals).

Grande Braderie : Rue de Paris.

Boule Ferrée : Boulevard J.-B.-Lebas, façade de l'Esplanade, rue Gutenberg, place Déliot, H.B.M. du Faubourg de Béthune. Prix : 3.000 francs.

Jeux populaires : Casernes Malus et Bouvines. Prix : 6.000 fr.

Joute sur l'eau : Quai de la Haute-Deûle, par la Société « Les Jouteurs Lillois ». Prix : 10.000 francs.

Kiosque de l'Esplanade : Distribution générale des Prix, avec la participation du « Réveil Musical du Vieux-Lille ».

4 juin, *Fête des Mères*

Opéra de Lille, représentation avec l'Harmonie Municipale ; remise officielle des médailles et diplômes; distribution de colis aux mères décorées (113), 10 médailles d'or, 15 médailles d'argent, 88 médailles de bronze.

14 Juillet, *Fête Nationale*

9 heures : Remise d'une prime aux lauréats du Bureau de Bienfaisance, 500 francs par personne : 222.000 fr.

10 heures : Cortège et Cérémonie au Monument aux Morts.

15 heures : Théâtre Sébastopol, représentation gratuite par la troupe Bertal.

20 à 24 heures : Bals populaires (12).

3 septembre, *6^e anniversaire de la Libération*

Cortège et dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

1^{er} novembre, *Cérémonie du Souvenir*

Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de la Police; dépôt d'une couronne au Monument aux Morts; Cortèges et dépôts de gerbes aux cimetières du Sud et de l'Est.

32^e Anniversaire de l'Armistice

- 10 novembre : A 18 h. 30, Veillée funèbre.
11 novembre : Cortège et dépôt de gerbes au Monument aux Morts et à la statue du Maréchal Foch;
12 h. 30 : Inauguration d'une plaque apposée sur la maison où vécut Louise de Bettignies;
15 heures: Salle des Fêtes de Fives : Représentation théâtrale gratuite avec la troupe L'Avant-Scène et la Symphonie Baggio.

II. — RECEPTIONS A L'HOTEL DE VILLE

- 22 janvier : M. Jacquinet, ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.
23 janvier : Equipe de football des Hôteliers parisiens.
12 février . Délégation du réarmement moral.
4 mars : Equipe de football du 43^e R.I. gagnante du Championnat de France militaire 1949-1950.
5 mars : Scouts de France (Congrès).
12 mars : Association Lilloise des Combattants Prisonniers de Guerre.
22 mars : S.E. Raphaël Raphaël, ambassadeur de Grèce.
7 avril : Equipe londonnienne de Rugby « Old Albanian Rugby F.C. ».
9 avril : Festival du Lille Hockey-Club.
11 avril : Remise de la médaille d'honneur de la Ville à M. Bossut, directeur des Abattoirs.
23 avril : Scouts Municipaux « Fête Saint-Georges ».
25 avril : M. le Professeur Bonnet et les Médecins du Cours de Pédiatrie de Paris.
25 avril : Inauguration de la Station de Télévision et réception de M. Pierre-Henri Teitgen, ministre de l'Information.
29 avril : Jeunes Avocats de France.
14 mai : Cinquantenaire de l'Ecole des Arts et Métiers.

- 18 mai : Organisateur et vainqueur de la finale du Premier Pas Dunlop.
- 20 mai : M^{me} Lovioz, dame suisse recevant tous les ans des enfants français.
- 20 mai : Congrès de l'Union des Association d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges de France.
- 26 mai : M. Callen, commandeur de l'Américan Légion.
- 27 mai : Assemblée Générale de la Mutualité Ouvrière et remise de médailles de la Ville.
- 28 mai : Cinquantenaire de l'I.C.A.M.
- 29 mai : M. le Colonel Wilson, directeur du Bureau International de Scoutisme.
- 29 mai : Chorale de Vaud (Suisse).
- 30 mai : Agrupacion Coral de Camara de Pamplona.
- 3 juin : Anniversaire de la Bataille de Dunkerque.
- 4 juin : Chefs de comptabilité.
- 18 juin : District Terrien de Football.
- 21 juin : Société Municipale de Gymnastique et d'Education Physique.
- 4 juillet : Rotary-Club.
- 6 juillet : 5^e Congrès National de la Fédération Nationale des Cinémas Français.
- 6 juillet : Bureau International de Liaison et Documentation.
- 8 juillet : Congrès des Bâtonniers du ressort de la Cour d'appel de Douai.
- 14 juillet : Société de Jeu de Paume « Auto-Rail » de Forêt.
- 16 septembre : Chimistes de l'Industrie Textile.
- 18 septembre : Délégation de la Chambre Française d'Agriculture du Maroc.
- 21 octobre : M. Fichelle, docteur-vétérinaire (départ en retraite).
- 29 octobre : M. Borba de Moraes, directeur du Centre d'Information des Nations-Unies.
- 10 novembre : Congrès de la Fédération des Familles de France.

- 12 novembre : Congrès des Eclaireurs de France.
19 novembre : Comité « Nord-Alliés ».
26 novembre : Enfants du Massif Central.
3 décembre : M. Paul Claudel, membre de l'Académie Française.
16 décembre : M. Calka, Premier Grand Prix de Rome.
30 décembre : Troupe du Théâtre National Belge.

Réceptions à l'occasion de la Foire Commerciale

- 11 juin : Sir D. Warren, Lord-Maire de Glasgow.
12 juin : M. Marcellin, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce.
13 juin : M. Clarence Brooks, Conseiller d'Ambassade des Etats-Unis.
15 juin : Journée de l'Automobile.
18 juin : M. Robert Prigent, ministre d'Etat à la Présidence du Conseil.
19 juin : M. René Mayer, garde des Sceaux.
20 juin : Journée de l'Ameublement.
20 juin : Journée des Commerçants non sédentaires.
22 juin : Journée des Boulangers.
23 juin : M. Schneiter, ministre de la Santé et de la Population.

A la suite de la visite des personnalités précitées, des cérémonies ont également eu lieu au Monument aux Morts.

III. — CEREMONIES DIVERSES

- 6 mai : Inauguration des aménagements de la place de la République.
26 mai : Soirée de bienfaisance. - Cirque Bouglione.
18 juin : Appel du Général de Gaulle. - Monument aux Morts.
2 juillet : Dépôt de gerbe à la plaque commémorative (Douane de Fives).
9 juillet : Distribution de prix aux lauréats du C.E.P.
9 juillet : Fêtes de Moulins-Lille. - Dépôt de gerbe au Monument des 18-Ponts.

- 18 août : Anniversaire de la mort d'Albert Samain.
- Dépôt de gerbe au cimetière de l'Est.
- 12 septembre : Remise de médailles et diplômes aux lauréats du Concours de Vitaines.
- 13 septembre : Inauguration de la Colonie de Wormhoudt.
- 15 septembre : Fête de clôture des camps de vacances.
- 24 septembre : Manifestation du Souvenir aux Fusillés Lillois.
- 24 septembre : Inauguration du Jardin d'Enfants « Les P'tits-Quinquins ».
- 24 septembre : Remise de récompenses aux lauréats du concours des Jardins Ouvriers.
- 5 octobre : Présentation du film « Les Conquérants » aux enfants nécessiteux.
- 21 octobre : Journée Albert Samain. - Dépôt de gerbe au Jardin Vauban.
- 8 novembre : Anniversaire de la mort de Léon Trulin. - Dépôt de gerbes dans les fossés de la Citadelle.
- 8 novembre : Inauguration du nouveau poste de police des Halles Centrales.
- 18 novembre : Vernissage de l'Exposition « Arts et Loisirs » (agents municipaux).

Centenaires

- 24 mars : Visite de M. l'Adjoint Hennebelle à M^{lle} Boulinguez, 101 ans.
- 8 septembre : Visite de M. l'Adjoint Hennebelle à M^{me} V^{ve} Dejaegher, 100 ans (décédée depuis).
- 23 décembre : Visite de M. l'Adjoint Hennebelle à M^{lle} Boulinguez.

Célébration de Noces d'Or (34) et de Diamant (2)

Visites à domicile, remise d'un colis et d'une somme de 500 francs à chaque ménage.

Rémhumations

Cérémonies pour 28 corps de civils et militaires « Morts pour la France ».

IV. — DISTRIBUTIONS ET FETES DE FIN D'ANNEE

19 et 20 décembre : Distributions aux enfants des écoles : 1 coquille, 1 sachet de bonbons.

Ecoles publiques :

Garçons	6.099	+	193	=	} 15.975
Filles	5.247	+	167	=	
Maternelles	4.185	+	84	=	

Ecoles privées :

Garçons	1.594	+	71	=	} 5.705
Filles	2.080	+	156	=	
Maternelles	1.804			=	

Foyer de l'Assistance	155	} 516
Sourds et Muets	140	
Hôpital Saint-Sauveur	92	
» de la Charité	14	
» Général	35	
» Saint-Antoine	80	

Arbres de Noël

- 21 décembre : Théâtre Sébastopol. Enfants des Agents Municipaux (1.156). Distribution de coquilles et bonbons. Représentation avec la troupe « Jean-Pierre Panir » et la manécanterie « Les Moineaux Lillois ».
- 24 décembre : Salle des Fêtes de Fives : Crèches de Fives et de Moulins et Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins » (275 enfants). Distribution de coquilles et bonbons.
- 24 décembre : Jardin « Les P'tits Pouchins » (75 enfants) Distribution de coquilles et bonbons.
- 30 décembre : Distribution aux vieillards et assistés en nature du Bureau de Bienfaisance. Distribution de coquilles et remise de 500 francs à chacun des bénéficiaires. 4.618 invitations lancées pour 5.724 bénéficiaires. Une somme de : 2.823.500 francs a été payée à 5.647 bénéficiaires. Des mandats individuels seront établis pour les retardataires.

Orphelins de Guerre

Distribution de coquilles et bonbons à 248 enfants.

V. — FOIRES, ATTRACTIONS ET KERMESSES

	<i>Droits de place</i>
Foire-attractions d'août-septembre, du 26 août au au 1 ^{er} octobre 1950	610.950 fr.
Foire de Pâques du 26 mars au 10 avril 1950 ..	77.217 »
Foire d'hiver du 24 décembre au 28 janvier (1950-51)	81.150 »
Kermesse du Mardi-Gras du 18 février au 7 mars	26.394 »
Kermesse de la Mi-Carême, du 11 au 21 mars.	17.676 »
Kermesse des rues de Philadelphie et de Flers, du 23 au 25 avril	4.367 »
Kermesse place Barthélémy-Dorez du 30 avril au 2 mai	1.334 »
Kermesse H.B.M. du Faubourg d'Arras et rue G.-Delory du 6 au 9 mai	1.066 »
Kermesse des Bois-Blancs du 13 au 15 mai ..	3.869 »
Kermesse boulevard de l'Usine et rue du Long- Pot, du 20 au 23 mai	940 »
Kermesse rue Pierre-Légrand et place du Prieuré, du 27 au 30 mai	2.494 »
Kermesse place Catinat, du 3 au 6 juin	1.042 »
Kermesse boulevard Montebello, du 10 au 13 juin	6.325 »
Kermesse square H.-Ghesquière et place A.- Tacq, du 17 au 20 juin	2.910 »
Kermesse place de l'Arsenal, du 24 au 27 juin.	826 »
Kermesse place Vanhoenacker, du 1 ^{er} au 4 juillet	2.644 »
Kermesse avenue de Dunkerque, du 8 au 11 juillet	816 »
Kermesse place Louise-de-Bettignies et rue du Faubourg-de-Béthune, du 22 au 25 juillet ..	6.153 »
Kermesse quartier du Buisson du 29 au 31 juillet	2.946 »
Kermesse de Wazemmes, du 5 au 8 août	11.853 »
<i>A reporter</i>	862.972 fr.

	<i>Report</i>	862.972 fr.
Kermesse rue E.-Jacquet et rue du Faubourg- des-Postes, du 12 au 15 août		12.272 »
Kermesse rue Saint-Sauveur, du 20 au 22 août		4.994 »
Kermesse H.B.M. du Faubourg des Postes et place J. Febvrier, du 7 au 10 octobre		3.048 »
Kermesse rue Pierre-Legrand, du 14 au 17 octobre		4.162 »
Kermesse rue Saint-Sauveur, du 29 octobre au 12 novembre		9.212 »
Kermesse place Louise-de-Bettignies, du 19 no- vembre au 17 décembre		14.512 »
Droit de place payé par le Cirque Bouglione pour un séjour de 7 jours (du 23 au 29 mai 1950)		100.000 »
	Total des recettes	<u>1.011.172</u> »

FETES. — Armistice.

Arrêté n° 4.585 du 9 novembre 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la veillée funèbre qui aura lieu le 10 novembre 1950, devant le Monument aux Morts.

Article 1. — Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, vendredi 10 novembre 1950, place de Rihour, de 12 heures à 24 heures.

Article 2. — La circulation de tous les véhicules sera interdite, vendredi 10 novembre 1950, place de Rihour, de 18 h. 15 à 24 heures.

FETES DE NOEL ET DU NOUVEL AN. — Vente de gui et de houx.

Arrêté n° 4.794 du 18 décembre 1950

Article 1. — Par dérogation aux dispositions de l'article 206 du Code des Arrêtés Municipaux, les marchands ambulants sont

autorisés, à titre exceptionnel et seulement durant la période du 30 décembre 1950 au 3 janvier 1951 inclus, à vendre du gui et du houx dans la première zone dite du Centre, à la condition de n'apporter aucune entrave à la circulation générale.

FETES. — Toussaint. - Mesures d'ordre.

Arrêté n° 4.535 du 27 octobre 1950

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de foule aux abords du Cimetière du Sud, le jour de la Toussaint;

Article 1. — La circulation des véhicules à l'exception des tramways, sera interdite rue du Faubourg-des-Postes, partie comprise entre la place Barthélémy-Dorez et le cimetière du Sud, le 1^{er} novembre 1950, de 8 heures à 18 heures.

Article 2. — Les voitures ne pourront accéder au cimetière du Sud qu'en empruntant :

Les rues du Faubourg-d'Arras, Philippe-de-Girard et de l'Arbrisseau.

Leur retour s'effectuera par les rues du Four-à-Chaux, Courtois, le chemin de Bargues, les rues Jeanne-Hachette et du Faubourg-de-Béthune.

Le stationnement des véhicules ne sera autorisé sur ce parcours que sur une seule rangée et sur le côté droit de la chaussée dans le sens de la marche.

Article 3. — Le parcage des voitures sera autorisé rue du Faubourg-des-Postes, le long du mur du cimetière, entre l'entrée principale et la rue de l'Arbrisseau, ainsi que dans les voies aboutissant à la rue du Faubourg-des-Postes.

FINANCES. — Régisseurs de dépenses.

Arrêté n° 4.463 du 16 octobre 1950

Vu nos arrêtés n° 853 du 23 janvier 1946 désignant les régisseurs des dépenses et n° 2.294 du 7 mars 1947 constatant l'insuffisance des avances consenties;

Vu l'avis favorable du Receveur Municipal;

Article 1. — M. Léon De Lange, rédacteur principal au 1^{er} Bureau de la 3^e Division, est nommé, en remplacement de M.

Thibaut, appelé à d'autres fonctions, régisseur de dépenses pour l'affranchissement de la correspondance, les dépenses destinées à faciliter le mariage des indigents, les frais de transport et frais divers. Une somme de 50.000 francs sera mise à sa disposition.

Article 2. — En cas d'empêchement. M. De Lange sera remplacé par M. Eugène Lefebvre, commis d'Administration au même service.

Article 3. — Il n'est rien modifié aux autres dispositions de nos arrêtés susvisés.

Article 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.481 du 16 octobre 1950

Article 1. — L'article 1^{er} de notre arrêté du 23 janvier 1946 est modifié comme suit. En cas d'absence, M. Fontaine sera remplacé par M. Jésupret, secrétaire-économie de l'Institut Denis-Diderot.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.717 du 6 décembre 1950

Article 1. — M. Jules Brasseur est nommé, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, comptable spécial chargé du paiement des prix en espèces attribués aux participants à l'Exposition d'automne de la Société d'Horticulture.

Il lui sera remis à cet effet une somme de trois mille huit cent quarante-six francs.

Arrêté n° 4.499 du 24 octobre 1950

Article 1. — A compter de la publication du présent arrêté, le paiement des traitements du personnel affecté au service des Travaux et aux Services Techniques qui, en exécution de notre arrêté susvisé du 26 juin 1950, était assuré par M. Henri Dupareq, M. Paul Dutrieux lui étant adjoint en qualité de suppléant, sera effectué dans les conditions ci-après :

<i>Noms des agents</i>	<i>Désignation des services pris en charge</i>
<i>Titulaire</i> : Baert Lucien, régisseur de la Colonie scolaire de Wormhoudt.	Colonie scolaire de Wormhoudt.
<i>Suppléant</i> : Verstiggelen Alfred, expéditionnaire.	
<i>Titulaire</i> : Bontinck Albéric, commis d'administration.	Voie publique. Pavage.
<i>Suppléant</i> : Alleweireldt Robert, commis d'administration.	Egouts. Conduite des travaux d'entretien des Bâtiments communaux.
<i>Titulaire</i> : Mille René, commis d'ordre et de comptabilité.	
<i>Suppléant</i> : Lesschaeve Robert.	Promenades et Jardins.
<i>Titulaire</i> : Hibon Pierre, commis d'administration.	
<i>Suppléant</i> : Haelters Pierre, surveillant de travaux à la Propreté Publique.	Allocations familiales au personnel de la Propreté publique et des transports municipaux.

FINANCES. — Recettes. - Dommages de guerre.

Arrêté n° 4.490 du 23 octobre 1950

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1950 :

Immeuble, 64, rue Saint-Sauveur	12.795 fr.
Immeuble 8, rue du Curé-Saint-Sauveur	3.310 »
Immeuble 46-48, rue du Curé-Saint-Sauveur ..	11.410 »
Colonie de Wormhoudt	3.678.350 »
	<hr/>
Total	3.705.865 »
	<hr/> <hr/>

Arrêté n° 4.847 du 27 décembre 1950

Article 1. — Les recettes suivantes effectuées au compte « Sommes et valeurs reçues en paiement d'indemnité de dommages de guerre soumises à emploi » seront transportées aux services budgétaires de l'exercice 1950 :

Ecoles Jenner, Condorcet, Lamartine, rue Alph.-Colas	92.906 fr.
Ecoles J.-Verne et Berthelot, rue Bohin	241.680 »
Salle des Fêtes, rue de Lannoy	391.340 »
Ecole Jean-Aicard, rue Verhaeren	706.000 »
Institut Denis-Diderot, boulevard d'Alsace	14.592.000 »
Ecoles J.-Maillotte et V.-Dury, rue Victor-Dury	129.910 »
Lycée Faïdherbe (annexe Franklin), boulevard Louis-XIV	2.310.077 »
	<hr/>
	18.463.913 »
	<hr/>

FINANCES. — Recettes. - Agent spécial.

Arrêté n° 4.642 du 20 novembre 1950

Vu notre arrêté du 8 janvier 1930, nommant M^{lle} Simone Caudmont, agent spécial de l'internat municipal annexé au Lycée Fénelon ;

Article 1. — Les dispositions de l'article 5 de notre arrêté susvisé est modifié comme suit : le cautionnement de M^{lle} Caudmont est fixé à 250.000 francs. Ce cautionnement peut être réalisé en valeurs acceptées par la Banque de France ou au moyen de la garantie fournie par l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

FINANCES. — Recettes. - Collecteurs de droits de place.

Arrêté n° 4.468 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 4 novembre 1947 sont modifiées comme suit : M. Léon Blaise est assujéti au versement d'un cautionnement de 100.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.467 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article premier de notre arrêté du 30 mars 1935 sont modifiées comme suit : M. Léon Delecueillerie est assujetti au versement d'un cautionnement de 100.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.466 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article premier de notre arrêté du 3 décembre 1948 sont modifiées comme suit : M. Georges Médez est assujetti au versement d'un cautionnement de 100.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.469 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 23 janvier 1946 sont modifiées comme suit : M. René Mittenaert est assujetti au versement d'un cautionnement de 100.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

FINANCES. — Recettes. - Régisseurs.

Arrêté n° 4.478 du 16 octobre 1950

Article 1. — M. Albert Beernart, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au service de la Caisse des Ecoles, est nommé régisseur de recettes en remplacement de M. Lucien Barbot.

M. Beernart est chargé, pour le compte et sous la responsabilité de M. le Receveur Municipal, de percevoir le prix des repas dans les cantines scolaires.

Article 2. — M. Albert Beernart versera toutes les semaines et plus souvent si c'est nécessaire, le montant de ses recettes à la Caisse municipale, les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif dûment certifié.

Article 3. — Des états décomptés, certifiés par l'agent chargé de la perception, seront dressés chaque mois en double exemplaire, dont un devra parvenir à la Recette municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie générale.

Article 4. — M. Beernart est assujetti à la réalisation d'un cautionnement de 250.000 francs qui pourra être garanti par l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Article 5. — En cas d'absence, M. Beernart sera remplacé par M^{me} Lucienne Bérat, commis d'ordre et de comptabilité au même service.

Article 6. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.674 du 23 novembre 1950

Vu l'Instruction générale des Finances du 20 juin 1859, articles 923 et 993;

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu notre arrêté en date du 16 septembre 1946;

Vu l'avis favorable de M. le Receveur Municipal;

ARRÊTONS :

Article 1. — M. Rotsaert Georges, expéditionnaire, affecté au Service de la Caisse des Ecoles, est nommé régisseur de recettes en remplacement de M. Lucien Barbot.

M. Rotsaert est chargé, pour le compte et sous la responsabilité de M. le Receveur Municipal, de percevoir le prix des repas dans les cantines scolaires.

Article 2. — M. Georges Rotsaert versera toutes les semaines et plus souvent si c'est nécessaire le montant de ses recettes à la Caisse Municipale, les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif dûment certifié.

Article 3. — Des états décomptés, certifiés par l'agent chargé de la perception, seront dressés chaque mois en double exemplaire dont un devra parvenir à la Recette Municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie Générale.

Article 4. — M. Rotsaert est assujetti à la réalisation d'un cautionnement de 250.000 francs qui pourra être garanti par l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Article 5. — En cas d'absence, M. Rotsaert sera remplacé par M^{me} Lucienne Bérat, commis d'ordre et de comptabilité au même service.

Article 6. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.479 du 16 octobre 1950

Article 1. — M. Jean Descamps, rédacteur au service de l'Etat Civil, est chargé, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, des fonctions de régisseur des recettes de l'Etat Civil et des Cimetières, en remplacement de M. Salomé, et ce, dans les conditions prévues par nos arrêtés des 11 mai et 5 août 1939.

Article 2. — M. Jean Descamps est tenu de réaliser un cautionnement de 30.000 francs (trente mille francs), qui pourra être garanti par l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Article 3. — En cas d'absence, M. Descamps sera remplacé par M. Richard Ledoux, commis d'ordre et de comptabilité au même service.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.473 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 5 de notre arrêté susvisé sont modifiées comme suit : M. André Lorthioir est tenu de réaliser un cautionnement de 300.000 francs (Trois cent mille francs).

Article 2. — En cas d'absence, M. Lorthioir sera remplacé par M. Henri Claes, peseur au même service.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.628 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Leman, chimiste, est nommé régisseur de recettes chargé, sous la surveillance de M. le Receveur Municipal, de l'encaissement du produit des analyses du laboratoire.

Article 2. — Le régisseur délivrera à chaque partie versante, une quittance extraite d'un journal à souches pris en charge à la recette municipale.

Article 3. — Le régisseur devra verser le montant de ses recettes le 15 et le dernier jour ouvrable de chaque mois à la Recette municipale.

Les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif dûment certifié. Le journal à souches devra être présenté pour visa à chaque versement.

Article 4. — Les titres de perception certifiés par le régisseur seront établis mensuellement et adressés à la Trésorerie Générale pour prise en charge.

Article 5. — M. Leman est assujetti à un cautionnement mutuel de 40.000 francs qui pourra être garanti par l'Association française de Cautionnement Mutuel.

Article 6. — En cas d'absence, M. Leman sera remplacé par M. Dessirier, chimiste.

Article 7. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.482 du 16 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Hortense Peeters, commis d'ordre et de comptabilité au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est nommée en remplacement de M^{me} Quin, régisseur des recettes, chargée de la perception du droit de timbre sur chaque légalisation de signature, et ce, dans les conditions prévues par notre arrêté du 21 août 1947.

Article 2. — M^{me} Peeters est tenue de réaliser un cautionnement de 25.000 francs (vingt-cinq mille francs), qui pourra être garanti par l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Article 3. — En cas d'absence, M^{me} Peeters sera remplacée par M. Gustave Desbonnet, commis d'ordre et de comptabilité au même service.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.879 du 30 décembre 1950

Article 1. — M^{lle} Jeanne Gallissot, directrice du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide ouvrière, est nommée

régisseur de recettes, chargé pour le compte et sous la responsabilité de M. le Receveur Municipal, de percevoir les sommes dues par les usagers des douches situées dans le dit Centre. Cette perception sera faite au moyen de tickets à partir du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — M^{lle} Gallissot versera, chaque quinzaine, le montant de ses recettes à la Caisse Municipale. Les versements seront accompagnés d'un bordereau récapitulatif dûment certifié.

Article 3. — Des états décomptés, certifiés par l'Agent chargé de la perception, seront dressés chaque mois, en double expédition, dont une devra parvenir à la Recette Municipale par l'intermédiaire de la Trésorerie Générale.

Article 4. — M^{lle} Gallissot est dispensée de tout cautionnement, en raison de la faible importance des recettes prévues.

FINANCES. — Régisseurs de recettes. - Cautionnements.

Arrêté n° 4.462 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 5 de notre arrêté du 2 septembre 1931 sont remplacées par les suivantes : M. Perche est tenu de fournir un cautionnement de 20.000 francs qui pourra être réalisé par voie de garantie de l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Article 2. — En cas d'absence, M. Perche sera remplacé par M. Moreau Pierre, inspecteur sanitaire.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.464 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article premier de notre arrêté du 19 avril 1945 sont modifiées comme suit : M. Charles Vandenberghe est assujéti à la réalisation d'un cautionnement de 150.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.465 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 5 de notre arrêté du 1^{er} octobre 1946 sont modifiées comme suit : M. Adolphe Carlier est tenu de réaliser un cautionnement de 25.000 francs.

Article 2. — En cas d'absence, M. Carlier sera remplacé par M. Henri Dumont, commis d'ordre et de comptabilité au service des Eaux.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.470 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 6 de notre arrêté du 14 octobre 1946 sont modifiées comme suit : M. Marcel Verstraete est tenu de réaliser un cautionnement de 20.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.471 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 5 de notre arrêté du 2 avril 1943 sont remplacées par les suivantes : M. André Detavernier est assujetti à la réalisation d'un cautionnement de 20.000 francs, qui pourra être garanti par l'Association Française du Cautionnement Mutuel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.472 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 4 de notre arrêté du 20 juin 1946 sont modifiées comme suit : M. Henri Thuytschaever est assujetti au versement d'un cautionnement de 40.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.474 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 5 de notre arrêté du 18 juillet 1947 sont modifiées comme suit : M. Hubert Dutrieux est assujetti au versement d'un cautionnement de 300.000 francs (Trois cent mille francs).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.475 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 4 de notre arrêté du 23 août 1946 sont modifiées comme suit : M^{me} Suzanne Louis est tenue de réaliser un cautionnement de 30.000 francs (Trente mille francs).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.476 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 4 de notre arrêté du 15 juin 1938 sont modifiées comme suit : M. Rodolphe Devernay est tenu de réaliser un cautionnement de 40.000 francs (Quarante mille francs).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.477 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 1 de notre arrêté du 1^{er} mars 1930 sont modifiées comme suit : M. François Montagne est tenu de fournir un cautionnement de 30.000 francs (Trente mille francs).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.480 du 16 octobre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 5 décembre 1947 est complété comme suit : M^{me} Cerf est tenue de réaliser un cautionnement de 40.000 francs (Quarante mille francs) qui pourra être garanti par l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Article 2. — En cas d'absence, M^{me} Cerf sera remplacée par M. Raymond Régibo, rédacteur au même service.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.625 du 14 novembre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 1^{er} mars 1930 sont modifiées comme suit :

Les régisseurs de recettes désignés ci-après :

MM. Dubois Jules, Vitse Léon, Devernay Robert, Leblon Henri, sont tenus de fournir un cautionnement de 100.000 francs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

FOIRE D'HIVER. — Mesures d'ordre.

Arrêté n° 4.703 du 30 novembre 1950

Considérant que la Foire d'hiver se tiendra du 24 décembre 1950 au 21 janvier 1951, boulevard Jean-Baptiste-Lebas;

Article 1. — Toute circulation, à l'exception de celle des piétons, sera interdite, du 19 décembre 1950 au 25 janvier 1951 inclus sur la chaussée centrale du boulevard Jean-Baptiste-Lebas.

Article 2. — Durant cette période, la circulation sera déviée par les chaussées latérales dudit boulevard.

GUERRE. — Armée active.

Arrêté n° 4.631 du 15 novembre 1950

Article 1. — Sont invités à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, guichet 10, afin de donner toutes les indications nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recensement, les jeunes gens dont les père, mère ou tuteur ont leur domicile à Lille et qui remplissent l'une des conditions ci-après :

1° Nés en France du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, de parents français, de parents inconnus, de père étranger né en France, de parents dont la nationalité est inconnue;

2° Nés à l'étranger, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, de parents français;

3° Nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, Français sauf faculté de répudiation ou qui deviendront Français à leur majorité, sauf faculté de décliner cette qualité, qui désirent participer volontairement aux opérations de recrutement (art. 12, par. 1^{er} de la loi du 31 mars 1928);

4° Nés en France du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, de parents étrangers devenus définitivement Français suivant déclaration souscrite pendant leur minorité devant le Juge de Paix;

5° Nés à l'étranger du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, de parents étrangers naturalisés Français;

6° Devenus ou qui deviendront Français par voie de naturalisation ou de réintégration avant le 31 décembre 1950;

7° Nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, ne justifiant d'aucune nationalité (art. 3, alinéa 2 de la loi du 31 mars 1928);

8° Nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932, sans famille, recueillis dans des familles françaises ou des écoles françaises depuis plus de huit ans et qui désirent participer volontairement aux opérations de recrutement (art. 12, par. 3 de la loi du 31 mars 1928);

9° Omis des classes précédentes.

Les jeunes gens devront présenter le livret de famille de leurs parents ou un extrait de leur acte de naissance précisant le lieu de naissance de leurs parents.

Pièces à fournir

1° par les hommes mariés : Bulletin de mariage;

2° par les pères de famille : Bulletin de naissance du ou des enfants.

3° par les jeunes gens dont un ou plusieurs proches parents décédés, victimes de la guerre : Acte de décès de la ou des victimes portant la mention « Mort pour la France ».

4° par les jeunes gens devenus Français par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclaration : Copie du décret ou de la déclaration.

Article 2. — Les jeunes gens seront inscrits par ordre alphabétique, durant les heures habituelles d'ouverture des guichets et pendant les périodes indiquées ci-après :

— du 20 au 25 novembre :	de A à C
— du 27 novembre au 2 décembre :	D
— du 4 au 9 décembre :	E à L
— du 11 au 16 décembre :	M à R
— du 18 au 23 décembre :	S à Z

L'affiliation à une société de formation prémilitaire ne dispense en aucune façon les intéressés de satisfaire aux obligations du présent recensement.

Article 3. — Les père, mère ou tuteur devront suppléer les jeunes gens « engagés ou ayant devancé l'appel, inscrits maritimes, disparus, détenus, internés, etc. », qui, pour quelque motif que ce soit, ne pourraient se présenter eux-mêmes.

Article 4. — Les jeunes gens qui résident à Lille, sans y avoir leur domicile, devront justifier de leur inscription au tableau de recensement de la commune de leur domicile, à défaut de quoi ils seront inscrits, s'il y a lieu, au tableau de recensement de notre ville.

Article 5. — Tout contrevenant au présent arrêté sera puni des peines édictées par la loi sur le recrutement, conformément à l'article 86 de la dite loi ainsi conçu : « Toutes fraudes ou manœuvres par suite desquelles un jeune homme aurait été omis sur les tableaux de recensement, sont déférées aux tribunaux ordinaires et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an. »

Le présent arrêté sera affiché et publié partout où besoin sera.

HABITAT. — Permis de construire.

Des permis de construire ont été accordés pour les immeubles ci-après désignés (clauses prescrites et à l'arrêté) :

Rue Alphonse-Mercier, retour du n° 48, rue de Ratisbonne : Garage. Demandeur : M. Henri Marecaux. (Arrêté n° 4.729 du 8 décembre 1950).

Rue d'Arras, 157 : Transformation de vitrine. Demandeur : M. Rachez. (Arrêté n° 4.588 du 9 novembre 1950).

Rue d'Artois, 180 : Réfection de façade. Demandeur : Théophile Marché. (Arrêté n° 4.406 du 5 octobre 1950).

Rue des Augustins, 28 : Réfection de façade. Demandeur : Jules Castiaux. (Arrêté n° 4.417 du 7 octobre 1950).

Rue Barthélémy-Delespaul, 22 : Aménagement d'une salle à manger et d'un garage. Demandeur : M. Jean Descamps. (Arrêté n° 4.408 du 5 octobre 1950).

Rue Barthélémy-Delespaul, 162 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. André Gaudel, directeur de la Société anonyme des Etablissements Wanner. (Arrêté n° 4.702 du 30 novembre 1950).

Boulevard de Belfort : Surélévation de bâtiment. Demandeur : Etablissements Wallaert Frères. (Arrêté n° 4.370 du 4 octobre 1950).

Rue de Béthune, 56 : Transformation de façade. Demandeur : M. Gaston Kahn, directeur de la Nouvelle Maison de la

Ville de Lille « Monoprix ». (Arrêté n° 4.435 du 12 octobre 1950).

Rue Nouvelle, dans le prolongement de la rue Benvignat : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Pierre Deruyck. (Arrêté n° 4.820 du 21 décembre 1950).

Rue Blanche, 8 : Couverture de la cour de l'immeuble. Demandeur : M. Paul Dulluard. (Arrêté n° 4.698 du 30 décembre 1950).

Rue Brûle-Maison, 82 : Aménagement d'un garage. Demandeur : M. André Closset, directeur des Etablissements Dujardin et C^{ie}. Arrêté n° 4.572 du 4 novembre 1950).

Rue du Buisson, 55: Construction d'un garage. Demandeur : M. Jean Ghestem. (Arrêté n° 4.371 du 4 octobre 1950).

Rue de Courtrai, 30 : Réfection de façade. Demandeur : M^{me} Veuve Guffroy-Montagne. (Arrêté n° 4.413 du 7 octobre 1950).

Rue Darwin, 2 et 4 : Construction d'un atelier. Demandeur : Joseph Majewski. (Arrêté n° 4.372 du 4 octobre 1950).

Rue Désaugiers, retour rue Raspail, 50 : Construction d'un garage provisoire. Demandeur : M. Raymond Vandebroeck. (Arrêté n° 4.634 du 16 novembre 1950).

Rue d'Emmerin, 16 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Emile Lucas. (Arrêté n° 4.822 du 21 décembre 1950).

Rue de l'Est, entre les numéros 89 et 95 : Construction d'un dépôt. Demandeurs : MM. Dubar et Autier. (Arrêté n° 4.853 du 27 décembre 1950).

Rue du Faubourg-d'Arras, 270 : Construction d'un magasin. Demandeur : M. Omer Quignon, directeur des Usines Vynkier Frères et C^{ie}. (Arrêté n° 4.635 du 16 novembre 1950).

Rue du Faubourg-de-Béthune, 26 : Revêtement en plaquettes de la façade. Demandeur : M. Georges Baetsle. (Arrêté n° 4.582 du 8 novembre 1950).

Rue du Faubourg-des-Postes, angle de la rue du Général-Dewet : Construction de locaux à usage médical et d'un garage. Demandeur : Docteur Maurice Béra. (Arrêté n° 4.416 du 7 octobre 1950).

Rue de Flandre, 6 : Transformation de façade. Demandeur : Jean Lenfant. (Arrêté n° 4.414 du 7 octobre 1950).

Rue de Gand, 28 : Pose de plaquettes en façade. Demandeur : M^{me} Baratto-Vanoutryve. (Arrêté n° 4.871 du 28 décembre 1950).

Rue Gantois, 4 : Revêtement en plaquettes de la façade. Demandeur : M. Emile Bégard. (Arrêté n° 4.571 du 4 novembre 1950).

Rue Greuze : Aménagement de l'entrée de l'usine et construction de deux bureaux. Demandeurs : Etablissements Colmant et Cuvelier. (Arrêté n° 4.586 du 9 novembre 1950).

Rue Hippolyte-Lefebvre, 106 : Construction d'un garage. Demandeur : M. François Miglierina. (Arrêté n° 4.583 du 8 novembre 1950).

Rue d'Inkermann, 39 : Construction d'un atelier et d'un garage. Demandeur : M. Lucien Crépy. (Arrêté n° 4.407 du 5 octobre 1950).

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 7 : Transformation de la vitrine du rez-de-chaussée et de l'entresol. Demandeur : M. Germain-Leroy. (Arrêté n° 4.545 du 28 octobre 1950).

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 27 : Aménagement d'un bâtiment sur cour. Demandeur : M. Marcel Favier. (Arrêté n° 4.446 du 13 octobre 1950).

Rue de La Bassée, 88 : Surélévation de l'immeuble. Demandeur : M. Auguste Leleu. (Arrêté n° 4415 du 7 octobre 1950).

Rue de La Madeleine, 9 bis : Agrandissement d'un atelier. Demandeur : M. Eugène Vanderheyde. (Arrêté n° 4.697 du 30 novembre 1950).

Rue de Lannoy, 145, angle rue Necker : Agrandissement d'un garage-magasin. Demandeurs : MM. Chéradame, Delattre et C^{ie}. (Arrêté n° 4.873 du 28 décembre 1950).

Boulevard de la Liberté, 50 : Surélévation de bureaux. Demandeur : M. De Talhouet, président-directeur général de la Société « L'Industrielle du Nord ». (Arrêté n° 4.573 du 7 novembre 1950).

Rue du Maire-André, 21 : Transformation et surélévation de l'immeuble. Demandeur : M. Simon Chiff. (Arrêté n° 4.627 du 14 novembre 1950).

Rue des Manneliers, 2 : Transformation de la façade. Demandeur : M. Devigne. (Arrêté n° 4.819 du 21 décembre 1950).

Rue Masséna, 19 : Transformation de la façade du rez-de-chaussée. Demandeur : M. Galle. (Arrêté n° 4.699 du 30 novembre 1950).

Rue Michel-Ange, 26-28 : Transformation d'un garage et aménagement de bureaux. Demandeur : M. Pierre Lecerf, directeur des Etablissements Maréchal. (Arrêté n° 4.487 du 21 octobre 1950).

Rue Mirabeau, 5 : Pose de clôture provisoire ; rue Mirabeau, 9 : Construction d'un garage. Demandeur : M. Louis Soetemondt. (Arrêté n° 4.872 du 28 décembre 1950).

Rue du Molinel, 32 et rue Louis-Niquet : Construction d'un magasin. Demandeurs : MM. Ghesquiers et Hombeck. (Arrêté n° 4.793 du 18 décembre 1950).

Rue du Molinel, 59 : Transformation d'une vitrine. Demandeur : M. André Cappoen. (Arrêté n° 4.818 du 21 décembre 1950).

Rue de la Monnaie, 43 *bis* : Remise en état de la vitrine. Demandeur : Rosenblatt. (Arrêté n° 4.637 du 18 novembre 1950).

Rue des Montagnards, 16 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Jacques Bauer. (Arrêté n° 4.633 du 16 novembre 1950).

Rue Nationale, 5 : Transformation de façade. Demandeur : M. Jules Meauxsoone. (Arrêté n° 4.726 du 7 décembre 1950).

Rue Nationale, 45 : Couverture d'un magasin. Demandeur : M. Max Quidet, gérant des « Galeries Lilloises ». (Arrêté n° 4.730 du 8 décembre 1950).

Rue Necker, 9 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Norbert Vindevogel. (Arrêté n° 4.544 du 28 octobre 1950).

Rue du Nouveau-Siècle, 3 : Percement d'une porte cochère. Demandeur : M. Vandenbeusch. (Arrêté n° 4.870 du 28 décembre 1950).

Rue de Paris, 139, angle de la rue Gustave-Delory : Réfection de soubassement de l'immeuble. Demandeur : M. Cyrille Vereruyse. (Arrêté n° 4.837 du 23 décembre 1950).

Rue des Pénitentes, 5 : Construction de trois garages. Demandeur : M. Edouard Behin. (Arrêté n° 4.851 du 28 décembre 1950).

Rue des Ponts-de-Comines, 3 : Construction d'un garage. Demandeur : M. Robert Snauwaert. (Arrêté n° 4.838 du 23 décembre 1950).

Rue Pierre-Legrand, 15-17 : Réfection de la façade. Demandeur : M. Maurice Dallenne. (Arrêté n° 4.543 du 28 octobre 1950).

Rue Pierre-Legrand, 234 : Modification d'une pièce et construction d'un water-closet. Demandeur : M. Michel Delesalle. (Arrêté n° 4.542 du 28 octobre 1950).

Rue Pierre-Legrand, 282 : Revêtement en plaquettes de la façade. Demandeur : M. Fremau. (Arrêté n° 4.546 du 28 octobre 1950).

Rue de la Plaine, 76, angle rue Montesquieu : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Albert Hostekind. (Arrêté n° 4.570 du 4 novembre 1950).

Rue des Postes, 47 : Transformation de la vitrine. Demandeur : M. Jacques Dufaux, directeur des « Epiceries Dufaux ». (Arrêté n° 4.369 du 4 octobre 1950).

Rue des Postes, 250 : Transformation de la façade. Demandeur : M. Georges Conynck. (Arrêté n° 4.587 du 9 novembre 1950).

Place des Quatre-Chemins, 5 : Transformation de l'immeuble. Demandeur : M. Joseph Thoma. (Arrêté n° 4.701 du 30 novembre 1950).

Rue Réaumur, 62 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. René Louvet. (Arrêté n° 4.636 du 18 novembre 1950).

Rue de Rivoli, 40 : Transformation de la façade. Demandeur : M. Edmond Wauquier, président de la Société de Gymnastique « Saint-Maurice-Fives ». (Arrêté n° 4.821 du 21 décembre 1950).

Rue de Solférino, 172 : Transformation de façade. Demandeur : M. Leloir. (Arrêté n° 4.700 du 30 novembre 1950).

Rue de Solférino, 238 et 240 : Remplacement de châssis des toits. Demandeur : M. Paucot. (Arrêté n° 4.848 du 27 décembre 1950).

Rue Verdi, 17 : Construction d'un immeuble d'habitation. Demandeur : M. Emile Dufлот. (Arrêté n° 4.541 du 28 octobre 1950).

Rue Vergniaud, 15 : Construction d'une habitation. Demandeur : M. Félicien Sorez. (Arrêté n° 4.852 du 28 décembre 1950).

Refus d'autorisation de construire

Rue Réaumur, 48 : Construction d'un water-closet et d'une cuisine au premier étage de l'immeuble. Demandeur : M. Maurice Leblanc. (Arrêté n° 4.626 du 14 novembre 1950).

HYGIENE. — Fosses septiques.

Des autorisations d'installation de fosses septiques ont été accordées pour les immeubles désignés ci-après. (Clauses prescrites cf à l'arrêté).

Rue Bacon, 10 : Fosse type « Assainissement rationnel ». Demandeur : Chanoine Dewailly, représentant de la Société Civile des Eglises et Ecoles ». (Arrêté n° 4.368 du 4 octobre 1950).

Rue Corneille, 69 bis : Fosse type « Assainissement rationnel ». Demandeur : M. Lescroart. (Arrêté n° 4.632 du 16 novembre 1950).

Rue de Courtrai, 7 : Fosse type « Assainissement rationnel ». Demandeur : M. Robert Potencier, administrateur de la Société Immobilière du Pont de Flandres. (Arrêté n° 4.547 du 28 octobre 1950).

Rue Hippolyte-Lefebvre : Fosse type « Nord-Epuration ». Demandeur : M. André Lys. (Arrêté n° 4.489 du 23 octobre 1950).

Rue Léon-Gambetta, 202-204 : Fosse type « Nord-Epuration ». Demandeur : M. Lakritz. (Arrêté n° 4.434 du 12 octobre 1950).

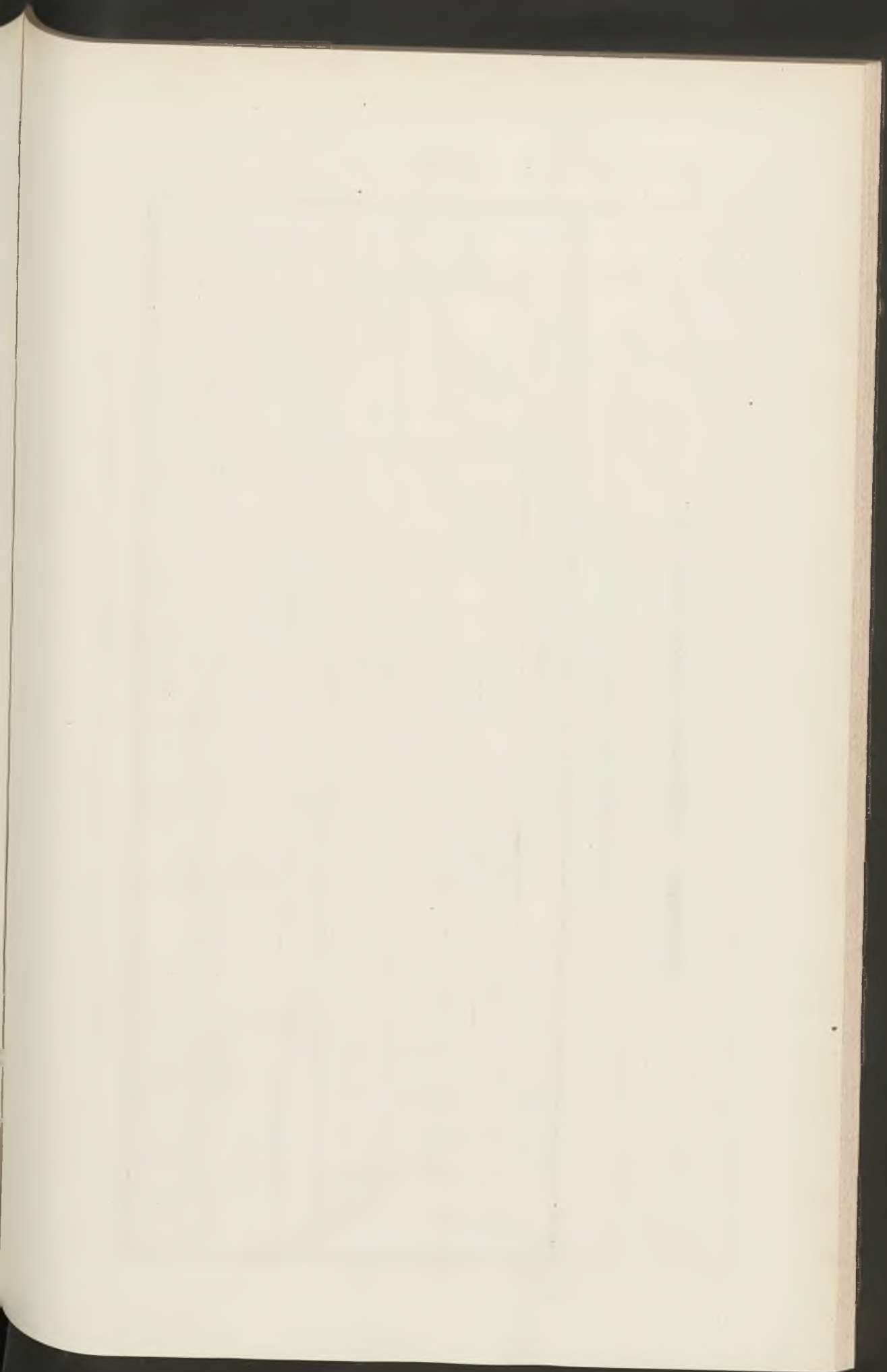
Boulevard de la Liberté, 48 : Fosse type « Nord-Epuration ». Demandeur : M. Lemay (Arrêté n° 4.745 du 12 décembre 1950).

Rue Malpart, 7 : Fosse type « Nord-Epuration ». Demandeur : M. Michel Lapouille. (Arrêté n° 4.817 du 20 décembre 1950).

Rue Royale, 102 : Fosse type « Hygie-Filtre ». Demandeur : M. Pierre Michaux (Arrêté n° 4.675 du 23 novembre 1950).

Rue Sainte-Catherine, 60 : Fosse type « Nord-Epuration ». Demandeur : M. Emile Giscard, secrétaire général des Usines Chimiques Nord-Poulenc. (Arrêté n° 4.433 du 12 octobre 1950).

Boulevard Vauban, 78 : Fosse type « Nord-Epuration ». Demandeur : M. Philippe Lepoutre. (Arrêté n° 4.486 du 20 octobre 1950).



HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Octobre 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
122	29	156	153	19	16	105	90	3	3	283	262	545

MORT-NÉS					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
19	»	4	»	23	72	76	34	24	165	41	206

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés	
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL			
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Rougeole	1	»	7	5	»	»	»	»	»	»	»	»	8	5	»	»
Diphthérie	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	1	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CURAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILLAGE
8	8	15	»	4	790 m ³	Assainis- sement Désinsec- tisation	36 25	36 25	136 49	16710 m ³ 2590 m ³	34 »	5 »	» »	102 »	52 »	146 4	» 3

Police Sanitaire (Surveillance des personnes en provenance de l'étranger). Avis sanitaires reçus: 6. Visites de Contrôle: 11

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE												Décédés non domiciliés			
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus			TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	»	3	1	5
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	2
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsiales ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	»	»	»	»	»	»	»	»	8	2	14	14	22	16	6
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 20. Diabète sucré	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 21. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	9	7	10	7	1
B 23. Méningite non méningococcique	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4	3	5	3	»
B 27. Autres maladies du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	8	17	8	18	1
B 28. Maladies hypertensives avec maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	»	»
B 30. Grippe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 31. Pneumonie	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	1	3	1	6	»
B 32. Bronchite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	1	»
B 34. Appendicite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 35. Obstruction intestinale et hernie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
B 37. Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	1	1	»
B 38. Néphrite	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 39. Hyperplasie de la prostate	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 41. Malformations congénitales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
B 43. Infections du nouveau-né	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	»	»	»	»	»	1	2	»	2	2	3	11	4	15	6
B 46. Autres maladies	»	2	»	»	2	»	1	»	2	1	8	6	13	9	7
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
B 48. Brûlures	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 49. Effets de poisons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 50. Autres traumatismes	»	»	»	»	»	1	»	»	2	»	1	»	4	»	2
DECES TOUTES CAUSES	3	7	»	1	2	»	5	3	20	9	50	65	80	85	41

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure satisfaisante.

Elle est caractérisée par une légère poussée de rougeole (13 cas). Un foyer épidémique s'est, en effet, développé au dépôt de l'Assistance Publique où 11 enfants ont été atteints.

Ont également été enregistrés au cours de ce mois :

Scarlatine : 2 cas. Diphtérie : 1 cas. Poliomyélite : 2 cas, dont 1 mortel.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Novembre 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
95	27	141	127	27	13	83	84	9	4	260	228	488

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
14	1	4	1	20	78	91	47	22	186	52	238

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés		
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL				
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.			
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	2	1	1	1	»	»	»	»	3	2	»	1	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	1	2	4	1	»	1	»	»	»	»	5	4	»	1	»
Rougeole	»	»	1	5	2	»	»	»	»	»	»	»	3	5	»	»	»
Diphthérie	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI					OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX				TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION								
VISITES DOMI- LIAIRES	DÉSINFE- CTIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSES D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES			MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILLAGE
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux				
21	9	10	"	3	590 m ³	Assainis- sement . Désinsec- tisation .	26 13	26 13	124 51	13565 m ³ 3670 m ³	37 2	4 "	" 2	88 "	179 "	145 5	" 9

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 5 - Visites de Contrôle: 5

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE												Dépêchés Non Domiciliés		
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus			TOTAL	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		M.	F.
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	1	"	6	1	5
B 2. Tuberculose, autres formes	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	2	"	"
B 3. Syphilis et ses séquelles	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	2
B 4. Fièvre typhoïde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 5. Choléra	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 6. Dysenterie, toutes formes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 8. Diphtérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 9. Coqueluche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 10. Infections méningococciques	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 11. Peste	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 12. Poliomyélite aiguë	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 13. Variole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 14. Rougeole	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsiales ..	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
B 16. Autres	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

	4	5	8	10	12	15	10						
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsiales													
B 16. Paludisme													
B 17. Tuberculose													
B 18. Tumeurs bénignes et non spécifiées													
B 20. Diabète sucré		1				1	1						
B 21. Anémies													
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central				12	12	12	5						
B 23. Méningite non méningococcique	2					2	1						
B 24. Rhumatisme articulaire aigu													
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur						1							
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur		1	2	4	6	7	6						
B 27. Autres maladies du cœur			1	1	14	18	15						
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur													
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur													
B 30. Grippe					1	1	1						
B 31. Pneumonie	3				4	6	9						
B 32. Bronchite					1	1	1						
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum													
B 34. Appendicite							1						
B 35. Obstruction intestinale et hernie							2						
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	1					1							
B 37. Cirrhose du foie			1	2	1	2	2						
B 38. Néphrite							3						
B 39. Hyperplasie de la prostate													
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral													
B 41. Malformations congénitales							3						
B 42. Traumatismes à la naissance, asphyxie post-natale et atelectasie	1					1	2						
B 43. Infections du nouveau-né													
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	1	3				1	3						
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	1	1	1				2						
B 46. Autres maladies		1					7						
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes							4						
B 48. Brûlures													
B 49. Effets de poisons													
B 50. Autres traumatismes					1	1	1						
DECES TOUTES CAUSES	4	11	1	1	1	2	19	10	65	72	91	95	52

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique demeure satisfaisante, bien que l'influence saisonnière se soit manifestée par une légère poussée de la scarlatine et de la rougeole.

La paratyphoïde a fait sa réapparition : 5 cas ont été déclarés.

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Décembre 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										TOTAL GÉNÉRAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
175	22	175	160	17	21	120	78	1	1	313	260	573

MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)						
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.			
11		3		14	97	101	48	25	231	40	271

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres paratyphoïdes	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»	»
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	1	»	1	2	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»
Rougeole	»	1	7	6	1	3	»	»	1	»	»	9	10	3	»
Diphtérie	»	»	1	2	»	2	»	»	»	»	»	1	4	1	»
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poliomyélite antérieure aiguë	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

DÉSINFECTION

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMICI- LIAIRES	DÉSINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CUBAGE TOTAL	NATURE DE LA DÉSINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRA- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride Sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILLAGE
26	12	17	4	3	1690 m ³	Assainis- sement .	35	35	149	21010 m ³	25	2	»	65	81	100	»
						Désinsec- tisation .	16	16	65	3105 m ³	»	»	3	»	»	3	7

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: » - Visites de Contrôle: »

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Décédés Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	»	»	»	»	2	3	1	»	1	3	4	7	
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 9. Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 10. Infections méningococciques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 12. Poliomyélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 14. Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsiales ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 17. Autres maladies infect. et parasit.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

HYGIENE. — Statistiques sanitaires. Année 1950

I. — RENSEIGNEMENTS DEMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES D'ENFANTS DECLARES VIVANTS										GÉNÉRAL TOTAL
		DE MÈRES DOMICILIÉES				DE MÈRES NON DOMICILIÉES				TOTAL		
		Légitimes		Illégitimes		Légitimes		Illégitimes		M.	F.	
		M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
1709	248	1830	1797	247	218	1142	1091	62	58	3281	3164	6445
MORT-NES					DECES (<i>Mort-nés non compris</i>)							
EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		TOTAL	EN VILLE		DANS LES HÔPITAUX		DOMICILIÉS	NON DOMICILIÉS	TOTAL	
Légitimes	Illégitimes	Légitimes	Illégitimes		M.	F.	M.	F.				
134	16	43	22	215	1002	1077	409	291	2292	487	2779	

II. — MALADIES A DECLARATION OBLIGATOIRE PAR CAS, AGE ET SEXE

CAS	DOMICILIES DANS LA COMMUNE														Non Domiciliés
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		TOTAL		
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
Fièvres paratyphoïdes	2	»	6	4	0	1	3	2	1	1	1	»	19	8	2
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	1	1	11	11	16	14	1	2	»	»	»	1	29	29	1
Rougeole	1	2	18	21	3	4	»	»	1	»	»	»	23	27	4
Diphthérie	»	1	4	6	2	2	1	2	»	»	»	»	7	11	3
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenteries amibienne et bacillaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1	2
Poliomyélite antérieure aiguë	»	1	6	1	3	2	1	»	»	»	»	»	10	4	9
Trachome	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvres ondulantes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Spirochétose ictéro-hémorragique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Psittacose humaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Tétanos	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Typhus récurrent	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	5	1	5	1	»	4	»	»	»	»	»	»	10	6	3
Tularémie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

III. — PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES OU TRANSMISSIBLES

Désinfection

OPERATIONS DE CARACTERE OBLIGATOIRE OU PREVUES PAR LA LOI						OPERATIONS POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX					TRAVAUX EFFECTUES AU POSTE DE DESINFECTION						
VISITES DOMI- LIAIRES	DESINFEC- TIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	LOCAUX SCOLAIRES	FOSSÉS D'AISANCES	CURAGE TOTAL	NATURE DE LA DESINFECTION	VISITES PRÉLI- MINAIRES	OPÉRATIONS EXÉCUTÉES	PIÈCES	CUBAGE TOTAL	ÉTUVES						
											Vapeur	Formol	Anhydride sulfureux	MATELAS	COUVERTURES	OBJETS DIVERS DE LITERIE	EPOUILAGE
154	112	210	18	29	14880 m ³	Assainis- sement Désinsec- tisation	370 301	370 301	1215 726	127879 m ³ 49055 m ³	462 »	28 »	» 19	1216 »	1108 »	1792 38	» 84

Police Sanitaire (*Surveillance des personnes en provenance de l'étranger*). Avis sanitaires reçus: 40 - Visites de Contrôle: 64

IV. — REPARTITION DES DECES PAR CAUSE, AGE ET SEXE (Mort-nés non comptés)

CAUSES DE DECES	DECEDES DOMICILIES DANS LA COMMUNE												DÉCÉDÉS NON DOMICILIÉS		
	Moins de 1 an		1 à 4 ans		5 à 19 ans		20 à 39 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus			TOTAL	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.		M.	F.
B 1. Tuberculose de l'appareil respiratoire	»	»	1	»	1	3	21	21	41	8	13	5	77	37	51
B 2. Tuberculose, autres formes	»	»	1	1	1	2	2	1	3	3	1	»	8	7	10
B 3. Syphilis et ses séquelles	»	1	»	»	»	»	»	»	3	»	»	3	3	4	2
B 4. Fièvre typhoïde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 5. Choléra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 6. Dysenterie, toutes formes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 7. Fièvre scarlatine et angine streptococcique ..	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
B 8. Diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 9. Coqueluche	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2
B 10. Infections méningococciques	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2
B 11. Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
B 12. Poliomyéélite aiguë	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 13. Variole	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»
B 14. Rougeole	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 15. Typhus et autres maladies à Rickettsies ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2
B 16. Paludisme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 17. Anémie, hématurie, hémoptie, et hématurie ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
B 18. Tumeurs malignes, incluant tumeurs des tissus lymphatiques et hématopoïétiques	»	»	»	»	2	»	3	3	57	10	95	140	157	150	6
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

A. AUTRES MALADIES (MORTS ET MALADES)															
11 12. Tumeurs malignes, tumeurs bénignes des tissus lymphatiques et hématopoïétiques															
B 19. Tumeurs bénignes et non spécifiées	»	»	»	»	2	»	3	3	57	40	95	149	157	192	91
B 20. Diabète sucré	»	»	»	»	»	»	1	»	1	3	6	10	7	13	4
B 21. Anémies	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
B 22. Lésions vasculaires affectant le système nerveux central	2	1	»	»	»	»	»	»	13	12	100	141	115	154	23
B 23. Méningite non méningococcique	6	8	»	1	1	»	1	»	1	»	»	»	9	9	2
B 24. Rhumatisme articulaire aigu	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	1	1	2	3	-4
B 25. Maladie chronique rhumatismale du cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	3	6
B 26. Maladie artériosclérotique et dégénérative du cœur	»	»	»	»	»	»	1	»	24	4	47	49	72	53	2
B 27. Autres maladies du cœur	1	»	»	»	1	1	5	5	29	25	111	168	147	197	30
B 28. Maladie hypertensive avec maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
B 29. Maladie hypertensive sans maladie de cœur	»	»	»	»	»	»	»	»	2	3	1	»	3	3	2
B 30. Grippe	5	3	»	»	»	»	»	»	2	»	1	2	8	5	1
B 31. Pneumonie	16	12	3	1	»	»	»	»	10	3	37	63	66	79	16
B 32. Bronchite	4	2	»	»	»	»	»	»	5	»	12	10	21	12	1
B 33. Ulcère de l'estomac et du duodénum	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	5	3	7	3	4
B 34. Appendicite	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	»	4	2
B 35. Obstruction intestinale et hernie	»	»	»	»	»	»	»	2	2	1	3	13	5	16	10
B 36. Gastrite, duodénite, entérite et colite	25	12	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	26	12	10
B 37. Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	»	»	10	6	5	2	15	8	1
B 38. Néphrite	»	»	»	»	»	»	»	2	1	1	4	4	5	7	6
B 39. Hyperplasie de la prostate	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	3	»	»
B 40. Complications de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	»	»	»	»	2	»	3	»	»	1	»	»	»	6	»
B 41. Malformations congénitales	8	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	6	13
B 42. Traumatisme à la naissance, asphyxie post-natale et atélectasie	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	7
B 43. Infections du nouveau-né	10	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	3	3
B 44. Autres maladies particulières à la première enfance et immaturité non qualifiée	32	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32	29	33
B 45. Sénilité, sans mention de psychose, et causes mal définies et inconnues	14	13	2	5	1	»	5	5	25	14	79	131	126	168	43
B 46. Autres maladies	8	8	2	2	2	1	3	4	23	17	62	83	100	115	57
B 47. Fractures, traumatismes de la tête et traumatismes internes	»	»	1	»	»	»	2	1	7	»	6	6	16	7	16
B 48. Brûlures	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	»	1	3	2	8
B 49. Effets de poisons	»	»	»	»	»	1	»	1	2	3	1	»	3	5	1
B 50. Autres traumatismes	»	»	1	»	3	1	4	1	17	5	9	2	34	9	13
DECES TOUTES CAUSES	141	101	14	11	14	13	51	50	280	159	606	852	1.106	1.186	487

V. — OBSERVATIONS

La situation épidémiologique s'est avérée très satisfaisante au cours de l'année 1950.

A l'exception de quelques foyers épidémiques de rougeole on peut noter, d'une manière générale, une diminution sensible du nombre de cas enregistrés.

A souligner la régression continue de la diphtérie qui est passée de 75 cas en 1948 à 44 cas en 1949, pour tomber à 18 cas en 1950.

MORT-NES SELON LA GESTATION
ANNEE 1950

	0 au 4 ^e mois				5 ^e mois				6 ^e mois				7 ^e mois				8 ^e mois				9 ^e mois				TOTAUX				ENSEMBLE
	M.		F.		M.		F.		M.		F.		M.		F.		M.		F.		M.		F.		M.		F.		
	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	
Janvier			1		2			1			1		1		1		1		4	3	6	1	8	3	10	2	23		
Février	1				1								3		1				4	1	1	2	9	1	2	2	14		
Mars										1			1	2					3	1	4	1	3	2	7	1	13		
Avril				1						2									13	1	7	1	13	2	9	1	25		
Mai								1	1	1				1	2				1	1	2	1	2	2	5	2	11		
Juin			1		1						1			2					4	3	2		5	3	5	1	14		
Juillet	1		1			1		3	4			2	2		1	1			7	2	7	1	11	5	14	3	33		
Août				2		1	1	1	1	1				1					3		4	2	7	1	5	3	16		
Septembre ...						1		1	2				1			1					2	1	1		6	2	9		
Octobre	1				1				1			2				2	2		7		7		12		11		23		
Novembre ...			1					1						2	1				10	1	3	1	14	1	4	1	20		
Décembre	1							1				1			4				1		6		4		10		14		
TOTAUX...	4		1	6	1	4	3	5	5	12	3	10	1	9	7	12		57	13	51	11	89	20	88	18	215			

MORT-NES SELON L'AGE DE LA MERE

Age de la mère	Mères domiciliées				Mères non domiciliées				TOTAUX				ENSEMBLE
	M.		F.		M.		F.		M.		F.		
	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime	
Moins de 15 ans													
15 à 19 ans	2	4	7	1			1		2	4	8	1	15
20 à 24 ans	13	3	7	4	8	1	11	2	21	4	18	6	49
25 à 29 ans	15	3	16		13	1	5	1	28	4	21	1	54
30 à 34 ans	5	5	5	4	4		6	1	9	5	11	5	30
35 à 39 ans	11	1	6		9	1	13		20	2	19		41
40 à 44 ans	6		6	2	3	1	3		9	1	9	2	21
45 à 49 ans			2	1				1			2	2	4
50 ans et au-dessus..													
Parents inconnus ..				1								1	1
TOTAUX ..	52	16	49	13	37	4	39	5	89	20	88	18	215

MORTALITE INFANTILE DE 0 A 1 AN

	DECES						TOTAL	Mode d'allaitement				Décès	Gastro-entérite		Broncho-pneumonie et pneumonie	Affections du système nerveux central		Débilité congénitale		Autres causes déterminées		Causes indéterminées		TOTALX				
	de 0 à 30 jours		de 31 à 90 jours		de 91 à 365 jours			Naturel	Artificiel	Mixte	Sans indication de 1, 2, 3 jours		Dans les hôpitaux	A l'Assistance Publique		En ville	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés	Domiciliés	Non domiciliés
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin																						
Janvier	9	7	10	3	16	4	49	11	29	2	7	4		43	8	2	14		5	1	5		10	3	1		43	6
Février	13	4	9	2	11	4	43	9	31		3	9		34	3	1	9	4	1	1	2	2	11	5	4		30	13
Mars	6	8	5	10	8	5	42	5	27	1	9	2		40	6	1	9	1	5		8	4	4		4		36	6
Avril	5	2	1	6	5	5	24	2	17	2	3	6		18	4	2	1	1	3	1	2	5	2	2	1		13	11
Mai	5	5	4	2	6	2	24	4	8	6	6	5	1	18	5	1	3		1	1	8	3		2		17	7	
Juin	3	4	5	5	4	3	24	1	17	1	5	7	1	16	3		1	2	2		4	2	5	3	1	1	16	8
Juillet	7	5	3	2	1	6	24	4	14	5	1	5		19	4	1	1	2	2		8	1	2	3		17	7	
Août	7	1	3	1	4	3	19	3	9	3	4	2		17	4	1	1		1	1	5	1	3	2		14	5	
Septembre ..	7	5	5	1	3	2	23	1	15		7	10		13	1	3			1	2		3	8	5		10	13	
Octobre	5	4	1	2	2	4	18	3	8	1	6	2		16	1		2		3	2	1	4	3	2		10	8	
Novembre ..	5	6	1	4	3	6	25	7	9	1	8	7		18	1		3	1	3	1	2	4	5	4	1		15	10
Décembre ..	8	7	4	1	4	4	28	4	15		9	4	4	20	4		5	1	1		8	6	1		2		21	7
TOTAUX.	80	58	51	39	67	48	343	54	199	22	68	63	6	274	44	12	49	12	28	10	53	35	54	31	14	1	242	101

**MORTALITE PAR CANCER
TAUX POUR 100.000 HABITANTS**

	Cancer du tube digestif et du péritoine		Cancer des autres organes		TOTAL	
	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année
Janvier	13	85	12	79	25	164
Février	14	102	9	65	23	167
Mars	15	98	6	39	21	138
Avril	17	115	5	34	22	149
Mai	19	124	10	65	29	190
Juin	15	102	15	102	30	203
Juillet	18	118	13	85	31	203
Août	22	144	5	33	27	177
Septembre...	21	142	18	122	39	264
Octobre ...	22	144	16	105	38	249
Novembre...	17	115	10	68	27	183
Décembre...	21	138	16	105	37	242
Année	214	119	135	75	349	194

**MORTALITE PAR TUBERCULOSE
TAUX POUR 100.000 HABITANTS**

	Tuberculose de l'appareil respiratoire		Tuberculose Autres formes		TOTAL	
	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux rapporté à l'année
Janvier	10	66	2	13	12	79
Février	15	109	1	6	16	116
Mars	12	79	1	6	13	85
Avril	4	26	»	»	4	26
Mai	14	92	4	26	18	118
Juin	9	61	1	6	10	68
Juillet	15	98	2	13	17	111
Août	12	79	1	6	13	85
Septembre...	5	34	»	»	5	34
Octobre ...	4	26	1	6	5	33
Novembre...	7	47	1	6	8	54
Décembre...	7	46	1	6	8	52
Année	114	63	15	8	129	72

TAUX DE NATALITE, MORTINATALITE,
MORTALITE INFANTILE ET MORTALITE GENERALE

Population municipale d'après le recensement de 1946 : 179.778

	Natalité		Mortinatalité		Mortalité infantile (de 0 à 1 an)		Mortalité générale	
	Naisances vivantes de mères domiciliées à Lille	Taux pour 1.000 habitants rapportés à l'année	Mort-nés de mères domiciliées à Lille	Taux pour 1.000 naissances vivantes	Décès d'enfants domiciliés à Lille	Taux pour 1.000 naissances vivantes rapportés à l'année	Décès de personnes domiciliées à Lille	Taux pour 1.000 habitants rapportés à l'année
Janvier	388	25,4	13	37.	43	123,7	222	14,5
Février	317	23.	9	28.	30	95,5	203	14,7
Mars	319	20,9	9	25,8	36	103,5	218	14,3
Avril	364	24,6	19	56,4	13	38,6	178	12.
Mai	386	25,3	7	20.	17	48,9	213	13,9
Juin	329	21,5	8	23,7	16	47,5	150	10,1
Juillet	326	21,3	21	50,4	17	48,9	171	11,2
Août	327	21,4	12	34,5	14	40,2	186	12,2
Septembre	311	21.	6	17,8	10	29,7	169	11,4
Octobre	344	22,5	10	28,7	10	28,7	165	10,8
Novembre	308	20,8	9	26,7	15	44,5	186	12,6
Décembre	373	24,4	7	20.	21	60,4	231	15,1
Année	4092	22,8	130	31,7	242	59,1	2292	12,7

IMMEUBLES. — Cession de terrains à l'Office Municipal des H.B.M.

Devant Nous, René Gaifie, Maire de Lille, vice-président du Conseil Général du Nord, demeurant en cette ville,

Agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu d'une délibération n° 1.054 du Conseil Municipal en date du quatorze juin mil neuf cent quarante-neuf, approuvée par arrêté de M. le Préfet du Nord, le deux juin mil neuf cent cinquante,

A comparu :

M. Charles Saint-Venant, conseiller municipal de Lille, demeurant en cette ville,

Agissant au nom et en qualité de Président de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil d'Administration dudit Office, suivant décision prise dans sa séance du 25 juillet 1949.

Desquels délibérations et arrêté préfectoral demeureront ci-annexés.

Observation est ici faite que :

1°) l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille a été créé suivant décret de M. le Président de la République en date du quatorze décembre mil neuf cent trente et un, conformément à la loi du douze avril mil neuf cent six,

2°) l'opération immobilière, dont il va être question ci-après, a été déclarée d'utilité publique par l'arrêté préfectoral susvisé du deux juin mil neuf cent cinquante, faisant suite à la délibération précitée dudit Office, en date du vingt-cinq juillet mil neuf cent quarante-neuf.

Abandon

M. René Gaiffie, Maire de Lille, en sa dite qualité, cède et abandonne gratuitement à l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille, avec toutes garanties de fait et de droit, ce accepté audit nom, par M. Charles Saint-Venant, ès-qualité comparant :

Désignation

a) une parcelle de terrain de quinze mille huit cent quatre-vingts mètres carrés, sise à Lille entre la rue Louis-Dupied, les boulevards du Maréchal-Vaillant, Louis-XIV prolongé et du Président-Hoover, la limite mitoyenne avec la Maison des Étudiants et limitée à l'intérieur par le contour du terrain de sports réservé par la Ville, auquel on accèdera par les voies prévues au projet d'implantation des H.B.M.

Cette parcelle est reprise au cadastre sous le n° 2.947 p de la section D.

b) une parcelle de terrain de sept mille vingt mètres carrés sise à Lille, entre la rue Georges-Lefebvre, l'avenue Eugène-Varlin, le boulevard du Maréchal-Vaillant et la limite mitoyenne avec le Commissariat Central, reprise au cadastre sous le n° 2.801 p de la section B.

Telle au surplus que lesdites parcelles sont reprises et figurent sous teinte rose en un procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par M. Arthur Lefebvre, chef du Bureau d'Études et de Dessin, faisant fonctions de Géomètre des Travaux Municipaux, le dix-huit octobre mil neuf cent qua-

rante-neuf, duquel procès-verbal un exemplaire demeurera ci-annexé.

Propriété et Jouissance

L'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille a la propriété des terrains sus-désignés, à compter de ce jour, et il en a la jouissance également à compter de ce jour.

Origine de Propriété

Ces parcelles de terrain, qui faisaient autrefois partie de l'enceinte actuellement déclassée de la Place de Lille, appartiennent à la Ville de Lille de la manière suivante :

I. — Aux termes d'une convention en date du trente et un mars mil neuf cent vingt et un, enregistrée à Lille (A.C.) passée entre :

1°) M. le Préfet du Nord, ayant agi au nom de l'Etat, assisté de :

a) M. Dupire, directeur des Domaines à Lille, délégué par M. le Directeur Général des Domaines,

b) M. Raymond, directeur du Génie, délégué par M. le Ministre de la Guerre, à l'effet de traiter avec la Municipalité de Lille, la question du déclassement et du démantèlement de la Place;

d'une part,

2°) M. Delory, Maire de la Ville de Lille, ayant agi au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu de l'autorisation à lui donnée par délibération du Conseil Municipal en date du vingt janvier mil neuf cent vingt et un, approuvée par M. le Préfet du Nord, le vingt-six mars mil neuf cent vingt et un,

d'autre part,

L'Etat, en vue du déclassement et du démantèlement de la Place de Lille, a cédé à la Ville de Lille, les terrains militaires d'une contenance de cent quatre-vingt-six hectares formant l'ensemble de la fortification, déduction faite de la Citadelle et de diverses parties qui ont été réservées pour les besoins de l'Etat, de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord ou de différents Services Publics.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de cinq millions qui a été stipulé payable en cinq termes de un million de francs, chacun exigible le premier sans intérêts dans les trois

mois qui devaient suivre la date du décret de déclassement, et les quatre autres termes à l'expiration de chacune des quatre années suivantes avec intérêt au taux de six pour cent à dater de la loi d'approbation.

Il a été stipulé que cette convention ne deviendrait définitive qu'après avoir été approuvée par une loi.

II. — Cette convention a été spécialement approuvée par la loi du dix-sept février mil neuf cent vingt-trois.

III. — Suivant procès-verbal, en date du vingt et un octobre mil neuf cent vingt-trois, enregistré à Lille — actes administratifs — folio 8 — case 75 — le vingt-cinq janvier mil neuf cent vingt-quatre — l'Etat a fait remise provisoire à la Ville de Lille des terrains précités.

IV. — La Ville de Lille ayant eu besoin notamment d'une parcelle de terrain limitrophe à celles faisant l'objet de la présente vente, en a sollicité la remise définitive.

Suivant procès-verbal en date du quinze avril mil neuf cent trente, visé pour timbre et enregistré gratis à Lille — actes administratifs — folio 71 — case 456 — le vingt mai mil neuf cent trente — M. Habert, directeur des Domaines de Lille, et M. Deniau, Chef de Bataillon, Chef du Génie à Lille, agissant et stipulant pour le compte de l'Administration de la Guerre, ont fait remise définitive à la Ville de Lille des terrains et bâtiments provenant de l'enceinte déclassée de la Place de Lille, compris entre la Gare des Voyageurs et le Champ de Manœuvres de Ronchin, desquels terrains sont tirées les parcelles faisant l'objet de la présente vente.

Audit procès-verbal de remise, il a été constaté que la somme de cinq millions de francs, montant du prix de la cession consentie aux termes de la convention du trente et un mars mil neuf cent vingt et un, a été payée à M. le Receveur des Domaines de Lille, à savoir : le premier terme de un million, le vingt-deux février mil neuf cent vingt-quatre, et les quatre autres termes de un million chacun, avec les intérêts exigibles, le vingt-six juillet mil neuf cent vingt-quatre.

Ce procès-verbal a été approuvé le neuf mai mil neuf cent trente par M. le Colonel Randoux, directeur du Génie, au nom et par délégation de M. le Ministre de la Guerre. Observation faite que dans le procès-verbal dont s'agit, M. Salengro, Maire de la Ville de Lille, a agi au nom et pour le compte de ladite

Ville en exécution d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de Lille, en date du dix mars mil neuf cent trente, approuvée par M. le Préfet du Nord le trente et un mars suivant.

L'un des originaux du procès-verbal de remise définitive dont s'agit a été transcrit au premier bureau des Hypothèques de Lille le sept juin mil neuf cent trente — volume 757 — n° 18.

Conditions

Le présent abandon gratuit a lieu sous les conditions suivantes :

1°) L'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille prendra les terrains abandonnés dans leur état actuel sans pouvoir élever aucune réclamation pour erreur de désignation ou de contenance.

2°) Il acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous impôts et contributions mis ou à mettre sur lesdits terrains.

3°) Il profitera des servitudes actives et supportera celles passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, s'il en existe, soit à faire valoir les unes et à se défendre des autres, à ses risques et périls, sans recours contre la Ville de Lille et sans que la présente clause puisse attribuer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait, soit en vertu de la loi, soit en vertu de titres réguliers et non prescrits.

4°) Il construira, sur la parcelle A, concuremment avec le Comité Interprofessionnel du Logement de la Région lilloise, une série de bâtiments comportant au moins 242 appartements. Le centre de l'îlot, représentant une superficie approximative de 8.000 mètres carrés restant la propriété de la Ville qui y aménagera et entretiendra un terrain de sports.

5°) Il construira sur la parcelle B une série de bâtiments comportant au moins 110 appartements qui seront mis à la disposition de la Ville en vue d'y reloger les locataires de ses immeubles du quartier Saint-Sauveur les plus insalubres ou dangereux pour la sécurité publique et celle de leurs habitants et, généralement, les locataires d'immeubles menaçant ruine.

6°) Les bâtiments à ériger sur les parcelles A et B devront être construits dans un délai maximum de trois ans.

7°) Si ces conditions n'étaient pas respectées, la cession serait considérée comme nulle et les terrains feraient retour à la Ville.

Titres

Il ne sera remis, à l'Office bénéficiaire du présent abandon, aucun ancien titre de propriété, mais il sera substitué dans le droit de se faire délivrer, à ses frais, tous extraits ou expéditions qu'il appartiendra.

Frais

Tous frais quelconques, qui résulteront du présent contrat, seront supportés par la Ville de Lille.

Dont acte.

Fait et passé à Lille, en l'Hôtel de Ville, l'an mil neuf cent cinquante, le vingt-sept décembre.

Lecture faite, M. Charles Saint-Venant, ès-qualité, a signé avec Nous, Maire de Lille.

Le Maire de Lille,
Vice-Président
du Conseil Général du Nord :
R. GAIFIE.

Le Président
de l'Office Public Municipal
d'Habitations à Bon Marché de Lille :

C. SAINT-VENANT.

Enregistré à Lille, A. Adm. le 3 janvier 1951, vol. 87 B, C. 275.

Transcrit au Premier Bureau des Hypothèques de Lille le 16 janvier 1951, vol. 1941, n° 34. Dépôt, vol. 168, n° 190.

Devant nous, René Gaïfie, Maire de Lille, Vice-Président du Conseil Général du Nord, demeurant en cette ville,

Agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu d'une délibération n° 960 du Conseil Municipal, en date du onze mars mil neuf cent quarante-neuf, approuvée par arrêté de M. le Préfet du Nord, le deux juin mil neuf cent cinquante.

A comparu :

M. Charles Saint-Venant, Conseiller Municipal de Lille, demeurant en cette ville,

Agissant au nom et en qualité de Président de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de

Lille, en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil d'Administration dudit Office, suivant décision prise dans sa séance du 25 juillet 1949.

Desquels délibérations et arrêté préfectoral demeureront ci-annexés.

Observation est ici faite que :

1°) L'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille a été créé suivant décret de M. le Président de la République, en date du quatorze décembre mil neuf cent trente et un, conformément à la loi du douze avril mil neuf cent six,

2°) L'opération immobilière, dont il va être ci-après question, a été déclarée d'utilité publique par l'arrêté préfectoral susvisé du deux juin mil neuf cent cinquante, faisant suite à la délibération précitée dudit Office en date du 25 juillet 1949.

Abandon

M. René Gaiffe, Maire de Lille, en sa dite qualité, cède et abandonne gratuitement à l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille, avec toutes garanties de fait et de droit, ce accepté au dit nom par M. Charles Saint-Venant, ès-qualité comparant :

Désignation

Une parcelle de terrain d'une superficie de neuf mille neuf cent soixante quatorze mètres carrés, sise à Lille, entre la rue Georges-Lefèvre, l'avenue Eugène-Varlin, les boulevards du Président-Hoover et Louis-XIV prolongé, reprise au cadastre sous les n^{os} 2801 P de la Section B et 2947 P de la Section D.

Telle au surplus que ladite parcelle est reprise et figure sous teinte rose en un procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par M. Arthur Lefebvre, Chef du Bureau d'Etudes et de Dessin, faisant fonctions de géomètre des Travaux Municipaux, le dix juillet mil neuf cent quarante-neuf, duquel procès-verbal un exemplaire demeurera ci-annexé.

Propriété et jouissance

L'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille a la propriété du terrain sus-désigné à compter de ce jour et il en aura également la jouissance à compter de ce jour.

Origine de propriété

Cette parcelle de terrain, qui faisait autrefois partie de l'enceinte actuellement déclassée de la place de Lille, appartient à la Ville de Lille de la manière suivante :

I. — Aux termes d'une convention en date du trente et un mars mil neuf cent vingt et un, enregistrée à Lille (A.C.) passée entre :

1°) M. le Préfet du Nord, ayant agi au nom de l'Etat, assisté de :

a) M. Dupire, Directeur des Domaines à Lille, délégué par M. le Directeur Général des Domaines ;

b) M. Raymond, Directeur du Génie, délégué par M. le Ministre de la Guerre à l'effet de traiter avec la Municipalité de Lille la question du déclassement et du démantèlement de la Place,

d'une part,

2°) M. Delory, Maire de la Ville de Lille, ayant agi au nom et pour le compte de ladite Ville, en vertu de l'autorisation à lui donnée par délibération du Conseil Municipal en date du vingt janvier mil neuf cent vingt et un, approuvée par M. le Préfet du Nord le vingt-six mars mil neuf cent vingt et un.

d'autre part,

L'Etat, en vue du déclassement et du démantèlement de la Place de Lille, a cédé à la Ville de Lille les terrains militaires d'une contenance de cent quatre-vingt-six hectares formant l'ensemble de la fortification déduction faite de la Citadelle et de diverses parties qui ont été réservées pour les besoins de l'Etat, de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord ou de différents services publics.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de cinq millions qui a été stipulé payable en cinq termes de un million de francs, chacun exigible, le premier sans intérêts dans les trois mois qui devaient suivre la date du décret de déclassement et les quatre autres termes à l'expiration de chacune des quatre années suivantes avec intérêt au taux de six pour cent à dater de la loi d'approbation.

Il a été stipulé que cette convention ne deviendrait définitive qu'après avoir été approuvée par une loi.

II. — Cette convention a été spécialement approuvée par la loi du dix-sept février mil neuf cent vingt-trois.

III. — Suivant procès-verbal en date du vingt et un octobre mil neuf cent vingt-trois, enregistré à Lille — actes administratifs — folio 8 — case 75 — le vingt-cinq janvier mil neuf cent vingt-quatre — l'Etat a fait remise provisoire à la Ville de Lille des terrains précités.

IV. — La Ville de Lille, ayant eu besoin de disposer notamment d'une parcelle de terrain limitrophe à celle faisant l'objet de la présente vente, en a sollicité la remise définitive.

Suivant procès-verbal en date du quinze avril mil neuf cent trente, visé pour timbre et enregistré gratis à Lille — actes administratifs — folio 71 — case 456 — le vingt mai mil neuf cent trente, M. Habert, Directeur des Domaines de Lille, et M. Deniau, Chef de Bataillon, Chef du Génie à Lille, agissant et stipulant pour le compte de l'Administration de la Guerre, ont fait remise définitive à la Ville de Lille des terrains et bâtiments provenant de l'enceinte déclassée de la Place de Lille compris entre la gare des voyageurs et le champ de manœuvres de Ronchin, desquels terrains est tirée la parcelle faisant l'objet de la présente vente.

Audit procès-verbal de remise, il a été constaté que la somme de cinq millions de francs, montant du prix de la cession consentie aux termes de la convention du trente et un mars mil neuf cent vingt et un, a été payée à M. le Receveur des Domaines de Lille, savoir : le premier terme de un million, le vingt-deux février mil neuf cent vingt-quatre, et les quatre autres termes de un million chacun avec les intérêts exigibles, le vingt-six juillet mil neuf cent vingt-quatre.

Ce procès-verbal a été approuvé le neuf mai mil neuf cent trente par M. le Colonel Randoux, Directeur du Génie, au nom et par délégation de M. le Ministre de la Guerre.

Observation faite que dans le procès-verbal dont s'agit, M. Salengro, Maire de la Ville de Lille, a agi au nom et pour le compte de ladite ville en exécution d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de Lille, en date du dix mars mil neuf cent trente, approuvée par M. le Préfet du Nord le trente et un mars suivant.

L'un des originaux du procès-verbal de remise définitive dont s'agit a été transcrit au premier bureau des Hypothèques de Lille, le sept juin mil neuf cent trente — volume 757 — n° 18.

Conditions

Le présent abandon gratuit a lieu sous les conditions suivantes :

1°) L'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Lille prendra le terrain abandonné dans son état actuel sans pouvoir élever aucune réclamation pour erreur de désignation ou de contenance.

2°) Il acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous impôts et contributions mis ou à mettre sur le dit terrain.

3°) Il profitera des servitudes actives et supportera celles passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues, s'il en existe, soit à faire valoir les unes et à se défendre des autres, à ses risques et périls, sans recours contre la Ville de Lille et sans que la présente clause puisse attribuer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait, soit en vertu de la loi, soit en vertu de titres réguliers et non prescrits.

Titres

Il ne sera remis à l'Office bénéficiaire du présent abandon, aucun ancien titre de propriété, mais il sera substitué dans le droit de se faire délivrer, à ses frais, tous extraits ou expéditions qu'il appartiendra.

Frais

Tous frais quelconques, qui résulteront du présent contrat, seront supportés par la Ville de Lille.

Dont acte.

Fait et passé à Lille, en l'Hôtel de Ville.

L'an mil neuf cent cinquante.

Le vingt-sept décembre.

Lecture faite, Monsieur Charles Saint-Venant, ès-qualité, a signé avec Nous, Maire de Lille.

Le Maire de Lille,
Vice-Président
du Conseil Général du Nord,
R. GAIFIE.

Le Président
de l'Office Public Municipal
d'Habitations à Bon Marché de Lille,
C. SAINT-VENANT.

Enregistré à Lille (A. Adm.) le 3 janvier 1951. Vol. 87 B.
C. 274.

Dépôt volume 168, n° 191. Transcrit au Premier Bureau des
Hypothèques de Lille le 16 janvier 1951, volume 1941, n° 35.

INCENDIE. — Matériel.

Soumission pour fourniture de tuyaux d'incendie aux sapeurs-pompiers, au profit de la Société Vanrullen Frères, à Wervicq-Sud, moyennant la somme de 588.690 francs.

Conseil Municipal : N° 2.137 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 7 octobre 1950.

JARDINS, SQUARES, PROMENADES. — Matériel.

Soumission pour fourniture d'un câble électrique armé au Service des Promenades et Jardins au profit de la Société « Les Câbles de Lyon », 170, avenue Jean-Jaurès à Lyon, moyennant la somme de 802.755 francs.

Conseil Municipal : N° 2.086 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 14 novembre 1950.

JARDINS, SQUARES PROMENADES. — Végétaux.

Soumission pour fourniture d'arbres et d'arbustes au Service des Promenades et Jardins au profit de M. Jean Ponthieux, 22, rue Pasteur à Roncq, moyennant la somme de 350.000 francs.

Conseil Municipal : N° 2.279 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 22 novembre 1950.

MUSEES. — Palais des Beaux-Arts.

Soumission pour restauration d'œuvres des Musées du Palais des Beaux-Arts au profit de M. Georges Tezzos, 83, rue de la Tombe-Issoire à Paris, moyennant la somme de 276.000 francs.

Conseil Municipal : N° 2.317 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 22 novembre 1950.

ŒUVRES DIVERSES. — Service de la Famille.

Marché pour fournitures d'articles de bonneterie au Service de la Famille, au profit de la Société J. Buissart et C^{ie}, 70, rue de Guisnes à Tourcoing, moyennant la somme approximative de 700.000 francs.

Conseil Municipal : N° 2.274 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 12 décembre 1950.

PERSONNEL. — Formation générale des jeunes agents.

Arrêté n° 4.671 du 21 novembre 1950

Article 1. — Pour l'année scolaire 1950-51, les cours de formation générale des Jeunes Agents de l'Administration Municipale sont organisés comme suit :

M. Fontaine Adolphe, 6 heures 1/2 de cours à raison de 12.500 francs l'heure année.

M. Cuvillier Maurice, 4 heures 1/2 de cours à raison de 12.500 francs l'heure année.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.728 du 8 décembre 1950

Article 1. — Les traitements à allouer à MM. Adolphe Fontaine et Maurice Cuvillier, chargés tous deux des cours de Formation Générale des jeunes agents de l'Administration municipale, sont portés de 12.500 francs à 15.000 francs l'heure-année.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} octobre 1949.

PERSONNEL. — Echelles de traitements. - Agents titulaires.

Arrêté n° 4.834 du 22 décembre 1950

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 1950, nous autorisant à procéder à la réalisation complète du reclassement du Personnel Communal en application de la loi du 9 août 1950;

Vu la circulaire de M. le Préfet du Nord en date du 28 novembre 1950 relative à l'établissement du budget primitif communal de l'exercice 1951, proposant notamment l'inscription au budget de l'année 1951, des crédits nécessaires au paiement de la 4^e tranche de reclassement au personnel des Collectivités Locales;

Article 1. — Les échelles de traitements applicables au personnel municipal du cadre titulaire sont arrêtées comme suit, à compter du 25 décembre 1950 ;

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Services administratifs				
Secrétaire Général ...	1 ^{re}	660	1.071.000	
	2 ^{me}	645	1.042.000	
	3 ^{me}	630	1.013.000	
	4 ^{me}	610	975.000	
	5 ^{me}	590	937.000	
	6 ^{me}	570	899.000	
	7 ^{me}	550	860.000	
Secrétaire Général adjoint	1 ^{re}	600	956.000	
	2 ^{me}	585	927.000	
	3 ^{me}	570	899.000	
	4 ^{me}	550	860.000	
	5 ^{me}	525	813.000	
	6 ^{me}	500	765.000	
	7 ^{me}	475	717.000	
Chef de Division, Di- recteur du Service de l'Urbanisme, Di- recteur du Service du Contentieux ...	1 ^{re}	500	765.000	
	2 ^{me}	485	737.000	
	3 ^{me}	470	708.000	
	4 ^{me}	455	680.000	
	5 ^{me}	440	655.000	
	6 ^{me}	425	631.000	
	7 ^{me}	410	606.000	
Chef de bureau	1 ^{re}	390	573.000	
	2 ^{me}	365	532.000	
	3 ^{me}	340	490.000	
	4 ^{me}	315	449.000	
	5 ^{me}	295	416.000	
	6 ^{me}	275	383.000	
Rédacteur principal .	Exc.	315	449.000	
	1 ^{re}	297	419.000	
	2 ^{me}	279	390.000	
	3 ^{me}	261	360.000	
Rédacteur	1 ^{re}	242	329.000	
	2 ^{me}	223	298.000	
	3 ^{me}	204	267.000	
	4 ^{me}	185	239.000	
Commis d'Adminis- tration	1 ^{re}	240	326.000	
	2 ^{me}	230	309.000	
	3 ^{me}	220	293.000	
	4 ^{me}	211	278.000	
	5 ^{me}	203	266.000	
	6 ^{me}	192	249.000	
	7 ^{me}	177	227.000	
	8 ^{me}	158	199.000	
	9 ^{me}	130	158.000	
Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	230	309.000	
	2 ^{me}	218	290.000	
	3 ^{me}	210	277.000	
	4 ^{me}	202	264.000	
	5 ^{me}	196	255.000	
	6 ^{me}	185	239.000	
	7 ^{me}	172	220.000	
	8 ^{me}	155	195.000	
	9 ^{me}	130	158.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Sténo-dactylographe .	1 ^{re}	190	247.000	
	2 ^{me}	181	233.000	
	3 ^{me}	172	220.000	
	4 ^{me}	163	207.000	
	5 ^{me}	154	194.000	
	6 ^{me}	145	180.000	
	7 ^{me}	135	165.000	
Dactylographe	1 ^{re}	170	217.000	
	2 ^{me}	162	205.000	
	3 ^{me}	154	194.000	
	4 ^{me}	146	182.000	
	5 ^{me}	138	170.000	
	6 ^{me}	130	158.000	
	7 ^{me}	120	143.000	
Expéditionnaire va- guemestre	1 ^{re}	190	247.000	
	2 ^{me}	180	232.000	
	3 ^{me}	170	217.000	
	4 ^{me}	160	202.000	
	5 ^{me}	150	188.000	
	6 ^{me}	140	173.000	
	7 ^{me}	130	158.000	
Expéditionnaire	1 ^{re}	160	202.000	
	2 ^{me}	152	191.000	
	3 ^{me}	144	179.000	
	4 ^{me}	136	167.000	
	5 ^{me}	128	155.000	
	6 ^{me}	119	141.000	
	7 ^{me}	110	128.000	
Téléphoniste (plus de 100 postes)	1 ^{re}	210	277.000	
	2 ^{me}	200	261.000	
	3 ^{me}	190	247.000	
	4 ^{me}	180	232.000	
	5 ^{me}	170	217.000	
	6 ^{me}	160	202.000	
	7 ^{me}	150	188.000	
Concierge assurant travaux d'entretien ou autres	1 ^{re}	185	239.000	Logé par néces- sités de service.
	2 ^{me}	176	226.000	
	3 ^{me}	167	213.000	
	4 ^{me}	158	199.000	
	5 ^{me}	149	186.000	
	6 ^{me}	140	173.000	
	7 ^{me}	130	158.000	
Concierge n'assurant qu'un service de surveillance	1 ^{re}	145	180.000	Logé par néces- sités de service.
	2 ^{me}	140	173.000	
	3 ^{me}	134	164.000	
	4 ^{me}	128	155.000	
	5 ^{me}	122	146.000	
	6 ^{me}	116	137.000	
	7 ^{me}	110	128.000	
Brigadier des huis- siers	1 ^{re}	160	202.000	
	2 ^{me}	152	191.000	
	3 ^{me}	144	179.000	
	4 ^{me}	136	167.000	
	5 ^{me}	128	155.000	
	6 ^{me}	120	143.000	
	7 ^{me}	110	128.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Huissier, Garçon de bureau, Gardien de garage, Surveillant	1 ^{re}	145	180.000	
	2 ^{me}	140	173.000	
	3 ^{me}	134	164.000	
	4 ^{me}	128	155.000	
	5 ^{me}	122	146.000	
	6 ^{me}	116	137.000	
	7 ^{me}	110	128.000	
Femme de service ..	1 ^{re}	140	173.000	
	2 ^{me}	134	164.000	
	3 ^{me}	128	155.000	
	4 ^{me}	121	144.000	
	5 ^{me}	114	134.000	
	6 ^{me}	107	124.000	
	7 ^{me}	100	115.000	
Services techniques				
Ingénieur en chef ou directeur des Services Techniques, Architecte en chef ou directeur du Service d'Architecture	1 ^{re}	610	975.000	
	2 ^{me}	584	926.000	
	3 ^{me}	558	876.000	
	4 ^{me}	531	824.000	
	5 ^{me}	504	773.000	
	6 ^{me}	477	721.000	
	7 ^{me}	450	672.000	
Ingénieur principal Chef de Section ..	1 ^{re}	500	765.000	
	2 ^{me}	470	708.000	
	3 ^{me}	440	655.000	
	4 ^{me}	405	598.000	
	5 ^{me}	370	540.000	
	6 ^{me}	335	482.000	
	7 ^{me}	300	424.000	
Chef adjoint du service de la Voie publique, Chef de bureau des Services Techniques	1 ^{re}	470	708.000	
	2 ^{me}	440	655.000	
	3 ^{me}	405	598.000	
	4 ^{me}	370	540.000	
	5 ^{me}	335	482.000	
	6 ^{me}	300	424.000	
Ingénieur Subdivisionnaire, Sous-Chef de Section, Directeur adjoint du Service des Promenades et Jardins, Dessinateurs d'études	1 ^{re}	450	672.000	
	2 ^{me}	415	614.000	
	3 ^{me}	380	556.000	
	4 ^{me}	345	499.000	
	5 ^{me}	305	433.000	
	6 ^{me}	265	367.000	
	7 ^{me}	225	301.000	
Conducteur de Travaux, Dessinateur géomètre, Dessinateur projeteur, Agent technique, Chef mécanicien (1), Usine de L'Arbonnoise, Chef électricien des Théâtres Municipaux, Contrôleur de Voirie (3), Chef de culture, Métreur vérificateur, Chef machiniste des Théâtres Municipaux, Préparateur du Musée d'Histoire Naturelle	Exc.	360 (2)	523.000	(1) Le chef mécanicien de l'Arbonnoise est logé par nécessités de service. (2) Indice applicable à 10 % les effectifs. (3) Echelle applicable aux agents en fonctions avant le 24 novembre 1948.
	1 ^{re}	340	490.000	
	2 ^{me}	315	449.000	
	3 ^{me}	289	406.000	
	4 ^{me}	263	363.000	
	5 ^{me}	237	321.000	
	6 ^{me}	211	278.000	
7 ^{me}	185	239.000		

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 dec. 1950	Observations
Chef de garage	1 ^{re}	315	449.000	Logé par nécessités de service.
	2 ^{me}	300	424.000	
	3 ^{me}	285	400.000	
	4 ^{me}	270	375.000	
	5 ^{me}	255	350.000	
	6 ^{me}	240	326.000	
	7 ^{me}	225	301.000	
Contrôleur de Voirie.	1 ^{re}	230	408.000	Applicable aux agents nommés après le 24 novembre 1948.
	2 ^{me}	270	375.000	
	3 ^{me}	250	342.000	
	4 ^{me}	230	309.000	
	5 ^{me}	210	277.000	
	6 ^{me}	185	239.000	
	7 ^{me}	160	202.000	
Commis dessinateur .	1 ^{re}	250	342.000	
	2 ^{me}	232	315.000	
	3 ^{me}	214	284.000	
	4 ^{me}	196	255.000	
	5 ^{me}	178	229.000	
	6 ^{me}	160	202.000	
	7 ^{me}	140	173.000	
Personnel de maîtrise et personnel ouvrier				
Contremaîtres (1), Surveillants de travaux, Brigadier fontainier	1 ^{re}	290	408.000	(1) Le contre-maître appelé au service de la Propreté Publique est logé par nécessités de service.
	2 ^{me}	272	378.000	
	3 ^{me}	254	348.000	
	4 ^{me}	236	319.000	
	5 ^{me}	218	290.000	
	6 ^{me}	199	260.000	
	7 ^{me}	180	232.000	
Chef d'équipe d'ouvriers professionnels, 2 ^e catégorie, jardiniers mosaïstes, paveurs carreleurs, électriciens etc., Fontainier de travaux et d'exploitation	1 ^{re}	270	375.000	
	2 ^{me}	259	357.000	
	3 ^{me}	248	338.000	
	4 ^{me}	236	319.000	
	5 ^{me}	224	300.000	
	6 ^{me}	212	280.000	
	7 ^{me}	200	261.000	
Chef d'équipe d'ouvriers professionnels, 1 ^{re} catégorie, Brigadier machiniste, Chef magasinier, Brigadier des chauffeurs d'automobiles	1 ^{re}	250	342.000	
	2 ^{me}	239	324.000	
	3 ^{me}	228	306.000	
	4 ^{me}	216	287.000	
	5 ^{me}	204	267.000	
	6 ^{me}	192	249.000	
	7 ^{me}	180	232.000	
Ajusteur forgeron, Ajusteur tourneur, Bourellier sellier, Chaudronnier Chauffeur, Carreleur mosaïste. Cimentier spécialiste (maçon bétonneur) Couvreur zingueur, Electricien mécanicien, Horloger ré-		255 (2)	350.000	(2) Echelon réservé à 25 % des effectifs des catégories ne comportant pas de personnel d'encadrement.
	1 ^{re}	240	326.000	
	2 ^{me}	229	308.000	
	3 ^{me}	218	290.000	
	4 ^{me}	206	271.000	
	5 ^{me}	194	252.000	
	6 ^{me}	182	235.000	
7 ^{me}	170	217.000		

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
parateur, Jardinier bûcheron, Jardinier mosaïste, Maître de nage, Maçon ci- mentier, Maçon appa- reilleur, Mécani- cien en automobi- les, Menuisier ébé- niste, Menuisier charpentier, Menui- sier serrurier, Ou- vrier d'entretien spécialiste au Pa- lais des Beaux- Arts, Paveur car- releur, Peintre dé- corateur, Peintre vitrier, Plâtrier staffeur, Plombier gazier, Plombier zingueur, Serrurier tôlier, Tapissier garnisseur, Toupil- leur mécanicien, Surveillant Propre- té Publique				
Chauffeur d'automobiles poids lourds .	1 ^{re}	230	309.000	
Maçon vérificateur.	2 ^{me}	220	293.000	
	3 ^{me}	210	277.000	
	4 ^{me}	200	261.000	
	5 ^{me}	190	247.000	
	6 ^{me}	180	232.000	
	7 ^{me}	170	217.000	
Chauffeur d'automobiles tourisme et utilitaire	1 ^{re}	210	277.000	
	2 ^{me}	200	261.000	
	3 ^{me}	189	245.000	
	4 ^{me}	178	229.000	
	5 ^{me}	167	213.000	
	6 ^{me}	156	196.000	
	7 ^{me}	145	180.000	
Bûcheron, Brossier, Carreleur, Char- pentier, Charron, Chauffeur mécani- cien, Cimentier, Contrôleur mécani- cien, Couvreur, Cuisinière, Dameur ficheur, Gazier, Jardinier, Lingère, Machiniste, Maçon et maçon égoutier, Magasinier vitrier, Mécanicien station de pompage, Méca- nicien établissements bains, Menuisier, Plombier, Paveur, Peintre,		235 (1)	317.000	(1) Echelon ré- servé à 25 % des effectifs ne comportant pas de personnel d'encadrement.
	1 ^{re}	220	293.000	
	2 ^{me}	208	274.000	
	3 ^{me}	196	255.000	
	4 ^{me}	184	238.000	
	5 ^{me}	172	220.000	
	6 ^{me}	160	202.000	
	7 ^{me}	145	180.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Plâtrier, Ouvrier d'atelier Propreté Publique, Charron, forgeron, tôlier, etc., Surveillant de bassin, Serrurier, Surveillant d'entre- tien, Tapissier, Tô- lier, Zingueur, Bri- gadier charretier (1)				(1) Cadre limité au 1/5 des effec- tifs des charre- tiers en fonc- tions.
Brigadier fos- soyeur (2), Brig- adier égoutier éboueur (2)	1 ^{re} 2 ^{me} 3 ^{me} 4 ^{me} 5 ^{me} 6 ^{me} 7 ^{me}	225 215 205 195 185 175 165	301.000 285.000 269.000 254.000 239.000 225.000 210.000	(2) Cadre limité au 1/5 des effec- tifs des agents considérés ; les brigadiers en fonctions à la date du 24 no- vembre 1948 conservant leur situation à titre personnel.
Brigadier cantonnier (2), Chauffeur de chaudière, Charre- tier, Démolisseur, Égoutier éboueur, Fossoyeur, Garçon de Théâtre, Gar- dienne de chèvres, Horloger remon- teur, Magasinier, Manutentionnaire, Ouvrier qualifié, Pa- lefrener, Terras- sier, Magasinier concierge (3)	1 ^{re} 2 ^{me} 3 ^{me} 4 ^{me} 5 ^{me} 6 ^{me} 7 ^{me}	195 185 175 165 155 145 135	254.000 239.000 225.000 210.000 195.000 180.000 165.000	(3) Logé par nécessités de service.
Ouvrier d'entretien, Ouvrière d'entre- tien, Aides ouvriers professionnels : ai- des-paveurs, aides- jardiniers, aides - électriciens, aides - cuisinières, aides - lingères, etc. Ma- nœuvres du service des Jardins, des Bâtiments, etc. . . .	1 ^{re} 2 ^{me} 3 ^{me} 4 ^{me} 5 ^{me} 6 ^{me} 7 ^{me}	185 176 167 158 149 140 130	239.000 226.000 213.000 199.000 186.000 173.000 158.000	
Baigneur, Cabinier, Cantonnier, Buan- dière	1 ^{re} 2 ^{me} 3 ^{me} 4 ^{me} 5 ^{me} 6 ^{me} 7 ^{me}	175 167 159 151 143 135 125	225.000 213.000 201.000 189.000 177.000 165.000 150.000	
Veilleur de nuit, Ba- layeur et balayeu- se	1 ^{re} 2 ^{me} 3 ^{me} 4 ^{me} 5 ^{me} 6 ^{me} 7 ^{me}	140 134 128 121 114 107 100	173.000 164.000 155.000 144.000 134.000 124.000 115.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Services divers Cimetières				
Conservateur	1 ^{re}	315	449.000	Logé par né- cessités de ser- vice.
	2 ^{me}	294	414.000	
	3 ^{me}	273	380.000	
	4 ^{me}	251	344.000	
	5 ^{me}	229	308.000	
	6 ^{me}	207	272.000	
	7 ^{me}	185	239.000	
Surveillant	1 ^{re}	145	180.000	
	2 ^{me}	140	173.000	
	3 ^{me}	134	164.000	
	4 ^{me}	128	155.000	
	5 ^{me}	122	146.000	
	6 ^{me}	116	137.000	
	7 ^{me}	110	128.000	
Halles et Marchés Droits de place et pesage Perception aux Abattoirs				
Inspecteur principal des Halles et Mar- chés	1 ^{re}	360	523.000	
	2 ^{me}	340	490.000	
	3 ^{me}	320	457.000	
	4 ^{me}	300	424.000	
	5 ^{me}	275	383.000	
	6 ^{me}	250	342.000	
Receveur Central des droits de place ...	1 ^{re}	315	449.000	
	2 ^{me}	300	424.000	
	3 ^{me}	285	400.000	
	4 ^{me}	270	375.000	
	5 ^{me}	255	350.000	
	6 ^{me}	240	326.000	
	7 ^{me}	225	301.000	
Contrôleur des droits de place	1 ^{re}	230	309.000	
	2 ^{me}	220	293.000	
	3 ^{me}	210	277.000	
	4 ^{me}	200	261.000	
	5 ^{me}	190	247.000	
	6 ^{me}	175	225.000	
	7 ^{me}	160	202.000	
Receveur des droits de place	1 ^{re}	175	225.000	
	2 ^{me}	167	213.000	
	3 ^{me}	159	201.000	
	4 ^{me}	151	189.000	
	5 ^{me}	143	177.000	
	6 ^{me}	134	164.000	
	7 ^{me}	125	150.000	
Chef peseur	1 ^{re}	225	301.000	
	2 ^{me}	215	285.000	
	3 ^{me}	205	269.000	
	4 ^{me}	195	254.000	
	5 ^{me}	185	239.000	
	6 ^{me}	175	225.000	
	7 ^{me}	165	210.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Peseur	1 ^{re}	195	254.000	
	2 ^{me}	185	239.000	
	3 ^{me}	175	225.000	
	4 ^{me}	165	210.000	
	5 ^{me}	155	195.000	
	6 ^{me}	145	180.000	
	7 ^{me}	135	165.000	
Receveur aux Abat- toirs	1 ^{re}	220	293.000	
	2 ^{me}	205	269.000	
	3 ^{me}	190	247.000	
	4 ^{me}	175	225.000	
	5 ^{me}	160	202.000	
	6 ^{me}	145	180.000	
	7 ^{me}	130	158.000	
Entrepôts				
Directeur	1 ^{re}	315	449.000	
	2 ^{me}	294	414.000	
	3 ^{me}	273	380.000	
	4 ^{me}	251	344.000	
	5 ^{me}	229	308.000	
	6 ^{me}	207	272.000	
	7 ^{me}	185	239.000	
Education physique				
Moniteur chef	1 ^{re}	360	523.000	
	2 ^{me}	340	490.000	
	3 ^{me}	320	457.000	
	4 ^{me}	300	424.000	
	5 ^{me}	275	383.000	
	6 ^{me}	250	342.000	
Moniteur	1 ^{re}	250	342.000	
	2 ^{me}	232	313.000	
	3 ^{me}	214	284.000	
	4 ^{me}	196	255.000	
	5 ^{me}	178	229.000	
	6 ^{me}	160	202.000	
	7 ^{me}	140	173.000	
Colonie scolaire de Wormhoudt				
Régisseur économe .	1 ^{re}	315	449.000	Logé par né- cessités de ser- vice.
	2 ^{me}	297	419.000	
	3 ^{me}	279	390.000	
	4 ^{me}	261	360.000	
	5 ^{me}	242	329.000	
	6 ^{me}	223	298.000	
	7 ^{me}	204	267.000	
	8 ^{me}	185	239.000	
Lycée Fénelon				
Agent spécial	1 ^{re}	390	573.000	Logé par né- cessités de ser- vice.
	2 ^{me}	365	532.000	
	3 ^{me}	340	490.000	
	4 ^{me}	315	449.000	
	5 ^{me}	295	416.000	
	6 ^{me}	275	383.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Bibliothèque				
Bibliothécaire adjointe	1 ^{re}	400	589.000	Echelle applica- ble aux agents qui possèdent les titres pré- vus par le dé- cret du 29 avril 1933 ainsi que le diplôme d'ar- chiviste paléo- graphe ou de bibliothécaire.
	2 ^{me}	375	548.000	
	3 ^{me}	350	507.000	
	4 ^{me}	325	466.000	
	5 ^{me}	300	424.000	
	6 ^{me}	275	383.000	
	7 ^{me}	250	342.000	
Bibliothécaire adjointe	1 ^{re}	390	573.000	Echelle applica- ble aux agents titulaires d'un des titres uni- versitaires pré- vus par le dé- cret du 29 Avril 1933.
	2 ^{me}	360	523.000	
	3 ^{me}	335	482.000	
	4 ^{me}	305	433.000	
	5 ^{me}	280	391.000	
	6 ^{me}	250	342.000	
	7 ^{me}	225	301.000	
Conservatoire				
Directeur	1 ^{re}	500	765.000	
	2 ^{me}	460	689.000	
	3 ^{me}	420	622.000	
	4 ^{me}	380	556.000	
	5 ^{me}	340	490.000	
	6 ^{me}	300	424.000	
Professeur	1 ^{re}	400	589.000	
	2 ^{me}	370	540.000	
	3 ^{me}	340	490.000	
	4 ^{me}	310	441.000	
	5 ^{me}	280	391.000	
	6 ^{me}	250	342.000	
Surveillant	1 ^{re}	190	247.000	
	2 ^{me}	180	232.000	
	3 ^{me}	170	217.000	
	4 ^{me}	160	202.000	
	5 ^{me}	150	188.000	
	6 ^{me}	140	173.000	
	7 ^{me}	130	158.000	
École des Beaux-Arts				
Directeur	1 ^{re}	500	765.000	
	2 ^{me}	460	689.000	
	3 ^{me}	420	622.000	
	4 ^{me}	380	556.000	
	5 ^{me}	340	490.000	
	6 ^{me}	300	424.000	
Surveillant	1 ^{re}	190	247.000	
	2 ^{me}	180	232.000	
	3 ^{me}	170	217.000	
	4 ^{me}	160	202.000	
	5 ^{me}	150	188.000	
	6 ^{me}	140	173.000	
	7 ^{me}	130	158.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Musées				
Surveillant	1 ^{re}	190	247.000	
	2 ^{me}	180	232.000	
	3 ^{me}	170	217.000	
	4 ^{me}	160	202.000	
	5 ^{me}	150	188.000	
	6 ^{me}	140	173.000	
	7 ^{me}	130	158.000	
Hygiène urbaine				
Inspecteur sanitaire .	1 ^{re}	315	449.000	Echelle indi- ciaire particu- lière à cette fonction. Cadre d'extinction. A remplacer par des inspecteurs de salubrité.
	2 ^{me}	294	414.000	
	3 ^{me}	273	380.000	
	4 ^{me}	251	344.000	
	5 ^{me}	229	308.000	
	6 ^{me}	207	272.000	
	7 ^{me}	185	239.000	
Inspecteur de salu- brité	1 ^{re}	290	408.000	
	2 ^{me}	270	375.000	
	3 ^{me}	250	342.000	
	4 ^{me}	230	309.000	
	5 ^{me}	210	277.000	
	6 ^{me}	185	239.000	
	7 ^{me}	160	202.000	
Etablissements de bains				
Régisseur de l'éta- blissement de bains du boulevard de la Liberté, moniteur chef de natation ..	1 ^{re}	360	523.000	Logé par né- cessités de ser- vice.
	2 ^{me}	340	490.000	
	3 ^{me}	320	457.000	
	4 ^{me}	300	424.000	
	5 ^{me}	275	383.000	
	6 ^{me}	250	342.000	
Régisseur de l'éta- blissement de bains du boulevard de la Liberté	1 ^{re}	290	408.000	Echelle appli- cable au régis- seur qui ne se- rait pas moni- teur chef de na- tation. Logé par nécessités de Service.
	2 ^{me}	272	378.000	
	3 ^{me}	254	348.000	
	4 ^{me}	236	319.000	
	5 ^{me}	218	290.000	
	6 ^{me}	199	260.000	
	7 ^{me}	180	232.000	
Régisseur de bains .	1 ^{re}	230	309.000	Logé par né- cessités de ser- vice.
	2 ^{me}	220	293.000	
	3 ^{me}	211	278.000	
	4 ^{me}	203	266.000	
	5 ^{me}	192	249.000	
	6 ^{me}	177	227.000	
	7 ^{me}	158	199.000	
	8 ^{me}	130	158.000	
Caissière	1 ^{re}	175	225.000	
	2 ^{me}	167	213.000	
	3 ^{me}	159	201.000	
	4 ^{me}	151	189.000	
	5 ^{me}	143	177.000	
	6 ^{me}	134	164.000	
	7 ^{me}	125	150.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Hygiène Sociale				
Assistante chef	1 ^{re}	360	523.000	(1) Logées par nécessités de service.
	2 ^{me}	335	482.000	
	3 ^{me}	310	441.000	
	4 ^{me}	280	391.000	
	5 ^{me}	250	342.000	
Assistante Sociale di- plômée, Jardinière d'enfants (1), Infir- mière chef des crê- ches (1), Infirmière chef de la poupon- nière	1 ^{re}	315	449.000	
	2 ^{me}	294	414.000	
	3 ^{me}	273	380.000	
	4 ^{me}	251	344.000	
	5 ^{me}	229	308.000	
	6 ^{me}	207	272.000	
	7 ^{me}	185	239.000	
Infirmière diplômée d'Etat	1 ^{re}	260	358.000	
	2 ^{me}	242	329.000	
	3 ^{me}	223	298.000	
	4 ^{me}	204	267.000	
	5 ^{me}	185	239.000	
Infirmière non diplô- mée autorisée	1 ^{re}	260	358.000	
	2 ^{me}	238	322.000	
	3 ^{me}	216	287.000	
	4 ^{me}	193	251.000	
	5 ^{me}	170	217.000	
Moniteurs. Ouvroir et foyer des jeunes ..	1 ^{re}	250	342.000	
	2 ^{me}	239	324.000	
	3 ^{me}	228	306.000	
	4 ^{me}	216	287.000	
	5 ^{me}	204	267.000	
	6 ^{me}	192	249.000	
	7 ^{me}	180	232.000	
Infirmière non diplô- mée non autorisée, Aide médico-socia- le	1 ^{re}	195	254.000	
	2 ^{me}	180	232.000	
	3 ^{me}	165	210.000	
	4 ^{me}	150	188.000	
	5 ^{me}	135	165.000	
Gardiennne de crèche, Gardiennne de jar- din d'enfants. Ber- ceuse	1 ^{re}	195	254.000	
	2 ^{me}	185	239.000	
	3 ^{me}	175	225.000	
	4 ^{me}	165	210.000	
	5 ^{me}	155	195.000	
	6 ^{me}	145	180.000	
	7 ^{me}	135	165.000	
Laboratoire municipal				
Directeur	1 ^{re}	550	860.000	
	2 ^{me}	515	794.000	
	3 ^{me}	480	727.000	
	4 ^{me}	435	647.000	
	5 ^{me}	390	573.000	
	6 ^{me}	345	499.000	
	7 ^{me}	300	424.000	
Ingénieur chimiste ..	1 ^{re}	450	672.000	
	2 ^{me}	420	622.000	
	3 ^{me}	390	573.000	
	4 ^{me}	355	515.000	
	5 ^{me}	320	457.000	
	6 ^{me}	285	400.000	
	7 ^{me}	250	342.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Service sanitaire de désinfection				
Chef de Service sani- taire	1 ^{re}	390	573.000	Logé par néces- sités de service.
	2 ^{me}	365	532.000	
	3 ^{me}	340	490.000	
	4 ^{me}	315	449.000	
	5 ^{me}	295	416.000	
	6 ^{me}	275	383.000	
Chef de la Station de Désinfection	1 ^{re}	290	408.000	Pendant la pé- riode transitoi- re, le futur ti- tulaire de l'em- ploi bénéficiera du traitement se rapportant à sa classification (in s p e c t e u r d'hygiène ou de salubrité). Logé par néces- sités de ser- vice.
	2 ^{me}	270	375.000	
	3 ^{me}	250	342.000	
	4 ^{me}	230	309.000	
	5 ^{me}	210	277.000	
	6 ^{me}	185	239.000	
	7 ^{me}	160	202.000	
Chef désinfecteur ...	1 ^{re}	250	342.000	
	2 ^{me}	239	324.000	
	3 ^{me}	228	306.000	
	4 ^{me}	216	287.000	
	5 ^{me}	204	267.000	
	6 ^{me}	192	249.000	
	7 ^{me}	180	232.000	
Brigadier désinfec- teur, Désinfecteur .	1 ^{re}	230	309.000	
	2 ^{me}	220	293.000	
	3 ^{me}	210	277.000	
	4 ^{me}	200	261.000	
	5 ^{me}	190	247.000	
	6 ^{me}	180	232.000	
	7 ^{me}	170	217.000	
Inspection sanitaire des denrées alimentaires				
Inspecteur principal du Service de l'Ali- mentation, Direc- teur des Abattoirs.	1 ^{re}	500	765.000	Logé par né- sités de service.
	2 ^{me}	485	737.000	
	3 ^{me}	470	708.000	
	4 ^{me}	455	680.000	
	5 ^{me}	440	655.000	
	6 ^{me}	425	631.000	
	7 ^{me}	410	606.000	
Inspecteur Vétérinai- re adjoint	1 ^{re}	450	672.000	
	2 ^{me}	425	631.000	
	3 ^{me}	400	589.000	
	4 ^{me}	375	548.000	
	5 ^{me}	350	507.000	
	6 ^{me}	325	466.000	
	7 ^{me}	300	424.000	
Vérificateur Sanitaire Chef	1 ^{re}	330	474.000	Logé par néces- sités de service.
	2 ^{me}	305	433.000	
	3 ^{me}	279	390.000	
	4 ^{me}	253	347.000	
	5 ^{me}	227	305.000	
	6 ^{me}	201	263.000	
	7 ^{me}	170	217.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Vérificateurs Sani- taires	1 ^{re}	315	449.000	Les vérifica- teurs sanitaires des Abattoirs sont logés par nécessités de service.
	2 ^{me}	295	416.000	
	3 ^{me}	270	375.000	
	4 ^{me}	245	334.000	
	5 ^{me}	220	293.000	
	6 ^{me}	195	254.000	
	7 ^{me}	170	217.000	
Police des Promenades et Jardins				
Brigadier chef	1 ^{re}	240	326.000	
	2 ^{me}	230	309.000	
	3 ^{me}	220	293.000	
	4 ^{me}	210	277.000	
	5 ^{me}	200	261.000	
	6 ^{me}	190	247.000	
Brigadier	1 ^{re}	225	301.000	
	2 ^{me}	220	293.000	
	3 ^{me}	215	285.000	
	4 ^{me}	210	277.000	
Garde Municipal	1 ^{re}	185	239.000	
	2 ^{me}	174	223.000	
	3 ^{me}	163	207.000	
	4 ^{me}	152	191.000	
	5 ^{me}	141	174.000	
	6 ^{me}	130	158.000	
Service des Eaux				
Contrôleur enquêteur.	1 ^{re}	250	342.000	
	2 ^{me}	232	313.000	
	3 ^{me}	214	284.000	
	4 ^{me}	196	255.000	
	5 ^{me}	178	229.000	
	6 ^{me}	160	202.000	
	7 ^{me}	140	173.000	
Contrôleur des Eaux.	1 ^{re}	202	264.000	Echelle accor- dée à titre per- sonnel aux agents en fonc- tions avant le 24 novembre 1948.
	2 ^{me}	196	255.000	
	3 ^{me}	185	239.000	
	4 ^{me}	172	220.000	
	5 ^{me}	155	195.000	
	6 ^{me}	130	158.000	
Contrôleur des Eaux.	1 ^{re}	175	225.000	
	2 ^{me}	163	214.000	
	3 ^{me}	161	204.000	
	4 ^{me}	154	194.000	
	5 ^{me}	147	183.000	
	6 ^{me}	140	173.000	
	7 ^{me}	133	162.000	
	8 ^{me}	125	150.000	

Article 2. — Les indemnités ou suppléments qui étaient accordés, au taux réduit de 80 % à certaines catégories du personnel sont supprimés à compter du 25 décembre 1950.

Visa du Préfet le 2 janvier 1951.

PERSONNEL. — Echelles de traitements. - Sapeurs-Pompiers.

Arrêté n° 4.835 du 22 décembre 1950

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 1950 nous autorisant à procéder à la réalisation complète du reclassement du personnel communal en application de la loi du 9 août 1950;

Vu la circulaire de M. le Préfet du Nord, en date du 28 novembre 1950 relative à l'établissement du budget primitif communal de l'exercice 1951, proposant notamment l'inscription au budget de l'année 1951, des crédits nécessaires au paiement de la 4^e tranche de reclassement au personnel des Collectivités locales.

Article 1. — Les échelles de traitements applicables au Personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, sont arrêtés comme suit, à compter du 25 décembre 1950 :

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Commandant	1 ^{re}	475	717.000	Logé, chauffé, éclairé.
	2 ^{me}	457	683.000	
	3 ^{me}	439	654.000	
	4 ^{me}	421	624.000	
	5 ^{me}	403	594.000	
	6 ^{me}	395	565.000	
Capitaine	1 ^{re}	390	573.000	Logé, chauffé, éclairé.
	2 ^{me}	372	543.000	
	3 ^{me}	354	513.000	
	4 ^{me}	336	484.000	
	5 ^{me}	318	454.000	
	6 ^{me}	300	424.000	
Lieutenant	1 ^{re}	340	490.000	Logé, chauffé, éclairé.
	2 ^{me}	322	461.000	
	3 ^{me}	304	431.000	
	4 ^{me}	285	401.000	
	5 ^{me}	268	371.000	
	6 ^{me}	250	342.000	
Sous-Lieutenant		330	474.000	Logé, chauffé, éclairé.
	1 ^{re}	315	449.000	
	2 ^{me}	297	419.000	
	3 ^{me}	279	390.000	
	4 ^{me}	261	360.000	
	5 ^{me}	243	330.000	
Adjudant-chef	6 ^{me}	225	301.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	1 ^{re}	300	424.000	
	2 ^{me}	288	404.000	
	3 ^{me}	276	385.000	
	4 ^{me}	264	365.000	
	5 ^{me}	252	345.000	
	6 ^{me}	240	326.000	

Grades et Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Adjudant	1 ^{re}	290	408.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	278	388.000	
	3 ^{me}	266	368.000	
	4 ^{me}	254	348.000	
	5 ^{me}	242	329.000	
	6 ^{me}	230	309.000	
Sergent-chef	1 ^{re}	270	375.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	259	357.000	
	3 ^{me}	248	338.000	
	4 ^{me}	237	321.000	
	5 ^{me}	226	303.000	
	6 ^{me}	215	285.000	
Sergent	1 ^{re}	260	358.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	248	338.000	
	3 ^{me}	236	319.000	
	4 ^{me}	224	300.000	
	5 ^{me}	212	280.000	
	6 ^{me}	200	261.000	
Caporal-chef	1 ^{re}	250	342.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	239	324.000	
	3 ^{me}	228	306.000	
	4 ^{me}	217	288.000	
	5 ^{me}	206	271.000	
	6 ^{me}	195	254.000	
Caporal	1 ^{re}	240	326.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	230	309.000	
	3 ^{me}	220	293.000	
	4 ^{me}	210	277.000	
	5 ^{me}	200	261.000	
	6 ^{me}	190	247.000	
Sapeur - Pompier de 1 ^{re} classe qualifié 2 ^{me} Catégorie	1 ^{re}	230	309.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	220	293.000	
	3 ^{me}	210	277.000	
	4 ^{me}	200	261.000	
	5 ^{me}	190	247.000	
	6 ^{me}	180	232.000	
Sapeur - Pompier de 1 ^{re} classe qualifié 1 ^{re} Catégorie	1 ^{re}	200	261.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	190	247.000	
	3 ^{me}	180	232.000	
	4 ^{me}	170	217.000	
	5 ^{me}	160	202.000	
	6 ^{me}	150	188.000	
Sapeur - Pompier de 1 ^{re} classe non qua- lifié	1 ^{re}	190	247.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	180	232.000	
	3 ^{me}	170	217.000	
	4 ^{me}	160	202.000	
	5 ^{me}	150	188.000	
	6 ^{me}	140	173.000	
Sapeur - Pompier de 2 ^{me} classe qualifié 2 ^{me} Catégorie	1 ^{re}	220	293.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	210	277.000	
	3 ^{me}	200	261.000	
	4 ^{me}	190	247.000	
	5 ^{me}	180	232.000	
	6 ^{me}	170	217.000	

Grades & Emplois	Classes	Indices	Traitements au 25 déc. 1950	Observations
Sapeur - Pompier de 2 ^{me} classe qualifié 1 ^{re} Catégorie	1 ^{re}	195	254.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	185	239.000	
	3 ^{me}	175	225.000	
	4 ^{me}	165	210.000	
	5 ^{me}	155	195.000	
	6 ^{me}	145	180.000	
Sapeur - Pompier de 2 ^{me} classe non qua- lifié	1 ^{re}	185	239.000	Logé, chauffé, éclairé, habillé.
	2 ^{me}	175	225.000	
	3 ^{me}	165	210.000	
	4 ^{me}	155	195.000	
	5 ^{me}	145	180.000	
	6 ^{me}	135	165.000	

Article 2. — L'indemnité pour risques professionnels qui était accordée, au taux réduit de 80 %, est supprimée à compter du 25 décembre 1950.

Approbation du Préfet le 28 décembre 1950.

PERSONNEL. — Echelles de traitements. - Cadre auxiliaire et contractuels.

Arrêté n° 4.836 du 22 décembre 1950

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 1950 nous autorisant à procéder à la réalisation complète du reclassement du personnel communal en application de la loi du 9 août 1950 ;

Vu la circulaire de M. le Préfet du Nord, en date du 28 novembre 1950 relative à l'établissement du budget primitif communal de l'exercice 1951, proposant notamment l'inscription au budget de l'année 1951, des crédits nécessaires au paiement de la 4^e tranche de reclassement du personnel des Collectivités locales ;

Article 1. — Les échelles de traitements applicables au personnel municipal du cadre auxiliaire et contractuel sont arrêtés comme suit, à compter du 25 décembre 1950 :

Auxiliaires de Bureau		Auxiliaires de Service		Employés de bureau recrutés sur contrat	
Echelon	Traitement	Echelon	Traitement	Echelon	Traitement
8 ^{me}	202.000	8 ^{me}	173.000	6 ^{me}	247.000
7 ^{me}	192.000	7 ^{me}	165.000	5 ^{me}	230.000
6 ^{me}	182.000	6 ^{me}	158.000	4 ^{me}	214.000
5 ^{me}	171.000	5 ^{me}	149.000	3 ^{me}	198.000
4 ^{me}	161.000	4 ^{me}	140.000	2 ^{me}	182.000
3 ^{me}	150.000	3 ^{me}	131.000	1 ^{er}	165.000
2 ^{me}	140.000	2 ^{me}	122.000		
1 ^{re}	128.000	1 ^{er}	115.000		

Assistantes sociales (Echelle n° 1)		Infirmières et agents assimilés (Echelle n° 2)		Auxiliaires de service social et infirmières auxiliaires (Echelle n° 3)	
Echelon	Traitement	Echelon	Traitement	Echelon	Traitement
1 ^{re}	457.000	1 ^{re}	383.000	1 ^{re}	277.000
2 ^{me}	398.000	2 ^{me}	347.000	2 ^{me}	252.000
3 ^{me}	337.000	3 ^{me}	311.000	3 ^{me}	229.000
4 ^{me}	277.000	4 ^{me}	274.000	4 ^{me}	205.000
		5 ^{me}	239.000	5 ^{me}	180.000

Conducteurs d'automobiles

Chauffeurs poids lourds		Chauffeurs touristes et utilitaires	
Echelon	Traitement	Echelon	Traitement
7 ^{me}	258.000	7 ^{me}	241.000
6 ^{me}	244.000	6 ^{me}	226.000
5 ^{me}	229.000	5 ^{me}	211.000
4 ^{me}	214.000	4 ^{me}	196.000
3 ^{me}	199.000	3 ^{me}	182.000
2 ^{me}	185.000	2 ^{me}	167.000
1 ^{er}	168.000	1 ^{er}	150.000

Article 2. — Aucune modification n'est apportée aux taux de réduction fixés par la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 1950 pour le calcul des traitements versés aux agents âgés de moins de 18 ans et de moins de 16 ans.

Visa du Préfet le 2 janvier 1951.

PERSONNEL. — Habillement.

Marché pour fourniture de manteaux aux Sapeurs-Pompiers au profit de la Société Lilloise des Grands Magasins Sigrand, 16, rue Neuve, à Lille, moyennant la somme de 524.700 francs.

Conseil Municipal : N° 2.369 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 6 décembre 1950.

Marché pour fourniture de pantalons aux Sapeurs-Pompiers au profit de la Société Boutry-Tesse et C^{ie}, 18, rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme approximative de 385.000 francs.

Conseil Municipal : N° 2.370 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 8 décembre 1950.

Soumission pour fourniture d'uniformes de drap nécessaires aux Services Municipaux au profit de la Société Boutry-Tesse et C^{ie}, 18, rue de Courtrai à Lille, moyennant la somme approximative de 900.000 francs.

Conseil Municipal : N° 2.015 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 17 octobre 1950.

PERSONNEL. — Indemnités de bicyclettes.

Arrêté n° 4.384 du 4 octobre 1950

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
Service des Promenades et Jardins				
Bauwens Arsène	Garde-jardin	25	250 fr.	à compter du 1 ^{er} sept. 1950
Bonnier Clément	d°	25	250 fr.	d°
Denneulin Julien	d°	25	250 fr.	d°
Dubar Charles	d°	25	250 fr.	d°
Larock Raymond	d°	25	250 fr.	d°
Lejeune Arthur	d°	25	250 fr.	d°
Linot Maurice	d°	25	250 fr.	d°
Storme Achille	d°	25	250 fr.	d°
Prévots Georges	d°	25	250 fr.	d°

Arrêté n° 4.835 du 5 octobre 1950

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service sont fixées comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
Service des Eaux				
Vyt Roger	Fontainier	25	250 fr.	à compter du 1 ^{er} Oct. 1950

Arrêté n° 4.386 du 5 octobre 1950

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service sont fixées comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
1^{re} Division				
Tiersen Pierre	Coursier	20	200 fr.	à compter du 2 Octobre 1950

Arrêté n° 4.456 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 4 octobre 1950 sont annulées en ce qui concerne M. Julien Denneulin.

Arrêté n° 4.461 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
Lejeune Henri	Tôlier	12	120 fr.	à compter du 1 ^{er} Oct. 1950
Lavieville Jacques ..	Serrurier	12	120 fr.	d°
Demessine Emile	d°	12	120 fr.	à compter du 2 Octobre 1950
Biloire Jean	Menuisier	12	120 fr.	à compter du 1 ^{er} Oct. 1950
Boudeweel Paul	d°	12	120 fr.	d°
Orsacchino René	d°	12	120 fr.	d°
Romby Jean (Fils) ..	Cimentier	12	120 fr.	d°
Gheerhaert René	Manœuvre	12	120 fr.	d°
Mathieu René	d°	12	120 fr.	d°
Prettre Georges	Terrassier	12	120 fr.	d°
Clarisse Victor	Peintre-Vitrier	12	120 fr.	d°
Sannier Germain	d°	12	120 fr.	d°
Levas Georges	d°	12	120 fr.	d°
Ducatez Hippolyte ..	Cimentier	12	120 fr.	d°
Ronse Roland	Manœuvre	12	120 fr.	d°
Deloddère Eugène ..	d°	12	120 fr.	d°
Van De Put Pierre ..	d°	12	120 fr.	d°

Arrêté n° 4.605 du 13 novembre 1950

Article 1. — Les indemnités à allouer aux agents municipaux utilisant leur bicyclette personnelle pour les besoins du service, sont fixées comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Kilométrage journalier servant de base pour le calcul de l'indemnité	Montant de l'indemnité	Observations
4^e Division				
De Swae Victor	Surveillant de terrains de jeux, auxiliaire	20	200 fr.	à compter du 1 ^{er} Nov. 1950
Trédez Eugène	d°	20	200 fr.	d°

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 4.790 du 14 décembre 1950

Article 1. — Un blâme est infligé, à titre d'avertissement à M. Louis Daneels, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Arrêté n° 4.842 du 26 décembre 1950

Article 1. — Une retenue de 1/60^e est opérée sur le traitement du mois de décembre de M. Meurillon Marcel, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — En cas de récidive, l'Administration Municipale se verra contrainte de prendre à son égard les mesures disciplinaires qui s'imposent.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés pour convenances personnelles.

Arrêté n° 4.411 du 7 octobre 1950

Article 1. — Un congé sans solde est accordé pour la période du 15 octobre 1950 au 31 janvier 1951 à M. Henri Cretal, chauffeur poids lourds au Service des Transports.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M. Cretal ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration Municipale à la demande que devra formuler l'intéressé en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M. Cretal ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, il sera considéré comme démissionnaire.

Arrêté n° 4.449 du 16 octobre 1950

Article 1. — Un congé sans solde est accordé, pour la période du 10 octobre 1950 au 9 novembre 1950 inclus, à M. René Druon, expéditionnaire affecté au 2^e Bureau de la 4^e Division.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 4.492 du 23 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Léon Carpentier, charretier au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.437 du 13 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Lucie Liebart-Ceenaene, baigneuse affectée à la 5^e Division, bains Sarrazins, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 27 septembre 1950.

Arrêté n° 4.540 du 27 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Lucie Liebart-Ceenaeme, baigneuse affectée à la 5^e Division, Bains Sarrazins, en position de congé de maladie, est rétabli à compter du 12 octobre 1950.

Arrêté n° 4.877 du 29 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Lucie Liebart-Ceenaeme, baigneuse affectée à la 5^e Division, Bains Sarrazins, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.823 du 22 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie-Louise Delahousse-Colin, expéditionnaire auxiliaire affectée au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.878 du 29 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Ernest Dubart, peintre-vitrier affecté au Service des Travaux en Régie, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 14 décembre 1950.

Arrêté n° 4.438 du 13 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Lucienne Pluche, femme de Service au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est rétabli à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.451 du 16 octobre 1950

Article 1. — Le congé à demi-traitement dont bénéficie M. Arthur Duflos, jardinier affecté au service des Promenades et Jardins, lui est accordé à titre de congé de maladie et non pour accident de travail comme indiqué dans notre arrêté du 25 septembre 1950.

Arrêté n° 4.875 du 29 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Arthur Duflos, jardinier affecté au Service des Promenades et Jardins est supprimé à compter du 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.555 du 2 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Denise Delecourt, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, est rétabli à compter du 25 octobre 1950.

Arrêté n° 4.390 du 5 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Claudine Fiacre, aide-médico-sociale affectée à la 2^e Division, est supprimé à compter du 26 septembre 1950.

Arrêté n° 4.718 du 7 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{lle} Claudine Fiacre, aide-médico-sociale affectée à la 2^e Division, est rétabli à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.604 du 13 novembre 1950

Article 1. — M. Labiau Gustave, expéditionnaire affecté au 2^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 3 novembre 1950.

Arrêté n° 4.412 du 7 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Laurent Leplus, chef d'équipe auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est rétabli à compter du 20 septembre 1950.

Arrêté n° 4.557 du 2 novembre 1950

Article 1. — M. Laurent Leplus, chef d'équipe auxiliaire affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 24 octobre 1950.

Arrêté n° 4.826 du 22 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Laurent Leplus, chef d'équipe affecté au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 4 décembre 1950.

Arrêté n° 4.825 du 22 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Germaine Dufour-Mazingue, expéditionnaire affectée à la 3^e Division, est rétabli à compter du 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.391 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Claude Plaisant, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 26 septembre 1950.

Arrêté n° 4.590 du 9 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Claude Plaisant, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, est supprimé à compter du 3 novembre 1950.

Arrêté n° 4.603 du 13 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Tumelaire Suzanne, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division, est réduit de moitié pour la période du 30 octobre 1950 au 1^{er} novembre 1950 inclus et rétabli à compter du 2 novembre 1950, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 4.491 du 23 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Jean-Baptiste Verstraete, menuisier affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est rétabli à compter du 9 octobre 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Tableaux d'avancement de classe.

Arrêté n° 4.453 du 16 octobre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 16 août 1950 fixant le tableau d'avancement de classe pour le mois d'octobre 1950, est complété comme suit :

.....

1 ^{re} Division			
Daneels Louis	Coursier	103.500	à compter du
Moutier Jean	d ^o	103.500	1 ^{er} octobre 1950
Tiersen Pierre	d ^o	115.000	d ^o

.....

Arrêté n° 4.454 du 16 octobre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe pour le personnel auxiliaire, est fixé comme suit pour le mois de novembre 1950.

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Logements				
Ternin-Rozat Simone.	Expéditionnaire	4 ^{me}	154.000	1 ^{er} novembre 1950
2^e Division				
Dumoulin Simone....	Expéditionnaire	4 ^{me}	154.000	1 ^{er} novembre 1950
3^e Division				
Clersy Janine	Expéditionnaire	2 ^{me}	135.000	1 ^{er} novembre 1950
4^e Division				
Delecourt Denise	Femme de service	3 ^{me}	129.000	1 ^{er} novembre 1950

Arrêté n° 4.558 du 2 novembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe pour le personnel auxiliaire, est fixé comme suit pour le mois de décembre 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division				
Leclercq René	Coursier d°	1 ^{re}	115.000	1 ^{er} décembre 1950
Marchand Lucien....		1 ^{re}	115.000	1 ^{er} décembre 1950
2^e Division				
Didelot Rachel	Lingère	3 ^{me}	129.000	1 ^{er} décembre 1950
5^e Division				
Detemmerman Victoria	Expéditionnaire	4 ^{me}	154.000	1 ^{er} décembre 1950
Looten M.-Thérèse ..	Gardiennne	3 ^{me}	129.000	1 ^{er} décembre 1950

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Nominations. Mutations. Promotions.

Arrêté n° 4.574 du 7 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Cocheteux, née Angèle Assoignon le 7 avril 1895 à Lille, est nommée concierge auxiliaire affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Cocheteux est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée qui assure le service d'entretien percevra à ce titre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} avril 1950.

Arrêté n° 4.448 du 16 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 12 juillet 1950 sont modifiées comme suit en ce qui concerne M^{me} Fernande Dompsin, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division et M. Charles Truyen, démolisseur, affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

.....
Dompsin Fernande	Expédi- tionnaire	2 ^{me}	133.000			1 ^{er} nov. 1948
	Aide-cuisinière	7 ^{me}	142.000	149.000		Nommée aide- cuisinière le 1 ^{er} février 1950
Truyen Charles	Manœuvre démolisseur	7 ^{me}	142.000			
		7 ^{me}	148.000	155.000		Nommé démo- lisseur le 1 ^{er} mai 1950
.....

Arrêté n° 4.808 du 18 décembre 1950

Article 1. — MM. Gaston Buisset et Charles Roussel, charpentiers du cadre auxiliaire, sont versés dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels, en qualité de menuisiers charpentiers.

Article 2. — MM. Buisset et Roussel percevront le traitement de début des ouvriers titulaires de ladite catégorie, soit 203.000 francs par an, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Ils bénéficieront en outre de l'indemnité pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.810 du 18 décembre 1950

Article 1. — MM. Alfred Roman, vitrier et Ernest Dubart, peintre, du cadre auxiliaire, sont versés dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels en qualité de peintres-vitriers.

Article 2. — MM. Roman et Dubart percevront le traitement de début des ouvriers titulaires de la dite catégorie, soit 203.000 francs par an auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Ils bénéficieront en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.812 du 18 décembre 1950

Article 1. — MM. Antoine Kubiack, terrassier, Michel Van Mellaert, Kléber Liévin et Charles Verfaillies, manœuvres du cadre auxiliaire, sont versés dans la catégorie des démolisseurs.

Article 2. — MM. Kubiack, Van Mellaert, Liévin et Verfaillies recevront un traitement annuel de 155.000 francs (indice 135) auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Ils bénéficieront en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.813 du 18 décembre 1950

Article 1. — MM. Théophile Broutin, terrassier, Désiré Pouille, Louis Lagache et Eugène Deloddère, manœuvres du cadre auxiliaire, sont versés dans la catégorie des manutentionnaires.

Article 2. — MM. Broutin, Pouille, Lagache et Deloddère recevront un salaire annuel de 155.000 francs (indice 135) auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Ils bénéficieront en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.811 du 18 décembre 1950

Article 1. — MM. Stéphane Doniack et Jules Bernaert, peintres du cadre auxiliaire, sont versés dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels en qualité de peintres-décorateurs.

Article 2. — MM. Doniack et Bernaert percevront le traitement de début des ouvriers professionnels titulaires de ladite catégorie, soit 203.000 fr. par an, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Ils bénéficieront, en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.560 du 2 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Julienne Vanhecke, née Bayard le 17 janvier 1913 à Lille, est nommée femme de service, affectée à la Garderie d'Enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{me} Vanhecke est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.599 du 13 novembre 1950

Article 1. — M. Marcel Chatroussat, expéditionnaire auxiliaire affecté au Service Municipal du Logement, est muté, en la même qualité, au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.714 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Marcel Chatroussat, expéditionnaire auxiliaire, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est muté, en qualité d'enquêteur, au 2^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.450 du 16 octobre 1950

Article 1. — M. Gustave Coisne, né le 16 novembre 1907 à Lille, est nommé expéditionnaire, affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M. Coisne est versé dans la 1^{re} classe du personnel auxiliaire au traitement annuel de 126.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 25 septembre 1950.

Arrêté n° 4.655 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. Claude Delemotte, né le 9 avril 1932 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Delemotte est versé dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 novembre 1950.

Arrêté n° 4.495 du 23 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Antoinette Dubois, née le 2 août 1931 à Lille, est nommée gardienne auxiliaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{lle} Dubois est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 22 septembre 1950.

Arrêté n° 4.452 du 16 octobre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 12 juillet 1950 est complété comme suit :

.....

1^{re} Division					
6^e Bureau					
Dubois Camille Expédi-				
	tionnaire	5 ^{me}	159.000	1 ^{er} fév. 1948	décédé le
					27 mars 1950

.....

Arrêté n° 4.455 du 16 octobre 1950

Article 1. — M. Raymond Dubois, né le 21 juillet 1930 à La Madeleine, est nommé expéditionnaire auxiliaire, affecté au Service de l'Urbanisme.

Article 2. — M. Dubois est versé dans la 1^{re} classe de l'échelle des auxiliaires de bureau au traitement annuel de 126.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.537 du 27 octobre 1950

Article 1. — M. Jacques Duparcq, né le 4 août 1933 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Duparcq percevra un traitement annuel de 103.500 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 octobre 1950.

Arrêté n° 4.576 du 7 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Jeanne Duvivier, née le 1^{er} avril 1906 à Wattignies, est nommée femme de service, affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Duvivier est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de service », au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} août 1950.

Arrêté n° 4.494 du 23 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Marguerite Demarez-Gallet, aide-cuisinière affectée au Jardin des P'tits Quinquins, est mutée, en la même qualité, à la Garderie d'Enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.496 du 23 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 28 septembre 1950, nommant M. Henri Gaulon surveillant au Musée d'Histoire Naturelle, 4^e Division, sont abrogées.

Arrêté n° 4.809 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Léon Gekièrre, serrurier du cadre auxiliaire est versé dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels en qualité de serrurier tôlier.

Article 2. — M. Gekièrre percevra le traitement de début des ouvriers titulaires de ladite catégorie, soit 203.000 francs par an, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.691 du 30 novembre 1950

Article 1. — M. André Halluin, né le 19 mars 1936 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Halluin est versé dans la catégorie du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 94.300 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.600 du 13 novembre 1950

Article 1. — M. Marcel Hoden, expéditionnaire auxiliaire affecté au Service Municipal du Logement, est muté, en la même qualité, aux Abattoirs.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.539 du 27 octobre 1950

Article 1. — M. Michel Isblé, né le 19 mars 1933 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Isblé percevra un traitement annuel de 103.500 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.713 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Charles Kuntz, garde municipal affecté au Service des Promenades et Jardins, est muté, en qualité d'enquêteur, au 2^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — M. Kuntz est versé dans la 3^e classe du « Personnel de Bureau », au traitement annuel de 145.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.602 du 13 novembre 1950

Article 1. — M. Paul Lemoine, expéditionnaire auxiliaire affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est muté en la même qualité, au 2^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.824 du 22 décembre 1950

Article 1. — M. Victor Lutun, né le 5 mai 1932 à Lille, est nommé apprenti mécanicien au Service des Transports.

Article 2. — M. Lutun est versé dans la 1^{re} classe du « Personnel de Service » au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 décembre 1950.

Arrêté n° 4.418 du 10 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Lucienne Lavieville-Marez, femme de service affectée au Musée Industriel et Commercial, est mutée, en la même qualité au Service d'Entretien de l'Hôtel de Ville.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.493 du 23 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Claire Masson, née le 19 novembre 1930 à Hazebrouck, est nommée gardienne auxiliaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins ».

Article 2. — M^{lle} Masson est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 22 septembre 1950.

Arrêté n° 4.378 du 4 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 12 juillet 1950 sont annulées en ce qui concerne M^{lle} Coralie Menez, femme de service affectée au Service de l'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — La situation de l'intéressée s'établit donc comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitement	
					1 ^{er} janv. 1950	1 ^{er} juillet 1950
Menez Coralie ...	Femme de service	4 ^{me}	121	1 ^{er} août 1949	135.000	138.000

Arrêté n° 4.601 du 13 novembre 1950

Article 1. — M^{lle} Louise Menez, expéditionnaire auxiliaire affectée au Service du Logement, est mutée en la même qualité, au Service du Personnel.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.575 du 7 novembre 1950

Article 1. — M^{me} V^{ve} Piedeloup, née Merchie Pauline, le 1^{er} juillet 1909, est nommée aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Piedeloup est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 octobre 1950.

Arrêté n° 4.589 du 9 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Berthe Van Seuningen, née le 29 mai 1904 à Niort (Deux-Sèvres), est nommée aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Van Seuningen est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée percevra en outre une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 30 octobre 1950.

Arrêté n° 4.656 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. Albert Monnier, né le 9 novembre 1909 à Raismes, est nommé expéditionnaire, affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Compte tenu des services militaires pouvant être pris en compte pour le calcul de son ancienneté (6 ans 8 mois), M. Monnier est versé dans la 3^e classe du « Personnel de Bureau » au traitement annuel de 145.000 francs,

majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1948.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.622 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Francis Moraux, né le 24 septembre 1932 à Lille, est nommé coursier, affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Moraux est versé dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 6 novembre 1950.

Arrêté n° 4.561 du 2 novembre 1950

Article 1. — M^{lle} Jeanne Moreau, née le 2 mars 1930 à Valenciennes, est nommée gardienne auxiliaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{lle} Moreau est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 6 octobre 1950.

Arrêté n° 4.814 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Fernand Piau, carreleur du cadre auxiliaire, est versé dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels en qualité de carreleur mosaïste.

Article 2. — M. Piau percevra le traitement de début des ouvriers titulaires de ladite catégorie, soit 203.000 francs par an, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.623 du 14 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Marguerite Dubois, née le 12 août 1902 à Ploegstert (Belgique), est nommée aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Dubois est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 novembre 1950.

Arrêté n° 4.770 du 13 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Marcelle Mas, née Pouille, le 19 décembre 1920 à Lille, est nommée femme de service, affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, en remplacement de M^{me} Rampelberg, démissionnaire.

Article 2. — M^{me} Mas est versée dans la 1^{re} classe du « Personnel de service », au traitement annuel de 115.000 francs majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.850 du 28 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Léontine Lagneau, née Quentin le 19 mai 1905 à Saint-Amand, est nommée aide-cuisinière, affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Lagneau est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 18 décembre 1950.

Arrêté n° 4.876 du 29 décembre 1950

Article 1. — M. Norbert Raymackers, né le 22 janvier 1925 à Lille, est nommé expéditionnaire, affecté à la 2^e Division, Services des Enquêtes.

Article 2. — M. Raymackers est nommé à la 1^{re} classe de l'échelle du « Personnel de Bureau » au traitement annuel de 126.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 décembre 1950.

Arrêté n° 4.621 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Michel Saint-Pol, né le 7 octobre 1934 à Lille, est nommé coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M. Saint-Pol est versé dans la catégorie du personnel de service auxiliaire au traitement annuel de 103.500 francs majoré des indemnités prévues par les règlements en vigueur.

Article 3. — L'intéressé bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire d'entretien de bicyclette calculée sur la base d'un parcours journalier de 20 kilomètres, soit 200 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 6 novembre 1950.

Arrêté n° 4.798 du 18 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Marguerite Marchand, née le 9 avril 1908 à Boulogne, est nommée aide-cuisinière, affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Marchand est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 149.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

L'intéressée percevra, en outre, une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 8 décembre 1950.

Arrêté n° 4.426 du 11 octobre 1950

Article 1. — M. Robert Victor, né le 8 juin 1912 à Wattrelos, est nommé surveillant, affecté à la 4^e Division, Palais des Beaux-Arts.

Article 2. — M. Robert Victor est versé dans la 1^{re} classe du « Personnel de service » au traitement annuel de 115.000 francs. Ce traitement sera majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

M. Robert Victor bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 septembre 1950.

Arrêté n° 4.591 du 9 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 11 octobre 1950 nommant M. Robert Victor, surveillant de musées au Palais des Beaux-Arts.

Article 1. — L'article 2 de notre arrêté sus-visé est modifié comme suit :

Compte tenu des Services Militaires par lui effectués (6 ans, 8 mois, 15 jours), M. Robert Victor est versé dans le 3^e échelon de son emploi au traitement annuel de 129.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} janvier 1948.

M. Robert Victor bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 septembre 1950.

**PERSONNEL AUXILIAIRE. — Cessations de fonctions.
Démissions.**

Arrêté n° 4.843 du 26 décembre 1950

Article 1. — L'intérim assuré, en-qualité de cabinier affecté à l'Etablissement de Bains boulevard de la Liberté, par M. Jacques Canivet, prend fin à compter du 13 novembre 1950.

Arrêté n° 4.436 du 13 octobre 1950

Article 1. — M. Raymond Derudder, veilleur de nuit affecté aux Abattoirs, démissionnaire, est rayé des cadres du personnel auxiliaire à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.654 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. René Druon, expéditionnaire auxiliaire, affecté au 2^e Bureau de la 4^e Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel, à compter du 10 novembre 1950.

Arrêté n° 4.769 du 13 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Osithe Rampelberg-Herchain, femme de service affectée au 1^{er} Bureau de la 4^e Division, démissionnaire, cessera de faire partie des cadres du personnel à compter du 6 novembre 1950.

Arrêté n° 4.381 du 4 octobre 1950

Article 1. — M. Eloi Rohart, veilleur de nuit affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel à compter du 25 septembre 1950.

Arrêté n° 4.768 du 13 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Georgette Berlemont-Vanhorenbecke, femme de service, affectée à la 4^e Division, Ecole des Beaux-Arts, démissionnaire, cesse de faire partie des cadres du personnel à compter du 9 décembre 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Service militaire.

Arrêté n° 4.531 du 26 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Maurice Deligne, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 2 novembre 1950.

Arrêté n° 4.577 du 7 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Robert Godtschalek, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à partir du 14 novembre 1950.

Arrêté n° 4.552 du 31 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Julien Mazingue, manoeuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à partir du 3 novembre 1950.

Arrêté n° 4.530 du 26 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. René Scavo, aide-mécanicien affecté au Service des Transports, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 3 novembre 1950.

Arrêté n° 4.529 du 26 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Henri Vaillant, coursier affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à compter du 4 novembre 1950.

Arrêté n° 4.553 du 31 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Michel Vandecotte, manoeuvre affecté au Service des Promenades et Jardins, appelé sous les drapeaux, cessera de lui être mandaté à partir du 3 novembre 1950.

PERSONNEL AUXILIAIRE. — Licenciement de vieux serviteurs.

Arrêté n° 4.389 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Henri Beaussart, veilleur de nuit à la 1^{re} Division, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel municipal à partir du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Henri Beaussart pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 4.388 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Eugène Dharne, vitrier au Service d'Exécution des travaux en Régie, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 29 mars 1949, M. Eugène Dharne pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 3 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 4.447 du 16 octobre 1950

Article 1. — M. François Léon, expéditionnaire affecté à la 4^e Division, atteint par la limite d'âge, cessera définitivement de faire partie des cadres du personnel à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.738 du 11 décembre 1950

Vu notre arrêté en date du 8 août 1950 par lequel M. Georges Galle, manœuvre affecté au Cimetière du Sud, atteint par la limite d'âge doit cesser ses fonctions le 31 octobre 1950;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit :

ARTICLE 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Georges Galle pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à trois mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 4.387 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Ernest Gerbeau, manœuvre au Service des Promenades et Jardins, atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 29 mars 1949, M. Ernest

Gerbeau pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 4.392 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Victor Gilles, métreur vérificateur au Service de la Vérification atteint par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Victor Gilles pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 3 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 4.610 du 14 novembre 1950

Article 1. — Pour nécessités de service, M. Victor Gilles, métreur vérificateur affecté au Service de la Vérification, atteint par la limite d'âge, est maintenu en activité jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 2. — Les dispositions de l'article 2 de notre arrêté du 5 octobre 1950 sont provisoirement suspendues.

Arrêté n° 4.789 du 14 décembre 1950

Article 1. — M^{lle} Louise Menez, expéditionnaire au Service du Personnel, atteinte par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{lle} Louise Menez pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

Arrêté n° 4.791 du 14 décembre 1950

Article 1. — M. Ferdinand Rommel, expéditionnaire affecté au 2^e Bureau de la 1^{re} Division, atteint par la limite d'âge, ces-

sera de faire partie des cadres du personnel à partir du 1^{er} février 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M. Ferdinand Rommel pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire, y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressé.

Arrêté n° 4.559 du 2 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Valentine Allard, lingère affectée au 3^e Bureau de la 2^e Division, atteinte par la limite d'âge, cessera de faire partie des cadres du Personnel à partir du 1^{er} janvier 1951.

Article 2. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 3 août 1948, approuvée par M. le Préfet du Nord le 29 mars 1949, M^{me} Valentine Allard pourra prétendre à une indemnité de licenciement correspondant à 2 mois de salaire y compris l'indemnité de résidence et les allocations familiales servies éventuellement à l'intéressée.

PERSONNEL TITULAIRE. — Blâmes et sanctions.

Arrêté n° 4.379 du 4 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur au Service des Eaux, est suspendu pour la période du 5 au 16 septembre 1950 inclus.

Arrêté n° 4.528 du 26 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declercq, contrôleur au Service des Eaux, est suspendu pour la période du 29 septembre au 15 octobre 1950 inclus.

Arrêté n° 4.682 du 24 novembre 1950

Considérant que M. Lucien Declercq, contrôleur au Service des Eaux, n'a effectué aucun travail du 2 novembre 1950 au 6 novembre 1950 inclus, et qu'il y a lieu, en conséquence, de

défalquer de son traitement une retenue correspondant à ses journées d'absence;

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declereq, contrôleur au Service des Eaux, est suspendu pour la période du 2 novembre 1950 au 6 novembre 1950 inclus.

Arrêté n° 4.797 du 18 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Lucien Declereq, contrôleur au Service des Eaux, est suspendu pour la période du 28 novembre 1950 au 3 décembre 1950 inclus.

Arrêté n° 4.828 du 22 décembre 1950

Article 1. — Une retenue de 1/60^e est opérée sur le traitement du mois de décembre de M. Defraumont Gérard, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — En cas de récidive, l'Administration Municipale se verra contrainte de prendre à son égard les mesures disciplinaires qui s'imposent.

Arrêté n° 4.832 du 22 décembre 1950

Article 1. — Une retenue de 1/30^e est opérée sur le traitement de décembre de M. Julien Denneulin, paveur affecté au Service des Promenades et Jardins.

Arrêté n° 4.504 du 25 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Louis Guilbert, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est suspendu pour les périodes du 2 et 3 octobre et 6 au 8 octobre 1950 inclus.

Arrêté n° 4.739 du 11 décembre 1950

Vu le procès-verbal de la séance du 20 novembre 1950, au cours de laquelle le Conseil d'Administration du Corps des Sapeurs-Pompiers, siégeant en matière disciplinaire, a prononcé la rétrogradation du Caporal Théodore Hasseilsweller dans le grade de sapeur de 2^e classe;

Article 1. — M. Théodore Hasseilsweller, caporal de 1^{re} classe (indice 240 — traitement annuel 293.000 francs) au Corps des Sapeurs-Pompiers, est reversé dans le grade de sapeur de 2^e classe, qualifié 2^e catégorie.

Article 2. — M. Hasseilsweiller recevra un traitement annuel de 266.000 francs (indice 220) correspondant à la 1^{re} classe de son emploi.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour risques professionnels, calculée sur la base du taux annuel de 4.200 francs, réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Visa du Préfet le 27 décembre 1950.

Arrêté n° 4.380 du 4 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. André Leplus, cantonnier à la Propreté Publique, est suspendu pour la période du 1^{er} au 6 septembre 1950 inclus.

Arrêté n° 4.772 du 14 décembre 1950

Article 1. — Une retenue de 2/30^{es} est opérée sur le traitement du mois de décembre de M. André Leplus, balayeur affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — En cas de récidive, l'Administration Municipale se verra contrainte de prendre à son égard les mesures disciplinaires qui s'imposent.

Arrêté n° 4.829 du 22 décembre 1950

Article 1. — Une retenue de 1/30^e est opérée sur le traitement du mois de décembre de M. Leplus André, balayeur, affecté au Service de la Voie Publique.

Arrêté n° 4.874 du 29 décembre 1950

Article 1. — Une retenue de 1/30^e est opérée sur le traitement du mois de décembre de M. Marceau Vervenne, terrassier stagiaire affecté au Service de la Voie Publique.

Article 2. — En cas de récidive, l'Administration Municipale se verra contrainte de prendre à son égard les mesures disciplinaires qui s'imposent.

PERSONNEL TITULAIRE. — Concours.

Arrêté n° 4.849 du 28 décembre 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement d'un agent technique au Service de la Propreté Publique et des Transports.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

Arithmétique

Numération décimale, addition, soustraction, multiplication, division des nombres entiers et décimaux; preuves de ces opérations.

Propriétés des nombres premiers, plus grand commun diviseur, plus petit commun multiple, fractions ordinaires et décimales.

Extraction des racines carrées.

Système légal des poids et mesures.

Résolution de problèmes, questions d'intérêts, d'escompte, de sociétés, d'alliages, intérêts composés.

Proportions et progressions.

Géométrie

Préliminaires, égalité des triangles, droites perpendiculaires, obliques, parallèles, parallélogrammes, polygones, lignes proportionnelles, triangles semblables.

Mesure des angles, contact et intersection des cercles, tangentes et sécantes du cercle, polygones inscrits et circonscrits au cercle, aire des polygones et du cercle.

Propositions relatives à la ligne droite et au plan, notions sur la représentation du point, de la droite et du plan.

Plans perpendiculaires et parallèles.

Angles dièdres et trièdres.

Tétraèdres, pyramides, parallépipèdes, prismes, polyèdres égaux et semblables, aire et volume du cône droit, du cylindre droit et de la sphère ellipse.

Algèbre

Addition et soustraction des polynômes, multiplication et division des monômes et des polynômes.

Equations du 1^{er} degré à une ou plusieurs inconnues, équations du 2^e degré à une inconnue.

Trigonométrie rectiligne

Lignes trigonométriques, relations entre les lignes trigonométriques d'un arc, principales formules trigonométriques, résolution des triangles — Usage des tables de logarithmes.

Application de la trigonométrie aux diverses questions relatives au lever des plans et au nivellement.

Physique

Pesanteur et hydrostatique, centres de gravité, poids des corps, dynamomètres, balances, pressions exercées par les liquides, principe d'Archimède, poids spécifique des solides et des liquides, statique des gaz, force élastique des gaz, pression atmosphérique, baromètres usuels, dilatation et compressibilité des gaz, manomètres, pompes, siphons, chaleur, dilatation, thermomètre.

Optique, réflexion, réfraction, lentilles, instruments simples.

Electricité et magnétisme, unités électriques, aimants, aimantation par les courants, principes des phénomènes d'induction, réversibilité de la machine Gramme, téléphone, microphone.

Principaux organes de la machine à vapeur, d'un moteur à explosion, d'une dynamo.

Lever des plans et nivellement

Usage et description des instruments : chaîne, équerre, graphomètre, vernier, boussole, alidade, planchette, niveau d'eau, niveau à bulle d'air, mire.

Cercle d'alignement, tachéomètre, théodolite.

Mesure des distances sur les terrains praticables ou impraticables, entre des points visibles ou invisibles, réduction à l'horizon des distances mesurées sur les pentes.

Mesure des angles avec sommets visibles, invisibles ou inaccessibles — Nivellements simple et composé.

Notions de droit administratif

Organisation municipale dans ses grandes lignes — Conseil Municipal — Maire — Adjoints — Domaine communal — Budget communal — Marchés passés par les communes — Tutelle administrative des communes — Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux publics — Cahiers des charges.

Comptabilité des travaux

Mode de règlement des travaux — Forfait — Régie — Bons de commande — Attachements — Bordereau des prix — Rôles de journées — Décomptes et Mémoires — Crédits.

Arrêté n° 4.394 du 5 octobre 1950

Article 1. — Un concours sur références aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement d'une aide médico-sociale au Service de l'Inspection Médicale scolaire.

Article 2. — Les candidates, qui devront satisfaire à toutes les conditions générales exigées par la réglementation en vigueur pour l'admission dans le cadre titulaire (âge, aptitude physique, nationalité, etc...) devront également posséder une bonne instruction générale, complétée éventuellement par une formation d'assistante sociale.

Arrêté n° 4.488 du 23 octobre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de donner son avis sur la nomination sur titres et références de deux aides médico-sociales au Service de l'Inspection Médicale Scolaire :

- M. le Professeur Paget, adjoint au Maire, délégué à l'Hygiène Scolaire ;
- MM. Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
le Professeur Gelle, Médecin-Chef du Centre de Protection Maternelle et Infantile ;
Richoux, Chef de la 5^e Division ;
De Baere et Fillebeen, Commis d'Administration, représentants élus du personnel municipal.

Arrêté n° 4.581 du 8 novembre 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement d'un ajusteur-tourneur au Service des Eaux.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

I. — <i>Epreuves écrites</i>		<i>Coefficient</i>
a) Dictée		1
b) Deux problèmes		1

(Degré du C.E.P.)

II. — *Epreuves pratiques*

a) Pièce d'ajustage	4
b) Pièce de tour	3
c) Croquis à main levée	1

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Tout candidat n'obtenant pas la note 12 sur 20 à l'une des deux premières épreuves sera éliminé.

Pour être déclaré admissibles, les candidats devront avoir obtenu un minimum de 110 points.

Arrêté n° 4.787 du 14 décembre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement d'un ajusteur-tourneur au Service des Eaux :

M^e Lubrez, Adjoint au Maire, délégué au Service des Eaux ;

MM. Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;

Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques ;

Courthéoux, Ingénieur Principal, Chef des Services Publics ;

Vanhove Joseph, Chef-Mécanicien au Service des Eaux ;

Bouckaert, Chef de Garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 4.459 du 16 octobre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de donner son avis sur la nomination sur références d'une assistante sociale au Service de la Famille :

M^{me} Defline, Adjointe au Maire, déléguée au Service de la Famille ;

MM. Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;

Mestdagh, Chef de la 2^e Division ;

Régibo, rédacteur au Service de la Famille ;

Chimot, Chef de Bureau, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 4.841 du 26 décembre 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de deux chauffeurs mécaniciens au Service des Installations Thermiques et Mécaniques.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

1°) <i>Epreuves pratiques</i>		<i>Coefficient</i>
a) Conduite d'un générateur H.P.		4
b) Démontage et remontage d'appareil de sûreté ou robinetteries		3
2°) <i>Epreuves orales</i>		
Interrogation portant sur le fonctionnement, l'entre- tien et la conduite des chaudières et appareils auxiliaires		4
3°) <i>Epreuves écrites</i>		
a) Dictée		1
b) Problème se rapportant à la profession		1

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Tout candidat n'obtenant pas la note 12/20 aux épreuves pratiques et orales sera éliminé.

Pour être déclarés admissibles, les candidats devront obtenir un minimum de 140 points pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 4.677 du 24 novembre 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de commis d'ordre et de comptabilité.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

		<i>Coefficient</i>
a) <i>Dictée</i>		3
b) <i>Arithmétique</i> :		
Nombres entiers, opérations sur des nombres entiers, divisibilité, plus grand commun diviseur, plus petit commun multiple, nombres premiers, fractions, racines carrées, nombres proportion- nels, système métrique		2
c) <i>Composition française</i> sur un sujet d'ordre gé- néral ou rédaction sur une question impliquant la connaissance de notions sommaires sur les sujets suivants : organisation administrative et finan-		

cière de l'Etat, des départements et des communes, histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles, géographie de la France 5

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles à l'emploi de commis d'ordre et de comptabilité, les candidats devront obtenir un nombre de points supérieur à 110.

Article 3. — Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves susvisées pourront bénéficier des majorations de points ci-après :

- après 3 ans de service : 5 % des points
- après 4 ans de service : 7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 4.624 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. André Vermersch, dessinateur d'études affecté au Bureau d'études et de Dessin, est nommé membre du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de commis dessinateurs au Bureau d'Etudes et de Dessin, en remplacement de M. Paul Levrague, Chef de Bureau des Services Techniques, empêché.

Arrêté n° 4.501 du 25 octobre 1950

Article 1. — M. Hocquette, Directeur de l'Institut de Botanique, Professeur de Botanique à la Faculté des Sciences de Lille, recevra en sa qualité de membre du jury chargé de juger les épreuves du concours pour le recrutement d'un Directeur au Service des Promenades et Jardins, une indemnité de 7.200 francs correspondant à 3 vacations à 2.400 francs.

Arrêté n° 4.563 du 2 novembre 1950

Article 1. — M. Lenfant, Directeur de l'École Nationale d'Horticulture de Versailles, recevra en sa qualité de membre du jury chargé de juger les épreuves du concours pour le recrutement d'un Directeur au Service des Promenades et Jardins, une indemnité de 16.268 francs, se décomposant comme suit :

Frais de chemin de fer Versailles-Lille, aller et retour 1 ^{re} classe	4.268 francs
Frais de déplacement (4 journées à 1.200 francs).	4.800 francs
Participation aux travaux du jury (3 vacations à 2.400 francs)	7.200 francs
	<hr/>
Total	16.268 francs

Arrêté n° 4.564 du 2 novembre 1950

Article 1. — M. Rioussé, Professeur d'Architecture des Jardins à la Section du Paysage et de l'Art des Jardins de l'École Nationale d'Horticulture de Versailles, recevra en sa qualité de membre du jury chargé de juger les épreuves du concours pour le recrutement d'un Directeur au Service des Promenades et Jardins, une indemnité de 15.818 francs se décomposant comme suit :

Frais de chemin de fer Paris-Lille, aller et retour 1 ^{re} classe	3.818 francs
Frais de déplacement (4 journées à 1.200 francs).	4.800 francs
Participation aux travaux du jury (3 vacations à 2.400 francs)	7.200 francs
	<hr/>
Total	15.818 francs

Arrêté n° 4.502 du 25 octobre 1950

Article 1. — M. Savagnier, Docteur-Vétérinaire Départemental du Pas-de-Calais, recevra en sa qualité de membre du jury chargé de juger les épreuves du concours pour le recrutement d'un Inspecteur Principal de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs, une indemnité de 12.856 francs correspondant à :

Frais de chemin de fer Arras-Lille, aller et retour 1 ^{re} classe	856 francs
Frais de déplacement (4 journées à 1.200 francs).	4.800 francs
Participation aux travaux du jury (3 vacations à 2.400 francs),	7.200 francs
	<hr/>
Total	12.856 francs

Arrêté n° 4.580 du 8 novembre 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville, pour le recrutement de jardiniers-bûcherons au Service des Promenades et Jardins.

Article 2. — Les épreuves de ce concours comprendront :

<i>I. — Travaux pratiques</i>	<i>Coefficient</i>
1° Elagage d'arbres d'ornement ou d'alignement Descente des branches à la corde; Abatage d'un arbre à taille blanche; Abatage d'un arbre avec enlèvement des racines.	4
2° Plantation et formation des arbres. Taille pralinage des racines : tuteurage, pose d'attaches, de corsets; Mise au net de plaies sur les arbres, emploi de goudron, de mastic à greffer; Entretien, taille, soins culturaux des arbres d'ornement des massifs, d'arbustes, des haies vives, des plantes grimpanes; Utilisation, entretien du matériel (tondeuses, tuyaux, arroseurs, châssis, etc.)	1

II. — Epreuves orales

1° Reconnaissance des végétaux;	
2° Interrogation sur l'arboriculture d'ornement, l'entretien des pelouses, la floriculture de plein air	1

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Pour être déclarés admissibles, les candidats devront obtenir un minimum de 72 points. Toute note inférieure à 12 en travaux pratiques première série et à 10 pour les travaux pratiques deuxième série et les épreuves orales étant éliminatoire.

Arrêté n° 4.786 du 14 décembre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence, et, par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du Jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de jardiniers-bûcherons au Service des Promenades et Jardins :

III. — *Epreuves écrites* :

- a) dictée — force Certificat d'Etudes 1
b) problèmes se rapportant à la profession 1

Les épreuves seront cotées de 0 à 20. Tout candidat n'ayant pas obtenu la note 12 sur 20 aux épreuves pratiques et orales sera éliminé.

Pour être déclarés admissibles, les candidats devront obtenir un minimum de points de 180 pour l'ensemble des épreuves.

Arrêté n° 4.788 du 14 décembre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation, sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, membres du jury chargé de juger les épreuves du concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de trois ouvriers mécaniciens électriciens :

- MM. l'Adjoint Maire, délégué aux Travaux Municipaux ;
Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Architecture ;
Lemoine, Ingénieur principal au Service d'entretien des Bâtiments communaux ;
Leroy, Chef du Service d'Electricité ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel municipal.

Arrêté n° 4.629 du 15 novembre 1950

Article 1. — Un concours aura lieu prochainement à l'Hôtel de Ville pour le recrutement de rédacteurs.

Article 2. — Ce concours comportera les épreuves suivantes.
Epreuves écrites :

- 1° — Deux épreuves d'admissibilité :
a) rédaction sur un sujet d'ordre général permettant d'apprécier la culture du candidat et ses qualités de rédaction (durée trois heures) ;
b) rédaction sur un sujet de droit public, constitutionnel ou administratif (durée : trois heures).
- 2° — une épreuve comptant pour l'admission définitive au même titre que les épreuves orales.

Note succincte sur une question de droit financier (durée : une heure).

Seront déclarés admissibles, les candidats qui, pour les deux premières épreuves auront obtenu un minimum de 110 points.

Epreuves orales :

- 1°) une interrogation de droit administratif;
- 2°) une interrogation de droit constitutionnel ou financier;
- 3°) une interrogation de géographie économique et d'histoire.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note de 0 à 20. Les coefficients suivants sont attribués aux différentes épreuves :

<i>Epreuves écrites</i>	<i>Coefficient</i>
Rédaction sur un sujet d'ordre général	6
Rédaction sur un sujet de droit administratif ou constitutionnel	4
Note sur une question de droit financier	2

Epreuves orales

Interrogation de droit administratif	4
Interrogation de droit constitutionnel ou financier ..	3
Interrogation de géographie économique et d'histoire	1

Nul ne peut être déclaré admissible au grade de rédacteur s'il n'a obtenu, pour l'ensemble des épreuves, un nombre de points supérieur à 230.

PROGRAMME

I. — *Histoire et Littérature*

Notions générales sur la pensée littéraire française et sur l'histoire générale de la France de 1610 à nos jours.

II. — *Droit public*

1°) *Droit constitutionnel :*

Notions générales sur les constitutions successives de la France depuis 1789. Lois constitutionnelles, leur révision.

Le Gouvernement Provisoire de la République Française, l'Assemblée Consultative Provisoire, l'ordonnance du 9 août 1944 sur le rétablissement de la légalité républicaine.

Le principe de la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs et la relation entre les pouvoirs.

La loi : promulgation, publication et application.

Le pouvoir réglementaire.

La justice politique.

Les libertés publiques.

2°) *Droit administratif* :

Organes et attributions du pouvoir central et des Administrations départementales et communales.

La hiérarchie des autorités administratives. La tutelle.

Etablissements publics ou d'utilité publique.

Principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires.

La justice administrative.

Organisation et attributions des juridictions.

Fonctionnaires et agents des collectivités publiques.

Responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents.

Contrats des collectivités publiques.

Travaux publics : mode d'exécution, réparation des dommages causés, l'expropriation pour cause d'utilité publique, associations syndicales.

Services publics, industriels et commerciaux.

Le domaine public, le domaine privé des collectivités publiques.

Voirie : routes, chemins vicinaux et ruraux, voies urbaines, plan d'aménagement et d'extension des villes.

Hygiène et police sanitaire : maisons d'habitations insalubres et édifices menaçant ruine, établissements dangereux, incommodes ou insalubres.

Assistance obligatoire (droit des assistés) domicile de secours.

Assistance facultative (constitution et administration des différents services et établissements qui s'y rattachent).

La police administrative : police générale et polices spéciales distinction d'avec la police judiciaire.

L'exercice des fonctions de police.

L'organisation de la police en France.

3°) *Droit financier* :

Le budget de l'Etat, des départements et des communes : préparation, adoption, règlement, contrôle de son exécution.

Principes généraux de la comptabilité publique.

Ordonnateurs et comptables.

Créances et dettes de l'Etat.

Jugement des comptes, Cour des comptes.

Les ressources financières des départements et des communes.

Les impôts départementaux et communaux, assiette et recouvrement, contentieux.

Régime financier des établissements publics.

III. — *Géographie économique*

Notions générales sur la géographie économique de la France.

Arrêté n° 4.689 du 27 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 15 novembre 1950 fixant les épreuves et conditions d'admission au concours qui doit avoir lieu prochainement pour le recrutement de rédacteurs dans les Services Municipaux;

Article 1. — Notre arrêté sus-visé est complété comme suit :

Les agents des cadres titulaire et auxiliaire qui participeront aux épreuves sus-visées pourront bénéficier des majorations de points ci-après .

Après 3 ans de services	5 % des points
Après 4 ans de services	7 % des points

Il est entendu que ces bonifications n'interviendront que dans le classement définitif et sous la réserve expresse que les candidats aient obtenu le minimum de points exigé pour l'admissibilité.

Arrêté n° 4.500 du 25 octobre 1950

Article 1. — M. Guy Debeyre, Professeur à la Faculté de Droit de Lille, recevra en sa qualité de membre du jury chargé de juger les épreuves du concours de rédacteurs, une indemnité de 6.240 francs correspondant à 6 1/2 vacations à 960 francs.

Arrêté n° 4.562 du 2 novembre 1950

Article 1. — M. Yves Fayolle, Professeur au Lycée Faïdherbe, chargé de la correction des épreuves de français du concours qui a eu lieu les 7, 13 et 20 juillet 1950 pour le recrutement de rédacteurs, recevra à ce titre une indemnité de 850 francs.

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableaux d'avancement de grade.

Arrêté n° 4.550 du 30 octobre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué du Personnel, Membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'un brigadier fontainier au Service des Eaux :

MM. Lubrez, Adjoint au Maire, délégué aux Eaux ;
Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur Chef des Services Techniques ;
Courthéoux, Ingénieur Chef des Services Publics ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du Personnel municipal.

Arrêté n° 4.845 du 27 décembre 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 3.624 en date du 11 mai 1950 est complété comme suit :

M. Delgery, rédacteur principal affecté au Service de la Voie Publique.

Arrêté n° 4.549 du 30 octobre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, Membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'un chef d'équipe au Service des Promenades et Jardins :

MM. Lourdel, Adjoint au Maire, délégué aux Promenades et Jardins ;
Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
Aurel, Ingénieur Chef des Services Techniques ;
Marquis, Chef du Service des Promenades et Jardins ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du Personnel municipal.

Arrêté n° 4.551 du 30 octobre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, Membres de la Commission Consultative du

Tableau d'avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'un chef d'équipe au Service d'Exécution des Travaux en Régie :

MM. Maire, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et Bâti-
ments Communaux ;
Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
Fauvet, Architecte en Chef, Directeur du Service d'Archi-
tecture ;
Demenge, Chef du Service d'Exécution des Travaux en
Régie ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel
municipal.

Arrêté n° 4.548 du 30 octobre 1950

Article 1. — Sont nommés, sous notre présidence et par délégation sous la présidence de M. l'Adjoint Decamps, délégué au Personnel, Membres de la Commission Consultative du Tableau d'Avancement chargée de donner son avis sur la nomination d'un contremaître machiniste et de deux brigadiers machinistes aux Théâtres Municipaux :

MM. Paget, Adjoint au Maire, délégué aux Théâtres Muni-
cipaux ;
Grangeon, Secrétaire Général de la Mairie ;
Guénot, Directeur des Théâtres Municipaux ;
Jouvenet, Chef machiniste aux Théâtres Municipaux ;
Bouckaert, Chef de garage, représentant élu du personnel
municipal.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés pour convenances
personnelles.

Arrêté n° 4.692 du 30 novembre 1950

Article 1. — Un congé de six mois sans solde est accordé à M^{me} Elisabeth Clarisse, commis d'ordre et de comptabilité affectée au Service de la Vérification.

Article 2. — A l'expiration de ce congé, M^{me} Clarisse ne pourra réintégrer ses fonctions qu'autant qu'une vacance d'emploi existera dans les services et sous réserve d'un avis favorable émis par l'Administration Municipale à la demande que devra formuler l'intéressée en vue de sa réintégration.

Article 3. — Dans l'éventualité où M^{me} Clarisse ne solliciterait pas sa réadmission dans les 15 jours qui précèdent la date d'expiration de son congé, elle sera considérée comme démissionnaire.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 novembre 1950.

Arrêté n° 4.693 du 30 novembre 1950

Article 1. — Un congé sans solde est accordé, pour la période du 22 au 30 novembre inclus, à M^{me} Deloof Suzanne, gardienne affectée à la 5^e Division.

PERSONNEL TITULAIRE. — Congés de maladie.

Arrêté n° 4.827 du 22 décembre 1950

Article 1. — M. Edouard Bauwens, égoutier-éboueur affecté au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 7 décembre 1950.

Arrêté n° 4.649 du 20 novembre 1950

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé pour une durée de trois mois, à compter du 28 octobre 1950, à M. Albert Beernart, commis d'ordre et de comptabilité affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Arrêté n° 4.648 du 20 novembre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M. Paul Bert, dessinateur géomètre au Bureau d'Etudes et de Dessin.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 11 novembre 1950.

Arrêté n° 4.651 du 20 novembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois à compter du 12 novembre 1950 le congé de longue durée accordé à M^{me} Yvonne Fauquet, née Bétremieux, commis-secrétaire affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — M^{me} Fauquet bénéficiera du demi-traitement à compter de la date sus-indiquée.

Arrêté n° 4.441 du 13 octobre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M. Arsène Bouchez, commis secrétaire principal affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 23 octobre 1950.

Arrêté n° 4.554 du 2 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Léon Bourdier, surveillant affecté à la 2^e Division, en position de congé de maladie, est réduit de moitié pour la période du 16 au 26 octobre 1950 inclus et rétabli à compter du 27 octobre 1950.

Arrêté n° 4.421 du 10 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Emile Clairet, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service de l'Urbanisme est réduit de moitié pour la période du 23 septembre 1950 au 1^{er} octobre 1950 inclus et rétabli le 2 octobre 1950, date à laquelle il a repris ses fonctions.

Arrêté n° 4.439 du 13 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté du 17 août 1950 sont rapportées.

Article 2. — Le traitement de M^{me} Marie-Claire Cary-Crespel est réduit de moitié à compter du 2 septembre 1950.

Arrêté n° 4.609 du 14 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie-Claire Cary, née Crespel, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au Bureau de M. le Chef de la 5^e Division, est supprimé à compter du 4 novembre 1950.

Arrêté n° 4.773 du 14 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Marie-Claire Cary-Crespel, commis d'ordre et de comptabilité, affectée au Bureau de M. le Chef de la 5^e Division, est rétabli à compter du 4 décembre 1950.

Arrêté n° 4.681 du 24 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Antoine Courmont, commis

d'ordre et de comptabilité affecté au 2^e Bureau de la 2^e Division, est rétabli à compter du 6 novembre 1950.

Arrêté n° 4.505 du 25 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Louis Defives, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique, est rétabli à compter du 10 octobre 1950.

Arrêté n° 4.711 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Charles Deja, chaudronnier-chauffeur affecté au Service des Installations Thermiques, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 28 novembre 1950.

Arrêté n° 4.833 du 22 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Charles Deja, chaudronnier-chauffeur affecté au Service des Installations Thermiques, est rétabli à compter du 11 décembre 1950.

Arrêté n° 4.784 du 14 décembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Jean-Baptiste Delfosse, commis principal d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 décembre 1950.

Arrêté n° 4.646 du 20 novembre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M. Jules Dezitter, commis secrétaire principal affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 12 novembre 1950.

Arrêté n° 4.694 du 30 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. César Dorchies, Garde Municipal affecté au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie est supprimé à compter du 18 novembre 1950.

Arrêté n° 4.868 du 28 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Gustave Ducanehez, cantonnier au Service de la Propreté Publique, en position de congé de maladie, est réduit de moitié pour la période du 14 au 18 décembre 1950 inclus, et rétabli à compter du 19 décembre 1950, date de sa reprise de fonctions.

Arrêté n° 4.612 du 14 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Cécile Jonquet, femme de service affectée au Service des Promenades et Jardins, en position de congé de maladie, est mise à demi-traitement à compter du 6 novembre 1950.

Arrêté n° 4.695 du 30 novembre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Cécile Jonquet, femme de service affectée au Service des Promenades et Jardins, est rétabli à compter du 16 novembre 1950.

Arrêté n° 4.440 du 13 octobre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M. Dutranoy Marcel, cantonnier affecté au Service de la Propreté Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 7 octobre 1950.

Arrêté n° 4.839 du 26 décembre 1950

Article 1. — Un congé de longue durée est accordé pour une durée de six mois, à compter du 15 septembre 1950, à M. André Faucompré, sergent au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Arrêté n° 4.592 du 9 novembre 1950

Article 1. — Un congé de longue durée avec solde est accordé pour une durée de six mois à compter du 26 septembre 1950, à M. Henri Gaeremynck, chauffeur affecté au Garage Municipal.

Arrêté n° 4.485 du 18 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M^{me} Louise Dubar-Gombert, commis d'administration affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, en position de congé de maladie, est supprimé à compter du 16 octobre 1950.

Arrêté n° 4.431 du 12 octobre 1950

Article 1. — M. Léon Kestelyn, présentement en position de congé de maladie sans traitement, est autorisé à reprendre ses fonctions.

Article 2. — M. Kestelyn, cantonnier au Service de la Voie Publique est muté, sur sa demande, aux abattoirs en qualité de veilleur de nuit.

Article 3. — M. Kestelyn est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 130.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1949.

L'intéressé bénéficiera, en outre, de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.410 du 7 octobre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Ernest Lobry, commis d'ordre et de comptabilité, en congé de longue durée, est rétabli à compter du 25 septembre 1950.

Article 2. — M. Ernest Lobry est affecté au Service des Transports Municipaux.

Arrêté n° 4.782 du 14 décembre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé accordé à M. Paul Lust, commis secrétaire affecté au Service du Contentieux.

Article 2. — M. Lust continuera à bénéficier du demi-traitement.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 13 décembre 1950.

Arrêté n° 4.556 du 2 novembre 1950

Article 1. — M. Georges Piette, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, en position de congé de maladie, est mis à demi-traitement à compter du 25 octobre 1950.

Arrêté n° 4.716 du 6 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Georges Piette, commis d'ordre et de comptabilité, affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est rétabli à compter du 24 novembre 1950.

Arrêté n° 4.647 du 20 novembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé de longue durée avec solde accordé à M. Antoine Platel, chef de section affecté au Service de la Voie Publique.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 14 novembre 1950.

Arrêté n° 4.783 du 14 décembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois le congé avec solde accordé à M^{lle} Andréa Scrive, femme de service affectée au Service des Travaux Municipaux (Exécution des Travaux en Régie).

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 24 décembre 1950.

Arrêté n° 4.645 du 20 novembre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé avec solde de M^{me} Madeleine Soyez, née Storme, aide-cuisinière affectée au 3^e Bureau de la 4^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 17 novembre 1950.

Arrêté n° 4.710 du 5 décembre 1950

Article 1. — Le traitement de M. Léon Verbeke, égoutier-éboueur, affecté au Service de la Propreté Publique, est supprimé à compter du 30 novembre 1950.

Arrêté n° 4.650 du 20 novembre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée avec solde à M. Arsène Vignacq, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service du Pesage.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 9 novembre 1950.

Arrêté n° 4.644 du 20 novembre 1950

Article 1. — Est renouvelé pour une durée de trois mois, le congé avec solde accordé à M^{me} Vanrenterghem Georgina, née Wallaert, femme de service affectée à la 4^e Division, Conservatoire.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 novembre 1950.

Arrêté n° 4.781 du 14 décembre 1950

Article 1. — Est renouvelé, pour une durée de trois mois, le congé de longue durée, avec solde, accordé à M^{me} Georgette Vandenberghe-Warin, commis principal d'ordre et de comptabilité, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 10 décembre 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Conseil de discipline.

Arrêté n° 4.723 du 7 décembre 1950

Article 1. — Le charretier Jules Declercq est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au charretier Declercq pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense, ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Arrêté n° 4.725 du 7 décembre 1950

Article 1. — Le brigadier cantonnier, Louis Guilbert, est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au brigadier cantonnier Louis Guilbert pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense, ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Arrêté n° 4.722 du 7 décembre 1950

Article 1. — Le machiniste Georges Houdart est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au machiniste Georges

Houdart pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat Général de la Mairie, et de présenter par écrit ses moyens de défense, ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

Arrêté n° 4.724 du 7 décembre 1950

Article 1. — Le cantonnier André Leplus, est déféré devant le Conseil de Discipline appelé à siéger conformément aux dispositions prévues par l'article 6 du décret du 23 juillet 1930.

Article 2. — Un délai de dix jours à compter de la notification du présent arrêté est accordé au cantonnier Leplus pour lui permettre de prendre connaissance de son dossier déposé au Secrétariat Général de la Mairie et de présenter par écrit ses moyens de défense ou désigner son défenseur ainsi que les personnes qu'il désire faire entendre.

PERSONNEL TITULAIRE. — Intégration d'agents auxiliaires

Arrêté n° 4.807 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Edgard Bart, né le 29 janvier 1902 à Maubeuge, chauffeur auxiliaire poids lourds affecté au Service Municipal des Transports, est intégré dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Bart est versé dans la 6^e classe de son emploi, indice 180, au traitement annuel de 215.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe est fixée au 1^{er} juillet 1950.

Il bénéficiera en outre de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.767 du 13 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Yvonne Hanotel, née le 8 octobre 1901 à Lille, aide-cuisinière affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{me} Hanotel est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, de l'indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.801 du 18 décembre 1950

Article 1. — M^{lle} Germaine Castelin, née le 16 août 1905 à Hellemmes, gardienne auxiliaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins », est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{lle} Castelin est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 135, au traitement annuel de 155.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.859 du 28 décembre 1950

Article 1. — M^{lle} Antoinette Castier, née le 18 juin 1912 à Cysoing, infirmière non diplômée autorisée, assistante auxiliaire d'hygiène scolaire, est intégrée en cette qualité dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{lle} Castier est versée dans la 5^e classe de son emploi, indice 170, au traitement annuel de 198.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité différentielle, non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
3 ^{me}	280.000	1 ^{er} janv. 1948	7 ^{me}	198.000	1 ^{er} nov. 1950

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.804 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Gustave Célerse, né le 15 mars 1898 à Lille, baigneur auxiliaire affecté à la 5^e Division, est intégré dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Célerse est versé dans la 7^e classe de son emploi, indice 125, au traitement annuel de 143.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mai 1948.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.857 du 28 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Renée Chéron, née le 13 décembre 1923 à Lille, aide-cuisinière auxiliaire affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — M^{me} Chéron est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.856 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Arthur Depaermentier, né à Lille, le 2 juillet 1897, maître de nage auxiliaire, est intégré dans le cadre permanent en qualité de surveillant de bassin.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Depaermentier est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 172.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Le point de départ de l'ancienneté dans la classe est fixé au 1^{er} mars 1950.

Article 3. — M. Depaermentier bénéficiera en outre d'une indemnité différentielle, non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau, majoré des divers suppléments ou indemnités et celui dont il aurait bénéficié antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer

dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
7 ^{me}	203.000		7 ^{me}	172.000	1 ^{er} nov. 1950

Article 4. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 5. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.776 du 14 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Marie-Thérèse Looten, née Elleboudt, à Godewaersvelde (Nord), le 7 avril 1910, gardienne auxiliaire aux Crèches Municipales, est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{me} Looten est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 135, au traitement annuel de 155.000 francs, auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.780 du 14 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Yvonne Férain, née le 1^{er} février 1906 à Lille, assistante médicale auxiliaire au Service Médico-Social du Personnel Municipal, est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses diplômes, M^{me} Férain, assistante médicale, est versée dans la 5^e classe des infirmières non diplômées autorisées, indice 170 au traitement annuel de 198.000

francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité différentielle, non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
3 ^{me}	280.000	1 ^{er} janv. 1948	5 ^{me}	198.000	1 ^{er} nov. 1950

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.777 du 14 décembre 1950

Article 1. — M. Julien Fruit, né le 16 février 1910 à Chérens (Nord), surveillant auxiliaire à l'Ecole des Beaux-Arts, est intégré dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M. Julien Fruit est versé dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.869 du 28 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Marguerite Demarez-Gallet, née le 7 janvier 1903 à Lille, aide-cuisinière auxiliaire affectée au Jardin d'Enfants des P'tits Quinquins, est intégrée dans le cadre titulaire du personnel municipal.

Article 2. — M^{me} Demarez est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.778 du 14 décembre 1950

Article 1. — M. Léon Haustraete, né le 18 avril 1903 à Lille, chauffeur-mécanicien affecté au Service d'Installations Thermiques et Mécaniques, est intégré dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Hausstraete est versé dans la 7^e classe de son emploi, indice 145 au traitement annuel de 172.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe est fixée au 1^{er} juin 1948.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.858 du 28 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Lucienne Rivière, née le 28 janvier 1906 à Lille, aide-cuisinière affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire.

Article 2. — M^{me} Rivière est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.799 du 18 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Marguerite Dupuis, née le 28 mars 1909 à Lille, aide-cuisinière auxiliaire affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{me} Dupuis est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.779 du 14 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Jeanne Vandebossche, née Lemoine, le 10 août 1913 à Lille, gardienne auxiliaire aux Crèches Municipales, est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{me} Vandebossche est versée dans la 7^e classe de son emploi indice 135, au traitement annuel de 155.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.805 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Constant Lenoir, né le 18 août 1922 à Lille, surveillant au Palais des Beaux-Arts est intégré dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M. Lenoir est versé dans la 7^e classe de son emploi indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.802 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Théodore Lhote, terrassier auxiliaire, est intégré dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Lhote est versé dans la 7^e classe de son emploi, indice 135, au traitement annuel de 155.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1947.

Ce traitement sera porté à 170.000 francs (6^e classe, indice 145) à compter du 1^{er} décembre 1950.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.806 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Kléber Liévin, né à Evin-Malmaison (Pas-de-Calais), le 15 janvier 1897, démolisseur auxiliaire, est intégré dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Liévin est versé dans la 6^e classe de son emploi, indice 145, au traitement annuel de 170.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juillet 1949.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.854 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Charles Rousselle, né le 10 septembre 1896 à Sains-Richaumont (Aisne), menuisier-charpentier auxiliaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est intégré dans le cadre titulaire.

Article 2. — M. Rousselle est versé dans la 7^e classe de son emploi, indice 170, au traitement annuel de 203.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.800 du 18 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Marie-Jeanne Deckmyn, née Van Der Keleş à Lille, le 6 décembre 1910, aide-cuisinière auxiliaire

affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{me} Deckmyn est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.855 du 28 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Sophie Moitel-Verschelden, née le 14 août 1904 à Lille, aide-cuisinière affectée aux Cantines Scolaires, est intégrée dans le cadre titulaire du Personnel Municipal.

Article 2. — M^{me} Moitel est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice 130, au traitement annuel de 149.000 francs auquel s'ajoutent les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois.

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressée sera autorisée à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.803 du 18 décembre 1950

Article 1. — M. Léon Willem, né le 14 octobre 1892 à Lille, Expéditionnaire auxiliaire faisant fonctions de surveillant au Musée Industriel et Commercial est intégré dans le cadre titulaire du Personnel Municipal en qualité de Surveillant de Musée.

Article 2. — Compte tenu de ses services militaires, M. Willem est versé dans la 6^e classe de son emploi, indice 140, au traitement annuel de 164.000 francs auquel s'ajoutent les

indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1948.

Il bénéficiera en outre : 1°) d'une indemnité forfaitaire pour supplément de travail fixée à 230 francs par mois; 2°) d'une indemnité différentielle, non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité; il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
6 ^{me}	174.000	1 ^{er} fév. 1948	6 ^{me}	164.000	1 ^{er} fév. 1948

Article 3. — Un arrêté ultérieur fixera la date à laquelle l'intéressé sera autorisé à effectuer des versements à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Indemnité compensatrice de logement.

Arrêté n° 4.736 du 11 décembre 1950

Article 1. — Une indemnité compensatrice de logement, calculée à raison de 5 % de leur traitement fixe soumis à retenue, est allouée jusqu'à nouvel ordre aux agents dont les noms suivent :

Bouckaert Jules, Chef de garage, à compter du 6 avril 1950;
Ronchin Pierre, Chaudronnier-chauffeur, à compter du 29 août 1949.

PERSONNEL TITULAIRE. — Classement indiciaire.

Arrêté n° 4.374 du 4 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés des 19 et 24 juillet 1950 sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. Jean Alluin, terrassier stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement M. Alluin nommé à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 148.000 francs (ind. 135) avec effet du 1^{er} juin 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} juin 1950			Au 1^{er} juin 1950		
7 ^{me}	167.000 (145)		7 ^{me}	148.000 (135)	1 ^{er} juin 1950
Au 1^{er} juillet 1950			Au 1^{er} juillet 1950		
7 ^{me}	172.000 (145)		7 ^{me}	155.000 (135)	1 ^{er} juin 1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1950.

Arrêté n° 4.483 du 18 octobre 1950

Vu nos arrêtés antérieurs et notamment celui du 18 avril 1950 fixant la situation de M. Bouckaert en qualité de Chef de Garage ;

Article 1. — La situation de M. Bouckaert, Chef de garage, est fixée comme suit :

Emploi	Classe	Indice	Ancienneté dans la classe	Traitements	
				au 1 ^{er} janv. 50	au 1 ^{er} juillet 50
Ajusteur-tourneur ..	1 ^{re}	240	1 ^{er} oct. 1948	275.000	
Chef de Garage le 6 avril 1950	6 ^{me}	240	1 ^{er} oct. 1948	272.000 + Ind. différ. 3.000	295.000 + Ind. différ. 2.000
	5 ^{me}	255	1 ^{er} oct. 1950		317.000

Arrêté n° 4.376 du 4 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés des 19 et 24 juillet 1950 sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. Charles Chartrer, terrassier, stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Chartrer nommé à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 148.000 francs (indice 135) avec effet du 1^{er} juin 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} juin 1950			Au 1^{er} juin 1950		
7 ^{me}	167.000 (145)		7 ^{me}	148.000 (135)	1 ^{er} juin 1950
Au 1^{er} juillet 1950			Au 1^{er} juillet 1950		
7 ^{me}	172.000 (145)		7 ^{me}	155.000 (135)	1 ^{er} juin 1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1950.

Arrêté n° 4.373 du 4 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés des 3 et 24 juillet 1950 sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. César Defretin, terrassier stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Defretin nommé à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 148.000 francs (indice 135) avec effet du 1^{er} juin 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} juin 1950			Au 1^{er} juin 1950		
7 ^{me}	167.000 (145)		7 ^{me}	148.000 (135)	1 ^{er} juin 1950
Au 1^{er} juillet 1950			Au 1^{er} juillet 1950		
7 ^{me}	172.000 (145)		7 ^{me}	155.000 (135)	1 ^{er} juin 1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1950.

Arrêté n° 4.375 du 4 octobre 1950

Article 1. — Les dispositions de nos arrêtés des 19 et 24 juillet 1950 sont abrogées en ce qu'elles ont trait à la fixation du traitement à allouer à M. Adolphe Marquillie, terrassier stagiaire du cadre titulaire.

Article 2. — Compte tenu de la situation dont il bénéficiait antérieurement, M. Marquillie nommé à la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 148.000 francs (indice 135) avec effet du 1^{er} juin 1950, bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue, qui sera égale à la différence entre son traitement

nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement révisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Pour déterminer cette indemnité, il sera tenu compte des éléments de base ci-après :

Situation fictive Cadre auxiliaire			Situation réelle Cadre titulaire		
Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Au 1^{er} juin 1950			Au 1^{er} juin 1950		
7 ^{me}	167.000 (145)		7 ^{me}	148.000 (135)	1 ^{er} juin 1950
Au 1^{er} juillet 1950			Au 1^{er} juillet 1950		
7 ^{me}	172.000 (145)		7 ^{me}	155.000 (135)	1 ^{er} juin 1950

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 1950.

PERSONNEL TITULAIRE. — Reclassement de particuliers.

Arrêté n° 4.383 du 4 octobre 1950

Vu notre arrêté en date du 24 juillet 1950, fixant le montant des traitements à allouer au personnel municipal titulaire à compter des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1950, au titre de la 3^e tranche de reclassement;

Article 1. — Le traitement à allouer à compter du 1^{er} janvier 1950 à M^{me} Sidonie Lambert-Carette, gardienne de crèches, est fixé à 148.000 francs au lieu de 140.000 francs comme indiqué par erreur.

Arrêté n° 4.795 du 18 décembre 1950

Vu notre arrêté en date du 24 juillet 1950 fixant les traitements à allouer au personnel municipal titulaire à compter des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1950;

Article 1. — L'ancienneté dans la classe de M. Fernand Delacherie, chaudronnier chauffeur au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est fixée au 16 janvier 1949 et non au 16 janvier 1950 comme il a été indiqué.

Arrêté n° 4.685 du 24 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 24 juillet 1950 fixant le montant des traitements à allouer au personnel municipal titulaire, au titre de la 3^e tranche de reclassement;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est modifié comme suit :

Flament Suzanne	ouvrière d'entretien	4 ^{me}	158	1 ^{er} oct. 1949	178.000
				décédée le	
				1 ^{er} février 1950	

PERSONNEL TITULAIRE. — Tableaux d'avancement de classe.

Arrêté n° 4.597 du 13 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 17 août 1950 fixant le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire pour le mois de septembre 1950;

Article 1. — Notre arrêté susvisé est complété comme suit .

Dufour Charles	Paveur-carreleur	1 ^{re}	297.000	1 ^{er} sept. 1950
----------------	------------------	-----------------	---------	----------------------------

Arrêté n° 4.442 du 13 octobre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 16 septembre 1950 (Avancement de classe pour le mois d'octobre 1950), est modifié et complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Halles Centrales Claes Henri	Peseur	1 ^{re}	237.000	1 ^{er} octobre 1950
5^e Division Bart Jean	Rédacteur principal	1 ^{re}	376.000	1 ^{er} octobre 1950
Service des Eaux Palstermans Eliane	Commis d'ordre et de comptabilité	8 ^{me}	184.000	1 ^{er} octobre 1950
Bureau d'Etudes et de Dessin Senaffe Paul	Dessinateur-géomètre	1 ^{re}	440.000	1 ^{er} octobre 1950

Arrêté n° 4.737 du 11 décembre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 16 septembre 1950 (Avancement de classe octobre 1950) est complété comme suit :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service des Eaux				
West Gilbert	Contrôleur des Eaux	5 ^{me}	184.000	16 octobre 1950
Service des Promenades et Jardins				
Carlier Xavier	Jardinier	6 ^{me}	191.000	16 octobre 1950
Wanquetin Charles	Jardinier mosaïste	3 ^{me}	266.000	16 octobre 1950

Arrêté n° 4.796 du 18 décembre 1950

Article 1. — Notre arrêté du 16 septembre 1950 (Avancement de classe octobre 1950) est complété comme suit :

Installations thermiques et mécaniques

Ronchin Pierre	Chaudronnier-chauffeur	6 ^{me}	218.000	16 octobre 1950
----------------------	------------------------	-----------------	---------	-----------------

Arrêté n° 4.595 du 13 novembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de novembre 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division				
Hans Edouard	Commis d'ordre et de comptabilité d ^e	3 ^{me}	258.000	1 ^{er} novembre 1950
Rousselle Jules		1 ^{er}	288.000	1 ^{er} novembre 1950
2^e Division				
Mestag Gaston	Conservateur de cimetière	3 ^{me}	340.000	1 ^{er} novembre 1950
Gisselaire Fernand	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	258.000	1 ^{er} novembre 1950
3^e Division				
Descamps Lucien	Commis d'ordre et de comptabilité Rédactrice principale	1 ^{er}	288.000	1 ^{er} novembre 1950
Lanniaux Simone		1 ^{er}	376.000	1 ^{er} novembre 1950
4^e Division				
Delecroix Emilienne	Femme de service Aide-cuisinière	5 ^{me}	130.000	16 novembre 1950
Smit Florine		2 ^{me}	211.000	1 ^{er} novembre 1950
5^e Division				
Dupas Simon	Inspecteur sanitaire	4 ^{me}	314.000	1 ^{er} novembre 1950
Vasseur Victor	Cabinier	1 ^{er}	206.000	1 ^{er} novembre 1950

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Collecte des droits de place Du Bois Jules.....	Receveur central des droits de place	2 ^{me}	384.000	1 ^{er} novembre 1950
Service de l'Architecture Laine Jules.....	Commis d'ordre et de comptabilité	5 ^{me}	238.000	1 ^{er} novembre 1950
Exécution des Travaux en Régie Vandenbulcke Marguerite.....	Femme de service	2 ^{me}	155.000	1 ^{er} novembre 1950
Service électrique Coolen Georges.....	Electricien-mécanicien	5 ^{me}	234.000	1 ^{er} novembre 1950
Installations Thermiques et Mécaniques Delmotte Jean.....	Chaudronnier-chauffeur	6 ^{me}	218.000	1 ^{er} novembre 1950

Arrêté n° 4.596 du 13 novembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de décembre 1950 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division Desbonnet Gustave....	Commis d'ordre et de comptabilité	3 ^{me}	258.000	1 ^{er} décembre 1950
2^e Division Pelez Gaston.....	Commis d'ordre et de comptabilité	4 ^{me}	247.000	1 ^{er} décembre 1950
3^e Division Stubbe Ferdinand.....	Commis d'ordre et de comptabilité	1 ^{re}	288.000	16 décembre 1950
Edmé René.....	d ^o	3 ^{me}	258.000	1 ^{er} décembre 1950
Lengagne Auguste....	d ^o	3 ^{me}	258.000	1 ^{er} décembre 1950
4^e Division Quin Lucien.....	Commis d'administration	3 ^{me}	270.000	1 ^{er} décembre 1950
Delplanque Jeanne....	Femme de service	5 ^{me}	130.000	1 ^{er} décembre 1950
Soyez Madeleine.....	Aide-cuisinière	2 ^{me}	211.000	1 ^{er} décembre 1950
5^e Division Devernay Suzanne.....	Baigneuse	2 ^{me}	198.000	1 ^{er} décembre 1950

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Service des Transports Treels Jacques	Chauffeur Poids lourds	5 ^{me}	229.000	16 décembre 1950
Service des Promenades et Jardins Dubar Charles				

Arrêté n° 4.844 du 26 décembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel titulaire est fixé comme suit pour le mois de janvier 1951 :

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
1^{re} Division				
Meurillon Charline	Rédactrice principale	1 ^{re}	376.000	1 ^{er} janvier 1951
Bacquart Jules	Rédacteur principal	1 ^{re}	376.000	1 ^{er} janvier 1951
Barbe André	Commis	3 ^{me}	258.000	16 janvier 1951
4^e Division				
Hoogstoel Marie	Cuisinière	4 ^{me}	222.000	1 ^{er} janvier 1951
5^e Division				
Damanne Marcel	Inspecteur sanitaire	4 ^{me}	314.000	1 ^{er} janvier 1951
Thuytschaever Henri ..	Régisseur	2 ^{me}	270.000	1 ^{er} janvier 1951
Abattoirs				
Gentot Georges	Ouvrier d'entretien	5 ^{me}	175.000	15 janvier 1951
Services techniques				
Aurel Raymond	Ingénieur	3 ^{me}	798.000	1 ^{er} janvier 1951
Service de la Propreté Publique				
Ducouvent Gustave	Brig. Cantonnier	2 ^{me}	223.000	1 ^{er} janvier 1951
Service de la Voie Publique				
Muylaert Camille	Cimentier-spécialiste	2 ^{me}	281.000	1 ^{er} janvier 1951
Service d'Architecture				
Charbonnier Georges ..	Chef de Bureau	1 ^{re}	633.000	16 janvier 1951
Service d'Exécution des Travaux en Régie				
Desmet Victor	Bûcheron	2 ^{me}	254.000	1 ^{er} janvier 1951
Trédez Henri	Menuisier ébéniste	4 ^{me}	251.000	1 ^{er} janvier 1951

Nom et Prénom	Fonction	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
4^e Division				
Lannoy Robert	Directeur du Conservatoire Professeur de dessin (Ecole des Beaux-Arts)	2 ^{me}	642.000	1 ^{er} janvier 1951
Moinet Guy		4 ^{me}	276.666	16 janvier 1951 (10 h. de cours)
Willem Léon	Surveillant	5 ^{me}	178.000	1 ^{er} janvier 1951
Service des Eaux				
Descamps Camille	Contrôleur des Eaux d ^o	6 ^{me}	166.000	1 ^{er} janvier 1951
Lesaffre André		7 ^{me}	156.000	1 ^{er} janvier 1951

Arrêté n° 4.521 du 26 octobre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de novembre 1950 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Menin Fernand	Sapeur 2 ^{me} classe qualifié 2 ^{me} catég. d ^o	3 ^{me}	240.000	16 novembre 1950
Vanhulle Raymond		2 ^{me}	253.000	1 ^{er} novembre 1950

Arrêté n° 4.598 du 13 novembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de décembre 1950 :

Nom et Prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Hasselweiller Maurice ..	Sapeur 2 ^{me} classe non qualifié Sapeur 2 ^{me} classe qualifié 2 ^{me} catég.	6 ^{me}	157.000	1 ^{er} décembre 1950
Lhote Paul		2 ^{me}	253.000	1 ^{er} décembre 1950

Arrêté n° 4.746 du 13 décembre 1950

Article 1. — Le tableau d'avancement de classe du personnel du Bataillon des Sapeurs-Pompiers est fixé comme suit pour le mois de janvier 1951 :

Nom et prénom	Grade	Classe	Traitement	Ancienneté dans la classe
Honoré Marcel	Adjudant	1 ^{re}	368.000	1 ^{er} janvier 1951
Masse Elie	Sergent	3 ^{me}	292.000	1 ^{er} janvier 1951
Masse Maurice	Caporal	2 ^{me}	279.000	1 ^{er} janvier 1951
Bulleteau Fernand.....	Sapeur 1 ^{re} classe qualifié 2 ^{me} catég.	5 ^{me}	228.000	16 janvier 1951
Cochez Emile.....	d ^o	4 ^{me}	240.000	16 janvier 1951
Defay Julien	d ^o	5 ^{me}	228.000	16 janvier 1951
Dubo Roger	d ^o	4 ^{me}	240.000	16 janvier 1951
Hallez Louis	d ^o	4 ^{me}	240.000	16 janvier 1951
Laurent Joseph	d ^o	4 ^{me}	240.000	16 janvier 1951
Muselet Gaston	d ^o	4 ^{me}	240.000	16 janvier 1951

PERSONNEL TITULAIRE. — Nominations, titularisations, promotions, mutations.

Arrêté n° 4.567 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont versés dans le cadre des ouvriers qualifiés 2^e catégorie, en qualité de menuisiers-serruriers, les ouvriers du cadre titulaire dont les noms suivent :

MM. Biloire Jean, menuisier ;
Herrebaut Maurice, menuisier ;
Orsacchino René, menuisier ;

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit .

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traitement	Indice	Classe	Traitement	
Biloire Jean ..	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950
Herrebaut Maurice	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950
Orsacchino René.....	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950

Arrêté n° 4.658 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont versés dans le cadre des ouvriers qualifiés professionnels 2^e catégorie, en qualité de peintres-vitriers, les ouvriers peintres du cadre titulaire dont les noms suivent :

MM. Allaert Julien,
Bleys Henri,
Pruvost Pierre,
Levas Georges.

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit .

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traite-ment	Indice	Classe	Traite-ment	
Allaert Julien . .	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	1 ^{er} juillet 1950
Bleys Henri . . .	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	d ^o
Pruvost Pierre	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	d ^o
Levas Georges	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950

Arrêté n° 4.659 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont nommés démolisseurs les ouvriers du cadre titulaire dont les noms suivent :

- MM. Engels Gustave, terrassier ;
 Duquesne Louis, terrassier ;
 Glaesterman Marcel, manœuvre ;
 Delecroix Eugène, manœuvre.

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit .

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traite-ment	Indice	Classe	Traite-ment	
Glaesterman Marcel	149	5 ^{me}	173.000	155	5 ^{me}	184.000	1 ^{er} juillet 1950
Delecroix Eugène	130	7 ^{me}	149.000	135	7 ^{me}	155.000	1 ^{er} nov. 1950

La situation de MM. Engels et Duquesne est sans change-ment.

Arrêté n° 4.660 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont versés dans le cadre des ouvriers qualifiés professionnels 2^e catégorie, en qualité de serruriers-tôliers, les ouvriers du cadre titulaire dont les noms suivent :

- MM. Legru Eugène, serrurier ;
 François Henri, serrurier ;
 Desieter Désiré, tôlier ;
 Lejeune Henri, tôlier ;
 Demessine Emile, serrurier ;
 Lavieville Jacques, serrurier.

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit .

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traite-ment	Indice	Classe	Traite-ment	
Legru Eugène	196	3 ^{me}	238.000	206	4 ^{me}	251.000	1 ^{er} juillet 1950
François Henri	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	d°
Desieter Désiré	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	d°
Lejeune Henri	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	d°
Demessine							
Emile	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950
Lavieville							
Jacques	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	d°

Arrêté n° 4.661 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont versés dans le cadre des ouvriers qualifiés professionnels de 2^e catégorie, en qualité de couvreurs-zingueurs, les ouvriers du cadre titulaire dont les noms suivent :

MM. Alfred Dierendonck, couvreur ;
 Henri Mathieu, couvreur ;
 René Mathieu, couvreur.

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit .

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traite-ment	Indice	Classe	Traite-ment	
Dierendonck ..	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	1 ^{er} juillet 1950
Mathieu Henri	172	5 ^{me}	207.000	182	6 ^{me}	218.000	d°
Mathieu René	160	6 ^{me}	191.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950

Arrêté n° 4.668 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont nommés manutentionnaires, les ouvriers du cadre titulaire dont les noms suivent :

MM. Treves Raymond, terrassier ;
 Buyens Edouard, manœuvre ;
 Delfosse Henri, manœuvre ;
 Ronse Roland, manœuvre ;
 Gheeraert René, manœuvre.

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit .

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traite-ment	Indice	Classe	Traite-ment	
Buyens	149	5 ^{me}	173.000	155	5 ^{me}	184.000	1 ^{er} juillet 1950
Delfosse	149	5 ^{me}	173.000	155	5 ^{me}	184.000	d°
Ronse	130	7 ^{me}	149.000	135	7 ^{me}	155.000	1 ^{er} nov. 1950
Gheeraert	130	7 ^{me}	149.000	135	7 ^{me}	155.000	d°

La situation de M. Treves, reste sans changement.

Arrêté n° 4.669 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont versés dans le cadre des ouvriers qualifiés professionnels de 2^e catégorie, en qualité de menuisiers-charpentiers, les ouvriers du cadre titulaire dont les noms suivent :

- MM. Locheron Paul, menuisier ;
- Janssens Charles, menuisier ;
- Debock Joseph, charpentier ;
- Romby Jean-Crépin, charpentier ;
- Boudeweel Paul, charpentier.

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit.

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traite-ment	Indice	Classe	Traite-ment	
Locheron	160	6 ^{me}	191.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} juillet 1950
Janssens	196	3 ^{me}	238.000	206	4 ^{me}	251.000	d°
Debock	196	3 ^{me}	238.000	206	4 ^{me}	251.000	d°
Romby Jean	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950
Boudeweel	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	d°

Arrêté n° 4.670 du 20 novembre 1950

Article 1. — Sont versés dans le cadre des ouvriers qualifiés professionnels de 2^e catégorie, en qualité de cimentiers spécialistes, les ouvriers cimentiers du cadre titulaire dont les noms suivent :

- MM. Beasse Abel,
- Delerue Lucien,
- Romby Jean,
- Ducatez Hippolyte.

Article 2. — La situation de ce personnel s'établit comme suit.

Nom et Prénom	Situation ancienne			Situation nouvelle			Ancienneté dans la classe et effet pécuniaire de la mesure
	Indice	Classe	Traitement	Indice	Classe	Traitement	
Béasse	196	3 ^{me}	238.000	206	4 ^{me}	251.000	1 ^{er} juillet 1950
Delerue	196	3 ^{me}	238.000	206	4 ^{me}	251.000	d°
Romby Jean ..	196	3 ^{me}	238.000	206	4 ^{me}	251.000	d°
Ducatez	145	7 ^{me}	172.000	170	7 ^{me}	203.000	1 ^{er} nov. 1950

Arrêté n° 4.458 du 16 octobre 1950

Article 1. — M. Marceau Agache, rédacteur affecté au Service de l'Urbanisme et de la Gestion des Biens, est muté, en la même qualité, au 3^e Bureau de la 2^e Division.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 octobre 1950.

Arrêté n° 4.484 du 18 octobre 1950

Article 1. — M. Jean Aufrant, né le 12 mars 1924 à Villefranche-sur-Saône, est nommé Inspecteur Vétérinaire adjoint stagiaire au Service de l'Inspection Sanitaire des denrées alimentaires.

Article 2. — M. Jean Aufrant est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 379.000 francs (indice 300), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.620 du 14 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 18 octobre 1950, nommant M. Jean Aufrant, Inspecteur vétérinaire adjoint stagiaire au Service de l'Inspection Sanitaire des denrées alimentaires ;

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1950, et non du 2 octobre comme il a été indiqué.

Arrêté n° 4.775 du 14 décembre 1950

Article 1. — M. Noël Azelart, fontainier au Service des Eaux (indice 270, traitement annuel 340.000 francs), est nommé brigadier fontainier audit Service.

Article 2. — M. Noël Azelart est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi (indice 272), au traitement annuel de 342.000 francs majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

M. Azelart bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.679 du 24 novembre 1950

Article 1. — M^{me} Odile Barry, née le 5 janvier 1928 à Isbergues (Pas-de-Calais), est nommée assistante sociale stagiaire au Service de la Famille.

Article 2. — M^{me} Odile Barry est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 221.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 4 novembre 1950.

Arrêté n° 4.503 du 25 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Raymonde Desmettre, née Bayard, le 6 juin 1921 à Lille, est nommée gardienne stagiaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{me} Desmettre est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 155.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 22 septembre 1950.

Arrêté n° 4.752 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Roger Beasse, terrassier stagiaire au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des

Agents des Collectivités Locales, M. Beasse est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Roger Beasse est fixée au 1^{er} août 1949.

Arrêté n° 4.708 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Alphonse Biervoye, caporal (1^{re} classe, indice : 240, traitement annuel : 293.000 francs) est nommé caporal chef au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. Alphonse Biervoye est versé dans la 1^{re} classe de son nouvel emploi, indice : 250, au traitement annuel de 306.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

M. Biervoye bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour risques professionnels calculée sur la base du taux annuel de 4.800 francs réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Visa du Préfet, le 27 décembre 1950.

Arrêté n° 4.750 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Robert Blanquart, terrassier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Blanquart est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Robert Blanquart est fixée au 1^{er} mai 1949.

Arrêté n° 4.508 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. Auguste Blondel, chauffeur-mécanicien au Service des Eaux (1^{re} classe, indice : 220, traitement annuel : 269.000 francs) est nommé mécanicien électricien audit Service.

Article 2. — M. Auguste Blondel est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 281.000 francs (indice 229).

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.652 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. Michel Blondiau, expéditionnaire stagiaire affecté au 4^e Bureau de la 1^{re} Division, est muté en la même qualité au 2^e Bureau de la 5^e Division à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — L'indemnité de bicyclette allouée à M. Blondiau est supprimée à compter de cette date.

Arrêté n° 4.684 du 24 novembre 1950

Article 1. — M. Michel Blondiau, expéditionnaire affecté au 2^e Bureau de la 5^e Division, est titularisé dans son emploi à compter du 1^{er} septembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 27 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Blondiau est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 4.865 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Bocquet Claude, chauffeur d'automobiles Poids Lourds stagiaire, au Service des Transports, est titularisé dans ses fonctions à compter du 28 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Bocquet est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Bocquet est fixée au 1^{er} février 1949.

Arrêté n° 4.444 du 13 octobre 1950

Article 1. — M. Octave Bouillet, chauffeur-mécanicien auxiliaire (7^e classe, indice: 145, traitement annuel : 172.000 francs), est nommé chauffeur-mécanicien stagiaire au Service des Installations thermiques et mécaniques.

Article 2. — M. Octave Bouillet est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 francs (indice 145).

M. Bouillet bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.578 du 7 novembre 1950

Article 1. — M^{lle} Renée Bourdon, rédactrice affectée à la 4^e Division (Lycée Fénélon), est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 27 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Bourdon est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.532 du 26 octobre 1950

Article 1. — La situation de M. Albert Capelier, préparateur au Musée d'Histoire Naturelle est modifiée comme suit :

Classe	Ancienneté dans la classe	Indice	Traitement	Observations
1 ^{re}	1 ^{er} septembre 1946	330	280.500	Effet du : 1 ^{er} janvier 1948
1 ^{re}	1 ^{er} septembre 1946	340	353.000	1 ^{er} janvier 1949
1 ^{re}	1 ^{er} septembre 1946	340	393.000	1 ^{er} janvier 1950
1 ^{re}	1 ^{er} septembre 1946	340	433.000	1 ^{er} juillet 1950

Arrêté n° 4.525 du 26 octobre 1950

Article 1. — Compte tenu des qualifications professionnelles dont il peut se prévaloir, le Sapeur-Pompier de 2^e classe, Roger Caplette, est versé dans la 2^e catégorie de son grade et recevra un traitement annuel de 185.000 francs (indice 170) lequel sera porté à 199.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 1950.

Approbation du Préfet du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.399 du 5 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Marthe Reichel, née Caucheteux, expéditionnaire affectée au 2^e Bureau de la 4^e Division, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Reichel est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.511 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. André Cayzeele, sténo-dactylographe stagiaire au Service du Contentieux, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. André Cayzeele est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués (1 an 2 mois), l'ancienneté dans la classe de l'intéressé est ramenée au 1^{er} janvier 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.863 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Charles Chartrer, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Chartrer est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 4.405 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Alphonse Colbaut, manœuvre affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des

Agents des Collectivités Locales, M. Colbaut est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.423 du 11 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Charline Lenoir, née Collot, le 19 août 1924 à Lille, est nommée sténo-dactylographe stagiaire affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division.

Article 2. — M^{me} Lenoir est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 155.000 francs (indice 135), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.696 du 30 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 11 octobre 1950 nommant M^{me} Charline Lenoir, dactylographe stagiaire à compter du 2 octobre 1950;

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.705 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Charles Coutsier, Sapeur 2^e classe qualifié 2^e catégorie (1^{re} classe, indice : 220, traitement annuel : 266.000 francs), est nommé caporal au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. Charles Coutsier est versé dans la 3^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 266.000 francs (indice : 220), l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 décembre 1948; ce traitement est majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

M. Coutsier bénéficiera en outre d'une indemnité pour risques professionnels, calculée sur la base du taux annuel de 4.800 francs, réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Visa du Préfet, le 27 décembre 1950.

Arrêté n° 4.712 du 5 décembre 1950

Article 1. — Le traitement annuel à allouer à M^{lle} Odette Crombez, bibliothécaire stagiaire de 6^e classe à la Bibliothèque Municipale de Lille, est fixé à 342.000 francs (indice 250), à compter du 25 décembre 1950, auxquels s'ajoutent toutes les indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur (indemnité de résidence, indemnité de cherté de vie, supplément d'indemnité de résidence, etc...).

Article 2. — Sont supprimées à partir du 25 décembre 1950 :

1°) l'indemnité spéciale prévue par le décret du 21 novembre 1950 ;

2°) l'indemnité dite « versements mensuels d'attente » prévue par le décret du 16 octobre 1946 modifié par celui du 29 du même mois.

Arrêté n° 4.618 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Julien Dal, né le 16 mai 1928 à Annœullin, est nommé vérificateur sanitaire stagiaire aux Halles Centrales.

Article 2. — M. Julien Dal est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 200.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 20 octobre 1950.

Arrêté n° 4.377 du 4 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Louise Lemaire, femme de service affectée à la 4^e Division (Institut Denis-Diderot), est mutée, en la même qualité au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.457 du 16 octobre 1950

Article 1. — M. Victor De Baere, commis d'administration affecté au 2^e Bureau de la 4^e Division est muté, en la même qualité, au Service des Fêtes.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 octobre 1950.

Arrêté n° 4.512 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. Henri De Bouverie, chauffeur-mécanicien au Service des Eaux (1^{re} classe, indice : 220, traitement annuel: 269.000 francs), est nommé mécanicien électricien audit Service.

Article 2. — M. Henri De Bouverie est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 281.000 francs (indice 229).

Il bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à partir du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.516 du 26 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Noémie Decourcelles, dactylographe stagiaire affectée à la 4^e Division (Institut Denis-Diderot), est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Decourcelles est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.758 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. César Defretin, terrassier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Defretin est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Defretin est fixée au 1^{er} novembre 1948.

Arrêté n° 4.756 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Eugène Defretin, terrassier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Defretin est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Defretin est fixée au 1^{er} juillet 1949.

Arrêté n° 4.759 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Jules Delcourt, chauffeur d'automobiles, poids lourds stagiaire affecté au Service des Transports, est titularisé dans ses fonctions à compter du 17 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Delcourt est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Delcourt est versé dans la 6^e classe de son emploi, au traitement annuel de 215.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} décembre 1948.

Arrêté n° 4.753 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Alexis Delerue, aide-jardinier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 16 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Delerue est autorisé à effectuer des versement audit organisme.

Arrêté n° 4.846 du 27 décembre 1950

Article 1. — M. Gabriel Delgery, rédacteur principal de 1^{re} classe, indice 297, est nommé Chef de bureau de 4^e classe, indice 315, au traitement annuel de 409.000 francs.

Article 2. — M. Delgery percevra en outre l'indemnité forfaitaire pour heures supplémentaires sur le taux annuel de 21.000 francs.

Article 3. — M. Delgery est affecté au Secrétariat général, Service de la Protection Civile.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 décembre 1950.

Arrêté n° 4.424 du 11 octobre 1950

Article 1. — M. Emile Demessine, né le 24 août 1928 à Lille, est nommé serrurier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie.

Article 2. — M. Emile Demessine est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 172.000 francs (indice 145), majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.643 du 20 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 11 octobre 1950, nommant à compter du 2 octobre 1950, M. Emile Demessine, serrurier stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie;

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.403 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Camille Descamps, contrôleur au Service des Eaux, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Camille Descamps est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Descamps est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 156.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} juin 1948.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.422 du 10 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Madeleine Buyck, femme de service affectée à l'Entretien de l'Hôtel de Ville, est mutée, sur sa demande, en la même qualité au Musée Industriel et Commercial.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.509 du 26 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Solange Descamps, sténo-dactylographe stagiaire au Cabinet des Adjoints, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Descamps est autorisée à effectuer des versement audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.709 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Marcel Descarpentries, sergent de 2^e classe, indice : 248, traitement annuel : 310.000 francs, est nommé adjudant au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. Marcel Descarpentries est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi (indice 254), au traitement annuel de 316.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

M. Descarpentries bénéficiera en outre d'une indemnité pour risques professionnels calculée sur la base du taux annuel de 8.040 francs réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Visa du Préfet, le 27 décembre 1950.

Arrêté n° 4.613 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. René Dewinne, dactylographe affecté au Service du Personnel, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 2 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des

Agents des Collectivités Locales, M. Dewinne est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Dewinne est fixée au 1^{er} mai 1949.

Arrêté n° 4.706 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Francis Doornaert, Sapeur de 2^e classe, qualifié 2^e catégoric (6^e classe, indice : 170, traitement annuel : 200.000 francs), est nommé Caporal au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. Francis Doornaert est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi (indice : 190), au traitement annuel de 228.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

M. Doornaert bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour risques professionnels, calculée sur la base du taux annuel de 4.800 francs, réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Visa du Préfet, le 27 décembre 1950.

Arrêté n° 4.404 du 5 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Denise Dubar, sténo-dactylographe affectée au Cabinet du Maire, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950, par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Denise Dubar est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.720 du 7 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Yvette Dhalluin, née Dumerchez, le 15 juin 1927, à Hénin-Liétard, est nommée aide-médico-sociale stagiaire au 2^e Bureau de la 5^e Division, au Service de l'Inspection Médicale Scolaire.

Article 2. — Compte tenu des diplômes qu'elle possède, M^{me} Yvette Dhalluin est versée dans la 5^e classe de son emploi

(indice : 185), au traitement annuel de 221.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles elle peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 25 novembre 1950.

Arrêté n° 4.664 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. Gustave Duponchelle, ouvrier gazier stagiaire de 7^e classe, indice 145, traitement annuel de 172.000 francs, est classé dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels en qualité de plombier gazier.

Article 2. — M. Duponchelle est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi, indice 170, traitement annuel de 203.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.766 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Gustave Duponchelle, plombier gazier, au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est titularisé dans ses fonctions, à compter du 5 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Duponchelle est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe est fixée au 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.507 du 25 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Annette Laumet, née Dupont, le 13 novembre 1928, à Lesquin, est nommée gardienne stagiaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Quinquins ».

Article 2. — M^{me} Laumet est versée dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 155.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.831 du 22 décembre 1950

Vu notre arrêté en date du 25 octobre 1950, nommant M^{me} Annette Laumet, gardienne stagiaire à la garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins », à compter du 2 octobre 1950,

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.615 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Victor Duribreux, vérificateur sanitaire affecté aux Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions, à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 2 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Duribreux est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Duribreux est fixée au 1^{er} mars 1949.

Arrêté n° 4.400 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Jean Favre, dactylographe, affecté à la 2^e Division, Service de la Famille est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Jean Favre est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Jean Favre est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 137.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} février 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.611 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Pierre Feuillois, commis dessinateur (3^e classe, indice 214, traitement annuel 263.000 francs), affecté au Bureau d'Etudes et de Dessin, est nommé dessinateur-géomètre audit service.

Article 2. — M. Pierre Feuillois est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi (indice 237), au traitement annuel de 292.000 francs majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité de technicité de 9.000 francs par an au taux réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.665 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. Léon François, ouvrier plâtrier de 3^e classe, traitement annuel de 238.000 francs, indice 196, est classé dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels en qualité de plâtrier staffeur.

Article 2. — M. François est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi, au traitement annuel de 251.000 francs, indice 206.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.878 bis du 30 décembre 1950

Article 1. — M^{lle} Jeanne Gallissot, titulaire du diplôme d'assistante sociale, est nommée Assistante-Chef stagiaire, Directrice du Centre Social de l'Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Article 2. — M^{lle} Jeanne Gallissot est versée dans la 7^e classe de son emploi, indice : 250, au traitement annuel de 306.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles elle peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.761 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. René Gheeraert, manœuvre stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Gheeraert est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. René Gheeraert est fixée au 1^{er} septembre 1949.

Arrêté n° 4.815 du 19 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Micheline Dru, née Gilliot, le 19 février 1928 à Maubeuge, est nommée aide médico-sociale stagiaire au 2^e Bureau de la 5^e Division, service de l'Inspection Médicale scolaire.

Article 2. — Compte tenu des diplômes qu'elle possède, M^{me} Micheline Dru est versée dans la 5^e Classe des infirmières diplômées d'Etat (indice 185), au traitement annuel de 221.000 francs, majoré des indemnités accessoires auxquelles elle peut prétendre.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 29 novembre 1950.

Arrêté n° 4.568 du 2 novembre 1950

Article 1. — M. Roger Goulard, né le 2 juillet 1925 à Avon, est nommé Ingénieur Subdivisionnaire stagiaire aux Services Techniques.

Article 2. — M. Roger Goulard est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 281.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Il bénéficiera, en outre, d'une indemnité de technicité de 12.000 francs par an au taux réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.641 du 20 novembre 1950

Vu notre arrêté en date du 2 novembre 1950, nommant, à compter du 2 octobre 1950, M. Roger Goulard, Ingénieur Subdivisionnaire stagiaire aux Services Techniques,

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.751 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Michel Hanquez, terrassier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions, à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Hanquez est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 4.527 du 26 octobre 1950

Article 1. — Compte tenu des qualifications professionnelles, dont il peut se prévaloir, le sapeur-pompier de 2^e classe, Maurice Hasseilweiler est versé dans la 2^e catégorie de son grade et recevra un traitement annuel de 185.000 francs (7^e classe, indice 170), lequel sera porté à 199.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950.

Article 2. — Pour tenir compte des services militaires par lui effectués (11 mois), l'ancienneté dans la classe de M. Hasseilweiler est fixée au 16 février 1949.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 1950.

Approbation du Préfet du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.402 du 5 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Raymonde Hennuyer, dactylographe, affectée à la 4^e Division, Institut Denis-Diderot, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Hennuyer est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.524 du 26 octobre 1950

Article 1. — Compte tenu des qualifications professionnelles dont il peut se prévaloir, le sapeur-pompier de 2^e classe, Roger Heynen, est versé dans la 2^e catégorie de son grade et recevra un traitement annuel de 185.000 francs (indice 170), lequel sera porté à 199.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 1950.

Approbation du Préfet du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.755 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. André Imbert, terrassier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Imbert est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté de M. André Imbert est fixée au 1^{er} octobre 1948.

Arrêté n° 4.763 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. René Impe, chaudronnier chauffeur stagiaire au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Impe est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. René Impe est versé dans la 5^e classe de son emploi au traitement annuel de 234.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mai 1949.

Arrêté n° 4.653 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. Claude Inghels, conducteur de travaux affecté au Service d'Architecture, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 27 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Inghels est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe est fixée au 1^{er} octobre 1949.

Arrêté n° 4.430 du 12 octobre 1950

Article 1. — M. Théophile Janssoone, forgeron auxiliaire, est nommé terrassier stagiaire au service de la Voie Publique, à compter du 1^{er} juin 1950.

Article 2. — M. Janssoone est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 148.000 fr. (indice 135), lequel sera porté à 155.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950.

Article 3. — Conformément aux dispositions de la délibération en date du 11 juillet 1950, approuvée par M. le Préfet du Nord le 12 août 1950, M. Janssoone bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont il bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressé ne puisse, à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont il aurait bénéficié si, étant demeuré dans son ancien emploi, il avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Cette indemnité sera calculée sur la base du traitement annuel de 167.000 francs à compter du 1^{er} juin 1950 et de 172.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950, qui lui était alloué en qualité d'auxiliaire.

Article 4. — M. Janssoone bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 4.567 du 2 novembre 1950

Article 1. — M. Emile Keldermans, chauffeur mécanicien (2^e classe, indice : 208, traitement annuel : 254.000 francs) au Service des Installations Thermiques et Mécaniques, est nommé contremaître audit service.

Article 2. — M. Emile Keldermans est versé dans la 5^e classe de son nouvel emploi (indice : 218) au traitement annuel de 267.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

M. Keldermans bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 octobre 1950.

Arrêté n° 4.764 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Gaston Lasserye, ajusteur-tourneur stagiaire au Service des Eaux, est titularisé dans ses fonctions à compter du 8 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Gaston Lasserye est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Gaston Lasserye est fixée au 1^{er} mai 1949.

Arrêté n° 4.395 du 5 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Liliane Lefebvre, dactylographe, présentement affectée au Cabinet de M. le Secrétaire Général, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Lefebvre est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.443 du 13 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Liliane Lefebvre, dactylographe affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est mutée en la même qualité au Cabinet de M. le Secrétaire Général de la Mairie.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.754 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Raymond Lefief, terrassier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Lefief est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Lefief est fixée au 1^{er} juillet 1949.

Arrêté n° 4.397 du 5 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Fernande Porreye-Légère, dactylographe affectée au Cabinet de M. le Chef de la 4^e Division, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Porreye est autorisée à effectuer des versement audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.517 du 26 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Georgette Quérez-Lemay, expéditionnaire stagiaire affectée à la 4^e Division (Collège Valentine-Labbé), est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Quérey est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.666 du 20 novembre 1950

Article 1. — M. Auguste Leprêtre, ouvrier maçon de 3^e classe, indice 196, traitement annuel de 238.000 francs, est classé dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels en qualité de maçon-cimentier.

Article 2. — M. Leprêtre est versé dans la 4^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 251.000 francs, indice 206.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.683 du 24 novembre 1950

Article 1. — M. René Leroux, machiniste affecté aux Théâtres municipaux (5^e classe, indice 172, traitement annuel de 207.000 francs) est nommé brigadier machiniste.

Article 2. — M. René Leroux est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi, indice 180, au traitement annuel de 215.000 francs majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

M. Leroux bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.510 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. André Lesaffre, contrôleur stagiaire au Service des Eaux, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950 par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Lesaffre est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués (1 an 6 mois), l'ancienneté dans la classe de M. Lesaffre est ramenée au 1^{er} juillet 1948.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.445 du 13 octobre 1950

Article 1. — M. Charles Lesaffre, terrassier au Service des Promenades et Jardins (7^e classe, indice : 145, traitement annuel : 170.000 francs), est nommé chauffeur mécanicien au Service des Installations Thermiques et Mécaniques.

Article 2. — M. Charles Lesaffre est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 172.000 francs (indice 145), l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mars 1949.

M. Lesaffre bénéficiera en outre de l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.640 du 18 novembre 1950

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 3 novembre 1950, élevant le lieutenant Henri Lesschaeve au grade de Capitaine du Corps des Sapeurs-Pompiers de Lille.

Article 1. — Le traitement du Lieutenant Henri Lesschaeve, élevé au grade de Capitaine, est fixé comme suit :

		Classe	Indice	Traitement
Situation actuelle :	Lieutenant	1 ^{re}	340	453.000
Situation nouvelle :	Capitaine	3 ^{me}	354	469.000

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.520 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. Georges Levas, peintre-vitrier stagiaire affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales, M. Levas est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués (1 an 7 mois 15 jours), l'ancienneté dans la classe de M. Levas est ramenée au 16 décembre 1948.

Arrêté n° 4.538 du 27 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Renée Le Verge, née le 29 janvier 1928, à Morlaix (Finistère), est nommée gardienne stagiaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{lle} Le Verge est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 155.000 francs, majoré des indemnités prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera en outre d'une indemnité pour supplément de travail, calculée sur la base de 230 francs par mois.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 18 septembre 1950.

Arrêté n° 4.619 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Michel Lienart, né le 23 septembre 1921, à La Madeleine, est nommé vérificateur sanitaire stagiaire aux Abattoirs,

Article 2. — M. Michel Lienart est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 200.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 20 octobre 1950.

Arrêté n° 4.432 du 12 octobre 1950

Article 1. — M. Madi Slimane, terrassier auxiliaire, est nommé terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique à compter du 1^{er} juin 1950.

Article 2. — M. Madi Slimane est versé dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 148.000 francs (indice 135), lequel sera porté à 155.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950.

L'intéressé percevra en outre l'indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Arrêté n° 4.760 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Paul Maeght, ingénieur subdivisionnaire aux Services Techniques, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Maeght est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Maeght est fixée au 1^{er} janvier 1949.

Arrêté n° 4.425 du 11 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Andrée Marchand, expéditionnaire auxiliaire affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est nommée dactylographe stagiaire audit service, à compter du 1^{er} juillet 1950.

Article 2. — M^{lle} Andrée Marchand est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 137.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3. — Conformément aux dispositions prévues par la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 1950, M^{lle} Marchand bénéficiera d'une indemnité non soumise à retenue qui sera égale, à la différence entre son traitement nouveau majoré des suppléments et indemnités divers et celui dont elle bénéficiait antérieurement en sa qualité d'auxiliaire.

Cette indemnité, calculée jusqu'à nouvel ordre sur la base du traitement annuel de 154.000 francs, qui lui est alloué en qualité d'expéditionnaire, sera automatiquement revisable de façon à ce que l'intéressée ne puisse à tout moment, percevoir un traitement global inférieur à celui dont elle aurait bénéficié si, étant demeurée dans son ancien emploi, elle avait continué à y avancer dans les conditions minima d'ancienneté prévues par les textes qui lui étaient applicables.

Arrêté n° 4.523 du 26 octobre 1950

Article 1. — Compte tenu des services militaires par lui effectués (3 ans) et des qualifications professionnelles dont il peut se prévaloir, le sapeur-pompier de 2^e classe, Robert Mas, est versé dans la 2^e catégorie de son grade et recevra un traitement annuel de 186.000 francs (6^e classe, indice 170) lequel sera porté à 200.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mai 1950.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1950.

Approbation du Préfet du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.614 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. René Mathieu, couvreur, affecté au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 2 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Mathieu est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. René Mathieu est versé dans la 6^e classe de son emploi au traitement annuel de 191.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.396 du 5 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Yvonne Meis, dactylographe affectée au Service du Personnel, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Meis est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.765 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Jules Menu, vérificateur sanitaire stagiaire aux Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Menu est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Jules Menu est versé dans la 4^e classe de son emploi au traitement annuel de 300.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} avril 1950.

Arrêté n° 4.864 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Monte Marcel, terrassier stagiaire au Service de la Voie publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 26 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Monte est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Monte est fixée au 1^{er} novembre 1949.

Arrêté n° 4.867 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Jean Nutte, terrassier stagiaire au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 21 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Nutte est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Nutte est fixée au 1^{er} octobre 1948.

Arrêté n° 4.774 du 14 décembre 1950

Article 1. — M. Roger Olivier, tapissier garnisseur au Service d'Exécution des Travaux en Régie (indice 182, traitement annuel 218.000 francs), est nommé chez d'équipe 2^e catégorie audit service.

Article 2. — M. Roger Olivier est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi (indice 200), au traitement annuel de 240.000 francs, majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

M. Olivier bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.862 du 28 décembre 1950

Article 1. — M^{lle} Marie-Thérèse Pecqueur, aide médico-sociale stagiaire au Service de la Protection Maternelle et Infantile est titularisée dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Pecqueur est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Arrêté n° 4.401 du 5 octobre 1950

Article 1. — M. Robert Pierchon, expéditionnaire, affecté à la 4^e Division, Bibliothèque Municipale, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Robert Pierchon est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Robert Pierchon est versé dans la 7^e classe de son emploi, au traitement annuel de 126.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 16 janvier 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.757 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Roger Pinte, terrassier stagiaire affecté au Service des Promenades et Jardins est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Pinte est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Pinte est fixée au 1^{er} juillet 1949.

Arrêté n° 4.398 du 5 octobre 1950

Article 1. — M^{lle} Marie-Louise Platel, dactylographe affectée au 3^e Bureau de la 1^{re} Division, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{lle} Marie-Louise Platel est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.617 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Bernard Poulain, Inspecteur Principal du Service de l'Alimentation, Directeur des Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions à compter du 16 octobre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950, par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Poulain est autorisé à effectuer des versements au dit organisme.

Arrêté n° 4.678 du 24 novembre 1950

Article 1. — M. Albert Quehen, machiniste affecté aux Théâtres Municipaux (5^e classe, indice 172, traitement annuel de 207.000 francs), est nommé brigadier machiniste en remplacement numérique de M. Villeneuve, atteint par la limite d'âge.

Article 2. — M. Albert Quehen est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi, indice 180, au traitement annuel de 215.000 francs majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

M. Quehen bénéficiera, en outre d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.382 du 4 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Laure Verheylesonne, femme de service affectée au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est mutée, sur sa demande, à la 4^e Division, Institut Denis-Diderot.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.860 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Roland Ransson, terrassier stagiaire au Service des Promenades et Jardins, est titularisé dans ses fonctions à compter du 21 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Ransson est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Ransson est fixée au 1^{er} juillet 1949.

Arrêté n° 4.616 du 14 novembre 1950

Article 1. — M. Léon Rogeau, vérificateur sanitaire affecté aux Abattoirs est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 2 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Rogeau est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Léon Rogeau est versé dans la 6^e classe de son emploi au traitement annuel de 234.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} octobre 1949.

Arrêté n° 4.719 du 7 décembre 1950

Article 1. — M. François Rosiers, né le 5 février 1914, est nommé terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique.

Article 2. — M. François Rosiers est versé dans la 7^e classe de son emploi (indice 135), au traitement annuel de 155.000 francs majoré des indemnités accessoires auxquelles il peut prétendre.

M. Rosiers bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.519 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. Georges Rotsaert, expéditionnaire stagiaire affecté au 3^e Bureau de la 4^e Division, est titularisé dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Rotsaert est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués (5 mois 27 jours), l'ancienneté dans la classe de M. Georges Rotsaert est ramenée au 1^{er} octobre 1949.

Article 4. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.513 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. Joseph Ruysschaert, chauffeur-mécanicien au Service des Eaux (1^{re} classe, indice : 220, traitement annuel : 269.000 francs), est nommé mécanicien électricien.

Article 2. — M. Joseph Ruysschaert est versé dans la 2^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 281.000 francs (indice : 229).

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité pour supplément de travail, calculée sur la base du taux mensuel de 300 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.518 du 26 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Janine Sailly, aide-médico-sociale stagiaire au Service de Dépistage Bucco-Dentaire, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Sailly est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.667 du 20 novembre 1950

Article 1. — MM. Victor Clarisse et Germain Sannier, peintres-vitriers de 7^e classe, indice 145, traitement annuel de 172.000 francs, sont classés dans la 2^e catégorie des ouvriers professionnels qualifiés, en qualité de peintres-décorateurs.

Article 2. — MM. Clarisse et Sannier sont versés dans la 7^e classe de leur nouvel emploi, indice 170, traitement annuel de 203.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.526 du 26 octobre 1950

Article 1. — Compte tenu des qualifications professionnelles dont il peut se prévaloir, le sapeur-pompier de 2^e classe, Roger Simon est versé dans la 2^e catégorie de son grade et recevra un traitement annuel de 185.000 francs (indice 170), lequel sera porté à 199.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 1950.

Approbation du Préfet du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.522 du 26 octobre 1950

Article 1. — Compte tenu des services militaires effectués par lui (3 ans) et des qualifications professionnelles dont il peut se prévaloir, le sapeur-pompier de 2^e classe, Georges Sury, est versé dans la 2^e catégorie de son grade et recevra un traitement annuel de 186.000 francs (6^e classe, indice 170), lequel sera porté à 200.000 francs à compter du 1^{er} juillet 1950, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} mai 1950.

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 1950.

Approbation du Préfet du 27 novembre 1950.

Arrêté n° 4.861 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Charles Swillens, aide-jardinier stagiaire au Service des Promenades et Jardins est titularisé dans ses fonctions à compter du 26 décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Swillens est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Swillens est fixée au 1^{er} août 1949.

Arrêté n° 4.707 du 5 décembre 1950

Article 1. — M. Roger Tierbrood, caporal (7^e classe, indice : 190, traitement annuel : 228.000 francs), est nommé sergent au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. Roger Tierbrood est versé dans la 7^e classe de son nouvel emploi au traitement annuel de 242.000 francs (indice : 200), majoré des indemnités auxquelles il peut prétendre.

M. Tierbrood bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour risques professionnels calculée sur la base du taux annuel de 6.000 francs, réduit de 80 %.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Visa du Préfet, le 27 décembre 1950.

Arrêté n° 4.662 du 20 novembre 1950

Article 1. — MM. Gabriel Devinck et Auguste Vandenberghe, ouvriers maçons, de 3^e classe, indice 196, traitement annuel de 238.000 francs, sont classés dans le cadre des ouvriers professionnels de 2^e catégorie en qualité de maçons-appareilleurs.

Article 2. — MM. Devinck et Vandenberghe, sont versés dans la 4^e classe de leur nouvel emploi, indice 206, traitement annuel de 251.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 1950.

Arrêté n° 4.514 du 26 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Denise Delobel, dactylographe stagiaire affectée à la 4^e Division, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 3 octobre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des agents des Collectivités Locales, M^{me} Delobel est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.762 du 13 décembre 1950

Article 1. — M. Pierre Van de Put, manœuvre stagiaire au Service d'Exécution des Travaux en Régie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 29 novembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Van de Put est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, l'ancienneté dans la classe de M. Van de Put est fixée au 1^{er} août 1949.

Arrêté n° 4.506 du 25 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Paulette Vandorpe, née le 12 août 1925, à Loos-lez-Lille, est nommée gardienne stagiaire au Jardin d'Enfants « Les P'tits Pouchins ».

Article 2. — M^{lle} Vandorpe est versée dans la 7^e classe de son emploi au traitement annuel de 155.000 francs, majoré des indemnités accessoires prévues par la réglementation en vigueur.

Elle bénéficiera, en outre, d'une indemnité pour supplément de travail calculée sur la base du taux mensuel de 230 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 2 octobre 1950.

Arrêté n° 4.830 du 22 décembre 1950

Vu notre arrêté en date du 25 octobre 1950 nommant M^{lle} Paulette Vandorpe, gardienne stagiaire à la garderie d'enfants « *Les P'tits Pouchins* » à compter du 2 octobre 1950.

Article 1. — Les dispositions de notre arrêté susvisé prennent effet à compter du 1^{er} octobre 1950.

Arrêté n° 4.866 du 28 décembre 1950

Article 1. — M. Paul Vanhée, terrassier stagiaire au Service de la Voie Publique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1^{er} décembre 1950.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 18 décembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M. Vanhée est autorisé à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Compte tenu des services militaires par lui effectués, M. Vanhée est versé dans la 6^e classe de son emploi, au traitement annuel de 170.000 francs, l'ancienneté dans la classe étant fixée au 1^{er} août 1950.

Arrêté n° 4.419 du 10 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Paulette Sevrin-Van Melkebeke, dactylographe, affectée au 1^{er} Bureau de la 1^{re} Division, est titularisée dans son emploi.

Article 2. — Conformément à l'avis favorable émis le 6 septembre 1950 par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, M^{me} Sevrin est autorisée à effectuer des versements audit organisme.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 1950.

Arrêté n° 4.663 du 20 novembre 1950

Article 1. — MM. Claude Van Opbrocke et Lucien Pollet, mécaniciens stagiaires de 7^e classe, indice 145, traitement annuel de 172.000 francs, sont classés dans le cadre des ouvriers professionnels de 2^e catégorie en qualité d'Ajusteurs-Tourneurs.

Article 2. — MM. Van Opbrocke et Pollet sont versés dans la 7^e classe de leur nouvel emploi, indice 170, traitement annuel de 203.000 francs.

Article 3. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 1950.

Arrêté n° 4.515 du 26 octobre 1950

Article 1. — M. Ernest Waessem, commis d'ordre et de comptabilité affecté au Service des Fêtes, est muté, en la même qualité, au 2^e Bureau de la 5^e Division.

PERSONNEL TITULAIRE. — Caisse des retraites.

Arrêté n° 4.579 du 7 novembre 1950

Article 1. — M. René Delcroix, commis dessinateur affecté au Bureau d'études et de Dessin, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour raisons de santé à compter du 23 mars 1950.

Arrêté n° 4.687 du 27 novembre 1950

Article 1. — M. Paul Delemarle, rédacteur affecté au 3^e Bureau de la 3^e Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.688 du 27 novembre 1950

Article 1. — M. Lucien Pérignon, commis d'administration affecté au service municipal du Logement, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 1951.

Arrêté n° 4.420 du 10 octobre 1950

Article 1. — M^{me} Elvire Thoores, aide médico-sociale affectée à la 5^e Division, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1^{er} février 1951.

Arrêté n° 4.785 du 14 décembre 1950

Considérant que M^{me} Thoores, aide médico-sociale du cadre titulaire, détachée à l'œuvre suisse, où elle assurait la direction de l'ouvroir, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} février 1951 ;

Qu'en attendant la mise à exécution des dispositions prises par l'Administration Municipale en vue de son remplacement, il est indispensable de la maintenir en activité pour assurer la continuité du service ;

Article 1. — M^{me} Elvire Thoores, aide médico-sociale, atteinte par la limite d'âge, est maintenue en activité jusqu'à désignation de son successeur.

Arrêté n° 4.686 du 27 novembre 1950

Article 1. — M. Maurice Wanne, commis d'administration affecté au 1^{er} Bureau de la 2^e Division, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} janvier 1951.

POLICE ADMINISTRATIVE. — Etablissements incommodes et dangereux.

Arrêté n° 4.584 du 8 novembre 1950

Article 1. — M. René Poivre est autorisé à installer une friterie dans le café situé place des Quatre-Chemins, n° 9, sous réserve de l'observation des conditions énumérées ci-après :

1°) le plafond de la friterie sera réalisé avec des matériaux incombustibles ;

2°) les cloisons et la porte seront recouvertes de plaques d'amiante ;

3°) la ventilation de la hotte placée au-dessus de l'appareil à frire devra se faire par un conduit indépendant, prolongé jusqu'à la partie la plus élevée de la construction et établi à une distance minimum d'un mètre en arrière-corps de l'alignement de la façade ;

4°) les vitres de la friterie seront en verre armé ;

5°) la porte de la friterie sera munie d'un ressort la maintenant normalement fermée ;

6°) un extincteur d'incendie de cinq litres chargé avec un produit autre que le tétrachlorure de carbone ou le bromure de

méthyle sera constamment posé à proximité de l'appareil à frire pour combattre tout commencement d'incendie.

Article 2. — La présente autorisation n'est donnée que sous toutes réserves des droits des tiers. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage dans le délai d'un an à compter de sa délivrance.

PROPRETE PUBLIQUE. — Grains et fourrages.

Marché pour fourniture de grains et fourrages au Service de la Propreté Publique au profit de M^{me} V^{ve} Bruyneel-Meurisse, 3, rue de Seclin à Lille, moyennant la somme approximative de 600.000 francs.

Conseil Municipal : n° 2.407 du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 15 décembre 1950.

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE. — Garderie « Les P'tits Pouchins ».

Arrêté n° 4.790¹ du 14 décembre 1950

Article 1. — Le personnel de la Garderie les « P'tits Pouchins » est autorisé à prendre le repas de midi dans l'Etablissement.

Article 2. — Le repas sera de même composition que celui servi aux enfants.

Article 3. — Le prix en est fixé à 35 francs.

Article 4. — La perception du coût des repas sera faite au moyen de tickets délivrés par le Régisseur.

Article 5. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

Arrêté n° 4.791¹ du 14 décembre 1950

Vu la délibération 1.536 du 16 novembre 1949, approuvée le 9 janvier 1950 par M. le Préfet du Nord fixant les conditions de fonctionnement de la Garderie d'enfants « Les P'tits Quinquins » et notamment le montant de la contribution à réclamer aux familles ;

Vu mon arrêté du 30 septembre 1949 nommant M^{lle} Dodin régisseur des Recettes ;

Attendu qu'en considération de l'âge des enfants, le personnel doit pratiquer à l'heure du repas une surveillance et une aide maternelle vigilante ;

Article 1. — Le personnel de la Garderie « Les P'tits Quinquins » est autorisé à prendre le repas de midi dans l'Établissement.

Article 2. — Le repas sera de même composition que celui servi aux enfants.

Article 3. — Le prix en est fixé à 35 francs.

Article 4. — La perception du coût des repas sera faite au moyen de tickets délivrés par le Régisseur.

Article 5. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} décembre 1950.

TRANSPORTS MUNICIPAUX. — Automobiles.

Marché pour fourniture d'une camionnette « Citroën » au Service des Transports automobiles, au profit des Établissements Cabour, 57, rue de Béthune, à Lille, moyennant la somme de 524.000 francs.

Conseil Municipal : n° 2.337 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 décembre 1950.

Marché pour fourniture d'une voiture de tourisme « Citroën » au Service des Transports Automobiles, au profit des Établissements Cabour, 57, rue de Béthune, à Lille, moyennant la somme de 459.500 francs.

Conseil Municipal : n° 2.335 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 décembre 1950.

Marché pour fourniture d'un camion-benne léger « Citroën » au Service des Transports Automobiles au profit des Établissements Cabour, 57, rue de Béthune, à Lille, moyennant la somme de 631.050 francs.

Conseil Municipal : n° 2.336 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 9 décembre 1950.

Marché pour fourniture d'une voiture automobile « Ford » au Service des Transports automobiles, au profit de la Société

« Ford », 45, route d'Achères à Poissy, moyennant la somme de 748.550 francs.

Conseil Municipal : n° 2.408¹ du 30 novembre 1950.

Répertoire Contentieux : 12 décembre 1950.

TRAVAIL. — Conseil des Prud'hommes. Elections.

Arrêté n° 4.536 du 27 octobre 1950

Article 1. — Un emplacement spécial, égal pour chaque candidat aux élections prud'homales du 12 novembre 1950, sera réservé aux endroits ci-dessous désignés, pour l'apposition des affiches électorales :

Hôtel de Ville, côté Porte de Paris ;
Ecole Alfred-de-Musset, rue Guillaume-Tell ;
Ecole Paul-Bert, rue du Long-Pot ;
Ecole Anatole-France, rue Alphonse-Leroy ;
Ecole Turgot, rue de l'Arbrisseau ;
Ecole Albert-Samain, rue Verhaeren ;
Halles aux Sucres, côté rue de la Halle ;
Marché de la Nouvelle-Aventure, face rue Léon-Gambetta.

Article 2. — Tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 3. — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation. - Code.

Arrêté n° 4.429 du 11 octobre 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 59. — Rue Guillaume-Werniers :
« Sens unique de la rue Lamarek vers la place du Prieuré. »
Visa du Préfet, le 8 novembre 1950.

Arrêté n° 4.593 du 10 novembre 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux relatives au stationnement des véhicules, rue Sainte-Anne, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 59. — Rue Sainte-Anne :

« 1°) Sens unique dans le sens rue du Molinel vers la rue du Priez.

« 2°) Stationnement interdit côté des numéros impairs au droit des immeubles 7, 9 et 11.

Visa du Préfet, le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.594 du 10 novembre 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 1.007 du 8 juillet 1948 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 59. — Les places d'autos figurant au présent article et repris ci-après sont réservés aux voitures de tourisme et aux camionnettes ne dépassant pas 1.200 kgs de charge utile :

« Place de l'Arsenal, au droit du mur de clôture situé entre la rue de l'Hôpital-Militaire et la rue des Poissonceaux.

« Rue des Arts, devant la façade du Lycée Faïdherbe.

« Rue des Canonniers, sur le terre-plein, côté des numéros pairs entre le Boulevard Carnot et la rue des Urbanistes.

« Boulevard Carnot, sur le terre-plein, entre la rue des Canonniers et le chemin bordant la fortification.

« Avenue Foch, en bordure du jardin.

« Place de la Gare.

« Place du Général-de-Gaulle.

« Square Morisson.

« Rue de Paris, au droit de l'Eglise Saint-Maurice.

« Place Philippe-Le-Bon, entre les rues Jean-Bart et de Valmy.

« Rue Pierre-Dupont.

« Place Richebé, derrière le Square Faïdherbe.

« Place Rihour.

« Place Roger-Salengro.

« Place Sébastopol, sur le terre-plein côté Ouest, sauf le mercredi et le samedi pendant la durée du marché.

« Place du Théâtre, côté des numéros impairs entre les rues des Sept-Agaches et de la Bourse.

« Rue du Marché-aux-Chevaux, de 8 à 20 heures.

« Les véhicules utilitaires de charge utile supérieure à

1.200 kgs devront obligatoirement être garés dans les parcs ci-après :

« Avenue du Peuple-Belge, en bordure du jardin.

« Boulevard Emile-Dubuisson, Chaussée Est.

« Boulevard d'Alsace, partie comprise entre la place Jacques-Fevrier et la rue d'Arras.

« Dans tous ces parcs, la durée de stationnement ne pourra dépasser cinq heures. »

Visa du Préfet, le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.608 du 14 novembre 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 1.693 du 6 décembre 1948, réglementant le stationnement des véhicules, rue Basse, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 59. — Rue Basse :

« 1°) arrêts alternés entre la rue Lepelletier et la rue Esquermoise, sauf au droit des immeubles portant les n°s 30, 32, 45, 47 et 49 où le stationnement est interdit.

« 2°) stationnement interdit, côté des numéros impairs du 1 au 25 inclus. »

Visa du Préfet, le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.630 du 15 novembre 1950

Article 1. — Les dispositions reprises à l'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux relatives à la circulation et au stationnement des véhicules, rue de l'Hôpital-Militaire, sont complétées par les dispositions suivantes :

« Rue de l'Hôpital-Militaire :

« Stationnement alterné dans la partie comprise entre la rue Jean-Sans-Peur et le square Morisson. »

Visa du Préfet, le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.639 du 18 novembre 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 3.539 du 21 avril 1950, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules, rue de Béthune, est abrogé.

Article 2. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété comme suit :

« ARTICLE 59. — Rue de Béthune, tous les jours :

« 1°) sens unique de la rue de la Vieille-Comédie vers la place de Béthune.

« 2°) Stationnement interdit :

« a) côté des numéros pairs, entre les rues de la Vieille-Comédie et des Molfonds;

« b) côté des numéros impairs entre la rue des Tanneurs et la rue d'Amiens, ainsi qu'entre les numéros 55 et 61 où le lieu de stationnement est limité par plots.

« L'arrêt pour la desserte des immeubles riverains est autorisé.

« Les dimanches et fêtes :

« 1°) en plus des dispositions précédentes la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits de 14 h. 30 à 20 heures.

« 2°) l'arrêt des voitures de livraisons est interdit à partir de 11 h. 30. »

Visa du Préfet, le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.672 du 22 novembre 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 59. — Rue de Maubeuge :

« Stationnement interdit le long du mur de la Gare Saint-Sauveur, entre la rue de Cambrai et le boulevard Jean-Baptiste-Lebas. »

Visa du Préfet, le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.690 du 29 novembre 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 59. — Rue Denis-Godefroy :

« Sens unique dans le sens rue Jeanne-Maillotte vers le boulevard de la Liberté. »

Visa du Préfet, le 12 décembre 1950.

Arrêté n° 4.715 du 6 décembre 1950

Article 1. — L'article 59 du Code des Arrêtés Municipaux est complété par les dispositions suivantes :

« Rue Saint-Genois : sens unique dans le sens parvis Saint-Maurice vers la rue du Molinel.

« Rue Sans-Pavé : a) sens unique dans le sens place des Buisseries vers la rue du Vieux-Faubourg.

« b) stationnement alterné :

« Rue à Fiens : sens unique dans le sens rue du Vieux-Faubourg vers la rue de Roubaix.

« Boulevard Jean-Baptiste-Lebas : chaussée Ouest, circulation interdite aux véhicules dits « Poids Lourds » dans le sens boulevard Victor-Hugo vers le boulevard de la Liberté. »

Visa du Préfet, le 2 janvier 1951.

Arrêté n° 4.792 du 15 décembre 1950

Article 1. — Notre arrêté n° 4.630 du 15 novembre 1950 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 59. — Rue de l'Hôpital-Militaire :

« A titre d'essai et pour une période de deux mois :

« Stationnement interdit côté des numéros pairs dans la partie comprise entre la rue Pierre-Dupont et le square Morisson. »

Non approuvé, remplacé par le n° 5.015.

VOIE PUBLIQUE. — Circulation. - Interdictions pour travaux.

Arrêté n° 4.534 du 26 octobre 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de déblaiement nécessités par la reconstruction des immeubles sinistrés par faits de guerre, sis 1 et 3 rue Francisco-Ferrer ;

Article 1. — La circulation de tous les véhicules sera interdite dans la rue Francisco-Ferrer entre la rue du Long-Pot et la rue Dupuytren, pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période la circulation sera déviée, d'une part, par les rues de l'École et des Noirs, et, d'autre part, par les rues du Vieux-Moulin et Dupuytren.

Visa du Préfet du 30 novembre 1950.

Arrêté n° 4.533 du 26 octobre 1950

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux de réfection de la passerelle située à l'extrémité de la rue du Guet.

Article 1. — Toute circulation, y compris celle des bestiaux, est interdite sur la passerelle susvisée, à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Arrêté n° 4.638 du 18 novembre 1950

Article 1. — La circulation des chevaux et des véhicules de toute nature est interdite rue Jacquemars-Giélée dans la partie comprise entre les rues Léon-Gambetta et Jean-Sans-Peur, à partir de la publication du présent arrêté et pendant la durée des travaux.

Article 2. — Pendant cette période, la circulation sera déviée par le boulevard de la Liberté et les rues du Maire-André et Jean-Sans-Peur.

VOIE PUBLIQUE. — Immeubles menaçant ruine.

Arrêté n° 4.771 du 14 décembre 1950

Article 1. — M^{me} Nasi, demeurant à Lille, 379, rue Léon-Gambetta, propriétaire de l'immeuble sis à Lille, 32, rue d'Esquermes, est mise en demeure d'avoir dans le délai d'un mois qui suivra la notification du présent arrêté, à prendre toutes mesures propres à la suppression du danger présenté par cet immeuble.

Article 2. — Au cas où M^{me} Nasi contesterait l'utilité des mesures prescrites, il lui est fait sommation, par le présent arrêté, de faire commettre un expert chargé de procéder contradictoirement avec M. Corbeau, architecte-expert désigné par la Ville, à la constatation de l'état des bâtiments ou d'assister personnellement à cette expertise qui aura lieu le 4 janvier 1951, à 10 h. 30.

Les experts devront dresser rapport sur l'état des lieux et leurs conclusions et nous en faire parvenir une expédition dans les moindres délais.

Article 3. — Si, à l'expiration du délai imparti, M^{me} Nasi n'a pas fait cesser le péril et si elle n'a pas cru devoir désigner un expert ni assister personnellement à l'expertise, il sera passé outre à la visite contradictoire et procédé à l'examen des lieux par l'expert seul nommé par l'Administration après quoi, le dossier sera transmis au Conseil de Préfecture.

Arrêté n° 4.676 du 25 novembre 1950

Article 1. — M. H. Stoeux, demeurant à Lille, 73, rue Léonard-Danel, propriétaire dudit immeuble est mis en demeure d'avoir, dans le délai d'un mois qui suivra la notification du présent arrêté, à prendre toutes mesures propres à la suppression du danger présenté par cet immeuble.

Article 2. — Au cas où M. H. Stoeux contesterait l'utilité des mesures prescrites, il lui est fait sommation, par le présent arrêté, de faire commettre un expert chargé de procéder contradictoirement avec M. Corbeau, architecte-expert, désigné par la Ville, à la constatation de l'état des bâtiments ou d'assister personnellement à cette expertise qui aura lieu le 28 décembre 1950, à 10 h. 30.

Les experts devront dresser rapport sur l'état des lieux et leurs conclusions, nous en faire parvenir une expédition dans les moindres délais.

Article 3. — Si, à l'expiration du délai imparti, M. H. Stoeux n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert, ni assister personnellement à l'expertise, il sera passé outre à la visite contradictoire et procédé à l'examen des lieux par l'expert seul nommé par l'Administration, après quoi, le dossier sera transmis au Conseil de Préfecture.

Arrêté n° 4.497 du 24 octobre 1950

Article 1. — La Société « Lebon & C^{ie} », dont le siège est à Lille, 2, rue Courmont, propriétaire des immeubles sis à Lille, rue de Thumesnil, n° 36 bis à 44, et rue Pierre-d'Oudegherst, n° 1 à 23 et 2 à 24, est mise en demeure d'avoir, dans le délai d'un mois, qui suivra la notification du présent arrêté, à prendre toutes mesures propres à la suppression du danger présenté par ces immeubles.

Article 2. — Au cas où ladite société contesterait l'utilité des mesures prescrites, il lui est fait sommation par le présent arrêté de faire commettre un expert chargé de procéder contradictoirement avec M. Corbeau, architecte-expert désigné par la Ville, à la constatation de l'état des bâtiments, le 25 novembre 1950 à 10 heures 30.

Ces experts devront dresser rapport sur l'état des lieux et leurs conclusions et nous en faire parvenir une expédition dans les plus brefs délais.

Article 3. — Si la société ne juge pas utile de se faire représenter par un homme de l'art, elle devra déléguer son gérant ou un mandataire régulier à l'effet d'assister à l'expertise contradictoire aux jour et heure sus indiqués.

Article 4. — Si, à l'expiration du délai imparti, la Société « Lebon & C^{ie} » n'a pas fait cesser le péril et si elle n'a pas cru devoir désigner un expert ni se faire représenter à l'expertise, il sera passé outre à la visite contradictoire et procédé à l'examen des lieux par l'expert seul nommé par l'Administration, après quoi, le dossier sera transmis au Conseil de Préfecture.

Article 5. — Le présent arrêté sera notifié à la société intéressée dans la forme réglementaire.

Arrêté n° 4.498 du 24 octobre 1950

Article 1. — M. Marcel Ramery, demeurant à Lille, 216, rue Léon-Gambetta, propriétaire des immeubles sis à Lille 2-4, rue de la Vieille-Aventure, est mis en demeure d'avoir dans le délai d'un mois qui suivra la notification du présent arrêté, à prendre toutes mesures propres à la suppression du danger présenté par ces immeubles.

Article 2. — Au cas où M. Ramery contesterait l'utilité des mesures prescrites, il lui est fait sommation, par le présent arrêté, de faire commettre un expert chargé de procéder contradictoirement avec M. Corbeau, architecte-expert désigné par la Ville, à la constatation de l'état des bâtiments ou d'assister personnellement à cette expertise qui aura lieu le 25 novembre 1950 à 9 heures.

Ces experts devront dresser rapport sur l'état des lieux et leurs conclusions et nous en faire parvenir une expédition dans les moindres délais.

Article 3. — Si, à l'expiration du délai imparti, M. Ramery n'a pas fait cesser le péril et s'il n'a pas cru devoir désigner un expert ni assister personnellement à l'expertise, il sera passé outre à la visite contradictoire et procédé à l'examen des lieux par l'expert seul nommé par l'Administration après quoi, le dossier sera transmis au Conseil de Préfecture.

Article 4. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé dans la forme réglementaire.

VOIRIE. — Emprises.

Arrêté n° 4.607 du 14 novembre 1950

Article 1. — Les dispositions de l'article 102 du Code des Arrêtés Municipaux relatives aux taxes annuelles recouvrables sur les bénéficiaires d'appareils distributeurs d'essence, sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 102

Chapitre premier

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de Taxation	TAXES				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
1	Appareils distributeurs d'essence mobiles sur chariots stationnant sur les dépendances : 1° des routes nationales, 2° des chemins départementaux et voies urbaines, 3° des chemins vicinaux ordinaires.	par Unité et par an	5.600	5.600	5.600	5.600	Art. 1 ^{er} . — Note-Tarif fixé par circulaire ministérielle S.P. n° 1 bis, N° 7 du 13 janvier 1949. Les appareils à multiple débit sont soumis au tarif ci-contre majoré de 50 %.
		par Unité et par an	4.200	4.200	4.200	4.200	
		par Unité et par an	2.800	2.800	2.800	2.800	

Chapitre troisième

36	Appareils distributeurs d'essence encastés dans le mur de façade des immeubles situés en bordure : 1° des routes nationales, 2° des chemins départementaux et des voies urbaines, 3° des chemins vicinaux ordinaires.	par Unité	5.600	5.600	5.600	5.600	Art. 36. — Note-Taxe annuelle. Tarif fixé par circulaire ministérielle S.P. n° 1 bis, N° 7 du 13 janvier 1949. Les appareils à multiple débit sont soumis au tarif ci-contre majoré de 50 %.
		par Unité	4.200	4.200	4.200	4.200	
		par Unité	2.800	2.800	2.800	2.800	
44	Canalisations aériennes distributrices d'essence, partant d'une borne, placée à l'intérieur des immeubles situés en bordure : 1° des routes nationales, 2° des chemins départementaux et des voies urbaines, 3° des chemins vicinaux ordinaires.	par Unité	5.600	5.600	5.600	5.600	Art. 44. — Même observation qu'à l'article 36.
		par Unité	4.200	4.200	4.200	4.200	
		par Unité	2.800	2.800	2.800	2.800	

Chapitre quatrième

Numéro des articles	Désignation des ouvrages et objets	Mode de Taxation	TAXES				Observations
			Hors zone	1 ^{re} zone	2 ^{me} zone	3 ^{me} zone	
80	Appareils distributeurs d'essence fixes alimentés par une canalisation souterraine, 1° des voies urbaines :						Art. 80. — Note-Taxe annuelle. Tarif fixé par circulaire ministérielle S.P. n° 1 bis, N° 7 du 13 janvier 1949.
	a) appareils à simple débit,	par Unité	4.200	4.200	4.200	4.200	
	b) appareils à multiple débit ;	par Unité	6.300	6.300	6.300	6.300	
	2° des chemins vicinaux ordinaires :						
	a) appareils à simple débit,	par Unité	2.800	2.800	2.800	2.800	
	b) appareils à multiple débit.	par Unité	4.200	4.200	4.200	4.200	

Article 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 1950.

Visa du Préfet, le 30 novembre 1950.

Arrêté n° 4.673 du 23 novembre 1950

Vu la pétition en date du 6 novembre 1950, par laquelle M. le Directeur des Usines du Nord de la Compagnie de Fives-Lille, sollicite l'autorisation de procéder au remplacement de deux aiguillages de voies ferrées situées boulevard de l'Usine ;

Article 1. — La Compagnie de Fives-Lille est autorisée, sous réserve du droit des tiers, à exécuter les travaux indiqués ci-dessus, à charge par elle de se conformer aux conditions suivantes :

- a) le profil de la voie publique ne sera modifié ;
- b) les rails seront posés au niveau actuel de la chaussée, sans saillie ni dépression ;
- c) l'écoulement normal des eaux devra être assuré ;
- d) durant les travaux, la Compagnie devra prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer la sûreté de la circulation qui ne pourra être interrompue ;
- e) la Compagnie exécutera directement, sous le contrôle des Services Techniques de la Ville de Lille, les travaux nécessaires pour remettre en état les parties de revêtement de la voie publique démontées pour l'exécution des travaux ; par la suite, elle entretiendra constamment en bon état les revêtements dans

l'intervalle compris entre les rails et dans les parties situées dans une zone de un mètre de largeur en dehors de chaque rail.

Faute par elle d'exécuter les réparations qui lui seront prescrites par les Services Techniques de la Ville de Lille, les travaux nécessaires seront exécutés d'office, à ses frais, au tarif en vigueur, après simple avertissement écrit du Maire.

VOIRIE. — Pavage. - Fourniture de matériaux.

Soumission pour fourniture de grenaille au Service de la Voie Publique au profit de M. François Bernard, 5, place du Temple à Lille, moyennant la somme de 1.401.000 francs.

Conseil Municipal : n° 2.277 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 13 novembre 1950.

Adjudication en 4 lots de la fourniture de 200.000 pavés au Service de la Voie Publique au profit de :

1^{er} lot : M. B. Perazzi à Le Gast par Saint-Sever, moyennant la somme de 2.275.000 francs.

2^e lot : La Société « Le Granit Français » à Louvigné-du-Désert moyennant la somme de 2.300.000 francs.

3^e lot : La Société : « Le Granit Français » à Louvigné-du-Désert, moyennant la somme de 2.300.000 francs.

4^e lot : La Société « Les Carrières du Castel » à Louvigné-du-Désert, moyennant la somme de 2.320.000 francs.

Conseil Municipal : n° 1.868 du 29 mars 1950.

Répertoire Contentieux : 13 décembre 1950.

Adjudication pour la fourniture de 750 tonnes de pavés mosaïques au Service de la Voie Publique au profit de la Société des Carrières de Castel, place des Halles à Louvigné-du-Désert, moyennant la somme de 2.760.000 francs.

Conseil Municipal : n° 1.871 du 29 mars 1950.

Répertoire Contentieux : 13 décembre 1950.

Soumission pour fourniture de sable au Service de la Voie Publique au profit de M. François Bernard, 5, place du Temple, à Lille, moyennant la somme de 4.147.380 francs.

Conseil Municipal : n° 2.271 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 22 novembre 1950.

VOIRIE. — Pavage. - Chaussées. - Travaux.

Adjudication des travaux de convertissement de chaussées pavées en pavage mosaïque au profit de l'entreprise « Rousseaux & C^{ie} », 130, rue Meurein à Lille, moyennant la somme de : 2.793.752 francs.

Conseil Municipal : n° 2.088 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 29 novembre 1950.

Soumission pour remaniement de chaussées pavées au profit de la Société Coopérative Ouvrière de Pavage, 37, rue Victor-Hugo à Emmerin, moyennant la somme de 1.902.600 francs.

Conseil Municipal : n° 2.098 du 11 juillet 1950.

Répertoire Contentieux : 12 octobre 1950.

VOIRIE. — Trottoirs. - Fourniture de matériaux.

Marché pour fourniture de 1.800 mètres de bordures de trottoirs en granit au Service de la Voie Publique, au profit de M^{me} V^{ve} Brault-Maubert à Louvigné-du-Désert, moyennant la somme de 1.438.200 francs.

Conseil Municipal : n° 2.270 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 8 décembre 1950.

Marché pour fourniture de 2.000 mètres de bordures de trottoirs en grès au Service de la Voie Publique au profit de la Société Salmon-Dupont et C^{ie}, 86, Boulevard Lefebvre à Paris, moyennant la somme de 906.000 francs.

Conseil Municipal : n° 2.330 du 18 octobre 1950.

Répertoire Contentieux : 8 décembre 1950.

VOIRIE. — Trottoirs. - Travaux.

Adjudication des travaux de reconstruction de 4.500 mètres carrés de trottoirs pavés, 1^{er} lot au profit de la Société Coopérative Ouvrière de Pavage, 37, rue Victor-Hugo à Emmerin, moyennant la somme de 3.564.290 francs.

Conseil Municipal : n° 1.869 du 29 mars 1950.

Répertoire Contentieux : 29 novembre 1950.

Adjudication des travaux de reconstruction de 2.500 mètres carrés de trottoirs en asphalte. 1^{er} lot : au profit de la Société anonyme des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, avenue Industrielle à Wambrechies, moyennant la somme de 2.596.880 francs.

Conseil Municipal : n° 1.870 du 29 mars 1950.

Répertoire Contentieux : 29 novembre 1950.

Adjudication des travaux de reconstruction de 2.500 mètres carrés de trottoirs en asphalte. 2^e lot, au profit de la Société d'Etanchéité et d'Asphaltage du Sud-Ouest, 17, rue Saint-Joseph, Toulouse, moyennant la somme de 2.494.910 francs.

Conseil Municipal : n° 1.870 du 29 mars 1950.

Répertoire Contentieux : 6 décembre 1950.

Adjudication des travaux de reconstruction de 4.500 mètres carrés de trottoirs pavés. 2^e lot, au profit de M. Edouard Rongione, 19, rue Fabre à Besançon, moyennant la somme de 3.558.210 francs.

Conseil Municipal : n° 1.869 du 29 mars 1950.

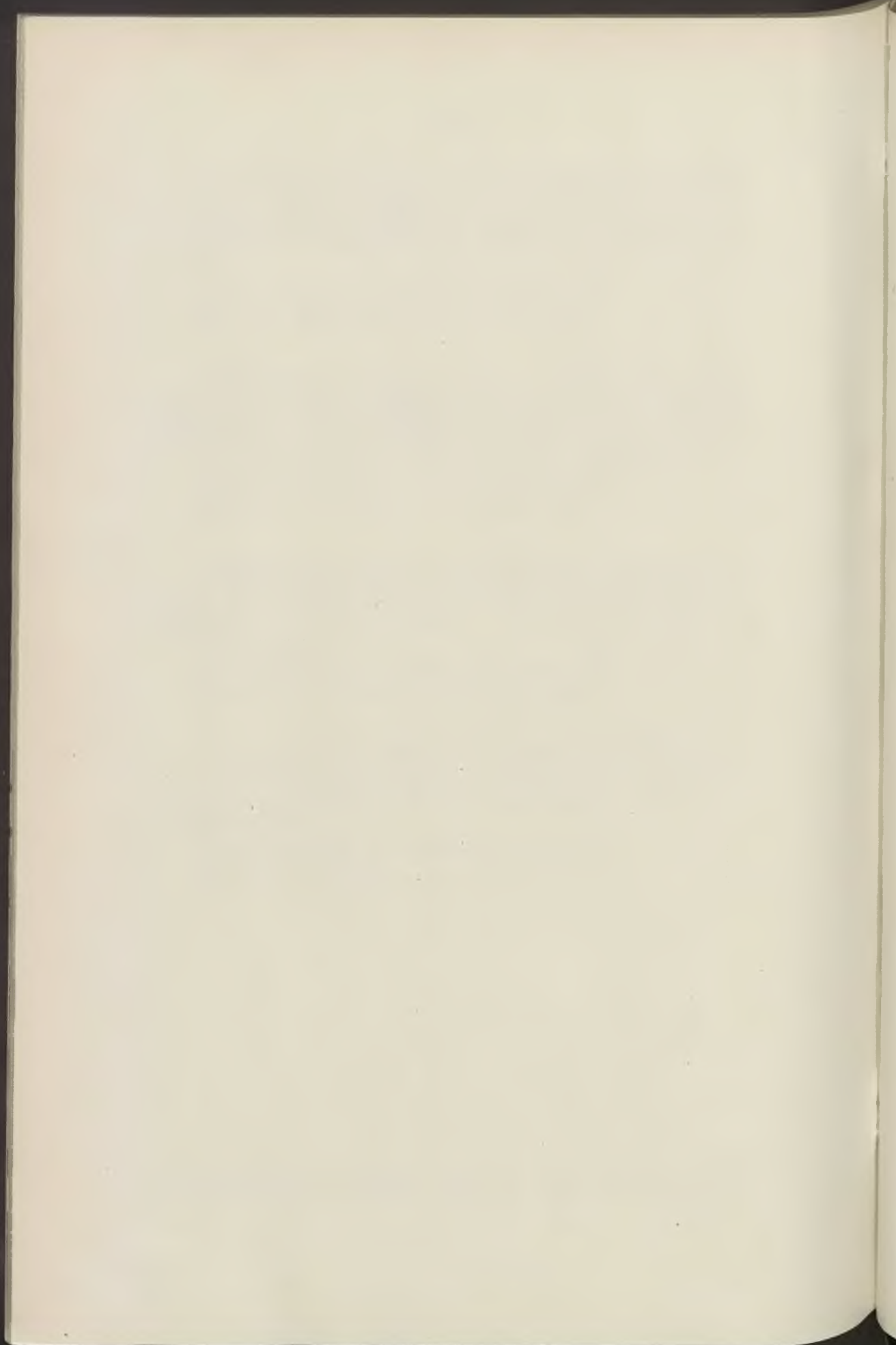
Répertoire Contentieux : 6 décembre 1950.

Adjudication des travaux de reconstruction de 4.500 mètres carrés de trottoirs pavés. 3^e lot, au profit de M. Edouard Rongione, 19, rue Fabre à Besançon, moyennant la somme de 3.540.867 francs.

Conseil Municipal : n° 1.869 du 29 mars 1950.

Répertoire Contentieux : 13 décembre 1950.





BULLETIN ADMINISTRATIF

de la Ville de Lille

ANNÉE 1950

Table des Matières

A

ABATTOIRS

Location de locaux	169-381
Matériel - Treuils d'applique et câbles d'acier. Marché	381

ADJUDICATIONS ET MARCHES

(Voir à l'objet : Bâtiments, Economat, Voie Publique, Voirie, etc...).

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Adjointes - Délégations	1-745
Commission cantonale d'assistance. Délégation	171

AFFAIRES ETRANGERES

CONSULS.

Egypte	383
Italie	745
Pologne	383-745
Uruguay	383

AGRICULTURE

Destruction des ennemis des cultures	3-171
Tribunaux paritaires de baux ruraux. Révision des listes électorales 1949 et 1950	3-172

AIDE A LA CONSTRUCTION

(Voir : Habitat).

ARMEE

(Voir : Guerre).

ASSISTANCE

Colis aux vieillards (Voir : Œuvres diverses).

Commission cantonale. Délégation 171

B**BAINS - ECOLES DE NATATION**

Tarifs (articles 558 et 559 du code) 383

Bains Moulins-Lille. Bâche à eau chaude 384

Ecole de natation, rue d'Armentières. Régisseur-comptable 410

Bains, boulevard de la Liberté. Régisseur de recettes.. 409

BATIMENTS**GÉNÉRALITÉS.**

Articles de quincaillerie 4

Bois d'œuvre. Marché 385

Bulgomme en revêtement sur sols. Marché 172

Chauffage. Charbon. Adjudication 3

Couverture. Zingage. Plomberie 5

Linoléum. Marché 385

Machines-outils, compresseurs, outillage, etc... Marchés 385

Matériel électrique. Marché 4

Matériel et appareillage électriques. Marché 172

Matériel de levage et de manutention. Marché 385

Matériel et mobilier. Marchés 386-746

Matériel thermique et frigorifique. Marché 746

Papiers peints. Marché 386

Rideaux, décoration. Marché 386

Revêtement du sol des cours des bâtiments scolaires. Adjudication-concours 746

Textiles. Marché	5
Travaux en asphalte. Marché	172
Travaux d'entretien du 1 ^{er} Avril 1950 au 31 Mars 1952.	
Adjudication en 38 lots	5
Travaux d'étanchéité des toitures	386
Travaux de nettoyage de vitrerie. Adjudication	386
Travaux de staff et d'ornementation. Marché	746
Vidange de fosses d'aisances	8

COLONIE DE VACANCES.

Colonie de vacances de Wormhoudt. Travaux de re- constitution. Adjudications	8-9
---	-----

ECOLES, COLLÈGES, LYCÉES.

Ecoles cmmunales.

Electrification. Adjudications-concours	10-386
Nettoyage. Marché	387

Ecole Bracke-Desrousseaux (Groupe scolaire).

Reconstruction. Adjudication	172
Chassis à guillotine	746
Travaux d'entretien. Contrat	746

Ecole de plein air « Désiré Verhaeghe ».

Pavillon du concierge. Pavillon médical. Remise en état. Adjudication	10
--	----

Ecole Léon Trulin - Albert Samain (Groupe scolaire).

Façade. Remise en état. Marché	173
Clôtures. Adjudication-concours	173

Collège Valentine Labbé.

Atelier de couture. Travaux d'aménagement.	
Adjudication	747
Mobilier. Marché	174
Réseau téléphonique. Marché	174
Salle de dessin. Travaux d'aménagement. Adjudi- cation	9
Travaux. Direction. Contrat	747

Institut Denis Diderot.

Installation de douches. Réfection. Marché	173
Travaux de reconstruction. Adjudication en 9 lots	748

Lycée Faidherbe.	
Chaufferie. Travaux d'aménagement. Adjudication	11
Lycée Fénelon.	
Chauffage central. Installations. Marché	388
Chauffage central. Charbon. Marché	388
Façade. Remise en état. Adjudication-concours..	12
Travaux d'aménagement. Contrat de prestation de services	749
Annexe. Mobilier. Marché	174
EGLISE, SYNAGOGUE.	
Eglise Sainte-Marie-Madeleine.	
Coupole. Restauration. Adjudication	749
Synagogue.	
Travaux d'entretien. Contrat	749
HALLES CENTRALES.	
Baies vitrées. Réfection. Adjudication-concours	11
Revêtement métallique. Marché	11
HÔTEL DE VILLE.	
Classeurs. Marché	388
Mobilier d'archives. Marché	11
JARDIN DES PLANTES.	
Fuel-oil. Marché	174
MAGASIN DU SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE.	
Clôture. Marché	388
PALAIS DES BEAUX-ARTS.	
Machines-outils. Marché	12
Portes Révolver. Marché	749
THÉÂTRE SÉBASTOPOL.	
Revêtement métallique. Marché	11

BAUX ET LOCATIONS

(Voir aussi : Abattoirs).

IMMEUBLES.

Château de la Carnoye, à Lambersart	392
Hôtel de Ville.	
Logement. Mlle Garemin	388
Logement. M. Grangeon	389
Immeuble des Tabacs, boulevard Carnot.	
Avenant au bail	389
Institut Denis Diderot.	
Logement. M. De Caluwe	391
Palais Rameau.	
Logement. M. Marquis	391
Presbytère.	
Eglise Réformée. Loyer	16
Eglise Saint-André. Loyer	17
Eglise Sainte-Catherine. Loyer	19
Eglise Sainte-Marie-Madeleine. Loyer	20
Eglise Saint-Maurice. Loyer	22
Eglise Saint-Maurice-des-Champs. Loyer	24
Eglise Saint-Michel. Loyer	25

TERRAINS.

Foire Commerciale. Concession. Avenant	12
Boulevard d'Alsace. Société M.A.I. Bail	174
Promenade du Préfet. Bail	392

BIBLIOTHEQUES**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

Bibliothécaire adjointe. Echelle de traitements	580
Reliure. Marché	749

BRADERIES

(Voir : Foires et kermesses. Braderies).

BUREAU DE BIENFAISANCE

Administrateur : M. Oscar Hermez	750
Fêtes de Noël et de Nouvel An. Dons en espèces. Avance	750
Récompenses de mérite et de dévouement. Primes. Avance	394

C**CHALETs DE NECESSITE ET URINOIRS**

(Voir : Voirie).

CHAMBRE DE METIERS

(Voir : Travail).

CIMETIERES

Transports funèbres. Tarif	27
----------------------------------	----

CODE DES ARRETES MUNICIPAUX

Bains. Articles 558 et 559. Modification	383
Halles et Marchés. Articles 215 et 916. Modification ..	47
Taxis. Article 171. Modification	163
Tranquillité publique. Article 4. Modification	367
Voie publique. Circulation et stationnement. Articles 33, 47 et 59. Modifications	161-367-372-736-962
Voie publique. Permis de stationnement. Articles 102, 125 et 133. Modifications	379-970

COLONIES DE VACANCES

(Voir : Bâtiments).

COMMERCE - INDUSTRIE

Tribunal et Chambre de Commerce. Révision des listes électorales 1949 et 1950	27-176
--	--------

COMMISSIONS

(Voir : Assistance).

COURRIER

Machine à affranchir. Contrat	750
-------------------------------------	-----

COURS MUNICIPAUX

(Voir : Enseignement).

CRECHES - POUPONNIERES - JARDINS D'ENFANTS

(Voir : Protection maternelle et infantile).

D**DELEGATIONS**

(Voir : Administration municipale. Assistance).

E**EAU (Distribution)****FORAGES.**

Forage n° 6 bis.	
Pompe. Marché	179
Travaux d'amélioration. Marché	27
Forage n° 8. Pompe. Marché	27
Forage de Wattignies. Pompe. Marché	27
Puits de Guermanez.	
Rééquipement. Marché	28
Pompe. Marché	751

MATÉRIEL.

Tuyaux et raccords. Marché	395
----------------------------------	-----

NETTOYAGE DES FILS D'EAU.

Abrogation de l'arrêté du 27 Juin 1949 relatif à l'emploi de l'eau potable	28
---	----

SOCIÉTÉ DES EAUX DU NORD.

Contrat du 19 Mars 1947. 1 ^{er} Avenant	395
--	-----

TARIFS.

Relèvement	28-397
------------------	--------

USINE ÉLÉVATOIRE.

Emmerin.

Canalisation. Convention	398
Fourniture d'énergie électrique. Abonnement. Contrat	176
Groupes moteurs-pompes. Extension du marché ..	28
Pompe. Marché	399
Travaux d'électrification	179

ECLAIRAGE

VOIE PUBLIQUE.

Appareils d'éclairage électrique. Marché	29
--	----

ECOLE DE NATATION

(Voir . Bains).

ECONOMAT

Adjudications et marchés de tous les articles fournis par l'économat. Pour les autres articles, voir à l'objet.

APPAREILS DUPLICATEURS.

Marchés	29-30
---------------	-------

ARTICLES DE BUREAU.

Marchés	30-399
---------------	--------

ARTICLES D'ENTRETIEN.

Brosserie. Marché	179
Droguerie. Marché	180
Savon mou. Marché	180

CARBURANT ET GAZ-OIL POUR AUTOMOBILES.

Adjudication. Marché	30-400
----------------------------	--------

FERS ET FONTES.

Marché	400
--------------	-----

IMPRESSION ET IMPRIMÉS.

Impression des documents administratifs. Adjudication	30
Imprimés. Marchés	31

MACHINES A ÉCRIRE.

Marchés	32-751
---------------	--------

PRODUITS CHIMIQUES.

Marché	751
--------------	-----

QUINCAILLERIE - CAOUTCHOUC - FOURNITURES DE BUREAU.

Marchés	400
---------------	-----

MACHINE ADRÉMA.

Marché	751
--------------	-----

ELECTIONS

MATÉRIEL MÉCANOGRAPHIQUE.

Machine « Adréma ». Marché	751
----------------------------------	-----

ELECTIONS POLITIQUES

LISTE ÉLECTORALE.

Révision années 1949 et 1950	32-180
------------------------------------	--------

EMPRISES

(Voir : Voirie).

ENSEIGNEMENT

(Voir dans la rubrique « Bâtiments » pour les travaux effectués dans les écoles, lycées, facultés).

GÉNÉRALITÉS.

Achat de livres. Marché 752

APPRENTIS - FORMATION TECHNIQUE ET GÉNÉRALE.

Convention 180

Etat et rétribution du personnel 752

COURS MUNICIPAUX.

Cours municipaux professionnels de jeunes filles.

Chargée de cours Mlle Capiou 32

Personnel. Traitements 760

Cours municipaux professionnels de garçons.

Personnel. Traitements 33-36-754

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS.

Conservatoire.

Commission de surveillance et de patronage. Membres 38-400

Concours. Programme 400

Modifications 763

Jurys de concours. Année scolaire 1949-1950 .. 183-187

Membres 764-765

Païement des vacations. Avance 202-766

Vacations à divers 766

Matériel d'enseignement.

Harpe et piano 763

Directeur et professeurs. Reclassement 283

Professeurs.

Bouillard Henri 38-188-403-767

Brémont-Charpentier Fernande 766

Caquant François 39-189-403-767

Cayez Richard 39-189-403-767

Decarme Jean 39

Depadt-Delhaye	39-40
Deswarte Charles	40
Perrot-Vervinck Jacqueline	39-40
Ecole des Beaux-Arts.	
Commission de surveillance et d'administration.	
Membres	189-767
Dotation Colbrant. Commission	189
Grand Prix de la Ville de Lille	189
Professeurs.	
Costenoble Adolphe	768
Deroo Marcel	40
Moinet-Boucard Germaine	40
Ecole Régionale d'Architecture.	
Professeur Vanhoorde Albert	768
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.	
Livres classiques et fournitures scolaires.	
Livres classiques, de bibliothèques et de prix, etc...	
Marchés	190
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.	
Lycée Fénelon (Internat).	
Agent spécial	783
Denrées alimentaires. Marchés	190-768
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.	
Institut Denis Diderot.	
Bois. Marché	404
Collège Baggio.	
Fraiseuses. Marchés	41-769
Matériel. Marché	769
Tour à chariotier. Marché	41
Tour à chariotier et à fileter. Marché	41
Régisseur de recettes	203
Collège Valentine Labbé.	
Matériel mécanographique, mobilier. Marché ...	191
Régisseur de recettes	203

ETAT CIVIL

GÉNÉRALITÉS.

Machine « Elliot-Fisher ». Marché	769
---	-----

OFFICIERS.

Broux Fernand	405
Decamps André	41
Hanskens Maurice	405-770
Lourdel Alain	41
Maire Henri	41
Martinache Madeleine	42
Saint-Venant Charles	405
Tytgat Yvonne	42-770
Van Wolput Albert	405
Véroone Marcel	191-405

MÉDECINS.

Nominations pour l'année 1951	769
-------------------------------------	-----

Intérim.

D ^{rs} Pierre Bertin	191
Charles Blond (père)	191
Charles Blond (fils)	404
Robert Cordonnier	42
Robert Dusausoy	192
André Legrand	42-192-404
Paul Williatte	404

STATISTIQUES.

Années 1949 et 1950	192-770
---------------------------	---------

EXPOSITIONS - CONCOURS

(Voir aussi : Fêtes).

EXPOSITIONS.

Exposition horticole. Mesures d'ordre	406
Grand marché aux fleurs. Mesures d'ordre	192

CONCOURS.

53 ^e Concours général de Composition décorative et industrielle. Commission	42
--	----

F**FETES - RECEPTIONS**

(Voir aussi : Expositions et Foires).

GÉNÉRALITÉS.

Commission extra-municipale des Fêtes	192
Statistiques du Service des Fêtes. Année 1950	771

FÊTES COMMUNALES.

Fêtes de Lille. Jeux populaires. Régisseur	202
--	-----

FÊTES NATIONALES.

Armistice. Mesures d'ordre	779
Jeanne d'Arc. Mesures d'ordre	196
Noël et Nouvel An. Vente de gui et de houx	779
Toussaint. Mesures d'ordre	780

FÊTES SPORTIVES.

Courses cyclistes.

Comité des Flandres de la Fédération Française de cyclisme. Mesures d'ordre	196
1 ^{er} Pas Dunlop. Mesures d'ordre	196
Tour de France cycliste. Mesures d'ordre	407
Tour cyclotouriste. Mesures d'ordre	406

Football-Association.

Match entre les équipes de Lille et du Racing- Club de Paris. Mesures d'ordre	43
--	----

Jeu de boules.

Concours fédéral. Mesures d'ordre	196
Parcours sportif du sapeur-pompier. Mesures d'ordre	408

FÊTES D'INITIATIVE PRIVÉE.

Centenaire de la Grande Fanfare de Fives. Mesures d'ordre	197
Fêtes de Fives. Mesures d'ordre	197
Fêtes des rues Jean Jaurès et de Trévise. Mesures d'or- dre	408
Marché aux puces. Mesures d'ordre	196

FINANCES

DÉPENSES.

Régisseurs.

Brasseur Jules	468-781
De Lange Léon	780
Fontaine Henri	781
Jésupret Robert	408
Lannoy Robert	202
Lava Gérard	202-394
Marquis Jacques	201
Régibo Raymond	43-201
Paiement des traitements au personnel	197-781

RECETTES.

Dommages de guerre	44-202-409-782
--------------------------	----------------

Agent spécial Lycée Fénelon. Cautionnement.

Caudmont Simone (Mlle)	783
------------------------------	-----

Collecteurs de droits de place. Cautionnement.

Blaise Léon	783
Delecueillerie Léon	784
Médez Georges	784
Mittenaert René	784

Régisseurs. Cautionnement.

Carlier Adolphe	788
Cerf-Watrigand Agnès (Mme)	790
Detavernier André	789
Devernay Robert	790
Devernay Rodolphe	790
Dubois Jules	790
Dutrieux Hubert	789
Leblon Henri	790
Lorthiois André	786
Louis-Duvivier Suzanne (Mme)	790
Montagne François	790
Perche Paul	788
Thuytschaever Henri	789
Vandenberghé Charles	788
Verstraete Marcel	789
Vitse Léon	790

Régisseurs.

Alleweireldt Robert	411
Beernart Albert	784
Delcueillerie Louis	410
Descamps Jean	786
d'Estrée Antoinette (Mlle)	203
Dewailly Micheline (Mlle)	410
Dujardin Pauline (Mme)	204
Fontaine Henri	203
Galissot Jeanne (Mlle)	787
Leman Pierre	786
Peeters-Blondel Hortense (Mme)	787
Rotsaert Georges	785
Vandenberghe Charles	409

Taxes et tarifs.

Appareils distributeurs d'essence	970
Bains et écoles de natation	383
Eau. Distribution	28-397
Transports funèbres	27

FOIRE COMMERCIALE

MESURES D'ORDRE.

Camelots, marchands de toute nature et démonstrateurs	205
Circulation des véhicules	205
Tracts et prospectus	205

FOIRES - KERMESSES - BRADERIES

MESURES D'ORDRE.

Foire-attractions d'Août-Septembre	412
Foire d'hiver	791
Foire de Pâques	44
Grande braderie	412
Braderies de quartiers.	
rue de Lannoy	414
rue Léon Gambetta	206
rue du Long Pot	207
Mont-de-Terre	414
rue de Paris	207
rue Philadelphie	207
rue Pierre Legrand	207

G**GREVES**

(Voir : Œuvres diverses).

GUERRE

ARMÉE ACTIVE.

Classes 1951 et 1952. Recrutement	45-791
Classes 1950, 1951 et 1952. Formation	44-207

H**HABILLEMENT**

(Voir : Personnel).

HABITAT

PERMIS DE CONSTRUIRE.

Autorisations	208-414-793
Refus	798

HABITATIONS A LOYER MODERE (Office municipal)

GROUPE DU BUISSON.

Emprunt. Garantie. Convention	444
-------------------------------------	-----

HALLES ET MARCHES

HALLES CENTRALES.

Facteur. Delebarre René	445
-------------------------------	-----

MARCHÉS DE PLEIN AIR.

Tarifs. Articles 215 et 916 du code	47
---	----

HARMONIE MUNICIPALE

(Voir : Sociétés municipales).

HOTEL DE VILLE

(Voir : Bâtiments communaux).

HYGIENE

DÉPOT D'ORDURES.

Immeuble, 15, rue Vantroyen 48

DÉRATISATION DE LA VILLE.

Marché 48

ENLÈVEMENT DE DÉTRITUS ORGANIQUES ET DE CADAVRES D'ANIMAUX.

4^e Avenant. Société Saprorga 48

FOSSES SEPTIQUES.

Autorisations d'installation 445-798

STATISTIQUES SANITAIRES.

1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestre 1950 52-218-448-800

Année 1950 812

**IMMEUBLES**

CESSIONS DE TERRAINS A L'OFFICE DES H.B.M.

Entre la rue Louis Dupied, les boulevards du Maréchal Vaillant, Louis XIV prolongé et du Président Hoover 820

Entre la rue Georges Lefèvre, l'avenue Eugène Varlin et les boulevards du Président Hoover et Louis XIV prolongé 825

DÉMOLITION D'IMMEUBLES APPARTENANT A LA VILLE.

Vestiges de l'Ancien Hôtel de Ville, place Rihour. Marché	64-460
---	--------

EXPROPRIATIONS.

Terrains à Lambersart et à Saint-André. Zone non aedificandi	460
--	-----

INCENDIE

(Voir aussi : Police administrative).

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS.

(Voir : Bâtiments).

COMMANDEMENT.

Cessation de fonctions. Victor Serrure	144
Honorariat	122
Nomination. Julien Charron	126
Traitement	348

COMMISSION DE SÉCURITÉ.

Julien Charron	64
Alfred Guilbaut	230

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT.

Habillement (Voir : Personnel).

Tuyaux d'incendie. Marchés	465-830
----------------------------------	---------

PERSONNEL.

(Voir : Personnel municipal).

INDIGENTS

(Voir : Œuvres diverses).

J**JARDINS - SQUARES - PROMENADES**

GÉNÉRALITÉS.

Achat de matériel. Câble électrique armé. Marché ...	830
de végétaux. Arbres et arbustes. Marché	830

JARDIN DES PLANTES.

Serres. Adjudication du 18 Octobre 1947. Avenant ..	465
---	-----

JARDIN RÉPUBLIQUE.

Inauguration. Mesures d'ordre	230
Murette. Construction. Marché	466

PROMENADES.

Voies macadémisées. Autorisations de circulation.	
Cuvier (avenue)	64-65
Marronniers (allée des)	64-65
Mathias Delobel (avenue)	64-65-466
Petit Paradis (avenue du)	64
Soubise (avenue de)	64-65-466

JARDINS D'ENFANTS

(Voir : Protection maternelle et infantile).

JARDINS OUVRIERS

(Voir : Œuvres diverses).

L**LABORATOIRE**

Tarif des analyses. Régisseur	786
-------------------------------------	-----

LIEUX OUVERTS AU PUBLIC

(Voir : Police administrative).

LOCATIONS

(Voir : Baux et Abattoirs).

M**MARCHES**

(Voir : Halles et Marchés).

Passation de marchés, voir : à l'objet même, soit : Bâ-
timents, Economat, Voie Publique, Voirie.**MARCHE AUX FLEURS**

(Voir : Expositions-Concours).

MUSEES**PALAIS DES BEAUX-ARTS.**

Bâtiment (Voir : Bâtiments).

Collections.

Acquisition de tableaux de Lebourg et Boudin.

Convention 66

Restauration d'œuvres 830

MUSIQUE MUNICIPALE

(Voir : Sociétés municipales).

O**ŒUVRES DIVERSES****CANTINES SCOLAIRES.**

Régisseur de recettes : Georges Rotsaert 785

Cantines scolaires privées. Convention. Comité Fami-
lial Scolaire Urbain 67**COLIS AUX ENFANTS ET AUX VIEILLARDS.**

Noël. Coquilles et biscuits. Marché 68

ÉVÉNEMENTS SOCIAUX.

Grèves. Lait en poudre. Marché	230
--------------------------------------	-----

HÉBERGEMENT DES INDIGENTS ET INDIGENTES DE PASSAGE.

Convention Armée du Salut	69
Centre d'accueil féminin « Le Relèvement par le Travail »	467

JARDINS OUVRIERS.

Comptable spécial : Jules Brasseur	468
--	-----

ŒUVRE SUISSE D'ENTR'AIDE OUVRIÈRE.

Régisseur de recettes : Mlle Jeanne Galissot	787
--	-----

SERVICE DE LA FAMILLE.

Secours aux détreffées cachées. Régisseur : Raymond Régibo	201
Articles de bonneterie. Marchés	230-830
Chaussures. Marchés	468
Costumes. Marché	469
Sous-vêtements. Marché	231
Tabliers. Robes. Marché	231
Tissus divers. Marchés	231-232-469
Toiles. Marché	469

ORDURES MENAGERES

(Voir : Propreté publique).

ORGANISATION DU TRAVAIL

(Voir : Travail).

P**PAVAGE**

(Voir : Voirie).

PERMIS DE CONSTRUIRE

(Voir : Habitat).

PERSONNEL

GÉNÉRALITÉS.

Formation générale des jeunes agents de l'Administration Municipale. Professeurs. Traitements 831

Habillement.

Bottes en caoutchouc. Marché 469

Cottes à bretelles. Marché 469

Manteaux aux sapeurs-pompiers. Marché 848

Pantalons aux sapeurs-pompiers. Marché 848

Uniformes en coutil. Marché 470

Uniformes de drap. Marché 848

Vêtements aux sapeurs-pompiers. Marché 70

Indemnités.

Indemnités de bicyclette 232-470-849

Répression des fraudes 70

Reclassement.

Personnel titulaire. 3^e tranche 235-268-471

Chef du service sanitaire 577

Directeur et professeurs au Conservatoire .. 283

Nouvelles échelles indiciaires de certaines catégories d'agents 277

Services administratifs, services techniques et tous autres services. 3^e tranche 71

Sapeurs-pompiers. 3^e tranche 84-271-564-576

Reclassement de particuliers.

Beernaert André 143

Crombez Odette (Mlle) 363

Delacherie Fernand 913

Dernoncourt Gustave 143

Fiévez Jules 363

Flament-Larguez Suzanne 914

Lallemand René 144

Lambert-Carette Sidonie 913

Palstermans-Ardoise Marthe 143

Pottier Fernand 363

Reclassement. Personnel auxiliaire.

Auxiliaires de bureau et de service. Contractuels. Chauffeurs. Assistantes et auxiliaires sociales	87
Agents « cadre ouvrier auxiliaire »	87

Traitements. Personnel titulaire.

Assistante-chef	579
Bibliothécaire-adjoint	580
Professeurs au Conservatoire	561
Sapeurs-pompiers	845
Echelles de traitements à compter du 28 Décembre 1950	831
Nouveaux traitements de divers agents	540
Reconstitution de carrière de divers agents ..	581
Revalorisation de traitement de contrôleur de voirie	581

Traitements. Personnel auxiliaire.

Assistantes et auxiliaires sociales	613
Cadre auxiliaire et contractuel	847
Nouveaux traitements	583

PERSONNEL MUNICIPAL AUXILIAIRE

BLAMES ET SANCTIONS.

Daneels Louis	851
Meurillon Marcel	851
Pluche-Dubois Lucienne	614
Vergalle Pierre	614

CONGÉS POUR CONVENANCES PERSONNELLES.

Crétal Henri	851
Debuf Jean	89
Druon René	851
Landuyt-Van Coppernolle Jeanne	614

CONGÉS DE MALADIE.

Arnouts Robert	283
Buisset Gaston	284-614

Carpentier Léon	90-851
Confrère Maurice (père)	90
Delahousse-Colin Marie-Louise	284-614-852
Delecourt-Duplateaux Denise	615-853
Dengremont Robert	284
Donck Paul	90
Dubart Ernest	91-284-614-852
Duflos Arthur	615-852-853
Dufour-Mazingue Germaine	616-854
Dujardin Théodore	615
Fiacre Claudine (Mlle)	285-615-853
Labiau Gustave	853
Leplus Laurent	615-853
Liébart-Ceenaeme Lucie	90-852
Martins Louise (Mlle)	285-615
Meurillon Marcel	91-285
Pierre Charles	91-616
Plaisant Claude	616-854
Pluche-Dubois Lucienne	852
Renard-Debeire Simone	285
Roger Sylvie (Mme)	91
Serrure-Caudelier Marthe	284
Suvé Louis	91-285
Tumelaire-Serrure Suzanne	854
Verstraete Jean-Baptiste	91-285-616-854

CONSEIL DE DISCIPLINE.

Turpin Maurice	92
----------------------	----

GRÈVE.

Cornil Emile	94
--------------------	----

INDEMNITÉS A PARTICULIERS.

Berlemont-Vanhorenbecke Georgette	124
Calonne Paul	337
Carpentier Louis	337
Catteau Robert	337
Chombart Alexis	337
Claessens Pierre	337
Colin Albertine (Mme)	337
Cornille Léon	337

Danna Victor	338
Demarez-Gallet Marguerite	286
Demeyer Marcel	338
Depape-Deheegher Marie	124
Deroo-Billiau Fernande	286
Deroost Henriette (Mlle)	338
Descamps Solange (Mlle)	103
Escoubas Jeanne (Mlle)	338
Geva Raymonde (Mlle)	123
Janssens Maurice	338
Lecuyer-Lecocq Simone	338
Maertens Rudolphe	338
Moret-Mathieu Madeleine	286
Neuville-Leclercq Julienne	338
Peignat Albert	338
Penninger Pierre	338
Planque-Dubus Jeanne	123
Saingier-Sénéchal Joséphine	338
Thibaut Lucien	616
Treels Cyrille	338
Vandermoten Marthe (Mlle)	338
Wibaux-Delassus Yvonne	286

TABLEAUX D'AVANCEMENT DE CLASSE.

Janvier 1950	96
Février 1950	97
Mars 1950	101
Avril 1950	99
Mai 1950	288
Juin 1950	289
Juillet 1950	289
Août 1950	617
Septembre 1950	617
Octobre 1950	618-854
Novembre 1950	855
Décembre 1950	855

NOMINATIONS - MUTATIONS - PROMOTIONS - TRAITEMENTS.

Agache Julien	289
Agneray Jeanne (Mlle)	288
Agneray Marie (Mme)	289

Auvret-Penet Agnès	101-288
Bart Édgard	96-104
Bayart-Liétard Renée	95
Behey-Decrock Marguerite	288
Bentein-Mandeville Romaine	98
Berlemont-Vanharenbeck Georgette	293
Beirnaert Serge	290-617
Bernaert Jules	858
Blanckaert-Lemaire Raymonde	287
Bocarne André	618
Boone-Somerlinck Germaine	289
Boquillon-Vanostal Maria	296
Boutmy Simone (Mlle)	96
Brisy Marie-Louise	288
Broutin Théophile	857
Buisset Gaston	856
Buyck Gaston	288
Canivet Jacques	619
Canler Georges	287
Cardon-Chéron Renée	95
Capy Charles	619
Carrez Louis	97
Castelain Germaine (Mlle)	97
Cavrot-Ryckelinck Irène	626
Cayzeele André	97
Célerse Gustave	98
Chatroussat Marcel	858
Clersy Jeannine (Mlle)	288-855
Cocheteux-Assoignon Angèle	855
Coisne Gustave	859
Cornil-Therby Marthe	288
Crétal Henri	104
Damez Angèle (Mlle)	99-287
Daneels Louis	854
De Backer François	617
Debaecker-Huyghe Pauline	100
De Clerck Georges	620
Deffrenne Solange	291
Defretin Henri	620
Dehaese-Gruson Julienne	293
Delassus Albert	287
Delattre Suzanne (Mlle)	291

Delecourt-Duplateaux Denise	855
De Leers-Verburght Germaine	102
Delemotte Claude	859
Delevallée Marie-Thérèse	288
Delmer-Didelot Ginette	97-292
Deloddère Eugène	291-857
Demailly Marie-Louise (Mlle)	288
Demarez-Gallet Marguerite	100-861
Dengremont Robert	288
Denneulin Marguerite (Mlle)	287
Denys-Lahaine Marie-Thérèse	291
Deraedt Claude	620
Deroo Jean	288
Derudder Raymond	621
Desenne Emile	292
Detemmerman-Noté Victoria	288-855
Devos-Lorthiois Hortense	618
Dewailly Micheline (Mlle)	99
Dewit André	618
Dhoudain Ismérie	287
Didelot-Lippens Rachel	855
Dompsin-Desloover Fernande	99-856
Doniack Stéphane	858
Dron Marie-Thérèse (Mlle)	291
Druon René	292
Dubart Ernest	857
Dubois Antoinette (Mlle)	859
Dubois Camille	860
Dubois-Pollet Marguerite	866
Dubois Raymond	860
Dufermont Achille	98
Duhamel-Constant Maria	98
Dumoulin-Daussy Simone	855
Duparcq Jacques	860
Duponchelle Raymond	293
Duvivier Jeanne (Mme)	860
Février André	621
François Camille	621
Fruit Julien	100
Gaulon Henri	622-861
Gékière Léon	861
Ghesquier Gilberte (Mlle)	288-617

Ghiandai-Leurquin Yvonne	98
Gobeaux Marcel	622
Gomanne Julienne (Mlle)	618
Guinet Georges	622
Hallez-Martin Marie	101
Halluin André	861
Hanzelin Lucien	293
Herremy-Cérède Lucie	290-619
Heyndrickx Jeanne (Mlle)	288
Hoden Marcel	289-862
Ingelaere Henri	287
Inghels Claude	101
Isblé Henri	101
Isblé Michel	862
Kerckhof Fernand	623
Klein-Lefebvre Eugénie	617
Kubiack Antoine	857
Kuntz Charles	862
Lagache Louis	857
Lagneau-Quentin Léontine	866
Lamérand Pierre	97
Lamy-Lepers Emilienne	624
Landuyt-Van Coppernolle Jeanne	95
Lasseaux Andrée (Mlle)	288
Laviéville-Marez Lucienne	289-863
Leclercq René	855
Leconte Marguerite (Mlle)	623
Lecoutre François	99
Lejeune Lucien	288-624
Lemoine Jules	97
Lemoine Paul	293-862
Lemoine-Lefebvre Pauline	288
Léniaert Jacqueline (Mlle)	288
Leroux-Ghesquièrre Henriette	288
Leroy-Henry Flore	623
Leroy-Valcke Julienne	296
Lespagnol Paul	624
Liévin Kléber	857
Looten-Elleboudt Marie-Thérèse	855
Lorthiois Victor	624
Lutun Victor	862
Mansuy René	617

Marchand Lucien	855
Marchand-Thiébaud Marguerite	867
Marit Robert	294
Martin-Lefebvre Renée	288
Martins Louise (Mlle)	101
Mas-Pouille Marcelle	866
Masson Claire (Mlle)	863
Méhut Louis	104
Menez Coralie	863
Menez Louise	864
Mermillot Roger	617
Moitel-Vanderschelden Sophie	97-294
Moncheaux Marceau	102
Monnier Albert	864
Moraux Francis	865
Moreau Jeanne (Mlle)	865
Moutier Jean	294-854
Nevelle-Auvertin Léontine	287
Neyts-Lemaitre Eléonore	98
Nonnon-Bardoël Adèle	290
Pelletier Marguerite (Mlle)	291
Petit Georges	104
Petit Raphaël	625
Piau Fernand	865
Piédeloup-Merchie Pauline	864
Pinte René	97
Plaisant Claude	289
Plancke-Carette Madeleine	96
Plart Léon	104-617
Pluche-Dubois Lucienne	292
Polet-Callens Aline	288
Postic Pierre	295
Pouille Désiré	857
Rackelboom Marie	288-617
Raimbeaux-Frutieaux Geneviève	98
Rampelberg-Herchain Osithe	289
Raymackers Norbert	867
Rogeau-Demora Marie-Madeleine	288
Rohart Eloi	625
Romon Alfred	857
Rosselle-Lenoir Léonie	618
Roussel Charles	856

Rouzé Maurice	625
Saint-Pol Michel	867
Sense-Daussy Germaine	99
Serrure-Caudelier Marthe	95
Simœns Georges	626
Smets-Wexsteen Alice	103
Sohier Jacques	98
Stichelbaut Jean	288
Tellier-Anderson Alice	95
Ternin-Rozat-Serrure Simone	855
Thomazies Suzanne (Mlle)	97
Tiersen Pierre	626-854
Trédez Lucien	289
Tribout-Bonnier Jacqueline	618
Truyen Charles	295-856
Tumelaire-Serrure Suzanne	95
Vandenbossche-Lemoine Jeanne	617
Vandenplas Jeanne (Mlle)	289
Vandevelde André	288-289
Van de Walle-Dartois Léonie	289
Van Dionant-Dewachter Philippine	621
Vanhecke-Bayard Julienne	858
Vanhoutte Gaston	97
Vanhoutte-Candas Nelly	288
Van Mellaert Michel	857
Van Seuningen-Métayer Berthe	864
Vantroost Julien	288-617
Vasset Louis	102
Verfaillies Charles	857
Vergult-Brisy Madeleine	288
Verholle Alphonse	296
Verstiggelen Jean	626
Victor Robert	868
Vienne-Dernoncourt Elvire	288-617
Vonck-Petitbois Jeanne	295
Vuylstèke-Camus Josette	618
Wanaverbecq Léon	102
Willem Léon	288
Willemot Raymonde (Mlle)	288

DÉMISSIONS - RADIATIONS - LICENCIEMENTS.

Beirnaert Serge	627
-----------------------	-----

Berlemont-Vanhorenbecke Georgette	869
Bonnier Roger	627
Canivet Jacques	868
Debuf Jean	93
Defontaine Jean	93
Delecroix Emile	93
Derudder Raymond	869
Desagher Lucien	93
Druon René	869
Dubo-Vercruysse Simone	93
Martins Louise (Mlle)	627
Métaut-Corbu Laure	297
Naessens-Nis Jeanne	296
Perenot Emile	627
Rampelberg-Herchain Osithe	869
Rohart Eloi	869
Thomazies Suzanne (Mlle)	628
Van de Rosièren Robert	628

SERVICE MILITAIRE (départ).

Deligne Maurice	869
Depretère Julien	297
Godtschalck Robert	869
Lamérand Pierre	297
Mazingue Julien	870
Scavo René	870
Vaillant Henri	870
Vandecotte Michel	870
Vanhoutte Gaston	297

SERVICE MILITAIRE (reprise de fonctions).

Degrave André	297
Devergnies Roland	298
Lefief Raymond	298
Patteuws Pierre	298
Van Langenhove Michel	298
Villette André	298

LICENCIEMENT DE VIEUX SERVITEURS.

Allard-Santerre Valentine	873
Beaussart Henri	870

Blocquet Gabrielle (Mlle)	286
Chastelain Antonia (Mlle)	94
Cleyman Joseph	286
Desmarez Romaine (Mlle)	94
Depape-Deheegher Marie	94
Dharne Eugène	871
François Léon	628
Galle Georges	629-871
Gerbeau Ernest	871
Gilles Victor	872
Menez Louise	872
Mocq Richard	286
Poulaïn Louis	95
Rommel Ferdinand	872
Vergalle Pierre	629
Vermus Fernand	287
Villeneuve Raoul	287

MAINTIEN EN FONCTIONS.

François Léon	628
---------------------	-----

CESSATION DE FONCTIONS.

François Léon	871
---------------------	-----

SUPPRESSION D'EMPLOI (cessation de fonctions).

Delecroix-Fatras Laure	103
------------------------------	-----

PERSONNEL MUNICIPAL TITULAIRE

BLAMES ET SANCTIONS.

Declercq Lucien	104-299-629-873-874
Defraumont Gérard	874
Denneulin Julien	874
Guilbert Louis	874
Hasseilsweiller Théodore	874
Houdart Georges	104
Lepus André	104-629-875
Leroy Edouard	299

Liévens Emile	104
Lorthiois Victor	299
Mazurier Albert	629
Mussche Jean	299
Vasseur Gaston	105
Verveine Marceau	875
Wanquetin Charles	105-630

CONCOURS (Jurys - programmes).

Agent technique	876
Aide médico-sociale (Service de dépistage bucco-dentaire)	105-300
Aide médico-sociale (Protection maternelle et infantile)	105
Aide médico-sociale (Service de l'inspection médicale scolaire)	299-300-878
Ajusteur-tourneur	873-879
Architecte en chef, directeur du Service d'Architecture	107-300
Assistante-chef	301
Assistante sociale	630-870
Chauffeurs-mécaniciens, mécaniciens, ouvrier gazier	301-880
Cimentiers et maçons	316-630
Commis	880
Commis dessinateurs	307-309-310-312-881
Conducteurs de travaux	301-304-307
Contrôleur de voirie	106
Couvreurs	316-633
Dessinateur-géomètre	310-312
Directeur des Abattoirs, inspecteur principal du Service de l'Alimentation	106-882
Directrice. Jardinière d'enfants	631
Directeur du Service des Promenades et Jardins	313-314-881
Expéditionnaires	107
Fontainier	312-313
Ingénieurs subdivisionnaires	107-315
Inspecteur vétérinaire adjoint	106-315-631
Jardinières d'enfants	632
Jardiniers-bûcherons	883
Mécaniciens-électriciens	884-885
Menuisiers-charpentiers	316-632

Peintres-vitriers	316-633
Professeurs au Conservatoire	400
Rédacteur (Service de la Famille)	108
Rédacteurs	318-633-885-888
Sapeur-pompier professionnel	108
Serruriers	316-633
Sténo-dactylographes et dactylographes	109-320-321
Surveillants de travaux	322-631
Tapissier-garnisseur	323-633
Terrassiers, aides-jardiniers, manœuvres	109-324
Tolier	317-634
Vérificateurs sanitaires	110-112-324-634

TABLEAUX D'AVANCEMENT DE GRADE.

Brigadier fontainier	889
Chef de Division	326
Chef de Bureau	326-889
Chef de garage	112
Chef mécanicien (Usine d'Emmerin)	635
Contremaître (Installations thermiques et mécaniques)	635
Contremaître menuisier	326
Chef d'équipe (Jardins)	889
Chef d'équipe (Travaux en régie)	889
Contremaître machiniste et brigadiers machinistes	890
Directeur des Entrepôts	327-635
Régisseur-économe (Colonie de Wormhoudt)	327

EXAMEN PROFESSIONNEL.

Ouvrier professionnel 2 ^e catégorie (Jury)	635
---	-----

CONGÉS POUR CONVENANCES PERSONNELLES.

Albéric-Gauer Marie	113-332
Bird-Evans Georgette	117-331
Blaise-O. Marie-Jeanne	113
Clarisse-Maitre Elisabeth	890
Deloof-Robbe Suzanne	891
Jésupret-Mallauran Marcelle	636
Leclercq-Demuynck Yvonne	636
Louvet-Carpentier Huguette	113
Palstermans-Barbe Eliane	113
Porreye-Albert Rachel	112

Sannier-Albert Lucienne	328
Vuylstèke Denis	637

CONGÉS DE MALADIE.

Bailleul Achille	114-328
Balligand Voltaire	637
Bauwens Edouard	637-891
Beernart Albert	891
Beirnaert Lucien	114
Benoit-Wartel Julia	336
Bert Paul	328-638-891
Berteaux Raphaël	114
Bird-Evans Georgette	641
Bouchez Arsène	115-329-638-892
Bourdier Léon	115-329-892
Briffaut Raymond	329
Buhot-Guibert Simone	642
Caby-Wagnon Cécile	335
Camus Georges	329
Carpentier Léon	115
Cary-Crespel Marie-Claire	116-638-892
Cathelin-Desmarescaux Marcelle	330-640
Charle-Robert Elise	644
Clairet Emile	892
Clersy-Lacherez Louise	118-332
Cocheteux Jules	116
Courmont Antoine	638-892
Declercq Lucien	116-639
Defives Louis	639-893
Defraumont Gérard	639
Déjà Charles	893
Delacroix Arthur	329-330
Delecroix René	116
Delfosse Jean-Baptiste	116-330-640-893
Delporte Ulysse	640
Dengremont Robert	330
Devernay-Vaquet Suzanne	121
Dezitter Jules	117-330-640-893
Dinant Fernand	117-330
Dorchies César	641-893
Dubar-Gombert Louise	332-641-894
Dubus-Reynaert Maria	335

Dubreucq Marcel	641
Ducanchez Gustave	894
Duflot Carolus	117
Duriez-Pagant Jeanne	334-643
Dutranoy Marcel	117-331-641-894
Faucompré André	894
Faucomprez Paul	117
Fauquet-Bétremlieux Yvonne	115-328-638-891
Flour Céline (Mme)	331
Foucart Eugène	332
Gaeremynck Henri	894
Gydé-Lejour Virginie	332-642
Haidon-Deleers Gabrielle	639-640
Hayet Pierre	118
Hégo Henri	118
Huart Oscar	642
Jayet-Mortelette Augustine	334
Jonquet-Dujardin Cécile	331-894
Kestelyn Léon	118-642-895
Lainé Jules	118
Laurent Jean	119
Lemaire-Damiens Louise	639
Leschevin Robert	333-642
Lincktevœt Louis	333-643
Lobry Ernest	333-643-895
Lust Paul	119-333-643-895
Maillet Alfred	119
Marchand Lucien	643
Menendez Manuel	333-334
Merschaut Philippe	119
Péru Etienne	119-334
Petillon Hermant	120-334
Piette Edouard	120-334
Piette Georges	895
Platel Antoine	120-334-644-896
Porreye-Albert Rachel	114
Robache Emile (père)	644
Saint-Venant-Goval Carmen	120
Saint-Venant-Brice Marie	115-329
Scrive Andréa	120-335-644-896
Soyez-Storme Madeleine	121-335-645-896
Van Cauwenberghe Porphyre	121-645

Vandenberghe Auguste	645
Vandenberghe-Warin Georgette 7.....	122-336-646-897
Vanderkelen-Carez Emilienne	115
Vanrenterghem-Wallaert Georgina	122-336-646-896
Vantorhoudt Louis	121-335
Vennin Cécile (Mlle)	121
Verbeke Léon	645-896
Vignacq Arsène	645-896
Vilain André	121

CONSEIL DE DISCIPLINE (Comparution).

Declercq Jules	897
Merchie Claire (Mlle)	336
Guilbert Louis	897
Houdart Georges	897
Leplus André	898
Pelletier Lucien	337

GRÈVE.

D'hulster Léon	122
D'hulster Pierre	122
Dupuille Paul	122

HONORARIAT.

Bossut Jacques	337
Serrure Louis	122

INDEMNITÉS A PARTICULIERS.

Attributions.

Bavarel Robert	337
Bauwens Edouard	123
Bayourte Arthur	124
Blondé Georges	337
Bouckaert Jules	909
Cabaret Eugène	338
Carlier Lucienne (Mlle)	123
Cayzele André	338
Chimot Jean	339
Cœne-Malfait Hortense	338
De Caluwe Elie	339

Decottignies-Devernay Eglantine	338
Delangue Albert	123
Delobel Paul	123
Delplanque Jeanne (Mme)	123
Descamps Solange (Mlle)	338
Dondeyne Marcel	123
Dubar Denise (Mlle)	338
Dudortoir Edmond	338
Favier Marcel	646
Foucher-Druart Jeanne	123
Goossens Gaston	123
Harinck Lucien	338
Lallau Raymond	339
Lava Gérard	339
Lefebvre-Jeanne Alice	339
Leroy-Lenoir d'Espinasse Julia	338
Madoux-Stichelbaut Jeanne	338
Maeght Paul	646
Noé Julia (Mlle)	338
Plouy-Dubus Fernande	339
Rohart Arthur	123
Ronchin Pierre	909
Rosselle Jules	123
Taquet Raymond	338
Totain Jean	338
Tytgat Marceau	123
Ver Eecke-Buyens Arthémise	338
West Charles	123

Retraits.

Desrumaux André	339
Payot Jacques	339
Schwartz Georges	339
Wanaverbecq Jean	339

INTÉGRATIONS D'AGENTS AUXILIAIRES.

Bart Edgard	898
Bourdon Renée (Mlle)	646
Castelin Germaine (Mlle)	899
Castier Antoinette	899
Célerse Gustave	900
Chéron Renée (Mme)	901

Deckmyn-Vanderkelen Marie-Jeanne	907
Decourcelles Noémie (Mlle)	648
Delobel-Vandenhove Denise	661
Demarez-Gallet Marguerite	904
Depaermentier Arthur	901
Descamps Solange (Mlle)	649
Dupuis-Lemai Marguerite	905
Favre Jean	650
Férain Yvonne (Mlle)	902
Fruit Julien	903
Hanotel-Camphaert Yvonne	898
Haustraete Léon	904
Hennuyer Raymonde (Mme)	651
Inghels Claude	652
Lefebvre Liliane (Mlle)	653
Lenoir Constant	906
Lesaffre André	656
Lhote Théodore	906
Liévin Kléber	907
Looten-Elleboudt Marie-Thérèse	902
Meis Yvonne (Mlle)	657
Moitel-Verschelden Sophie	908
Pecqueur Marie-Thérèse (Mlle)	657
Pierchon Robert	658
Platel Marie-Louise (Mlle)	659
Porreye-Légère Fernande	654
Querey-Lemay Georgette	655
Reichel-Caucheteux Marthe	648
Rivlère-Houzé Lucienne	904
Rotsaert Georges	660
Rousselle Charles	907
Sevrin-Van Melkebèke Paulette	662
Vandenbossche-Lemoine Jeanne	905
Willem Léon	908

TABLEAUX D'AVANCEMENT DE CLASSE.

Janvier 1950	135
Février 1950	127-129-136-344
Mars 1950	127-137-344-347-356
Avril 1950	340-361
Mai 1950	341-344-354-362
Juin 1950	342
Juillet 1950	343-346-665

Août 1950	666-687
Septembre 1950	667-914
Octobre 1950	668-673-914-915
Novembre 1950	915-918
Décembre 1950	916-918
Janvier 1951	917-918

NOMINATIONS - MUTATIONS - PROMOTIONS - TRAITEMENTS.

Agache Marceau	346-671-923
Alavoine Lucien	672
Albéric-Gauer Marie	353
Allard Edouard	344
Allaert Julien	919
Alleweireldt Robert	138
Alloo Marcel	346-673
Alluin Jean	664-910
Ameloot Paul	673
André Roger	672
Anno Georges	673
Aufrant Jean	923
Aurel Raymond	917
Azélart Noël	923
Bacquart Jules	917
Baert Lucien	342-346
Baillet Alfred	138
Bailleul Achille	138
Bailleul Maurice	138-347
Bar-Kaise Louise	341
Barbe André	917
Barbot Lucien	347
Barry Odile	924
Bart Jean	914
Bartnitzki-Lambert Anaïs	137
Bassecourt René	674
Bauduin Louise (Mme)	124
Béasse Abel	922
Béasse Roger	663-924
Beirnaert-Clément Joséphine	126-135
Bérat-Vangehucheten Lucienne	362
Bertaux Raphaël	345
Berth Gaston	670
Biervoye Alphonse	925

Branswyck-Lamette Julienne	671
Brasseur Jules	137
Bricout-Mignac Madeleine	670
Brienne-Prevost, Geneviève	672
Brienne Paul	672
Briffaut-Wabraeve Louise	342
Brochet Odilon	136
Broutin-Bostyn Fernande	342
Brunehant-Guilmot Julie	138-669
Brunet Fernand	675
Bruyer Raymond	666
Buchart Turenne	138-666
Bulleteau Fernand	919
Bulleteau Raymond	666
Buyck-Descamps Madeleine	934
Buyens Edouard	921
Caby-Wagnon Cécile	342
Caillaux Fernand	136
Cailliau Léonard	348
Cambre Kléber	136
Camille Marcel	344
Camus Georges	671
Cancœn-Duytschaever Eugénie	670
Capelier Albert	927
Caplette Roger	125-927
Capy Joseph	138-667-676
Cardon Julien	676
Carlier Victor	666
Carlier Xavier	915
Carnin Georges	673
Carnoy Georges	672
Carpentier René	673
Catel Gaston	137
Cathelin-Desmarescaux Marcelle	350
Bikelas Hélène (Mlle)	670
Bilbaut-Gombert Marie-Thérèse	669
Biloire Jean	674-919
Bizart Achille	138
Blaise-O. Marie-Jeanne	353-672
Blandel André	672
Blanquart Florent	665
Blanquart Robert	663-925

Bleys Henri	136-919
Blomme André	665
Blondel Auguste	925
Blondiau Michel	124-926
Bocquet Claude	926
Bonnet Edmond	138
Bonnez André	136
Bonnin-Hugot Christiane	343
Bontinck Albéric	138
Bonvin Alfred	672
Boquet Claude	674
Bosier Gaston	671
Bosier Georges	138
Bosman Jean	340
Botte Georges	664
Bouckaert Jules	347-910
Boudenot-Scheltiens Ida	138-540-669
Boudeweel Paul	674-922
Bouillet Octave	926
Boulinguez Georges	665
Boulogne Marceline (Mlle)	675
Bourdon Renée (Mlle)	124-675-927
Boursin René	673
Bouteman Albert	342
Boutiller Jean	669
Boutry Antoinette (Mlle)	670
Catiau Aimée (Mlle)	125
Caudmont Simone (Mlle)	670
Cayzeele André	125-928
Charbonnier Georges	917
Charle-Robert Elise	670
Charlet André	670
Charron Julien	126-348
Chartrer Charles	665-911-928
Chimot Jean	348
Chuin Fleury	344
Claes Henri	671-914
Claes René	343
Clarisse-Maitre Elisabeth	357
Clarisse Victor	676-954
Clavier Henri	672
Clément Marcel	343

Cluytens Georges	138-340
Cocheteux Julien	668
Cochez Emile	919
Cocq Yvonne (Mlle)	677
Colbaut Alphonse	677-928
Conord Charles	670
Coolen Georges	916
Coolen Siebel	671
Cooren Robert	138
Corbu Janine (Mlle)	670
Cornil Léon	137
Courmont Louise (Mlle)	342
Cousin César	138
Coussement Raymonde (Mme)	138
Coutsier Charles	929
Crampon-Hannart Hélène	666
Crépin Etienne	138
Crombez Henri	668
Crombez Odette (Mlle)	930
Dal Julien	930
Dalenne-Hélin Pascaline	682
Damanne Marcel	917
Darras-Caron Marguerite	138-340
Dassonville Louis	667
Daussy-Leignel Jeanne	135-139
David-Facq Hortense	139-340
Debaère Victor	139-930
Debevère Robert	677
De Bleeckère Robert	345
Debock Joseph	922
De Bouverie Henri	672-931
Debrie Louis	673
De Caluwe Elie	348
Decarme Jean	668
Decock Philippe	672
De Cœne André	670
Decoopman Louis	139-340
Decottignies Albert	344
Decourcelles Noémie (Mlle)	126-931
Decreus-Pitten Marthe	137
Decuyper Henri	127
Defay Alexis	127

Defay Julien	919
Defer Maurice	343
Defretin César	663-912-931
Defretin Eugène	663-931
Degand Albert	677
Degez Gaston	345
Degraeve Léon	670
De Groeve Paul	345
Delacherie Fernand	349
Delacherie-Fourcroy Marie-Jeanne	672
Delacroix Arthur	139-340
Delacroix Henri	343
Delattre René	139
Delbar Marguerite (Mlle)	678
Delcourt Jules	678-932
Delebecq André	669
Delecroix-Depil Emilienne	915
Delecroix Eugène	678-920
Delecueillerie Léon	139-340
Delefosse-Soetart Madeleine	135
Delerue Alexis	349-932
Delerue Lucien	922
Delestrez Louis	672
Deletête Théodore	667
Delfosse Jean-Baptiste	139-340-921
Delgery Gabriel	349-672-932
Delmote Jean	350-916
Delobel-Vandenhove Denise	134-956
Delobel Raymond	136
Deloux Maurice	679
Delplanque André	341
Delplanque Jeanne (Mme)	916
Delvorte Jules	345
Demessine Emile	920-933
De Mets Alphonse	671
Denneulin Georges	341
Depadt-Delhayé Andrée	670
Depauw Louis	139
Deplanck Alphonse	342
Derieppe Henri	350
Dernoncourt Jérôme	671
De Roef Henri	669

Derome-Dumont Suzanne	671
Deroo-Lecomte Léontine	131
Desbonnet Gustave	916
Descamps Camille	127-918-933
Descamps Jean	139-679
Descamps Lucien	915
Descamps Solange (Mlle)	127-934
Descarpentries Marcel	934
Desiéter Désiré	668-920
Desiéter Léon	341
Desmazières-Gaillard Andrée	669
Desmet Victor	917
Desmettre-Bayard Andrée	924
Desmidt André	136-139-350
Despicht Emile	136
Despierre Augustin	672
Despierre-Catin Marianne	136
Desquiens-Coustenoble Andrée	342
Desrumaux André	136
Desrumaux Marie-Magdeleine (Mlle)	351
Desrumaux Pierre	667
Detavernier André	139
Detender-Pringuez Blanche	670
Detourmignies Xavier	341
Devernay-Vaquet Suzanne	916
Devinck Gabriel	956
Devulder-Lalau Jeanne	137
Dewailly Micheline (Mlle)	679
Dewever Alphonse	671
Dewinne René	351-934
Dhalluin-Dumerchez Yvette	935
Dheedene Marcel	673
Dhorne Marcel	671
Didelot Félicien	666
Dierendonck Alfred	921
Dillies Henri	671
Dodin Germaine (Mlle)	680
Dodre Marcel	128
Dollé Alfred	139
Dondeyne Marcel	128
Doornaert Francis	935
Dru-Gilliot Micheline	939

Dubar Charles	128-917
Dubar Denise (Mlle)	128-935
Dubar-Gombert Louise	139
Dubar Maurice	139
Dubo Roger	919
Dubois-Bauwens Henriette	135
Dubois-Boniface Jeanne	341
Du Bois Jules	916
Dubois Marcel	680
Du Bois Raymond	669
Dubreucq Marcel	139
Dubreucq-Bocquet Sylvie	670
Ducanhez Gustave	671
Ducatez Hippolyte	680-922
Ducouvent Gustave	917
Duflot Léon	352
Dufour Adolphe	344
Dufour Charles	914
Duhautois Henri	680
Dujardin Pauline (Mme)	671
Dumont Jean	665
Duparcq Henri	140
Dupas Simon	915
Duponchelle Gustave	352-936
Dupuich Lucien	672
Duquesne Louis	920
Duribreux Louis	669
Duribreux Victor	352-937
Duriez Georges	681
Duriez Maurice	668
Durot-Cracco Valentine	140
Duthoit Paul	345
Dutilleul Edmond	667
Dutrieux Hubert	137-671
Dutrieux Paul	669
Dyseryn Daniel	140
Edmé René	916
Eliot-Franck Blanche	670
Elsermans-Dompsin Angèle	670
Empis Charles	666
Empis Gilbert	135
Engels Gustave	920

Ernst Fernand	140
Faucompré Arthur	140
Fauquet-Bétremaux Yvonne	670
Fauve André	669
Favre Jean	129-937
Ferret Félix	681
Feuillois Pierre	937
Feys Maurice	342
Fillebeen René	140-343
Flament-Dehove Elvire	140
Foucart Eugène	666
François Henri	920
François Léon	938
Frémy-Cornu Julienne	342
Galissot Jeanne (Mlle)	938
Gallet Armand	135
Garemin Adrienne (Mlle)	341
Gehan Louis	345
Gentôt Georges	917
Gheeraert René	353-681-921-938
Ghesquière Jules	140-342
Gisselaire Fernand	353-915
Gisselaire Josiane (Mlle)	670
Glaesterman Marcel	920
Gochon-Bodereau Estelle	140
Godefroy Georges	136
Godefroy Raymond	137
Goossens Gaston	136
Goris-Mullier Madeleine	341
Goulard Roger	939
Goval-Saint-Venant Carmen	670
Granger Marcel	671
Grimonprez Raymonde (Mlle)	135
Grulois Simon	340
Guilbaut Alfred	129-682
Guichard Léon	135
Haidon Marcel	129
Hallez Louis	919
Hannart Edmond	670
Hanquez Michel	664-940
Hans Edouard	915
Harvin Pierre	140

Hasselsweiler Maurice	129-918-940
Hautcœur Félicien	669
Hayet Pierre	672
Hazard Robert	670
Hégo Henri	140
Hennion Jules	135
Hennuyer Raymonde (Mme)	130-940
Hénocq Gustave	672
Herrebaut Maurice	682-919
Heynen Roger	125-940
Hibon Pierre	140
Honoré Marcel	919
Hoogstoel-Frey Marie	917
Hoogstoel Raphaël	668
Imbert André	663-941
Impe René	353-941
Inghels Claude	130-683-941
Isbled Louis	671
Jacquemont Pierre	140
Jadem-Arnould Odette	341
Janssens Charles	922
Janssoone Henri	137
Janssoone-Telliez Stéphanie	669
Janssoone Théophile	942
Jardez Pierre	683
Jaubert Auguste	354
Jésupret Robert	671-683
Jonquet-Dujardin Cécile	672
Keldermans Emile	673-942
Labaye-Batiau Germaine	140
Lagache Julien	666
Lainé Jules	916
Lallau Raymond	354
Lallemand René	342-671
Lallemant Maurice	683
Lamaire Roland	345
Lambert Germaine (Mlle)	140-341
Lambert-Carette Sidonie	343
Lamoot Omer	140
Lanckman Georges	140-669
Lanniaux-Castelain Simone	915
Lannoy Robert	918

Larock Raymond	130
Laruelle Gilbert	345
Lasserye Gaston	355-943
Laumet-Dupont Annette	936-937
Laurent Adolphe	344-355
Laurent Joseph	919
Lava Gérard	355
Laviéville Jacques	683-920
Leblanc-Boulet Jeanne	140
Leblond Henri	141
Leclercq Auguste	344
Leclercq-D'Hollander Irène	670
Leclercq Jean-Baptiste	669
Leclercq Jeanne (Mlle)	667
Lecocq Emile	344-355
Lecocq Léon	670
Lecomte Georges	670
Lecoutre Marcel	343
Ledoux Richard	669
Lefebvre-Jeanne Alice	354
Lefebvre Emile	666
Lefebvre Eugène	135-141
Lefebvre Liliane (Mlle)	131-943
Lefief Raymond	664-943
Legrand-Meurillon Fernande	135-668
Legrand Victor	671
Legros Jean	141
Legroux-Tourbier Madeleine	144
Legru Eugène	920
Lejeune Henri	672-920
Leleu Adolphe	665
Lemai Maurice	671
Lemaire Gaston	141-684
Lemaire-Damiens Louise	670-930
Lemaire-Dumont Marguerite	341
Leman Pierre	671
Lemoine Marcel	672
Lenain Germaine (Mlle)	141-673-684
Lengagne Auguste	916
Lenglain-Kokelaere Alice	670
Lenoir-Collot Charline	929
Lepers Désiré	137

Lepez Charlemagne	667
Lepierre-Bonnemains Marguerite	670
Leplat Pierre	668
Leprêtre Auguste	944
Leprêtre Léonce	132-671
Lericque-Lefèvre Germaine	131
Leroux René	945
Leroy Jules	667
Leroy Marcel	670
Lesaffre André	132-918-945
Lesaffre Charles	945
Lesschaeve Henri	946
Levas Georges	356-684-919-946
Le Verge Renée (Mlle)	946
Levrague Jules	672
Lhote Paul	918
Liénart Michel	946
Lincktevœt Louis	137
Locheron Paul	922
Longrez Jules	356
Looten André	343
Lorthioir André	671
Lorthiois-Renard Elise	673
Louage Omer	135
Louis-Duvivier Suzanne	671
Loyer Emile	344
Lucidarme Jean-Baptiste	141
Lust Paul	667
Madi Slimane	947
Maeght Paul	356-685-947
Maes Henri	671
Maes Julienne	343
Mahieu Georges	141
Maillet Alfred	141
Mairesse Maurice	141
Marchand Andrée (Mlle)	947
Marquillie Adolphe	664-912
Marquis Jacques	343
Martel Renée (Mlle)	685
Martin Léon	344
Martinache-Deblonde Hélène	343
Mary Roger	685

Mas Robert	691-948
Masse Désiré	673
Masse Elie	919
Masse Maurice	919
Massiet André	670
Mathieu Henri	343-921
Mathieu René	357-686-921-948
Maurer Marcel	672
Mazingue Arthur	673
Meerschaut Lucien	665
Meis Yvonne	132-949
Menendez Manuel	357
Menet André	141
Menet Marcelle (Mlle)	686
Menez Jeanne (Mlle)	341
Menin Fernand	918
Menu Jules	357-949
Mercier-Dumont Sophie	669
Merriaux Paul	672
Mestag Gaston	915
Meunier Arthur	136
Meurillon Charline (Mlle)	917
Michel Gaston	666
Miolet Arthur	137
Mille René	672
Milleville Louis	358
Moinet-Boucart Germaine	40-670
Moinet Guy	918
Monory Fernand	345
Monory Gaston	671
Monté Marcel	686-949
Moons Edouard	343
Moons Hubert	687
Moulron Alexandre	345
Moutier Victor	672-690
Muselet Gaston	919
Mussche Jean	668
Muylaert Camille	917
Noël René	673
Nollet Auguste	346
Nutte Jean	358-949
Olivier Fernand	141

Olivier Roger	687-950
Orsacchino René	687-919
Ossart Germain	341
Palstermans-Barbe Eliane	914
Papegaey Edouard	686
Fayen Ernest	672
Payot Jacques	688
Pecqueur Marie-Thérèse (Mlle)	688-950
Pelez Gaston	916
Perenot Emile	137
Pérignon Lucien	141
Perrot-Vervinck Jacqueline	670
Petit Charles	667
Pie Ernest	341
Pierchon Robert	132-950
Piette Edouard	141
Piette Georges	669
Pinte Roger	663-951
Platel Marie-Louise (Mlle)	113-951
Plouy-Dubus Fernande	137-351-352
Pluquet-Staelens Flore	670
,Pollet Lucien	688-958
Poppe Georges	136
Porreye-Légère Fernande	131-356-944
Pottier Fernand	344
Pottier Georges	133-346
Pottier Marie-Louise	668
Poulain Bernard	358-689-951
Prévost Françoise (Mlle)	689
Prévost Robert	141-359
Prez Mariette (Mlle)	141
Pruvost Pierre	919
Pyl Léon	664
Quéhen Albert	952
Quérey-Lemay Georgette	131-944
Quin-Polfliet Georgette	341-358-669
Quin Lucien	141-916
Ransson Roland	358-952
Rault André	359
Régibo Raymond	141-359
Reichel-Caucheteux Marthe	125-928
Renault Arthur	133

Reynaert Elle	668
Reynaert Georges	673
Ricour Emile	142-671
Robache Emile (fils)	669
Robbe André	137
Robbe Elisée	670
Robert Michel	343
Robillard Raymond	670
Rogeau Léon	360-952
Rohart Roger	673
Romby Jean (père)	922
Romby Jean (fils)	689-922
Ronchin Pierre	368-915
Ronse Roland	689-921
Rqsiers François	953
Rossé Paul	668
Rosselle-Vander Cruyssen Eugénie	670
Rosticiani Auguste	342
Rotsaert Georges	134-360-953
Roupin Fernand	135
Rousseaux Jean	340
Roussel Jacqueline (Mlle)	670
Rousselle Jules	915
Ruelens-Lœrendont Marguerite	671
Ruysschaert Joseph	953
Sailly Jeanine (Mlle)	361-954
Salomé François	669
Sannier Germain	690-954
Sannier-Albert Lucienne	667
Sapin Gabriel	136
Savels Jean	142
Scheire Robert	690
Scortecci Savino	664
Scrève Jean	672
Scrève Roger	672
Scrive Andréa	137
Ségers-Clément Berthe	342
Ségers César	345
Séguin Pierre	342
Séna Victor	142
Sénaffe Paul	914
Sergeant Léon	690

Serrure Maximilien	142
Sévrin-Van Melkebeke Paulette	134-957
Simœns Georges	667
Simon Roger	134-954
Simon Robert	341-361
Smit-Rigaut Florine	915
Sebry Hilaire	136
Soualle Anatole	341
Soyez-Storme Madeleine	916
Stubbe Ferdinand	916
Sury Georges	691-955
Swillens Charles	691-955
Swyllens Fernand	137
Tacquet Paul	666
Térin Léon	691-692
Tesse Paul	342
Testelin Albert	137
Thellier Léon	361
Thibaut Emile	669
Thuytschaever Henri	917
Thuytschaever Pierre	134-142-340
Tierbrood Roger	955
Tiers Rémy	135
Tossin Marcel	137
Totelet-Dherville Valentine	668
Toussaint Victor	664
Trédez Henri	917
Trédez Louis	670
Treels Jacques	917
Trèves Raymond	921
Tricoit Fidèle	135-142-361
Tricotteux Gaston	362-669
Tricotteux-Sablon Louise	669
Turotte Achille	669
Turotte Gustave	668
Uytterhaeghe Clément	669
Vaillant Louis	346
Valecamps Gustave	341
Van Cauwenberghe Victor	344
Vandamme Eugène	672
Vandenberghe Auguste	956

Vandenberghe Charles	671
Vandenbossche Alfred	669
Vandenbossche Victor	669
Vandenbulcke Marguerite (Mlle)	916
Van de Put François	362
Van de Put Henri	669
Van de Put Pierre	956
Vandevyvere Célestin	664
Vandewièle Rémi	672
Vandorpe Paulette (Mlle)	956-957
Vanhée Paul	664-957
Vanhulle Raymond	918
Vaniscotte Rachel (Mlle)	670
Van Laecke Pierre	137
Van Mullen Alphonse	344
Van Mullen Maurice	343
Vannanderbeck Charles	671
Vannanderbecke-Doutrelong Joséphine	671
Vannier Roger	341
Van Oost Marcel	667
Van Opbrocke Claude	692-958
Van Wynsberghe Gaston	136
Vasseur Victor	915
Verbeet Paul	342
Verbrugghe Georges	342
Vercruysse André	342
Verdebout-Denys Rachel	671
Verdier Roger	137
Verheylesonne-Queuvet Laure	952
Verley Albert	135
Vermeersch André	692
Verstraete Gaston	667
Vervenne Marceau	664
Victoire-Damide Léa	668
Vilain André	362
Villaume Paul	142
Vitse Léon	142-340
Viviande Henri	342
Vyt Roger	692-693
Wassem Ernest	958
Wallaert René	673
Wallard Théophile	341

Wanaverbecq Jean	667
Wanne Maurice	142
Wanquetin Charles	915
Wartel René	142-673
Wattrelot Gabriel	135
Werneer René	137
Werquin Maurice	136
West Gilbert	915
Willem Léon	918
Wœstyn Paul	343

DÉMISSIONS.

Bossard René	364
Dotte Paul	693
Goval André	364
Meerschaut Lucien	693

CAISSE DES RETRAITES.

Autorisations de versements.

Béasse Roger	924
Blanquart Robert	925
Blondiau Michel	926
Bocquet Claude	926
Bourdon Renée (Mlle)	927
Caplette Roger	125
Cayzeele André	928
Chartreer Charles	928
Colbaut Alphonse	928
Dalenne-Hélin Pascaline	682
Decourcelles Noémie (Mlle)	931
Decuyper Henri	144
Defretin César	931
Defretin Eugène	931
Delacherie Fernand	349
Delcourt Jules	932
Delerue Alexis	932
Delmote Jean	350
Delobel-Vandenhove Denise	956
Descamps Camille	933
Descamps Solange (Mlle)	934
Dewinne André	934
Dodin Germaine (Mlle)	680

Dubar Denise (Mlle)	935
Duponchelle Gustave	936
Duribreux Victor	937
Favre Jean	937
Gheeraert René	938
Hanquez Michel	940
Hasselsweiler Maurice	129
Hennuyer Raymonde (Mme)	940
Heynen Roger	125
Imbert André	941
Impe René	941
Inghels Claude	941
Lasserye Gaston	943
Lefebvre Liliane (Mlle)	943
Lefief Raymond	943
Lesaffre André	945
Levas Georges	946
Maeght Paul	947
Mas Robert	691
Mathieu René	948
Meis Yvonne (Mlle)	949
Menu Jules	949
Monté Marcel	949
Nutté Jean	949
Payot Jean	688
Pecqueur Marie-Thérèse (Mlle)	950
Pierchon Robert	950
Pinte Roger	951
Platel Marie-Louise (Mlle)	951
Porreye-Légère Fernande	944
Poulain Bernard	951
Querey-Lemay Georgette	944
Ransson Roland	952
Reichel-Caucheteux Marthe	928
Reynaert Georges	144
Rogean Léon	952
Ronchin Pierre	360
Rotsaert Georges	953
Sailly Janine (Mlle)	954
Sevrin-Van Melkebèke Paulette	957
Simon Roger	134
Sury Georges	691

Swillens Charles	955
Van de Put Pierre	956
Vanhée Paul	957
Vyt Rogert	692

Admissions à la retraite.

Baillet Alfred	693
Bailleul Achille	694
Bailleul Maurice	694
Beurain-Desmuel Irma	364
Bizart Achille	694
Cooren Robert	694
Delcroix René	958
Delemarle Paul	958
Delobel Jules	695
Descarpentries Gaston	695
Descarpentries Marcel	695
Dhennin Henri	364
Duparcq Henri	695
Dutranoy Marcel	695
Faucompré Arthur	695
Govaerts Charles	364
Hennebelle-Wahanin Marie	365
Leclerc-Vandepoortaele Clémence	365
Leroi Edouard	696
Martinache-Fiévet Augustine	364
Pérignon Lucien	958
Pétillon Hermant	696
Saint-Venant-Brice Marie	694
Salembiez Julien	696
Schutz Adolphe	696
Serrure Edouard	696
Tacquet Paul	696
Toorès-Van Gysel Elvire	958
Vanderkelen-Carez Emilienne	694
Vandenhende Jean	365
Vanzut Georges	697
Wanne Maurice	959

Maintiens en fonctions.

Bentein Guillaume	145
Thoorès-Van Gysel Elvire	959

Cessations de fonctions.

Bocket Gélon	697
Bossut Jacques	365
Devos Lucien	697
Dhennin Henri	697
Jérôme Marcel	697
Lerouge Louis	365
Manier Julien	365
Serrure Victor	144

POLICE ADMINISTRATIVE

ETABLISSEMENTS INCOMMODES ET DANGEREUX.

Friteries. Autorisations.

Dunkerque, 209 (avenue de)	697
Quatre Chemins, 9 (place des)	959
Racine, 94 (rue)	366

LIEUX OUVERTS AU PUBLIC.

Bals et dancings. Autorisations.

Baignerie (rue de la), 5	145
Genevières (place), 1	145
Molinel (rue du), 73	146
Nationale (rue), 210	366
Sarrazins (rue des), 96	698
Centrale des Œuvres Diocésaines, 39, rue de la Monnaie. Travaux. Mise en demeure	146
Salle d'Œuvres du Sacré-Cœur, 40, rue Boucher-de-Perthes. Mesures de sécurité	698
Débits de boissons. Statistiques pour 1949	147

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE.

Articles 4 et 47 du code des arrêtés municipaux. Modifications	367
--	-----

VOIE PUBLIQUE (Voir : Voie publique).

POMPES FUNEBRES

(Voir : Cimetières).

PROMENADES

(Voir : Jardins).

PROPRETE PUBLIQUE

CHEVAUX.

Ferrure et soins vétérinaires. Marché	147
Grains et fourrages. Marché	960

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Convention du 2 Février 1943. Avenants ..	147-699-700-705
---	-----------------

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS.

Conventions	150-152
-------------------	---------

CONSULTATIONS PRÉNATALES ET POST-NATALES.

Convention	154
------------------	-----

JARDINS D'ENFANTS.

« Les P'tits Pouchins ». Contribution journalière	718
Cantine. Accès au personnel de surveillance	960
Régisseur	410
« Les P'tits Quinquins ». Contribution journalière	157
Médecin	367

PRUD HOMMES

(Voir : Travail).

S**SAPEURS-POMPIERS**

(Voir : Incendie et Personnel).

SOCIÉTÉS MUNICIPALES

HARMONIE.

Secrétaire. Foucart Eugène	368
Secrétaire intérimaire. Smits Fernand	718
Secrétaire. Démission. Dennequin Noël	718
Garçon de salle. Desprez Victor	719
Démission. Doyen Louis	718

CHORALE.

Secrétaire. Mme Jacquemin Andrée	157
Professeur de solfège. Mlle Rossey Thérèse	157

SQUARES

(Voir : Jardins).

T**TAXIS**

(Voir : Voie publique)

THÉÂTRES MUNICIPAUX

GRAND THÉÂTRE.

Direction.

Convention. Louis Guénot	719-720
--------------------------------	---------

Exploitation.

Cahier des charges. Saison 1950-1951	721
--	-----

Programme.	
Concession	731
Vestiaires et W.-C.	
Concession	732
THÉÂTRE SÉBASTOPOL.	
Bâtiment (Voir : Bâtiments).	
Direction.	
Convention. Louis Guénot	719-720
Exploitation.	
Cahier des charges. Saison 1950-1951	721
Programme.	
Concession	731
Vestiaires et W.-C.	
Concession	732
 TRANSPORTS EN COMMUN	
TRAMWAYS.	
Convention du 20 Août 1926. 11 ^e Avenant	733
Répartition de la redevance	157
 TRANSPORTS MUNICIPAUX	
(Voir aussi à l'objet).	
HIPPOMOBILES.	
Location d'attelages. Marchés	158
AUTOMOBILES (pour le carburant voir Economat).	
Camionnette « Citroën ». Marché	961
Camion-benne léger « Citroën ». Marché	961
Voiture de tourisme « Citroën ». Marché	961
Voiture automobile « Ford ». Marché	961
Matériel. Marché	735
Réparations. Marchés	368
Transports. Marché	158

TRAVAIL

CHAMBRE DE MÉTIERS.

Révision des listes électorales 1949 et 1950	159-368
--	---------

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Révision des listes électorales 1949 et 1950	159-368
Elections. Affichage	962

SÉCURITÉ SOCIALE ET ALLOCATIONS FAMILIALES.

Elections. Affichage	369
----------------------------	-----

**VOIE PUBLIQUE**

CIRCULATION.

Article 33 du code des arrêtés municipaux. Modifica- tion	372
Article 59 du code des arrêtés municipaux. Modifica- tions	161-372-736-962
Interdictions pour travaux	159-371-739-966

CORTÈGES - MANIFESTATIONS PUBLIQUES.

Congrès Eucharistique Diocésain	377
---------------------------------------	-----

IMMEUBLES MENAÇANT RUINE.

Baudin (rue), 29, cour Parent, 9	378
Esquermes (rue d'), 32	967
Gustave Delory (rue), 58	162
Léonard Danel (rue), 73	968
Pierre d'Oudegherst (rue), 1 à 23, 2 à 24	968
Thumesnil (rue de), 36 bis à 44	968
Vieille Aventure (rue de la), 2 à 4	969

MARCHANDS AMBULANTS.

Vente de muguet	378
Vente de gui et de houx	779

TAXIS.

Article 171 du code des arrêtés municipaux. Modifica- tion	163
---	-----

Livrets de chauffeurs. Attributions	164
Permis de stationnement. Retrait	379

VOIRIE

CHALETs DE NÉCESSITÉ ET URINOIRS.

Chalets de nécessité. Square Dutilleul	165
Urinoirs. Place de la République	165

EMPRISES.

Appareils distributeurs d'essence. Taxes	970
Voies ferrées. Aiguillages, boulevard de l'Usine	971

PAVAGE, EMPIERREMENTS, TROTTOIRS.

Pavage.

Chaussées pavées. Reconstruction. Marché	165
Pavage mosaïque. Adjudication	973
Remaniement. Marché	973
Grenaille. Marché	972
Pavés et pavés mosaïques. Marchés	972
Transport de pavés. Marché	740
Sable. Marché	972

Trottoirs.

Bordures en granit et en grès. Marchés	165-973
Trottoirs pavés. Reconstruction. Adjudications	973-974
En asphalte. Reconstruction. Adjudications	974

PERMISSIONS DE VOIRIE.

Emménagement et déménagement par fenêtres	740
Supports de bicyclettes.	
Article 125 du code des arrêtés municipaux. Modi- fication	379

Etalages.

Article 133 du code des arrêtés municipaux. Modi- fication	379
---	-----

ZONE « NON AEDIFICANDI ».

Rue de l'Alma	380
Avenue de Dunkerque, 77	741

